GRADUATE THEOLOGICAL UNION
1962

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library

LIBRARY
OF THE
SAN FRANCISCO THEOLOGICAL
SEMINARY
SAN ANSELMO
CALIFORNIA

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Directeur : Victor CARRIÈRE

TREIZIÈME ANNÉE

TOME HUITIÈME

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.
1968

CSaT

BR
840
R46
v.8
1922

Reprint from the original with permission of

"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DU DIRECTOIRE

I. Légende du Directoire. — II. Situation des catholiques en 1795 : leurs difficultés. — III. Leurs motifs d'espérer. — IV. Quatre mois de république libérale. — V. La Seconde Terreur : les déportations, les écoles. — VI. Les cultes dissidents ; le décadi. — VII. La religion ignorée par l'Etat. — VIII. La déportation de Pie VI. — IX. Les effets de la persécution directoriale. — X. L'aube du Concordat.

I. — Depuis quelques années nous commençons à mieux connaître la Révolution. Après le grand ouvrage, si pondéré, de M. Louis Madelin, de nombreuses recherches entreprises par des équipes rivales nous ont dévoilé Danton et Robespierre. La valeur morale des principaux auteurs de la Révolution ne gagne pas beaucoup à être ainsi creusée. Il y a déjà assez longtemps, Edmond Biré avait abattu la légende des Girondins. On peut dire que M. Pierre de La Gorce vient de porter les plus rudes coups à la légende du Directoire [1]. C'est là une tâche de salubrité indispensable, et nous ne pouvons que féliciter l'historien de l'avoir entreprise.

Dans l'opinion commune, à part la trop notoire dissolution des mœurs sous le régime où Barras était roi, le Directoire bénéficiait des circonstances atténuantes par rapport à l'Assemblée qui avait été sa terrible devancière. Les campagnes d'Italie et d'Egypte jetaient une auréole de gloire sur le Directoire, et l'on oubliait que, par sa déplorable politique d'envahissement, il avait failli perdre la France. Il n'était pas jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire qui n'excitât quelques regrets pour le régime brusquement déchu. Sa politique intérieure était un peu restée dans l'ombre : on croyait qu'elle n'avait été que mesquine et tracassière. On se contentait

(1) Pierre de La Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*, Tome IV. Paris, Plon, 1921, in 8° de 379 pages.

59271

d'appuyer sur le ridicule des théophilanthropes et du culte décadaire, et si l'on n'ignorait pas la mort du pape Pie VI à Valence, elle passait pour n'avoir été qu'un contre-coup de la guerre en Italie.

Le grand mérite de M. Pierre de La Gorce est d'avoir dégonflé cette trop flatteuse légende. Il a montré que le Directoire ne fut pas seulement mesquin et tracassier, mais méchant et cruel. Dans la persécution il n'a pas eu la sauvage grandeur qui donne du relief aux Montagnards, qui avaient cru, peut-être de bonne foi, sauver la patrie par la Terreur ; le Directoire a persécuté de propos délibéré et sans l'ombre d'une excuse des gens inoffensifs.

Les Montagnards avaient eu pour ennemis les royalistes, les ci-devant nobles, les Vendéens, ceux qui n'admiraient pas Robespierre, et disons-le à leur honneur, les ennemis extérieurs de la France. Le Directoire regarda surtout certains Français de l'intérieur comme ses ennemis de choix. Et qui étaient ces ennemis ! La politique religieuse ou plutôt antireligieuse, c'est le seul lien qui réunisse les cinq Directeurs. La haine contre le catholicisme romain, c'est le seul point commun qu'ils auront jamais pendant les quatre années du Directoire (25 octobre 1795-novembre 1799), et dans cette politique de haine ils iront plus loin qu'aucun régime en France n'osera jamais aller dans la suite.

II. — C'est pour des motifs différents que les Directeurs haïssent la religion, mais ils la haïssent tous également. Barras était un corrompu, Reubell un protestant alsacien sectaire, Larévellière un bon père de famille mais un esprit étroit. La législation directoriale est empreinte d'une perfide habileté, une véritable science du mal qui dénote des hommes très entendus, le jurisconsulte Merlin de Douai, le policier Fouché.

En quel état le Directoire trouvait-il les catholiques ? Depuis treize mois ils vivaient sous le régime de la Séparation. Sur la proposition de Cambon la Convention avait rapidement voté, le 18 septembre 1794 : « La République ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte ». La nécessité avait fait naître le denier du culte.

Mais les églises demeuraient fermées. Le régime de la Séparation n'empêcha point que la persécution contre les prêtres continuât.

La Convention avait laissé tomber une motion de l'évêque constitutionnel Grégoire demandant la liberté des cultes (1er nivôse an III-21 décembre 1794).

Mais la nécessité de pacifier la Vendée avait peu à peu arraché à la Convention des mesures plus favorables au catholicisme. Hoche, qui n'était pas croyant, avait reconnu que les Vendéens ne voulaient qu'une chose, mais ils la voulaient fortement, ils voulaient leurs prêtres. Le 17 février 1795, la pacification de la Jaunaie reconnaissait aux Vendéens la liberté des cultes. Cette concession faite aux rebelles, n'allait-on pas en faire bénéficier la France loyaliste ?

C'est ce que Lanjuinais avait obtenu par la loi du 11 prairial an III (30 mai 1795) ; à Paris une église par arrondissement devait être rendue aux catholiques. Les communes étaient chargées d'entretenir et de réparer les églises. Les oratoires privés étaient autorisés, à condition cependant de n'admettre pas plus de dix assistants. Les prêtres étaient toujours astreints au serment de soumission aux lois de la République qui n'avait rien de religieux.

Sans doute la Convention expirante avait délibérément exclu de l'amnistie les prêtres réfractaires exposés à la déportation ou à la guillotine s'ils rentraient en France. Mais la concession fondamentale de la réouverture d'un certain nombre d'églises sera définitive et le Directoire lui-même, dans ses plus mauvais jours, ne reviendra jamais là-dessus. Il s'efforcera seulement de priver ces églises le plus possible de leurs prêtres et d'en rendre très précaire la jouissance aux fidèles.

Pour pouvoir exercer les fonctions sacerdotales, tout prêtre doit avoir prêté devant sa municipalité le serment suivant (7 vendémiaire an IV, 29 septembre 1795) : « Je jure que l'universalité des citoyens est le souverain et je promets obéissance aux lois de la République. » M. Emery, qui avait eu pour principale préoccupation de garder en France assez de prêtres pour que le

culte pût se conserver, avait jugé que ce serment, n'ayant rien de religieux, pouvait être prêté sans aucun inconvénient. Mais tout prêtre insermenté inscrit sur la liste des émigrés (on sait avec quel soin ces listes avaient été dressées) était sujet à la déportation s'il se faisait arrêter en France.

Une grave cause de faiblesse des catholiques était le schisme constitutionnel. Il est difficile de donner la répartition complète des deux cultes antagonistes ; il est à croire que les constitutionnels se vantaient beaucoup quand ils prétendaient avoir rétabli le culte dans 31,244 communes. Mais, à mesure que s'accentuera la législation persécutrice du Directoire, ils seront seuls assurés de la tolérance dédaigneuse du pouvoir. Quant aux insermentés, il suffit de savoir comment Reubell qualifie un de leurs chefs : « L'évêque de Saint-Papoul est le plus grand coquin que je connaisse. »

Autre cause de désavantage pour les catholiques fidèles : l'absence des évêques légitimes, qui ont presque tous émigré. L'un des rares qui ait pu rester en France pendant toute la Terreur, Mgr Maillé de La Tour Landry, évêque de Saint-Papoul, que je viens de citer, n'échappera pas à la police directoriale. Les autres prêtres étaient presque toujours sans directions. Si M. de Dampierre, vicaire général, que la police qualifie de « sous-évêque » de Paris, représente Mgr de Juigné, si les prêtres du Velay vont consulter jusqu'à Saint-Maurice-en-Valais leur évêque Mgr de Galard, ce sont là des facilités exceptionnelles. M. Pierre de La Gorce est sévère pour ces évêques émigrés. Il faut bien reconnaître que les représentants de ces évêques étaient particulièrement suspects au pouvoir, car ils ne peuvent séparer la foi religieuse et la foi monarchique. Quelques prêtres ordonnés peu avant le 10 août 1792 et non inscrits sur les listes de la police comme l'abbé de La Tour d'Auvergne ont seuls quelque liberté dans leur ministère.

Ajoutons aux causes défavorables la longue durée de la persécution : elle a commencé il y a près de cinq ans et doit encore persister, presque sans accalmie, plus de quatre ans. Une si longue période amollit les courages et

si elle ne peut rien contre les âmes héroïques, comme ces Lyonnais intrépides dont les deux tiers, selon le missionnaire Linsolas, pratiquaient tous les préceptes de la religion et pouvaient même s'approcher des sacrements, par contre la crainte du gouvernement est de nature à éteindre la foi dans la masse. Cependant, même en 1795, les catholiques ont encore quelques motifs d'espérance en des jours meilleurs.

III. — Ils ont pour eux l'âme populaire, qui ne veut plus de persécution. Dans l'Ouest (Bretagne, Maine, Anjou, Vendée), dans le Massif Central, dans le Midi, en Alsace, on a pu écarter presque complètement les constitutionnels. Malgré les rigueurs du pouvoir, et peut-être en partie à cause de ces rigueurs, les prêtres insermentés ont conservé une grande popularité. Le peuple était las du sang versé Il s'empresse à cacher les proscrits avec le plus noble dévouement, et parfois même, comme dans le Doubs, il les délivrera les armes à la main. Le peuple avait été exaspéré par l'insolente prétention des Conventionnels de se perpétuer au pouvoir, en imposant le choix obligatoire des deux tiers d'entre eux aux futures assemblées des Anciens et des Cinq-Cents. Les catholiques avaient le droit d'espérer que les élections du printemps 1797 leur seraient favorables. Ce qui montre bien que les catholiques avaient l'opinion pour eux, c'est que les tribunaux mêmes hésitent devant la répression que l'on prétend exiger d'eux et pour châtier les prêtres amenés devant eux, ils déclarent attendre une législation plus clémente. Les municipalités tolérantes sont en vain menacées des plus sévères sanctions, l'article 10 de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), punit de deux ans de réclusion les fonctionnaires négligents à poursuivre les prêtres insermentés. Bien que le Comité de législation ait déclaré (29 prairial an III, 17 juin 1795) que la Constitution civile du clergé n'était plus une loi de l'Etat, la prestation du premier serment reste toujours le critérium pour classer les prêtres. Ainsi le seul cas où ait jamais été déclarée la responsabilité des fonctionnaires français, c'est celui de la poursuite contre les prêtres réfractaires. Et cependant les munici-

palités que l'on presse d'expulser ou de dénoncer les prêtres, cherchent tous les motifs, et parfois même les plus singuliers, pour les déclarer indispensables : un tel est « inepte », un autre connaît un remède pour guérir les hernies, etc.

Déjà en 1796 on entendit la voix de Portalis disant aux Anciens : « Il n'est plus temps de détruire, il est temps de fonder », et l'odieux article 10 de la loi du 3 brumaire fut abrogé. Un large programme d'union nationale, c'est ce que l'opinion demande en vain au Directoire. Sera-t-elle capable de le lui imposer ?

IV. — Les catholiques n'avaient pas eu tort de compter sur les élections de 1797. Bien qu'elles fussent faites a deux degrés, elles furent une éclatante condamnation de la politique sectaire du Directoire : sur 216 conventionnels sortants 11 seulement furent réélus. La majeure partie des nouveaux députés étaient des modérés et des hommes d'ordre. Ce n'étaient point du tout des royalistes, ainsi que M. Louis Madelin l'avait déjà parfaitement établi, à peine y avait-il cinq ou six royalistes dans le nombre. Ces élus avaient écouté la voix de leurs électeurs, qui voulaient leurs églises, leurs presbytères, leurs prêtres et surtout leurs cloches. Sans doute, ce second tiers se montra, par inexpérience politique, peu capable de profiter de cette immense victoire électorale. Les honnêtes gens sont toujours ou trop souvent désarmés devant les politiciens sans scrupules. Néanmoins, grâce à eux, on eut quatre mois de république libérale.

Le Directoire, exaspéré par le résultat des élections, fait écrire contre la nouvelle majorité par les protestants Benjamin Constant et Mme de Staël : il guette attentivement une maladresse ou une imprudence de langage de la part de ces nouveaux députés. Il fut déçu dan et de Royer-Collard. Les généreux porte-parole de 1797 qui révélèrent à la France les noms de Camille Jordan et de Royer-Collard. Les généraux porte-parole de la liberté religieuse ne revendiquèrent que le droit commun. Camille Jordan était un jeune Lyonnais, neveu de Périer, de Vizille. Il fit un rapport sur les serments de fidélité (10 prairial an V, 17 juin 1797). Les

promesses de soumission ne furent d'ailleurs maintenues qu'à six voix de majorité. Royer-Collard, en un très beau langage, demanda l'apaisement et au mot célèbre de Danton il opposa la justice, la justice et encore la justice!

Le député Dubruel fit un rapport sur la déportation et conclut à la suppression de cette mesure de rigueur. Malgré Boulay de La Meurthe, qui s'attacha à solidariser la religion et la monarchie (ce qui avait une apparence de vérité du point de vue des prêtres émigrés) les Conseils votèrent à une grande majorité l'abolition des lois de proscription. Mais les catholiques ont toujours mieux su se résigner aux coups de force que les parer; ils ne pouvaient d'ailleurs se résoudre à employer les premiers la violence. Ils ne parvinrent pas à dissocier le Directoire en gagnant Carnot. Et le Directoire savait ce qu'il voulait.

Il flétrit du nom de royalistes ceux qui censuraient sa politique antireligieuse. Malgré l'article 69 de la Constitution de l'an III, interdisant de laisser approcher les troupes à plus de 6 myriamètres de Paris, il fit venir les soldats d'Augereau, en dépit des protestations platoniques des Conseils. Ce fut le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Triste et dangegereuse victoire ; le Directoire avait appelé le soldat, il périra par le soldat et ce sera justice. Il fallut donc un insolent coup de force pour faire taire les réclamations populaires et pour infliger aux idées libérales une défaite momentanée. Les Conseils épurés, réduits à un nombre insignifiant de députés, votèrent non sans regret ce que le Directoire leur imposa. « Tout individu qui se permettrait de rappeler la royauté, la Constitution de 1793, ou les d'Orléans, serait fusillé à l'instant ».

V. — Plus il avait eu peur, plus le Directoire se montra impitoyable. Il n'épargna même pas Carnot et Barthélemy, deux de ses membres. Il prétendit réprimer une conspiration royaliste ; en réalité les catholiques furent surtout frappés. En vain les évêques constitutionnels alors réunis en « concile national », envoyèrent une immédiate adhésion au coup d'Etat. Cela n'empêcha pas

le Directoire de supprimer bientôt les constitutionnelles *Annales de la Religion*. Toute presse catholique fut supprimée ; il n'y eut plus pour les croyants aucun moyen public de faire entendre leur voix.

Les lois de déportation contre les prêtres insermentés furent aussitôt remises en vigueur et la chasse aux prêtres recommença avec plus de méthode et d'acharnement. Le Directoire innova ; il y a dans cette sorte de persécution, une sorte de génie infernal qui n'a pas été assez mis en lumière. Il serait curieux d'en chercher les inspirateurs. Il n'est pas douteux que l'influence de Talleyrand s'exerça en faveur des constitutionnels. L'application de ce régime dura deux années entières ; c'est à juste titre que M. Pierre de La Gorce l'appelle la Seconde Terreur.

La répression ne se borna pas à frapper les prêtres, mais elle atteignit aussi les simples fidèles, que le Directoire essaiera de débusquer de toutes les retraites où ils auraient pu tenter de se cacher pour célébrer leur culte. Il y a là un plan d'action très soigné qui, dans sa malfaisance, n'est pas loin de la perfection. Cette triste responsabilité doit sans doute revenir à l'un des nouveaux directeurs, le jurisconsulte Merlin de Douai, l'ancien rapporteur de la loi des suspects. Le serment fut considérablement aggravé. Tout prêtre, pour être admis à exercer le ministère, dut prêter le serment de haine à la royauté. Sans doute, cela ne gênait pas beaucoup les constitutionnels ; mais il était impossible à aucun prêtre fidèle de prêter ce nouveau serment.

La réclusion fut de nouveau appliquée aux prêtres, qui, sous la Convention, avaient déjà été victimes de cette mesure répressive. Tout prêtre insermenté fut traité de nouveau comme ennemi de la République. Il y eut encore, sous la persécution fructidorienne, quelques exécutions isolées de prêtres. Mais la franche effusion du sang n'était pas dans les idées du Directoire ; c'est une mesure plus sournoise qui eut ses préférences, la déportation aux colonies. Le Directoire envoya les prêtres fidèles à la Guyane française, célèbre par son insalubrité, notamment à Sinnamari et dans un endroit

encore plus malsain. Quelques privilégiés purent être recueillis par des religieuses demeurées là-bas. Cela n'empêcha pas le député Boulay de la Meurthe de vanter la clémence du Directoire et son respect pour la vie humaine. Au contraire, il nous paraît que tuer lentement est plus cruel encore que de tuer tout d'un coup. Pour le Directoire, l'anticléricalisme est un article d'exportation. Il persécute les prêtres belges et déporte en Allemagne le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines. Il ferme l'Université de Louvain. Il déporte aussi une trentaine de prêtres belges à la Guyane. Ainsi les Belges apprirent à souffrir avec les Français. Cette déportation sacerdotale restera l'opprobre éternel du Directoire. Au total 150 sur 263 déportés moururent là-bas en peu de temps. Mais les Anglais étaient les maîtres de la mer et ils le restèrent longtemps, Napoléon l'apprendra un jour à ses dépens; ils capturèrent *la Vaillante*, qui transportait un convoi de ces malheureux déportés. Le Directoire ne se résigna pas à perdre ses victimes de choix, il remplaça la déportation par l'internement à Rochefort, à l'île d'Oléron et à l'île d'Aix, où les souvenirs de ces infortunés sont encore pieusement conservés.

Heureusement, beaucoup de prêtres échappèrent aux pièges qui leur étaient tendus, grâce à la complicité des populations. Ce n'est pas que le Directoire n'ait songé à des ruses infernales pour s'emparer d'eux. Un certain Dupin, qui deviendra préfet des Deux-Sèvres, proposait d'envoyer des agents secrets du Directoire se confesser aux prêtres présumés réfractaires. Mais souvent la fidélité populaire à la religion se manifesta d'une façon touchante ; on appelait « messes aveugles » des réunions où sans la présence des prêtres, les fidèles récitaient en commun les prières et les offices. Toujours, à la ville comme à la campagne, l'espérance dans une résurrection du culte se conservait vivace. C'est le 18 fructidor même que Mlle de Soyecourt avait racheté le couvent des Carmes, à Paris.

C'est dans l'ouverture des écoles privées que se manifesta aussi la louable initiative des catholiques. On

ignore généralement que jusqu'au monopole universitaire de Napoléon, la liberté de l'enseignement avait été garantie, même sous la Révolution, notamment par la loi du 3 brumaire an III. Les catholiques avaient ouvert un grand nombre d'écoles privées à Paris ; elles auraient été 2,000 (n'y a-t-il pas un zéro de trop ?) contre 56 écoles publiques. Le Directoire instruit de cette situation ordonne aux fonctionnaires mariés de mettre leurs enfants dans les écoles publiques (ce qu'aucun régime n'a pu obtenir sérieusement). Puis il fait visiter les écoles privées ; l'inspecteur se fait montrer les livres, il cherche la Constitution de l'an III et la Déclaration des Droits de l'Homme ! La plus grave sanction est d'ailleurs la fermeture de l'école ; à peine si la prison vint châtier quelques-uns de ces audacieux maîtres d'école. Cette campagne de répression se poursuivit dans toute la France : à Grenoble, 30 écoles furent fermées d'un coup. On ne saurait trop remercier M. Pierre de la Gorce de nous avoir fait connaître cette page inconnue de l'histoire de l'enseignement libre.

VI. — Le Directoire était d'avis, comme les philosophes du XVIIIe siècle, qu'il fallait une religion pour le peuple. Vers fructidor, Mme de Staël leur avait proposé d'établir le protestantisme comme religion d'Etat. Un moyen de déconsidérer le catholicisme fut de lui substituer des cultes rivaux, comme la théophilanthropie et le culte décadaire. Le Directoire n'était assurément pas attaché à un culte quelconque, mais il voyait sans doute dans ces concurrences un moyen de guerre contre le catholicisme romain. Le libraire Chemin Dupontès avait inventé une doctrine morale qu'il avait appelée « théoanthropophilie » ; une opportune interversion de syllabes rendit le nom plus euphonique et l'on eut la théophilanthropie. C'était une morale humanitaire, laïque, mais respectueuse du sentiment religieux et prescrivant l'examen de conscience ; les officiants devaient revêtir de belles robes blanches. Des personnages notables, le directeur Larevellière-Lépeaux, Valentin Haüy, Dupont de Nemours donnèrent leur patronage à la secte, qui occupa jusqu'à 19 églises de Paris. Mais ces

ennuyeux offices faisaient regretter la messe ; les « filous en troupe » comme on les nomma plaisamment, ne firent pas longtemps recette, et il fallut chercher autre chose pour détrôner le catholicisme. On trouva le culte décadaire (14 germinal an VI, 3 avril 1798).

On se souvient que le calendrier républicain, œuvre du Montagnard Romme et de Fabre d'Eglantine, d'ailleurs remarquable en ce qui concerne la dénomination des mois, divisait chaque mois, uniformément de 30 jours, en décades. Le « décadi » dixième jour de chaque période, doit, dans la pensée du Directoire, remplacer le dimanche. Le culte décadaire était une attaque très grave contre le catholicisme, et il ne semble pas qu'on en ait toujours vu la particulière malfaisance. Quand il s'agissait de partager les églises avec les théophilanthropes, les catholiques n'avaient que la gêne matérielle de remettre les églises à leurs rivaux, à une heure fixe. Désormais le décadi devait supplanter entièrement le dimanche comme jour de repos : les magasins devaient être obligatoirement fermés le décadi et ouverts le dimanche, les mariages et les cérémonies civiques devaient être célébrés obligatoirement le décadi. Le caractère antichrétien de cette prescription fut saisi même par les constitutionnels, et l'évêque Le Coz risqua la déportation pour avoir protesté contre l'obligatoire décadi.

Comment remplacerait-on les offices religieux ? Par des fêtes civiques, renouvelées de celles de la Convention, comme celle de la souveraineté nationale, des époux, du 18 fructidor même, dont François de Neufchâteau traça le programme ; il ne manquait pas de flétrir « les rhéteurs du fanatisme voués à un célibat corrupteur ! » A Paris, il y eut d'ailleurs de magnifiques attractions pour embellir ces fêtes, les tapisseries des Gobelins, les trésors d'art rapportés d'Italie et cédés à la France par des traités. Mais en province le décadi n'eut pas grand succès. On alla jusqu'à interdire la vente du poisson le vendredi, dans le département d'Eure-et-Loir jusqu'à interdire, le dimanche « le spectacle de la messe » ; les magistrats eux-mêmes s'ennuient de leur fréquente solitude (sauf les jours de mariages) dans les anciennes

églises catholiques, maintenant pourvues de noms laïques et profanes. On voulut faire du décadi un vrai dimanche anglais ; on peut se demander si, à la longue, avec sa coutumière obstination, le Directoire n'eût pu y parvenir, malgré l'impopularité de cette diminution des jours de repos.

Il voulut même faire connaître le bienfait du décadi aux pays que nous occupions ; sur son invitation, les pasteurs de la ville de Genève dont l'annexion à la France venait d'être prononcée en 1798 durent remplacer le culte du dimanche par celui du décadi. Spirituellement, ils ajoutèrent bien un culte le décadi, mais ils gardèrent le dimanche.

VII. — Le Directoire ne se contentait pas de contrarier le catholicisme par tous les moyens en son pouvoir, il favorisait par son exemple ou par ses conseils tout ce que l'Eglise proscrit. La période directoriale est demeurée assez célèbre au point de vue de la dissolution de mœurs (incroyables, muscadins, jeunesse dorée) pour que M. Pierre de La Gorce puisse accuser le Directoire d'avoir favorisé « la dépravation sous toutes ses formes ». Ceux qu'on appelait déjà « nouveaux riches » affichaient un luxe scandaleux.

L'antique foi, dit l'historien, fléchit sous la double poussée des gens de plaisir et des gens de science. Le Directoire fait à la religion un plus sensible outrage encore que la persécution, il s'en passe. Les grandes cérémonies, comme les fêtes patriotiques, les obsèques de Hoche se déroulent sans le concours de la religion, même sans celui des constitutionnels, tolérés avec un certain dédain. L'Etat est vraiment laïcisé et séparé de l'Eglise. Le laïcisme s'installe dans l'armée et dans les corps constitués comme l'Institut ; la « Décade », principal organe de ce parti, publie les poèmes irréligieux de Parny. L'irréligion envahit donc ce qu'on pouvait appeler le parti de l'intelligence et c'est très fâcheux. Ainsi se forment ces hommes sans Dieu, ceux que Napoléon poursuivra de son éternelle rancune sous le nom d'idéologues. L'armée (qu'on se souvienne du général Delmas traitant de capucinade la cérémonie du sacre)

et l'Institut constitueront les cadres de l'opposition de gauche au Concordat, tandis que les prélats émigrés formeront l'opposition de droite.

Ajoutons que sous prétexte de travaux de voirie, se poursuit, à tort et à travers, la démolition des églises ; des œuvres d'art françaises, suivant les plus pures traditions du vandalisme jacobin, sont dispersées. La cathédrale de Bourges ne fut conservée que parce qu'on ne trouva point d'espace assez vaste pour en recueillir les matériaux. Les pieux noms des rues subissaient la laïcisation comme les prénoms des enfants, toutes entreprises dont nous ne voyons aujourd'hui que le ridicule, sans en apercevoir le but caché, qui était de faire oublier la religion.

VIII. — Mais le Directoire devait commettre un acte de persécution beaucoup plus grave, il allait renouveler, de propos délibéré, l'attentat de Philippe le Bel à Anagni contre le souverain pontife, mais avec une brutalité sournoise. Ainsi que s'exprime un de ses agents, il haïssait « le citoyen italien qu'on désigne du nom de pape ».

Depuis la constitution civile du clergé et l'annexion d'Avignon, les relations officielles de la fille aînée de l'Eglise avec le souverain pontife n'avaient jamais été normales. Le traité de Tolentino (19 février 1797) avait imposé à Pie VI des sacrifices matériels et territoriaux très durs, mais Bonaparte, qui montrait déjà un grand sens politique, avait eu la sagesse de ne pas insister sur les clauses religieuses, notamment sur le désaveu de la condamnation de la constitution civile du clergé, que le Directoire prétendait obtenir. Joseph Bonaparte, ambassadeur à Rome, était le protecteur des révolutionnaires. Le général Duphot, assassiné à Rome dans des circonstances peu claires (28 décembre 1797), dut à cette fin tragique l'honneur de donner son nom à une rue dans un beau quartier de Paris. Le secrétaire d'Etat Doria Pamphili s'excusa très maladroitement, comme s'il eût eu quelque responsabilité dans l'échauffourée. La rupture s'en suivit. Rapidement les Etats pontificaux furent envahis ; Pie VI fut brutalement enlevé

du Vatican, fâcheux exemple donné à Bonaparte (20 février 1798).

Qu'allait-on faire de l'auguste captif ? La cour de Rome était l'objet du ressentiment du Directoire. Pie VI représentait à un degré suprême ce que le Directoire haïssait par-dessus tout, la religion catholique. Privé de ses états, Pie VI resta un an à la Chartreuse de Florence. Il était question de l'envoyer en Sardaigne ou en Espagne. Mais la route maritime ne parut pas sûre et l'avance de la coalition austro-russe en Italie fit craindre au Directoire de laisser tomber son otage entre les mains des ennemis de la France. Dès lors il fut question de l'amener en France.

Le Directoire se flattait de l'espoir insensé de mettre fin d'un seul coup au « papisme ». Pourquoi vous acharner après ce vieillard, disait Manfredini, ministre du grand duc de Toscane, à l'ambassadeur du Directoire, Reinhard. A quoi vous servira-t-il de faire mourir Pie VI ? Après celui-ci, on élira un autre pape. Sur ces entrefaites, la France s'empara des états du grand duc de Toscane, qui ainsi n'eut pas à chasser lui-même le proscrit. Le Directoire n'écouta pas les sages conseils de Manfredini et fit transporter l'auguste captif en France ; Pie VI arriva à Valence où il admira la belle vallée du Rhône ; il mourut bientôt le 29 août 1799, à 80 ans, en priant Mgr Spina de dire à son successeur de pardonner à la France. Comme une autre illustre victime de la Révolution, Louis XVI, il avait pendant ces derniers jours de captivité fait preuve d'une admirable noblesse de sentiments.

Quatre semaines après, Bonaparte, revenant d'Egypte, passa par Valence où il avait autrefois tenu garnison ; il présenta ses condoléances aux prélats romains et promit de leur faciliter le moyen de transporter le corps de Pie VI en Italie. En 1800, le conclave de Venise devait élire Pie VII. Ce n'est point le Directoire qui devait voir cet événement.

Trois mois après la mort de Pie VI, le Directoire disparaissait brusquement dans le coup d'Etat du 18-19 brumaire sans mériter beaucoup de regrets et l'aube du

Consulat annonçait à la France et à la religion les réparations nécessaires. Il est temps de jeter les yeux sur les résultats de la politique directoriale.

IX. — Jusqu'au dernier moment, le Directoire avait manifesté sa haine contre le catholicisme. L'odieuse loi des otages (24 messidor an III, 12 juillet 1799) promettait une récompense à celui qui faisait arrêter un prêtre déportable ou le chef d'une bande d'assassins ! Ce triste gouvernement avait fait presque tout le mal qu'il voulait faire et sa persécution n'avait été que trop cruellement efficace.

Le pire fléau des catholiques français était, comme disait Bonaparte, le scandale des divisions religieuses. Le fossé entre les constitutionnels et les insermentés a continué à se creuser et on ne voit nul espoir d'accord entre ces rivaux.

Les constitutionnels sont fiers de la tolérance dont ils jouissent ; ils ont réuni 31 évêques dans leur Concile national (31 août 1797) ; un homme à poigne, Grégoire, essaie de les galvaniser. Ils se considèrent comme les seuls représentants authentiques du catholicisme et ils oublient souvent qu'ils sont schismatiques. Ils offrent tout au plus, lorsqu'il y a deux curés rivaux pour une paroisse, de céder la place à l'insermenté, s'il est plus ancien, mais là se borne leur effort de conciliation. Souvent ils jalousent « les bons prêtres ». Ils ne veulent pas entendre parler d'une rétractation de leur serment à la Constitution civile du clergé et ils osent faire croire que les brefs de condamnation du pape sont apocryphes !

Les évêques, tous émigrés et leurs représentants autorisés en France, aigris par des années d'exil ou de persécution, ne peuvent concevoir la religion sans la monarchie, idée bien naturelle après treize siècles d'entente cordiale. Les prêtres fidèles, relativement peu nombreux (deux tiers des émigrés à peine sont rentrés) mènent une vie précaire, toujours sous le coup de lois nouvelles ; ils groupent autour d'eux d'ardentes élites, mais ils n'ont pas le crédit d'imposer aux constitutionnels la reconnaissance de leurs droits légitimes.

En quel état sont les églises ? La plupart de celles

qui sont debout sont occupées par les constitutionnels. Un grand nombre sont démolies ou converties pour toujours en des usages profanes. Beaucoup d'abbayes abriteront les nouvelles administrations civiles.

La religion paraît abandonnée par les classes cultivées ; on ne saurait dire si le monde officiel a pour elle plus de haine ou plus de mépris. Contre les catholiques tout semble ligué. Mais lorsque tout paraissait perdu, tout fut sauvé.

X. — Il fallait donc une autorité extérieure pour imposer à la France la paix religieuse, ardemment désirée en dépit des persécutions directoriales. L'ancien sectaire Boulay de La Meurthe avait prophétiquement déclaré qu'un usurpateur se ferait des partisans en garantissant la liberté religieuse. Ce sera en effet une partie importante du programme de l'homme qui vient.

Mais l'état apparent du catholicisme en 1799 nous prouve quel mérite eut Bonaparte d'imposer, malgré les résistances de son plus proche entourage, le Concordat qu'il était seul à vouloir, au dire de Consalvi. N'étant pas croyant, mais seulement attaché à un vague déisme, il comprit cependant que la paix religieuse pouvait seule amener l'union nationale et que dans ce but il devait causer avec Rome. Bonaparte comprit aussi que le catholicisme vivait encore dans l'âme populaire et qu'il était une force de conservation sociale.

Devant le service immense ainsi rendu à l'Eglise Pie VII pardonnera Savone et Fontainebleau. Il n'y a donc pas à s'étonner que, le 5 mai 1921, l'Eglise catholique, en la personne du cardinal Dubois, archevêque de Paris, se soit associée par ses prières aux fêtes du centenaire de Napoléon. Il fallut « cet acte chrétiennement sauveur » du Concordat pour effacer les traces de la néfaste politique religieuse du Directoire.

Paul DESLANDRES,
Bibliothécaire à l'Arsenal.

CURÉS DE CAMPAGNE DE L'ANCIENNE FRANCE

LES CURÉS BÉNÉFICIAIRES ET LA GESTION DE LEURS BÉNÉFICES

EXPLOITATION DIRECTE PAR LES CURÉS DE LEURS BÉNÉFICES ET DE LEURS DIMES

§. 2. *La levée de leurs dîmes par les curés de campagne.* — Si le souci et l'embarras de se procurer une main-d'œuvre économique et les animaux nécessaires à leurs petites exploitations ne sont guère simplifiés aux curés par la bonne volonté de l'administration à leur égard, la levée de leurs dîmes leur vaut de la part des paysans de non moindres ennuis. J'ai parlé ailleurs des difficultés qui se posent au sujet de l'assiette et du taux de la dîme, et de la pluralité des décimateurs ; les litiges que soulève la perception directe des dîmes sont plus nombreux encore.

« C'était surtout les curés décimateurs, dit très justement un auteur, qui exerçaient ainsi leurs droits, et une certaine catégorie de curés, les curés paysans, possesseurs de petites dîmes ou de faibles portions de dîmes qui s'attachaient avec soin à faire valoir leur temporel, menaient une vie rustique, élevaient quelques bestiaux, fréquentaient les foires et ne jugeaient pas déshonorant de manier eux-mêmes la bêche et la pioche. L'intérêt de ces pasteurs était bien, en effet, de percevoir eux-mêmes leurs dîmes, à cause de l'exiguité de celles-ci ; ils n'auraient pu les affermer que pour un prix dérisoire, si toutefois ils avaient trouvé un fermier disposé à prendre une ferme si minime [2]. »

1. V. *Rev. d'hist de l'Eglise de France*. an. 1921, t. VII, p. 353.
2. Henri Marion, *La dîme ecclésiatique en France*, au XVIIIe *siècle*, p. 82-83.

Mais cet avantage, ils le paient bien par des tracas d'un autre genre.

Par qui, où, à quelle époque et comment se perçoit la dîme ?

Par qui d'abord ? « En droit le décimateur ne pouvait se présenter lui-même pour lever sa dîme. Nous lisons, en effet, dans le *Nouveau Coutumier de France :* « Tous les décimateurs soit propriétaires, soit fermiers « sont tenus d'establir un chercheur de dixmes, qui fera « le serment devant les eschevins ou au greffe du bail- « liage de s'acquitter comme il faut dans la dixme des « fruits, au moins lorsqu'il en sera requis par la partie[1]. » Le choix de ce chercheur de dîmes n'était pas absolument libre pour le décimateur, mais lui était plus ou moins imposé. Le curé d'Hagécourt, dans la déclaration de ses revenus, en 1689, nous apprend que dans chaque hameau de sa paroisse, les habitants nommaient neuf hommes qu'ils présentaient au curé pour amasser les gerbes de dîme; sur ces neuf hommes, le curé en désignait un pour chaque hameau ; celui qui était choisi prêtait serment entre les mains du curé, en présence de la communauté, et il devait piquer, amasser, partager, charger, décharger, délier toutes les gerbes ; pour ce service, il prélevait la 24e gerbe à la grange. Il est question aussi de l'élection de dîmeurs dans les comptes d'un certain Jean de Betlange, châtelain et receveur de Boulay, en Lorraine. Quant à la prestation du serment, elle était en usage dans le Midi comme dans l'Est. Ainsi dans la paroisse de Cérat, en Quercy, on voit, en 1772, prêter serment un *rameleur*, nommé par le décimateur du lieu[2] ».

Très généralement, c'est le décimateur qui doit aller chercher la dîme chez le décimable et non le décimable qui doit l'apporter au décimateur. C'est ce qu'on exprime en disant que la dîme est *quérable*, non *portable*, et cela est vrai à fort peu d'exceptions près, car lorsque la dîme est portable, un dédommagement pour le décima-

1. *Nouveau coutumier général de France*, t. I, p. 614.
2. Gagnol, *La dîme ecclésiatique en France*, Paris, 1911, p. 127-128.

ble est généralement prévu [1]. « Des paroissiens, écrit le curé de Bujaleuf, en Limousin, refusent de me faire conduire par leurs bœufs et charrettes la dîme que j'ai dans leurs domaines, quoique de tout temps ils se soient volontairement soumis à la faire conduire, attendu que je ne jouis pas de la paille. Ne puis-je exiger de percevoir ma dîme dans le champ ? Je jouirais alors de la paille et si je suis obligé d'avoir des charrettes pour aller chercher ma dîme, je préfèrerais les avoir pour dîmer dans le champ ; la paille me défrayerait de cette dépense immense [2]. »

Mais si la dîme est quérable, où est-elle quérable ?

Pour les grains, la plupart du temps sur les champs, et exceptionnellement à la grange, ou sur l'aire ;

Pour le vin, au contraire, le plus souvent au pressoir ou au cellier, et rarement à la vigne ;

Pour les dîmes de charnage, ordinairement à l'étable.

L'époque du paiement de la dîme répond à celle de la récolte. Tous les propriétaires ou fermiers sont alors tenus d'avertir les décimateurs de leurs paroisses respectives du jour où ils comptent faire leur récolte. Cette signification se fait sous forme de publication au prône de l'église paroissiale, le dimanche précédent. Elle peut se faire aussi hors de l'église, à l'issue de la messe paroissiale et par l'officier de justice. Son but est de permettre aux décimateurs de se trouver au moment voulu sur les champs. Ceux-ci ainsi prévenus, il est interdit au propriétaire de rien enlever de sa terre, pas même sa propre part de récolte, avant que les collecteurs de dîmes y soient passés [3].

Mais un cas embarrassant se présente assez fréquemment. Le curé ne dispose point, en général, d'un grand nombre de dîmeurs. Si plusieurs propriétaires de villages ou de hameaux de sa paroisse, souvent éloignes

1. H. Marion, ouvr. cité, p. 91.

2. Lettre du curé de Bujaleuf (Haute-Vienne), du 3 août 1782 (Arch. nat., Correspondance des Agents généraux du Clergé, G⁸ 625).

3. Marion, ouvr. cité, p. 94.

les uns des autres, lui fixent le même jour pour la levée de leurs dîmes, il y aura, quelquefois, impossibilité matérielle pour les dîmeurs de se trouver, ce même jour, sur des points très différents de la paroisse. Que se passera-t-il alors? Les décimables pourront-ils mettre eux-mêmes à part la dîme due au curé, et pourront-ils enlever leur récolte, en laissant la dîme sur le terrain?

Le *Nouveau coutumier de France* répond au premier point : « Si, dit-il, les fruits estans liés et mis en monceaux, le rechercheur de dîmes estoit en défaut de venir les décimer, devant le soleil couché, ou dans les vingt-quatre heures après qu'ils sont mis en monceaux, le fermier ou le propriétaire des dits fruits pourra lui-même les décimer en présence de deux témoins, ou du moins d'un homme d'honneur, n'estant pas de sa famille, valets ou manouvriers [1]. »

Et quant au second point, il est admis que, lorsque les dîmeurs ne se présentent pas au jour fixé, on les appelle ordinairement par trois sommations successives ; et si, une heure après la dernière, ils n'apparaissent pas, le décimable peut enlever sa propre récolte, en laissant la dîme sur le terrain [2].

Si précis que soient ainsi les règlements sur ce point, beaucoup d'abus ne laissent pas, pourtant, que de se produire en pareil cas. Ils sont fréquents surtout en matière de dîmes de vendanges. Quand cette dîme est percevable à la vigne, elle est ordinairement disposée dans des portoires, des cuves ou des hottes, à raison d'une portoire, d'une cuve ou d'une hotte par dix, douze, quinze. Quand le décimateur se trouve en retard pour lever sa dîme, le décimable peut donc laisser sa dîme sur le terrain Mais il arrive fréquemment que ne voulant point abandonner ses vaisseaux vinaires dans la vigne, il les fait vider sur le terrain, en sorte que lorsque le décimateur arrive il ne trouve sur le sol qu'une horrible bouillie [3].

1. *Nouveau coutumier général de France*, t. I, p. 614.
2. Gagnol, ouvr. cité, p. 128-129.
3. Gagnol, ouvr. cité, p. 132.

Ecoutons à ce sujet les doléances du curé de Singleyrac, en Périgord : « J'ai, écrit-il, un petit bénéfice au diocèse de Sarlat, sur lequel il y a 75 pièces de vigne, qui donnent annuellement de 9 à 10 barriques de vin de dîme qu'on vend communément de 10 à 12 livres la barrique. Or, un particulier, nommé Peyronny, contrôleur ambulant de Sarlat, qui a une vigne sur ma paroisse, prétend que, parce que je dîme la vendange de 13 portoires une, il a le droit de jeter la treizième si mon compteur ne se trouve pas à la vigne au moment qu'on la ramasse. En conséquence, il a jeté ou fait jeter deux ans de suite, savoir en 1765 et 1766, la vendange qu'il disait faire ramasser pour ma dîme par la raison que mes gens ne se sont pas trouvés à sa vigne pour la recevoir aussitôt qu'elle a été ramassée ; de sorte que je n'ai pas reçu la dîme qui doit me revenir. Cependant, j'ai envoyé régulièrement à la vigne de cet homme le jour même qu'il l'a vendangée, et jamais plus tard qu'à 2 heures après midi. Si la prétention de ce particulier avait lieu, il me faudrait pendant le cours des vendanges autant de compteurs et autant de chevaux que j'ai de pièces de vigne dans ma paroisse et dépenser par conséquent beaucoup plus que ne vaut la dîme. Tous les honnêtes gens trouvent affreux le procédé de cet homme, et lui en est enchanté et s'en vante partout pour avoir des imitateurs, et déjà des sujets comme lui ont menacé mes confrères de jeter leur vendange. La première fois qu'il fit jeter la mienne, il se servit de son fils. Mais la seconde fois, il l'a fait jeter lui-même. Je lui écrivais pour me plaindre du procédé du fils, disant que je le croyais trop sage pour avoir part à ce trait de jeune homme. Voici sa réponse tirée mot à mot de l'original : « Dans la conduite qu'a tenue mon fils à l'occasion de « votre dîme, Monsieur, tout est, je crois, conforme aux « règles, et n'a aucun rapport au trait de jeune homme « que vous lui attribuez. Je le pense si fort ainsi, que « lui et moi agirons toujours ainsi[1]. »

1. Lettre du curé de Singleyrac (Dordogne), 8 janvier 1767 (Arch. nat., Corr. des Agents généraux, G⁸ 652).

On dit à cela que les curés sont tenus de « faire porter au pas de chaque vigne un vaisseau vinaire ». « Mais comme, écrit le curé de Thénac, il m'est moralement impossible d'exécuter cette prescription par la difficulté d'avoir autant de vaisseaux à envoyer qu'il y a de vignes dans ma paroisse, le décimateur y sera toujours exposé à perdre sa portion de vendange chez les particuliers mal intentionnés dont le nombre croît chaque jour. J'ai sur cette paroisse autour de cent pièces de vignes qui me donnent, année commune, 26 bariques de vin, mesure de Bergerac, Où trouver cent portoires à envoyer au pas de chaque vigne, et quel est le décimateur qui serait en état et qui voudrait, même quand il le pourrait, faire la dépense d'acquérir et d'entretenir tant de vaisseaux pour les envoyer chez chaque particulier avec autant d'hommes pour les garder pendant le cours des vendanges qui durent environ deux mois, afin de les préserver des accidents arrivés dans les endroits où quelques décimateurs ont envoyés des vaisseaux de dépôt chez certains particuliers mal affectés lesquels ont été détruits ou enlevés par les décimables ? Et je ne parle pas des frais à faire pour loger tant de vaisseaux vinaires[1] ! »

Pour éviter l'inconvénient précédemment signalé de ne pouvoir, si leur paroisse est étendue, se faire représenter simultanément sur des points assez éloignés, quelques curés prétendent qu'il faut que toutes les récoltes d'un même village soient prêtes avant qu'on puisse prévenir les dîmeurs de se transporter sur les lieux.

Le curé de Saint-Séverin, en Limousin, expose ainsi que l'usage ordinaire de sa paroisse et de tout le canton est de ne dîmer que « lorsque toute la récolte est prête ». « Un de mes paroissiens turbulents, ajoute-t-il, prétend me faire dîmer sa récolte contre cet usage, par le conseil d'un avocat de ce pays. Si j'étais obligé de céder à cette demande, la moitié de mon revenu suffirait à peine pour la perception de l'autre dans une paroisse qui a

1. Lettre du curé de Thénac (Dordogne), du 25 octobre 1775 (Arch. nat., G⁸ 657).

près de trois lieues de montagne de diamètre, et si chacun de mes paroissiens est libre de me requérir pour dîmer à sa liberté, la perception en deviendrait impossible dans un temps où chacun voudra mettre à couvert sa récolte préférablement à celles des autres[1]. »

Et dans la paroisse de Saint-Moreil, dans la même province, où la dîme a lieu à la décharge des grains dans la grange, le curé émet non-seulement la prétention qu'il faut que tous les grains d'un même village soient « prêts à serrer » avant qu'il puisse être prié de venir dîmer, mais il soutient de plus « qu'il peut lui être accordé trois ou quatre jours après l'avertissement de se transporter à la grange, qu'il suffit qu'il envoie une seule personne pour dîmer dans chaque village, fût-il composé de dix feux, et que chaque particulier doit attendre que ceux qui l'ont précédé aient déchargé leurs grains pour ensuite décharger les siens, en suivant chacun leur rang. »

On conçoit facilement quelles protestations soulèvent pareilles prétentions contre chacune desquelles s'élèvent les habitants qui déclarent :

« 1° Que dès qu'une partie de la récolte est prête à engranger, le curé ne peut se refuser d'y aller dîmer; car s'il faut que tous les grains d'un village soient prêts avant de pouvoir avertir le décimateur pour dîmer, on exposera toute la récolte de ce village au danger de se pourrir et de se perdre : un seul mal intentionné ou paresseux retardant les choses pourra occasionner cette perte; »

2° En second lieu, on ne peut obliger les décimables à attendre le décimateur pendant trois ou quatre jours, et il faut qu'aussitôt averti le décimateur se rende sur les lieux; car « par mauvais vouloir, un curé pourra ainsi faire languir les habitants et leur nuire ; »

3° Enfin, il est inadmissible que le curé soit autorisé à n'envoyer qu'un seul décimateur et que les habitants n'aient point, avant l'arrivée de celui-ci, la permission

1. Lettre du curé de Saint-Séverin (Creuse), du 17 juin 1789 (Arch. nat., G⁸ 656).

de décharger leurs charrettes et d'engranger leurs grains — sauf à laisser dans la grange la dîme qu'ils jugent à propos, — « car, autrement, quel ennui, quelle perte de temps, quelle occasion de murmures pour des pauvres paroissiens qui estant tous arrivés presque à la même heure seront obligés d'attendre avec leurs charrettes chargées que ceux qui les ont précédés aient déchargé et fait dîmer [1] ».

Mais à cela s'opposent les arguments du curé :

« 1° S'il est permis, d'abord, d'appeler le décimateur lorsqu'on aura une petite ou une grande portion de la récolte prête, ou même un seul champ ; quel embarras pour un décimateur et comment y pouvoir suffire ? L'impossibilité en est manifeste. »

« 2° Si le curé est obligé de se rendre pour dîmer aussitôt averti, et que dix villages l'avertissent tous à la fois, pourra-t-il se trouver partout, et s'il est au pouvoir du particulier de mettre à part sa dîme, quelle sera cette dîme ? Souvent elle ne sera pas d'un trentième ! »

« 3° S'il faut que le curé fournisse autant de personnes pour dîmer qu'il y aura de granges, quelle dépense pour lui, quel embarras pour se procurer des personnes fidèles et assez intelligentes pour savoir dîmer ! Les dépenses excèderont, presque toujours, le produit de la dîme [2]. »

Et rien ne peut mieux que ces discussions donner une idée de l'infinie complication de pareille matière.

Une autre prétention des cultivateurs est, sous prétexte de cas de force majeure, de lever leurs récoltes la nuit. Et cela étant une question de fait, les tribunaux, sur de plus ou moins vagues témoignages, leur donnent trop souvent raison. « C'est ainsi, écrit le curé de Glos-sur-Risle, que le sieur Nicolas Lerfait, laboureur et mon paroissien qui, toute la semaine d'avant, malgré la beauté du temps, avoit affecté d'attendre pour lier son

1. Mémoire du curé de Saint-Moreil (Creuse), 1777 (Arch. nat., G⁸ 655).

2. Mémoire du curé de Saint-Moreil, 1777.

blé à soleil couchant, donna ordre le jeudi 10 août 1769, à trois de ses ouvriers d'aller à 8 heures du soir commencer à lier une nouvelle pièce. Sur ce que mon domestique lui dit qu'il étoit trop tard et qu'il alloit se retirer ainsi que le dixmeron, il le brutalisa et après l'avoir envoyé plusieurs fois faire foutre, lui dit hautement qu'il lieroit son grain à sa commodité, même à 10 heures du soir, et minuit s'il le vouloit. Mon domestique et le dixmeron se retirèrent, et Lerfait fit lier son blé. Pour arrêter une pareille entreprise, qui exposeroit nos préposés à être de nuit et jour sur pied, qui nous obligeroit d'en avoir autant comme de champs et qui ouvriroit la porte aux injustices et à la fraude, pour réprimer en même temps l'insulte, je me trouvai forcé de faire assigner le lendemain Lerfait qui, néanmoins, sur les prétextes de pluie et d'orage, me fit débouter de mes demandes sur tous les chefs[1]. »

Mais ce sont encore les conditions et les modes de perception de la dîme qui sont l'occasion des plus vifs débats, parce que des fraudes les plus fréquentes de la part des décimables.

Pour ce qui est des grains, la question qui se pose la première est de savoir « si le blé doit être coupé avec la scie ou fauché. Le blé fauché rend, peut-être, moitié plus de paille, mais il rend, au moins, épreuve faite, un quart en moins de grain que le blé scié. Dans les endroits où la dîme se perçoit à la treizième ou à la vingt-unième, ou à quelque autre compte que ce soit, cela peut être indifférent pour le décimateur, parce qu'il trouve toujours son compte tant pour le blé que pour la paille. Mais dans les lieux où la dîme se paye trois ou quatre gerbes de chacune trois pieds, huit pouces de grosseur à l'arpent, cela ne peut pas être indifférent, le blé fauché rendant moins que le blé scié, ce qui fait un déficit considérable pour le décimateur dont les gerbes sont toujours de la même grosseur et en même quantité, ce qui fait un quart de revenu de moins. On de-

1 Lettre du curé de Glos-sur-Risle (Eure), 20 août 1769 (Arch. nat., G⁸ 633).

mande, d'après cela, si un décimateur ne serait pas en droit d'exiger que sa portion de dîme fust sciée [1]. »

Quoi qu'il en soit, ce blé coupé est mis en gerbes. Ces gerbes doivent, en principe, être de même grosseur et pour cela, on use de chaînes dont la dimension légale est de quatre pieds, deux pouces.

Mais quelle est proprement la partie de la récolte soumise à la dîme? Peut-on soustraire à cette dîme « les épis qui servent à faire les liens de gerbes — en prélevant pour cela, comme le font les paysans, cinq gerbes sur cent, — les glanes permises aux moissonneurs à chaque bout de raie, les deux picotins de blé qu'on donne à chaque moissonneur, lorsqu'on ne leur donne point les glanes? » Tout autant de questions irritantes et que beaucoup de curés ne soulèvent qu'en tremblant car « attaquer les délinquants, dit l'un d'eux, du Midi, c'est perdre leur confiance, passer pour avares, et faire déserter de nos églises le peu de brebis fidèles qui nous restent dans ce pays hérétique [2]. »

Les gerbes liées, les cultivateurs les disposent en tas égaux de tel ou tel nombre, suivant le chiffre de la dîme, en mettant à part une gerbe de dîme par tas. « Si dans le pays, par exemple, l'usage est de payer la dîme à la quinzième gerbe, les laboureurs en mettent quatorze en tas qu'ils appellent nombre, et ils laissent la quinzième auprès pour les décimateurs. Cela s'est toujours pratiqué pour tous les grains qu'on lie en bottes, et il n'y a pas la moindre difficulté sur ce sujet. »

« Quant aux menus grains, comme orge et avoine, qu'on ne lie pas en bottes, on les amasse en tasseaux tout le long du champ; et autant il y a de quinzaines, autant ils tirent de tasseaux à rive du champ vers le milieu, pour marquer la dîme. Quand le champ est long, ils marquent quelquefois une partie de la dîme

1. Lettre du curé de Bouffry (Loir-et-Cher), du 12 juillet 1784 (Arch. nat., G⁸ 624).

2. Lettre du curé de Saint-Martin-d'Appelle (Tarn), au diocèse d'Agen, 1784 (Arch.nat., Correspondance des Agents du clergé, G⁸ 619).

vers une extrémité du champ, et l'autre partie vers l'autre extrémité [1]. »

Mais parfois, aussi, on dîme au sillon, c'est-à-dire que si la dîme a lieu au dixième, on laisse un sillon sur dix pour le décimateur. Dans ce cas, il y a souvent des discussions lorsque les pièces de terres sur lesquelles se pratique ce genre de dîme sont irrégulières, les sillons n'étant pas tous de la même longueur; d'autre part, les cultivateurs émettent fréquemment la prétention de laisser sur pied le sillon qu'ils abandonnent au curé, qui doit le faire récolter à ses frais [2].

Et lorsqu'au lieu de se percevoir sur le champ, la dîme se lève à la grange, à la décharge des grains, autres difficultés. Est-il permis, en particulier, au curé « de prendre pour sa dîme telle gerbe qu'il veut, en par lui la désignant et la nommant, avant qu'on commence la décharge de chaque charrette, ou bien n'importe quelle gerbe doit-elle lui être donnée sans qu'il puisse la refuser? » Embarrassante alternative! « Si, écrit le curé de Saint-Moreil, en Limousin, s'il est au pouvoir du décimateur d'indiquer les gerbes qu'il veut dans le nombre de onze, quel moyen de s'accorder dans la manière de décharger. Les paysans déchargeant le devant de la charrette, pour le derrière, quelle occasion de dispute! Si, par contre, le particulier est autorisé à ne donner que la onzième gerbe, quelle porte n'ouvre-t-on pas à la friponnerie! Quoi de plus aisé que de ranger les gerbes dans la charrette de façon que la onzième soit toujours la plus mauvaise. On peut, par ce moyen, frustrer facilement le décimateur de la moitié de sa dîme [3]. »

J'ai déjà indiqué le mode de dîmer le raisin pris à la vigne, à l'occasion des abus qui en résultent. Au pressoir, ou au cellier, la dîme se perçoit sur le vin, et le

1. Lettre du curé de Broussy-le-Grand (Marne), du 28 juillet 1786 (Arch. nat., G⁸ 625).

2. Lettre du curé de Tessé, en Normandie, s. d. (Arch. nat., G⁸ 657).

3. Lettre du curé de Saint-Moreil (Creuse), 1777 (Arch. nat., G⁸ 655).

curé a seulement à veiller qu'on ne lui donne pas le jus de la plus mauvaise vendange[1].

Quant aux dîmes de charnage, dîmes des agneaux, des chevreaux, des cochons de lait, il est généralement admis qu'on les acquitte à la sortie de l'étable, en les faisant passer sous une baguette, l'animal qui arrive dixième, onzième, douzième..., étant pris pour dîme, et la fraude est ainsi assez facilement écartée[2].

§ 3. *La vente de leurs produits par les curés de campagne.* — Les récoltes provenant de leurs terres bénéficiales ou de leurs dîmes une fois faites, et ce qui sur ces fruits est nécessaire à leur consommation étant une fois mis de côté, la préoccupation principale des curés est la vente du surplus de leurs produits. De là, en effet, ils tirent le plus clair de leurs ressources pécuniaires. Mais de là, aussi, leur viennent mille difficultés et mille soucis.

Souci matériel d'abord, de trouver des débouchés avantageux, ce qui est souvent malaisé à des hommes que rien n'a préparés, et dont le caractère sacré répugne à ce trafic. En fait, sauf exceptions, ils s'y montrent timides et inexpérimentés. Voici un curé affolé parce qu'un beau jour on lui demande un droit de place au marché de Mantes où il a l'habitude de faire vendre les légumes de son jardin[3]. Et il en est beaucoup de moins audacieux qui préfèrent s'épargner pareils ennuis par un sacrifice. « Je suis un curé d'une pauvre paroisse, écrit le curé de la Landelle; je ne vends presque jamais de grain aux villes; je le distribue tant que j'en ai à mes habitants qui y gagnent au moins le

1. Lettre du curé de Saint-Marcel (Indre), du 9 septembre 1773 (Arch. nat., G⁸ 655). — Lettre du curé de Saint-Martin-le-Pin (Dordogne), 1789 (Arch. nat., G⁸ 655).

2. Mais un paroissien qui doit la dîme de la laine au curé de Baigneaux vend depuis quatre ans son troupeau un mois avant la tonte (Lettre du curé de Baigneau, (Eure-et-Loir), 5 août 1785 (Arch. nat., G⁸ 623).

3. Lettre du curé de Bonnières (Seine-et-Oise), du 1er février 1782 (Arch. nat., G⁸ 624).

temps qu'ils prendraient à en aller acheter à la ville. Outre cela, j'en prête beaucoup, dont je perds une partie[1]. » En certains cas, d'ailleurs, beaucoup de curés ne sont pas libres d'agir autrement que le curé de la Landelle. En ce qui touche, en effet, les pailles de la dîme, pour éviter que les prélèvements faits par les décimateurs ne causent un manquant trop considérable dans l'approvisionnement de la paroisse, une jurisprudence s'établit qui oblige les curés décimateurs à vendre ces pailles aux habitants de leurs paroisses, soit à un prix tarifé d'autorité par les parlements, ou par les assembblées de communautés, soit à un prix moyen, soit enfin en donnant simplement, à offres égales, la préférence à leurs paroissiens[2].

Mais autre chose gêne et paralyse les curés dans leur industrie agricole, c'est le fisc toujours prêt à les saisir en fraude.

J'ai dit plus haut que, en principe, les curés sont exempts des droits d'aides et des droits réservés; en principe, ai-je bien spécifié, et non sans raison, car bien des réserves sont mises à leurs droits, bien des entraves apportées à leurs privilèges sur ce point. Cela frappe surtout dans les pays où le vin forme le revenu principal des bénéfices.

Ils ne sont exempts des droits d'aides d'abord, — c'est-à-dire, notamment du droit de jauge et courtage, — que pour les vins de leurs bénéfices, qu'ils vendent en gros et dans l'état même où ils les ont récoltés.

1° Pour les vins de leurs bénéfices : première limitation qui en dehors même du dommage qu'elle cause à tous ceux qui ont quelque bien personnel leur vaut mille vexations, en particulier les visites fréquentes des commis à l'exercice, qui prétendent prévenir toute dissimulation et toute confusion entre les récoltes du

1. Lettre du curé de la Landelle (Oise), du 7 février 1768 (Arch. nat., G⁸ 635).

2. Lettre du curé de Champrond (Eure-et-Loir), du 10 janvier 1787 (Arch. nat., G⁸ 627). — Lettre de M. de Thorigné, vicaire général de l'évêché de Chartres, du 17 janvier 1784 (*Ibidem*).

bénéficier et du propriétaire. « Deux employés pour la marque des vins, écrit le curé de Sogny-en-l'Angle, en Champagne, viennent tous les mois nous demander l'ouverture de nos caves, marquer de leur rouanne nos tonneaux, enfin voir et examiner notre consommation. De même deux commis aux aides du canton viennent aussi de temps en temps faire la même fonction. J'ai représenté aux premiers et aux autres que je ne voyais pas à quoi tendaient leurs visites chez les ecclésiastiques qui ne sont pas dans le cas de payer le trop bu ou gros manquant. Les derniers surtout m'ont assuré qu'ils avaient droit de venir visiter nos vins tous les huit jours pour vérifier la vérité des déclarations faites par nous des vins du crû de nos bénéfices et de ceux provenant de nos patrimoines [1]. »

2° La vente des vins de bénéfice eux-mêmes n'est exonérée des droits d'aides qu'autant que cette vente se fait en gros. Mais où finit la vente en gros, où commence la vente au détail, c'est ce qu'il est souvent bien difficile de marquer [2].

3° Enfin les bénéficiers ne jouissent de leurs privilèges qu'autant qu'ils vendent leur vin tel qu'ils l'ont récolté, sans lui faire subir aucune transformation, car si, en particulier, ils le transforment en eau-de-vie, ils sont soumis à tous les droits d'aides, et en plus au droit annuel qui frappe les bouilleurs de crû. Le curé d'Orville, au Perche, en fait la cruelle expérience. « Depuis que je suis curé, expose-t-il, j'ai toujours fait convertir une partie de mes boissons en eau-de-vie, pour m'épargner d'en acheter. Je n'ai jamais été inquiété jusqu'au mois d'avril 1779, où on m'a signifié une contrainte par laquelle on veut me forcer de payer la somme de 245 livres pour de prétendus manquants qui ne viennent jamais que de ma consommation, n'ayant jamais été marchand d'eau-de-vie, quoique ces Messieurs me donnent

1. Lettre du curé de Sogny-en-l'Angle (Marne), du 2 février 1770 (Arch. nat., G⁸ 652).

2. Lettre du curé de Merrey (Aube), 2 juin 1787 (Arch. nat., G⁸ 640).

la qualité de bouilleur et de marchand en gros d'eau-de-vie[1]. » — « Je ne peux pas toujours vendre mon vin, écrit, d'autre part, le curé de Saint-Xandre, en Saintonge; il y a des années d'abondance où on récolte douze fois plus que la province ne peut consommer, où les vins sont de mauvaise qualité, sont gros, se tournent, ou prennent un goût du fût qui a été négligé. Qu'en faire alors? Il n'y a pas d'autre ressource pour s'en défaire que de les convertir en eau-de-vie. C'est là-dessus précisément que le fermier incidente. Il prétend que je dois des droits sur le vin converti en eau-de-vie, il me regarde dans ce cas comme commerçant, il veut que je perde mon privilège d'ecclésiastique qu'il ne me conserve que quand je bois ou que je vends mon vin. C'est contre cette absurdité que je demande justice. Si je suis exempt des droits lorsque je vends mon vin, pourquoi ne le serais-je pas lorsque je convertis mon vin en eau-de-vie[2]? »

Quant aux droits réservés, les règlements sont plus restrictifs encore. On sait ce qu'il faut entendre par droits réservés, ou dons gratuits des villes. Ce sont les secours extraordinaires demandés par le roi aux villes et bourgs de son royaume et que ces villes et bourgs se procurent en général au moyen d'impositions supplémentaires sur les denrées et marchandises de consommation. Ce système inauguré en 1710 fut renouvelé en 1758 par un édit du mois d'août pour six ans, était-il dit dans l'édit, mais se prolongea en réalité jusqu'à la fin de l'ancien régime. Et aux termes de l'article 3, nul n'en était exempt, ni noble, ni ecclésiastique. Ce ne fut que sur les réclamations réitérées du clergé que l'arrêt du Conseil du 3 décembre 1758 apporta un tempérament sur ce point des droits réservés qui restèrent toujours quand même plus onéreux pour les curés que les aides, puisque « les bénéficiers ne sont exempts de ces droits

1. Lettre du curé d'Orville (Orne), du 28 mars 1780 (Arch. nat., G⁸ 644).

2. Lettre du curé de Saint-Xandre (Charente-Inférieure), du 24 août 1776 (Arch. nat., G⁸ 656).

que pour les denrées provenant du crû de leurs bénéfices, qu'ils feront valoir par eux-mêmes et *qu'ils consommeront* ». On voit qu'ici, en dehors de la condition d'exploitation directe qui est imposée pour la décharge des aides, une autre restriction est mise, celle de la consommation.

Et ces deux conditions doivent être rigoureusement respectées.

Le 22 décembre 1774, le curé de la Suze, au diocèse du Mans, est informé par le sieur Noël, régisseur des droits réservés que : « Il est dû au roy, et à M. François Noël, régisseur des droits réservés dans tout le royaume, par M. René Le Jarriel, prêtre curé du bourg de la Suze, la somme de quatre livres, seize sous, trois deniers pour les droits réservés et deux sols pour livres d'iceux, de la quantité de quatre busses de vin que ledit sieur Le Jarriel a fait entrer pour son compte dans ledit bourg de la Suze le 4 décembre présent, lesquels droits ledit sieur Le Jarriel a refusé d'acquitter, sous prétexte qu'il provient du crû de son bénéfice, lorsqu'il devait savoir et qu'il lui a été expliqué et fait connaître qu'il n'était pas dans le cas de jouir à cet égard de l'exemption accordée par les lettres patentes de 1758, au moyen de ce qu'aux termes même de sa déclaration du 25 novembre dernier, toute informe qu'elle est, il ne faisait pas valoir au désir de l'ordonnance de 1680 par ses mains, agents ou domestiques les vignes dépendantes de la cure de la Suze et que les ayant affermées, il demeurait déchu de tous privilèges et exemptions. »

« Vous voyez, écrit là-dessus le malheureux curé aux Agents généraux, vous voyez par tel avertissement les entraves que les régisseurs des fermes mettent à notre privilège et qui le détruisent si entièrement que les bénéficiers éprouveront chaque jour de nouvelles difficultés et qu'il leur sera bien difficile de se mettre en règle pour en jouir [1]. »

1. Lettre du curé de la Suze (Sarthe), du 22 décembre 1774 (Arch. nat., G⁸ 639).

Et la disposition, qui décharge les curés des droits réservés « pour les denrées qu'ils consomment seulement », soulève des protestations non moins vives de beaucoup de desservants. Cette disposition revient à dire que pour toutes les denrées qu'ils vendent, ils sont soumis aux droits réservés. Mais à qui les vendent-ils ces denrées ? A qui le curé de Saint-Xandre, par exemple, vend-il son vin ? A des marchands qui le transportent en des lieux de consommation où les droits sont payés, en sorte que si l'on fait payer le producteur, il sera payé deux fois sur la même denrée.

Pierre de VAISSIÈRE,

Conservateur-adjoint aux Archives nationales.

BULLETIN CRITIQUE

J.-M. Tourneur-Aumont. — *L'Alsace et l'Alemanie Origine et place de la tradition germanique dans la civilisation alsacienne.* (Etude de géographie historique). — Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1919. In-8° de 225 pages.

L'Alsace, gallo-franque par ses origines, est germanique par quelques traits de sa civilisation. Il est avéré en effet que la plupart des noms de lieu et de personne en Alsace sont de forme allemande ; que les dialectes populaires sont germaniques ; que l'Alsace au moyen âge a participé avec éclat à la culture allemande. Et l'on s'enquiert d'où vient ce germanisme alsacien.

Schœpflin au xviiie siècle et les doctrinaires du pangermanisme, surtout depuis 1871, en font remonter l'origine à une colonisation alamane au ve siècle. Suivant eux, entre 406 et 536, les Alamans, victorieux des Gallo-Romains, auraient importé en Alsace un germanisme tout fait. Telle est la thèse. Et parce que celle-ci est admise également en France par des auteurs et dans des ouvrages fort estimables (*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. I, p. 100, 120 ; *Histoire de France* de Lavisse, t. I, p. 72, 78 ; etc.), il y avait quelque mérite à la dénoncer, à la combattre. Oui il fallait une érudition éprouvée, un talent sûr de soi pour y contredire et faire de l'assertion contraire le sujet d'une thèse de doctorat en Sorbonne. J'assistais à la soutenance. Deux heures d'horloge la discussion porta sur des points accessoires : c'était reconnaître le bien fondé de la thèse de M. Tourneur-Aumont : les Alamans n'ont pas été les maîtres de l'Alsace au ve siècle, la formation d'une Alsace alemanique est une légende.

Mais qu'étaient ces Alamans ? Un peuple impossible à identifier. D'aucuns ont douté qu'ils fussent Germains, d'autres les considèrent comme des Gaulois. En fait, on ne saisit les Alamans qu'en Alemanie, contrée sans limites précises, qui s'est perpétuée au-dessus de Bâle, dans la région du haut Danube, et localisée sous le nom de Souabe. De là ou d'ailleurs, mais toujours venant de l'est, les barbares qui ont en-

vahi la Gaule et l'ont ravagée au cours du ve siècle ne semblent pas, en Alsace du moins, avoir chassé, asservi ou réduit la population indigène. Aucun établissement étranger ne s'y rencontre à l'époque, mais seulement l'anarchie, ou si l'on veut un régionalisme de fait qui paraît s'être développé, en face du pouvoir défaillant de Rome, à la faveur de la confusion des groupes et des changements de langue et de civilisation.

Les modifications aux usages, à l'ordre romain, commencent à se révéler, en toponymie notamment, à l'époque franque. Maintes localités ont un ou plusieurs noms, l'un gallo-romain, l'autre germanique. La forme germanique est-elle l'indice d'une influence alamane ? Nullement. Les noms terminés en *-heim*, disposés en ordre le long de la voie romaine de Bâle à Mayence (on en compte 243 en Alsace, 116 dans le Palatinat rhénan), et ceux en *-weiler* (du latin *villare*, devenu *wihr* en Alsace), situés presque tous dans la zone des terrasses agricoles sous-vosgiennes, sont considérés à présent comme les indiscutables témoins de la civilisation gallo-franque. Le nom même de l'Alsace, anciennement connue sous la forme *Alisatia*, n'est pas moins hostile à l'idée d'une colonisation alamane. Des prétentions peu scientifiques en ont fait un composé des racines germaniques *alis* + *satio*, c'est-à-dire « Etablissement [d'Alamans] à l'étranger », *Fremdsitz*. Système fragile, comme l'a démontré M. Herr qui, mieux inspiré, fait venir le nom d'Alsace d'un ancien nom de l'Ill, la principale rivière du pays, probablement *Alisaca*, Alisac, vocable d'origine gauloise [1].

Les faits de religion ou de civilisation ne sont pas moins instructifs : ils mettent en lumière la primauté intellectuelle et morale de l'Alsace sur l'Alemanie attardée. La rive gauche du Rhin, cette ancienne « rue des Prêtres », fut, à l'époque franque, le point de départ et comme la base des missions chrétiennes en Germanie. Parmi les pays francs qui encouragèrent et soutinrent cette œuvre, l'Alsace eut une part éminente. Son église, fondée au IVe siècle, était florissante et richement dotée. Aucun diocèse rhénan n'eut de monastères plus

1. On pourrait opposer à ce thème un ancien nom de lieu celto-romain, *Alisacum*, où la racine *alis-*, en composition avec le suffixe *-acum*, signifierait un lieu planté d'alisiers. La racine *alis-*, d'origine ibère ou ligure, se retrouve en composition avec des noms de localité alsacienne, comme Alspach, connue sous la forme *Alisbach* (1371), et Orschwihr, anciennement *Aliswilre* (XIIIe siècle).

nombreux. La prédication des Irlandais avait éveillé chez elle un esprit d'apostolat, un christianisme agressif qui fera plus tard de cette province un des centres originaux de pensée religieuse. A côté d'elle, la Souabe, restée idolâtre, offrait à son prosélytisme un champ de propagande immense. Elle s'y porta généreusement. La conversion des Alamans au christianisme fut un fait d'histoire coloniale, qui assura pendant des siècles la prépondérance de l'Alsace sur l'Alemanie.

En réconciliant les deux pays dans une même croyance, l'Eglise leur fournit, en matière religieuse, une façon de penser commune, propre à répandre un langage commun. Ce langage, le francique, c'est-à-dire le germanique occidental, n'est pas non plus un apport alaman. A côté du latin, langue savante, longtemps, en Alsace, les parlers populaires, roman et francique, coexistèrent indifféremment, confusément. Le concile de Tours, en 813, ne fait pas de distinction entre eux et les recommande également pour la prédication. Mais le francique était langue de cour, c'est la langue du Serment de Strasbourg (842) ; et c'est à cette influence d'abord, puis à l'union, sous une même dynastie, au temps du Saint-Empire, des duchés de Souabe et d'Alsace, que la langue germanique, représentée si brillamment par Godéfroi de Strasbourg au XIIIe siècle, acquit à la longue la prépondérance dans la haute plaine rhénane. Nous approuvons donc tout ce que dit l'auteur de l'impossibilité de conclure d'une identité de langue à une identité de race. Les Alsaciens ne sont pas des Alamans.

Si l'on veut maintenant s'expliquer la force des traditions germaniques dans la civilisation alsacienne, il faut savoir que l'Alsace s'est enivrée longtemps du vin du Saint-Empire. L'attachement de ce pays aux traditions impériales rappelle ce qu'était l'*Imperium* pour le Romain du temps d'Auguste :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Entendez par là un principe d'ordre social, un idéal humain personnifié dans un chef, empereur ou roi. Cette conception perpétuée par l'Eglise dans les pays rhénans leur fit apprécier le bienfait de l'Empire à l'époque carolingienne, comme plus tard, à défaut de la France agitée par des crises intérieures, ils en éprouvèrent de rechef le bienfait contre le péril hongrois sous la maison de Saxe et contre l'appétit des *nobiles Alamanniæ* sous la dynastie des Staufen, ducs de Souabe et d'Alsace, devenus empereurs. L'Alsace, attachée, comme les pays rhénans, à l'Empire romain et à l'Eglise, entra aussi dans le Saint-Empire romain où, trois siècles durant, du Xe au XIIIe,

elle contracta certaines habitudes germaniques, en particulier dans le langage. Or, reconnaissons-le et sachons en apprécier l'importance : la part de tradition germanique fixée dans la civilisation alsacienne « a chance de survivre à toute sorte de restauration en Alsace du libre droit d'option nationale, parce que cette part de tradition n'est pas une importation de circonstance et l'œuvre d'un groupe de colons, mais l'effet des liaisons historiques et géographiques ».

Victor Carrière.

Paul Fournier, membre de l'Institut. *Un groupe de recueils canoniques italiens des* x^e^ et xie *siècles* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XL, p. 95-212). — Impr. Nationale, 1915. In-4° de 123 pages.

— *Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII* (Extrait du même recueil, tome XLI). — Impr. Nationale, 1918. In-4° de 131 pages.

— *Les deux recensions de la collection canonique romaine dite le « Polycarpus »* (Extrait des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome, tome XXXVII, p. 55-191). — Rome, Impr. Cuggiani, 1918. In-8°.

Il faut féliciter très hautement M. Paul Fournier d'avoir atteint, ou de devoir atteindre bientôt, le terme de la longue et difficile tâche qu'il s'est assignée. Voilà bien des années qu'il a entrepris l'étude des collections canoniques depuis le fameux recueil du pseudo-Isidore, au milieu du ixe siècle, jusqu'au célèbre *Décret* de Gratien, au milieu du xiie, soit exactement une période de trois siècles. Ces deux importants recueils marquent, en effet, les termes d'une période bien caractérisée dans l'histoire des collections canoniques, c'est-à-dire dans la manière de grouper et d'utiliser les textes de la législation ecclésiastique, y compris ceux qui intéressaient la théologie. Le recueil du pseudo-Isidore est la dernière des compilations chronologiques, qui se contentaient de reproduire, dans l'ordre des temps, les canons et documents conciliaires, groupés d'après les régions, ensuite les décrétales des papes. Les collections faites d'après cette méthode ne se distinguaient les unes des autres que par le choix

ou l'abondance des documents ; mais toutes étaient très incommodes pour l'utilisation pratique des textes. On devait donc songer de bonne heure à grouper ces textes selon leur objet et former ainsi des collections méthodiques, telles que sont, en effet, celles que nous avons depuis le recueil du pseudo-Isidore. Mais ces classements, établis par chaque auteur suivant le plan plus ou moins logique, plus ou moins heureux, qui lui agréait, devaient nécessairement être très divers, et aboutir à une variété assez voisine de la confusion. Les tendances de chaque compilateur, parfois énoncées dans une préface, se font jour dans le choix des titres ou des textes. Mais le plus souvent, l'auteur ne prend pas la parole dans son recueil : il ne fait pas de traité. La grande innovation accomplie par Gratien consiste précisément en ce qu'il compose un immense traité de droit canonique, dont la trame est formée de discussions, de raisonnements et de conclusions, au cours desquels sont amenés et reproduits tous les textes. Le *Décret* du maître bolonais est le type de ce genre de recueils : après lui, les traités canoniques et les collections de textes redevinrent séparés; mais les traités étaient des commentaires de son œuvre, et les collections de textes avaient pour objet de la compléter.

Entre ces deux extrêmes si nettement caractérisés, c'est donc tout l'ensemble des collections méthodiques qui s'échelonne au cours de trois siècles, et dont M. P. Fournier a entrepris l'étude. Sans doute la carrière n'était pas totalement inexplorée, et M. P. Fournier rend pleine justice à ses devanciers, à commencer par les frères Ballerini, les savants éditeurs des œuvres de saint Léon. Mais ses travaux dépassent de beaucoup tout ce qu'on avait fait avant lui. Le classement de ces centaines de collections, dont un bon nombre ne nous sont connues que par un seul manuscrit, et des manuscrits de celles qui ont eu quelque diffusion, suppose à lui seul un travail très long, minutieux et singulièrement compliqué. Si l'on excepte le *Décret* d'Yves de Chartres et surtout celui de Burchard de Worms, aucun recueil n'a joui d'une grande vogue : leur multiplicité même y était un obstacle. On pourrait dire, proportion gardée, de toute la période, ce que dit M. Fournier de l'époque immédiatement antérieure à Gratien : « Il semble qu'à cette époque tout homme quelque peu soucieux de travailler à la réforme de l'Eglise veuille avoir son recueil, fait suivant ses vues et composé suivant ses goûts ». Et qui sait combien de ces recueils nous demeurent inconnus !

Pour établir l'ordre de succession ou de dépendance entre les collections méthodiques, il faut procéder à une minutieuse comparaison des textes, de leur disposition, de leur lecture, afin de reconstituer avec une rassurante probabilité des emprunts de chacun des auteurs aux collections antérieures. Cette enquête exige, outre une profonde connaissance des sources, un sens critique aiguisé et une patience peu commune. Car on ne se trouve pas en face d'un développement continu : c'est bien plutôt un réseau compliqué et dont il est très malaisé et d'autant plus méritoire de débrouiller et de suivre les fils. Dans une recension, on ne peut entrer dans le détail ; il faut se borner à résumer des conclusions.

Les trois mémoires que j'ai le plaisir de présenter aux lecteurs de la Revue, se rapportent à des collections canoniques italiennes, et précisément aux trois périodes que l'auteur signale en ces termes : « la première, antérieure à Grégoire VII, est celle des collections de la préréforme : alors le mouvement réformateur s'essaie et cherche sa voie, mais il est loin de l'avoir trouvée. La seconde période est celle du pontificat de Grégoire VII ; elle voit paraître diverses collections d'un caractère très accusé, au premier rang desquelles figurent la collection en 74 titres, et les recueils d'Anselme de Lucques et de Deusdedit. Une troisième période s'ouvre avec le pontificat d'Urbain II et se poursuit jusqu'à l'avènement d'Innocent II (1130) ; grâce à l'influence de l'esprit réformateur, elle est marquée par une très abondante végétation de collections. »

I. Dans le premier mémoire, qui se rapporte à la période de la préréforme, M. P. Fournier, étudie successivement : 1° la collection canonique du manuscrit Vallicellan, tome XVIII ; 2° la collection en neuf livres du Vatican, 1349 : 3° la collection en cinq livres contenue dans plusieurs manuscrits ; 4° les divers recueils issus de la collection en cinq livres.

1. Le ms. Vallicellan, T XVIII, nous a conservé une immense collection canonique dont l'auteur inconnu était un clerc de la région napolitaine, partisan de la validité des ordinations du pape Formose. Cet auteur la compila entre 912 et 930, utilisant les matériaux les plus divers, et insérant intégralement la forme la plus étendue de la collection irlandaise, caractérisée, comme l'on sait, par les citations de l'Ecriture et des Pères.

2. Peu de temps après, dans la même région, un autre clerc ou moine voulut faire une collection encore plus complète, qu'il divisa en neuf livres, comme autant de traités.

A cet effet, il utilisa la collection précédente, mais puisa aussi à d'autres sources; surtout il fit une part très large aux canons pénitentiels, empruntés par lui aux divers recueils qu'il put consulter. Il ne se fit pas scrupule de remanier le texte de certains de ces canons ou même d'en fabriquer de toutes pièces, suivant une pratique assez commune de son temps : on n'avait d'autre but que de répondre aux exigences de la discipline du moment. Cette immense collection nous a été conservée par le seul manuscrit Vatican, 1349, dont le cardinal Maï avait publié les tables.

3. Près d'un siècle plus tard, entre 1014 et 1023, un canoniste italien, vraisemblablement du midi de la péninsule, se proposa de réunir, d'après un plan méthodique, l'ensemble des règles canoniques de son temps. Son *liber canonum ex multis sententiis Patrumque dictis defloratus* s'annonce comme un vaste pénitentiel et vise à la pratique. Il est divisé en cinq livres (les ordres et la hiérarchie, les devoirs des clercs, le culte, la pénitence, le mariage et la règle des mœurs), chacun subdivisé en titres, sous lesquels sont rangés les chapitres. L'auteur s'est servi surtout de la collection en neuf livres ; mais il a recueilli et ajouté bien d'autres matériaux : textes bibliques ou patristiques, lois des empereurs, fragments pénitentiels, souvent apocryphes, en usage dans l'Eglise italienne. Il est préoccupé de la réforme, réforme du clergé et des mœurs.

4. Cette collection, qui précède et annonce les recueils de la période de la réforme de Grégoire VII, eut en Italie, surtout dans le sud, une influence assez marquée, qui rappelle, bien qu'à un degré moindre, celle qu'exerça de l'autre côté des Alpes, la compilation contemporaine de Burchard de Worms. M. P. Fournier l'établit par l'examen détaillé de douze collections canoniques italiennes de cette époque appartenant toutes, autant qu'on en peut juger, à la région qui s'étend entre Naples et l'Ombrie. Tous ces recueils, qu'on me dispensera d'énumérer, dépendent plus ou moins étroitement de la collection en cinq livres.

II. Mais bientôt va commencer la réforme grégorienne, soutenue et propagée par des collections canoniques d'un caractère bien différent, qui firent rapidement oublier les recueils antérieurs. C'est aux principales collections de cette période réformatrice que M. P. Fournier a consacré son second mémoire. Il en donne d'abord une idée d'ensemble.

Pour lutter contre la simonie et restaurer la pratique du célibat des clercs, pour faire triompher le droit de l'Eglise

dans la querelle des investitures, Grégoire VII, comme ses prédécesseurs, fait un incessant appel aux règles de l'antiquité, aux décrets des Pères ; il proteste qu'il n'entend rien innover ; il place sous l'autorité des anciens canons ses propres prescriptions. « La polémique à laquelle donna naissance la grande œuvre de la réforme, était avant tout marquée d'un caractère juridique très nettement accusé ». De là, le besoin de textes à produire, et de collections bien-faites qui rendraient aisé l'usage de ces textes. On ne pouvait se contenter des vieilles collections chronologiques de Denys ou du pseudo-Isidore ; les vastes compilations méthodiques récentes, comme le *Décret* de Burchard, ou la collection en cinq livres, ne répondaient pas non plus aux besoins : elles contenaient trop de textes inutiles, ou d'autorité douteuse, ou entièrement apocryphes, en sorte que le droit demeurait incertain. Le remède est dans le retour à la pure tradition romaine : on écartera les textes douteux ou exotiques, pour « s'en tenir aux textes procédant du Saint-Siège ou approuvés par lui explicitement ou tacitement ». De plus, les réformateurs sentent bien que c'est uniquement par l'autorité du pape que pourra s'accomplir la réforme ; il leur importe donc de grouper et de mettre en relief les témoignages du passé qui déposent en faveur de la primauté pontificale. A cela les collections canoniques en usage ne pouvaient suffire, et c'était une nouvelle raison de faire des recueils mieux composés. Quand ce n'est pas le pape lui-même qui en ordonne la compilation, c'est du moins sous son influence, sous ses yeux, par de hauts personnages de sa curie, qu'ils sont rédigés. Ils présentent donc des caractères communs fort intéressants : « l'élimination de beaucoup de textes dont les auteurs des anciennes collections avaient fait usage et l'emploi d'une masse importante de matériaux qui leur étaient inconnus. Il en résulte que les recueils nouveaux, puisés à des sources qui étaient considérées comme dépendant étroitement de la tradition de l'Eglise-mère, sont marqués d'un caractère purement romain qui les distingue nettement de tous les anciens recueils ; ils sont destinés par leurs auteurs à présenter la législation canonique épurée et renouvelée par le contact avec l'antiquité ». Les collections ainsi caractérisées sont au nombre de quatre :

1. La première, demeurée presque inconnue jusqu'à nos jours, et que M. P. Fournier a longuement étudiée dès 1894, est un recueil en 74 titres fait à la cour romaine par un auteur inconnu sous Léon IX, vers 1060. Le plus grand nombre

des fragments est emprunté à la collection des Fausses Décrétales et aux *Capitula Angilramni* (inutile de rappeler que l'authenticité de ces textes était alors universellement admise) ; le reste provient d'autres sources romaines, sauf de rares exceptions. Le plan est assez confus. Les textes ne sont pas toujours des reproductions exactes : l'auteur vise à faire court et clair. Il veut fournir des arguments concluants pour la réforme. Son recueil, vraiment nouveau fut utilisé aussitôt, même par les légats du Saint-Siège : on en connaît au moins une vingtaine de manuscrits.

2. Le *Capitulare* du cardinal Atton, du titre de Saint-Marc, n'eut, semble-t-il, aucune vogue. L'unique manuscrit connu, édité par le cardinal Maï, est depuis lors égaré. L'auteur a voulu faire pour les clercs de son église une *deflloratio* des décrétales et des canons conciliaires, où serait condensé le droit ecclésiastique ; il utilise des sources jusqu'alors inexplorées et donne en particulier des fragments de décrétales de Gélase Ier qui ne figurent dans aucune collection antérieure.

3. Par contre, la collection faite par Anselme de Lucques, le saint et vaillant auxiliaire de Grégoire VII, à la demande de ce pape, fut plus répandue et plus utile. Elle date de 1083 environ et nous est parvenue par d'assez nombreux manuscrits, sous des formes assez différentes. M. Frédéric Thaner en a commencé l'édition. Les matières canoniques y sont distribuées en treize livres, divisés en chapitres, au nombre total de presque 1300. Anselme n'a fait que peu d'emprunts aux anciennes collections ; mais il a largement utilisé la collection en 74 titres et les autres sources romaines ; surtout il a inséré des textes qui ne figurent dans aucune compilation antérieure, tandis qu'il montre un souci marqué d'écarter les apocryphes. Son recueil, remarquablement ordonné, devint, nous dit M. P. Fournier, comme la tête d'une série de collections canoniques, surtout italiennes, qui ne prendra fin qu'avec le *Décret* de Gratien.

4. Presque en même temps qu'Anselme de Lucques, le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, Deusdedit, composa une autre collection, dont on ne connaît qu'un seul manuscrit, le Vatican. 3833, fort médiocre, et fort médiocrement édité par Mgr Martinucci, puis fort bien par M. Wolf von Glanvell (1905). Le cardinal ne veut pas faire un recueil complet de tout le droit, mais seulement établir la situation privilégiée et la primauté de l'Eglise romaine. Il a réparti ses nombreux textes en quatre livres : *de privilegio auctoritatis Romanæ*

Ecclesiæ ; de Romano clero ; de rebus Ecclesiæ ; de libertate Ecclesiæ et rerum ejus et cleri. Il a connu les récentes compilations, mais il a aussi puisé à des sources peu utilisées, et c'est par lui qu'on connaît de nombreux fragments de lettres pontificales et de canons de conciles romains, et diverses pièces tirées des archives pontificales ; au total plus du tiers de son œuvre. C'est ce qui rend précieux pour les historiens ce recueil, dont l'influence canonique ne paraît pas avoir été considérable. Ces textes nouveaux, Deusdedit ne les a pas extraits lui-même des archives : il les a trouvés, tout comme Anselme de Lucques, dans des recueils de matériaux préparés à dessein, sans doute par ordre du pape, dans les archives du Siège apostolique et des églises et monastères.

III. Le mouvement réformateur ne s'arrête pas à la mort de Grégoire VII. Sous les successeurs immédiats du grand pape, furent composées de nombreuses collections canoniques, encore mal connues et qui devaient disparaître devant le *Décret* de Gratien. Il est pourtant un de ces recueils, appelé, en raison de sa composition assez éclectique, le *Polycarpus*, qui mérite une étude spéciale, ne fût-ce que pour avoir été utilisé par les *Correctores romani*. Le Polycarpus, œuvre du cardinal Grégoire, du titre du Saint-Chrysogone, fut composé entre 1104 et 1110. Il est divisé en huit livres, subdivisés en titres, sous chacun desquels sont rangés les chapitres : c'est la division que nous a rendue familière le recueil des Décrétales du *Corpus Juris*. Aux matériaux que lui fournissaient les récentes collections, l'auteur a ajouté divers documents, parfois puisés aux sources originales, le plus souvent empruntés aux compilations préparées sous Grégoire VII, sans parler de textes tout récents. Il veut faire un recueil de tout le droit canonique, selon la discipline réformatrice du moment, et son œuvre mérite d'être étudiée de près.

Mais la partie la plus intéressante et toute nouvelle du mémoire de M. P. Fournier est consacrée à l'étude d'une seconde recension du Polycarpus, vraisemblablement antérieure à 1123, et d'origine romaine (Bibl. nat., latin 3882). Le second compilateur modifie les titres omet des chapitres, en ajoute d'autres ; surtout il insère des textes apocryphes, soit composés de toutes pièces, soit fabriqués par interpolation de fragments authentiques : c'est la méthode du pseudo-Isidore. L'auteur entend bien servir la cause de la réforme, mais on ne saurait l'approuver d'avoir choisi ce moyen. C'est d'ailleurs la dernière fois que l'on ait à constater, non certes

la reproduction faite de bonne foi, mais la fabrication de textes apocryphes dans une collection canonique. Par bonheur, aucun de ces textes falsifiés n'a passé dans les recueils postérieurs, ni dans Gratien.

Telles sont, résumées à grands traits, les conclusions des savantes et patientes recherches de M. P. Fournier. En lisant ces mémoires, je ne pouvais m'empêcher de songer au nouveau Code du droit canonique, si commode, si clair, si condensé. Et pourtant ces vieux compilateurs de tant de collections ont eu leur place et une part d'influence dans le lent mouvement qui a rendu enfin le Code possible et nécessaire.

A. Boudinhon.

L.-H. Labande. — *Avignon au* xv*e siècle. Légations de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de La Rovère.* — Paris, A. Picard ; Monaco, Aureglia, 1920. In-8° de xxxii-724 pages. Prix : 50 francs.

Sous le haut patronage de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco, M. L.-H. Labande continue avec une ténacité inlassable la publication de documents et de mémoires fort importants, qui ont trait à l'histoire de la Provence. Après avoir donné, en 1908, un gros volume sur *Avignon au* xiiie *siècle*, il voulait entreprendre l'histoire de cette ville au xive siècle, pendant la domination des rois de Sicile et le séjour des Papes sur les bords du Rhône, mais la découverte fortuite de documents inédits sur Jean-André Grimaldi, gouverneur d'Avignon en 1494, a dirigé son esprit et ses recherches vers la période suivante et la légation du cardinal Julien de La Rovère.

Or, le rôle de ce personnage à Avignon était fort peu connu, alors que des documents de toutes sortes fournissaient une ample matière à l'historien. Voilà pourquoi M. Labande a dû remonter de quelques années, prendre les événements à la mort du cardinal de Foix, en 1464, et les conduire jusqu'à l'élection de Julien de La Rovère au trône pontifical, en 1503.

Grâce à une documentation très riche et extrêmement abondante (p. xiii à xxxi), M. Labande a donné sur l'Avignon du xve siècle, sur les événements importants, qui ont marqué son histoire politique, sur ses relations avec son souverain, avec les rois de France et de Sicile, un volume renfermant

des détails entièrement inédits et du plus haut intérêt sur des personnages qui ont joué un grand rôle, comme le roi Louis XI, le cardinal Julien de La Rovère, le roi René, le pape Alexandre VI.

L'auteur fait d'abord la description de la ville au milieu du xve siècle : territoire et topographie, population et classes de citoyens, gouvernement de la cité, rapports avec le pape, les tribunaux et l'évêché d'Avignon (chapitre Ier). Il raconte ensuite les événements qui suivirent la mort du cardinal de Foix (13 décembre 1464), les premières négociations de Louis XI avec le Vatican, la nomination de Constantin Eruli, comme gouverneur des Etats pontificaux et la mission d'Ortigue à Rome. Les candidats à la légation étaient nombreux : le cardinal Alain de Coëtivy fut désigné par le Vatican en 1466, mais le roi de France réussit à le faire démissionner et obtint la nomination de Charles de Bourbon, déjà archevêque de Lyon et beau-frère de Louis XI (1467) ; il fut pourvu de la légation en 1472 (chapitre II).

C'est sous le gouvernement de Charles de Bourbon à la mort d'Alain de Coëtivy (1473), que le cardinal Julien de La Rovère, neveu de Sixte IV, est nommé à l'évêché d'Avignon et que se font jour ses démarches ambitieuses (chapitre III). Il commence par faire ériger son évêché en archevêché (1474), puis obtint la légation le 21 février 1476, après avoir fait destituer Charles de Bourbon, qui retourne bientôt à Avignon avec l'appui des troupes du roi de France ; mais un accord intervient et Julien de La Rovère exerce pleinement ses pouvoirs de légat (chapitre IV). Son départ pour Rome laisse toute liberté aux gouverneurs : Ange Gherardini et Jean Rosa s'efforcent de calmer les esprits agités des Comtadins (guerre des Florentins) ; ils y arrivent difficilement, malgré la mission de l'évêque de Nice (1479) et Julien de La Rovère revient à Avignon pour une deuxième légation (chapitre V).

Ce nouveau séjour du neveu de Sixte IV (1481-1482) est marqué par une ambassade extraordinaire auprès de Louis XI, par la guerre des Lorrains en Provence et surtout par l'activité du légat : il s'attacha à réformer le chapitre de l'église métropolitaine, fonde une maîtrise et dote sa cathédrale de grandes richesses ; il fait rebâtir la façade du palais archiépiscopal, réparer les remparts coupés par les inondations de 1471 et ordonne de nombreux aménagements au Palais Apostolique ; il prend des décisions importantes pour les Universités et les collèges de la ville ; enfin il promulgue des statuts pour les Florentins menacés (chapitre VI).

Le gouvernement d'Antoine-Marie Parentucelli vit trois événements importants : l'apparition de la peste à Avignon (1482), la mort de Louis XI (31 août 1483) et celle de Sixte IV, qui eut lieu le 12 août 1484 (chapitre VII). Aussitôt le cardinal Etienne Mardini est nommé à la légation d'Avignon (22 septembre 1484), mais ce prince de l'Eglise mourut un mois plus tard et Julien de La Rovère reprend ses pouvoirs ; il continue à veiller sur les intérêts des Avignonais à partir du 20 novembre 1484 (chapitre VIII).

C'est alors qu'a lieu la nomination du gouverneur Jean-André Grimaldi (1er février 1490) et l'élection du pape Alexandre VI (25 janvier 1493) ; ce dernier conserve la légation d'Avignon au neveu de Sixte IV, son rival au trône pontifical. Mais la lutte commence aussitôt ; quelques menus incidents éclatent d'abord, puis des désaccords plus sérieux amènent la révolte du légat. Le gouverneur Jean-André Grimaldi essaie bien de faire exécuter les ordres pontificaux, il se heurte à la fidélité des Comtadins pour le cardinal de La Rovère et il abandonne une lutte trop inégale. Après l'intervention du roi de France, le légat est rétabli officiellement et son neveu Clément de La Rovère est nommé gouverneur des Etats Pontificaux (chapitre IX).

Le 21 octobre 1495, un accord intervient entre les deux rivaux : César Borgia vient à Avignon et est reçu officiellement par le légat lui-même. Enfin les morts d'Alexandre VI (18 août 1503) et de Jules III (8 octobre 1503) permettent l'élection au trône pontifical du cardinal Julien de La Rovère, le 1er novembre 1503 , il prit le nom de Jules II et confia le 4 décembre de la même année les légations réunies de France et d'Avignon au cardinal Georges d'Amboise (chapitre X).

Des listes très complètes des viguiers d'Avignon, des juges de la Cour Temporelle, des syndics ou consuls, assesseurs, trésoriers, recteurs du Pont, maîtres des rues, etc..., de 1450 à 1503, 55 pièces justificatives bien choisies, des tables et index terminent cet ouvrage qui fait grand honneur à la science française par sa méthode et ses qualités historiques remarquables.

Joseph SAUTEL.

J.-B. Sabrié. — *De l'humanisme au rationalisme. Pierre Charron* (1541-1603). *L'homme, l'œuvre et l'influence.* — Paris, Alcan, 1913. In-8° de 552 pages.

M. Sabrié a consacré un intéressant volume de plus de 500 pages à Pierre Charron, le théologal de Cahors et de Condom, l'auteur des *Trois Vérités*, des *Discours chrétiens*, mais aussi du livre de *La Sagesse*. Il se trouve donc que cet ecclésiastique, défenseur du dogme, ardent polémiste, redouté des protestants, soit en même temps l'auteur d'un manuel de morale indépendante, au grand scandale de ceux qui le traitent de sceptique, de libertin, d'athée et l'accablent d'injures à la manière du P. Garasse dont je ne veux pas répéter ici les violentes invectives.

Comment des personnages si divers ont-ils pu se fondre, s'organiser pour former une personnalité aussi nette, aussi forte, aussi harmonieuse que celle que nous présente Pierre Charron dans l'histoire ? C'est ce problème psychologique que M. Sabrié a merveilleusement résolu dans la première partie de son ouvrage qu'il consacre à l'homme dans Charron. Il le suit pas à pas dans son milieu familial de pauvres libraires, puis faisant ses études à l'Université de Paris, déjà toute pénétrée d'humanisme, et où, jeté dans la vie, il se tire d'affaires avec succès, parmi les gens d'Eglise, les mondains, les lettrés et cela dans ce milieu historique si curieux, si mêlé, si vibrant de la Renaissance triomphante avec son amour débordant de la vie, son culte du beau, de l'antique et sa confiance en l'homme simplement et pleinement homme.

Charron eut le privilège de vivre à une époque singulièrement troublée, si l'on songe aux guerres civiles, mais aussi à une époque singulièrement belle, si l'on songe à la poussée vigoureuse des esprits vers des horizons nouveaux. Il eut en outre le privilège de naître dans un milieu relativement modeste, ce qui lui permit de se créer lui-même par la constance de sa volonté et de son effort intellectuel. Suivons-le dans la vivante étude de M. Sabrié. Il s'essaie d'abord dans la carrière d'avocat et fait tout ce qu'il faut pour y réussir. Il doit y renoncer, cette carrière ne nourrissait pas son homme, pas plus autrefois qu'aujourd'hui. Mais il y en a une autre, toute proche, et bien plus pratique, pour laquelle il faudra sans doute une nouvelle initiation, de nouveaux efforts, c'est la carrière ecclésiastique relevée par de nombreux bénéfices. Notre Charron n'hésite point à y entrer ; il se sent attiré, par l'inté-

rêt, diront ses détracteurs. Sans doute, l'intérêt entre en jeu pour le choix de cette vocation, mais l'intérêt n'est point le seul mobile. Charron fut avant tout un honnête homme, et c'est en honnête homme qu'il embrassa la vie ecclésiastique, partant, en convaincu, il n'avait nul besoin d'éprouver l'enthousiasme d'un mystique. Charron est aussi un homme raisonnable, et c'est à ce titre surtout qu'il fut humaniste.

Est-ce pour cela que M. Sabrié intitule sa thèse *De l'humanisme au rationalisme ?* Je ne sais, et j'ajouterai même que le titre m'avait mal préparé à ce que j'ai trouvé dans le volume. Mais peut-être me suis-je laissée entraîner par des habitudes d'esprit trop particulières aux philosophes ? N'est-ce pas cette erreur qui m'a valu dans cette Revue (tome VI, 1920, p. 26), des critiques au sujet de ma thèse sur *La Renaissance du Stoïcisme au* XVIe *siècle ?* On pourrait pourtant concilier les choses et reconnaître que, si d'une part, j'ai traité mon sujet en philosophe plus qu'en historienne et que, de l'autre, M. Sabrié a traité le sien en historien plus qu'en philosophe, c'est qu'il y a deux manières de regarder les hommes et leurs œuvres, que ces deux manières sont bonnes chacune séparément en soi, mais nullement contradictoires l'une à l'autre. Quoiqu'il en soit, me permettra-t-on de dire que les faits cités par M. Sabrié avec beaucoup de justesse, d'à-propos, d'abondance, permettent de conclure, comme je l'ai tenté, à l'existence d'une sorte de doctrine très en vogue à la Renaissance : le néo-stoïcisme. Mais ce mouvement très caractéristique de l'humanisme au rationalisme, M. Sabrié ne l'a peut-être pas suffisamment défini et dégagé.

Pourquoi cet humanisme prépondérant au XVIe siècle s'est-il emparé du clergé cultivé comme il s'est emparé de l'aristocratie, des gens de lettres, de robes, d'épée, au point qu'un de ses représentants Pierre Charron, polémiste de valeur, orateur distingué, ait un beau jour endossé l'habit de la morale laïque et rejeté celui de la morale religieuse ? Certes ce pourquoi, M. Sabrié nous le fait deviner, mais il l'insinue plutôt qu'il ne le déclare. Il y avait à ce moment-là pourtant un tel relâchement dans les mœurs en général et dans celles du clergé en particulier, que Charron dut en souffrir dans sa conscience d'honnête homme. N'est-ce point pour cela d'ailleurs et par réaction qu'il voulut embrasser l'état monastique ? comme autrefois les sages se faisaient stoïciens pour fuir une morale épicurienne corruptrice. Au temps de Charron, il y avait encore de ces sages : Montaigne, son grand ami, était de ce nombre ; il est vrai que ce dernier ne fut pas longtemps

stoïcien ; or ces sages avaient du bon sens, une véritable honnêteté, une vertu moyenne ; ne visant pas trop haut, ils ne tombaient pas trop bas, avec eux donc pas de heurt ; et que fallait-il de plus pour rallier à leur cause, un homme épris de vie tranquille et bonne, d'idées morales saines et fécondes, qui pouvait aussi chercher dans la morale laïque ce qui manquait à ces représentants de la morale catholique — qu'il voyait peut-être de trop près. En d'autres termes, n'aurait-il pas fallu pour répondre au titre même de cette thèse, transporter le débat sur un terrain plus philosophique ?

Etayé comme il l'était par son enquête si judicieuse sur les faits de la vie, de l'œuvre et de l'influence de Pierre Charron, qui sans être un génie fut assez grand homme de son temps pour exercer une influence encore réelle au XVIIe, XVIIIe et même XIXe siècle : M. Sabrié aurait pu donner à sa thèse beaucoup plus d'ampleur et un intérêt d'actualité, en caractérisant plus nettement ce mouvement de passage de l'humanisme au rationalisme qui se reflète dans l'œuvre de Charron. Au lieu d'osciller sans cesse, comme il le fait, entre ces deux points de vue contradictoires de l'histoire qui fit tour à tour de Charron un sceptique, un libertin, un athée, ou au contraire un bon chrétien, suivant que l'on envisage son œuvre du côté des *Trois Vérités* ou du côté de *La Sagesse*, n'aurait-il pas pu tout simplement se demander comment se posait, au XVIe siècle, le problème de la morale indépendante, dans une conscience catholique, et Pierre Charron eût été l'exemple type donnant la solution du problème.

Charron était catholique de formation, de cœur, de tradition, c'est l'impression qui se dégage clairement de la thèse de M. Sabrié. S'il l'était moins d'esprit, n'était-ce point parce que l'expérience avait donné un démenti à l'efficacité de ses croyances ? Il avait vécu avec des hommes n'ayant plus guère de catholiques que la forme ou plutôt la formule, que ce soit à la cour de Marguerite de Navarre, à Bordeaux, à Cahors et même à Condom, témoin ces fameuses Ordonnances dont parle M. Sabrié, et par lesquelles il fallut rappeler le clergé à ses devoirs religieux et aussi à ses devoirs de morale, les plus élémentaires.

L'humanisme des lettrés présentait moins de désaccord. Nulle contradiction chez eux entre la théorie et la pratique, la morale qu'ils pratiquaient était moyenne, c'était celle de l'homme tout simplement homme. Sans doute l'ascétisme en était exclu et dans ce sens nous étions avec eux bien loin de la morale du moyen âge, mais pouvait-on vraiment parler

d'ascétisme à ces hommes encore tout éblouis de la beauté antique, de la beauté humaine qu'ils croyaient avoir retrouvée. Ne valait-il pas mieux au contraire pour les gagner à la cause de la morale catholique, la plus sûre, la plus efficace et la plus haute de toutes les morales, leur laisser développer cet « humain » à fond, avec sincérité, sans parti pris? L'expérience pouvait être plus convaincante que tous les arguments des dogmatiques, ils sentiraient d'eux-mêmes la faiblesse de l'homme, privée de la grâce et du bienfait de la vie divine.

N'est-ce point là d'ailleurs que se trouve la formule de l'apologétique des *Pensées* ? Charron a montré le chemin à Pascal, nous dit M. Sabrié, mais alors comment peut-il ajouter lorsqu'il examine sa philosophie « non seulement la morale de Charron ne s'inspire aucunement du dogme fondamental du christianisme mais elle se passe complètement de la doctrine chrétienne et en fait elle l'exclut ». Non, dirai-je, elle ne l'exclut pas, elle la réclame. Tout esprit logique, toute conscience droite, faisant le bilan des ressources morales qui restent à l'homme sans Dieu, reconnaîtra la pauvreté de ces ressources et cherchera plus haut de quoi y remédier.

C'est alors que se dégagera tout naturellement l'idée de la chute, du péché originel, ou si vous le voulez, la nécessité de la Rédemption. Si l'homme veut vivre pleinement sa vie d'homme, aller au bout de l'humain qui est en lui, il faut qu'il trouve l'homme-Dieu.

Et voilà la thèse de Pascal et la justification de la morale d'un Charron, et nous pourrions ajouter de la morale indépendante qui garde sa valeur relative, mais aussi sa valeur d'échelon, de tremplin nécessaire à certaines périodes d'évolution de notre civilisation.

Peu importe alors si les libertins utilisent Charron, et s'ils se glorifient d'avoir la même morale que lui, eux qui font profession d'athéisme ; qu'ils mettent cette morale en pratique d'abord, ensuite ils discuteront plus à l'aise. A quoi bon en effet raisonner sur le dogme de la chute, de la Rédemption avec des hommes qui sont décidés d'avance à ne point y croire. Il est plus efficace au contraire, de les envelopper dans le réseau d'une douce honnêteté humaine, leur faisant peu à peu gravir la côte, en modérant leur pas au rythme de leur souffle un peu court ; c'est les préparer à trouver en eux-mêmes ce qu'ils n'auraient jamais accepté venant des autres.

Sans doute Charron n'a pas fait explicitement tous ces rai-

sonnements, mais il avait comme tous les moralistes vulgarisateurs, le sens des besoins et des aspirations de son temps. Il était de plus porté à s'orienter du côté des réalités humaines par les nécessités de sa propre expérience. Parti d'une situation modeste, il avait dû s'accommoder aux autres pour faire son chemin dans la vie, et il y avait réussi. Il avait réalisé une belle carrière dans l'Eglise et dans les Lettres, avec une personnalité très caractérisée et beaucoup de dignité. Il avait donc compris son temps, et c'est ainsi que dans sa conscience de catholique s'était posé le problème de la morale indépendante, comme il se pose aujourd'hui dans la conscience de nos contemporains au milieu d'un grand trouble dans les mœurs et dans les croyances. C'est en regardant la philosophie de Charron sous cet angle que l'on pouvait y trouver un intérêt d'actualité. M. Sabrié ne s'y est point arrêté, peut-être a-t-il jugé que sa tâche d'historien ne lui demandait point d'aller jusque là. Quoiqu'il en soit, reconnaissons que cette tâche a été admirablement comprise. L'étude de M. Sabrié menée avec conscience, exactitude, délicatesse et un grand désir d'impartialité, pleine par ailleurs d'aperçus très suggestifs, apporte une large contribution à l'histoire des idées morales au XVIe siècle, dans une période de trouble et de progrès qui ressemble si fort à la nôtre.

Léontine ZANTA.

J.-B. SABRIÉ. — *Les idées religieuses de J.-L. Guez de Balzac.* — Paris, F. Alcan, 1913. In-8° de 210 pages.

L'intéressante étude que consacre M. Sabrié aux *Idées religieuses de J.-L. Guez de Balzac* nous offre non seulement un des ouvrages les plus considérables qui aient jamais été écrits sur cet auteur, mais un véritable essai de réhabilitation du penseur qui resta toujours caché derrière le rhéteur et le grand épistolier. M. Sabrié rappelle en effet dans son avant-propos bien des jugements qui sembleraient témoigner de cette injustice : « Balzac, écrit entre autres Sainte-Beuve, n'était qu'un homme de forme et d'apparence,... c'est un lettré, accompli ; mais nous ne nous faisons aucune illusion à son sujet. Ni le chrétien ne trouve son compte avec Balzac, ni le philosophe et l'homme de pensée ne trouve son compte avec lui. »

On dirait, en parcourant les uns après les autres les cha-

pitres du livre de M. Sabrié qu'ils sont dictés par le désir, d'ailleurs très louable, de réfuter ce jugement de parti-pris, oui de parti-pris et cela s'explique. Sainte-Beuve n'est-il pas l'historien ému, passionné de Port-Royal, partant, pouvait-il être attiré par un homme si peu dans l'esprit de ces Messieurs et surtout de M. de Saint-Cyran, leur directeur? M. Sabrié rappelle à ce sujet une anecdote assez amusante où il est montré comment le sévère pessimiste donna une leçon d'humilité à M. de Balzac (p. 162). Balzac était apparu aux solitaires de Port-Royal tout comme il apparaîtra plus tard à Sainte-Beuve, à Brunetière, à d'autres critiques un artiste de la phrase, un homme de lettres accompli avec son incommensurable vanité.

Comment cette préoccupation de la forme, cette vanité foncière pouvait-elle s'accommoder de l'esprit chrétien ? Tel est le problème que M. Sabrié tente de résoudre dans les deux premiers chapitres de son ouvrage qu'il intitule l'un : la foi de Balzac, l'autre : la piété de Balzac.

La foi de Balzac fut inébranlable, nous laisse-t-il entendre, et les attaques du P. Garasse, de Dom André Goulu ne peuvent réussir à la mettre en doute. Quoi d'étonnant en effet si Balzac s'est trouvé faire de compagnie avec le libertin Théophile un voyage dans sa prime jeunesse, s'il a chanté l'amour avant vingt-cinq ans ? C'est une preuve de plus que religion et morale comme deux lignes parallèles peuvent marcher parfois côte à côte sans se rencontrer. Ce divorce des croyances morales et des croyances religieuses ne fut-il pas d'ailleurs la cause qui amena Charron à prêcher la morale indépendante ? Balzac n'en sentit point le besoin, lui qui se retira dès l'âge de vingt-cinq ans dans une belle solitude aux bords de la Charente, loin de toutes les tentations, hormis celle d'une grande réputation qu'il veut maintenir à tout prix. Il choisit alors de cultiver la piété, il assiste à tous les offices, joue le rôle de grand marguillier dans sa paroisse, il n'aurait eu que faire d'une morale indépendante. Pour Charron, c'est tout autre chose, il reste dans la tourmente jusqu'à la fin de sa vie, il est saturé d'offices de par sa profession, sa piété est souvent de service commandé, tandis que la règle des mœurs ne l'est point du tout dans le milieu où il vit ; il était donc plus utile de l'établir.

Charron et Balzac, et je regrette que M. Sabrié ne les ait point plus nettement dégagés, en les mettant en face l'un de l'autre, sont deux types de chrétiens que nous rencontrons encore dans le monde et que nous rencontrerons jusqu'à la

fin ; ils symbolisent deux courants nettement parallèles qui jaillissent de l'âme humaine en quête d'une forme de vie chrétienne s'accommodant à leur tempérament et au siècle. La foi est essentielle dans leur état, je l'admets, mais elle n'est point le tout, elle n'est point cette illumination qui transforme l'âme. Ils n'ont d'ailleurs tous deux qu'une demi-volonté de vie parfaite. Tous deux sont tentés par la vie monastique, mais ils restent à la porte du cloître. Balzac entre bien, il est vrai, chez les Capucins d'Angoulême, mais pour occuper au lieu d'une petite cellule étroite, deux belles chambres d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur la campagne, il récite force offices, fait oraison, mais continue à mener sa vie d'homme de lettres, c'est-à-dire à vivre selon ses goûts.

Balzac a peut-être de la piété plus que Charron, mais sans doute moins de force morale et voilà pourquoi le stoïcisme n'est point son fait. La piété sert d'ailleurs merveilleusement ses goûts, elle prête aux développements oratoires et lyriques, de plus, le dogme est la charpente solide sur laquelle on l'édifie ; or le dogme se développe avec tout l'appareil et la pompe de la rhétorique, et voilà qui explique l'amour de Balzac pour la théologie. Dans un chapitre très finement étudié, M. Sabrié nous montre en effet que les idées religieuses de Balzac ne sont pas autre chose qu'un résumé de théologie, ou plutôt une théologie simplifiée à l'usage des gens du monde. Son *Socrate chrétien*, par exemple, rompu aux belles lettres, aussi bien qu'aux problèmes les plus ardus de la philosophie, fait à propos d'une traduction des *Annales de Tacite* de magnifiques dissertations sur la Providence. Le dogme de la Providence, l'antiquité de notre religion, sa divinité prouvée par les obstacles sans nombre qu'elle surmonte, tels sont les arguments que tourne et retourne d'une manière fort éloquente d'ailleurs le grand rhéteur, si bien qu'il introduit, et c'est là sa véritable originalité, la théologie dans la littérature. Il en fait un vrai genre littéraire et mérite à bon droit le titre d'humaniste de la théologie que lui décerne avec beaucoup de justesse M. Sabrié.

Mais à côté de cela il nous semble bien difficile de trouver le penseur chez Guez de Balzac. Non il n'est point philosophe, il n'en a point le tempérament, pas plus qu'il n'a celui d'un moine. C'est que Balzac reste avant tout humaniste, un humaniste d'arrière-garde ! Les Platon, les Aristote, les Plutarque, les Sénèque furent bel et bien les maîtres de sa jeunesse. Comment se fait-il alors qu'il ait échappé au courant qui entraînait l'humanisme au rationalisme comme il entraîna Char-

ron. M. Sabrié n'en dit rien. C'est peut-être le point faible de sa thèse. Il me semble qu'il y aurait eu là une idée à dégager de grande importance et j'aurais eu plaisir par exemple à trouver à ce travail sur les « Idées religieuses de Balzac », un sous-titre suggestif « de l'Humanisme au Fidéisme ». Nous aurions compris alors que si Balzac, tout comme Charron, attaque avec force la scolastique, c'est pour sauvegarder sa foi, mais que si par ailleurs il fait bon marché de la philosophie et de la raison en général, c'est tout simplement qu'il n'a point l'envergure d'un penseur. La raison le déconcerte parce qu'il n'a pas assez de souffle pour la suivre jusqu'au bout et découvrir qu'elle conduit tout droit au surnaturel, alors il abdique la sienne pour épouser la foi du charbonnier.

La foi l'attire mais non point parce qu'elle soulève son âme dans un élan passionné, mais parce qu'elle lui permet d'équilibrer ses forces sans les discuter. Au fond, son fidéisme bien étudié serait assez pauvre, mais le mérite lui reste toujours d'avoir écrit comme une manière de préface au fidéisme de Pascal, comme Charron en écrivit une autre au rationalisme de Descartes.

Et voilà tout indiqué un magnifique sujet qui pourrait faire suite aux deux belles études de M. Sabrié. C'est une nouvelle raison pour nous de louer l'auteur de ce travail consciencieux, plein d'aperçus vraiment féconds et suggestifs.

Léontine ZANTA.

Marc CHASSAIGNE.— *Le procès du chevalier de La Barre*, préface de M. Jean GUIRAUD. — Paris, J. Gabalda, 1920. In-8° de XVI-273 pages.

Le 28 février 1766, le présidial d'Abbeville condamnait un jeune homme, François-Jean Lefebvre, chevalier de La Barre, à avoir « la langue coupée, la tête tranchée et être son corps mort et sa tête jetés au feu dans un bûcher ardent pour y être réduits en cendres et les cendres jetées au vent », cela pour avoir refusé de se découvrir devant le Saint-Sacrement, pour avoir proféré des blasphèmes « énormes, exécrables », et commis à plusieurs reprises des actes sacrilèges. Le 4 juin suivant, le Parlement de Paris confirmait cette sentence, laquelle fut exécutée le 1er juillet. Lefebvre de La Barre subit le supplice avec courage.

Le coup était dur, même pour le temps ; le condamné était

presqu'un enfant, certainement coupable, mais très mal élevé, du reste assez faible d'esprit. On avait trouvé chez lui, au milieu de livres obscènes, dont il se nourrissait, le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire. La sentence visait cet ouvrage ; un exemplaire en fut jeté sur le bûcher. Là-dessus, Voltaire s'émeut, se met à l'abri, maudit « le jeune écervelé » que « la démence et la débauche ont entraîné jusqu'à des profanations publiques ». Huit ans s'écoulent, la situation politique change, le danger passe. Voltaire, à l'occasion du recours en grâce d'un complice de La Barre, évoque bruyamment, éloquemment, le souvenir de la triste affaire. Le « jeune écervelé », devenu sous la plume du vieux polémiste un jeune officier du plus grand avenir, sera désormais un martyr de la libre pensée, une victime des prêtres. Le talent de Voltaire fixe une tradition; au début du xxe siècle d'impétueux apôtres de la tolérance dressent au martyr une statue très suggestive en face de la basilique nationale du Sacré-Cœur ; de temps en temps, ces messieurs se donnent rendez-vous là pour y faire leurs dévotions.

Culte suspect, et non pas seulement aux catholiques ; mais les faits n'avaient jamais été tirés au clair. M. Marc Chassaigne a voulu les connaître. Dans cette intention, il a méthodiquement dépouillé dans les archives du Parlement aux Archives nationales les actes relatifs au procès, il n'a négligé d'ailleurs aucun texte imprimé ou manuscrit dont il pouvait avoir connaissance, il a fait revivre tous les principaux personnages qui approchèrent le chevalier. Il nous présente ainsi un livre très riche en précisions, où les textes semblent solidement établis, d'où la vérité, enfin, ressort avec évidence.

Cette vérité, la voici : Orphelin à dix-sept ans, recueilli par une cousine, une abbesse cistercienne plus mondaine que pieuse, Lefebvre de La Barre avait lié amitié avec tout ce qu'Abbeville comptait de libertins et de débauchés. Profaner des objets bénits, mutiler des statues de saints, c'était sa grande joie. M. Chassaigne, qui le qualifie assez justement d' « enfant de chœur qui a mal tourné », voit en lui une sorte de malade, atteint de la manie du sacrilège obscène. Il pouvait exciter la pitié, mais d'abord il devait provoquer l'indignation. Il trouva la pitié chez l'évêque d'Amiens, Mgr de La Motte, qui, le 27 juin 1766, écrivait à Joly de Fleury, procureur général du Parlement : « Je vous supplie, Monsieur, de suspendre autant qu'il se pourra, l'exécution de la sentence d'Abbeville contre les accusés d'impiété. Nous travaillons à obtenir du roi que la peine de mort soit changée en prison

perpétuelle. Il est certain que rien ne souffrira du délai que je prends la liberté de vous demander. Le public serait content d'un enfermement et il suffirait pour empêcher que le nombre des impies n'augmente. » Mgr de La Motte intervint même directement auprès du roi et le clergé de France semble bien s'être associé à ces démarches.

La condamnation du chevalier répondait à l'indignation publique. Si le châtiment fut impitoyable, la faute en est aux magistrats. Le Parlement gallican, qui venait de frapper les Jésuites, saisit cette belle occasion d'étaler un grand zèle pour la religion et les bonnes mœurs. L'Assemblée du clergé avait protesté contre la dispersion des Jésuites ; les parlementaires affectèrent une piété plus exigeante que celle des prélats. Ils se montrèrent féroces. Quatre ans auparavant, les juges de la cour royale de Brest, non moins violents que les Parisiens, avaient condamné à mort un jésuite, le frère Dambrin, pour avoir, prêchant à l'église Saint-Louis, menacé de la vengeance divine « ceux qui persécutent ceux qui suivent Jésus ». Heureusement pour le frère Dambrin, échappé avant l'issue du procès, l'exécution n'eut lieu qu'en effigie. Mais cette sentence, que M. Chassaigne ne pouvait pas connaître, n'est-elle pas à rapprocher de celle qui frappa La Barre ? Certainement elle aide à la comprendre. Beaucoup de gens la trouveront plus rigoureuse.

Non La Barre n'est pas un martyr de la libre pensée ; il n'est pas une victime des prêtres. M. Chassaigne peut se vanter d'avoir obligé M. Homais à déchirer quelques belles pages de ses *Acta Sanctorum*. Au surplus, est-ce bien sûr ? Il faudrait que M. Homais lût le livre de M. Chassaigne ; M. Homais lit-il autre chose que son journal ?

H. Waquet.

L. Lévy-Schneider. — *L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime, Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles* (1802-1810). — Paris, F. Rieder, 1921. In-8° de xvi-604 pages. Prix : 30 fr.

M. Lévy-Schneider, professeur à l'Université de Lyon, vient de publier un volumineux travail sur Mgr de Cicé. Son livre est moins une biographie qu'une étude des rapports entre l'administration civile, dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, et le chef de l'archidiocèse d'Aix, de 1802

à 1810. L'intention, proclamée par l'auteur, d'apporter une contribution à l'historique des relations de l'Eglise et de l'Etat en France, pendant la période concordataire, serait indiquée suffisamment par le titre même de l'ouvrage : « *L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime, Mgr Champion de Cicé.* »

Avant d'être nommé evêque de Rodez, en 1770, puis archevêque de Bordeaux, en 1781, le prélat, de vieille noblesse bretonne, avait rempli successivement les fonctions de vicaire général auprès de son frère aîné, J.-B. Marie, évêque de Troyes, et d'agent général du clergé. Ainsi s'était-il préparé à remplir quelqu'une de ces hautes fonctions de l'Etat, vers lesquelles le portaient ses goûts et que l'ancien régime confiait souvent au haut clergé. La Révolution ne déçut point ses ambitions mais l'obligea à déployer ses talents dans des conditions singulièrement délicates. Député aux Etats Généraux, il fut un des membres en vue du parti monarchiste, puis garde des sceaux, du 4 août 1789 au 20 novembre de l'année suivante.

Dans l'exercice de cette charge, sa clairvoyance politique et le souci du bien public, dont il avait donné précédemment des preuves dans ses deux diocèses, lui firent souvent accepter volontiers les réformes de la Constituante ; par contre son loyalisme monarchique et probablement un attachement exagéré pour le pouvoir l'inclinaient vers le parti opposé, celui de la Cour. Cette double tendance dicta sa conduite dans la question, difficile entre toutes, de la Constitution civile du clergé. Ses atermoiements, ses négociations avec Rome à ce moment-là, ses « finesses de procureur » ne purent concilier les points de vue opposés, de l'Assemblée nationale et de l'Eglise, ni empêcher les condamnations de Pie VI. — Autant que cet insuccès final l'ensemble de la conduite politique de Cicé justifie la conclusion, remarquable d'équité, que formule M. Lévy-Schneider : « Dans la crise où l'archevêque s'était débattu, même le génie de Mirabeau s'était trouvé inférieur aux circonstances... Pour que Mgr de Cicé donne sa mesure, il lui faudra la scène restreinte du diocèse d'Aix... » (p. 65).

Avant d'aborder ce nouveau théâtre, Mgr de Cicé eut à subir un exil attristé par la gêne, par l'isolement systématique, où le tinrent les intransigeants de l'épiscopat émigrés avec lui. De son séjour sur la terre étrangère, il employa les derniers temps à justifier, auprès de Louis XVIII, sa politique passée, à préparer aussi sa rentrée en France, qui eut lieu le 20 février 1802. Le 9 avril suivant, un arrêté consulaire nommait, au gouvernement du diocèse de Tours, Bois-

gelin, l'ancien archevêque d'Aix ; le même jour, pour le remplacer sur son premier siège, était désigné « son ami de jeunesse... défenseur comme lui d'une politique conciliatrice », Jérôme-Marie Champion de Cicé (p. 129).

Alors commença la période la plus féconde de la vie du prélat. Il en indiquait lui-même les lignes directrices, dans son premier mandement — son discours-programme, pourrait-on dire, — le 25 messidor an X : « ... rouvrir les temples, rétablir les solennités, instituer des pasteurs légitimes... », avec l'assistance des pouvoirs civils, auxquels il était promis en retour, de les seconder par une « soumission empressée aux lois de l'empire » et aux autorités préposées à son gouvernement (p. 173-175). — La plus grosse partie du travail analysé ici, soit cinq livres sur sept, expose la manière dont l'archevêque réalisa cette restauration, les difficultés qui le retardèrent, les concours qui l'aidèrent. C'était une tâche immense que de délimiter les paroisses et de les répartir en cures et succursales, sans enfreindre les dispositions des Articles organiques ; de pourvoir les unes et les autres de ministres capables de maintenir la paix religieuse, quand ils n'avaient pas à la rétablir et, pour cela, de faire un choix équitable et judicieux entre constitutionnels et insermentés ; de recouvrer et de remettre en état les édifices nécessaires au culte ou au logement de ses ministres ; de reconquérir progressivement pour le culte son droit à la publicité ; enfin, pour toutes ces œuvres à poursuivre simultanément, de créer des moyens pécuniaires appropriés, car ils étaient à peu près inexistants en 1802.

Les étapes de cette résurrection religieuse sont marquées, dans l'ouvrage de M. Lévy-Schneider, avec une netteté peut-être trop rigide. Il eût été possible, semble-t-il, sans nuire à la clarté remarquable de l'ensemble, de grouper les objets traités, plutôt selon leurs affinités logiques que suivant un ordre chronologique trop strict, d'éviter ainsi l'emploi monotone d'une division artificielle qui distingue entre « administration du diocèse » et « action sacerdotale », pendant les périodes successivement envisagées aux livres III, IV et VI.

C'est là la moindre critique à adresser à l'auteur ; en voici quelques autres.

Avec une insistance marquée, il fait grief à l'archevêque de la défaveur systématique où il aurait tenu les anciens assermentés. Il y avait lieu pourtant — ce que ne font pas les listes officielles, nous en convenons — de distinguer, parmi ceux-ci, les intrus des simples jureurs : de remarquer

que le plus grand nombre de ces derniers appartenait au parti conciliateur dont Cicé fut un illustre représentant ; que les premiers, envers qui il fut le plus rigoureux, ne furent point tenus à l'écart en raison de leur adhésion plus complète au schisme, mais parce qu'ils avaient rempli leur ministère dans des conditions qui en rendaient l'exercice invalide, qu'ils ne pouvaient donc être maintenus dans leurs paroisses anciennes sans graves complications. Ainsi du moins s'expliquent, dans d'autres départements, des sévérités apparemment injustifiées ; ainsi s'explique en général la politique religieuse des évêques, qui s'appuyèrent sur un groupe également éloigné des factions les plus opposées du clergé ; intrus de la gauche avancée ; irréductibles de la Petite-Eglise, à l'extrême droite.

Cicé, ses espoirs et peut-être même ses intentions ne sont pas moins défendables sur un autre terrain, celui du gallicanisme que M. Lévy-Schneider appelle épiscopal et qui n'est qu'un rameau, une pousse nouvelle du gallicanisme ecclésiastique de l'ancien régime, sa survivance sous une forme un peu différente.

La conception d'un pouvoir civil central, à ce point envahissant et dominateur qu'il ne laisserait subsister à côté de lui que des individualités impuissantes, s'impose-t-elle théoriquement comme le meilleur système politique ? De nombreux esprits et non des moins éclairés en doutent. A plus forte raison, des hommes qui avaient vécu sous le régime administratif autonome de l'Eglise de France, au XVIIIe siècle, pouvaient-ils être inclinés, même à leur insu, à préférer à l'étatisme la seule institution dont ils eussent l'expérience. Mais il n'est point établi, malgré des affirmations catégoriques, que Cicé ait eu le dessein net de la relever, ni par conséquent qu'il mérite le reproche d'avoir tenté de reprendre sournoisement au profit de l'Eglise et, particulièrement d'une Eglise gallicane, une partie des avantages que le Concordat assurait à l'Etat.

Et nous abordons ici le point le plus discutable, à notre avis, de l'ouvrage de M. Lévy-Schneider. Qu'entre tous les moyens de régler les rapports entre l'Eglise et l'Etat, la séparation lui paraisse dériver seule logiquement du principe de la liberté de conscience ; qu'il la préfère à la tolérance civile : c'est son droit. Que ses sympathies personnelles aillent à ce régime radical de rupture, personne ne lui en disputera la faculté ; mais il est à craindre que son impartialité d'historien n'en subisse quelque déviation. Quand il écrit, dans

sa préface, qu' « il est naturel, logique que, en tout temps, dans tout pays, chacune des deux puissances s'efforce de grandir aux dépens de l'autre », le lecteur ne s'étonnera point de voir les représentants de ces puissances en lutte plus ou moins ouverte, plus ou moins violente, les uns contre les autres, jusqu'au moment où l'un des partis triomphera de son rival. Et tel est bien le rôle attribué à Cicé, à travers tout le livre et, notamment, dans la première partie de la conclusion : « Le prélat qui, jusqu'en 1799, n'avait point abandonné l'espoir de devenir le premier ministre d'une monarchie restaurée..., s'est voué tout entier à la tâche de reconstituter l'Eglise aussi puissante qu'avant 1789, de la reconstituer à l'insu et à l'encontre de l'Etat laïque » (p. 570).

Mais un régime d'entente entre les deux pouvoirs, de concessions réciproques, est possible aussi : et c'est celui du Concordat. Qu'il fût celui qui apparut, et avec raison, au premier consul comme seul capable de réaliser la pacification religieuse et politique de la France, en 1800, la seule affirmation de M. Lévy-Schneider ne nous en fera pas douter, quelle que soit l'autorité que lui donnent ses travaux. D'ailleurs il se peut encore qu'en dépit de divergences de vue superficielles, de frictions passagères, l'accord initial soit pratiqué avec une égale bonne volonté de part et d'autre, et l'histoire reconnaîtra que la paix religieuse, chez nous, pendant la plus grande partie du XIXe siècle, a été due à ces dispositions conciliantes. L'Eglise y a trouvé son profit, dès l'abord ? Nous le reconnaîtrons sans hésiter ; mais l'Etat n'en a peut-être pas moins retiré d'avantages. Portalis, que l'auteur a eu l'équité de citer, en faisait franchement l'aveu, pour la Provence, dès 1803 : « Les impositions dans la plupart des communes n'avaient pas été payées depuis la Révolution. Les huissiers, les soldats n'opéraient rien. Le percepteur Jourdan, plus philosophe sous ce rapport que la plupart de nos écrivains en philosophie, a écrit une lettre circulaire aux curés, pour les engager à secouer la conscience des contribuables. L'intervention des curés a produit l'effet qu'il s'en promettait. » (p. 266).

Sous couvert de ces réserves et de quelques autres critiques moins importantes, il nous plaît de recommander la lecture de cet ouvrage, à la documentation abondante et variée ; de rendre hommage à la finesse des analyses de l'auteur, à la justesse habituelle de ses vues et à l'impartialité éclairée — qui se refuse aux diatribes et au panégyrique, mais qui n'ex-

clut pas la sympathie, — avec laquelle il juge, sinon les intentions de son personnage, du moins son caractère.

M. GIRAUD.

Ernest LAVISSE. — *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de* 1919. Tome I, par Ph. SAGNAC ; tomes II et III, par G. PARISET ; tomes IV et V, par S. CHARLÉTY ; tomes VI, VII et VIII, par Ch. SEIGNOBOS. — Paris, Hachette, 1921. In-4°. Chaque volume : 30 fr.

M. Ernest Lavisse a entrepris, et rapidement mène à bonne fin, la publication, en dix volumes illustrés, d'une *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de* 1919. Nous avons sous les yeux les huit premiers volumes, qui nous conduisent jusqu'à la Grande Guerre ; et dès maintenant il est permis d'affirmer que cette œuvre honorera notre école historique, et qu'elle honorera aussi, la puissante maison d'éditions qui n'a pas redouté de défier la « crise du livre » en édifiant un si imposant monument.

C'est le dessein de cet ouvrage, de refléter à travers le dix-neuvième siècle les divers aspects de la vie nationale ; et parmi les aspects que le prospectus nous énumère, nous trouvons spécialement mentionnée la vie religieuse. L'examen des pages qui y sont consacrées rentre seul dans le cadre de cette *Revue*.

Il y a plusieurs façons d'étudier la vie religieuse. On peut la regarder comme un phénomène qui a son intérêt propre, et qui témoigne de siècle en siècle la façon dont les hommes conçoivent leurs rapports avec Dieu ; et tout de suite on se trouve en présence de définitions dogmatiques qui lentement s'élaborent, en présence d'adaptations disciplinaires qui s'ébauchent, en présence de dévotions nouvelles qui grandissent, en présence de méthodes d'apostolat qui s'inaugurent : c'est un vaste et beau terrain d'observation, le regard doit tour à tour se porter vers les cimes de la hiérarchie et vers les profondeurs des âmes, de toutes les âmes. Mais à la faveur de l'idée laïque et de cette maxime d'après laquelle la religion est une chose privée, nombreux sont les historiens auxquels la vie religieuse apparaît sous un tout autre point de vue : ils préfèrent n'en observer que les dehors, et même, seulement, certains dehors ; ils y prêtent attention,

parce que, de par la force des choses, l'Etat, la société civile, objet central de leur étude, coudoie l'Eglise, la société religieuse ; selon les époques, le coudoiement est cordial ou bien il est défiant, et ces cordialités et ces défiances passionnent l'opinion, ont une répercussion dans la vie politique, influent sur les destinées des ministères et sur les évolutions des partis ; la vie religieuse, ainsi étudiée, apparaît comme un objet de préoccupations parlementaires, comme un ferment d'agitation civique ; elle continue d'offrir matière à une rubrique, parce que des organismes qui sont les Eglises ont, par le seul fait de leur existence, et par leur finalité même, une action dans la cité ; mais on ne s'occupe pas, sous cette rubrique, de la vie intérieure de ces Eglises et des démarches religieuses des âmes. Voilà deux conceptions singulièrement diverses ; et diverses aussi, naturellement, sont les méthodes qui en dérivent. D'une part, on aspire à faire une place, et une grande place, à ce que volontiers j'appellerais l'histoire du divin dans les âmes ; de saintes personnalités qui n'ont jamais paru sur la scène même de la vie nationale prennent cependant un relief historique, qui retient le regard de l'historien. D'autre part, au contraire, on ne s'intéresse au fait religieux qu'autant qu'il éveille la sollicitude des législateurs ou qu'il soulève les passions des partis, et c'est en fonction de la vie de l'Etat, si je puis ainsi dire, qu'on l'examine et qu'on l'interprète.

De toute évidence, M. Ernest Lavisse et ses collaborateurs penchent vers la seconde conception beaucoup plus que vers la première. Nous ne chercherons donc point dans leur œuvre le portrait des grands fondateurs et grandes fondatrices d'ordres qui illustrèrent la France religieuse du dix-neuvième siècle, ou la mention des épisodes de sainteté qui acheminent vers une rapide béatification, voire même vers la canonisation, certains fils ou certaines filles de France : de telles évocations ne rentraient pas dans le plan de l'ouvrage, et dès lors il serait injuste d'en incriminer l'absence en la qualifiant de lacune. Mais ce que nous trouverons dans ces volumes, c'est le récit des débats politiques qui intéressèrent les destinées de l'Eglise ; ce sont les commentaires que soulevèrent, dans l'opinion publique, les grandes manifestations extérieures de la vie religieuse ; et c'est enfin le diagnostic des états d'esprit successifs, hostiles ou propices à l'Eglise. Et si des pages ainsi conçues ne peuvent se présenter comme un véritable raccourci de l'histoire religieuse, du moins nous en offrent-elles d'importants fragments.

L'étude statistique, si précieusement fouillée, qu'avait en 1906 publiée M. Sagnac sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791, nous garantissait d'avance que, traitée par lui, l'histoire religieuse des premières années de la Révolution serait en bonnes mains, — en mains de spécialiste. La Constitution civile du clergé, les massacres de septembre, sont les deux faits décisifs de cette histoire : le premier de ces faits, au témoignage de M. Sagnac, inaugure une période durant laquelle « une religion nouvelle, la religion de la Patrie et de l'Humanité, cherche à absorber la religion catholique traditionnelle » ; quant au second épisode, épisode sanglant, M. Sagnac, parlant de cet « horrible fait », écrit : « La Révolution était souillée ». La sobriété volontaire de ces jugements n'en atténue pas la vigueur.

M. Pariset, dans le tome II, retrace l'histoire de la Révolution, de 1792 à 1799. Les frontières sont en péril : c'est de ce côté-là que regarde M. Pariset, sans perdre trop de temps au pied des échafauds. En une formule un peu troublante, il nous dit : « Sans le sursaut de patriotisme dont la France a frémi pendant quelques semaines, le gouvernement terroriste révolutionnaire était pratiquement inapplicable ; sans le gouvernement révolutionnaire, le patriotisme le plus exalté était pratiquement inefficace. » De là à dire que sans la Terreur la France eût été perdue, il n'y a qu'un pas. La discussion de ce jugement ne relève pas de l'histoire religieuse. Ce qu'elle doit dès lors demander à M. Pariset, ce n'est pas un hommage aux martyrs de la Révolution, mais, tout simplement, des indications exactes sur la persécution révolutionnaire, et M. Pariset nous satisfait pleinement à cet égard, en reconnaissant à deux reprises la réalité, si souvent contestée, des persécutions du Directoire, et en ajoutant que « Fructidor a contribué pour une bonne part au réveil du catholicisme en France ». On aimera dans ce volume de beaux dons de concision, qui permettent à l'auteur de ramasser en quelques mots lumineux les plus subtiles analyses d'idées : un paragraphe qui s'intitule : *Religion révolutionnaire et liberté*, résume, avec une puissante netteté, les contradictions où se débat la Convention. Certain jugement sur « le calendrier républicain, plus commode et plus simple que le calendrier chrétien », et certaine ligne sur « la dévotion viscérale » du Sacré Cœur témoignent que M. Pariset n'aurait pas été *the right man* pour étudier l'ensemble de la vie catholique durant les périodes dont il traite. Car je n'oserais croire qu'il prenne le mot *viscéral* dans son sens de *fondamental*, que

d'après Littré notre ancien droit lui attribuait ; et s'il le prend dans un autre sens, il nous faut constater que dans un récit d'allure sereine ce mot fait tache.

Sous la même plume de M. Pariset, le récit se poursuit au tome III, qui concerne le Consulat et l'Empire. La politique concordataire de Napoléon déplaît à son historien : « Bonaparte, dit-il, avait le choix entre deux politiques : ou bien la liberté dans la séparation, ou bien l'intervention de l'Etat : il choisit la politique d'intervention ». Avec beaucoup de loyauté et de logique, M. Pariset blâme les articles organique : « L'anachronisme, écrit-il, est étrange, vraiment, du Concordat, souscrit par le Pape , où le catholicisme, forcé de subir les nouveautés de la Révolution, n'est plus ni religion exclusive, ni religion dominante, ni religion d'Etat, et des organiques qui doivent servir d'arme contre le Concordat, où l'Etat légifère comme aux temps abolis où il était d'Eglise. » Quelles que soient les tendances personnelles de M. Pariset, de telles lignes creusent un fossé entre son œuvre et celle de tel historien « anticlérical » comme feu Debidour qui prenait le parti de Dupin, et des légistes du second Empire, et des députés de la troisième République, brandissant contre Rome les fameux articles organiques. M. Pariset ne peut évidemment voir en Dupin, et dans ces légistes, et dans ces députés, que des archaïsants. Quant aux regrets que lui inspire la conclusion même du Concordat, je crois qu'il les aurait atténués si le plan du livre l'avait amené à envisager de face, de front, toutes les exigences de la vie catholique qui se réveillait : mais il y a là tout un ordre de considérations auquel il demeure étranger, comme l'atteste un curieux passage où, pour expliquer le triomphe du dimanche sur le décadi, il allègue simplement que « les hommes aiment toujours mieux se reposer un jour sur sept, qu'un jour sur dix. » La psychologie religieuse des contemporains du *Génie du Christianisme* était certainement plus complexe.

Les tomes IV et V, qui traitent de la Restauration et de la monarchie de Juillet, sont l'œuvre de M. Charléty. De longue date, ses savantes études sur le saint-simonisme l'avaient familiarisé avec cette période de notre histoire ; et ces deux volumes condensent beaucoup d'informations, beaucoup d'intuitions aussi. Une fois de plus, M. Charléty s'y révèle comme un excellent analyste d'idées. Qu'on lise au tome IV, par exemple, le chapitre qui s'intitule : *L'avènement d'une génération nouvelle ;* sous ces cinq rubriques : « Les néo-libéraux ; les Saint-Simoniens ; les ultramontains ; les romantiques ;

les savants », l'auteur nous trace un tableau très perspicace des divers courants d'idées qui, à côté du vieux gallicanisme et du vieux voltairianisme, se disputent les intelligences au temps de la Restauration. De même, au tome V, les pages sur l'opposition intellectuelle après 1830, pénétrantes et limpides, nous transportent dans l'atmosphère de l'époque, et nous en imprègnent. M. Charléty est un observateur très impartial des luttes intellectuelles. Lorsqu'il entre dans le détail des luttes politico-religieuses; la méthode même d'après laquelle est conçu l'ensemble de l'œuvre devait amener M. Charléty à écouter et à enregistrer les jugements des partis sur l'Eglise, plutôt qu'à pénétrer, personnellement, dans la vie même de l'Eglise. Voici par exemple ce grand fait religieux que fut la fondation de la Propagation de la Foi, en 1822, fait capital, qui a consacré la prépondérance de la France dans le domaine des missions. L'optique qui s'impose à M. Charléty l'induit à nous expliquer qu' « on vit dans cette société une milice laïque aux ordres de la Compagnie de Jésus », et cette même optique le dispense d'étudier, en elle-même, l'œuvre de cette « milice », dont nous ne retrouvons plus qu'une brève mention, dans le tome V, à l'occasion de notre expansion coloniale en Océanie. Ce que sut l'opinion publique et ce qui l'intéressa, sous le règne de Louis-Philippe, ce fut le conflit franco-anglais, résultant des rivalités entre missionnaires protestants et missionnaires catholiques : M. Charléty y consacre plusieurs pages. Mais sous ce même règne, il y eut, en Océanie, une véritable épopée apostolique, dont les héros furent les missionnaires Maristes et que les boulevards et les assemblées parlementaires ignorèrent ; nous raconter cette épopée n'est point l'affaire de ce livre ; ce fut là un fait de vie religieuse qui, pour l'instant, n'eut pas une répercussion visible sur la vie nationale. Je crois pourtant que M. Charléty aurait pu, tout en demeurant fidèle à son optique, mentionner, dans le chapitre du tome V sur l'esclavage, cette admirable figure que fut la Mère Javouhey, fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et dont Louis-Philippe parlait avec gratitude comme d'un « grand homme ». Quelque attentif qu'il soit aux rumeurs de l'opinion publique et aux échos de tribune, aux échos de presse qui visent l'Eglise, et bien qu'en vertu même de son plan il nous dise plutôt ce qu'on pensa de l'Eglise que ce qu'elle fut, M. Charléty est un esprit trop critique et trop équitable pour s'abstenir systématiquement de discuter ces échos, si souvent passionnés ; et l'on doit prendre acte de la page très prudente

et très modérée du tome IV sur la fameuse *Congrégation*. En présence des listes publiées par M. Geoffroy de Grandmaison, nous n'irions pas jusqu'à dire, avec M. Charléty, que ce groupement « recueillit l'adhésion d'un grand nombre d'hommes politiques à Paris et de hauts fonctionnaires en province ». Mais son jugement final, d'après lequel « il n'est pas possible de mesurer avec précision l'influence dont la Congrégation disposa », doit prévaloir sur les légendes qui ont trop longtemps encombré l'histoire politique de la Restauration.

Il y aurait eu, au tome VI, un chapitre à écrire sur les courants intellectuels de 1848, à la manière de M. Charléty ; et le rôle qu'à cette date joua la pensée catholique y aurait tout naturellement été mentionné. Mais nous plaindrons-nous que chacun des collaborateurs de M. Lavisse garde son originalité ? Ce serait nous plaindre de trouver en ce tome VI, sous la signature de M. Seignobos, un chapitre extrêmement neuf sur la distribution régionale des partis en France sous l'Assemblée législative ; maintes notations, dans ce chapitre, intéresseront l'histoire religieuse. Les éléments en sont puisés dans les archives des procureurs généraux ; et le tableau que nous offre M. Seignobos, d'après ces documents inexploités jusqu'ici, n'avait jamais été tracé avant lui. L'histoire religieuse du second Empire ne l'attire que dans la mesure où les catholiques ménagent au pouvoir un appui ou lui créent des difficultés ; quant à l'évolution par laquelle l'Eglise de France s'achemine du vieux gallicanisme vers le concile du Vatican, il a paru à M. Seignobos, semble-t-il, qu'elle n'entrait pas dans le cadre de l'ouvrage. Les tomes VII et VIII, dont il est également l'auteur, nous mènent jusqu'à 1914 : pour cette dernière période plus encore que pour les précédentes, l'histoire religieuse intervient, surtout, comme un épisode ou comme un facteur de l'histoire parlementaire. Je ne crois pas que M. Seignobos fût sorti du cadre même qu'il s'était tracé, en mentionnant le rôle que jouèrent les Pères du Saint-Esprit dans l'installation de la France au Congo et le concours que Jules Ferry trouva auprès de Lavigerie pour l'établissement de notre influence en Tunisie. La collaboration prêtée par l'Eglise à l'œuvre de l'épanouissement national n'intéresse pas moins l'histoire politique que les conflits qui ont pu la mettre aux prises avec le gouvernement républicain.

Lorsqu'il y a un quart de siècle MM. Ernest Lavisse et Alfred Rambaud publièrent à la librairie Armand Colin l'*His-*

toire générale, ils eurent la très heureuse idée de confier à M. Emile Chénon les chapitres relatifs à la vie catholique ; et la faveur qui accueillit ces chapitres attesta l'opportunité du choix. Le plan d'après lequel est concertée l'*Histoire de France contemporaine* n'a pas permis ce genre de sectionnement ; et sous l'aspect où elle est envisagée, l'Eglise, au lieu d'apparaître comme une puissance de vie, donne plutôt l'impression d'une force du passé, luttant contre la politique de l'avenir. Mais encore une fois, il ne faut pas attendre de M. Ernest Lavisse et de ses éminents collaborateurs une histoire qu'ils n'ont pas aspiré à nous donner. Au lieu de les chicaner sur certains silences ou sur certains jugements, nous constaterons qu'il y a, pour les esprits « laïques », deux façons d'écrire l'histoire politico-religieuse : il y avait celle de Debidour, haineuse et violente ; et il y a celle de l'*Histoire de France contemporaine*, et cette seconde façon, plus riche de nuances, plus conforme à la vraie sérénité scientifique, marque un notable progrès.

Georges Goyau.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Dom F. Cabrol et dom H. Leclercq. *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*. Fascicules XLI-XLIV. Paris L. Letouzey, 1921. Tome IV, col. 1641-2808.

Deux nouveaux fascicules de cette importante publication viennent de paraître. Epais, d'un texte serré, remplis de figures et de planches, ils représentent la matière de plusieurs volumes, et on ne saurait trop féliciter l'éditeur M. Letouzey et les directeurs, le vénérable abbé de Farnborough, et son infatigable collaborateur, Dom Leclerq, d'avoir réussi à reprendre la publication de ce dictionnaire, avec une régularité que seule la guerre avait pu un instant interrompre.

Ces fascicules, qui terminent le tome IV de l'ouvrage, contiennent une série de notices sur les sujets les plus variés d'archéologie et de liturgie, rédigées pour la plupart par Dom Leclercq avec une science et une clarté parfaites. C'est une véritable encyclopédie qui, lorsqu'elle sera terminée, constituera un instrument de travail indispensable à tous ceux qui s'occupent des origines de l'art et de la liturgie chrétiennes.

Je ne puis que signaler quelques notices, comme celles de M. Esposito sur Du Cange et les différentes éditions du *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, dont on ne doit se servir qu'avec précaution, les éditions actuelles contenant des additions d'inégale valeur, différenciées d'ailleurs par des signes particuliers des citations originales de Du Cange.

Dom Leclercq a écrit un long article sur les « Ecoles » en Gaule, les principaux maîtres mérovingiens et carolingiens, l'Académie et l'Ecole du Palais, l'Ecole de Saint-Martin de Tours, déjà florissante au VIIIe siècle, mais qui acquit sous la direction ferme d'Alcuin une renommée européenne : on y étudiait les Ecritures et le droit canonique, la grammaire, l'astronomie, et même la littérature antique. On citait Virgile en cachette, et Alcuin flattait doucement l'empereur en lui écrivant : « votre Virgile ». Bien qu'on en ait dit, les écoles monastiques et épiscopales semblent avoir été alors très rares et assez mal achalandées.

Je signalerai encore la remarquable notice de Dom Leclercq sur les origines et l'évolution de l'architecture religieuse aux premiers siècles de notre ère. Dans les premiers temps, les chrétiens s'assemblaient à l'intérieur de la maison du plus riche d'entre eux, dans le triclinium, débordant dans l'atrium lorsqu'ils étaient trop nombreux, ou dans quelque salle du premier étage, lorsqu'ils avaient à redouter les regards indiscrets. Peu à peu, malgré les persécutions qui, sauf celle de Dioclétien, n'atteignaient que des régions assez restreintes pendant un temps limité, ils s'établirent

dans les maisons données ou léguées à la communauté, et même construisirent des églises avec toutes les dépendances nécessaires à la vie de la communauté. Les textes cités par Dom Leclercq prouvent qu'il y en existait beaucoup, dès avant la paix de l'Eglise. Il faut se représenter ces premières églises, de dimensions assez modestes, comme des salles rectangulaires divisées par des files de colonnes soutenant la charpente ou la voûte, précédés d'un grand atrium où tous peuvent entrer et entourées de salles servant à loger les clercs, à recevoir les hôtes, à enfermer les archives, le trésor, les provisions que distribuaient les diacres, car les églises n'étaient pas seulement le lieu où l'on célébrait les offices, mais le centre de la communauté, et les prescriptions relatives à la charité sont presque aussi importantes que celles du culte. Telles nous apparaissent encore, dans les fondations que nous en retrouvons, les églises d'Afrique. La conversion de Constantin eut une importance considérable sur l'architecture religieuse. Sur l'ordre de l'empereur, on construisit de grandes églises, et il fallut sur le champ créer un style, trouver des architectes, organiser des ateliers, à Constantinople et à Rome, comme à Jérusalem, à Tyr, à Bethléem, Anthioche, Héliopolis et Nicomédie. On sait, par les descriptions, que les unes étaient de plan cruciforme, d'autres polygonales, la plupart en forme de basilique à bas-côtés simples ou doubles, coupée parfois par un transept. Seule la basilique de Bethléem nous a été conservée intacte, avec sa nef flanquée de doubles bas-côtés, précédée par un narthex et un atrium et terminée par une abside tréflée, comme dans certaines salles des villas romaines, la villa d'Hadrien à Tibur, par exemple. C'est ici qu'interviennent les théories, soutenues par Courajod et Vogué et renouvelées par Stzygowski, qui retireraient à Rome toute action dans la création de l'architecture chrétienne, pour en reporter l'honneur à l'Orient. Il semble que la vérité soit dans un juste milieu : l'art de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de l'Egypte, de l'Arménie a eu une influence considérable, mais non pas exclusive, sur l'art chrétien. L'Orient a apporté quelques plans spéciaux, certaines formes de voûtes, les arcades remplaçant les plate-bandes, et aussi des formules décoratives originales et des données iconographiques très arrêtées, mais il ne faut pas négliger l'influence des constructions romaines, et en particulier des basiliques civiles et des grandes maisons et villas romaines modifiées et embellies par les apports hellénistiques. Les premières églises, de plan si varié, de partis si divers, ne sont pas sorties d'un monument-type antique, mais ont puisé à diverses sources. Rome et l'Orient ont eu chacun leur part dans la formation de l'art chrétien. Il est difficile de résumer en quelques lignes la question si délicate des origines de l'Art chrétien ; Dom Leclercq a réussi à exposer très nettement les diverses théories en présence, et à établir, avec textes, dessins et plans à l'appui, les données, fort complexes, du problème.

Marcel Aubert.

Emile Chénon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. *Le rôle social de l'Eglise*. Paris, Bloud et Gay, 1921. In 8° de 559 pages.

On sait l'écueil que présentent pour beaucoup d'esprits les questions sociales. M. Chénon ne se borne pas à éviter l'écueil : il le fait éviter à ceux qui le suivent. C'est un guide sûr, connaissant à fond le sujet qu'il traite et aussi éloigné des utopies que des conceptions trop étroites ou des formules surannées. Son livre devrait être aux mains de tous les conférenciers qui traitent ces questions. La division même de l'ouvrage indique qu'elles y rentrent toutes.

Dans la première partie : L'Eglise et les éléments sociaux, M. Chénon nous dit ce qu'étaient pour l'ancien monde l'individu et la famille et ce que ces deux choses sont pour l'Eglise. Dans la seconde : Action de l'Eglise sur la société civile, il nous dit sa doctrine et son attitude à l'égard des pouvoirs publics, ce qu'elle pense des droits individuels, ce qu'elle a fait pour eux, et enfin la position qu'elle a prise dans les questions économiques. Dans la troisième : Le domaine social de l'Eglise, il nous dit ce qu'elle a fait pour la science, ce qu'elle a fait pour la morale, ce qu'elle a fait pour la charité. Et avec quelle maîtrise nous sont présentées toutes ces choses ! Le droit, l'histoire ecclésiastique et profane, les systèmes philosophiques, la théologie, tout cela est fondu en un harmonieux ensemble, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage de la puissance d'assimilation de l'auteur ou du caractère très original et très personnel imprimé par lui à tout son ouvrage. C'est à peine si nous avons relevé dans ce vaste travail deux ou trois expressions peut être moins rigoureusement exactes, et, sur une date, une coquille typographique.

Th. Malley.

Dom J.-M. Besse. *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, par Dom Beaunier*. Tome VII : *Province ecclésiastique de Rouen*. Tome VIII : *Province ecclésiastique de Tours*. — Chevotogne (par Leignon, Belgique), abbaye de Ligugé: Paris, A. Picard, 1914, 1920. In-8° de 248, 369 pages.

J'ai eu l'occasion de signaler, à mesure qu'ils paraissaient, les volumes de cette réimpression, considérablement augmentée, du *Recueil historique* de dom Beaunier (*Revue*, tome III (1912), p. 340, tome IV (1913), p. 163, tome V (1914-1919), p. 623). Les tomes VII et VIII sont les derniers qu'aura signés dom Besse. Leur titre en indique clairement le contenu ; n'y ajoutons rien. Nous regretterons seulement que les critiques faites à cette réédition, depuis quinze années, n'aient pas produit un progrès plus marqué d'un volume sur l'autre. Il ne saurait nous convenir de rappeler ces défauts, à l'heure où l'infatigable érudit qui avait entrepris cette vaste publication laisse par sa mort l'œuvre au tiers inachevée. Souhaitons plutôt d'en voir promptement la fin. Les Béné-

dictins de Ligugé nous l'ont promise. Nous voulons croire qu'ils réaliseront le vœu de tous en apportant aux derniers volumes un soin plus scrupuleux d'exactitude et un caractère critique.

V. Carrière.

Augustin Fliche. *Saint Grégoire VII*. Collection « Les Saints ». Paris, V. Lecoffre, 1920. In-12 de x-190 pages.

Nul mieux que M. Fliche n'était qualifié pour écrire une biographie de Grégoire VII. Les études de détail qu'il a publiées sur ce grand pape et sur ses contemporains le mettaient parfaitement en mesure de résumer les idées et les actes qui caractérisent ce pontificat.

Les idées, elles sont déjà en formation au moment où Hildebrand monte sur le trône. Pierre Damien et Humbert de Moyenmoutier ont déjà exposé que le salut de la chrétienté se trouvait dans la lutte contre la simonie ou soif de l'argent, et le nicolaïsme, ou dérèglement des mœurs. Il restait à faire énoncer ces principes du haut de la chaire de saint Pierre, et à les faire mettre en pratique par un clergé peu obéissant et par des princes jaloux de leurs privilèges et de leurs droits. En Angleterre, en Espagne, les décrets de Grégoire sur les investitures et le célibat ne donnent pas lieu à de grandes protestations. En France, le légat Hugues de Die applique avec une rigueur implacable les décisions pontificales et poursuit, sans respect pour leur rang, les prélats simoniaques et concubinaires. En Allemagne, l'opposition sur les investitures s'élève bien vite jusqu'à l'investiture suprême : celle du pape et de l'empereur. D'après la tradition, ces deux puissances ont des droits respectifs l'une sur l'autre. Ce sera donc la lutte entre leurs représentants, Henri IV et Grégoire VII. dont les péripéties rempliront le pontificat du saint pape. M. Fliche met heureusement en opposition ces deux figures : Henri IV, politique retors, astucieux, toujours prêt à calomnier ; Grégoire VII, inspiré uniquement par les idées chrétiennes, inébranlable dans ses convictions, mais n'hésitant par à pardonner, à Canossa, au risque de compromettre entièrement le succès de son entreprise. Sa fin même, qui le montre prisonnier des Normands, mais nullement découragé et conservant entière la croyance en ses idées, justifie pleinement les traits dominants de ce caractère : la foi et la charité.

En résumé, Grégoire VII a surtout semé des idées : ascétisme du clergé, justice des princes sous le contrôle de la Papauté, qui devaient prendre corps plus tard, sons l'effort de ses successeurs. A la place du fantôme de l'empire universel, forme du despotisme qui fut le rêve jamais réalisé des empereurs allemands, il a jeté les bases de l'universalité romaine, sous laquelle la civilisation du moyen âge devait prendre un si grand essor.

Louis Royer.

Saint Antonin. *Une règle de vie au* xve *siècle. La mère de Laurent le Magnifique à l'école de saint Antonin.* Traduction de Mme Thiérard-Baudrillart. Préface de Mgr Baudrillart. Paris, Perrin, 1921. In-12 de xxxii-208 pages.

Une *Introduction à la vie dévote* composée en Italie plus d'un siècle et demi avant que paraisse en France celle de saint François de Sales et dont les « Philothées » sont, elles aussi, des dames d'un haut lignage, d'un plus haut lignage même que Mme de Charmoisy, — ainsi pourrait se définir le traité d'ascétisme dont on vient de lire le titre.

Très curieux à toutes sortes de points de vue, ce petit livre a une histoire qui est elle-même fort intéressante et que voici en deux mots.

En 1858, un érudit italien, Francesco Palermo, avait découvert à Florence deux exemplaires manuscrits d'un ouvrage de spiritualité écrit en italien et sous la forme d'une lettre. A qui le livre avait-il été adressé ? Les variantes des exemplaires indiquaient clairement qu'ils avaient été faits pour deux personnes différentes et, à parcourir l'ouvrage, on s'apercevait vite qu'il s'agissait de deux femmes d'un rang élevé, encore dans la fleur de l'âge et mères l'une et l'autre. Une des deux avait laissé son nom sur la garde de l'un des manuscrits. Pour elle, pas de difficulté. C'était Dianora Tornabuoni, épouse de Tommaso Soderini, dont la famille exerça et qui lui-même exerça de hautes charges à Florence. Mais quelle pouvait bien avoir été la seconde correspondante ? Diverses raisons, toutes très judicieuses, amenèrent graduellement Francesco Palermo, à cette conclusion, extrêmement vraisemblable, que c'était la sœur même de Dianora Tornabuoni, la célèbre Lucrezia Tornabuoni, la femme de Pierre de Médicis, la mère de Laurent le Magnifique, l'aïeule, par conséquent, du pape Léon X.

Ses destinataires une fois trouvées, il restait à déterminer son auteur. Par une série d'arguments, les uns d'ordre paléographique, les autres d'ordre linguistique, les autres, enfin, d'ordre historique, Francesco Palermo arriva à établir — et cette fois avec la lumière même de l'évidence — que le traité de spiritualité si heureusement découvert par lui avait été composé vers 1455 et qu'il était l'œuvre du grand archevêque de Florence, saint Antonin. C'était sur un vrai trésor à la fois théologique et littéraire, par conséquent, qu'il se trouvait avoir mis la main. Le trésor il ne le garda naturellement pas pour lui. Il se hâta, l'année même, d'en faire bénéficier le public italien. Le manuscrit n'avait pas de titre. Il lui en donna un qui résume admirablement bien son contenu : *Opera a ben vivere*, et il le fit imprimer (Florence 1858, in-4° de xxvii-339 p.). L'accueil fait au livre lui prouva qu'il ne s'était pas fait illusion sur sa valeur. La première édition fut enlevée en très peu de temps. Et les exemplaires en sont, aujourd'hui, absolument rarissimes.

Tel est l'ouvrage qu'une fervente italianisante qui s'est déjà

fait connaître par plusieurs travaux de mérite — un *Pétrarque* notamment qu'a préfacé M. Pierre de Nolhac, une *Histoire de la littérature italienne* pour laquelle M. Henri Cochin a écrit une introduction et une traduction du *Giacome Léopardi* de G. Finzi — tel est, dis-je, le précieux traité que Mme Thierard-Baudrillart a eu la bonne pensée de traduire en notre langue.

A tout point de vue il y a lieu de l'en remercier.

Utile « aux chrétiens qui ont le souci de la vie intérieure, auxquels il fera goûter, ainsi que l'écrit Mgr Baudrillart, un aliment solide et savoureux », son livre sera utile aussi — et c'est à ce titre que sa recension trouve être à sa place dans ce recueil — à ceux qu'intéresse la science du passé. Outre qu'il est déjà par lui-même un chapitre et un chapitre curieux de l'histoire des doctrines ascétiques et de l'histoire de la direction spirituelle dans l'Eglise chrétienne, il sera, ce me semble utile aux historiens de deux façons à la fois et leur rendra un double service. Il leur fera, d'abord, lire plus avant encore dans l'âme admirable d'un grand saint, resté trop longtemps dans l'ombre et qui, à la veille de la guerre, a été mis en si bonne et si belle lumière par un savant français dans un livre non moins solidement documenté qu'élégamment écrit. Cf. Raoul Morcay, *Saint Antonin, fondateur du couvent de Saint Marc et archevêque de Florence*. 1389-1459 (Tours, Mame, 1913, in-8° de XXXII-504 p.). Et ce n'est déjà pas rien qu'un pareil résultat. En voici un peut-être plus important encore. Il achèvera de détruire dans leur esprit, à supposer qu'il ait réussi à s'y implanter, au sujet du Quatrocento à Florence, un préjugé qui n'est que trop commun. Il leur prouvera que la magnifique renaissance littéraire et artistique, que fit éclore au XV° siècle dans la capitale de la Toscane le mécenat éclairé et généreux des Médicis, y affaiblit sans doute la foi, mais qu'elle ne l'a détruisit pas, que, malgré le tour païen des idées et des esprits, la tradition chrétienne du moyen âge y gardait encore son empire en beaucoup d'âmes — les meilleures et les plus hautes — et qu'à côté du courant d'humanisme et même de dilettantisme qui était réel, il y avait alors à Florence un contre-courant de christianisme et même de mysticisme qui peut-être ne l'était pas moins. Louis MARCEL.

Julie BERLIET. *Les amis oubliés de Port-Royal*. Paris, Dorbon aîné, 1921. In-8° de 282 pages.

Les trois études qui composent ce livre singulier sont une apologie de Port-Royal. « Port-Royal, dit l'auteur, a été, dans l'histoire de l'Eglise, un retour au christianisme primitif avec la Mère Angélique, une tentative de relèvement et d'épuration du sacerdoce avec M. de Saint-Cyran, une école de science et de sainteté avec tous les esprits éminents qui sont venus se grouper autour d'eux, comme vers un centre de charité et de lumière. » (p. 19).

Les amis oubliés de Port-Royal, à une époque où Port-Royal n'a

rien que de louable (1619-1641), sont saint François de Sales et sainte Chantal. La Mère Angélique est présentée comme la « fille spirituelle » du bienheureux évêque de Genève, au même titre que la baronne de Chantal, tandis que l'abbé de Saint-Cyran entretient, avec la même baronne, les relations les plus étroites, car il est, auprès d'elle, le vrai successeur de saint François de Sales.

Les thèses de l'auteur n apportent aucun fait nouveau, et l'appréciation des doctrines et des hommes est accompagnée de constants paradoxes.

Dans la première étude, saint François de Sales apparaît parfois comme recevant les inspirations de la Mère Angélique, de cette grande abbesse, très supérieure à sainte Chantal, et qui « à peine âgée de dix-sept ans était obligée de résister presqu'également à la dépravation des uns et au défaut d'intelligence et de lumière de quelques autres... » Elle était si humble cependant !... mais le monde ecclésiastique a fini par faire croire qu'elle était orgueilleuse. François de Sales resta toujours également attaché à ses deux filles : « d'une part, il rassure la Mère Angélique, quoiqu'elle juge sans obéir, et, de l'autre, il retient Madame de Chantal qui était tentée d'obéir sans juger » (p. 22).

La seconde étude souligne les relations de la Mère Angélique avec la Visitation. Dans les lettres que saint François de Sales (mort en 1622) écrit à la Mère Angélique, l'auteur voit une approbation de toutes les démarches de la réformatrice de Maubuisson jusqu'en 1661. Pour justifier les résistances de la Mère Angélique, il signale, en les exagérant, « les abus honteux qui s'étaient glissés dans la domination des moines et l'ingérence des religieux de Citeaux » (p. 76).

La troisième étude raconte les relations de Madame de Chantal avec l'abbé de Saint-Cyran ; elle contient des appréciations passionnées et des jugements sévères autant qu'injustes sur les récents historiens de sainte Chantal, lesquels auraient obscurci l'histoire « à l'aide d'efforts répétés, de mensonges voulus, d'erreurs presque toujours intéressées... » (p. 108). La Visitation reste fidèle à saint François de Sales, tant que sainte Chantal vécut et suivit la direction de Saint-Cyran dont l'auteur fait un éloge enthousiaste, mais « l'infiltration jésuitique », en modifiant les relations de la Visitation avec Port-Royal, compromit pour toujours l'œuvre de l'évêque de Genève. Saint Vincent de Paul, parce qu'il n'a pas compris Saint-Cyran, est, lui aussi, malmené par notre auteur : « Il a beaucoup contribué, sans le vouloir, bien entendu, à l'avilissement du clergé par le défaut de préparation et de science. M. de Saint-Cyran avait une conception plus haute de la dignité des fonctions sacerdotales... » (p. 210).

Cet ouvrage ignore à peu près complètement les écrits récents sur le Jansénisme et ne cite guère que le livre si partial de M. Albert Le Roy : *La France et Rome de* 1700 *à* 1715. En maints passages, l'auteur confond les dates et semble oublier que Port-

Royal n'a pu être Janséniste avant la naissance du Jansénisme et n'a pu être persécuté comme Janséniste avant la première condamnation du Jansénisme (le 6 mars 1642) ; par suite, saint François de Sales mort le 28 décembre 1622 et sainte Chantal morte le 13 décembre 1641, quelles qu'aient été leurs relations avec la Mère Angélique, avec l'abbé de Saint-Cyran et avec Port-Royal, ne sauraient être soupçonnés d'avoir favorisé le Jansénisme. Celui-ci n'était pas né. L'auteur a senti lui-même quelques-uns des défauts de son travail : « Si je devais refaire ce livre, je le referai dans un esprit plus large, plus dégagé de toute personnalité. » Dommage que l'auteur se soit dérobé à cette tâche !

J. Carreyre.

Saint Vincent de Paul. *Correspondance, entretiens, documents.* I. Correspondance, tome II, (janvier 1640-juillet 1646). Edition publiée et annotée par Pierre Coste, prêtre de la Mission. Paris, Gabalda, 1921. In-8° de 644 pages et un fac-similé.

Le deuxième volume de la Correspondance de saint Vincent de Paul a suivi de près le premier (*Revue*, t. VII, 1921, p. 300-301), et les autres suivront, à intervalles réguliers, de manière à paraître trois volumes par an. Celui-ci contient les lettres 417-828, suivies de 4 appendices : Déclaration par laquelle sainte Chantal autorise la donation de son cœur au premier monastère (de la Visitation) de Paris; Supplique de saint Vincent au Parlement, 2 mars 1645 ; Lettre d'Antoine Portail à un prêtre de la Mission, 23 mars 1645 ; Supplique de saint Vincent au Parlement, 26 janvier 1646. La lettre n° 417 est du 11 janvier 1640, la lettre 828, d'Alain de Solminihac, à saint Vincent, est du 31 juillet 1646. La publication de ce volume mérite les mêmes éloges que celle du précédent : c'est le même soin de noter si la lettre est autographe, simplement signée, une copie, ou un résumé ; les notes sont aussi abondantes et précises. Il y aurait beaucoup à citer dans cette correspondance, par exemple la lettre si sage à Abelly (n° 418, 14 janvier 1640), si prudente, si pratique pour un administrateur, et quantité d'autres.

Je signalerai simplement quelques observations prises au courant de la plume. C'est, p. 49, note 8, et p. 100, à propos des ratures, sans doute bien intentionnées, mais déplorables, opérées par les éditeurs antérieurs, sur les lettres de saint Vincent à sainte Chantal, afin de supprimer toute trace de désaccord entre les deux saints sur certains points des constitutions de la Visitation. Il est à craindre que ce procédé ait été plus fréquent qu'on ne suppose à l'époque et depuis. La loyauté de l'histoire peut en souffrir. Le trait raconté p. 107, « Un saint évêque », se lit dans le recueil fameux des *Vitæ Patrum*. P. 126, l. 15 et suiv., montre que la célébration quotidienne de la messe n'était pas encore chose si fréquente en 1640. P. 136, quand la règle « oblige à péché » : déclaration très claire. P. 215, les ignorants aimeraient qu'on leur dît ce qu'était « Sainte-Marie de Bellecourt ». P. 323, moyens peu édifiants employés par des confrères « mis dehors » qui voulaient que le saint

les régît de nouveau. P. 403, un malheureux curé frappé de coups de bâton et de coups d'éperon par le juge seigneurial contre qui il défendait les droits de son église : au bout de deux ans, le coupable reçut de la reine, après réclamations de l'assemblée du clergé, « de fortes remontrances ». Les faits s'étaient passés aux portes de Paris, à Arcueil. P. 445, une brève citation : « Monsieur de Bulogne ne veut point de son évêché par l'impuissance qu'il a de payer 23 mille livres qu'on lui demande à Rome. *Si quid potes, adjuva illum* ». P. 449. L'un des problèmes de morale politique posés par les relations entre huguenots et catholiques. P. 458, une légère inexactitude (note 1 de la lettre 709). L'évêché de Velletri fut en effet uni depuis le XIIe siècle à celui d'Ostie ; mais il ne l'est plus depuis le *Motu proprio* « Edita a Nobis », de Pie X, du 5 mai 1914. Le titre de Doyen du Sacré Collège demeure uni au siège d'Ostie, mais l'évêque suburbicaire le plus ancien joint simplement le titre et l'évêché d'Ostie à celui qu'il possédait. P. 509 et 510, quelques omissions dans la traduction française. P. 512, l. 16 « deperentem » ; ne serait-ce pas « depereuntem » ? — On est un peu étonné, au milieu des lettres que le Saint écrit avec une si franche simplicité à ses correspondants hommes, de constater de quel ton cérémonieux il écrit aux religieuses, par exemple sainte Chantal ou la Mère de la Trinité, la célèbre carmelite de Troyes. Nous sommes tombés peut-être dans l'excès contraire. — Ces quelques notes rapides permettront sans doute de deviner l'intérêt de cette remarquable publication. A. VILLIEN.

BOSSUET. *Correspondance*. Nouvelle édition publiée avec des notes et des appendices, par Ch. URBAIN et E. LEVESQUE. Tome XI (déc. 1698-mai 1699) ; Tome XII (mai 1699-déc. 1700) ; Tome XIII (janv. 1701-oct. 1702). Paris, Hachette, 1920. In-8° de 504, 506 et 554 pages (Collection « Les grands écrivains de la France »).

L'excellente édition de la *Correspondance* que publient chez Hachette MM. Urbain et Levesque, s'est enrichie coup sur coup en 1920 de trois volumes. Il est superflu de louer ici la haute valeur documentaire de ce recueil : avec ses notes érudites et ses copieux appendices, il constitue, pour les Bossuetistes, et d'une manière générale pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Eglise de France au temps de Louis XIV, un instrument de travail incomparable. Son défaut, si c'en était un en pareil cas, serait la richesse même de l'information : étant donné l'étendue des relations épistolaires de Bossuet, et la lenteur des communications, les lettres de ses correspondants, classées naturellement à leur date, sont matériellement très éloignées de la réponse qui y est faite, et une certaine fatigue en résulte. L'inconvénient est réel, mais inhérent au genre de l'ouvrage, et l'index y pare dans la mesure du possible. Aussi bien, dans cet immense répertoire, il y a la matière de plusieurs recueils partiels se suffisant à eux-mêmes.

Des tomes XI et XII on en tirerait un par exemple, et considérable, sur le règlement des affaires du Quiétisme en cour de Rome, puis en France. Les lettres de l'abbé Bossuet notamment (une quarantaine), très développées, constituent un exposé, unilatéral et passionné mais fort attachant, des débats de la congrégation cardinalice et des hésitations de la Curie à censurer sinon la doctrine, au moins la personne de l'archevêque de Cambrai. Les réponses de Bossuet, plus modérées dans la forme, reflètent l'aigreur des polémiques passées ; il presse en convaincu, et non sans raison sur le fond (Cf. le dossier de l'affaire du curé de Seurre, en appendice dans le tome XI), mais l'ardeur combattive de l'homme guide souvent la plume du théologien : il veut avoir le dernier mot. Non moins intéressante la série des missives aux évêques (lettres à M. de Valbelle, suffragant de Fénelon), au sujet de la procédure de publication du bref pontifical par l'Eglise gallicane, si aisément cabrée devant une décision de la cour de Rome.

Les documents relatifs à la conduite à tenir à l'égard des « nouveaux réunis », épars dans les tomes XII et XIII, constituent également un ensemble. La charité et le jugement de Bossuet y sont aux prises avec sa conception des droits du souverain vis-à-vis de ses sujets. Il n'admet pas plus qu'on force les convertis à assister aux offices qu'à s'approcher des sacrements ; il voudrait voir la persuasion substituée à la contrainte, ainsi qu'il l'essaie dans son diocèse ; mais comme il demeure d'accord que le roi peut obliger, par des lois pénales, les hérétiques à se conformer à la profession de la foi catholique, les évêques et les intendants du Midi qui le consultent ont beau jeu pour rétorquer ses arguments, et ses efforts généreux ne font que souligner les difficultés inextricables d'un problème insoluble.

Il est plus heureux dans le rôle qu'il continue d'exercer de docteur et de conseiller du roi et de ses frères en épiscopat, tant pour les questions de discipline ecclésiastique que pour la censure des livres : intraitable en matière doctrinale, modéré et charitable pour les personnes, telle apparaît son action en ces matières. L'affaire du théologal de Luçon, la censure du *Nouveau Testament* de Trévoux, celle de Richard Simon, sont à cet égard très caractéristiques (tome XIII).

Signalons encore la suite de l'interminable controverse épistolaire avec Leibniz touchant la rentrée, dont Bossuet ne veut pas désespérer, des protestants allemands dans le giron de l'Eglise. Les lettres échangées à cette époque sont rares (six de Bossuet, une quinzaine de Leibniz), mais en revanche très étendues : discussions méthodiques, courtoises, érudites, tout à l'honneur des deux correspondants, — mais sans issue puisque Leibniz subordonne toute entente à une condition insurmontable : la remise en question des décisions du Concile de Trente.

A relire ces pages, où sont agités de si graves problèmes, et qui s'entremêlent aux lettres familières ou de direction, et à

celles qui touchent à la gestion du diocèse, on demeure comme écrasé d'une activité intellectuelle prodigieuse que ni les chagrins, ni la maladie, ni la vieillesse ne semblent pouvoir atteindre.

F. Renié.

Bossuet. *Lettres sur l'éducation du Dauphin, suivies de lettres au maréchal de Bellefonds et au Roi.* Introduction et notes de E. Levesque, avec un portait gravé sur bois par Ouvré. Paris, Editions Bossard, 1920. In-16 de 242 pages (Collection des Chefs-d'œuvre inédits).

Précédées de la célèbre lettre-programme à Innocent XI, empreintes de vues si pondérées et si pratiques, ces quarante et quelques lettres, adressées surtout au sous-précepteur Huet, et qui sont relatives aux incidents de l'éducation du Dauphin, montrent Bossuet à l'œuvre, et, comme le remarque M. Levesque dans son excellente introduction, constituent la meilleure réponse au grief injuste, que d'aucuns font à Bossuet, d'avoir été pour quelque chose dans l'échec trop certain de tant d'efforts. Bossuet sait parfaitement se mettre à la portée de son disciple. Est-ce sa faute si la nature ingrate de celui-ci n'a pas rendu ?

Les lettres au maréchal Bellefonds et au roi ne se rattachent que par allusions à l'éducation du jeune prince. La disgrâce chrétiennement supportée du maréchal, les étapes de la conversion de la duchesse de La Vallière fournissent la matière des unes ; les efforts de l'évêque pour décider le roi à éloigner la marquise de Montespan, celle des autres. Ici et là, Bossuet se montre tout autre chose que prélat de cour : prêtre zélé, ami sûr, conseiller ferme et discret.

F. Renié.

Charles Bouvet. *Une dynastie de musiciens français. Les Couperin, organistes de l'église Saint-Gervais.* Préface de Ch.-M. Widor. Paris, Delagrave, 1919. In-8° de xiv-307 pages, 16 planches hors texte.

L'histoire de la dynastie des Couperin constitue un bel exemple de la force des traditions artistiques dans une famille de l'ancienne France. Louis Couperin, descendant de petits praticiens, donne un jour, avec ses frères, à Chaumes-en-Brie, vers 1653, une aubade à Chambonnières. Celui-ci remarque le talent du jeune musicien, qu'il emmène à Paris. Bientôt après, voici Louis Couperin pourvu de la charge d'organiste de Saint-Gervais, charge dans laquelle huit membres de sa famille se succèderont sans interruption jusqu'en 1826. Ainsi l'histoire de la vieille église devient un peu celle des musiciens qui, d'autre part, vont rester durant près de deux siècles les maîtres de la musique de clavecin et de la musique d'orgue en France. Notons ici que les compositions à caractère religieux constituent une partie très importante de l'œuvre des Couperin.

M. Bouvet n'a pas entrepris une étude d'esthétique musicale, mais s'est particulièrement attaché aux côtés biographique, historique et

thématique de son sujet, rappelant chaque étape de la carrière d'artistes de grand talent, dont l'un même fut illustre, François Couperin, dit le Grand, le maître français préféré de Bach.

L'information de l'auteur est minutieuse et, semble-t-il, complète. Celui-ci n'a-t-il pas poussé le scrupule d'exactitude jusqu'à chercher dans les signatures des Couperin des renseignements sur leurs différents caractères ? Une série de chapitres spéciaux qui eussent peut-être été mieux placés en appendice, décrivent la maison des artistes, leurs instruments, l'orgue de Saint-Gervais, enfin cette église elle-même. Les amateurs du passé religieux de Paris trouveront à glaner dans ces chapitres ainsi que tout le long de l'ouvrage. Jean de La Monneraye.

R. P. F. Delaplace. *La vénérable Mère Anna-Marie Javouhey, fondatrice de la Congrégation de Saint Joseph de Cluny*, 1779-1851. *2e édition, revue et refondue par le Père Kieffer.* Paris, Librairie Saint-Paul, 1914. 2 vol. in-8° de xxxiv-454 et 490 pages.

Est-ce un chapitre de l'histoire de la renaissance religieuse en France après le Concordat que contiennent les deux volumes dont on vient de lire le titre ? Est-ce un fragment de l'histoire de la colonisation de la Guyane et du Sénégal et des efforts faits, durant la première moitié du xixe siècle, pour étendre et pour solidifier l'influence chrétienne et, par la même l'influence française, dans l'île Bourbon, à Madagascar, dans les Antilles et dans l'Océanie ? Est-ce un épisode de l'histoire de la liberté de l'enseignement catholique dans notre pays avant la loi Falloux ? N'est-ce pas plutôt le livre de famille d'une grande Congrégation qui se raconte à elle-même son passé afin de fortifier sa confiance dans son avenir et qui se remet sous les yeux le tableau de ses origines afin de s'assurer qu'elle leur a bien été fidèle ?

C'est tout cela, sans aucun doute. Mais c'est autre chose encore. C'est surtout l'histoire de la vie et l'analyse de l'âme d'une sainte femme à laquelle, le 13 février 1908, le Souverain Pontife a décerné le titre de Vénérable et qui, à travers mille épreuves, toujours humblement acceptées et en dépit de mille difficultés qui ne lui venaient pas toutes, il faut bien le dire, de ceux que saint Paul appellerait « les gens du dehors », est arrivée à doter l'Eglise d'un Ordre aussi nombreux qu'admirable d'hospitalières, d'enseignantes et de missionnaires aujourd'hui répandues dans tous les continents. C'est en tout cas un livre d'un très vif et d'un très pieux intérêt. Et quand on l'a lu, on ne s'étonne pas que le public chrétien lui ait fait, dès son apparition, un si chaud accueil et que, au bout d'un temps relativement assez court, il soit devenu nécessaire d'en donner une seconde édition.

La première datait de 1886. Pour la composer, le R. P. Delaplace avait eu en sa possession tous les papiers de l'Institut. La Congrégation, en particulier, lui avait remis les *Annales historiques*, alors encore manuscrites, mais qui devaient être imprimées

quatre ans plus tard, qu'avait rédigées pour ses sœurs, la Mère Léontine Fontaine, secrétaire-générale et archiviste de la Maison-mère. Il n'avait eu qu'à y puiser... Mais peut-être y avait-il puisé d'une main quelque peu lourde. De son travail était résulté un livre extrêmement édifiant, sans aucun doute, mais touffu à l'excès. Les réflexions de l'auteur y submergeaient parfois le récit ; les citations y interrompaient trop souvent la narration et en faisaient perdre le fil. Conformément à une méthode longtemps à la mode, mais aujourd'hui périmée, les documents, d'autre part, étaient plutôt paraphrasés que fidèlement et exactement reproduits, en sorte que, sur bien des points, le lecteur restait sinon proprement dans l'incertitude, du moins dans l'insécurité. Moins attentif, par ailleurs, au détail des faits qu'à leur signification d'ensemble, l'auteur n'était pas toujours aussi précis dans ses allégations que l'eussent exigé les règles de la critique historique. De là un certain flottement dans les dates, dans la succession des événements, dans l'enchaînement des causes et des effets. Le style de l'ouvrage, enfin, était légèrement archaïque. Pour tous ces motifs, une refonte du livre s'imposait. Il y avait des précisions à apporter et des élagages à opérer. Il y avait, aussi, des additions à faire. Le procès de vénérabilisation avait, en effet, mis en lumière plusieurs événements de la vie de la sainte fondatrice jusque-là restés ignorés et qui demandaient à être produits au dehors.

C'est de cette besogne à la fois de mise au point et de rajeunissement qu'avait bien voulu se charger le R. P. Ph. Kieffer. La tâche, assurément, était délicate. Tous ceux auxquels il aura été donné de comparer les deux éditions seront unanimes à reconnaître qu'il s'en acquitté avec beaucoup de bonheur. L'ouvrage n'a rien perdu en édification et il a gagné en précision. Il n'est pas moins pieux et il est à la fois plus vivant, plus précis, plus objectif, et, disons le mot, plus psychologique.

Louis Marcel.

Albert Houtin. *Le Père Hyacinthe dans l'Eglise romaine*, 1827-1869. Paris, E. Nourry, 1920. In-8° de 196 pages.

Pour écrire ce livre, M. Houtin eut à sa disposition, non seulement tous les manuscrits du Père Hyacinthe et sa corespondance, mais aussi le Père Hyacinthe en personne, qui plusieurs années de suite relut le manuscrit préparé par le zélé biographe, et put l'enrichir de ses souvenirs. Nous avons là le Père Hyacinthe tel qu'il voulait être connu, et de nombreuses citations éclairent le portrait. C'est presque une façon d'autobiographie, rédigée par un confident qui, tout en même temps, dépouille les sources. Quoi qu'on puisse penser, et de la personnalité du héros, et des tendances du rédacteur, une œuvre ainsi conçue, ainsi préparée, offre une très grande valeur de document.

Nous sommes en présence d'un rêveur plutôt que d'un hérésiarque, d'un rêveur dont la somptueuse imagination supporte mal certaines disciplines de pensée. Tel que nous le présente M.

Houtin, il ressemble fort peu à la plupart des individualités qui se détachèrent de l'Eglise. Car généralement ces individualités aiment à faire croire que l'Eglise les a poussées dehors et les a forcées de la quitter ; et ce livre au contraire nous apporte la preuve que tout fut tenté, non seulement par Montalembert, mais par Pie IX, pour retenir dans l'Eglise le Carme défaillant. Et d'autre part, ces individualités s'irritent et s'insurgent lorsque à l'arrière-plan de leurs évolutions religieuses d'indiscrètes suspicions prétendent chercher « la femme », et la trouver ; or le Père Hyacinthe, tout le premier, tenait à affirmer le rôle décisif qu'avait joué Mme Meriman dans l'orientation de son âme : les textes abondent, à cet égard, dans le livre de M. Houtin.

On a souvent pensé que si Mme Hyacinthe Loyson eût précédé son mari dans la tombe, celui-ci fût rentré dans l'Eglise romaine. Tout récemment, dans *Evangile et liberté* du 9 février 1921, M. le pasteur Draussin racontait un dîner qui avait eu lieu en 1889 chez M. Alfred André ; M. et Mme Loyson y assistaient. « Père, interpella Mme Loyson, M. Léon Pilatte dit que si je venais à vous manquer, vous rétourneriez au giron de l'Eglise. » Et l'ancien Carme répondit par un énergique *jamais*. Le prochain volume de M. Houtin éclairera peut-être de quelque lueur nouvelle cet émouvant problème psychologique. Georges Goyau.

E. Laurain. *Notice biographique sur l'abbé Angot.* (Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*). Laval, Vve Goupil, 1919, In-8° de 157 pages, portrait.

Quelque jour, sans doute, on se souciera de recueillir en une sorte de spicilège les vies exemplaires des érudits, anciens et modernes. Si l'auteur qui s'en mêlera sait joindre au goût du détail la largeur de vue, l'œuvre sera, tout à la fois, curieuse et édifiante. Dès maintenant, nous y réclamons une place pour la biographie de l'abbé Angot par M. Laurain. L'abbé Angot, mort en 1917, fut l'un des meilleurs savants régionaux de ce temps. Son *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* n'a pas seulement établi d'une façon durable les assises de l'histoire de Bas-Maine, il s'offre aussi comme un sûr modèle à imiter dans les autres provinces, pour la plupart dépourvues de tels répertoires. Chercheur avisé et tenace, critique sûr, de sens ferme et de langue nette, l'abbé Angot, dont l'autorité (chose commune), dans la Mayenne même, n'égalait point le mérite, fut vraiment un historien. Ses travaux, conçus sur un plan restreint, mais accomplis avec probité et méthode, survivront à bien des livres de prétention plus déclarée.

La biographie de l'abbé Angot a été écrite par M. Laurain en toute liberté de jugement comme en toute sympathie. Derrière l'érudit consciencieux, modeste, appliqué, il nous montre un homme de physionomie originale, un prêtre de forte personnalité, dont le cœur valait l'intelligence. Sans appuyer, par petites touches

et par allusions, il le place dans son milieu d'ecclésiastiques et d'érudits locaux, aux physionomies esquissées avec tact, douceur et un peu d'ironie. Sur les travaux de l'abbé Angot, M. Laurain nous donne son avis propre, qui est celui de l'un des meilleurs connaisseurs des choses mancelles. Ne fût-ce qu'à ce point de vue, son commentaire devrait retenir l'attention. Mais, ici, nous en voulons louer surtout la finesse d'analyse, le ton de respect et d'amitié intellectuelle. Les dernières pages, notamment, sont écrites avec un sentiment de la mesure et une juste délicatesse qui font naître l'émotion. R. N. SAUVAGE.

Les reliques de saint Albert de Louvain. Rapport de la Commission instituée par S. Em. Mgr le cardinal Luçon, archevêque de Reims. Reims, lib. Pailloux, 1921. In-8° de 44 p. Reproduction de deux photographies du crâne du saint et plan des fouilles du chœur de la cathédrale.

Une commision composée d'ecclésiastiques, d'archéologues et d'un médecin, a été chargée par Mgr Luçon de rechercher si un squelette retrouvé dans la cathédrale de Reims au cours du déblaiement des ruines occassionnées par les Allemands ne serait pas celui de saint Albert de Louvain, évêque de Liège, massacré par les Allemands près de Reims, le 24 novembre 1192, — et cela, malgré la persuasion où l'on était jusqu'à cette découverte que les restes du saint, exhumés en 1612 à la requête de l'archiduc Albert et d'Isabelle, reposent dans la chapelle des Carmélites de Bruxelles. Cette commission s'est réunie le 10 décembre 1920, sous la présidence de Mgr Neveux, auxiliaire de S. E. le cardinal Luçon. M. Deneux, architecte en chef des monuments historiques, a raconté les circonstances de la trouvaille et exposé les raisons archéologiques et anatomiques qui lui permettent d'affirmer qu'en 1612 les os de l'archevêque de Reims Odalric furent remis par erreur aux envoyés de l'archiduc aux lieu et place de ceux de saint Albert. Le crâne porte des entailles profondes faites par les assassins et notamment un effondrement du frontal droit. Une expertise médicale confirme les dires de M. Deneux que les membres de la commission acceptent, et le chanoine Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines réclame pour la Belgique les reliques de son patron. Pol GOSSET.

Abbé LALLEMENT. *Folk-lore et vieux souvenirs d'Argonne (arrondissement de Sainte-Menehould).* Châlons-sur-Marne, Robat ; et Paris, Staude, 1921. In-8° de IX-290 pages. Illustrations. Prix 10 fr

Le chapitre premier, illustré, s'occupe des pèlerinages et fontaines sacrées ; il a été reproduit en entier dans l'*Almanach Matot-Braine*, 63e année, édité à Reims, avec une illustration en plus : statue de saint Pantaléon, conservée dans l'église du Mesnil-lés-Hurlus avant la guerre, disparue avec l'église et le village dans la tourmente. Le chapitre deuxième est intitulé *Religion* (prières

rustiques et enfantines, conjurations, invocations, lettres miraculeuses) *et superstition* (pratiques superstitieuses, guérison par le secret).

Pol Gosset.

Dom A. M. P. Ingold, ancien vicaire général de Langres. *Général et Trappiste. Le P. Marie-Joseph, baron de Géramb.* Paris, Téqui. 1921. In-12 de 355 pages.

« Cette vie, nous dit son auteur, est avant tout un livre d'édification. Un véritable intérêt historique s'attache cependant à la figure du P. de Géramb. Sa vie a été mêlée à tous les événements du commencement du XIXe siècle et bien qu'il soit assez oublié aujourd'hui, il mérite de fixer l'attention. » Impossible de mieux caractériser l'ouvrage. Mais, pour être un livre d'édification, cette biographie n'en demeure pas moins une œuvre de science : elle l'est par le sérieux et l'étendue des recherches, par le souci constant de l'exactitude, et par la méthode.

Le personnage si bien étudié, malgré son auréole mystique, est presque un héros de roman. Né à Lyon, d'un père autrichien et d'une mère française, passionnée pour la carrière des armes, Ferdinand de Géramb portera d'abord l'uniforme, l'uniforme autrichien. Sa bravoure lui vaudra l'affection de ses chefs, il deviendra rapidement colonel et chambellan de l'Empereur, en attendant, qu'un peu plus tard, la junte d'Espagne, pour laquelle il combattra, le fasse général. Entre temps, un brillant mariage lui a donné dix ans de bonheur. Ce bonheur toutefois, ni sa foi bien vive ne garantissaient Ferdinand de Géramb des séductions du monde ; il s'adonna aux plaisirs, il contracta des dettes scrupuleusement acquittées plus tard, mais qui ne laissaient pas dans le moment que de troubler fort des créanciers toujours éconduits. A Londres, il soutint contre eux un siège en règle, et le gouvernement britannique, pour couper court à toutes ces histoires, le déporta en Danemark. Napoléon prévenu contre lui, et qui le regardait comme un sujet dangereux, et une sorte de Cadoudal autrichien, le fit arrêter et conduire prisonnier au château de Vincennes.

C'est là que Dieu l'attend. La grâce, les entretiens de Mgr de Boulogne, captif, comme lui, font de ce mondain, un pénitent. Ce pénitent ira jusqu'au bout. Malgré les représentations de son frère, le général Fleury de Géramb, et celles même de l'empereur François, il se fait trappiste, et va commencer son noviciat à Port-du-Salut, dans le diocèse du Mans. Religieux de chœur, une humilité excessive l'écarte des ordres sacrés. Il fait pourtant un très grand bien à la Trappe, d'abord, comme hôtelier, dans ses entretiens avec les visiteurs qu'il attire nombreux au monastère, puis par ses lettres de piété, et un peu plus tard par ses ouvrages.

Le besoin d'argent pour reconstruire l'église du couvent décide son abbé à l'employer comme quêteur ; il fait merveille dans cet emploi, mais il est moins heureux comme architecte, la voûte de l'église s'écroule un beau jour, et c'est tout à recommencer. Le P.

Géramb recommence, et, cette fois, avec un succès que rien ne dérange. Très austère et très saint religieux, il a pourtant une exubérance de caractère, une pointe d'originalité qui ne plaît pas à tous, et il finit par se trouver en froid avec son abbé. La Providence vient à son aide, en l'envoyant à une fondation nouvelle, la trappe d'Œlberg en Alsace. Il en est chassé par la Révolution de 1830. C'est alors qu'il organise un pèlerinage aux lieux saints. Le pèlerinage, semé d'incidents pittoresques, dure deux années entières, et nous vaut un très beau livre, moins poètique assurément que l'*Itinéraire* de Chateaubriand, que le prestigieux et décevant récit de Lamartine, mais bien plus chrétien. Le P. Géramb est d'ailleurs un prosateur plein d'élégance et un poète de bon aloi. L'enflure et la déclamation qu'on peut parfois lui reprocher sont les défauts de son temps plus que les siens. A son retour, il est appelé par Grégoire XVI à Rome où il passera les seize dernières années de sa vie. Le Pape le prend en grande affection, et le nomme (sans qu'il reçoive les ordres) abbé honoraire et procureur général de la Trappe. Il y rend à son ordre d'éminents services et s'y fait aimer ; parfois la rumeur publique suspend un chapeau rouge sur sa tête : il n'eut pas été assurément, et dans le meilleur sens du mot, la figure la moins originale du Sacré-Collège.

Th, Malley.

Le P. Camille de Rochemonteix, S. J. *Le Liban et l'expédition française en Syrie* (1860-1861). Paris, A. Picard, 1921. In-8° de 351 pages avec carte.

Bien qu'il se rapporte principalement à l'histoire diplomatique, cet ouvrage renferme des indications très intéressantes pour l'histoire religieuse. Traitant des origines de l'expédition de Syrie, le P. de Rochemonteix s'étend, comme il le devait faire, sur la situation générale de la Syrie depuis les croisades, il rappelle les massacres de 1845 et de 1860, mais il remarque aussi, avec raison, qu'au moment où les affaires de Rome séparaient des catholiques l'empereur Napoléon III, celui-ci trouva, dans cette expédition, et saisit avec empressement l'occasion d'adoucir cette pénible situation, en épousant avec chaleur la cause des chrétiens d'Orient. Sa politique manqua malheureusement d'énergie, dans la crainte de difficultés avec l'Angleterre, qui voyait d'un très mauvais œil notre influence en Syrie. C'est ce qui frappa l'amiral de Tinan, qui commanda la flotte française après Gicquel des Touches et dont le P. de Rochemonteix publie une série de rapports adressés au ministre de la Marine. « Pour contrebalancer l'influence de la France que nous devons aux souvenirs d'une protection ancienne et surtout au zèle de nos missionnaires, écrivait-il le 30 juin 1861, les Anglais ont *inventé les Druses*. Maintenant encore, le sang répandu dans les massacres de 1860 élève une barrière bien plus large entre les races que la diversité de leurs croyances religieuses... » Un mois plus tard, il se plaignait de l'agitation soulevée par les agents

anglais ; « ils pousseraient les réfugiés au protestantisme, leur promettant que, le jour où ils abandonneraient leur religion et l'appui de la France, ils seraient protégés par les autorités turques et par les Druses... »

Le général Ducrot, qui commandait la brigade d'infanterie de l'expédition, a laissé de nombreux documents, dont beaucoup sont inédits, sur l'organisation de cette expédition et surtout sur les relations de ses chefs avec les consuls européens, avec l'administration turque et avec les autorités locales de tous les rangs et de tous les cultes. A l'aide de ces papiers, complétés par les mémoires inédits de l'amiral Gicquel des Touches, le P. de Rochemonteix a pu révéler bien des faits nouveaux, qui donnent à son ouvrage un intérêt tout particulier. Je signalerai notamment ce qu'il dit de la personnalité et de l'action du jeune chef maronite Joseph Karam, qui était soutenu par tout le clergé et en qui Ducrot et Gicquel des Touches avaient la plus grande confiance, tandis qu'il était systématiquement tenu à l'écart par le général de Beaufort, qui commandait en chef et qui s'était laissé circonvenir et duper par l'émir Medjid, personnage fourbe et sans aucune valeur, et par le général en chef de l'armée ottomane, Fuad Pacha, président de la Commission européenne.

Il faut encore mentionner un intéressant chapitre sur l'Œuvre des écoles d'Orient : la matière en est presque toute empruntée aux biographies bien connues du cardinal Lavigerie et du P. de Damas, mais il n'était pas inutile de résumer en un tableau d'ensemble l'action si puissante et si efficace de la charité française à l'égard des malheureux Libanais.

Cette nouvelle publication est vraiment digne des travaux antérieurs du bon historien qu'est le R. P Rochemonteix.

André Lesort.

R. P. Jonquet, O. M. I. et François Veuillot. *Montmartre autrefois et aujourd'hui*. Paris, Bloud et Gay, 1920. In 8 de 345 p.

La grande œuvre du « Vœu national » a trouvé dans ces deux auteurs des historiens enthousiastes et très avertis. Le premier commence son récit au temps du martyre de saint Denis et le conduit jusqu'à l'année 1890. Le second reprend le travail à cette date pour l'arrêter en 1919, après la consécration de la Basilique du Sacré-Cœur. C'est, tout d'abord, pour les époques antérieures au vœu de Poitiers en 1871, un tableau à larges traits de l'ancien Montmartre, centre de dévotion. Depuis lors, nous assistons à l'éveil de l'enthousiasme national et au mouvement religieux qui se développe autour du nouveau sanctuaire. Celui-ci s'élève lentement, malgré les difficultés sans nombre que suscitent un gouvernement et une opinion politique évoluant vers l'anticléricalisme. Tout cela est déjà de l'histoire et très passionnante.

Dans ces derniers années, Montmartre apparaît de plus en plus comme une sorte de puissant reflet de la vie catholique non seulement de Paris mais de la France entière, en même temps

qu'il reste le centre du rayonnement de la dévotion au Sacré-Cœur, dont M. Veuillot retrace avec bonheur les glorieuses étapes.

Jean de La Monneraye.

I. de Récalde. *Ecrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites* (1658-1659), *avec une étude sur la querelle du laxisme*. Paris, « Editions et librairie », 40 rue de Seine, 1921. In-16 de 409 pages. Pr. 7 fr.

On ne peut pas dire de cette réimpression que le besoin s'en faisait sentir. A juger de l'intention par le pseudonyme que prend l'éditeur en empruntant le prétendu nom de la mère du fondateur de la Compagnie de Jésus, l'on devine aisément qu'il s'agit peu d'instruire, et l'on ne comprendrait pas que l'on ait prodigué aussi libéralement en France et à l'étranger les exemplaires de ce pamphlet sans un méchant dessin de propagande. Nous laissons à d'autres moins au courant que nous des dessous de cette publication, le soin d'en apprécier l'introduction. Elle accuse, incontestablement, de réels progrès sur les produits de telle officine d'avant-guerre : mais nous répugnons à nous occuper de gens qui n'osent combattre à visage découvert.

V. Carrière.

Almanach catholique français pour 1922, avec préface de Mgr Baudrillart. Publié sous le patronage du Comité catholique des Amitiés françaises à l'étranger. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-12 de xxxii-480 pages. Prix 5 fr.

Toujours élégant, distingué de format, plus volumineux et moins cher, l'*Almanach catholique français* paraît, cette année, pour la troisième fois. Visiblement inspiré de l'*Almanach Hachette*, comme lui, plein d'idées et d'images, il instruit sans lasser sur toutes les manifestations de la vie catholique française. Vie religieuse, vie sociale, vie artistique et littéraire, vie pratique même, rien n'est omis. Certains chapitres intéressent plus particulièrement l'histoire ecclésiastique. D'abord une double enquête sur les dévotions locales et sur les petites industries auxquelles les curés de campagne, réduits à la portion plus que congrue du bien-être, demandent aujourd'hui le complément de leur frugale aisance. Puis l'étude iconographique de sainte Barbe, les caractéristiques des Saints, des notices sur dix pèlerinages fameux : Notre-Dame de Sion, la Sainte-Baume, Saint-Benoit-sur-Loire... Enfin je signalerai, comme une innovation heureuse, le répertoire, sous forme d'éphémérides, de tous les faits accomplis l'année précédente, dans tous les domaines de la pensée et de l'action religieuses : théologie, exégèse, histoire, politique... On n'a que profit à parcourir ces pages.

V. C.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départ. des Monuments hist. du Pas-de-Calais.

L'*Epigraphie du Pas-de-Calais*, cette grande publication in-4°, qui n'a encore eu d'analogues en France que le recueil des *Inscriptions de l'anc. dioc. de Paris*, publié par le baron de Guilhermy, et celui des *Inscriptions de l'anc. dioc. de Sens*, entrepris par P. Quesvers et H. Stein, s'est enrichie, depuis 1914, de sept livraisons : canton de Saint-Pol par E. Edmont (t. IV, 1914, p. 143-514) ; cant. de Desvres,, par R. Rodière (t. III, 1914, p. 429-555) ; cant. de Guines, par R. R. (t. III, 1917, p. 556-650) ; cant. de Marquise, par R. R. (t. III, 1918, p. 651-820) ; cant. de Samer. par R. R. (t. III, 1919, p. 821-1014) ; cant. d'Ardres et d'Audruicq, par R. R. (t. V, 1920, p. 173-336) ; cant. de Lumbres, par R. R. (t. V, 1921, p. 337-464). Après le canton de Saint-Omer, actuellement sous presse, il ne restera plus à publier que quatre cantons de l'arrondissement de Saint-Pol, puis les tables et suppléments.

Bulletin de la Commission... des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Tome IV, 4e livraison, 1920.

R. Rodière : *Liste des objets mobiliers classés comme monuments historiques*, 67 p. Avec notes relatives au sort des objets classés qui se trouvaient en pays envahi ou dévasté, de 1914 à 1918. Cet état est donc en partie, hélas ! un vaste nécrologe, mais on peut y voir aussi que certains objets précieux ont été sauvés, contre toute espérance, par le zèle et l'intelligence de quelques hommes dévoués. Pour la partie du département qui n'a pas souffert de la guerre, la publication de cette liste est cependant utile, car elle peut empêcher des ventes ou des destructions qui se font trop souvent par suite de l'ignorance des autorités locales. Un exemplaire du Bulletin a été envoyé à tous les maires et à tous les curés des communes possédant des objets classés.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. Tome XXXII (1914-1920), Saint-Omer, 1921.

Chanoine Bled : *Abbatiale et Collégiale ; les reliques de saint Omer et les reliques de saint Bertin*, p. 1-112. Le vénérable doyen d'âge des Antiquaires de la Morinie nous donne un exposé complet, documenté et précis de la question des reliques, qui a fait couler tant d'encre et causé tant de querelles, dans la suite des siècles, entre les bénédictins de Saint-Bertin et les chanoines de Notre-Dame. Excellent travail.

A. Carpentier : *L'église d'Isbergues, d'après les comptes et archives de la paroisse*, p. 113-175, avec plan. Intéressant et utile comme toutes les études basées sur les documents originaux. Les registres des fabriques, là où ils se sont conservés, ne sauraient être trop consultés pour l'histoire de nos églises et de nos paroisses.

Justin Deschamps de Pas : *Les sergents à verge de l'échevinage de Saint-Omer*, p. 177-219 ; *Les compagnies de milice urbaine et les connétablies à Saint-Omer*, p. 221-255. L'actif secrétaire général, cheville ouvrière de la docte société audomaroise, complète ici la série de monographies consacrées aux divers officiers de l'échevinage et à la vie municipale de la ville de Saint-Omer.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.
Tome XIII (suite), 1919-1921. Saint-Omer, liv. 255-257, 1920 et 1921

Procès-verbaux : *Gravures de pieds humains sur rochers ; les pieds de saint Omer*, p. 576. Note sur une empreinte autrefois conservée, et qui passait pour être celle des pieds du saint évêque, laissée miraculeusement sur une pierre ; rapprochement avec de nombreuses empreintes analogues, étudiées par les préhistoriens et notamment par M. Marcel Baudouin. — *Recherches sur saint Maxime, de Wismes*, évêque régionnaire dont la vie est mal connue, p. 585.

J. Decroos : *Une condamnation à la Salpêtrière au* XVIII*e siècle*, p. 592-595. Efforts faits par l'évêque, M. de Valbelle, pour éviter à la condamnée le scandale de l'exposition publique.

Chanoine Bled : *Un correspondant du magistrat de Saint-Omer en* 1408, p. 596-604. Lettre fort curieuse, contenant des détails sur les suites de l'assassinat du duc d'Orléans ; sur le grand schisme d'Occident, et surtout sur la réforme du couvent des Cordeliers (et non, à cette époque, des *Récollets*) de Saint-Omer ; réforme menée à bien par frère Jean Macquerel.

Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Mémoires, Tome XXVIII, Boulogne, 1917.

Abbé G. Délamotte : *Simples notes sur l'Instruction publique en Boulonnais sous l'ancien régime*, p. 1-77. Bonne étude basée sur documents inédits.

Abbé J. Gerrebout : *Monographie d'Ambleteuse*, p. 79-276. Ancienne « ville de loi », devenue un pauvre village.

A. de Rosny : *Précis des évènements qui ont eu lieu* (à Boulogne) *depuis la Révolution*, par Segoing d'Augis, p. 277-321.

A. de Rosny : *Les Scotté, auteurs boulonnais*, p. 322-375. Dernière publication du savant et regretté vice-président de la Société. Les deux membres les plus notables de la famille Scotté sont Jean, s^r de Vélinghem, docte magistrat qui fut le meilleur, le plus judicieux et le plus laborieux des anciens historiens du Boulonnais, mais dont tous les travaux sont restés manuscrits ; et son fils An-

toine, homme d'église, adversaire acharné de l'évêque janséniste Pierre de Langle ; la virulence de ses attaques contre le prélat son ennemi, a parfois fait qualifier Antoine Scotté de « Saint-Simon sans le génie ».

Abbé Collet : *Philippe de Crèvecœur, maréchal d'Esquerdes*, p. 376-468 ; *A propos du château de Crèvecœur-le-Grand, la patrie du maréchal d'Esquerdes*, p. 469-476. *Bibliographie chronologique des barons et seigneurs d'Elnes, depuis le* xve *siècle*, p. 477-575. Série d'études documentées sur une seigneurie du pays morin et ses principaux possesseurs.

Tome XXIX, Boulogne, 1921.

Abbé G. Delamotte : *L'Autonomie du Boulonnais* (xviiie *siècle*), 250 pages. Exposé de la longue lutte soutenue par une petite province pour conserver ou reconquérir ses franchises.

Bulletin trimestriel. Tome X, liv. 2 à 7. Boulogne, 1914 à 1921.

A. de Rosny : *Etat des paroisses et couvents de Boulogne en* 1790, p. 133-197.

R. Rodière : *Cinq chartes inédites de l'abbaye de Beaulieu*, 1227-1270, p. 300-307.

J. Le Cat : *O'Guénel, tentative étymologique*, p. 363-368. Curieuses chansons de la nuit de Noël en Boulonnais.

Abbé Collet : *Résidence et mort de saint Omer, évêque des Morins au* viie *siècle, à Wavrans-sur-l'Aa (canton de Lumbres)*, p. 581-593.

R. Rodière : *Un document sur les tailleurs de pierre de Marquise*, p. 635-640. 793-796. Il s'agit d'un portail d'église, qui fut sculpté en 1634 à Marquise, et transporté à Montreuil par mer et par rivière.

Robert de Rosny : *Le voyage du cardinal d'Aragon à travers le Boulonnais en* 1517, p. 641 à 665. Curieuses observations du chanoine italien Antonio de Beatis, compagnon de route du cardinal.

Société historique du Calaisis.

Bulletin, 2e et 3e années, Calais, 1920-1921.

H. Lemoine : *Histoire de l'abbaye d'Andres* (n°s 11-12, p. 1-20). Résumé concis, mais substantiel, des annales de ce monastère, surtout d'après la célèbre chronique de l'abbé Guillaume (éditée par d'Achery dans son *Spicilège*, et en partie dans les *Monumenta Germaniæ historica*).

G. Tison : *Histoire des brasseurs de Calais* (n°s 15-16, p. 1-46). Bon travail sur une corporation locale.

Semaine religieuse du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

52e et 53e années. Arras, Société du Pas-de-Calais, 1920-1921.

R. Rodière : *A propos du culte de saint Adrien* (29 avril 1920, p. 286). Au sujet de diverses anciennes statues de saint Adrien, at-

tribuées par erreur à saint Eloi à cause de la présence d'une enclume.

R. Rodière : *Les « Caractéristiques » des saints* (22 juillet 1920, p. 481-484). Résumé des attributs qui accompagnent, le plus souvent, les vieilles statues de saints dans nos églises rurales.

Ch. G[uillemant] : *A propos de la translation des reliques de saint Josse* (29 juillet 1920, p. 495 ; et 12 août 1920, p. 526-527). État des ossements du saint ; découverte d'un fragment d'une charte de translation de 1194, avec ses sceaux.

N. : *Les reliques de sainte Isbergue* (4 août 1921, p. 547-551). Procès-verbal de la translation du 19 juillet 1921 ; description de la châsse et des ossements ; charte de translation de 1636.

Roger Rodière.

FLANDRE

NORD

Bulletin du Comité flamand de France. Années 1920-1921.

E. Théodore : *Note sur une ancienne image de piété relative à Cassel*, p. 227-240. Regarde la dévotion à saint François Xavier au xviie siècle.

J. de Pas : *Quelques gravures de l'artiste yprois Guillaume du Thielt composées pour les communautés et confréries de Saint-Omer*, p. 292-298. Il s'agit de trois images du xviiie siècle représentant N.-D. des Miracles, sainte Claire d'Assise, le Saint-Sacrement.

L. Lemaire : *Joseph Paris de Lépinard, journaliste à Lille, son arrestation sous la terreur* : p. 299-330. Ce personnage, qui fut ami de Robespierre, joua en Flandre un rôle considérable pendant vingt ans.

Abbé A. Leman : *Une lettre inédite sur le projet de débarquement en Angleterre de* 1779, p. 357-361. Apporte des détails intéressants sur les événements qui ont suivi la rentrée à Brest de l'escadre commandée par M. d'Orvilliers.

Bulletin de l'Union Faulconnier, tome XVIII, Dunkerque, 1920-1921.

L. Lemaire : *Le clergé et l'exercice du culte à Dunkerque sous la Révolution*, p. 1-104. Article bien documenté, où il est longuement question de J.-J. Schelle, curé de Saint-Eloi, qui succéda à Claude Primat comme évêque constitutionnel du Nord après la nomination de ce dernier à l'évêché du Rhône.

Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai.
Tome XXI, Seclin-Lille, 1921.

E. Leclair : *Notes pour servir à l'histoire du clergé à Dunkerque pendant la Révolution*, p. 6-16.

J. Gennevoise : *Vicognelle et les refuges de l'abbaye des Prémontrés de Vicoigne*, p. 49-73.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Tome LXVIII, Cambrai, 1921.

G. Daillez : *L'église de la Madeleine à Cambrai*, p. 19-41. Elle existe au xie siècle. L'évêque Liebert la dote en 1064 en même temps qu'il fonde l'abbaye de Saint-Sépulcre. On la reconstruit au xve siècle ; puis, une seconde fois, en 1782, en lui donnant la forme d'une croix grecque à quatre branches arrondies, le chœur au centre. Elle est vendue et démolie en 1792.

F. Delcroix : *La maîtrise de Cambrai*, p. 67-116. Apporte d'intéressants compléments à la biographie des maîtres Guillaume du Fay (+ 1474), Josquin des Prés, etc., et à la connaissance d'une école musicale célèbre dès le début du xve siècle pour « ses beaux chants ».

Les Facultés catholiques de Lille. Années 1919-1920.

E. Griselle : *Mgr Louis Baunard* (1828-1919). *Essai d'anthologie bibliographique*, p. 258-266, 303-316.

J. Peter : *Autour du cercueil de Fénelon*, p. 406-417. Après l'identification des restes de Fénelon en 1804, les magistrats cambrésiens leur préparèrent une « apothéose laïque ». Mgr Belmas s'y opposa, mais ne réussit que quelques années plus tard à inhumer l'archevêque dans sa cathédrale.

Année 1920-1921.

J. Peter : *La crise économique dans le Nord après la libération du territoire* (1794-1796), p. 291-302, 332-342.

E. Vansteenberghe.

PICARDIE

SOMME

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.

Tome LXII (années 1916 à 1919). Amiens, Yvert et Tellier, 1921, in-8°

F. Lamy : *Une fête publique à Amiens*, 1729, p. 105-131. Récit des réjouissances qui eurent lieu à Amiens en 1729, à l'occasion de la naissance du Dauphin.

Maurice Garet : *Impressions de Picardie dévastée*, p. 133-148. Compte-rendu d'une excursion faite par l'académie d'Amiens, le 11 juin 1919, dans la Picardie dévastée (Villers-Bretonneux, Warfusée-Abancourt, Foucaucourt, Estrées-Deniécourt, Villers-Carbonnel, Brie, Mons-en-Chaussée, Estrées-en-Chaussée, Saint-Quentin, Ham, Noyon, Roye, Montdidier, Pierrepont, Moreuil).

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.

Année 1920, n°s 3 et 4, Amiens, Yvert et Tellier, 1921, in-8°

Abbé C. Cardon : *Les origines du séminaire d'Amiens*, p. 188 200. La création du séminaire d'Amiens remonte à 1654, sur l'ini-

tiative de l'évêque François Faure. Les Pères de l'Oratoire tout d'abord chargés de sa direction, en furent assez vite écartés à cause de leurs tendances jansénistes. M. Olier sollicité, ne put, faute de personnel disponible, accorder des professeurs sulpiciens, mais envoya seulement un prêtre de sa congrégation, M. de Parlage, pour guider les prêtres du diocèse qui prendraient la direction de la maison, dont François Castelet fut le premier supérieur après le départ des Oratoriens. Mais les conseils de M. du Parlage ayant été peu écoutés, il fut bientôt rappelé par M. Olier. François Faure se tourna alors vers les Prêtres de la Mission, qui, en 1661, acceptèrent de prendre la direction du séminaire et mirent à sa tête M. Nicolas Guillot.

Société d'émulation d'Abbeville.

Bulletin trimestriel. Année 1920. Abbeville, Lafosse [s. d.], in-8°.

Henri Macqueron : *Quelques mémoires judiciaires du* XVIIIe *siècle*, p. 208-253. Analyse d'un certain nombre de mémoires imprimés sur divers procès et concernant notamment : l'établissement d'un couvent de Cordeliers à Ham au XVIIe siècle ; les dîmes d'Yzeux, en 1771-1774 ; des tracasseries essuyées par le sieur de Colliveaux, curé de Vron, de la part du sieur Desfontaines, seigneur du lieu, 1779 ; des démêlés entre M. Daullé, curé de Notre-Dame de la Chapelle, à Abbeville, et ses paroissiens, au sujet du cimetière, 1777-1779 ; entre le même et Jacques Delattre, ancien marguillier de la paroisse, 1777-1779.

Abbé A. Le Sueur : *Le crucifix de Rue et le « Saint Vou » de Lucques*, p. 254-266. Dissertation tendant à prouver que le crucifix miraculeux de Rue, qui, suivant la légende, aurait abordé sur un bateau sans passager, au rivage voisin, et dont, depuis la Révolution, il ne reste qu'un fragment encore très vénéré dans le pays, ainsi que d'autres du même genre, tels que le Saint Sauve d'Amiens, ne seraient que des ex-votos apportés par des pèlerins de Lucques.

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

Annuaire de l'Aube, 1921, 2e partie. Troyes, J.-L. Paton.

Abbé Arthur Prévost : *Henry et Jean Le Meignen*, p. 3-10. Henry Le Meignen, évêque de Digne de 1569 à 1587, ne résida jamais dans son diocèse, mais parut souvent dans celui de Troyes. Il consacra, en 1597, le cimetière de Saint-Jean de Troyes, comme l'indique une inscription dont M. Prévost corrige le texte erroné. Jean Le Meignen, doyen de Saint-Etienne de Troyes de 1590 à

1595, et curé de Saint-Jean de 1560 à 1597, a été quelquefois confondu avec le précédent dont il était sans doute parent.

A. Lagoguey : *La grâce et le libre arbitre. Quelques réflexions relatives à une Introduction aux Provinciales*, p. 11-17. L'auteur montre que la grâce et le libre arbitre n'ont rien d'incompatible, comme le prétend M. Havet, à propos d'une citation du *Petit catéchisme du diocèse de Paris*, dans l'introduction de son édition des Provinciales.

Abbé Arthur Prevost : *Les roues sonnantes de Mesnil-la-Comtesse et d'Aubigny (Aube)*, p. 19-29 (pl.). Les roues sonnantes remplaçaient les sonnettes actuellement en usage dans les églises ; elles étaient fixées à un pilier, et le mouvement qu'on leur imprimait au moyen d'une tige faisait tinter les clochettes ou les grelots dont elles étaient garnies. Ces objets sont très rares aujourd'hui ; des quatre qui existent encore en partie dans l'Aube, ceux que décrit M. l'abbé Prévost sont les mieux conservés. Une étude sur la roue sonnante d'Aubigny avait paru antérieurement, sous la signature U. B., dans la *Revue Catholique* du 14 janvier 1921.

Capitaine Emile Hennequin : *Le combat de Nogent-sur-Seine (25 octobre 1870)*, p. 31-78. Le combat de Nogent-sur-Seine, pris par les Wurtembergeois après une résistance héroïque, est peu connu aujourd'hui. M. Hennequin (mort pour la France en 1914), en fait un récit intéressant et très sérieusement documenté, notamment d'après des témoignages oculaires.

Mémoires de la Société académique de l'Aube.

Tome LXXXIII-LXXXIV, an. 1919-1920. Troyes, J. L. Paton.

J. Lambert : *Un document pour servir à l'histoire de la guerre. Lettre d'une Française résidant en Belgique*, p. 13-24. Emouvant récit de l'occupation allemande par une religieuse française.

Abbé Arthur Prevost : *Les Troyens à l'Université de Paris*, p. 37-81. Etude très documentée sur les nombreux Troyens qui firent leurs études ou enseignèrent à l'Université de Paris, suivie d'une liste alphabétique.

Table générale des matières, 1884 à 1920, *des Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, p. 191-216. A utiliser avec précaution. Serait utilement complétée par une table des gravures et des planches.

La Revue catholique.

Semaine religieuse du diocèse de Troyes, 57e année (1920).

P. Ecole : *Dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe, et le Diocèse de Troyes*, avril-mai. L'abbé de Rancé eut quelques rapports avec le diocèse de Troyes, dans lequel ses cousins, les Bouthillier de Chavigny, possédaient le château de Pont-sur-Seine.

J. A. d'Amours : *Une gloire troyenne. La vénérable Marguerite Bourgeois*, 25 juin. Née à Troyes en 1620, fondatrice de la

congrégation de Notre-Dame de Montréal (article extrait de la *Libre Parole*).

58e année (1921)

U. B. : *La statue de saint Cyrin à Viâpres-le-Petit*, 18 février. Essai d'identification d'une intéressante statue du xve siècle.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

MARNE

La vie intellectuelle reprend ; on travaille un peu, mais les prix d'impression empêchent de publier. Pourtant l'Académie de Reims a publié un volume de mémoires lus dans ses séances d'avant-guerre. Ce volume imprimé en 1921 porte la date de 1914 sur la couverture.

Le Musée des Beaux-Arts de la ville de Reims a fait sa réouverture avec une très belle exposition de tapisseries de la Cathédrale et de Saint-Rémi, de toiles brodées et de toiles peintes. Les vitrines d'une des salles ont été garnies de plus de sept cents manuscrits, livres et reliures appartenant à la Bibliothèque municipale, qui donnent une idée de l'histoire du livre à travers les siècles et montrent une partie de ce qui a pu être sauvé des collections de la ville. Un guide a été publié pour cette exposition.

Travaux de l'Académie nationale de Reims.

134e vol. (année 1913-1914), Reims, 1914.

Dr G. Colleville : *A propos des ossements de saint Remi*, p. 143-149. A l'occasion de la découverte dans ses papiers de famille d'un exemplaire du procès-verbal des docteurs Navier et Robin, chargés de reconnaître les ossements de saint Remi en 1796, le Dr Colleville compare les protocoles anatomiques de 1796 et de 1803, et présente des observations au sujet du nombre des os enfermés dans le suaire. Les reconnaissances de 1824 et de 1896 ont été de pure forme, les os n'ayant été reconnus qu'à travers le suaire ; la proposition de radiographier le précieux dépôt fut écartée par l'autorité religieuse.

Abbé Midoux : *Les sceaux des religieuses de Saint-Damien ou de Sainte-Claire de Reims*, p. 163-171. Description du sceau de l'abbaye de Saint-Damien, dont la matrice a fait partie de la collection Dongé-Charvet ; un texte ancien permet de la dater de 1230. Viennent ensuite les descriptions des sceaux du xviie, le grand qui est de 1651 et le petit qui est postérieur à 1653.

Dr Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Tome VIII, Langres, 1921.

Charles Barbarin : *Le missel de Claude de Civry, évêque de Langres*, p. 189-198. Avant de s'asseoir sur le siège épiscopal de

Langres (1529), Claude de Givry avait été évêque de Mâcon (1513). C'est vraisemblablement pendant qu'il gouvernait ce dernier diocèse qu'il avait acheté le volume dont s'occupe, en cet article, M. Barbarin et qui fait, aujourd'hui, partie des riches collections liturgiques de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il s'agit ici d'un exemplaire, peut-être unique, d'une édition du Missel romain que n'a pas connue M. Weale et qui porte la date du 11 février 1524. Déjà fort intéressant au point de vue bibliographique, cet exemplaire l'est davantage encore au point de vue iconographique. Une fois évêque de Langres, postérieurement à son élévation au cardinalat, Claude de Longwy, en effet, le fit décorer par un peintre dont le nom est resté ignoré, de quatre miniatures dans l'une desquelles il est représenté agenouillé devant la Vierge à l'Enfant. On connaissait déjà quatre portraits de ce prince de l'Eglise qui, comme l'on sait, avait des goûts artistiques très prononcés et qui a marqué sa place dans l'histoire de la Renaissance en France. M. Barbarin fait de ces quatre portraits, avec celui qu'il aura eu le mérite de découvrir et de signaler au public, une comparaison à la fois très étudiée et très compétente. Sa conclusion est que le nouveau portrait, quoique peint par un artiste « d'un talent pourtant médiocre » est une œuvre vraiment « intéressante ».

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont. Tome V, Chaumont, 1921.

Alphonse Roserot : *Notes sur le château de La Fauche et ses seigneurs aux* XIIIe *et* XIVe *siècles et au début du* XVe, p. 13-23. Récit fort intéressant, composé d'après des documents inédits empruntés aux Archives nationales, des efforts faits à plusiers reprises par les comtes de Champagne, pour attirer dans leur mouvance directe le château de La Fauche qui était placé sous la suzeraineté des seigneurs de Joinville et dont sa position sur les confins du comté de Bar faisait un boulevard important du côté de l'Est.

Mémoires de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie. Tome XV, Saint-Dizier, 1921.

René Gouthière : *Saint-Dizier pendant la guerre*, p. XVI-178. Grâce à la victoire de la Marne, Saint-Dizier, de 1914 à 1918, est resté hors de la zone proprement dite des batailles. Mais il a, quand même, été mêlé à la guerre comme gare régulatrice, comme commandement d'étapes, comme centre de services sanitaires, soit des Français, soit des Américains. A plusieurs reprises, d'autre part, il a reçu la visite des Zeppelins. Bien des événements, par conséquent, s'y sont passés qui lointainement, sans doute, mais cependant réellement éclairent l'histoire de la guerre. Ce sont ces événements que raconte M. Gouthière, d'après ses souvenirs et ses notes.

Louis Marcel.

ARDENNES

La *Revue d'Ardennes et d'Argonne* n'a pas repris sa publication, mais elle compte faire paraître un fascicule destiné à terminer le *Dictionnaire français-wallon* de M. L. Waslet, qui sera édité par souscription. — La publication de la *Revue historique ardennaise* a été interrompue. Le 4e et dernier numéro de l'année 1914, que nous analysons ci-dessous, a été publié en 1921.

Revue historique ardennaise.

21e année, 1914. Paris, A. Picard.

Dr A. Gueillot : *Guillaume de Machaut*, p. 296 à 316. Il est superflu d'attirer l'attention sur Guillaume de Machaut, poète et musicien (vers 1300-avril 1377). Pourtant, à défaut d'une édition complète, nous n'aurons pas encore une description de tous les manuscrits. Enfin on connaissait trop peu en lui le chanoine de Reims, le témoin de l'épidémie de 1348-49 et des prières faites à Saint Nicaise. La bibliographie contient, elle aussi, des indications nouvelles, entre autres celles de l'étude de Remy de Gourmont (1913) qui avait fait de Guillaume de Machaut un de ses poètes préférés.

Numa Albot : *Un prétendu hanap de Charlemagne à Mouzon*, p. 317-321. Un article oublié du *Courrier des Ardennes* du 2 juillet 1854 a révélé à l'auteur l'existence à Mouzon d'une coupe à boire en or, recueillie par un antiquaire de la ville et disparue depuis. Il serait à souhaiter que les érudits des autres régions la recherchent dans les collections privées, dans les musées mêmes, où elle figure sans doute comme objet d'orfèvrerie anonyme. L'étude de l'inscription qu'elle porte permet à l'auteur de la restituer à l'abbaye bénédictine de Mouzon, au lieu de Montlibert et de la dater, non pas de l'époque carolingienne, mais d'une époque voisine du XIVe siècle. C'était une coupe à boire qui servait sans doute à la prestation de vin que devait faire en nature, le jour de Noël, le prévôt de Mouzon à une fondatrice de l'abbaye. Voici l'inscription telle qu'elle est rapportée : « Ad usum vini regii Mosomagensi[s] quod est optimum Ardugunæ ».

J. Massiet Du Biest.

LORRAINE

MEURTHE

Mémoires de l'Académie Stanislas.

170e année, VIe série, tome XVII (1919-1920). Nancy, 1920.

Louis Schaudel : *Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XIIe et XIIIe siècles* (fin), p. 142-238. Troisième partie. Chapitre III. Henri II, Henri III, Ferry, sire de Blamont, Henri IV. Conclusion.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 2e série, tome XV. Nancy, 1920.

E. Ambroise : *Le Pays des Baronnies* (fin). Troisième partie, p. 13-28, 42-56.

Edmond des Robert : *Sceaux de l'abbaye de Vergaville*, p. 102-109. Date probable de la gravure : vers le milieu du XIIIe siècle, pour l'un ; XVIIIe siècle pour les deux autres.

E. Mangenot : *Un manuscrit qui a passé de Lorraine à Pétrograd*, p. 109-111. Manuscrit latin provenant de l'abbaye Saint-Remy des chanoines réguliers de Notre-Sauveur à Lunéville. Il contient deux œuvres : « Sancti Gregorii Magni libri dialogorum », et « Virtus de Victore et Alexandro ». Catalogué O. v. I, n° 15.

Le pays lorrain et le pays messin. 12e année, Nancy, 1920.

Commandant Lalance : *La Croix de Saint-Clément*, p. 80-83. Description et légende d'une croix située entre Ancy et Gorze (Lorraine).

E. Badel : *Une tante de saint Sigisbert, sainte Enimie*, p. 176-180. Sœur du roi Dagobert, honorée dans la Lozère et le Gévaudan.

L. Marchal.

MOSELLE

Académie de Metz, Année 1913-1914. Metz, 1920.

Mgr Pelt : *Note sur la date de la consécration de la cathédrale de Metz*, p. 39-43. Sur la foi de Meurisse, l'auteur de l'histoire des évêques de Metz, on a toujours admis que la cathédrale avait été consacrée en 1546. Or nos devanciers avaient mal compris Meurisse. Il n'a voulu parler que d'une réconciliation du lieu saint, qui eut lieu le 26 mai 1546.

Mme Dorner : *Philippe de Vigneulles. Un chroniqueur messin des* XVe *et* XVIe *siècles*, p. 45-110. Haute valeur de cette chronique, prouvée par l'attachante bibliographie de Philippe de Vigneulles, et l'étude de ses sources.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine. Tome XXIX, Metz, 1920.

G. Thiriot : *Obituaire du couvent des Prêcheresses de Metz*, p. 1-90. Le texte est publié d'après une copie du XVIIIe siècle, conservée à la Bibliothèque de Metz. Il énumère de 1502 à 1684 les noms de 131 religieuses. L'auteur a complété cet obituaire rédigé en latin, avec un obituaire en français, une liste des professions, un mémoire historique, qui remplissent deux cahiers des archives de la Moselle et qui lui ont permis de mentionner 56 Dominicaines défuntes de plus, entre 1684 et la Révolution. L'obituaire latin est commenté par une annotation très abondante. Un index alpha-

bétique des noms cités et un plan de la répartition des tombes dans l'église et le cloître des Prêcheresses terminent le mémoire.

L. Germain de Maidy : Quatre courtes notices *sur le prétendu Claude-Henri des Armoises, baron d'Anderny, vers* 1617 ; *Philibert des Armoises, seigneur de Tichémont* (xve *siècle*) ; *Joffroy d'Apremont, seigneur de Tichémont* (xive *siècle*), *rectification d'une date des chartes de Reinach ; sur la seigneurie de Lorry-lés-Metz au commencement du* xvie *siècle*, p. 91-108.

P. Lesprand : *L'anoblissement du Chapitre de la cathédrale de Metz*, p. 109-142. C'est d'abord le récit des efforts déployés par le Chapitre de 1762 à 1776 pour être décoré de la croix pectorale, accordée aux chapitres de Nancy, de Saint-Dié et de Toul, et qui séduisait sa vanité. En 1777, le roi lui accorda la croix et l'anoblissement. Puis survinrent, comme conséquence de son érection en Chapitre noble, des contestations avec le Parlement de Metz, avec l'assemblée des trois ordres de la ville, qui lui aliénèrent les sentiments de la majeure partie des esprits éclairés de ce temps-là et le rendirent peu à peu très impopulaire.

J.-B. Kaiser : *Mathias II Durrus, abbé de Villers-Bettnach*, 1591-1614, p. 143-187. Elu en 1591 par les Cisterciens de cette abbaye, il eut fort à faire pour réparer les désastres qu'elle avait subis au cours des guerres de la Ligue. Cependant, grâce à une administration très prévoyante, il était arrivé au bout de quinze ans à restaurer complètement l'abbaye, à la remettre en possession de biens usurpés ou donnés en gage, au point d'exciter les convoitises des puissants du voisinage. En 1614, il dut résigner son abbaye en faveur du prince Charles de Vaudémont, le futur duc de Lorraine, Charles IV, et Villers-Bettnach tomba en commende.

J.-B. Kaiser : *Procès-verbal de délimitation de frontière en* 1661, p. 188-199. Il s'agit d'une démarcation de frontière nouvelle entre le royaume de France et le duché de Lorraine, à la suite du traité de Vincennes (1661), qui attribuait à Louis XIV la place forte de Sierck et trente villages en dépendant.

P. A. J. : *Bibliographie lorraine* (*Metz et Moselle*) 1914-1920, p. 200-234. Liste alphabétique par noms d'auteurs des livres et périodiques imprimés entre ces deux dates et concernant le département actuel de la Moselle.

Revue ecclésiastique de Metz. 28e année. Metz, 1921.

P. Lesprand : *Le Clergé messin et la Révolution* (suite). *Suppression des Chapitres :* 1. *Saint-Thiébault*, p. 60-81. Historique et notices relatives aux derniers chanoines. — 2. *Saint-Pierre le grand vulgairement dit aux images*, p. 103-109. Ce Chapitre depuis 1757 n'avait plus ni église, ni lieu de réunion déterminé : il n'y en avait pas moins six chanoines en 1790. — 3. *Sainte Reinette*, p. 109-113. Encore un Chapitre de peu d'importance, mais qui aidait de jeunes clercs, en leur attribuant des prébendes, à titre de pensions temporaires. — *Cause des martyrs du tribunal révolutionnaire de Paris :*

Charles-François-Siméon de Saint-Simon, évêque d'Agde, p. 154-158. La revue ecclésiastique publie l'article du procès de béatification concernant cet évêque, qui fut archidiacre de la cathédrale et vicaire général de Metz de 1753 à 1759.

N. Dorvaux : *Liste des évêques suffragants de Metz*, p. 189-207, 232-243. L'auteur critique avec beaucoup d'érudition et de sagacité les listes données dans les ouvrages qui traitent de l'histoire du diocèse de Metz.

P. d'Arbois de Jubainville.

MEUSE

Semaine religieuse du diocèse de Verdun.

Année 1920.

Charles Aimond : *Nicolas Boucher, évêque de Verdun* (1588-1593), p. 39-40. Courte notice sur ce prélat, qui fut recteur de l'Université de Reims et supérieur du séminaire fondé en cette ville par le cardinal de Lorraine. — Charles Aimond : *Les anciennes orgues du diocèse de Verdun*, p. 63-64. A propos du livre de F. Raugel : *Les Orgues de l'abbaye de Saint-Mihiel*, l'auteur de l'article signale l'intérêt que présentent ces spécimens de l'ancienne facture française, assez nombreux dans l'Est, avant les destructions opérées par la guerre de 1914-1918. — Charles Aimond : *Un frère de la bienheureuse Louise de Marillac, gouverneur de Verdun*, p. 178-180. Il s'agit du maréchal Louis de Marillac, une des victimes de Richelieu, qui le fit condamner à mort pour des exactions commises dans la région de Verdun. — Charles Aimond : *Le huitième centenaire de l'ordre de Prémontré et le diocèse de Verdun*, p. 244. De 1120 à 1150, le territoire du diocèse actuel de Verdun a vu fonder six abbayes de Prémontrés, sans compter les prieurés. Il en reste encore aujourd'hui d'importants vestiges.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Année 1920. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

(Le Bulletin, autrefois mensuel, n'est plus que semestriel.)

L. Germain de Maidy : *Sur le monument de Véel*, p. 15-17. Addition à une étude précédente (1914) sur l'épitaphe d'un curé de Véel, près de Bar-le-Duc.

André Lignot : *Notes sur l'église de Neffancourt*, p. 42-52. Courte monographie de cet intéressant édifice du xve-xvie siècle (monument historique).

Lucien Braye : *La chapelle de la Résurrection à la Collégiale Saint-Pierre de Bar-le-Duc*, p. 53-55. Il s'agit d'un édicule construit et décoré à la fin du xvie siècle.

Charles Aimond.

VOSGES

La Révolution dans les Vosges.

9e année, 14 juill. 1920-14 avr. 1921. Epinal, Impr. Vosgienne.

A. Philippe : *Les représentants du peuple en mission dans le département des Vosges*, p. 1-11, 72-83, 119-134, 178-184.

Ad. Garnier : *Les gardes nationales dans les Vosges* (suite), p. 12-25, 62-71, 97-108, 165-178. V. Les Volontaires, Dangers de la Patrie. VI. Habillement et armement.

G. Baumont : *L'émeute de Saint-Dié* (1, 2, 3 sept. 1793), p. 49-109. A de multiples causes : cherté de vie, réquisitions perpétuelles, nouvelles mauvaises, l'ennemi aux portes (!), l'animosité contre le ci-devant Chapitre. Le départ forcé d'un détachement de nouvelles recrues, après de copieuses libations, déchaîne l'émeute où furent assassinés le ci-devant Hugo de Spitzemberg et le commandant de la garde nationale Ribeaucourt.

J. Kastener : *Maudru et l'industrie dentellière à Mirecourt*, p. 145 152. L'évêque Maudru institua à Mirecourt, en 1800, un atelier de dentelles, et un atelier de filature qui occupaient ensemble près de deux cents enfants.

J. Kastener : *Abbé Vuillemin* (1743-1821), p. 184-192. Biographie d'un savant cordelier qui travailla à l'inventaire des archives du Chapitre des Dames de Remiremont, de 1778 à 1788.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Bulletin ecclésiastique de Strasbourg. Tome XL. Strasbourg, 1921.

J. Lévy : *Die Leprosen : oder Gutleuthaeuser im Oberelsass*, p. 22-27, 55-62. Etude sur les léproseries, au nombre de 35, sous l'ancien régime dans le Haut-Rhin.

L. Peleger : *Les origines du culte de saint Joseph en Alsace*, p. 73-80. Elles remontent au xive siècle ; mais ce sont les humanistes Geiler et Wimpfeling qui furent les principaux propagateurs de ce culte, le premier dans ses sermons, le second par son office en l'honneur de saint Joseph.

N. Paulus : *Geiler und der Ablass*, p. 108 112, 151-156. Mgr Paulus est spécialiste de l'histoire des indulgences. Son analyse des passages de Geiler relatifs aux indulgences montre que le fameux prédicateur de la cathédrale de Strasbourg appuyait son enseignement sur le théologien Biel et le cardinal Raymundi. C'est un enseignement modèle.

M. Barth : *Die Augustinereremiten zu Rappoltsweiler im* 17 *und* 18. *Jhdt*, p. 176-182. Le couvent des Augustins de Ribeauvillé, supprimé en 1527, fut rendu à l'ordre en 1657. L'auteur retrace

l'histoire de ce monastère jusqu'en 1726. Suit la liste des prieurs.

L. Pfleger : *Beitræge zur Geschichte des Katechetischen Unterrichts im Elsass zunaechst im Mittelalter*, p. 214-218, 335-339. Commencement d'une étude sur l'enseignement du catéchisme en Alsace au Moyen-Age. De la famille et de la confession.

A.-J. Constant : *Les Pères Ratisbonne et les Filles de la Bienheureuse Louise de Marillac*, p. 239-246. Le P. Théodore Ratisbonne a été l'aumônier de l'Orphelinat de la Providence, 3, rue Oudinot, à Paris. Son frère, Marie-Alphonse, y a érigé la chapelle en témoignage de la reconnaissance pour sa conversion miraculeuse. Le P. Constant, lazariste, rappelle le souvenir que les deux frères ont laissé et reproduit trois lettres adressées par eux aux sœurs de Charité, qui dirigent la maison.

J. Gass : *Professions au collège d'Ensisheim*, p. 27-28. Professions de Jésuites en 1615 et 1654. — *Das Bischœfliche Ordinariats archiv wæhrend der Revolution*, p. 118-119. Ces archives furent confisquées et réclamées sans succès. — *Liebermann et la contre-révolution en Alsace*, p. 182-184. L'abbé Liebermann, devait être arrêté en 1799 comme agent fanatique du cardinal de Rohan. — *Un « Salve regina » protestant*, p. 251-252. L'invocation de la Vierge est remplacée par celle du Christ.

L. Pfleger : *La fin d'une controverse*, p. 340-342. Le manuel de théologie le plus répandu du moyen-âge, le *Compendium theologicæ veritatis*, a été attribué à une douzaine d'auteurs. Pfleger, un des premiers, en attribuait la paternité au dominicain Hugues de Strasbourg. Son avis vient d'être confirmé par la découverte d'un manuscrit du XIIIe siècle, conservé à Vich, en Espagne.

Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace.

XIIe année, nos 1-4. Strasbourg, 1921.

R. Forrer : *Un char de culte à quatre roues et trône découvert dans un tumulus gaulois à Ohnenheim*, p. 1195-1242. Etude fouillée sur les restes d'un char de parade d'un druide, prêtre d'Apollon, 500 à 400 ans avant le Christ.

R. Forrer : *Un sanctuaire d'Epona et une station romaine à Mussig Vicenz*, p. 1249-1260. Epona est la déesse protectrice des chevaux et des mulets. Deux de ces sanctuaires viennent d'être découverts en Alsace : à Kœnigshoffen et à Mussig.

M. Barh : *Ein Strassburger Kalender aus dem XII. Jahrhundert*, p. 1282-1292. Le plus ancien bréviaire manuscrit vient d'être légué au Grand Séminaire. Son calendrier (vers 1175), dont M. Barth reproduit le texte avec une introduction, est le plus riche de tous les calendriers de Strasbourg connus jusqu'ici.

J. Walter : *Quelques miniatures inédites de* l'Hortus Deliciarum, p. 1292-1301. Les papiers du comte de Bastard, déposés à la Bibliothèque nationale ont fourni les éléments de cette étude : l'arche de Noë, la femme de Loth, la terre promise, etc.

E. Wickersheimer : *Une prière de saint Luc à la sainte Vierge, ayant appartenu à l'abbaye de Pairis*, p. 1301. Traduction latine d'une prière grecque, dont le texte est tiré du manuscrit 2307 de la bibliothèque régionale de Strasbourg. Origine byzantine.

L. Pfleger : *Ein Strassburger Ablassbrief vom Jahre* 1481, p. 1302-1303. Lettre d'indulgence pour la construction du couvent Sainte-Madeleine à Strasbourg.

J. Walter : *Peintures murales dans l'église de Wattwiller*, p. 1303-1305. L'église située au pied de l'Hartmanswillerkopf a perdu par la guerre sa toiture et ses voûtes. L'humidité a fait tomber le crépi des murs et a mis à découvert des peintures du XIVe et XVe siècle, dont les sujets sont tirés de la passion du Christ.

J. Gass : *Inscriptions et épitaphes de Molsheim*, p. 1306-1308. Enumération des pierres tombales de l'église des Chartreux et de l'église paroissiale.

J. Gass : *Une presse clandestine à Stützheim et la propagande contre-révolutionnaire*, p. 1301-1312. — L'Alsace a vu surgir une foule d'imprimés contre-révolutionnaires, qui ont vu le jour en partie sur la rive droite du Rhin. Une presse clandestine fonctionnait en 1791 au presbytère de Stützheim.

Revue catholique d'Alsace. XXXVIe année. Strasbourg, 1921.

A. Kannengieser : *Voyages en zig-zag à travers ma vie*. Six articles qui font suite à l'autobiographie de l'auteur.

E. Mangenot : *Sainte Odile et les frères Baillard*, p. 8-16, 139-148, 222-232, 285-296. Achat et administration assez désordonnée du pèlerinage du Mont Sainte-Odile par les frères Baillard du diocèse de Nancy (1837-1849).

E. Collet : *Le Bischenberg. Son histoire à l'occasion du premier centenaire des Rédemptoristes d'Alsace*, p. 17-24, 103-112, 415-419, 556-560. Le couvent franciscain et le pèlerinage de la Sainte-Vierge, de 1673 à la Révolution.

G. Sifferlen : *Histoire de Thann*, p. 29-35, 169-177, 466-472, 575-579 (Suite). La cathédrale, le château et la collégiale.

G. Dussère : *Les aventures du curé cantonal de Huningue pendant la guerre* 1914, p. 49-54, 113-118, 242-247, 458-465, 580-586. Souvenirs de la prison de Loerrach, de l'ambulance de Huningue, de la prison de Mulhouse.

J. Gass : *Le grand séminaire de Strasbourg et la constitution civile du clergé*, p. 84-93, 157-168. Résistance des professeurs comme des élèves, d'après la correspondance conservée aux archives municipales de la ville.

E. Longin : *Souvenirs d'un étudiant de l'université de Strasbourg* (1783-1793), p. 297-304, 380-392, 526-531. Un étudiant polonais décrit l'existence à Strasbourg vers la fin de l'ancien régime, les cours des professeurs et la vie des étudiants étrangers.

N. Delson : *La translation du cœur de Mgr Freppel*, p. 327-351. Description de la cérémonie. Texte des discours.

J.-Ph. Riehl : *Extrait des lettres de Mgr Freppel*, p. 439-444. Lettres adressées à MgrRæss en 1871.

J. Gass : *La chartreuse de Molsheim. Ses trésors artistiques et littéraires*, p. 364-379, 519-525, 587-594. D'après un ms. du XVIIe siècle. Cf. *Revue*, t. VII (1920), p. 443.

C. Oberreiner : *Martin Bucer en Angleterre*, p. 393-398. Jugements d'Anglais sur la mort du réformateur, Anglais réfugiés à Strasbourg.

L. Pfleger : *Les origines de l'avarie à Strasbourg et le prédicateur Geiler de Kaysersberg*, p. 473-478. Geiler a combattu la maladie vénérienne par ses sermons et par des mesures sanitaires.

J. Lévy : *L'abolition des fêtes religieuses et l'institution des fêtes civiques dans la Haute-Alsace pendant la grande révolution*, p. 492-498. Suite du décret de la Convention (18 floréal an II) et ordonnance sur les fêtes décadaires à Colmar (30 floréal).

J. Armel : *Les premières applications de la constitution civile dans le district de Wissembourg*, p. 499-505. Sur 97 prêtres du district, 8 prêtèrent le serment. Le départ des prêtres non-jureurs, après l'édit du 12 juillet 1791, mit l'administration et l'évêque constitutionnel dans le plus cruel embarras.

J. Gass.

HAUT-RHIN

La *Revue d'Alsace* et le *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation* n'ont pas encore fait paraître leur volume de 1921. Le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse* (1920) ne contient rien d'intéressant pour nos études.

J. Gass.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

La Revue de Bourgogne. Année 1921. Dijon.

P. Perrenet : *Sacs à procès : Pour un peu d'encens*, p. 33-54. A propos d'un procès, plaidé en 1683, par les prêtres mépartistes de Saint-Philibert de Dijon contre les religieux de Saint-Bénigne. A noter, p. 39, une liste des fondations religieuses (Capucins, Feuillants, Minimes, Carmélites, Ursulines, Visitandines) en Bourgogne, de 1604 à 1653.

E. Picard : *Le Jacquemart de l'église Notre-Dame de Dijon*, p. 77-82. Recherches sur l'origine et la signification de ce nom, commun aux nombreux hommes d'armes, armés de marteaux, qui surgirent partout, en France, autour des cloches d'horloge, au XVe siècle. Il s'agit de la casaque militaire en escaille appelée « jaque ».

Ch. Oursel : *Existe-t-il un art bourguignon ? Examen de quelques opinions modernes*, p. 97-127. On constate l'existence, à Dijon et en Bourgogne, à deux époques différentes durant le moyen

âge, de deux foyers d'art au rayonnement puissont : ce sont, pour la période romane, le foyer clunisien ; et pour la période des ducs Valois, le foyer dijonnais qui voit éclore les grandes œuvres des XIVe et XVe siècles. Causes historiques de ce double fait.

E. Fyot : *La chartreuse de Champmol*, p. 297-319. Fondée en 1384, devint la nécropole des ducs Valois de Bourgogne. Description des œuvres d'art qu'elle renfermait. Etude sommaire du portail de l'église et du puits de Moïse.

P. Perrenet : *Dijon au XVIIe siècle. Les Bleus, les Verts et les Jaunes*, p. 227-339. La Fronde à Dijon.

R. Schnerb : *La mission en Bourgogne du conventionnel Bernard de Saintes*, p. 372-378 (A suivre). Commencée en septembre 1793.

M. Chaume.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne.

73e volume, année 1919, Auxerre, 1920.

Ch. Quantin : *Sur l'article 222 de la Coutume d'Auxerre*, p. 29-34. Remarques concernant les règles restreignant le droit des époux à pratiquer le don mutuel entre vifs.

Paul Berthier : *Note sur le neuvième répons de l'office de Saint-Germain à Auxerre*, p. 35-42. Le répons, comme l'office tout entier, est, selon l'abbé Lebeuf, d'Héric et de Remi d'Auxerre. Le texte littéraire est tiré de la Vie de saint Germain par Constance (fin du Ve siècle), avec de notables modifications. M. P. Berthier donne une analyse de la mélodie.

O. Devouges : *La vérité sur les « légendes » du musée d'Eckmühl*, p. 43-52. Compte-rendu de la découverte de papiers du maréchal Davout et de sa famille enfermés dans des meubles du musée d'Eckmühl (au musée d'Auxerre) qui ne devaient être ouverts qu'un certain nombre d'années après la mort de sa fille.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon.

61e et 62e années, 1919-1920. Avallon, 1921.

Abbé Parat : *Nouveau répertoire archéologique de l'Avallonnais*, p. 117-151. L'auteur veut compléter pour l'Avallonnais l'ancien répertoire exécuté par Quantin pour tout le département. A noter les articles concernant : Annéot (égl. Saint-Gengoult) : Pontaubert (égl. Notre-Dame et commanderie du Temple) ; Saint-Moré (camp de Cora) : Saint-Germain des Champs (villas gallo-romaines) ; Magny-lés-Avallon ; Guillon (église Saint-Remi avec ses curieux fonts baptismaux). L'auteur a rédigé avec une compétence particulière les notices consacrées aux époques préhistoriques.

Abbé Parat : *Notes archéologiques*, p. 153-154. L'une de ces notes concerne la pierre tombale de Léonor de La Magdeleine (1623), découverte récemment à Ragny sur l'emplacement de l'ancien cimetière des Minimes.

Bulletin de la Société archéologique de Sens.
Tome XXXI, année 1917. Sens, 1921.

Joseph PERRIN : *Le Martyrium de Saint-Savinien, premier évêque de Sens*, p. 1-571. Nous rendrons compte prochainement de ce travail qui compose à lui seul tout le tome XXXI.

André COURTET.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.
IIIe série, tome XX. Mâcon, 1916-1917.

Extraits des procès-verbaux des séances, année 1917, p. XXXIV-XXXVI : Communication du plus haut intérêt, par Jean VIREY, sur l'église primitive de Saint-Valérien de Tournus et la sépulture de ce martyr.

Philippe VIREY : *Le R. P. Thédenat, ... membre d'honneur de l'Académie de Mâcon*, p. 37-53. « Cette notice n'a pas la prétention d'être une biographie complète..., mais plutôt un document plus intime, où » l'on « pourra trouver quelques renseignements inédits, spécialement sur les séjours du R. P. Thédenat dans la région mâconnaise ».

G[abriel] JEANTON : *Les commanderies du Temple Sainte-Catherine de Montbellet et de Rougepont*, p. 54-190. Etude dont l'intérêt dépasse les bornes que lui assigne son titre ; on pourrait en extraire l'histoire de la commanderie de Chalon. Elle se recommande par une documentation abondante, toujours très précise, et d'une critique rigoureuse. Je suis surpris cependant de n'y trouver aucune mention de la donation de la chapelle Sainte-Catherine faite, au milieu du XVIe siècle, par le commandeur Calais de La Barre (Archives de Saône-et-Loire, E 859).

Albert BERNARD : *Le trésor de l'église de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus*, p. 230-251. Notice inspirée par les dévastations du Nord de la France. Après avoir publié plusieurs inventaires des XVIIe et XVIIIe siècles, l'auteur constate avec amertume qu'il ne reste plus aujourd'hui de toutes ces richesses que quelques reliques et une vierge noire.

Gabriel JEANTON : *Les juifs en Mâconnais*, p. 369-406. « Quelques documents peu connus sur la colonie juive de Mâcon à propos de l'ouvrage récent de M. Gauthier sur les juifs dans les deux Bourgognes. » Une seule observation de détail : p. 382, note 1, les identifications topographiques proposées ne sauraient soutenir un sérieux examen.

Joseph SANDRE : *Maison de Vichy,... précis généalogique, historique et héraldique*, p. 445-512. Cette famille, qui remonte au XIe siècle, a fourni un évêque, trois abbés, plusieurs prieurs, chanoines, abbesses ou prieures ainsi que des religieuses et des chevaliers de Malte. Travail consciencieux. L'auteur a ignoré *Les chanoines de Lyon* de M. Beyssac qui lui auraient fourni quelques corrections intéressantes.

G. Duhain : *Les oraisons funèbres de l'évêque Moreau*, p. 537 560. On n'en connaît que deux, prononcées alors qu'il occupait le siège de Vence. Le critique est obligé de reconnaître que « de Bossuet à l'évêque Moreau, il y a toute la distance qui sépare l'homme de génie de l'homme cultivé et lettré ».

L[éonce] Lex : *Inscription de la fin du* xve *siècle à Charolles*, p. 568-570. Calamités survenues dans la région entre 1470 et 1481.

[Abbé] F. Cimetier : *Un cérémonial mâconnais au* xviie *siècle*. p. 571-609. Texte — sans aucune annotation — et traduction de ce recueil retrouvé dans le fonds Barberini aux Archives vaticanes. L'éditeur pense de ce cérémonial qu'il fut « adapté par Mgr Gaspar Dinet au rit romain » et « porté à Rome, à l'occasion d'une visite *ad limina apostolorum*, en 1626 ».

Mémoires de la Société éduenne.

Nouv. série, tome XLIV, 1er fascicule. Autun, 1920.

A. de Charmasse : *Nouvelle note sur la légende de saint Emiland*, p. 1-7. S'appuyant sur d'anciennes recensions du martyrologe hiéronymien, l'auteur cherche à réhabiliter ce saint Emiland ou Emilien, évêque guerrier, prétendue victime de l'invasion sarrazine, le 22 août 725.

P. Montarlot : *Les émigrés de Saône-et-Loire*, p. 9-100. Suite des notices de Des Jours à Fussey.

Société des amis des arts et des sciences de Tournus.

Tome XIX. Mâcon, 1919.

G. Jeanton : *Les commanderies du Temple Sainte-Catherine*, etc., p. 1-136. Reproduit textuellement des *Annales* de Mâcon.

Tome XX. Mâcon, 1920.

Martin et Dard : *Le Villars*. p. 1-61. Monographie très documentée de cette ancienne paroisse dépendant, depuis le xiie siècle au moins, de l'abbaye de Tournus. Un prieuré y subsista jusqu'en 1724. A la nef de l'église paroissiale est encore attenante l'ancienne chapelle d'un monastère de bénédictines ; les deux nefs ne sont séparées que par un mur plein et le clocher était commun. La prieure et quelques-unes de ses moniales se retirèrent à Tournus en 1636.

Albert Bernard : *L'école monastique de Tournus*, p. 62-69. Etude du plus haut intérêt, composée presque uniquement d'hypothèses.

G. Jeanton : *Le folk-lore tournugeois*, p. 76-88. « Esquisse » dans laquelle on trouve quelques détails sur les pèlerinages et les légendes.

Tome XXI. Mâcon, 1921.

Charles Dard et Jean Martin : *Plottes*, p. 1-106. Monographie, rédigée avec beaucoup de soin, de cette commune où l'abbaye de Tournus posséda un prieuré.

Albert Bernard : *Comment les Tournusiens obtinrent le droit*

d'avoir une maison de ville au XVIIe *siècle*, p. 107-130. Réclamée depuis 1498, les échevins ne l'obtinrent qu'en 1660 ; las de subir la tutelle de l'abbaye, ils employèrent tous les moyens, jusqu'au charivari.

G. Jeanton : *L'ancienne ville romaine de Tournus*, p. 131-165. Reproduit avec des variantes, nombreuses mais de pure forme, du *Bulletin archéologique* (1920, p. 155-181). Plusieurs allusions à l'évangélisation primitive ; étude critique des passions de saint Marcel et de saint Valérien. L'auteur a cherché à démontrer que le *castrum* primitif était situé au sud de la ville actuelle et sur la rive gauche de la Saône.

Semaine religieuse d'Autun, Chalon et Mâcon.

XLVIe année. Autun, 1920.

Les centenaires de Tournus, p. 445-447, 455-458, 469-470, 480*-484* et 513-517. Fêtes du 13e centenaire de la naissance de saint Philibert et du 8e centenaire de la consécration de l'abbatiale par le pape Callixte II. — *J.-B. Augustin de Salignac-Fénelon, prieur de Saint-Sernin-du-Bois*, p. 572-574. Biographie sommaire motivée par le procès de béatification des victimes du tribunal révolutionnaire de Paris.

Pierre Besnard.

AIN

Bulletin de la Société Gorini.

Fasc. 46, tome XIII, janvier-octobre 1921.

Abbé G. Renoud : *Le clergé de Belley pendant la guerre*, p. 5-29. L'auteur se propose d'étudier quelques figures de prêtres soldats morts à l'ennemi. Il consacre ce premier article à l'abbé Auguste Bernard, vicaire de Gex, dont il fait un portrait extrêmement attachant.

Visite de Mgr de La Chambre, évêque de Belley à Lacoux, le 17 octobre 1554, p. 30-32.

Chanoines Rebord et Gavard : *Répertoire des ecclésiastiques du diocèse de Genève « a parte Franciæ »*, p. 33-48 (suite), allant de « Cullet » à « Françon ». (A suivre).

Chanoine Alloing : *Mgr Ireland* (suite), p. 49-60. L'auteur continue à puiser dans la « Vie de Mgr Cretin » de fort intéressants détails sur le séjour de Mgr Ireland à Meximieux et à Montluel. (A suivre).

Abbé Debout : *Malafertas et son histoire* (suite), p. 61-67. Nom et origine de la paroisse. (A suivre).

Chanoine L. Joly : *Saint-Sorlin* (suite), p. 68-76. Dans ce deuxième article il est question du prieuré de Saint-Sorlin dépendant de l'abbaye d'Ambronay. Suit la liste des prieurs.

Mgr Fages : *Souvenirs sur le cardinal Richard* (fin), p. 77-84.

Le Bugey. Tome IV, fasc. 14 et 15. Belley, 1921.

J. Corcelle : *Les vins du Bugey*, p. 133-156. Un chapitre sur le rôle des moines dans la culture de la vigne.

M. de Seyssel : *Le Bugey, esquisse historique* (suite), p. 157-166, 259-269. Amédée VIII, duc de Savoie, qui devint pape sous le nom de Félix V, est souverain du Bugey. Il le laisse avec ses autres états à son fils Louis Ier et va se retirer à Ripaille. Nous voyons ensuite se mouvoir les intéressantes figures d'Amédée IX le Bienheureux, d'Yolande de France ... et poindre la construction de l'église de Brou.

J. Hannezo : *Chézery, son abbaye et sa vallée*, p. 167–207, 297-392. L'histoire de cette abbaye de l'ordre de Cîteaux ne se composait jusqu'ici que de bribes éparses, les archives ayant disparu en grande partie. L'auteur, piqué au vif, a essayé de rétablir le passé de ce monastère et son travail ne manque pas de valeur. Il le poursuit par l'histoire de la commune jusqu'aux temps actuels.

R. Pic : *Note sur une médaille isiaque trouvée à Belley et sur les cultes orientaux du Bugey*, p. 208-217.

Chanoine J. Tournier : *Saint-Rambert-en-Bugey au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècles* (suite), p. 225-243, 278-297. Quelle fut à Saint-Rambert l'œuvre de Charles Démia, l'émule de saint Jean-Baptiste de la Salle ? On le trouvera ici.

A. Dallemagne : *Un bureau de charité à Belley*, p. 395-398.

M. de Seyssel : *Les très riches heures du duc de Berry*, p. 399-405. Part prise par un duc de Savoie à l'enluminure de ce livre pieux.

Louis Alloing.

FRANCHE-COMTÉ

Rien à signaler dans les publications des Sociétés du Jura et du Doubs.

Maurice Perrod.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 1920. Vesoul. [s. d.]

L. Suchaux, Ch. Godard et G. Blondeau : *Galerie biographique de la Haute-Saône* (suite), p. 103-134. A noter les articles consacrés à saint Desle, fondateur de l'abbaye de Lure, à Jacques Cretenet, fondateur de la congrégation des prêtres missionnaires de Saint-Joseph, à Lyon (1603-1666), au bénédictin architecte dom Vincent Duchesne (mort en 1724), à Jean-Baptiste Demandre, évêque constitutionnel du Doubs (1739-1823). (A suivre).

Max Prinet.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Recherches de Science religieuse.

Tomes XI et XII, 1920-1921. Paris, 5, pl. du Président-Mithouard

Paul Dudon : *Le P. La Combe et Molinos* (t. X, 1920, p. 182-211). Article très important pour tous ceux qu'intéresse la question du quiétisme et l'histoire du sentiment religieux en France. Toute la thèse de l'auteur tient en ces quelques mots : « Fénelon procède de Madame Guyon, Madame Guyon de La Combe, La Combe de Molinos. » Et ainsi se trouvent justifiées les rigueurs de Louis XIV qui, sur l'assurance de Bossuet, put croire qu' « il y allait de toute la religion. » M. P. Dudon ramène tout le débat à ces deux questions centrales : « 1° Le quiétisme de Madame Guyon et du P. La Combe se traduisit-il par des fautes contre les mœurs ? 2° quel que soit leur quiétisme, le tiennent-ils, en fait, de Molinos ? »

Sur la première question, il conclut par l'affirmative, à l'encontre de l'opinion de M. l'abbé Delplanque et de l'attitude quelque peu embarrassée d'auteurs plus récents. Les deux textes qui paraissent décisifs à M. Dudon sont deux lettres du P. La Combe écrites en 1698, l'une à l'évêque de Tarbes, l'autre à Madame Guyon. Les termes en sont assurément très suggestifs, bien qu' « entortillés ». Mais, ce qui donne à ces textes déjà connus, une portée singulière, et on peut dire décisive, c'est la découverte faite par M. Dudon à la Bibliothèque vaticane (Ottob. lat. 3. 164) de la copie d'une « Information faite par M. Bernard de Poudenx, official de Tarbes, le 23 avril 1698, en la ville de Lourdes (où le P. La Combe était en prison), à la requête de M. Joseph de la Salle, promoteur du diocèse de Tarbes, plaignant et demandeur, contre le P. La Combe, religieux profès, accusé et défendeur. » A ce texte il faut joindre le « Recolement des témoins de l'information précédente fait le 2 août 1698 ». Plusieurs témoins et plusieurs prêtres portent contre le Barnabite des témoignages accablants. « Les informations canoniques de Bernard de Poudenx peuvent établir que le château de Lourdes était devenu, grâce à La Combe, une école spirituelle où l'on apprenait l'inutilité des prières vocales, des images et des indulgences, l'excellence de l'oraison de foi, la préférence à donner aux inspirations sur les conseils d'un confesseur, le peu d'importance de la préparation à la communion, etc... » Il semble donc que l'on ne puisse guère récuser le témoignage de messire Jean-Louis Lurlotte, prêtre et aumônier du château de Lourdes, qui résume tous les autres et déclare avoir entendu dire au P. La Combe que « s'il avait fait des attouche-

ments honteux, il avait été prévenu, aussi bien que lorsqu'il avait donné dans l'impudicité, ayant cru qu'il y avait du dessein de Dieu, en lui aussi bien que dans les autres personnes qui venaient le voir... »

M. Paul Dudon examine, en second lieu, si le quiétisme de Madame Guyon et du P. La Combe dérive, en fait, de celui de Molinos. Bien que les deux mystiques français s'en soient défendus avec force, M. Dudon n'a pas de peine à montrer par l'examen des deux ouvrages du Barnabite : l'*Orationis mentalis analysis* et la *Lettre d'un serviteur de Dieu contenant une brève instruction pour tendre sûrement à la perfection chrétienne*, les traces manifestes qu'ils contiennent des doctrines de la *Guide* de Molinos, livre que La Combe a, d'ailleurs, eu longtemps entre les mains. Comme l'influence de Madame Guyon sur Fénelon est bien connue, nous apercevons, en quelque sorte, tous les anneaux de la chaîne quiétiste. Fénelon, du reste, est à part. Son génie et sa vertu sont hors de discussion. « Comparés entre eux, Fénelon, Mme Guyon, La Combe diffèrent beaucoup en valeur morale et en doctrine aussi » ; mais dans le courant du quiétisme français, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'influence « lointaine mais réelle » de Molinos.

Adhémar d'Alès : *La théologie du diacre Pâris*, (t. X, 1920, p. 373-387). Le célèbre diacre janséniste est plus connu par les scènes de convulsions qui se déroulèrent sur sa tombe, à Saint-Médard, que pour ses œuvres théologiques. M. d'Alès a été assez heureux pour avoir, de la part de M. le docteur Hallé, communication d'un *Compendium theologiæ dogmaticæ et moralis*, écrit tout entier par François de Pâris. Ce travail n'est pas de première main ; M. d'Alès a découvert qu'il avait un guide l'oratorien Gaspard Juenin (+ 1707) dont les *Institutiones theologiæ* furent plusieurs fois réimprimées au début du XVIIIe siècle. Juenin était très pénétré de jansénisme, Pâris le dépasse en certaines thèses. M. d'Alès met en regard un certain nombre de textes des deux auteurs, sur la grâce notamment, où la parenté et les positions des deux auteurs se manifestent avec une parfaite évidence. Il faut noter aussi la façon très accusée dont Pâris, à la suite de Juenin et du cardinal de Noailles, réduit les prérogatives du pontife romain et défend « les libertés de l'église gallicane. » Questions démodées pour nos contemporains, dit M. d'Alès. Sans doute et heureusement, mais importantes par la place qu'elles ont tenu dans l'histoire de l'Eglise de France. Il a versé un nouveau texte au vieux dossier. On ne peut que lui en savoir beaucoup de gré.

Henry Pinard : *La méthode historico-culturelle dans l'étude des religions* (t. XI, 1921, p. 273-305). « Cette méthode n'est pas autre chose que l'application des règles sévères qu'ont adoptées avec un succès si remarquable, les sciences positives, notamment la critique textuelle, la linguistique et l'histoire. » L'auteur indique quelles en sont les caractéristiques et les procédés, puis il en délimite

la portée : « La méthode ne peut, à elle seule, ni fournir une histoire continue des civilisations et des religions, ni résoudre l'énigme des origines de la civilisation et de la religion, ni formuler un jugement philosophique sur la valeur des civilisations ou sur la vérité des croyances ». Toutefois, dans les limites de sa compétence, elle est appelée à rendre les plus précieux services.

H.-X. Arquillière.

Analecta bollandiana.

Tome XXXIX. Paris. A. Picard, 1921.

Hippolyte Delehaye : *Martyr et confesseur*, p. 20-49. Encore une de ces études d'hagiographie générale où excelle le P. Delehaye. Il se propose, intervenant dans une discussion assez vive entre savants allemands, de préciser l'époque où le mot « martyr » passe de son sens primitif de « témoin » à celui de « mort pour sa foi », et celle où le terme de « confesseur » est réservé aux saints personnages qui n'ont pas versé leur sang. Un des documents sur lesquels il s'appuie avec le plus de force est la lettre des églises de Lyon et de Vienne sur les martyrs de 177 ; on y voit les fidèles donner à leurs frères torturés et mis en prison le titre de « martyrs », et ceux-ci le refuser parce qu'ils ne sont pas « morts » pour le Christ. Quant à l'origine de ce sens du mot « martyr », le P. Delehaye, s'appuyant sur le même passage, se rallierait assez volontiers à l'idée de M. Kattenbusch que le martyr reproduit et rend sensible, en souffrant la mort, le témoignage du Christ lui-même, qualifié plusieurs fois de μάρτυς dans l'Ecriture, si la lettre des Lyonnais pouvait être considérée avec certitude comme reproduisant l'usage commun et primitif quand elle réserve le titre de martyrs au Christ et aux imitateurs de sa mort. Cette conclusion est fort prudente. Le P. Delehaye ne montre pas un sens linguistique moins avisé quand il observe que le mot « martyr », en développant son sens nouveau, a fort bien pu, suivant une loi connue, perdre son sens premier, qu'il n'évoquait plus à l'esprit de personne.

Maurice Coens : *Vita sancti Hilarii Auciacensis confessoris in Cenomannorum finibus*, p. 89-112. Commentaire et édition critique d'une vie de saint Hilaire d'Oizé (Sarthe), d'après un ms. de la Bodléienne d'Oxford. Ce texte est un peu antérieur à celui qu'a résumé du Sollier dans les *Acta* de juillet, t. I, p. 41, mais n'a pas plus de valeur historique. Saint Hilaire d'Oizé est présenté comme filleul de saint Hilaire de Poitiers. Il quitte le Poitou lors de l'exil de son parrain et vient au Mans où l'évêque Victurius l'ordonne prêtre. A la nouvelle de la mort de l'évêque de Poitiers, il va faire visite à son tombeau et meurt en route, à Oizé, 1er juillet, vers 380. On voit que ces données chronologiques s'accordent fort mal entre elles. La vie éditée par le P. Coëns est un assemblage maladroit d'emprunts à des écrits antérieurs et n'a aucune autorité. Il est même croyable que le saint n'a jamais existé et que le point de départ historique de tout cela est l'existence, connue par le testa-

ment de l'évêque Bertichrammus dès 616, d'une chapelle dédiée à saint Hilaire (de Poitiers) dans la banlieue du Mans.

Dom H. Quentin : *La liste des martyrs de Lyon de l'an* 177, p. 113-138. Essai critique de reconstitution de la liste telle qu'elle devait figurer dans le recueil (perdu) d'actes des martyrs compilé par Eusèbe. Il s'agit d'établir les rapports entre elles de nos sources, le livre *In gloria martyrum* de Grégoire de Tours, les manuscrits du martyrologe hiéronymien, certains martyrologes historiques, des passionnaires. Une série de rapprochements ingénieux permet à dom Quentin de conclure que la liste la plus proche de l'original perdu est celle du ms. 207-208 de Bruxelles ; que la liste de Grégoire de Tours est celle qui s'en rapproche le plus ensuite ; et que le martyrologe hiéronymien a reçu en bloc l'insertion de la liste après que les bouleversements dont la trace sont les fréquents doublets ont été opérés, les noms des martyrs lyonnais qui y figuraient d'abord ayant été, suivant l'usage, répartis sous des formes diverses le 2 juin et les jours avoisinants. Le nom de Zacharie que portent certaines listes et qui manque dans d'autres est le nom chrétien de Vettius Epagathus, ce qui explique pourquoi la lettre des Lyonnais le compare avec insistance à Zacharie. Elpis doit être de même le nom chrétien d'Amnas. Quant au nombre de 48 martyrs déjà admis au temps de Grégoire de Tours, il est croyable qu'il faut le diminuer un peu, car on doit compter pour l'obtenir *Vettius* et *Epagathus* pour deux noms, et il se peut que d'autres martyrs aient porté de même un gentilice et un *cognomen* qu'il n'y a pas lieu de compter à part. Une restitution critique de la liste termine ce remarquable travail.

R. Aigrain.

Études. Tomes 162 à 169, Paris, 1920-1921.

Claude Verley : *Mgr Baunard. L'homme, l'écrivain et l'éducateur* (t. 162, 20 fév. 1920, p. 385-412). « Il eut le cœur de ceux qui furent aimés jeunes, la simplicité de ceux qui purent apprécier autour d'eux de grandes vertus dans une condition modeste. Il eut pour celui là des attachements de frère, avant d'avoir des prédilections de prêtre. Il se fit dans celle-ci sa place, dès l'aurore de sa vie apostolique, par les dons innés d'une très fine nature, avant de l'honorer elle-même par les acquisitions très étendues d'une culture supérieure. » Ces lignes si fines elles mêmes ne nous révèlent pas seulement Mgr Baunard ; elles nous montrent dans quel sens l'auteur de l'article a orienté son étude ; juste assez de détails biographiques pour qu'on soit fixé et qu'on ne s'égare pas dans l'espace, mais avant tout l'âme ! Il faut avouer que celle de Mgr Baunard était bien belle et qu'elle imprègne ces pages de son charme. Petit enfant de chœur de Bellegarde en Gâtinais, séminariste d'Orléans, catéchiste distingué par Mgr Dupanloup, prêtre, éducateur, écrivain, recteur d'Université, à travers une vie de 90 ans, Mgr Baunard ne se dément jamais, il va sans cesse en se déve-

loppant, et en se développant dans la lumière. L'auteur nous montre bien en lui, l'artiste, le maître, l'apôtre, l'homme à qui aucune des grandes questions ne reste étrangère. Nous aurions été heureux qu'il nous parlât un peu plus de l'écrivain et de ses ouvrages.

Abel Dechêne : *La dernière heure de Victor Hugo, à propos d'une discussion récente* (t. 163, 5-20 juin 1920, p. 559-576). Cette dernière heure, on s'en souvient, n'a guère laissé d'espoir aux âmes chrétiennes. Surveillé de près par M. Edouard Lockroy, Victor Hugo, après une vie passée loin de Dieu, est mort sans prêtre et sans sacrements. Ni le cardinal Richard, dont on connaît la noble lettre, ni Mgr Freppel, qui essaya, paraît-il, de le voir, ne purent arriver jusqu'à lui. Peut-on croire avec *la Croix* (30 janv. 1920), écho elle-même d'une petite revue anglaise (*Stella Maris*, n° 85, p. 7 et 9), que, d'une fenêtre entr'ouverte, et donnant dans sa propre chambre, le pauvre poète duement averti, consentant et repentant aurait été absous par un prêtre ? Le P. Dechêne est plus qualifié que personne pour répondre à cette question ; il connaît personnellement les deux ecclésiastiques, dont le nom a été mêlé à cette réconciliation *in-extremis*. L'un n'a jamais eu à s'en occuper. L'autre, une vieille connaissance de Victor Hugo à Guernesey, a simplement entendu dire en passant à Paris, que l'auteur de la *Légende des siècles* avait reçu d'une fenêtre l'absolution. On sait que ces bruits et d'autres semblables qui circulèrent à l'époque furent aussitôt démentis, et que les médecins mis en cause opposèrent une dénégation absolue.

Joseph Dutilleul : *L'idéal monastique au moyen âge, d'après les témoignages du temps* (t. 164, 20 juil. 1920, p. 129). C'est exactement au XIe et XIIe siècle que nous transporte le P. Dutilleul. A cette époque les monastères sont innombrables et très peuplés ; on voit jusqu'à des enfants de onze ou douze ans. Qui attirait tant d'âmes vers la vie religieuse, et quelles dispositions y apportaient-elles ? Comme aujourd'hui, et plus encore peut-être, ce que les novices avaient à offrir, c'était le sacrifice, le renoncement au monde et à leur volonté, la vie austère et pénitente. Et qui pouvait attirer vers une telle vie ? Les dispositions ferventes et très monastiques de la plupart des sujets venaient d'abord de l'éducation familiale. La mère de Guibert de Nogent portait le cilice nuit et jour, et devint moniale elle-même. La mère de Pierre le Vénérable avait consacré ses enfants à Dieu, dès leur première enfance. D'autrefois, c'était l'influence d'amis chrétiens, qui agissait sur le jeune homme, et le poussait vers la vie parfaite. Ce fut un des éléments de la vocation de saint Bruno. Le comte Frédéric de Verdun et le préchantre de Reims, Richard, s'entraînèrent mutuellement au cloître. D'autres fois, c'était l'influence d'un livre. Ainsi devint religieux Odon, plus tard évêque de Cambrai, 1113. D'autres fois, la grâce agissait immédiatement, et frappait comme la foudre. Le trésorier de l'église de Beauvais, jeune homme de noble origine, aimant beaucoup le monde, va visiter un jour l'abbaye du Bec, où

se trouvait alors saint Anselme. Mais une fois là, il ne veut plus sortir et prend le jour même tonsure et habit. Cet élan extraordinaire coïncide, remarquons-le bien, avec l'élan des premières croisades, avec le triomphe de l'Eglise dans la querelle des investitures, avec la transformation de la société chrétienne par les papes de Cluny. Il serait curieux de rechercher le lien qui rattache toutes ces choses l'une à l'autre. La force prodigieuse de l'Eglise à cette époque ne tiendrait-elle pas en grande partie à ces vocations si multipliées, à ces monastères si fervents, inépuisables pépinières de réformateurs et de grands hommes ?

Alexandre Brou : *La soumission de Fénelon, d'après la correspondance de Bossuet* (t. 166, 20 janv. 1921, p. 208-214). Il s'agit du tome XI de la correspondance de Bossuet (décembre 1698-mai 1699), publié récemment chez Hachette. On y trouve cinquante-deux lettres de l'évêque de Meaux, vingt-neuf de son neveu, vingt-quatre de correspondants divers. Cette correspondance se rapporte surtout à la condamnation de Fénelon. Dès la première page, on voit que Bossuet voulait mener à fond cette affaire. Le bref qui condamnait les erreurs des *Maximes des Saints* ne le satisfit qu'à moitié ; il eût voulu une condamnation plus solennelle, mais toujours très maître de lui, il feignit d'être entièrement satisfait. Il trouve même dans le Bref ce que le Pape n'y avait pas mis. Il vit dans la soumission de Fénelon, prévue d'avance par lui, et qui, au fond, le gênait un peu, plutôt un acte de politique. L'archevêque de Cambrai, de son côté, ne jugeait guère mieux son adversaire.

F. P. : *Les épreuves des moines d'Occident et de leur auteur, Lettres inédites de Montalembert* (t. 166, 5-20 mars 1921, p. 531-544). La première épreuve fut le conseil donné à Montalembert par l'abbé Dupanloup, de ne pas publier et de refaire entièrement son livre (le premier volume). Dom Guéranger, il est vrai, avait été d'un avis tout opposé. Mais l'abbé Dupanloup l'emporte : le livre tiré pourtant à trois mille exemplaires fut mis au pilori. Quand l'illustre écrivain se fut remis au travail, il rencontra une autre épreuve particulièrement sensible, mais qu'il s'était attiré lui-même, en faisant de l'Introduction, d'ailleurs si belle, un manifeste contre les catholiques de l'autre école, contre les catholiques tout court, et en les attaquant avec amertume. Les catholiques, et même le grand public battaient froid. Montalembert en fut très affecté et s'en plaignit dans ses lettres à Mme la marquise de Forbin-Janson. Nous voudrions retrancher de ces lettres très vibrantes quelques pointes contre Louis Veuillot. La suite du travail, malgré sa valeur, n'obtint aussi qu'un succès relatif. On trouvait que l'auteur mettait bien du temps pour arriver jusqu'à saint Bernard (auquel, en effet, il n'arriva pas), et puis les saints anglo-saxons, dont il parlait trop copieusement, n'excitaient pas l'enthousiasme. Une troisième épreuve, celle-là généreusement et bien chrétiennement acceptée, ce fut l'entrée chez les Dames du Sacré-Cœur de Mlle Catherine de Montalembert. La jeune fille avait gardé son secret pendant cinq

ans. Sa résolution aussitôt accomplie qu'annoncée fut pour le père un grand sacrifice.

Th. Malley.

Pierre Guilloux : *Un penseur catholique au* xixe *siècle. Ernest Hello. L'homme et l'œuvre* (t. 169, nov.-déc. 1921, p. 268-281, 528-543). « Ernest Hello a pu paraître étrange, excentrique. Ceux qui l'ont connu ont aimé en lui une franche et belle âme. Ses livres, dont les plus belles pages ne vieilliront pas, révèlent en lui un écrivain étrangement inégal et cl aotique, mais qui atteint parfois au génie, génie de psychologue et de mystique. » Le premier article montre l'homme, un breton tout d'une pièce, aimant la justice avec passion, déposant pour toujours sa robe d'avocat, parce que ses confrères avaient soutenu dans une réunion qu'un avocat peut plaider en conscience une cause qu'il sait être injuste. Catholique par tradition, non par conviction, Hello est ramené à la foi pratique, d'abord par les conférences de Lacordaire dont il est l'auditeur enthousiaste, puis par les entretiens de M. Baudry, le futur évêque de Périgueux. Dès lors, il se donne à Dieu entièrement et travaille à le glorifier par la plume. Le curé d'Ars, à qui un des ses amis, Georges Seigneur, l'a fait connaître, l'encourage dans cette voie. Hello fonde avec Seigneur un journal « Le Croisé », qui ne vivra pas malgré son beau nom. Les deux amis se séparent, se brouillent même. Cependant, Hello s'est marié. Mlle Zoë Berthier, plus âgée que lui de six ans, enchantée d'avoir à soigner un tel malade, lui donne sa main. Sur son lit de mort, Hello reconnaîtra qu'il lui doit trente ans de vie. C'était bien un maladif, que cet homme sensible à l'excès, exaspéré par l'injustice, et qui, sentant sa valeur, se l'exagérant peut-être, s'étonnait que le grand succès ne vint pas. Barbey d'Aurevilly le compare à un forçat « ramant sur les galères de la publicité ». Le second article est consacré au psychologue. Le premier écrivain qu'il analyse et perce à jour c'est Renan. La doctrine de Renan, dit-il, consiste à n'en avoir pas. Sa critique cherche pour chercher. Ailleurs, il fait ressortir la filiation qui rattache Renan à Gœthe, dont la sérénité olympienne ne lui en impose pas. S'il admire Lacordaire comme conférencier, comme orateur parlant, il est sévère pour l'orateur imprimé. Hello goûte peu la littérature du xviie siècle, qu'il trouve guindée. Seul, La Fontaine a échappé à sa critique. Par contre, il saisit très bien l'âme du romantisme, qui lui apparaît comme une réaction contre le rire et les sarcasmes du xviiie siècle, mais réaction incomplète et inefficace, car le romantisme est « un essai de mysticisme sans Dieu ». Mystique, Hello l'est comme pas un. Il abhorre ce qu'il appelle « les affreux petits livres de piété », les mièvreries sentimentales. Ses auteurs préférés sont Mgr Gay et le P. Faber. Puis il remonte de ces mystiques tout modernes, aux Pères de l'Eglise, à saint Augustin en particulier. Un beau livre sort de cette étude : *Physionomie de saints*. C'est là qu'il dit de saint François de Sales : « Cet homme charmant n'écrit jamais,

il cause toujours. » Enfin Hello fait passer dans notre langue deux grands mystiques du moyen âge, la bienheureuse Angèle de Foligno, et Rusbrock. Bon mystique, Hello n'est pas un théologien très sûr. Th. MALLEY.

Revue des Sciences religieuses.

1re année, Paris, E. de Boccard, 1921.

E. BAUDIN : *La philosophie de Louis Bautain, le philosophe de Strasbourg*, p. 23-61, 118-148. C'est la première fois qu'on essaye d'analyser le système philosophique de Bautain, d'en faire ressortir des idées essentielles et d'en apprécier la valeur philosophique et historique. A part l'œuvre critique et polémique, la pensée fondamentale de Bautain est un néoplatonisme augustinien.

G. MOLLAT : *Avignon et Rome au* XIVe *et* XVe *siècle*, p. 170-177. Résumé des derniers ouvrages parus sur ce sujet. La cour des Papes à Avignon n'était point éminemment française, la ville était plutôt cosmopolite. Les fresques découvertes (1906) au palais des Papes sont tirées de l'histoire de saint Jean Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste. A Avignon le légat du pape exerçait effectivement l'autorité pontificale comme auparavant, à Rome, le *vicarius in spiritualibus*.

L. PFLEGER : *Le culte de saint Louis en Alsace*, p. 222-227. A partir de l'annexion de l'Alsace à la France, au XVIIe siècle, le culte de saint Louis se propage dans le pays. Strasbourg seul comptait quatre églises dédiées au saint roi. Les paroisses mixtes, où le culte catholique fut réintroduit, les villages de fondation récentes choisirent de préférence saint Louis comme patron.

V. MARTIN : *La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège* en 1595, p. 338-378. Les longues négociations diplomatiques commencées sous Sixte-Quint, reprises plus tard avec Clément VIII et le roi Henri IV, aboutiront malgré les efforts de la Ligue et les intrigues espagnoles à l'absolution du roi par le pape en 1595.

J. GASS.

Revue d'histoire et de philosophie religieuses.

1re année, Strasbourg, 1921.

R. REUSS : *La « Revue de Strasbourg » d'après les souvenirs inédits d'Edouard Reuss* (1850-1869), p. 9-22. Le fils publie les souvenirs de son père, l'un des principaux collaborateurs de cette revue de théologie protestante, dont l'influence rationnaliste s'est exercée sur le développement de la pensée théologique chez les protestants de langue française. Les principaux rédacteurs étaient avec Reuss : Colani, Schérer, Schwalb, Aug. Carrière.

A. MONOD : *La controverse de Bossuet et de Richard Simon au sujet de la « Version de Trévoux »* p. 197-219. Exposé de la conception de l'exégèse philologique et critique de R. Simon et de la conception traditionaliste de Bossuet.

J. GASS.

Le Correspondant, 1291.

Emile Dermenghen : *Le centenaire de Joseph de Maistre. L'ampleur de ses idées politiques et religieuses* (10 fév., p. 425-440). Curieux article tendant à montrer qu'en matière politique et religieuse, Joseph de Maistre fut loin d'être l'intolérant qu'on a coutume d'imaginer et que, non seulement dans ses actes mais « dans ses idées mêmes, le penseur des *Soirées* a montré une profondeur, une largeur d'esprit et un libéralisme beaucoup plus grands qu'on ne le croit en général. »

René Pinon : *L'Europe nouvelle et le catholicisme* (25 mars, p. 961-983). L'auteur après avoir envisagé le nouvel état politique et social et moral de l'Europe, consécutif à la guerre, constate le besoin d'ordre et d'autorité qui est la suite naturelle du grand bouleversement mondial et ne se peut mieux satisfaire que par le recours à la religion. Plus que jamais les nations ont besoin de s'unir mais il y a lutte entre deux formes d'internationalisme possibles : « celui qui détruit les nations pour établir sur leurs ruines on ne sait quel humanitarisme » et « celui qui respecte les nations mais qui s'élève au-dessus d'elles pour leur imposer le frein de la justice et la règle de la morale », la forme révolutionnaire et la forme catholique. La conclusion de M. Pinon est que « pour reconstruire une Europe, les générations d'après la grande guerre ne sauraient se passer de la grande force universelle d'ordre social et de justice internationale, l'Eglise catholique. »

Jacques Nanteuil : *L'inquiétude religieuse chez Albert Samain* (25 mai, p. 599-620). « Un cœur meurtri par le monde et qui se referme, une âme sensible et douce ouverte aux impressions les plus ténues, un exilé volontaire de la vie bruyante, égoïste et vaine, voilà, semble-t-il, le terrain d'élection de l'émotion religieuse ». En nulle âme elle ne pouvait mieux germer qu'en celle d'Albert Samain. M. Nanteuil montre, dans des pages à la fois clairvoyantes et émues, comment, après une lutte où tient tout le pathétique de sa vie intérieure, le sentiment chrétien qui avait baigné l'enfance de ce poète finit par triompher des tendances propres de son être imaginatif, amoureux des formes changeantes et des nuances fugitives, et le fixa dans la paix heureuse de la foi retrouvée.

Jean Rivière : *Le catholicisme de saint Augustin* (25 sept., p. 1093-1110). C'est, sous forme de compte rendu, une étude en marge du livre récent consacré à ce sujet par Mgr Batiffol, mettant en valeur la pureté d'une doctrine théologique qui, loin d'être rigide, demeure au contraire ouverte aux influences de la vie, associée aux sentiments du cœur.

A. Guasco : *L'œuvre de la propagation de la foi. Un siècle d'histoire* (25 sept. p. 1010-1030). C'est un consciencieux exposé, appuyé de statistiques, des progrès immenses réalisés en un siècle d'existence par cette œuvre qui eut les plus humbles débuts et qui, pourvue aujourd'hui d'une organisation internationale, en voie de

constitution définitive, étend son action bienfaisante à l'univers entier.

R. Pichard du Page.

La Revue de Paris, 1921.

P. de Nolhac : *Souvenirs de la Bibliothèque vaticane* (1er janv. 1921, p. 113-121). Recueil d'anecdotes aimablement contées sur le séjour du jeune pensionnaire du Palais Farnèse et la physionomie que présentait, il y a quelque quarante ans, la riche bibliothèque où Pierre de Nolhac fit de si précieuses découvertes. La figure à la fois rude et bienveillante du préfet de la Vaticane, Monsignore Ciccolini est sobrement évoquée et aussi celle, toute hiératique, du pape Léon XIII, « en chaise à porteurs découverte... élevant ses maigres mains tremblantes pour donner la bénédiction aux travailleurs ».

Charles Loiseau : *La Politique sociale de la Papauté* (1er fév. 1921, p. 113-121). Cet article, écrit à l'occasion de la reprise des relations diplomatiques de la France avec la Papauté, est un éloquent exposé des raisons qui militent en faveur du rétablissement de notre ambassadeur au Vatican, ne fût-ce que du point de vue de notre intérêt même. Voici en quels termes l'auteur formule sa conclusion : « A mesure que la question sociale, et les innombrables ramifications qu'elle détache, s'imposent plus communément à l'observation diplomatique, il paraît moins excusable que nous soyons attentifs à leurs aspects partout, sauf au Vatican. C'est une des raisons, qui ne fait pas tort aux autres, de rentrer en rapports avec une puissance morale trop mêlée aux affaires de la société pour que nous puissions tenir pour négligeable sa façon d'envisager une époque critique et les moyens qu'elle emploie en propre pour faire face aux difficultés de l'heure ».

R. Pichard du Page.

La Revue critique des idées et des livres. Paris, 1921.

Albert Thibaudet : *Les Ecrits politiques de Fénelon* (t. XXXI, 25 févr. 1921, p. 403-413) et *Propos sur Fénelon* (t. XXXII, 25 mai 1921). Dans le premier de ces articles, écrit à propos d'une récente publication de la librairie Bossard, M. Thibaudet envisage comment Fénelon a été amené à poser les trois problèmes cardinaux de la vie politique : l'ordre social, l'impérialisme, le pouvoir spirituel. Le second est une réponse à un article de discussion de M. Ch. Fontaine. L'auteur est favorable à Fénelon, tout en se défendant d'entrer dans aucune polémique. Il revendique « la liberté d'aimer beaucoup Fénelon mais de l'aimer le moins possible contre quelqu'un ».

Henry Bidou : *Le Théâtre chrétien* (t. XXXI, 10 mars 1921, p. 552-557). M. Bidou envisage à propos du *Pauvre sous l'escalier*, d'Henri Ghéon, et de l'*Annonce faite à Marie*, de P. Claudel, les deux types de théâtre chrétien qui se peuvent observer dans notre

histoire littéraire : celui des *Mystères* et de *Polyeucte*, où Dieu se manifeste directement, soit en personne, soit par les effets de sa grâce — et celui d'*Athalie*, par exemple, ou de *Zaïre*, où le sujet chrétien est traité par des moyens purement humains. Au premier de ces types appartient, selon M. Bidou, la pièce de M. Claudel ; au second celle de M. Ghéon. Et le vrai drame chrétien demeure, à son avis, le premier.

R. Pichard du Page.

La Grande Revue, 1921.

James-Georges Frazer : *Ernest Renan et la méthode de l'histoire des religions* (mars 1921, p. 3-14). Conférence faite à la Société Ernest Renan, le 11 déc. 1920. Apologie de la méthode comparative appliquée par Renan à l'étude des phénomènes religieux, comme il l'avait appliquée auparavant à la linguistique.

La Revue hebdomadaire, 1920.

R. Havard de La Montagne : *Le cardinal Dubois, archevêque de Paris* (11 déc. 1920, p. 138-147). Après avoir retracé les stades de la brillante carrière sacerdotale et épiscopale de Mgr Dubois, qui fut successivement évêque de Verdun, puis archevêque de Bourges et de Rouen, avant de succéder, à Paris, à Mgr Amette, M. Havard de la Montagne met en relief l'éminente bonté du prélat, d'ailleurs intransigeante sur les principes, son indifférence à toute étiquette politique, sa pleine soumission à Rome, son idéal de justice et de paix chrétienne.

R. Pichard du Page.

Historisches Jahrbuch. Tome XL, Munich, 1920.

A. Schnütgen : *Briefe von Andreas Raess an Franz Georg Benkert*, p. 137-179. Correspondance intéressante entre le futur évêque de Strasbourg, alors rédacteur de la revue bien connue « Der Katholick » avec le directeur du « Religionsfreud » futur chanoine de Würzbourg. Ces 24 lettres échangées entre 1822 et 1844, fournissent des détails inédits pour une biographie de Mgr Raess, confirment son influence littéraire sur le mouvement catholique en Allemagne et apportent, notamment, des précisions confidentielles sur la fameuse affaire Lienhard à Strasbourg.

Historisch-politische Blaetter. Tome 167. Munich, 1921.

Zur Psychopathie des Elsasses nach seiner Wiedenvereinigung mit Frankreich, p. 684-695. S'il faut en croire l'anonyme auteur de cet article qui n'est autre que l'alsacien Prof. Schmidlin, de Münster, l'âme alsacienne serait mal à l'aise depuis son retour à la France. Tout ce qui constitue le particularisme alsacien est pour lui allemand. C'est la vieille thèse des politiques allemands dont il est fait justice plus haut, p. 38. De ce faux point de vue partent des accusations aussi mal fondées contre la population alsacienne

en général qu'elles sont injurieuses au clergé en particulier, qu'il appelle « la partie honteuse » du catholicisme alsacien. Il est probable que l'auteur n'eut pas sorti son article si ses récentes démarches en vue d'être nommé professeur à l'Université de Strasbourg, n'avaient abouti au plus complet insuccès.

Catholiques et Jacobins de France (n° 9, 1er mai 1921). Verrait avec plaisir un rapprochement entre les catholiques de France et d'Allemagne et par eux entre tous les peuples catholiques. L'article a été traduit et publié par *Le Correspondant*, 10 juin 1921, p. 936-938.

Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins.

Nouv. série, Tome XXXV, livr. 2-4. Tome XXXVI, livr. 1.
Heidelberg, 1920, 1921.

M. Hufschmid : *Beitræge zur Lebensbeschreibung und Genealogie Hans Michel Moscheroschs und seiner Familie* (t. XXXV, p. 182-204). Les ancêtres du fameux satirique n'étaient ni nobles, ni d'origine espagnole ; c'étaient de bons bourgeois de Haguenau, qui comptaient parmi eux des chanoines de Surbourg.

Repertorium für Kunstwissenschaft.

Tome XLXXX. Berlin, 1921.

Zulch und Martin : *Zur Grünevald-Forschung*, p. 9-43. La biographie de l'auteur du fameux autel d'Isenheim est toujours embrouillée. Zülch fournit une contribution importante à cette biographie, si son hypothèse est admise. Martin établit les rapports qui existent entre les monstres qu'on voit sur la peinture (tentation de saint Antoine) et la médecine de l'époque.

Zeitschrift für katholische Theologie.

Tome XLV, Innsbruck, 1921.

M. Grabmann : *Entcheidung der Autorfrage des Compendiums theologicae veritatis*, p. 147-153. — Qui est l'auteur du *Compendium theologiæ veritatis*, le manuel le plus répandu du moyen âge jusqu'à Luther ? Une série d'historiens, tels que Pfleger, Grabmann, Mandonnet, etc., s'étaient prononcés pour le dominicain Hugues Ripelin de Strasbourg. La controverse vient d'être terminée par la découverte d'un manuscrit du XIIIe siècle à la cathédrale de Vich (Espagne), qui attribue le *Compendium* à *Hugo de Ripla, ordinis prædicatorum, conventus Argentinensis.*

J. Gass.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIETE D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles

M. Joseph SALVINI [436], archiviste de la Vienne, rue d'Alsace-Lorraine, 12, à Poitiers (Vienne), présenté par M. Aigrain.

M. le comte Léonce CELIER [437], archiviste aux Archives nationales, avenue de Breteuil, 70, Paris, VIIe, présenté par M. P. Fournier.

M. Emile GINOT [438], conservateur de la Bibliothèque municipale de Poitiers ; rue de la Tranchée, 16, à Poitiers, présenté par M. Aigrain.

M. l'abbé Jules ROULLEAU [439], professeur, rue du Trésor, 9, Paris, IVe, présenté par M. Carrière.

M. L. CHESNEAU [440], curé de Saint-Gervais, près Blois (Loir-et-Cher), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine Modeste LOUIS [441], supérieur du Grand Séminaire, rue de Châge, Meaux, présenté par M. Carrière.

M. le chanoine PARINET [442], archiprêtre de Bourganeuf (Creuse) présenté par M. Carrière.

M. Henry-Louis DUBLY [443] ; rue de Dammartin, 58, Roubaix (Nord), présenté par Mgr Lesne.

M. l'abbé Léon CHRISTIANI [444], professeur d'histoire à la Faculté catholique des lettres ; rue Hénon, 65, Lyon, présenté par Mgr Baudrillart.

M. Lucien COZON [445] ; quai Gailleton, 23, Lyon, présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Eugène DEMATHIEUX [446], second vicaire à Saint-Pierre de Chaillot ; avenue Marceau, 33, Paris, présenté par M. Carrière.

S. Gr. Mgr Jean CASTEL [444], évêque de Tulle ; à Tulle (Corrèze), présenté par Mgr Baudrillart.

S. Gr. Mgr Eugène Stanislas LE SENNE [448], évêque de Beauvais ; à Beauvais (Oise), présenté par Mgr Baudrillart.

R. P. UBALD D'ALENÇON [449], O. M. C.; rue du 24-Février, 37, Carcassonne (Aude), présenté par Mgr Baudrillart.

S. Gr. Mgr Jean-Baptiste PELT [450], évêque de Metz ; place Sainte-Glossinde, 15, Metz, présenté par Mgr Baudrillart.

Mlle CHALANDON [451], étudiante d'histoire aux Facultés catholiques de Lyon ; à Grange-Blanche, Porcieux, par Trévoux (Ain), présentée par M. Cristiani.

M. le chanoine Paul EUDELINE [452], rue de la Petite-Cité, 6, Evreux (Eure), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé A. Laudat [453], directeur de l' « Information populaire par l'affiche et le tract » ; rue des Archives, 77, Paris, IIIe, présenté par M. Carrière.

M. Léon Maitre [454], archiviste honoraire de la Loire-Inférieure ; place des Enfants-Nantais, 2, Nantes (Loire-Inférieure), présenté par M. le comte F. Delaborde.

M. Marcel Landrot [455], curé de Châteauneuf, par Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), présenté par M. Carrière.

M. Pierre Vuillard [456], curé de Saint Maurice ; rue de la Liberté, 88, à Salins-les-Bains (Jura), présenté par M. Cristiani.

S. Gr. Mgr Jean Giray [457], évêque de Cahors (Lot), présenté par Mgr Baudrillart.

Assemblée générale du 8 décembre 1921.

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu sa troisième assemblée générale, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart, le 8 décembre dernier, à l'Institut Catholique de Paris, salle G, à 4 heures 1/2.

Etaient présents : Mgr Baudrillart, MM. l'abbé Carrière, le comte F. Delaborde, P. Deslandres, G. Digard, G. Goyau, E. Jordan, J. de La Monneraye, M. Lecomte, L. Leiouzey, l'abbé Levesque, J. Mathorez, l'abbé Prunel, l'abbé Taine.

S'étaient excusés : MM. H. Arquillière, Mgr Batiffol, l'abbé Chalbos, E. Chénon, A. Dufourcq, P. Fournier, l'abbé Giraud, J. Guiraud, P. de La Gorce, G. Lardé, l'abbé Lepetit, A. Péreire, U. Rouziès, Ch. Valois.

Mgr Baudrillart a ouvert la séance en prononçant l'allocution suivante :

« Messieurs. Après avoir souhaité la bienvenue, notre premier devoir est de saluer la mémoire de ceux qui nous ont quittés cette année. Nous avons perdu deux de nos membres les plus illustres, quoiqu'à des titres divers, M. le comte Robert de Lasteyrie et M. le chanoine Collin, sénateur de la Moselle.

« L'adhésion de M. le comte de Lasteyrie à la Société naissante d'histoire ecclésiastique de la France avait été pour nous un grand honneur et un grand encouragement. Ne nous apportait-il pas, en effet, l'appui d'une autorité scientifique incontestée, une expérience consommée, qu'il avait déjà mise au service de nombreuses commissions, comme celles des Monuments historiques ou des Travaux historiques de la ville de Paris. Non content de nous donner son nom, il avait bien voulu faire partie de notre Conseil d'administration. Là, il nous prodigua d'utiles inspirations ; il nous incita à étendre et à perfectionner ces bulletins régionaux qui constituent, dans la Revue d'histoire de l'Eglise de France, une bibliographie pratique, destinée à renseigner tous les travailleurs, mais plus particulièrement ceux qui appartiennent au clergé. Ses études personnelles avaient été nombreuses et variées, mais il était

surtout nôtre par celles que, depuis tant d'années, il avait consacrées à l'architecture religieuse en France. Ce n'avait été qu'en 1912 qu'il avait fait paraître cette œuvre magistrale, d'une érudition si française : « L'architecture religieuse en France à l'époque romane », mais n'y avait-il pas travaillé son existence entière ? Il occupait ses dernières années à préparer la publication des deux volumes, consacrés à l'Art gothique, qui devaient compléter le premier. Grâce à Dieu, tout nous fait espérer que ces deux volumes ne tarderont pas à paraître. M. de Lasteyrie, en effet, laisse en son fils un héritier de sa valeur intellectuelle et de sa pensée, comme il avait lui-même, glorieusement, continué la tradition paternelle. Ce n'est pas seulement dans la politique et comme député de la Corrèze que M. Charles de Lasteyrie méritera bien de la France, nous en avons la certitude.

« Au contraire de M. Robert de Lasteyrie, M. le chanoine Collin était plus un homme politique qu'un savant. S'il était venu à nous, c'était comme prêtre et comme Français, passionnément intéressé de cette Eglise de France qu'il savait si étroitement unie à celle de la patrie française. Cette solidarité et cette union, il les avait senties plus haut que tout autre dans cette ville de Metz tombée sous le joug allemand, et souvent il avait tenu à l'affirmer. C'est ainsi qu'à l'occasion du congrès eucharistique de Metz en 1907 il trouva moyen d'ajouter une page à l'histoire patriotique de notre clergé. Un cas de conscience se posait. Les évêques de France étaient invités à se rendre à Metz. Mais n'était-ce pas, en quelque façon, reconnaître la domination de l'Allemagne ? Et s'abstenir, n'était-ce pas priver la fidèle population de la noble cité d'un puissant réconfort et d'une manifestation possible de ses sentiments ? L'abbé Collin suppliait les évêques français, au moins de la région voisine, de franchir la frontière de 1871. Il avait, avec une ténacité habile, sauvegardé les droits de la langue française et obtenu que notre langue fût la langue officielle du Congrès. Plusieurs évêques répondirent à son appel, en particulier l'évêque de Verdun, aujourd'hui archevêque de Paris. Tout ce qu'avait prévu le chanoine Collin se réalisa. L'évêque français apparut comme une évocation de la mère-patrie qui attendait, dans le recueillement, des jours meilleurs. Partout où passait l'évêque de Verdun éclataient les applaudissements d'une foule enthousiaste ; les Allemands ne s'y méprirent pas ; les cris mille fois répétés de « Vive l'évêque de Verdun ! » signifiaient bien : « Vive la France ! » Au lendemain de la déclaration de guerre nous vîmes venir à nous l'abbé Collin qui avait franchi à pied, tout juste à temps pour n'être point arrêté, la frontière du Luxembourg. Tous, nous avons présent à la mémoire son rôle pendant la guerre et les conseils de sagesse et d'une prudence admirables qu'il prodiguait à nos hommes politiques. Prudence, sagesse, dignité, humour qui lui permettaient de tout dire : n'étaient-ce pas les caractéristiques de cette figure à la fois douce et forte, toujours si sympathique ? Tel nous l'avons vu au Sénat,

ardent à préparer la fusion complète de nos populations lorraines avec la vieille France, et à faire comprendre à nos hommes politiques quel devoir sacré c'est pour eux de respecter les convictions catholiques et les coutumes de nos frères retrouvés. La place d'un tel homme était bien dans une Société comme la nôtre qui se propose d'étudier le passé de notre Eglise avec conscience et sincérité, mais non pas avec une indifférence qui, de ce passé, ne saurait pas tirer des leçons pour l'avenir.

« L'histoire de l'Eglise de France et de ses rapports avec notre histoire nationale ne nous montre-t-elle pas de quel côté sont dans le présent et continueront à être dans l'avenir les meilleurs serviteurs du pays ? »

M. l'abbé Carrière, secrétaire général, a donné ensuite lecture de son rapport sur le fonctionnemnt de la Société, qui compte à présent 341 membres. Il a signalé en particulier l'action de propagande et les bienfaiteurs qui, l'an dernier, par leur don gratuit, ont permis à la Société de continuer la publication de la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, sans rien retrancher d'essentiel à son programme.

En réponse à une objection, le rapporteur explique pourquoi, depuis la guerre, la Revue n'a publié que de rares articles. Les travailleurs qui composent notre public, en l'espèce les érudits, ont moins besoin d'être enseignés que renseignés. Ce qu'ils attendent de nous, ce sont des notes objectives et précises, synthétisant, sous une forme analytique, le mouvement des études d'histoire ecclésiastique à travers le monde. Reproduire tous les aspects de ce mouvement, en tant qu'il intéresse l'histoire ecclésiastique de la France, la Revue n'envisage pas d'autre fin ; c'est du moins le premier de ses buts, celui qu'elle s'efforce de réaliser pleinement, chaque trimestre, en des rubriques systématiques. Les recensions une fois ordonnées, autant qu'il dépend de nous, sont insérés des articles, qui sont des mémoires originaux ou des synthèses destinés à servir de point de départ et de modèle pour des travaux personnels. Mais le nombre des articles de fond est subordonné à l'état de nos ressources et aussi à la place laissée libre par la bibliographie et les sommaires analytiques. Ainsi, sans négliger la partie didactique, la Revue s'efforce d'être avant tout, un organe de critique et d'informations. Voilà pourquoi, tant que les conditions draconiennes de l'imprimerie nous domineront, à moins de faillir à notre programme, on ne saurait accorder une place plus large aux articles de fond.

M. Léon Letouzey, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société. Les comptes sont approuvés et l'assemblée remercie chaleureusement M. le trésorier qui, cette année encore, a bien voulu prendre à sa charge tous les frais généraux de la Société.

CAISSE DE LA SOCIETE

Exercice de 1921

Recettes :

Cotisations (1)	6.146 50
Souscriptions à un second exemplaire	155 »
Dons gratuits	4.330 »
Total	10.631 50

Dépenses :

Impression de la *Revue*	9.900 »
Circulaires pour l'Assemblée générale	201 50
Total	10.101 50

Balance :

Recettes	10.631 50
Dépenses	10.101 50
Excédent des recettes	530 »

L'assemblée a été heureuse d'apprendre que la Société avait pris l'initiative d'une publication relative aux études d'histoire ecclésiastique locale ; nous en parlons plus loin. Elle a procédé ensuite à des élections pour le remplacement de M. le comte de Franqueville et de M. le comte Robert de Lasteyrie, membres du Conseil d'administration, décédés. Ont été élus à l'unanimité M. Auguste Brutails, de l'Académie des inscriptions, et M. Jean Guiraud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, rédacteur en chef de *La Croix*. Enfin, sur la proposition de plusieurs membres du Conseil, il a été décidé que le taux de la cotisation, insuffisant de moitié, sera porté, dès l'an prochain, de 20 à 30 francs pour tous les sociétaires, exception faite en faveur des membres de l'enseignement libre dont la cotisation est fixée à 25 francs par an.

Le secrétaire-archiviste : J. de La Monneraye.

Réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni le lundi, 9 janvier 1922, à l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart, son président. Etaient présents : Mgr Batiffol, Mgr Baudrillart, MM. E. Chénon, l'abbé Carrière, le comte F. Delaborde, A. Dufourcq, P. Fournier, J. Guiraud, E. Jordan, J. de La Monneraye, G. Lardé, L. Letouzey, J. Mathorez. Excusés : MM. G. Goyau, P. de La Gorce, Mgr Lesne.

(1) Nous n'avons pas fait recouvrer la cotisation des sociétaires ayant envoyé un don gratuit de 50 francs et au-dessus.

Le Bureau, renouvelé selon l'usage, est ainsi constitué : Mgr Alfred Baudrillart, président, M. Paul Fournier et M. Gustave Fagniez, vice-présidents, M. Victor Carrière, secrétaire général, réélus à l'unanimité ; M. Jean de La Monneraye, secrétaire-archiviste, M. Jules Mathorez, trésorier, élus en remplacement de MM. Lardé et Letouzey, démissionnaires.

La décision de M. Letouzey, que tous nos confrères regretteront, créait à la Société une situation nouvelle. On sait que la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* a été cédée, l'an dernier, par son propriétaire, M. Letouzey, à la Société d'histoire ecclésiastique de la France, dont elle est l'organe depuis 1914. En même temps que cette cession était faite à titre gracieux, M. Letouzey, très généreusement, consentait à prolonger son concours financier d'une année encore... Est-ce témérité ? La Société, maîtresse d'elle-même et comptant sur la fidélité de ses membres, ose aujourd'hui regarder l'avenir avec confiance.

L'assemblée générale du 8 décembre dernier, en élevant la cotisation, a déjà marqué l'obligation qui s'impose à la Société de se procurer les ressources nécessaires pour se suffire à elle-même. Le Conseil n'a pas hésité à faire sienne cette manière de voir, il compte sur les ressources du Comité d'entr'aide, dont nous allons parler, pour compenser le découvert produit par la réduction de cotisation accordée aux membres de l'enseignement libre, il entend surtout procéder avec prudence. Partant, malgré le néant des frais de rédaction, la Revue ne s'imprimera plus à Paris, mais en province, et l'économie ainsi réalisée lui permettra de prendre à son compte les frais généraux de la Société et d'augmenter l'importance des fascicules de la Revue.

Le Conseil a discuté ensuite sur les devis d'impression qui lui étaient soumis, et finalement plein pouvoir a été donné à M. Carrière pour terminer les pourparlers engagés avec M. Guitard, imprimeur à Toulouse, le Conseil ratifiant d'avance le traité à intervenir, sous réserve de renseignements complémentaires dont le Bureau connaîtra.

Le secrétaire-archiviste : J. de La Monneraye.

Comité d'entr'aide.

Plusieurs membres de la Société ont constitué parmi nous un comité d'entr'aide. On voudrait par lui grouper des sympathies ayant l'intelligence de cette charité supérieure que représente la charité intellectuelle et résolues à prêter leur concours financier à une organisation de l'histoire religieuse, telle que nous la concevons ici. Les ressources de ce comité se composent d'une cotisation annuelle et de dons volontaires. La cotisation est fixé au minimum de 50 francs et donne droit au titre de Membre bienfaiteur ou Ami de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, la cotisation de 100 francs et au-dessus donne droit au titre de Membre fondateur.

Nous ne saurions trop recommander à nos sociétaires l'adhésion à ce groupe ami. En associant les générosités clairvoyantes, il nous assurera les quelques milliers de francs nécessaires pour continuer et développer notre œuvre, il nous dispensera de renouveler chaque année le geste le plus désobligeant qui soit pour un travailleur : demander.

Voici la liste des adhésions et souscriptions recueillies :

Membres fondateurs : S. G. Mgr Alfred Baudrillart. — M. l'abbé Calendini. — M. l'abbé Victor Carrière. — M. Albert Dufourcq. — M. Augustin Fliche. — M. Georges Goyau. — Mme Paule Henry de Villeneuve. — M. Edouard Jordan — M. Frédéric Lachèvre. — L'Œuvre de l'encouragement des études supérieures dans le clergé. — Mme la baronne C. de Rochetaillée.

Membres bienfaiteurs ou Amis : Mme la duchesse de Broglie. — M. Victor Bucaille. — M. Emile Chénon. — M. Gustave Fagniez. — Mme la marquise de Maillé. — Mme la comtesse L. de Rochefort. — Mme Paul Prioux. — M. Charles Valois.

Dons gratuits : M. l'abbé Aillot, 10 fr. — M. l'abbé Demathieux, 10 fr. — M. l'abbé de Lacger, 10 fr. — M. Jules de La Martinière, 10 fr. — M. l'abbé Lepetit, 10 fr. — M. Jules Mathorez, 20 fr. — M. l'abbé Mollière, 20 fr. — Mme la baronne C. de Rochetaillée, 100 fr. — M. l'abbé Roserot de Melin, 20 fr. — M. J.-M. Saint-Victor Despetis, 20 fr. — M. l'abbé Sicard, 50 fr.

Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale.

L'organisation des études d'histoire ecclésiastique en France suppose l'existence de manuels destinés à faire connaître les sujets à traiter et les bonnes méthodes de travail. Un enseignement de ce genre, consacré aux études d'histoire ecclésiastique locale, faisait déjà l'objet des préoccupations de notre Société avant la guerre. Le retour à des conditions de vie normale va nous permettre de réaliser le projet, à partir de cette année, en commençant dans la Revue la publication d'une série d'articles, rédigés par des spécialistes à la manière de dissertations ou d'instructions. On ne se propose pas de suppléer à la préparation technique ni de faire œuvre d'érudition. Nous voudrions seulement renseigner et guider les jeunes érudits en leur indiquant les principales questions à traiter, par quelles disciplines y prétendre utilement, et les sources à consulter. On essaiera par là de fixer une direction d'esprit et de travail, et peut-être épargnera-t-on aux débutants bien des faux-pas.

Voici le projet, tel que nous l'avons exposé, le 8 décembre dernier, à l'assemblée générale de la Société. Nous y mentionnons les sujets qui nous ont paru mériter une attention spéciale. L'énumération n'est pas limitative ni les titres définitifs. Comme il s'agit d'une entreprise, d'un dessein inédit, nous serions reconnaissants de toutes les suggestions dont on voudrait bien nous faire profiter.

AVANT-PROPOS

Les Etudes d'histoire ecclésiastique en France depuis cinquante ans,
Par M. Victor Carrière, directeur de la Revue d'histoire de l'Eglise de France.

PREMIÈRE PARTIE
LES SOURCES MANUSCRITES

Chapitre premier. — A la Bibliothèque nationale,
Par M. Philippe Lauer, bibliothécaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Chap. II. — Aux Archives nationales :
§ I. Epoque médiévale,
Par M. Léonce Celier, archiviste aux Archives nationales.
§ II. Epoque moderne,
Par M. Pierre de Vaissière, conservateur adjoint aux Archives nationales.
§ III. Epoque révolutionnaire,
Par M. Paul Marichal, conservateur adjoint aux Archives nationales.
§ IV. Epoque contemporaine,
Par M. Georges Bourgin, archiviste aux Archives nationales.

Chap. III. — Aux Archives du ministère des Affaires étrangères,
Par M. E. Lavaquery, docteur ès-lettres.

Chap. IV. — Dans les Archives départementales, communales et hospitalières,
Par M. Henri Waquet, archiviste du Finistère.

Chap. V. — Dans les Bibliothèques publiques et privées,
Par M. Paul Deslandres, bibliothécaire à la Bibl. de l'Arsenal.

Chap. VI. — Aux Archives vaticanes :
§ I. Epoque médiévale,
Par M. J. M. Vidal, curé de Saint-Louis-des-Français de Moscou.
§ II. Epoque moderne,
Par Mgr Angelo Mercati, sous-archiviste aux Archives vaticanes.
§ III. Epoque révolutionnaire,
Par M. Ernest Audard, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome.

DEUXIÈME PARTIE
LES TRAVAUX D'HISTOIRE LOCALE :
OBJETS ET PRINCIPES

Chapitre premier. — Comment publier un Cartulaire,
Par M. Henri Stein, conservateur aux Archives nationales.

Chap. II. — Comment établir une réfection de la «Gallia christiana»,
Par M. Ant. Degert, doyen de la Faculté libre des lettres de Toulouse.

Chap. III. — De l'Histoire d'un Diocèse,
Par M. Albert Dufourcq, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Chap. IV. — Comment rédiger l'Histoire d'un Monastère (Abbaye, Prieuré),
Par M. Léon Levillain, professeur au lycée Janson de Sailly et M. R. N. Sauvage, docteur ès-lettres, archiviste du Calvados.

Chap. V. — De l'Histoire d'un Etablissement hospitalier,
Par M. Léon Le Grand, conservateur aux Archives nationales.

Chap. VI. — Comment concevoir une Monographie paroissiale,
Par M. Joseph Guillaume, professeur aux Facultés libres des lettres et de droit de Lille.

Chap. VII. — Comment il ne faut pas faire une monographie d'église,
Par M. Auguste Brutails, membre de l'Académie des Inscriptions.

Chap. VIII. — Epigraphie chrétienne,
Par M. René Aigrain, directeur du Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.

Chap. IX. — Des noms de lieu d'origine ecclésiastique,
Par M. Géraud Lavergne, archiviste de la Dordogne.

Chap. X. — Sigillographie religieuse,
Par M. Auguste Coulon, archiviste aux Archives nationales.

Chap. XI. — Des manuscrits d'Art religieux,
Par M. Henri Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Chap. XII. — Culte et Liturgie,
Par Dom André Wilmart, O. S. B.

TROISIÈME PARTIE

QUESTIONS D'HISTOIRE GÉNÉRALE

A DÉVELOPPER PAR L'HISTOIRE LOCALE OU DIOCÉSAINE

Chapitre premier. — Les Origines chrétiennes,
Par M. Jacques Zeiller, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes.

Chap. II. — La querelle des Investitures,
Par M. Henri Arquillière, professeur a l'Institut catholique de Paris.

Chap. III. — L'état moral et matériel après la guerre de Cent Ans,
Par M. André Lesort, archiviste de Seine-et-Oise.

Chap. IV. — L'établissement du Protestantisme,
Par M. Joseph Roserot de Melin, membre de l'Ecole française de Rome.

Chap. V. — Les épreuves de l'Eglise de France au XVIe siècle,
Par M. Victor CARRIÈRE, directeur de la Revue d'histoire de l'Eglise de France.

Chap. VI. — Les luttes du Jansénisme,
Par M. Jean CARREYRE, professeur au Grand Séminaire de Bordeaux.

Chap. VII. — Histoire religieuse de la Révolution,
Par M. Emile SEVESTRE, chargé de cours à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes.

La première partie, consacrée aux Sources manuscrites, aura seulement pour objet l'histoire ecclésiastique de la France. On y indiquera par états sommaires quels sont les matériaux encore inédits dans les principaux fonds d'archives et dans les grandes bibliothèques de Paris et en province ; on y signalera notamment les ressources que présentent à l'érudition les Archives vaticanes, quels en sont l'organisation et le classement.

Les deux autres parties sont réservées aux travaux d'exposition historique. Chaque sujet sera traité au point de vue méthodique et constituera une sorte d'examen de conscience scientifique, un travail original où l'érudition de l'auteur viendra soutenir une pensée personnelle. L'exposé, sous forme d'instruction, comprendra deux parties principales, une partie didactique et une partie bibliographique.

Partie didactique. On examinera dans la première partie les manières plus ou moins légitimes de grouper et d'agencer les données ; on motivera, à l'aide d'exemples, le rejet de celles qui sont insuffisantes ou vieillotes, on leur en substituera de meilleures, on en montrera le bien-fondé. Chaque instruction sera précédée d'un sommaire et d'un court aperçu historique.

Partie bibliographique. Chaque instruction ou monographie sera suivie d'une bibliographie subordonnée à un choix éclairé. On se contentera d'y rappeler les collections et les répertoires indispensables ; on y joindra l'indication des ouvrages types, de ceux qui sont dignes d'être proposés comme modèles.

L'ouvrage comprendra deux volumes qui paraîtront, à la librairie Letouzey, en 1925. A cette date, cinquante ans juste se seront écoulés depuis le vote sur la loi de la liberté de l'enseignement supérieur (12 juillet 1875), depuis la fondation des Instituts catholiques, depuis les débuts de l'école critique historique dont on fait partir les commencements de l'année 1875. Publié à l'occasion de ce triple cinquantenaire, l'ouvrage sera présenté comme un essai d'organisation du travail scientifique en matière d'histoire ecclésiastique locale. Réalisé par les spécialistes les plus représentatifs de l'érudition, il portera témoignage des résultats obtenus au cours d'un demi-siècle par les catholiques dans le domaine de l'histoire ecclésiastique proprement dite ; il sera, à sa manière, un monument.

V. CARRIÈRE.

L'Œuvre de l'encouragement des études supérieures dans le clergé.

Interrompue par la guerre, cette œuvre, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler (Revue, t. III (1912), p. 497), a repris son activité, aussitôt la paix revenue. Elle n'a pas eu à modifier son programme initial. Loin de là, les besoins qui lui ont donné naissance, n'ont fait que grandir et manifester avec plus de relief sa haute bienfaisance. Aider les prêtres qui en ont les aptitudes et le désir, sans en avoir les moyens, à poursuivre des études personnelles et approfondies, dans tous les ordres de la connaissance, telle est son ambition exclusive. Dégagée de toute préoccupation d'école ou de tendance, elle ne vise qu'à favoriser le plus largement possible la culture supérieure dans le clergé.

Pendant les vingt-cinq années d'existence qu'elle a derrière elle, cette œuvre a poursuivi, avec une invariable fidélité, son dessein primitif. Déjà, les instituts catholiques, les grands séminaires et les établissements d'enseignement secondaire, comptent nombre de maîtres qui lui sont redevables, pour une bonne part, des études poursuivies et des diplômes supérieurs obtenus.

Pour nous en tenir à des chiffres encore incomplets mais qui ont leur éloquence : depuis la fondation de l'œuvre vingt anciens boursiers sont ou ont été professeurs ou chargés de conférences dans des Facultés catholiques ; six ont été ou sont professeurs de grands séminaires ; cinq ont été ou sont aumôniers de lycées ou de collèges libres ; quinze ont obtenu le grade de docteurs ès-lettres ; deux le grade de docteur ès-sciences ; huit le doctorat en droit canonique ou en théologie ; cinq le diplôme de langues sémitiques de l'Institut catholique ; trois le diplôme de l'Ecole des Hautes-Etudes.

Ce n'est pas au moment où la guerre a montré l'importance cachée mais prépondérante des « valeurs spirituelles » — où la France éprouve le besoin de faire une économie plus stricte des forces qui lui restent, — et où l'Eglise de notre pays a besoin de plus de lumières pour jouer son rôle traditionnel, que l'utilité de cette œuvre peut paraître amoindrie. C'est pourquoi nous nous acquittons d'un agréable devoir en la rappelant à la générosité éclairée de nos lecteurs et de nos amis.

Pour les souscriptions, demandes de bourses ou de renseignements, s'adresser à M. Edouard Jordan, professeur à la Sorbonne, 48, rue de Varenne, Paris, VIe.

H.-X. A.

Les Chartes de franchises des villes de France.

La Société d'histoire du droit, que préside notre vice-président M. Paul Fournier, membre de l'Institut, se propose de réunir, en un répertoire sur fiches spéciales, tous les renseignements relatifs aux documents manuscrits et imprimés qui intéressent l'histoire

des chartes communales en France jusqu'à la Révolution. Pour constituer ce *Corpus*, il est fait appel à tous les concours : une notice explicative donne à ce sujet les détails les plus précis. Nos lecteurs arrêteront certainement leur attention sur cette entreprise, si utile à l'histoire de l'Eglise de France dans ses rapports avec les communes. Combien de fois en effet les chartes de franchises n'ont-elles pas terminé d'anciens différends avec l'évêque, avec le pouvoir abbatial local ?

Signalons à ce propos les ressources trop peu connues de la bibliothèque des Sociétés savantes, à la Bibliothèque nationale. On y trouve à peu près complètes les collections des recueils publiés par ces associations, et le travail y est plus facile qu'ailleurs, grâce à l'érudition toujours obligeante du bibliothécaire, M. Charles Du Bus. On sait qu'un grand nombre de chartes communales ont été éditées dans les Mémoires des Sociétés de province, et que c'est là aussi qu'il faut chercher le plus souvent les études et les commentaires les concernant.

Adresser toute demande de renseignements à M. G. Espinas, 198, boulevard Saint-Germain, Paris, VIIe.

V. C.

The catholic historical Review.

L'impulsion donnée aux études d'histoire ecclésiastique sous Léon XIII s'est traduite aux Etats-Unis par la création d'une douzaine de Revues d'histoire régionale, la plupart encore florissantes. Une des dernières en date *The catholic historical Review*, remonte à 1915. Fondée par notre confrère, M. l'abbé Pierre Guilday, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université catholique de Washington, elle s'est consacrée tout d'abord à l'histoire de l'Eglise d'Amérique et s'est placée de suite en fort bon rang. Une cinquantaine d'érudits, groupés naguère dans le but de lui venir en aide, ont agrandi son cadre en faisant d'elle une revue d'histoire générale de l'Eglise En retour, la Revue devient l'organe de l'*American catholic historical Association*, fondée en décembre 1919, et sera publiée désormais par l'Université catholique de Washington. Le fascicule d'avril 1921, qui ouvre la nouvelle série, contient plus qu'une promesse. Parmi les articles importants, nous citerons : *Le Mouvement catholique social en France sous la troisième République*, dont nous rendrons compte ; *La personnalité et le caractère de Grégoire VII d'après les dernières recherches ; La formation de l'Etat pontifical jusqu'au couronnement de Charlemagne* : essais variés et de haute tenue.

The catholic historical Review publie des articles en anglais et en français et paraît tous les trois mois. Abonnement $ 4.

S'adresser au R. Patrick W. Browne S. T. D. (Laval), Managing editor, The catholic University of America Washington. D. C.

F. R.

LIVRES NOUVEAUX

Nous ne signalons sous cette rubrique, outre les ouvrages importants, que les travaux reçus à la *Revue*.

Bibliographie et Sources.

BÆR (Max). Bücherkunde zur Geschichte der Rheinlande. I. Bonn, P. Hanstein, 1920. In-8°, LX-716 p. (Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde, 37). Pr. 48 M.

BALUZIUS (Stephanus). Vitæ paparum Avenionensium. Nouvelle édition, revue d'après les manuscrits et complétée par des notes critiques par G. MOLLAT. Tome III, Paris, Letouzey, 1921. In-8°, 569 p.

BERGER (Elie). Les registres d'Innocent VI, publiés ou analysés d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale. IV (fin). Paris, Boccard, 1920. In-4°, p. 517 à 675. Pr. 6 fr. 75.

BOSSUET. Correspondance. Nouvelle édition augmentée de lettres inédites et publiée avec des notes et des appendices sous le patronage de l'Académie française, par Ch. URBAIN et E. LEVESQUE. Tome XII (janv. 1701-oct. 1702). Paris, Hachette, 1920. In-8°, 5[illegible]2 p. Pr. 30 fr.

BOSSUET. Œuvres oratoires. Edition critique de l'abbé LEBARQ, revue et augmentée par Ch. URBAIN et E. LEVESQUE. T. IV (1661-1665). Paris, Hachette, 1921. In-16, 732 p. Pr. 12 fr.

BOURDALOUE. Sermons sur l'impureté, sur la conversion de Madeleine et sur le retardement de la pénitence. Introduction et notes de Gonzague TRUC. Avec un portrait gravé sur bois par Achille Ouvré. Paris, éditions Bossard, 1921. In-16, 205 p. (Collection des chefs-d'œuvre méconnus.)

DAUMET (Georges). Benoît XII (1334-1342) Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France. Introduction et index. (Bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome). Paris. E. de Boccard, 1920. In-4° raisin, LXXXVI p. Pr. 13 fr. 50.

DEPOIN (J.). Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien. Tomes IV et V. Abbaye Saint-Martin, Ligugé ; Paris. A. Picard, 1921. In-8°. 246 et 165 p. (Archives de la France monastique, vol. XX, XXI).

KRUSCH (B.) et LEVISON (W.). Monumenta Germaniæ historica. Scriptores rerum merovingicarum, t. VII : Passiones vitæque sanctorum ævi merovingici cum supplemento et appendice. Hannover et Leipzig, Hann, 1920. In-4°, X-202 p. et 5 fac-similés hors texte. Pr. 150 M.

Monuments du procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne. Paris, E. Champion, 1921. In-4°, XXIV-912, 7 pl. Pr. 50 fr.

RABELAIS. Œuvres de Rabelais collationnées sur les éditions originales accompagnées d'une bibliographie et d'un glossaire, par Louis MOLAND. Nouvelle édition précédée d'une notice biographique, par Henri CLOUZOT. T. I. Paris, Garnier frères, 1920. In-16, LXXIII-482 p.

ROUQUETTE (J.), curé de Vic-la-Gardiole. Cartulaire de Maguelone. Tome III (Première partie) : Episcopat de Bérenger Frédol (fév. 1263-août 1296), fasc. 1 à 8. Chez l'éditeur-imprimeur, Vic-la-Gardiole (Hérault), [1920-1921]. In-8°, VIII-576 p.

SAUTEL (abbé Joseph). Catalogue descriptif et illustré des manuscrits liturgiques de l'Eglise d'Apt. Carpentras, impr. Batailler. 1921. In-8°, XII-59 p. 6 pl. hors-texte.

Histoire générale.

BAUDRILLART (Mgr A.), AIGRAIN (R.), RICHARD (P.), ROUZIÈS (U.). *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Fasc. XIV. *Anni-Antioche*, col. 385-672. Paris, Letouzey, 1921. In-4°.

BRÉMOND (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. IV. La conquête mystique ; l'école de Port-Royal. — V. La conquête mystique : l'école du P. Lallemand et la tradition mystique dans la compagnie de Jésus. Paris, Bloud et Gay, 1920. 2 vol. in-8°, 604 et 413 p., fig. Pr. 20 fr. chaque.

CHALEB (Pierre). Le protectorat religieux de la France en Orient ; étude historique et politique. Avignon, Aubanel, 1920. In-16, XIII-222 p. Pr. 5 fr.

CHAUVIGNY (René DE). Les luttes religieuses en France au XIXe siècle. La résistance au Concordat de 1801. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-8°, 248 p. Pr. 12 fr.

DARTIGUES (abbé G.). Le Traité des études de l'abbé Claude Fleury. Paris, Champion, 1921. In-8°, 304 p. Pr. 20 fr.

DUCHESNE (Mgr Louis). Origines du culte chrétien, étude sur la liturgie latine avant Charlemagne. Paris, E. de Boccard, 1920. In-8°, VIII-574 p.

EYMIEU (Antonin). La part des croyants dans le progrès de la science au XIXe siècle. Première partie : Dans les sciences exactes. Paris, Perrin et Cie, 1920. In-16, 276 p.

GOYAU (G.). Les étapes d'une gloire religieuse, sainte Jeanne d'Arc. Paris, Laurens, 1920. In-4°, 156 p., 16 pl.

HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la Nation française. Tome XII. Histoire des lettres. Premier volume : Des origines à Ronsard, par Joseph BÉDIER, Alfred JEANROY et F. PICAVET. Illustrations de G. Ripart, René Piot, etc. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-4°, 590 p. Pr. 38 fr.

HEFELE (Ch. J.) et HERGENROETHER (Cardinal J.). Histoire des

conciles d'après les documents originaux. Trad. française augmentée de notes critiques et bibliographiques par Dom H. Leclercq, VIII, 2e partie. Paris, Letouzey et Ané, 1921. In-8°, p. 621 à 1260. Pr. 10 fr.

Kaufmann (Franz). Vom Talisman Karls des Grossen. Kanonikus Anton Joseph Blees und der Aachener Münsterschatz zur zeit der franz. Revolution. Aachen, Creutzer, 1920. In-8°, 112 p. Pr. 7 M. 50.

La Gorce (Pierre de). Histoire religieuse de la Révolution française. Tome IV. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-8°, 383 p. Pr. 12 fr.

Mangenot (E.). Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. L-LII. *Hobbes-Immaculée-Conception*, col. 1-864. Paris, Letouzey, 1921. In-4°.

Mathorez (J). Les catholiques de langue allemande à Paris au xviie siècle. (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*). Paris, H. Leclerc, 1921. In-8°, 12 p.

Mourret (Fernand). Histoire générale de l'Eglise. T. VIII et IX. L'Eglise contemporaine. Première partie (1823-1878). Deuxième partie (1878-1903). Paris, Bloud et Gay, 1921, 2 vol. in-8° de 714 et 507 p. Pr. 15 fr. chaque.

Pourrat (P.). La Spiritualité chrétienne. II : Le Moyen-Age. Paris, J. Gabalda, 1921. In-12, xi-521. Pr. 10 fr.

Prunel (Chanoine Louis). La Renaissance catholique en France au xviie siècle. Paris, Desclée et Cie, et A. Picard. In-12, viii-316 p. Pr. 7 fr. 50.

Rouvier (Frédéric). L'Eglise de France pendant la grande guerre (1914-1918). Paris, Perrin, 1919. In-16, 550 p. Pr. 7 fr.

Schubert (Hans von). Geschichte der christl. Kirche im Frühmittelalter. II. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1921. Gr. in-8°, xxiv p. et p. 401-808. Pr. 72 M.

Sée (Henri). Les idées politiques en France au xviiie siècle. Paris, Hachette, 1920. In-8°, 269 p. Pr. 12 fr.

Testis. L'œuvre de la France au Levant (Syrie et Cilicie). Paris, P. Roger, 1921. In-8°, 90 p. Pr. 5 fr.

Weill (Georges), Histoire de l'enseignement secondaire en France (1802-1920). Paris, Payot, 1921. In-16, 256 p. Pr. 7 fr. 50.

Archéologie.

Aubert (Marcel). Noyon et ses environs. Collection « Memoranda ». Paris, H. Laurens, 1920. In-8° (18 × 12,5), 64 p., illustr.

Besnard (Pierre). L'église de la Maison-Dieu de Givry (Saône-et-Loire). (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1920). Paris, impr. nationale, 1921. In-8°, 7 p., pl.

Besnard (Pierre). Note sur les vitraux de l'église de Sainte-Croix (Saône-et-Loire). (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1920.) Paris, impr. nationale, 1921. In-8°, 7 p.

Boissonnot (chanoine H.). Histoire et description de la cathédrale de Tours. Paris, impr. Frazier, 1920. In-fol., 455 p., illustr.

Chartraire (abbé Eugène).) La cathédrale de Sens. Paris, H. Laurens, 1921. In-8°, 124 p., 43 grav., 1 plan. Pr. 3 fr 50.

Chenesseau (abbé Georges). Sainte-Croix d'Orléans. Histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons (1599-1829). Paris, Champion, 1921. 2 volumes in-4°, 388 et 214 p. et album de 218 fig. en phototypie. Pr. 200 fr.

Gruyer (Paul). Calvaires bretons. Collection « Memoranda ». Paris, H. Laurens, [1921]. In-8° (18 × 12,5), 64 p., 50 illust. Pr. 3 fr.

Lecestre (Léon). Saint-Michel. Paris, Laurens, 1921. 64 p., 41 grav. Pr. 3 fr.

Maillard (Elisa). Les sculptures de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers. Paris, Champion, 1921. In-4°, 173 p., 44 pl. et 18 fig. Pr. 60 fr.

Olivier (docteur Paul). L'ancienne statue romane de Notre-Dame du Puy, vierge noire miraculeuse. Essai d'iconographie critique. Le Puy-en-Velay, Badiou-Amant, 1921. In-4°, 146 p., et grav.

Perrin (Joseph). Le Martyrium de saint Savinien, premier évêque de Sens. Sens, Société générale d'imprimerie, 1921. In-8° 571 p. illustr. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXXI).

Poirée (Elie). Sainte Cécile. Collection « L'art et les Saints ». Paris, H. Laurens [1920]. Petit in-4°, 64 p., illustr. Pr. 3 fr.

Virey (Jean). L'abbaye de Cluny. Paris, Laurens, 1921. 120 p., 40 grav., 2 plans. Pr. 3 fr. 50.

Biographies.

Albert de Louvain. Les reliques de saint Albert de Louvain. Rapport de la Commission instituée par S. Em. Mgr le cardinal Luçon, archevêque de Reims. Reims, Pailloux, 1921. In-8° 44 p. fig.

Bocconi (Luigi). S. Prospero d'Aquitania e il giudizio della storia. Reggio d'Emilia, tip. U. Guidetti, 1919. In-8°, 152 p., 5 pl. Pr. 3 l.

Bolhin (T.). Blaise Pascal. I (Hans levnad och striden med Jesuiterna). Uppsala, Akadem. bokhandel, 1920. In-8°, 292 p. Pr. 12 fr. 50.

Boyer (Charles). Christianisme et néoplatonisme dans la formation de saint Augustin. Paris, Beauchesne, 1920. In-8°, 239 p.

Brun (Félix). Jeanne d'Arc à Soissons. Meulan, impr. Auguste Rety, 1920. In-16, x-102 p.

Cochin (Claude). Henry Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692). I. La vie de Henry Arnauld (fragments) ; II. Henry Arnauld et le Jansénisme. Paris, A. Picard, 1921. In-8°, xiv-429 p.

Deloche (Maximin). Autour de la plume du cardinal Richelieu. Paris et Poitiers, Société française d'impr. et de librairie, 1920. In-8°, vi-520 p. Pr. 30 fr.

Du Bourg (G.). Sous l'uniforme et sous le froc. Dom Antoine Du Bourg (1838-1918). Paris. Perrin, 1921. In-16, 2 portr. Pr. 7 fr.

Du Teil (Baron Joseph). Un amateur d'art au xve siècle. Guillaume Fillastre, évêque de Tournai. L'introduction de l'art français à Dunkerque et à Saint-Omer. Paris, A. Picard, 1920. In-4°, xviii-111 p. avec pl.

Eriau (J.-B.). La vénérable Madeleine de Saint-Joseph, première prieure française du Carmel de l'Incarnation, 1578-1637. Essai sur sa vie et ses lettres inédites. Paris, à l'Art catholique, 1921. In-12, xxiv-88 p., 8 grav. Pr. 3 fr. 50.

Gass (J.). La chartreuse de Molsheim, ses trésors artistiques et littéraires. Strasbourg, F. X. Le Roux, 1921. In-8°, 39 p.

Goyau (Georges). La pensée religieuse de Joseph de Maistre, d'après des documents inédits. Paris, Perrin, 1921. In-8°, ix-221 p. Pr. 7 fr.

Ingold (Dom A. M. P.). Général et trappiste. Le P. Marie-Joseph baron de Géramb (1772-1848). Paris, P. Téqui, 1921. In-12, vii-355 p. Pr. 7 fr.

La Salle de Rochemaure (Duc de). Gerbert (Silvestre II). Le savant, le « faiseur de rois », le pontife. Rome, impr. « Editrice Romana », et Paris, Emile-Paul, 1914 (en réalité 1921). In-8°, 752 p.

Laveille (Mgr). Marcellin Champagnat, prêtre Mariste, fondateur de l'Institut des Petits-Frères de Marie (1789-1840). Paris, P. Téqui, 1921. In-8°, 437 p., portr. Pr. 10 fr.

Lesage (A.). Le fondateur de Liège : le martyr saint Léger, évêque d'Autun, la première sépulture à Saint-Trond. Etude préliminaire des principaux documents. Ruremonde, Romen, 1919. In-8°, 339 p. Pr. 6 fr.

Madison (Lucy Foster). Joan of Arc. London, Skeffington, 1920. In-8°, 389 p., illustr. Pr. 16 sh.

Mourret (Fernand). Les directions politiques, intellectuelles et sociales de Léon XIII. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-16, 318 p. Pr. 6 fr.

Navatel (Rév. P. Jean-Joseph). Une contemplative au xxe siècle; sœur Marie-Colette du Sacré-Cœur, religieuse Clarisse du monastère de Besançon, d'après ses notes spirituelles (1857-1905). Paris, J. de Gigord, 1921. In-8°, xvii-376 p., portrait.

Puig y Puig (Sebastian). Pedro de Luna, ultimo papa de Avinon (1387-1430). Barcelona, editorial Poliglota, 1920. In-fol., 632 p. Pr. 40 fr.

Quiniou (F.). Un confesseur de la foi sous la Révolution : Guillaume Guillou, recteur de Melrac. Douarnenez, impr. Le Maon, 1919. In-8°, 91 p.

Révérende (la) Mère Marie de l'Immaculée-Conception, fondatrice de la Congrégation de l'Immaculée-Conception (1820-1889) et ses premières compagnes. Nantes, impr. Guittard, 1921. In-8°, vi-383 p., grav.

Samaran (Ch.). Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis. Un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII (*Biblio-*

thèque du xve *siècle*). Paris, Champion, 1921. In-8°, II-120 p., 1 pl. Pr. 10 fr.

TALLEMANT DES RÉAUX. Le cardinal de Richelieu. Sa famille, son favori Bois-Robert. Introduction et notes de Emile MAGNE. (Collection des chefs-d'œuvre méconnus). Paris, Bossard, 1920. In-16, 221 p. Pr. 12 fr.

TOUCHET (Mgr). Vie de sainte Jeanne d'Arc. Paris, Lethielleux, 1920. In-16, XI-216 p.

URSEAU (chanoine). Comptes de recettes et de dépenses de Nicolas Gellent, évêque d'Angers, octobre 1284-mai 1290. Angers, G. Grassin, 1920. In-8°, XXIV-181 p. (Doc. hist. sur l'Anjou, VI.)

UZUREAU (F.).) Mgr de Verthemon de Chavagnac, évêque de Luçon, et son vicaire général l'abbé des Dorides (1752). (Extr. de la *Revue du Bas-Poitou*), 1920. In-8°, 6 p.

VASSAL (P.-A. DE). Le Père Pierre Suau, de la Compagnie de Jésus (1861-1916). Toulouse, Douladoure, 1921. In-16, VII-228 p. et portrait.

Histoire locale.

BESNARD (Pierre). Les processions à Chalon-sur-Saône sous l'ancien régime. Autun, impr. Pernot [1921]. In-8°, 36 p.

BOUDON-LASHERMES (Albert). Le vieux Puy. Le grand pardon de Notre-Dame et l'église du Puy de 992 à 1921. Le Puy-en-Velay, Badiou-Amant, 1921. In-4°, 212 p., illustr.

CABROL (abbé P.). Les martyrs de Saint-Chinian. Dossier inédit du procès de leurs assassins. (Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution, t. II, fasc. 14 à 18.) Tours, Œuvre des Martyrs, 1920. In-8°.

DEPOIN (J.). Histoire des évêques de Saintes. T. I. Introduction. Première et seconde partie. Paris, E. Champion, 1921. In-8°, 334 p.

DESLANDES (chanoine). Recherches historiques sur les reliques de saint Vigor, évêque de Bayeux. Bayeux, impr. Colas et Cie, 1920. In-8°, 95 p., grav.

DUPONT-FERRIER (Gustave). Du Collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920). T. I : Le collège sous les Jésuites, 1563-1762 ; Le collège et la Révolution, 1763-1799. Paris, E. de Boccard, 1921. In-8°, X-515 p., fig. et pl.

GALLERAND (J.). Un martyr Blésois sous la Terreur. Jean-Joseph Saunier, prêtre (1754-1793). Extrait de la *Semaine religieuse*). Blois, impr. R. Duguet, 1921. In-8°, 109 p.

GASS (docteur J.). Vom Konstitutionellen Kultus und Klerus in Elsass. Strasbourg, impr. Le Roux, 1921. In-16, 84 p.

KARMIN (O.). Le transfert de Chambéry à Fribourg de l'évêché de Genève (1815-1819). Genève, Eggimann, 1920. In-8°, IV-279 p. Pr. 6 fr.

LABANDE (L.-H.). Avignon au xve siècle. Légation de Charles de

Bourbon et du cardinal Julien de la Rovère. Paris, A. Picard, 1921. In-8°, XXXI-724 p. Pr. 50 fr.

LACGER (l'abbé Louis DE). États administratifs des anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur, suivis d'une bio-bibliographie des évêques de ces trois diocèses, avec deux planches hors texte. Paris, A. Picard ; Albi, impr. coopérative du Sud-Ouest, 1921. In-8°, XVIII-422 p.

LECLER (abbé). Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions, à Limoges. Limoges, Ducourtieux, 1920. In-8°, 210 p., grav.

PIARD (C.). Javarzay. Le prieuré. L'église. Le château. Chef-Boutonne, impr. A. Moreau, 1921. In-8°, 213 p., grav.

POMMERET (Hervé). L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution (1789-1799). Bibliographie critique. Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1921. In-8°, XVI-28 p.

POMMERET (Hervé). L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution (1789-1799). Essai d'histoire politique d'un département breton. Paris, E. Champion, 1921. In-8°, XXIII-524 p. Pr. 20 fr.

REBORD (chanoine C. M.). Administration diocésaine. Synodes de saint François de Sales, de son prédécesseur et de ses successeurs. Législation ecclésiastique en vigueur dans le diocèse de Genève-Annecy. Vicaires ruraux et surveillants. Notes et documents. Annecy, impr. Commerciale, 1921. In-8°, 259 p.

RISTELHUEBER (René). Louis XIV et l'église des Maronistes à Alep. (Extrait de la *Revue de l'histoire des colonies françaises*, t. X, 1920). Paris, E. Champion, 1921. In-8°, 10 p.

ROUQUETTE (J.), curé de Vic-la-Gardiole. Histoire du diocèse de Maguelone. Fasc. 1er. Chez l'auteur, Vic-la-Gardiole (Hérault), [1921]. In-8°, XXXI-80 p.

SCHMIDT (Charles). Les sources de l'histoire des territoires rhénans de 1792 à 1914, dans les Archives rhénanes de 1792 à 1814. Paris, Rieder, 1921. In-8°, II-317 p. Pr. 20 fr.

SCHOOP (August). Quellen zur Rechts-und Wirtschaftsgeschichte der rheinischen Stædte. Jülichsche Stædte. I. Düren. Bonn, P. Hanstein, 1920. Gr. in-8°, XXX 523 p. (Publikationen der Gesellschaft für rhein. Geschichtskunde. 29.) Pr. 64 M.

UZUREAU (F.). Andegaviana, 22e série. Angers, J. Siraudeau ; Paris, A. Picard, 1921. In-8°, 402 p.

UZUREAU (abbé F.). Le décret du 29 novembre 1791 et son application illégale en Maine-et-Loire. (Extr. des *Mém. de la Soc. nat. d'Agriculture, science et arts d'Angers*) [1921]. In-8°, 32 p.

UZUREAU (F.). Les prêtres insermentés du Finistère (1791-1793). Rennes, Plihon et Hommay, 1921. In-8°, 12 p.

ZIESER (J.). Dismembration des ehemaligen Landkapitels Luxemburg und Translation des Kapitelssitzes von Luxemburg nach Esch an der Alzette. Eine kirchliche Verwaltungsfrage aus dem 18. Jahrhundert. Garnich, chez l'auteur (Luxembourg), 1921. In-8°, 44 p.

Ordres religieux.

AUTHAZON (abbé Auguste). Vie de la vénérée Mère Gabrielle de Sales Blanchard, religieuse de la Visitation. Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1920. In-16, 231 p., grav. Pr. 3 fr. 50.

BERLIÈRE (D. Ursmer). L'Ordre monastique, des origines au XIIe siècle. 2e éd. revue et complétée. Paris, P. Lethielleux, 1921. In-8°, 276 p.

DELSART (H.-M.). La dernière abbesse de Montmartre. Marie-Louise de Montmorency-Laval, 1723-1794. Collection « Pax ». Paris, P. Lethielleux, 1921. In-12, 128 p. Pr. 3 fr. 45.

DEODATA. La Puye ; son prieuré de Fontevristes ; son couvent de filles de la Croix. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1920. In-8°, 1920, 421 p., fig.

Notice sur l'Institut des sœurs hospitalières et institutrices de l'Immaculée-Conception de Saint-Fraimbault de Lassay. Laval, impr. Goupil, 1920. In-16, 34 p., portrait.

RECALDE (I. DE). Ecrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites (1658-1659), avec une étude sur la Querelle du laxisme. Paris, impr. de la Bourse du commerce, 35, rue J.-J.-Rousseau, 1921. In-16, 409 p. Pr. 7 fr.

Révérende (la) Mère de Nicolay et les origines de la congrégation de la Sainte-Famille de la Délivrance. Caen, impr. Domin : maison Itier, 3, rue des Jacobins, 1920. In-8°, 398 p., portraits.

ERRATA

A LA LIVRAISON D'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1921

Nos lecteurs ont déjà sans doute corrigé, comme les y invitait le papillon placé en tête du précédent numéro, la faute plusieurs fois commise à cause d'une correction mal interprêtée en substituant eux-mêmes, au mot *bénéficiaire* celui de bénéficier : page 354, ligne 28 ; page 355, ligne 26 ; page 357, ligne 27 ; page 358, lignes 13 et 15 ; page 359, lignes 2, 11, 14, 20, 31 et 35 ; page 360, ligne 21 ; page 362, ligne 4.

Page 369, ligne 17 : au lieu de *Vercoirar*, lire Vercoiran.

Page 417, ligne 4 : au lieu de *t'inspirer*, lire s'inspirer.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie-Marqueste, 7, rue Ozenne : E.-H. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur. 4-22

LES ÉGLISES GALLO-ROMAINES ET LE SIÈGE APOSTOLIQUE

La Gaule romaine, au IVe siècle, est partagée en deux diocèses impériaux, le diocèse des Gaules et le diocèse de Vienne. Le premier de ces diocèses se subdivise en neuf provinces, qui ont pour métropoles civiles Trèves (*Belgique première*), Reims (*Belgique deuxième*), Mayence (*Germanie première*), Cologne (*Germanie deuxième*), Besançon (*Grande Séquanaise*), Lyon (*Lyonnaise première*), Rouen (*Lyonnaise deuxième*), Tours (*Lyonnaise troisième*), Sens (*Lyonnaise quatrième* ou *Sénonaise*). Joignez-y les *Alpes Pennines* et *Grées* avec Martigny et Moutiers. Le second diocèse compte sept provinces, qui ont pour métropoles Vienne (*Viennoise*), Narbonne (*Narbonnaise première*), Aix (*Narbonnaise deuxième*), Eauze (*Novempopulanie*), Bourges (*Aquitaine première*), Bordeaux (*Aquitaine deuxième*), Embrun (*Alpes Maritimes*).

Si on a invoqué le concile d'Arles de 314 comme une preuve que les évêques d'Espagne ne s'isolent pas de l'évêque de Rome et lui marquent une déférence grande, la preuve vaut également pour les évêques des Gaules, dont douze figurent à ce concile, c'est à savoir les évêques d'Arles, Marseille, Vienne, Vaison, Reims, Rouen, Autun, Lyon, Cologne, Bordeaux, Trèves, Eauze. Les évêques de Cologne, d'Autun et d'Arles ont pris part l'année précédente, d'ordre de Constantin, au concile tenu à Rome. Au concile de Sardique, en 343, saint Athanase compte les signatures de trente-quatre évêques des Gaules[1] ; que ces évêques aient été présents au concile, ou qu'ils aient pour une part souscrit ensuite, leurs sentiments envers l'évêque de Rome sont ceux de Sardique.

1. Athanas., *Apolog. contra Arian.* 50. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I (1907), p. 364.

Au temps du concile de Rimini, les évêques du Midi se rallient autour de l'évêque d'Arles, Saturninus, gagné à la politique de Constance II. Saint Hilaire rallie les autres, et on peut voir en tête de son *De synodis*, qu'il dédie à ses collègues, une énumération des provinces qui sont avec lui : les deux Germanies, les deux Belgiques, la première et la deuxième Lyonnaise, l'Aquitaine, la Novempopulanie. On voit que la Viennoise et les Narbonnaises lui échappent, mais il a avec lui des *plebes* « *ex Narbonensi* » et des clercs de Toulouse. La restauration de l'orthodoxie nicéenne, à laquelle Hilaire prit une part prépondérante, était de nature à resserrer les liens de l'épiscopat de la Gaule et de Rome [1] ; il nous en reste un monument de première importance.

La lettre, dont le titre traditionnel nous dit les destinataires, *ad Gallos episcopos*, est la reponse à une consultation de ces évêques. Nous savons, dit le pape qui l'écrit et qui est Damase [2], que maints évêques en diverses Eglises ont la présomption de déroger aux traditions des pères et le malheur de tomber dans les ténèbres de l'hérésie. (C'est apparemment pour sortir de cette confusion que les évêques des Gaules ont consulté l'évêque de Rome.) Le pape les félicite d'avoir invoqué « l'autorité du siège apostolique » pour connaître la loi et les traditions. Il va leur répondre et ne doute pas de réussir à corriger tous les désaccords [3].

Suivent seize articles ou canons concernant les vier-

1. Voyez la lettre de Damase, Jaffre, 232 : « Gallorum atque Venetensium fratrum relatione comperimus... »

2. Coustant, *Epistolæ Rom. Pontif.* p. 685 et suiv. E. C. Babut, *La plus ancienne décrétale* (1904), p. 39 40.

3. *Epistul. cit.*, 2 : « Nunc igitur, (quia) non explorandi causa, sed fidei confirmandæ gratia, sanctitudo vestra ex sedis apostolicæ auctoritate sciscitari dignata est seu legis scientiam, seu traditiones... eloquar... ad emendandas omnes quippe diversitates, quas discordare arrogantia sola præsumpsit... Si ergo integram cupitis fidem veræ observationis agnoscere, dignamini quæ dico libenter advertere ». Se rappeler que le mot *auctoritas*, dans le style de la chancellerie romaine à cette époque, est souvent le synonyme de *epistula*.

ges qui manquent à leur vœu, concernant la continence des *levitae* et des *sacerdotes* (diacres, prêtres, évêques), concernant les conditions de promotion aux ordres, etc. On ne saurait admettre dans le clergé un fidèle qui n'a pas gardé la sainteté de son baptême, cela, dit le pape, est un point que l'Eglise romaine observe spécialement : «*Romana Ecclesia hoc specialiter custodit*[1] ». Un évêque doit être ordonné, avec l'agrément du métropolitain, par les évêques voisins, par trois évêques au moins, ainsi que le prescrit le concile de Nicée : défense aux évêques de procéder à une ordination en dehors de cette règle : y contrevenir « *satis grave est et contra episcopalem moderationem sedis apostolicae*[2] ». Défense à tout évêque d'accueillir et pis encore de promouvoir un clerc que son évêque aura déposé ; contrevenir à cette règle c'est s'exclure de la société des Catholiques et de la communion du Siège apostolique[3].

Les sources du droit auxquelles Damase se réfère sont, nous l'avons noté déjà, le concile de Nicée : il le mentionne expressément et avec emphase :

Nicænum concilium, divino Spiritu annuente, dum fidei confessio fuisset iure firmata, etiam apostolicas traditiones episcopi in unum congregati ad omnium notitiam pervenire voluerunt, definientes inter cetera...

Le canon que Damase rapporte est le canon 1 de Nicée, qui interdit d'admettre dans le clergé un chrétien qui serait *abscissus*. Damase ajoute que la même autorité a interdit d'admettre dans le clergé quiconque, après son baptême, aura pris du service dans « la milice du siècle », c'est-à-dire aura accepté quelque magistrature, se sera enorgueilli « de la pourpre et des faisceaux[4] ». Or les canons authentiques de Nicée ne disent rien de cela. Maassen a pensé au canon 13 de Sardique[5] :

1. *Epistul. cit.*, 8.
2. *Ibid.*, 18.
3. *Ibid.*, 17.
4. *Ibid.*, 13, cf. 18: « Sicut CCCXVIII episcopi confirmaverunt ».
5. Maasen, *Geschichte der Quellen des kan. Rechts*, t. I (1876), p. 56. Babut, p. 13, n'exclut pas l'hypothèse de Maassen.

l'hypothèse n'est pas plausible, car le canon 13 de Sardique n'interdit pas d'admettre dans le clergé quelqu'un qui sera riche, ou avocat, ou ancien fonctionnaire (*aut dives, aut scolasticus de foro, aut ex administratore*), mais seulement d'ordonner évêque un sujet qui ne sera pas passé par le lectorat, le diaconat, la prêtrise. Le canon 13 de Sardique ne vise donc pas le même cas que le prétendu canon de Nicée. D'autre part, il n'est pas douteux que c'est bien Nicée que Damase a cru citer : nous en avons la confirmation dans la lettre de Sirice à Himerius, qui se référant à la même règle que Damase l'appelle « *canonis dispositio quae apud Nicaeam tractata est* ». Ce prétendu Nicée pourrait être les « *generalia decreta* » du pape Libère, de 362. Mais c'est là une simple hypothèse.

Autre référence aux authentiques canons de Nicée ; Damase se prononce sévèrement contre « ceux qui passent d'une Eglise à une autre Eglise », et il rappelle qu'un évêque qui se rendra coupable de cette faute sera privé de l'épiscopat : « *Talem episcopum invasorem pudoris alieni episcopatu privari iusserunt*[1] ». Le verbe *iusserunt*, comme le *voluerunt* plus haut, a pour sujet (sous entendu) les évêques du concile de Nicée. Damase vise ici, en effet, le canon 15 de Nicée.

Encore une référence à Nicée : il s'agit des clercs étrangers, c'est-à-dire des clercs qui ont quitté l'Eglise où ils ont été ordonnés, et qu'il est interdit d'accueillir sans une lettre (*formata*) de leur évêque. De cela, écrit Damase, « *sinodo frequenter est pertractatum atque confirmatum*[2]. » Le synode allégué est sûrement celui de Nicée, qui, à deux reprises (can. 5 et 16) en effet, légifère sur le cas de ces clercs.

Il est donc très vrai de dire que Damase rappelle le droit existant, rappelle la tradition, rappelle ce qu'observe l'Eglise romaine, plutôt qu'il n'édicte en personne un droit nouveau. On ne peut nier cependant qu'il parle

1. *Epistul. cit.*, 16.
2. *Ibid.*, 17.

au nom de l'autorité propre à son siège, et qu'aucun autre siège n'a le privilège d'être ainsi consulté par les évêques en quête du droit et de la tradition.

Est-ce pour la première fois, en effet, que semblable consultation est adressée à Rome ? Damase ne le laisse pas soupçonner, quand il écrit que souvent déjà il a eu à répondre sur des sujets pareils à nombre d'Eglises [1]. M. Babut imagine que Damase fait allusion « à de simples lettres, même à des entretiens particuliers avec des évêques à Rome », sans nous dire ce que peuvent bien être de « simples lettres » ou des « entretiens particuliers » de l'évêque de Rome consulté par des évêques de Gaule, d'Espagne, d'Afrique, sur des points de discipline. En réalité, Damase nous révèle que la réponse qu'il donne par sa présente lettre aux évêques de Gaule est une réponse comme il en a été souvent déjà adressé à nombre d'Eglises par le siège apostolique, par Damase du moins, à prendre « *sermo noster* » dans son acception la plus étroite [2].

La lettre de Damase *ad Gallos episcopos*, vers 374, parle de provinces ecclésiastiques et de métropolitains. Mgr Duchesne voudrait cependant qu'il n'en ait été question pour la première fois qu'au concile de Turin « et comme d'une chose peu définie [3] ». C'est retarder beaucoup trop l'acclimatation dans les Gaules de ce régime consacré en Orient par le concile de Nicée. Il est question de métropolitains dans le rescrit de l'empereur Gratien à Aquilinus, en réponse aux vœux du concile de Rome de 378 ; or Gratien spécifie que ce rescrit vaudra pour le préfet du prétoire de Gaule comme pour le préfet du prétoire d'Italie [4]. C'est donc

1. *Epistul.*, *cit.*, 5.
2. Rapprochez *ibid.*, 1 : « Inde eadem repetere mihi quidem non est molestum, vobis enim necessarium est ». *Ibid.*, 2 : « ...Licet mediocri sermone ». — Se rappeler ce que dit saint Jerôme : « ...cum in chartis ecclesiasticis iuvarem Damasum romanæ urbis episcopum et Orientis atque Occidentis synodicis consultationibus responderem ». *Epistul.* CXXIII, 10.
3. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 91.
4. *Coll. Avellan.*, 13 (Günther, p. 54-58).

qu'il y avait dès lors des évêques métropolitains dans la préfecture des Gaules.

⁂

La résidence du préfet était à Trèves, qui, à pareille époque, était politiquement le centre des Gaules. Elle le fut plus encore durant l'usurpation de Maxime. Fait empereur par ses légions de Bretagne, en 383, et devenu presque aussitôt maître de la Gaule et de l'Espagne, il le resta jusqu'en 388. Le pape Sirice dut compter avec lui, parce que le pape Sirice ne pouvait se désintéresser des affaires ecclésiastiques de la Gaule. Il lui écrivit une lettre[1], en 385 (peut-on croire), que l'on connaît seulement par la réponse de Maxime[2].

Accepimus litteras sanctitatis tuæ, quæ nobis fuere gratissimæ quæque plane et nomini sacerdotis et dignitati Urbis splendidissimæ convenirent.

Maxime ne voit dans l'évêque de Rome qu'un évêque, l'évêque de la plus glorieuse des villes, Rome, *dignitas Urbis splendidissimae*. Sirice lui a demandé d'avoir cure de la foi catholique : Maxime répond que, empereur et baptisé, il a fait l'expérience de l'aide divine assez pour qu'on ne doute pas de son zèle. Sirice s'est plaint qu'un certain Agricius ait été fait prêtre irrégulièrement. Maxime a beau jeu de répondre qu'il ne voit rien de plus correct que de s'en remettre au jugement des évêques, « *Catholici iudicent sacerdotes*[3] ». Pour lui empereur, ce qu'il veut c'est que la foi catholique ne souffre aucune atteinte, que la concorde règne entre les évêques

1. Jaffe, 256.
2. *Coll. Avellan.*, 40 (p. 90-91).
3. *Epistul. cit.* : « ...(sacerdotes) quorum conventum ex opportunitate omnium, vel qui intra Gallias vel qui intra quinque provincias commorantur, in quæ legerint urbe constituant, ut, isdem residentibus et cognoscentibus, quid habeat consuetudo, quid legis sit, iudicetur. Hæc enim, quæ libris sunt asserenda et maiorum nostrorum religiosissimis constitutis, ipsi possunt melius astruere qui norunt ». L'expression *episcopi Galliarum et V* (ou *VII*) *provinciarum* sert à cette époque à désigner l'épiscopat de la *diœcesis Galliarum*, d'une part, et de la *diœcesis Viennensis*, d'autre part.

de ses Etats. Il y tiendra la main, spécialement en ce qui concerne les Manichéens, contre lesquels on instruit présentement, et qui ont confessé leurs crimes, comme l'évêque de Rome pourra s'en convaincre en prenant connaissance des *gesta* qui seront communiqués à sa Sainteté.

Cette lettre marque un échec de l'action de Damase. S'il a demandé à l'usurpateur de mettre ordre à l'irrégularité de la promotion d'Agricius, c'est apparemment que, lui Damase, il ne peut rien présentement sur l'évêque responsable de cette irrégularité. Maxime se récuse d'intervenir, en arguant très justement que pareille affaire est de la compétence des évêques ; il en saisira le premier concile qui s'assemblera des évêques des Gaules ; pas un mot des prérogatives du siège apostolique. Les évêques jugeront d'après la coutume, d'après la loi, d'après les institutions de nos aïeux, « *maiorum nostrorum religiosissimis constitutis* ». Je ne voudrais pas prêter à Maxime des arrière-pensées qui seraient d'un autre âge, je ne puis cependant me défendre de trouver dans son attitude et son langage une anticipation du gallicanisme ; en somme, il signifie à l'évêque de Rome que les évêques de Gaule suffisent à la tâche de défendre la discipline ; quant à la concorde des évêques et quant à l'extermination des Manichéens, le prince en fait son affaire.

Par Manichéens on pense que Maxime désigne les Priscillianistes. On sait comment Ithacius d'Ossonova, harcelé par les évêques de la secte qu'appuyait la cour de Milan, avait demandé justice à l'usurpateur de Trèves. Maxime, fidèle au principe que nous lui connaissons de la séparation des compétences, renvoya la cause à un concile réuni à Bordeaux, qui donna raison à Ithacius, prononça la déposition d'Instantius, et aurait sans doute déposé aussi Priscillien, si celui-ci n'avait réclamé la justice de l'empereur, à Trèves. Cette fois, Maxime ne se récusa pas. Pourquoi ? Peut-être pour cette raison que, depuis le concile de Bordeaux et la déposition d'Instantius, Priscillien, virtuellement déposé, était traité comme un manichéen. A titre de manichéen,

il relevait de la justice criminelle ; le préfet du prétoire Euodius instruisit l'affaire de Priscillien et des complices ou disciples qu'on lui avait adjoints. Le scandale fut que l'évêque Ithacius se portât leur accusateur. Sulpice Sévère a écrit que les accusés étaient à ses yeux aussi déplaisants que les accusateurs [1].

L'évêque de Tours, saint Martin, qui se trouvait à ce moment à Trèves, conjura Ithacius d'abandonner l'accusation et Maxime d'épargner le sang ; ces malheureux, déclarés hérétiques par une sentence d'évêques, « *episcopali sententia* », seraient chassés de leurs Eglises, cela devait suffire. Tant que saint Martin demeura à Trèves, l'instruction fut différée, et il ne s'éloigna qu'après avoir reçu de Maxime la promesse qu'il n'y aurait pas de sang versé. Martin parti, Maxime écouta d'autres conseils, il laissa agir le préfet du prétoire, Priscillien et ses amis furent convaincus de maléfice et d'impudicité, la sentence fut prononcée par l'empereur qui condamnait à mort les accusés [2]. Ithacius, comprenant enfin l'odieux de son rôle, se retira. Le procès fut jugé à nouveau, avec pour accusateur un laïque, *fisci patronus*, nommé Patricius, que l'empereur avait désigné pour remplir cet office. La sentence fut confirmée ; Priscillien fut condamné à mort avec six autres, dont un diacre et deux clercs. Instantius en fut quitte pour l'exil [3].

L'émoi suscité par cette sentence fut très grand : un évêque avait requis devant un juge séculier contre un évêque, et le réquisitoire avait abouti à la condamnation à mort de l'accusé par l'empereur. Des évêques s'étaient trouvés à Trèves pour soutenir Ithacius et encourager Maxime, le principal de ces évêques était l'évêque de Trèves Félix. Saint Martin témoigna à cette faction sa répugnance [4]. Puis ce fut au tour de saint Ambroise, qui, envoyé à Trèves en 387 en ambassade par

1. Sulp. Sev., *Chron.* II, 49 et 50 (p. 102-103).
2. *Ibid.*, 50.
3. *Ibid.*, 51 (p. 104).
4. Sulp. Sev., *Dialog.* II, 11-13 (p. 208-211).

Valentinien II, refusa la communion des « Ithaciens » et se vit par leurs intrigues repoussé de Maxime[1]. Quel que fut l'éloignement de saint Ambroise pour Priscillien, il jugeait intolérable le scandale donné par des évêques qui se faisaient accusateurs devant le magistrat et demandaient la tête des accusés, et intolérable que d'autres évêques se rencontrassent pour approuver ce qu'il appelait ces sanglants triomphes du sacerdoce, « *cruentos sacerdotum triumphos*[2] ».

Il dut y avoir une manifestation plus haute d'Ambroise et aussi du pape Sirice : l'évêque de Trèves Félix fut excommunié et pareillement excommuniés les évêques qui maintenaient leur communion avec lui. Au concile de Turin, en 400, on voit se présenter les *legati* qu'ont envoyés des « *episcopi Galliarum qui Felici communicant* ». Le concile déclare ne vouloir faire la paix qu'avec ceux qui renonceront à la communion de Félix, conformément aux lettres de l'évêque Ambroise de vénérable mémoire et de l'évêque de l'Eglise romaine » (*dudum latas*[3]). Ainsi, le pape Sirice (saint Ambroise aussi) était intervenu en Gaule et avait été amené à excommunier l'évêque de Trèves et le groupe d'évêques qui s'appuyaient sur l'usurpateur Maxime. Un schisme s'en était suivi. Ce schisme avait survécu à la disparition de Maxime (en 388) ; on n'en trouve plus trace après le concile de Turin, et peut-être Félix de Trèves renonça-t-il a son siège pour aider à la restauration de la paix.

*
* *

La lettre du pape Innocent à l'évêque de Rouen Victricius[4], datée du 15 février 404, est la réponse à une

1. Ambros. *Epistul.* XXIV, 12.

2. *Epistul.* XXVI, 3. Saint Jérôme, au contraire, semble se féliciter de l'affaire : « Quid loquor de Priscilliano, qui et sæculi gladio et totius orbis auctoritate damnatus est ? » Hieronym. *Epistul.* CXXXII, 3.

3. *Concil. Taurinen.*, can. 6.

4. Victricius a fait une fois au moins le voyage de Rome. Il était en relation avec saint Paulin de Nôle, qui lui écrit, *Epistul.* XXXVII,

consultation de l'évêque[1]. Tu es mieux que personne instruit de tout ce qui regarde la règle ecclésiastique, écrit le pape, et cependant tu as voulu consulter la norme et l'autorité de l'Eglise romaine, « *Romanae ecclesiae normam atque auctoritatem magnopere postulasti* ». Le pape va satisfaire le désir de l'évêque de Rouen, pour que les peuples des Eglises de son pays connaissent les règles de la vie chrétienne et la discipline observée dans les Eglises de la ville de Rome, « *qualisque servetur in urbis Romae ecclesiis disciplina* ». Il compte sur Victricius pour communiquer à ses collègues le texte qu'il lui adresse et qui doit les instruire et les former, « *regularem hunc librum quasi didascalum atque monitorem sedulo insinuare* ».

La lettre du pape Innocent à Victricius reproduit le texte de la lettre *Cum in unum* du pape Sirice et de son concile de 386, elle y ajoute aussi des articles qui sont nouveaux. Ainsi, le pape Innocent prescrit que si « entre clercs, de l'ordre tant supérieur qu'inférieur », des contestations s'élèvent, elles devront être tranchées par les évêques de la province assemblés, et il interdit qu'on en saisisse d'autres provinces, sans préjudice cependant de l'Eglise romaine, à qui dans toutes les causes la révérence est due[2]. S'il s'agit de causes majeures, elles seront rapportées, après le jugement des évêques, au siège apostolique, ainsi que le concile et l'usage l'ont réglé[3].

1 (éd.Hartel, p. 317) : « Inde tristati amaritudinem duxeramus, quod ex urbe ad nos, sicut sperabamus, brevi itinere non veneras, qui ad urbem per tanta terrarum spatia perveneras ».

1. Jaffe, 286.

2. *Epistul. cit.*, 3 : « Si quæ autem causæ vel contentiones inter clericos tam superioris ordinis quam etiam inferioris fuerint exortæ, ut, secundum synodum Nicænam, congregatis eiusdem provinciæ episcopis iurgium terminetur, nec alicui liceat (sine præiudicio tamen Romanæ Ecclesiæ [cui in omnibus causis debet reverentia custodiri]) relictis his sacerdotibus qui in eadem provincia Dei Ecclesiam nutu divino gubernant, ad alias convolare provincias... » On voit dans les *clericos superioris ordinis* les évêques (Duchesne, *Fastes*, t. I p. 94). Les mots *cui... custodiri* manquent à un groupe de mss.

3. *Ibid.*, 6 : « Si maiores causæ in medium fuerint devolutæ, ad

On a supposé que *provincia* ici ne désigne pas la province au sens strict, par exemple la Seconde Lyonnaise, et que le pape considère la Gaule comme une vaste province, hors de laquelle il ne veut pas que les causes ecclésiastiques soient portées ; le pape interdirait aux évêques de Gaule de soumettre leurs difficultés à Milan, comme il est arrivé plusieurs fois, et spécialement comme nous allons voir qu'il est arrivé, en 400 environ, au temps du concile de Turin[1]. Cette interprétation se heurte à cette difficulté que, dans cette même lettre à Victricius, le pape Innocent rappelle aux évêques de Gaule l'interdiction d'ordonner aucun évêque à l'insu du métropolitain, « *extra conscientiam metropolitani* » ; or qui dit métropolitain dit province, province au sens strict, au sens du concile de Nicée. Il reste vrai cependant que les recours des évêques de Gaule à Milan sont implicitement réprouvés par le pape Innocent, pour autant qu'ils dérogent à la prérogatige du Siège apostolique. Car, dans les *causae maiores*, le pape entend que la décision des évêques de la province soit rapportée au Siège apostolique pour être définitive. Le pape Innocent met cette disposition sous l'autorité du concile, mais sous l'autorité aussi de l'usage (*beata consuetudo exigit*).

La lettre du même pape Innocent à l'évêque de Toulouse Exuperius[2] porte la date du 20 février 405. Comme les autres décrétales, elle est une réponse à des questions posées par le destinataire. « Frère très cher, écrit le pape, tu m'as consulté », et je te réponds « dans la mesure de mon intelligence » ce que la raison persuade d'observer, et aussi bien l'autorité de l'Ecriture ou

sedem apostolicam sicut synodus statuit et beata consuetudo exigit, post iudicium episcopale referantur ». Il n'est pas question de faire appel à Rome d'une sentence de concile provincial ; le concile doit spontanément soumettre à Rome les décisions qu'il prend dans les *causæ maiores*. Coustant, p. 750, voit dans le concile dont se réclame le pape Innocent le concile de Sardique : c'est le même problème que nous avons déjà rencontré.

1. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (Paris, 1907) t. I, p. 91.

2. Jaffe, 293.

l'usage reçu ». L'humilité de ces termes ne saurait faire oublier que le pape Innocent a pour être consulté et pour répondre un titre exceptionnel. Il dit à l'évêque de Toulouse : « Ta dilection a suivi la règle des prudents, elle a aimé référer au Siège apostolique, pour savoir ce qu'elle devait observer sur des points douteux, plutôt que décider elle-même par une usurpation présomptueuse. Pourquoi estimerions-nous plus humiliant d'apprendre que d'ignorer ? » Et le pape ajoute avec bonne grâce que les questions qu'on lui pose lui sont une occasion de s'instruire.

Innocent se prononce donc sur les doutes que lui a soumis Exuperius. Il confirme sur la continence des prêtres et des diacres la règle édictée par Sirice dans la lettre à Himerius. Il veut qu'on accorde la réconciliation et la communion aux pécheurs qui se repentent à l'article de la mort. Il veut qu'on n'inquiète pas les chrétiens qui, étant magistrats, auront prononcé des sentences de peine capitale: « *De his nihil legimus a maioribus definitum* ». Il termine en énumérant les livres qui sont canoniques.

L'action de Rome en Gaule, telle qu'elle se dégage des documents que nous venons d'étudier, est l'action à distance d'une autorité gardienne du droit, que l'on consulte et qui répond, qui au besoin intervient spontanément pour corriger les violations du droit, qui exclut de la communion catholique les réfractaires. L'action de Rome en Gaule s'exerce encore par les causes majeures qui lui sont déférées, et sur lesquelles le Siège apostolique prononce souverainement. Nous allons voir le pape Zosime tenter de rattacher plus étroitement à Rome l'épiscopat des Gaules, et échouer dans cette tentative.

⁂

L'importance ecclésiastique d'Arles[1] n'a pas attendu le déclin de Trèves à la fin du IVe siècle pour s'affirmer.

1. L'affaire de la primatie d'Arles a été traitée par Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 86 et suiv., et par E. C. Babut, *Le concile de Turin* (1910).

Sans remonter au concile de 314 que Constantin assemble à Arles, on doit rappeler le fait mentionné déjà que, aux pires jours de la politique arienne de Constance II (353-360), l'évêque d'Arles Saturninus, créature de Constance II, mène l'épiscopat du midi de la Gaule (la Viennoise et les deux Narbonnaises). L'importance politique d'Arles ne fit que grandir. On parle de Valentinien et d'Honorius comme ayant comblé Arles de privilèges et comme l'ayant décorée du titre de *mater omnium Galliarum*. Quand la puissance romaine se retira des bords du Rhin, c'est Arles qui devint siège de la *sublimissima praefectura* du prétoire des Gaules et des autres pouvoirs publics[1]. Le fait qu'elle obtenait politiquement le premier rang, « *principatum in saeculo* », était de nature à inspirer à son évêque la prétention de conquérir le premier rang dans l'épiscopat, « *intra Gallias primatum in sacerdotio*[2] ».

Sa première démarche fut de revendiquer le rang de métropole. Arles, en effet, appartenait à la Viennoise, dont Vienne était la métropole historique si bien que la province portait son nom. Mais Arles, vue l'importance politique qui lui était maintenant échue, voulait être métropole ecclésiastique. Ce conflit de Vienne et d'Arles se produisit dans les dernières années du IVe siècle et fut soumis à l'arbitrage de Turin[3].

Les évêques des Gaules avaient accoutumé, à pareille

1. La préfecture des Gaules avait été jusque-là à Trèves. Duchesne, p. 105, croit qu'Arles succéda à Trèves comme siège de la préfecture du prétoire « vers le début du Ve siècle, peut-être un peu plus tôt ».

2. *Epistul. comprovincial. Arelaten. inter S. Leon. Epistul.* LXV, 3. La l ttre est de 450. Ausone appelle Arles « gallula Roma », *Ordo urbium nobilium*, 74.

3. Le livre de M. Babut cité plus haut a été écrit pour soutenir que le concile de Turin se dédouble en deux conciles, l'un tenu vers 405, l'autre en 417. Ce dernier aurait été un concile de protestation contre le pape Zosime. On pourra voir dans la *Revue historique*, t. LXXXVII, 1905, p. 278-302, les raisons de Mgr Duchesne qui lui font considérer ce système comme « absolument inacceptable ». Je ne juge pas autrement le paradoxe de Babut, tout en accordant que son livre abonde en observations de valeur.

époque, de s'adresser à Milan dans leurs difficultés ecclésiastiques, nous l'avons signalé déjà. En 390, saint Ambroise nous apprend que le concile des évêques du ressort métropolitain de Milan, s'est réuni pour l'arrivée des évêques des Gaules[1]. Il y a toute apparence que les évêques des Gaules avaient saisi le concile de Milan de quelque conflit gallican à arbitrer, peut-être le conflit auquel avait donné naissance l'élection de l'évêque de Trèves Félix. En 392, saint Ambroise encore raconte qu'il a été appelé en Gaule par l'empereur Valentinien II, qui le presse de venir aussitôt que possible pour le baptiser, lui écrit-il, et non comme il pourrait croire pour le concile des évêques des Gaules : car Ambroise a été sollicité à plusieurs reprises de s'occuper des affaires gallicanes, mais il s'est récusé à cause des dissensions de ces évêques[2]. Indication précieuse : un concile des évêques des Gaules est sur le point de se tenir en Gaule, auquel Valentinien s'intéresse, mais dont l'évêque de Milan ne veut pas se mêler, connaissant trop la discorde qui divise l'épiscopat de ce pays.

Le concile de Turin est postérieur à la mort de saint Ambroise, puisque, au canon 6, il est parlé de lui avec le prédicat de *venerabilis memoriae*. Nous nous sommes réunis, écrit le concile, à la demande des évêques des provinces de Gaule[3]. Comme plusieurs de ces évêques sont présents, on suppose que le concile qui se tient d'ordinaire à Milan s'est transporté cette fois à Turin, pour recevoir les évêques des Gaules. La date du concile est le 10 des calendes d'octobre (22 septembre), l'année n'est pas donnée. Nous n'avons pas les *gesta* du concile, mais seulement la synodale qu'il adresse aux évêques des Gaules et des V provinces en leur notifiant les décisions qu'il a prises. On a, en effet, soumis au concile plusieurs causes gallicanes pour qu'il se prononcât.

Les évêques des Gaules qui sont en communion avec Félix à Trèves ont envoyé au concile des *legati*, deman-

1. Ambros. *Epistul.* LI, 6.
2. Ambros. *De obitu Valentiniani*, 25.
3. *Concil. Taurinen.* prol.

dant à rentrer dans la communion de leurs collègues catholiques ; le concile décide qu'on les accueillera s'ils rompent avec Félix, ainsi que l'ont prescrit les lettres de l'évêque Ambroise de vénérée mémoire et de l'évêque de l'Eglise romaine, dont lecture est donnée en séance aux *legati*. — Autre cause: le concile donne tort à quatre évêques des Gaules qu'on lui a déférés pour usurpation d'ordinations (canon 3). — Autre cause : le concile donne raison à l'un de ces quatre évêques, Triferius, dans le démêlé qu'il a avec deux de ses prêtres (canons 4 et 5). — Une cause plus épineuse soumise au concile est celle de Proculus, évêque de Marseille. La ville épiscopale de Proculus ressortit à la province de Viennoise : Proculus cependant prétend être métropolitain de la seconde Narbonnaise et fait valoir que les Eglises de cette province ont reçu de Marseille leurs premiers évêques et sont donc ses filiales, cela contre les droits d'Aix, métropole civile, dont se réclament les évêques de la seconde Narbonnaise. Le concile décide que Proculus gardera la dignité de primat (*primatus dignitatem*) sa vie durant, à titre personnel.

Le conflit d'Arles et de Vienne est la cause principale soumise au concile de Turin ; les deux évêques sont présents au concile et soutiennent en personne leurs droits, « *de primatu apud nos honore certabant* » (canon 2) [1]. Le concile propose que, pour fortifier le lien de la paix et si les deux évêques intéressés y consentent, Arles et Vienne se partagent les cités de la province, selon qu'elles sont voisines d'Arles ou de Vienne[2]. C'est un compro-

1. Le concile ne prononce pas le nom des deux évêques. L'évêque de Vienne devait être Simplicius. Nous ignorons quel était celui d'Arles à cette date. (Duchesne, *Fastes*, p. 255). — M. Babut, dans son système, en voulant que le concile de Turin soit du 22 septembre 417, est obligé d'amener Patrocle à Turin. C'est là le point critique du système. Jamais, en effet, Patrocle n'aurait consenti à se soumettre à l'arbitrage de Turin, puisqu'il avait Rome pour lui !

2. A Vienne durent ressortir Genève, Grenoble, Valence. A Arles, Die, Cavaillon, Vaison, Avignon, Carpentras, Orange, Toulon. Babut, p. 136-137.

mis dont Vienne fera les frais en partageant avec Arles ses droits métropolitains sur la Viennoise. Le concile n'impose pas ce compromis, il le suggère, avec la certitude sans doute qu'il est accepté en principe par les deux évêques en conflit, quitte à prendre du temps pour se concerter avec leurs comprovinciaux eux aussi intéressés au partage.

Arles va grandir encore d'importance. De 407 à 411 Arles devient la base de ce que l'empire pour un temps encore conservera de ses anciennes provinces de Gaule. Le patrice Constance est le favori tout puissant d'Honorius. L'évêque d'Arles est pour lors ce Patrocle qui, âme damnée du patrice Constance, a profité de sa victoire sur l'usurpateur Constantin pour faire chasser l'évêque d'Arles, Heros, et prendre sa place. Cet intrus sans scrupule s'applique à capter la faveur de Rome. C'est le temps où le pape Innocent vient d'instituer l'évêque de Thessalonique vicaire du Siège apostolique en Illyricum oriental : Patrocle a conçu l'ambition de se faire investir d'un semblable vicariat.

Il semble bien que le pape Innocent ait fait la sourde oreille aux instances de Patrocle. L'évêque d'Arles se trouvait à Rome au moment de sa mort et de l'élection de son successeur, Zosime, 18 mars 417. Dès le 22 mars il obtint du nouveau pape, dont les gestes étaient prompts, trop prompts, une lettre adressée à tous les évêques des Gaules et des sept provinces[1], déclarant qu'aucun ecclésiastique, de quelque rang qu'il fût et de quelque partie des Gaules qu'il vint, qui se présenterait à Rome, ne serait reçu s'il ne portait une lettre ([*litteras*] *formatas*) de l'évêque métropolitain d'Arles. L'excommunication était prononcée contre quiconque ne se soumettrait pas à ce privilège accordé « à notre saint frère et co-évêque Patrocle en considération de ses mérites ». L'évêque d'Arles obtient ainsi un droit de police sur le clergé de toute la Gaule. Et la mention de ses

1. Jaffe, 328.

mérites personnels donne la mesure de l'illusion du pape Zosime sur l'évêque d'Arles !

Cette même lettre du 22 mars prescrit que l'ordination des évêques doit appartenir à l'évêque métropolitain d'Arles dans la Viennoise, mais aussi dans l'une et l'autre Narbonnaise. Toute ordination faite au mépris de ce droit sera nulle et entraînera pour le consécrateur l'exclusion de l'épiscopat. Du coup les droits métropolitains de Vienne sont sacrifiés[1].

Patrocle a fait valoir à l'appui de ses prétentions une considération que Zosime adopte, à savoir qu'il convient de ne pas déroger au vieux privilège de la ville métropolitaine d'Arles ; à Arles en premier a été envoyé de Rome Trophime comme évêque, et de cette source toutes les Gaules ont reçu les ruisseaux de la foi[2]. La lettre du pape Innocent à Decentius de Gubbio attestait déjà que Rome considérait les Eglises d'Italie, de Sicile, de Gaule, d'Espagne et d'Afrique, comme des filiales remontant soit à saint Pierre, soit à ses successeurs. Zosime a dû être persuadé par Patrocle que l'Eglise d'Arles a été de toutes les Eglises des Gaules la pre-

1. L'article 4 de la lettre *Placuit apostolicæ* a trait aux droits de l'évêque d'Arles sur les deux paroisses de *Citharista* et de *Gargarius*, situées sur le territoire de l'évêque de Marseille. Zosime les confirme à Patrocle, en spécifiant que les affaires ecclésiastiques de ces paroisses seront de la compétence de l'évêque d'Arles, « nisi magnitudo causæ etiam nostrum requirat examen ». Cette décision vaut pour les deux *parœciæ* susdites, et aussi bien pour toutes autres *parœciæ* dans le même cas, en quelque territoire que ce soit. Zosime ne pense qu'aux *parœciæ* appartenant à l'Eglise d'Arles : ce sont elles qu'il désigne par *illic* : il est impossible de voir là le droit de connaître des litiges ecclésiastiques de la Gaule entière, dont il n'est question nulle part ailleurs et qui ne peut avoir été octroyé à Patrocle dans une incidente ! Contre Duchesne, p. 108-109 et Babut, p. 70-73. Le 17e canon du concile de Chalcédoine, en 451, s'occupe des paroisses rurales dans les mêmes conditions.

2. « ...Metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum ex hac sede Trophimus summus antistes, ex cuius fonte totæ Galliæ fides rivulos acceperunt, directus est ». Voyez L. Saltet, *Le commencement de la légende de saint Saturnin*, dans *Bull. litt. eccl.*, 1922, p. 44-46.

mière fondée, et que d'elle sont nées toutes les autres Eglises des Gaules. De là à faire d'Arles la métropole de toutes les Gaules la transition serait aisée.

Il ne sera pas hors de propos de noter l'autorité avec laquelle Zosime se prononce en tout cela. Les premiers mots de la lettre sont : « *Placuit apostolicae sedi...* » Il dit : « *Statuimus... Jussimus... Censemus...* » Il qualifie son acte de « *apostolicae sedis statuta* ». Il écrit, en entendant *auctoritas* de sa présente lettre :

Quam auctoritatem ubique nos misisse manifestum est, ut cunctis regionibus innotescat id quod statuimus omnimodis esse servandum. Si quis autem hæc salubriter constituta temerare temptaverit, sponte sua se a nostra noverit communione discretum.

Et sans doute, Zosime croit qu'il confirme des droits anciens tombés en désuétude et qu'il ne fait que restaurer, mais quel sentiment de sa souveraineté il y met !

Les évêques de Gaule n'étaient pas disposés à se laisser dépouiller, mais ils n'avaient pas comme ceux d'Afrique un concile général annuel, presque permanent même, pour se concerter. L'évêque de Narbonne, Hilaire, adressa une requête à Rome pour revendiquer son droit de métropolitain d'ordonner les évêques de sa province, la première Narbonnaise : Zosime lui répondit[1] le 26 septembre 417, que le privilège d'Arles sur les ordinations épiscopales de Viennoise et des deux Narbonnaises était le vieux droit qui remontait à saint Trophime et que le siège apostolique avait confirmé, après mûr examen[2]. Si donc l'évêque de Narbonne ose aller con-

1. Jaffe, 333.

2. *Epistul. cit.* : « ...hanc ordinandi consuetudinem et pontificatum loci illius,quem (Trophimus) obtinuerat primus et iustus, custoditum usque in proximum tempus, gestis apud nos habitis, multorum consacerdotum testimoniis approbatur ». Cette fois on parle de *gesta* romains. Les *consacerdotes* qui ont approuvé ne sont pas des évêques provençaux amenés par Patrocle, ce sont les évêques siégeant au concile romain. Le pape ajoute : « Ergo, licet sola quæ in sede apostolica habita sunt potuissent gesta sufficere... » — Dans une autre lettre de Zosime, Jaffe, 331, où est notifiée l'excommunication de deux évêques, on lit : « Hæc omnia apud nos gestis testimoniisque discussa sunt ».

tre la décision de Zosime, « *nostra recenti evidentissima definitione* », il encourra la nullité des ordinations par lui célébrées et sa propre excommunication. Hilaire s'inclina.

Proculus de Marseille, pour la seconde Narbonnaise, et Simplicius de Vienne, furent moins déférents, ayant pour leur justification la décision du concile de Turin : ils s'y tinrent donc et bravèrent le privilège d'Arles, en affirmant leur droit d'ordonner les évêques. Ils furent accusés à Rome, ils furent sommés de s'y présenter, ils ne bougèrent pas[1]. Le 29 septembre 417, une lettre de Zosime aux évêques de la Viennoise et de la seconde Narbonnaise, très dure pour les deux réfractaires, confirma le droit de l'évêque d'Arles, en rappelant que ce droit remontait à saint Trophime et que Rome entendait défendre l'antiquité[2]. Le même jour, 29 septembre, une lettre de Zosime à Patrocle, lui renouvelant la confiance du Siège apostolique, nous apprend que l'évêque d'Arles est à Rome et qu'il a été présent à l'examen de la cause de Proculus, apparemment par lui dénoncé[3]. Le 5 mars 418, nouvelle lettre de Zosime à Patrocle, et lettre de Zosime au clergé, à la curie (*ordo*) et au peuple (*plebs*) de Marseille, leur notifiant que leur évêque n'est plus évêque et qu'il les

1. Jaffe, 334.
2. Jaffe, 334.
3. Jaffe, 333 : « Quid de Proculi damnatione censuerim, tenet conscientia tua, cum meo interesses examini, nec te gestorum nostrorum auctoritas latet... » C'est ici que M. Babut insère sa théorie : Proculus et Simplicius auraient appelé au concile de Turin des décisions du pape favorables à Patrocle, et le concile de Turin aurait donné une grave leçon au pape. Mais d'abord la lettre du concile de Turin ne fait allusion à aucun conflit pareil. Puis, au concile de Turin l'évêque d'Arles était présent : voit-on Patrocle déférant à la citation de Turin ? Joint à cela que, au moment où se tient le concile de Turin (22 septembre), Patrocle est à Rome. Enfin, le concile se tenant le 22 septembre, comment le pape peut-il casser sa sentence dès le 29 du même mois ? Babut recourt à l'expédient de supposer que la lettre *Quid de Proculi* du 29 septembre porte une date erronée et qu'elle doit être reculée de plusieurs semaines !

confie aux soins de Patrocle[1]. Mais Proculus était un vieil évêque, très vénéré[2], qui ne s'émut pas de ces foudres et resta sur son siège.

A quelque temps de là, 26 décembre 418, le pape Zosime mourut, laissant la Gaule comme l'Afrique, et Rome même, excédés de cette politique agitée et excessive[3]. Le pape Boniface, qui lui succéda, comprit vite qu'il n'avait rien de mieux à faire que de retirer à l'évêque d'Arles les droits exorbitants qu'il s'était fait octroyer. Le siège de Lodève étant venu à vaquer, Patroche y avait ordonné un évêque de son choix. Les gens de Lodève recoururent à Rome et le pape accueillit « leurs prières et leurs larmes ». Nous avons la lettre qu'il en écrit, le 9 février 422, à leur métropolitain, l'évêque de Narbonne, Hilaire, qui, lui, n'osait plus rien demander à Rome, et cette lettre, d'un tout autre esprit et d'une tout autre habileté que celle de Zosime, était bien pour ramener la paix et restaurer l'ordre. Nous n'accueillons pas facilement les plaintes contre les évêques, écrit le pape Boniface, mais, cette fois, nous ne pouvons tolérer qu'on ordonne un évêque sans tenir compte de son métropolitain, et que cette ordination soit faite par quelqu'un qui n'est pas de la province ; cela est contre les règles des pères, et nous devons être les gardiens diligents des règles des pères[4]. Le pape invite donc l'évêque de Narbonne à se transporter à Lodève, « *metropolitani iure munitus et praeceptionibus nostris fretus* », et à y procéder à l'élection régulière d'un évêque, pour en faire ensuite le rapport au Siège apostolique. On voit assez que la primatie d'Arles n'existe plus pour Boniface. A chaque province son métropoli-

1. Jaffe, 340 et 341.
2. Hieronym. *Epistul.* cxxvi, 20 (en 411).
3. Pour ce qui est de Rome, on l'infère du fait que dans la réédition du calendrier romain qui se fit sous Boniface, tous les papes récents ont leur anniversaire, Zosime seul excepté. De Rossi-Duchesne, *Martyrol. hieronymian.* (Bolland. *Novembr.* t. II), p. L, note 5. Babut, *Le concile de Turin*, p. 123.
4. Jaffe, 362.

tain, prononce le pape, et que l'on n'entende plus parler de la présomption de ceux qui veulent porter la limite de leur dignité au-delà de ce qui est permis[1] ».

Le coup était dur pour Patrocle, qui ne pouvait plus douter que ses pouvoirs sur la première Narbonnaise n'étaient plus reconnus par le Siège apostolique. M. Babut observe ici avec raison que le bon ordre voulait que le préfet des Gaules eût auprès de lui, donc à Arles, une sorte d'évêque des Gaules[2]. En 425, quand Valentinien III entreprend de pourchasser les Pélagiens que l'on dénonce dans l'épiscopat des Gaules, il en donne mission au préfet des Gaules Amatius, à charge à celui-ci de les faire toucher par l'évêque d'Arles Patrocle[3]. Ils auront vingt jours pour répudier l'erreur qu'on leur impute et prouver leur foi catholique, faute de quoi ils seront expulsés des Gaules (et ce ne peut être que par les autorités impériales) et « à leur place un sacerdoce plus fidèle sera subrogé ». Mais ici M. Babut[4] dépasse la lettre du texte, quand il suppose que c'est Patrocle qui fera ordonner les nouveaux évêques ; le texte n'en dit rien. Supposé que des évêques se soient trouvés que l'on ait dû expulser, le siège vacant pouvait être pourvu par les comprovinciaux et le métropolitain sans que l'évêque d'Arles eût à intervenir, et à s'exposer à un mécompte comme celui de Lodève en 422.

Patrocle, au surplus, était à la fin de ses intrigues et de ses déboires ; il périt assassiné en 426.

*
* *

Le 26 juillet 428, le pape Célestin adresse à tous les évêques de Viennoise et de Narbonnaise une lettre[5] qui est une vraie décrétale et qui définit bien ce que veut être l'action du Siège apostolique en Gaule.

« Nous souhaiterions, écrit le pape, nous réjouir du

1. Jaffe, 362.
2. Babut, *Le concile de Turin*, p. 126.
3. *Constit. Sirmond. VI* (*Cod. Theodos.* éd. Mommsen, p. 912).
4. Babut, *Le concile de Turin*, p. 127.
5. Jaffe, 369.

bon ordre de vos Eglises, et avoir à nous féliciter de leur progrès plutôt qu'à gémir d'y voir offenser la discipline ecclésiastique. » L'évêque de Rome a la sollicitude des Eglises de Gaule et la responsabilité d'y maintenir la discipline. « Nous sommes placés par Dieu dans un poste d'observation, *in speculis a Deo constituti*, nous avons à prouver la diligence de notre vigilance, en coupant court à ce qui doit être interdit et en sanctionnant ce qui doit être observé, *ut vigilantiae nostrae diligentiam comprobantes et quae coercenda sunt resecemus, et quae observanda sunt sanciamus* ». Est-ce seulement sur la Gaule que s'exerce cette tutelle du Siège apostolique ? Tant s'en faut, car elle s'étend à tous les pays où le nom de Dieu est prêché, si éloignés qu'ils soient. Le Siège apostolique n'a pas d'envoyés surveillant sur place les Eglises, cependant les violations qui se commettent de la discipline ne lui échappent pas. Il est le guetteur universel, il est aussi le redresseur des torts et des innovations.

On lui a signalé des évêques qui se singularisent par un costume spécial. Le pape blame cette nouveauté : « *Si studere incipiamus novitati, traditum nobis a patribus ordinem calcabimus, ut locum supervacuis superstitionibus faciamus* ». On s'est plaint au pape Célestin que la pénitence était refusée aux mourants. Il blâme cette sévérité qui désespère de la miséricorde divine. On a signalé des évêques ordonnés sans avoir passé par les degrés précédents du clergé ; cela est « *contra patrum decreta* », déclare le pape. Ces nouveautés ou ces abus ont été dénoncés au pape ; des évêques des Gaules viennent fréquemment à Rome, il y a aussi des plaintes adressées à Rome contre les évêques par leurs subordonnés. Que l'on se rappelle le pape Boniface protestant qu'il ne reçoit pas facilement les plaintes qu'on lui adresse contre les évêques, indice qu'il en reçoit et qu'il les étudie.

D'Orient on a dénoncé à Rome un certain Daniel accusé de « *multa flagitia* » par tout un monastère de vierges. Ce misérable a été recherché pour le jugement que l'on voulait faire de lui : « *In quanam lateret terrarum*

parte quaesitus est », et, comme il s'est réfugié à Arles, le pape a dépêché à l'évêque d'Arles le sous-diacre romain Fortunatus avec un mandat de comparution pour Daniel, « *ut ad iudicium destinaretur epistolium* ». On apprit ainsi que Daniel venait d'être ordonné évêque ! Le pape en exprime son indignation aux évêques de Viennoise et de Narbonnaise, qui ne peuvent ignorer la discipline[1]. Ils sont mis en demeure de rompre avec Daniel, « *a sanctitatis vestrae caetu interim se noverit segregatum* », et Daniel sommé de se présenter au jugement du pape, pour peu qu'il croie pouvoir se justifier.

Le cas de Daniel est un spécimen de ces *causae maiores* que le Siège apostolique se réserve de juger. Dans d'autres cas, il s'en remet aux évêques comprovinciaux. Ainsi l'évêque de Marseille (apparemment Venerius, successeur de Proculus) a été signalé au pape Célestin comme ayant accueilli avec trop d'empressement le meurtrier de son frère (apparemment l'assassin de l'évêque d'Arles Patrocle). Le pape n'appelle pas l'affaire à son tribunal, il s'en remet aux comprovinciaux : « *Vestro eum audiendum collegio delegamus* ».

Célestin veut que chaque province ait son métropolitain et qu'aucun métropolitain n'entreprenne sur des provinces qui ne sont pas la sienne[2]. Où nous voyons que les concessions faites à l'évêque d'Arles par le pape Zosime sont bien définitivement révoquées, et le système

1. « ...cum plerique vestrum sint qui apostolicæ sedis statuta cognoverint, nobiscum tempore aliquanto versati ». Ces derniers mots supposent que nombre de ces évêques sont venus à Rome et y ont séjourné, comme jadis Victricius de Rouen et naguère Patrocle d'Arles.

2. Cette règle n'interdit pas au pape de donner à un évêque une mission occasionnelle. Ainsi, en 429, le pape Célestin députe l'évêque d'Auxerre, saint Germain, en Angleterre, pour y poursuivre les tenants du Pélagianisme. Prosper, *Chron.*, a. 429 : « Actione Palladii diaconi, papa Cælestinus Germanum Autissiodorensem episcopum vice sua mittit, ut deturbatis hæreticis Britannos ad catholicam fidem dirigat. » Sur ce Palladius, voyez Dom Gougaud, *Les chrétientés celtiques* (1911), p. 38-41.

des provinces ecclésiastiques dûment confirmé. Chaque Eglise, le siège vacant, doit procéder à l'élection de son évêque ; nul ne doit être donné pour évêque à une Eglise contre le vœu de cette Eglise : « *Nullus invitis detur episcopus* ». L'assentiment est requis du clergé, de la *plebs*, de la curie (*ordo*). La préférence doit être donnée à quelqu'un du clergé local, excellente précaution pour se préserver des aventuriers comme Daniel ou de simoniaques comme trop d'évêques imposés par Patrocle. Là encore le Siège apostolique joue le rôle de redresseur des abus, en s'interdisant cependant de s'immiscer dans les élections épiscopales. Il se réserve seulement le droit d'examiner celles qui lui paraîtront violer les règles établies : « *Discussionem nostram subterfugere* (*non*) *poterunt* ».

***

M. Babut n'a écrit son essai sur *Le concile de Turin* que pour mettre en lumière le « conflit ardent » qu'il croit avoir découvert « après quatorze siècles d'oubli », conflit « entre le siège de Rome et un groupe d'évêques gaulois soutenus par le siège de Milan », conflit dont l'imagination et la virtuosité du critique ont voulu faire « une crise décisive » dans ce qu'il appelle l'établissement de « la monarchie ecclésiastique » des papes. Le mélodrame construit par M. Babut requiert comme condition essentielle que le concile de Turin soit de 417 et soit dirigé contre le pape Zosime ; nous avons indiqué les raisons qui nous font estimer ce postulat inadmissible. Les conclusions de Mgr Duchesne sont plus sévères encore, sur ce qu'il appelle un « édifice de conjectures et d'hypothèses ».

Il reste vrai, mais cela n'avait jamais été oublié, que l'évêque d'Arles Patrocle a voulu se faire investir par le pape Zosime d'une sorte de vicariat qui aurait tendu à transformer Arles en métropole ecclésiastique et l'évêque d'Arles en exarque (au nom du pape) de toutes les provinces de Gaule, comme Thessalonique l'était de toutes les provinces de l'Illyricum. L'action du pape

Zosime, partout où elle s'appliquait, avait le même caractère brusque et exorbitant, mais partout aussi elle échouait. Zosime a pensé resserrer par la primatie d'Arles les liens qui attachaient au Siège apostolique les Eglises gallo-romaines, ce n'était pas nécessaire, et le pape Célestin témoigne que le Siège apostolique s'est empressé de rétablir le régime traditionnel que nous venons d'essayer de décrire, dans lequel s'harmonisaient sans effort l'autonomie des Eglises gallo-romaines et le centre de sollicitude et d'autorité que Rome était pour elles.

Pierre BATIFFOL.

UN PRÉLAT TRÈS REPRÉSENTATIF DU HAUT CLERGÉ DE LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

LE CARDINAL DE BOISGELIN

(1732-1804)

M. l'abbé Lavaquery a étudié *Le cardinal de Boisgelin*[1] dans un livre qui lui a valu le titre de docteur en Sorbonne avec la mention *très honorable*. C'est la première biographie scientifiquement établie d'un de ces grands seigneurs de l'épiscopat qui, successivement appartinrent à la France monarchique, souffrirent sous la Révolution, aidèrent Bonaparte à doter la France consulaire d'une Eglise nouvelle. M. Lavaquery s'est fortement documenté, notamment dans les archives particulières de la famille de Boisgelin. Une autre collection privée lui a donné les Mémoires fort intéressants de l'abbé de Veri. De toutes ces sources il a su tirer un excellent parti.

I

Le premier volume est intitulé *Un prélat d'Ancien Régime*. C'est d'abord l'évocation du milieu où grandit Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Cucé, une famille bretonne de vieille noblesse parlementaire, rigide, morose, dont le chef est absorbé par le souci de caser trois fils et six filles. Jean-de-Dieu, entré dans les ordres, n'en sera que plus strictement astreint, par le mot d'ordre paternel, à pousser, sa vie durant, frères, sœurs, neveux, etc. C'est ensuite le milieu de Saint-Sulpice et de la Sorbonne où M. Lavaquery nous montre des Sorbonnicoles si différents du type légendaire : un Turgot, un Morellet, un Loménie de Brienne, un Champion de Cicé, que le président de Boisgelin s'inquiète

1. Paris, Plon-Nourrit, 2 vol. in-8° de 410 et 411 pages.

de la fréquentation de semblables condisciples pour la vocation sacerdotale de son fils. Ce sont à partir de 1756 les débuts dans la carrière ecclésiastique d'un jeune abbé de qualité : l'abbé de Boisgelin partage alors son temps entre les fonctions de grand vicaire de l'archevêque de Rouen, la poursuite d'une abbaye à gros revenus, les distractions d'un voyage comme conclaviste à Rome en passant par le séjour enchanteur de la Cour de Parme, et les relations mondaines. Il devient évêque de Lavaur en 1764 à trente-trois ans.

Comment, de Lavaur, se faire apprécier à Versailles et Paris ? En y revenant le plus souvent possible, notamment pour prononcer des Oraisons funèbres : celle de Stanislas de Pologne, celle de la Dauphine. En montrant ses capacités et son zèle pour le bien de l'Eglise. Mais en 1764 l'esprit philosophique est tout puissant, l'apologétique n'intéresse plus assez l'opinion, les jansénistes ont lassé l'attention et la cause des jésuites est pour longtemps perdue. Mgr de Boisgelin est resté par ailleurs l'ami de Turgot. A Lavaur il est le type de l'évêque administrateur soucieux de créer et de développer l'activité industrielle, le réseau des routes, etc.

Cinq ans après, à trente-huit ans, il est promu archevêque d'Aix. Métropolitain de Provence, il a pour suffragants cinq évêques ; il est assisté de onze vicaires généraux. Trois abbayes et d'autres bénéfices lui rapportent plus de deux cent mille livres. Enfin l'archevêque d'Aix est président-né de l'Assemblée générale des Communautés de Provence qui tient la place des anciens Etats provinciaux.

Comment Mgr de Boisgelin va-t-il user de cette puissance ? Plus et mieux qu'à Lavaur il va être un prélat administrateur et c'est très justement que son biographe étudie en lui d'abord le président des Etats de Provence. De l'exposé de ses actes administratifs tout serait à retenir, et encore M. Lavaquery a dû, sous peine de se condamner à étreindre l'infini des faits particuliers, se borner aux réalisations les plus essentielles obtenues par un esprit passionné pour le bien, ingénieux, pratique, étonnamment lucide. Avec

l'aide du marquis de Méjanes, avec des subordonnés comme Portalis, Pascalis, Siméon, Bigot de Preameneu, que Mgr Boisgelin eut le mérite ou de découvrir ou d'imposer, il rendit les plus grands services à ses diocésains. Entre tous le creusement du canal des Alpines, dit alors plus justement canal de Boisgelin, de la Durance au Rhône pour irriguer la viguerie de Tarascon, valut des témoignages de gratitude à l'archevêque. Et tout cela était réalisé à travers mille obstacles, compétitions et jalousies dus à l'esprit de clocher, aux tendances particularistes des diverses communautés de la « nation provençale ». Pour arriver à ses fins l'archevêque recourt sans cesse au ministère et il est fort souvent sur les chemins de Paris. Il brise l'intendant de Monthyon. Mais il préfère biaiser, persuader, intriguer pour le bon motif et dans ce rôle il est irrésistible. Songez qu'il a réussi à vivre en bons termes avec le Parlement de Provence ! Tant de dévouement, de si grands efforts lui ont valu en définitive la confiance mais non l'affection, soit que le patronage de Loménie de Brienne l'ait desservi, soit que le caractère même de M. de Boisgelin, fait tout entier de mesure, de nuances, de diplomatie enveloppée, ait désorienté des populations dont la spontanéité, l'outrance d'imagination et d'expression sont légendaires. D'autre part, aux yeux des âmes pieuses M. de Boisgelin était principalement un administrateur, une « doublure d'intendant », alors que son prédécesseur Mgr de Brancas avait vécu en évangéliste mystique.

M. Lavaquery prouve que cependant Mgr de Boisgelin ne dédaignait pas sa mission pastorale. Il semble qu'il se soit donné pour exemple Fénelon et il appelait volontiers ses mandements des « Feneloniana ». Il avait du reste de son illustre modèle l'ardente charité, le charme, la mansuétude et la patience, ces dernières qualités peut-être plus acquises que naturelles. Dans cette partie de l'exposé de M. Lavaquery, on souhaiterait quelques pages sur les relations de l'archevêque d'Aix avec ses suffragants, en particulier avec un Mgr de Bausset de Roquefort, l'évêque de Fréjus, digne de tous

les éloges. On regrette qu'une place n'ait pas été faite à la situation du clergé régulier en Provence ; en effet dans ce pays où l'Eglise était très pauvre, le service paroissial était fait souvent par des moines auxquels l'archevêque permettait de sortir de leur couvent et d'officier. Par contre, tout à fait substantiel est l'exposé consacré au rôle de Mgr de Boisgelin dans les Assemblées du clergé de France et dans la Commission des Réguliers et l'on se rend compte alors que l'épiscopat n'avait comme remèdes à apporter aux maux de l'Eglise que des demi-mesures et des demi-réformes. M. Lavaquery en conclut à l' « Etat déplorable de la religion à la veille de 1789 ». Nous discuterons plus loin cette appréciation.

Mgr de Boisgelin, on n'en sera pas surpris, ne bornait point ses vœux et sa destinée au siège métropolitain de Provence. Ses nombreux voyages à la Cour et dans la capitale servaient ses ambitions personnelles comme les intérêts de ses administrés. Il tenait essentiellement à cultiver ses relations dans la haute société. Il le fit avec un rare bonheur et l'on eut ce spectacle d'un prélat de mœurs pures, d'orthodoxie et de piété indiscutables sinon très démonstratives, répandu dans les compagnies mondaines et littéraires les plus au goût du jour, forçant aisément les portes de cette Académie française qui était devenue le plus illustre des salons philosophiques, toujours étroitement intime avec Turgot, fréquentant d'Alembert et Voltaire, admirant Rousseau, sans sacrifier le moins du monde des obligations morales de son état et sans compromettre sa pensée. Son tact si délié, si averti ne lui interdisait point d'être des commensaux de Mme du Deffand, de Mlle de Lespinasse, le tenait à l'écart du salon de Mme de Montesson et d'autres contacts périlleux. Naturellement il fut un écrivain académique, aimable et facile sans plus, il risqua même des badinages de société, il versifia trop d'après l'antique. Mais il composait pour lui-même des *Réflexions sur l'Esprit des lois* où certains traits dépassent en

profondeur la science empirique de l'administrateur et décèlent l'homme de gouvernement.

L'homme de gouvernement, on le cherchait partout à l'avènement de Louis XVI. Mgr de Boisgelin fut chargé du discours du Sacre et... dès lors, par la faute de ce discours, écarté du pouvoir ! Turgot le demanda vainement au roi comme successeur de Malesherbes. Ces déceptions, M. Lavaquery les explique en disant que l'archevêque d'Aix n'avait ni la souplesse ni l'assiduité du courtisan. C'est pourtant le dernier reproche que les lecteurs de M. Lavaquery soient tentés de faire à Mgr de Boisgelin !

Aussi l'archevêque d'Aix, à l'aube de la Révolution, dut croire que les événements travaillaient pour lui. Effectivement, en Provence, dans les troubles préliminaires et dans les opérations consécutives à la convocation des Etats Généraux, il sut par sa douceur et sa fermeté réunies, par sa renonciation sans ambages aux privilèges du Clergé, il sut malgré la jalousie de Necker concentrer sur son nom la presque unanimité des suffrages ecclésiastiques pour le premier siège de député du Clergé pour la sénéchaussée d'Aix aux Etats Généraux. Ce succès lui fit perdre un peu de sa modestie et beaucoup de sa clairvoyance. Il partit pour Paris, persuadé qu'il était « l'homme raisonnable » qui conduirait les affaires des trois Ordres « avec eux, sans eux et malgré eux ».

II

Le second volume de M. Lavaquery, intitulé *La Révolution, l'Exil, le Concordat*, est la réponse des faits à ces illusions. Les déceptions commencent pour Boisgelin à Versailles, dans la Chambre du Clergé où il s'efforce vainement de réduire les concessions réclamées par les curés, à l'aide d'une tactique de temporisation « larmoyante ». Désormais Mgr de Boisgelin est « suspect à l'Assemblée nationale », ainsi que l'établit parfaitement M. Lavaquery. Il échoue le 31 octobre 1789 quand il veut sauver les biens d'Eglise. Quand le 12

avril 1790 il remet la question très adroitement sur le tapis en offrant au nom du clergé un emprunt de quatre cents millions hypothéqué sur ces biens, Thouret déjoue sa tactique. Ensuite la discussion de la Constitution civile l'appelle et le retient sur la brêche, notamment le 29 mai 1790, le 30 octobre, date où il fait paraître l'*Exposition des principes sur la Constitution du Clergé.* Ce plaidoyer est signé de cent quarante-deux prélats et la tentative est en effet des plus méritoires, tant par le sentiment qui l'inspire que par la valeur politique de l'argumentation. Pour désarmer les patriotes l'archevêque d'Aix s'y montre aussi gallican que possible ; pour calmer les anxiétés et griefs du Saint-Siège il affirme en termes décisifs la réprobation de tout schisme. Ce qu'il accorde à chacun des deux partis irrite l'autre, et c'était fatal. Même la demande d'un concile national ne peut, dans les circonstances présentes, agréer à Rome. Après avoir lutté contre le décret du 27 novembre qui impose le serment aux ecclésiastiques, et après avoir demandé d'autre part au Souverain Pontife d'autoriser les métropolitains à donner l'institution canonique aux nouveaux évêques, Boisgelin s'incline naturellement devant le bref du 13 avril 1791 qui condamne la Constitution civile. Antérieurement déjà il a compris que sa place n'était plus dans l'Assemblée nationale ; il lui préfère le Comité des évêques de France qui, docile à ses directions, s'épuise à maintenir le lien entre le clergé insermenté et la curie. D'autre part les Aixois, les Provençaux renient leur métropolitain fidèle à l'orthodoxie, ils élisent à sa place le constitutionnel Roux en mars 1791. M. Lavaquery ne nous dit pas si Mgr de Boisgelin entretint ultérieurement des relations avec l'Eglise provençale insermentée et persécutée.

De sa ténacité à sauver en douceur le plus possible de l'Eglise et de la monarchie d'Ancien Régime Mgr de Boisgelin n'était récompensé que par sa conscience. L'internonce Salamon groupait contre lui les intransigeants du clergé réfractaire et lui valait des mortifications de Rome. Louis XVI naturellement ne le com-

prenait pas, et dans le ministère même Mgr de Cicé son confrère, l'archevêque de Bordeaux, l'avait largement dépassé dans les concessions à la Constitution civile, puisqu'il avait fait accepter cette Constitution par le roi.

Jamais écouté, jamais découragé, assez dépourvu de clairvoyance pour conseiller la fuite de Varennes (qui aurait eu lieu quel que fût son avis), pour croire qu'au 21 juin 1792 la France de l'Ancien Régime avait retrouvé un roi et que Louis XVI devenait homme de décision, Mgr de Boisgelin après le 10 août aurait consenti à prêter le serment dont se contentait maintenant la Législative : « d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ». Pourquoi ? M. Lavaquery ne le dit pas. Sans doute l'archevêque partageait-il l'opinion de Durand-Maillane : « ce serment n'a absolument rien que de civil ». Mais la Législative le 26 août avait ordonné à tous les réfractaires de sortir du royaume ; Mgr de Boisgelin partit pour l'Angleterre le 18 septembre. En trois ans l'un des plus puissants, des plus riches, des plus réputés parmi les prélats de l'Eglise de France, et qui se croyait appelé naguère à diriger la nation, en trois ans Mgr de Boisgelin avait tout perdu, jusqu'à sa patrie.

A l'égal de tous ses confrères en émigration il souffrit de la proscription. Mais chez la plupart le malheur avait ravivé l'intransigeance, et le conciliant Mgr de Boisgelin leur était suspect autant qu'un Champion de Cicé. Il s'y exposait d'ailleurs. Il jugeait admissibles les décrets du 11 prairial an III et du 7 vendémiaire an IV, lesquels ne réclamaient des ecclésiastiques qu'un serment de soumission aux lois de la République. Il donnait à Louis XVIII des conseils de bon sens et de patriotisme. M. Lavaquery paraît croire que Louis XVIII se confiait plus à Mgr de Cicé qu'à Mgr de Boisgelin. Pour notre part nous avons eu sous les yeux les papiers de Cicé en émigration, nous les avons utilisés dans un livre récent sur Champion de Cicé, considéré moins comme archevêque de Bordeaux avant la Révolution que comme prélat exilé et archevêque

concordataire d'Aix, nous avons eu l'impression que Louis XVIII traita de même les deux prélats, c'est-à-dire qu'il les éconduisit finalement avec la même courtoisie décevante. Même Louis XVIII n'avait point en 1796 confié à Cicé cette mission de commissaire à Londres pour les affaires de France dont il honora Boisgelin, très platoniquement et très provisoirement du reste. Louis XVIII n'a point envoyé à Boisgelin les lettres d'une « censure » savamment acerbe dont il accabla Mgr de Cicé, et si le nouveau monarque s'est expliqué plus directement avec l'archevêque de Bordeaux qu'avec l'archevêque d'Aix sur la question politique, c'est qu'à l'égard de l'ancien ministre de Louis XVI il avait des griefs déterminés. Peut-être aussi M. Lavaquery exagère-t-il la froideur de Boisgelin lui-même pour Cicé (voir tome II, p. 217).

Quoiqu'il en soit, après la banqueroute de la seconde coalition et le 18 brumaire, après des velléités de journalisme, Mgr de Boisgelin ne songea plus qu'à rentrer en France et à s'accommoder du régime consulaire pour employer les forces de sa vieillesse à la restauration de l'Eglise. Il voulait d'ailleurs revenir au grand jour, sans paraître s'humilier devant le dictateur de l'Etat français, sans paraître déserter la cause du souverain légitime. Il autorisa donc les ecclésiastiques à prêter la promesse de fidélité à la Constitution que réclamait le Premier Consul et il ne prêta pas ce serment lui-même. Arrivé à ce point de l'évolution nécessaire, les procédés de l'émigration et la politique du pape Pie VII aidèrent Mgr de Boisgelin à faire avec bienséance la démarche décisive, l'émigration, en le traînant dans la boue, Pie VII en exigeant la démission de tous les prélats comme mesure préliminaire au Concordat. Après avoir déclaré sa soumission au Saint-Père devant la majorité des prélats français à Londres, Mgr de Boisgelin passe le Rubicon, c'est-à-dire la Manche. M. Ernest Daudet dans *l'Eglise et le roi pendant l'émigration* pense que la décision de Boisgelin fut prise à l'instigation de Cicé. M. Lavaquery ne se prononce pas sur ce point, duquel nous-même nous ne savons rien.

Ainsi qu'il convient, Mgr de Boisgelin rentre en France sous les invectives des pamphlétaires royalistes, parmi les commentaires malveillants de sa propre famille. Le 18 janvier 1802 il débarque à Calais, le 3 avril il est nommé à l'archevêché de Tours et en janvier 1803 au Cardinalat. C'est Mgr de Cicé qui le remplace à Aix.

De sa nouvelle mission Mgr de Boisgelin devait connaître presque exclusivement les difficultés. Bonaparte de propos délibéré, l'avait constitué métropolitain des Vendéens et des Chouans. Les méfiances des prêtres constitutionnels furent excitées par les procédés du nouveau chef du diocèse, du moins d'après Grégoire (*Mémoires* de Grégoire, tome III, p. 261). M. de Boisgelin était en butte aux attaques des exaltés de part et d'autre. Il avait aussi à reconstruire une Eglise pour laquelle le gouvernement consulaire se montrait fort chiche de secours matériels. Il eut à déployer, et il déploya, pour rallumer la foi autour de lui, une ardeur d'apologétique et d'évangélisation qu'on n'aurait pas attendu d'un vieillard brisé par les épreuves. De cette activité M. Lavaquery n'a pu donner ici qu'un résumé rapide. Mgr de Boisgelin n'eut pas du reste le loisir de soutenir longtemps cet effort. Il s'éteignit avant l'établissement de l'Empire, le 22 août 1804, dans sa campagne d'Angervilliers. Il disparaissait obscurément, car un archevêque n'était plus qu'un rouage dans la centralisation napoléonienne. Sa tombe même disparut dans la suite. Le monument que lui devait l'Eglise de France, c'est plus d'un siècle après M. l'abbé Lavaquery qui le lui a élevé.

III

On voit que le biographe de Mgr de Boisgélin, en même temps qu'il nous fait connaître son héros, nous apporte une contribution des plus importantes à l'histoire religieuse, à l'histoire politique et administrative de l'Ancien Régime finissant, de la Révolution, du Consulat. Nous a-t-il restitué exactement la physionomie du prélat de qualité, du grand seigneur à la Fénelon

qu'évoque le portrait placé en tête du second volume, portrait fait par Danloux en 1800, portrait d'un vieillard où l'on retrouve néanmoins toute l'exquise distinction, toute la force de séduction que pouvait avoir le personnage dans sa triomphante jeunesse ? M. Lavaquery s'y est du moins essayé avec un certain bonheur, avec un tact judicieux dans des pages attrayantes. Mais il paraît croire que Boisgelin avait le tempérament d'un homme d'Etat. Nous ne le suivrons certes pas jusque là.

Qu'il nous soit permis en terminant d'attirer l'attention de notre auteur sur quelques desiderata ou assertions contestables. Quand on est familier comme lui avec l'histoire de l'Eglise de France au XVIIIe siècle, on est frappé du faible rôle que joue la Curie romaine dans la conduite des divers diocèses. Qu'ils soient de doctrine gallicane ou ultramontaine les évêques se comportent en maîtres pour toutes les affaires d'administration ecclésiastique. M. Lavaquery nous indique lui-même (tome I, p. 235) par l'épisode de l'ordre de Saint Ruf, quelles libertés l'Assemblée du clergé de 1772 se permet à l'encontre de l'intervention pontificale. Il y a là un état de fait, une tendance prédominante, que nous avons pour notre compte affirmée dans notre étude sur Champion de Cicé. Il était bon de la relever car cette mentalité a conduit certains des politiques de la fin du XVIIIe siècle à élaborer la Constitution civile, d'autres à l'admettre, d'autres, dont Boisgelin, à proposer au pape d'accepter de cette Constitution civile quelques-unes des dispositions les plus favorables à l'autonomie du clergé français. Boisgelin, en octobre 1791, emploie lui-même (tome II, p. 162) des termes tels que M. Lavaquery se sert à leur propos du mot « autonomie ». Cette autonomie M. Lavaquery aurait dû l'indiquer autrement que d'un mot.

Plus loin M. Lavaquery représente la religion comme absolument perdue en France à la veille de la Révolution. D'où vient cependant que l'abbé de Veri, d'après M. Lavaquery même, écrive : « Aux yeux du commun de la populace, ne pas croire à la religion c'est avoir tous les vices et manquer totalement de probité » (tome I,

p. 242). « Le commun de la populace », traduisez : la masse de la nation, tout ce qui n'est pas la Cour et la société soit de Paris soit de province. Il n'y a effectivement en France qu'une minorité d'irréligieux et, nous pouvons l'assurer, dans cette minorité même la plupart des hommes sont déistes et non athées, beaucoup d'entre eux et presque toutes les femmes sont d'habitudes catholiques et autant que de nos jours, les familles de bonne bourgeoisie ont de leurs parents dans les Ordres et s'accommodent d'en respecter la condition et les convictions. M. Lavaquery tombe ici dans l'erreur commune des historiens qui examinent la société parisienne d'alors et les écrivains, les salons. Lorsqu'on étudie l'histoire de la province, et M. Lavaquery l'étudie cependant avec succès, on s'aperçoit que l'irréligion était alors superficielle, restreinte à une élite sociale. On s'explique ainsi beaucoup mieux le sursaut qui ramène dès 1790-91 nombre de bourgeois ou de nobles et « le commun de la populace » vers l'Eglise catholique, d'autant que les premières réformes de la Constituante ont fait perdre au clergé les caractères d'ordre privilégié, de grand propriétaire féodal, d'appui et d'instrument du despotisme administratif, qui causaient son discrédit.

Une dernière critique sera faite vraisemblablement à M. l'abbé Lavaquery, et celle-là nous ne la signalons que pour la rétorquer par avance. Quelques-uns seront surpris de voir un ecclésiastique consacrer des années de travail et un grand ouvrage à la carrière d'un prélat administrateur, d'un de ces pasteurs qui ne donnèrent qu'une part de leur existence aux œuvres proprement religieuses. Mais les prélats du XVIIIe siècle qui furent exclusivement des controversistes et des apôtres : un de Noailles, un Montazet, un du Tillet, un Lefranc de Pompignan, etc., ne réussirent point à exercer d'influence sur un public irrémédiablement indifférent pour tout ce qui avait passionné les générations précédentes. Au lieu de prêcher dans le désert n'était-il pas plus expédient de maintenir l'action de l'Eglise sous la seule forme dont s'accommodait l'époque, les œuvres de bienfaisance, d'éducation et la satisfaction des intérêts

matériels légitimes du clergé, des fidèles ? C'est le cas surtout pour la génération de Boisgelin venue à l'épiscopat dans la seconde moitié du siècle, trop tardivement pour remonter le courant. Ils continuèrent ainsi de leur mieux le rôle tutélaire de l'Eglise, ils firent tout le bien qu'il leur était loisible de faire. Et sans doute contribuèrent-ils de la sorte à entretenir dans les âmes de la foule cette fidélité de souvenir au clergé catholique qui se perpétua parmi les vicissitudes de la Révolution. En tout cas la mémoire des services qu'avaient rendus ces prélats les imposa au choix de Bonaparte et du Souverain Pontife lorsque l'heure fut venue, pour l'Eglise de France à reconstruire, de recruter un état-major de grands administrateurs sans lesquels cette Eglise aurait beaucoup tardé à se dégager de ses ruines.

M. Lavaquery, dans son livre sur Mgr de Boisgelin, a donc réhabilité l'étude des évêques administrateurs. Ce faisant, il aura contribué à orienter les travailleurs dans une voie nouvelle : c'est un éloge de plus à lui adresser.

L. Lévy-Schneider,
Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.

CURÉS DE CAMPAGNE DE L'ANCIENNE FRANCE

LES CURÉS BÉNÉFICIAIRES ET LA GESTION DE LEURS BÉNÉFICES[1]

II

LA FERME DE LEURS BÉNÉFICES ET DE LEURS DIMES PAR LES CURÉS DE CAMPAGNE

Après les longs développements que j'ai donnés précédemment à la question de l'exploitation directe par les curés de campagne de leurs terres bénéficiales et de leurs dîmes, on peut maintenant se rendre compte des difficultés et des embarras que leur vaut cette exploitation.

Aussi beaucoup, pour se soustraire à telles difficultés et préoccupations, usent-ils volontiers d'un autre système, celui de la ferme, donnant à bail, moyennant un prix convenu, à un de leurs paroissiens, généralement, leurs champs, leurs prés, leurs dîmes.

Mais si cela a un avantage au point de vue de la moindre peine, cela diminue forcément leurs revenus. Le gain que l'on ne peut raisonnablement refuser à un fermier, les charges dont le bénéficier faisant valoir lui-même était exempt, mais auxquelles son fermier est soumis réduisent nécessairement, en effet, le produit des bénéfices et des dîmes. « Bien souvent, constate le curé de Fay, en Champagne, nous ne pouvons affermer nos biens et nos dîmes sans que le bénéfice légitime que nos fermiers doivent faire sur nous, la taille exorbitante dont on les charge, et les aides qu'ils doivent acquitter ne nous prennent plus de la moitié de nos petits revenus[2]. »

1. Voir *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. VII (1921), p. 353, et ci-dessus, p. 23.

2. Lettre du curé de Fay (Aube), du 18 mars 1780. (Arch. nat., G⁸ 632).

Du gain des fermiers rien à dire, sinon qu'il est assez variable suivant les lieux et les époques.

Pour ce qui est des tailles, par quatre déclarations royales de 1635, 1641, 1646 et 1657, déclarations souvent invoquées par le Clergé, les fermiers des bénéficiers auraient été reconnus exempts de la taille, décision inspirée, d'ailleurs, par un juste souci des intérêts matériels, mais aussi des intérêts moraux des bénéficiers [1], car, comme l'écrit plus tard, en 1783, le curé de la Chapelle-Véronge: « Les curés s'occupent trop de faire valoir leur temporel et leurs dîmes. Une petite réforme permettrait d'éviter cela. Que les fermiers des bénéfices et des dîmes jouissent de l'exemption des tailles, les curés se détermineraient à ne point faire valoir eux-mêmes, puisqu'ils en retireraient autant que par eux-mêmes [2]. »

D'après la lettre du curé de la Chapelle-Véronge, on voit que, en 1783, il n'était plus question des déclarations que je viens de citer. C'est que, en effet, le Clergé avait été obligé de reconnaître bientôt que ces déclarations, n'ayant pas été enregistrées par la cour des Aides, n'avaient pas force légale, et d'admettre d'assez bonne heure que les fermiers des bénéfices et des dîmes devaient payer la taille. Un des derniers exemples d'exemption qui nous soit offert est celui des ecclésiastiques du diocèse d'Angoulême dont les fermiers ne sont imposés à la taille qu'à partir de 1711 [3].

En réalité, le seul privilège pour lequel le Clergé combattit bientôt fut celui d'obtenir que cette taille portât non, comme le prétendait le fisc, sur la totalité du bail, mais seulement sur le profit fait par le fermier. L'assemblée du Clergé de 1745 supplie ainsi expressément le roi que, « au cas qu'il juge que les laïques fermiers des dîmes doivent être imposés à la taille par rap-

1. *Précis... des procès-verbaux des assemblées... du Clergé*, Paris, 1780, in-fol., col. 1278-1279.

2. Lettre du curé de la Chapelle-Véronge (Seine-et-Marne), du 22 mai 1783 (Arch. nat., G8 627).

3. *Précis des rapports de l'Agence générale du Clergé*, 1786, in-fol., col. 1476.

port à leur industrie, ce ne soit que eu égard au bénéfice que le fermier fait sur sa ferme, et non sur le pied de la totalité du prix du bail[1]. » Et une déclaration du 19 mars 1747 paraît bien avoir donné satisfaction à ces réclamations. Pourtant, en 1767, encore, les curés de l'élection de Vézelay se plaignaient de ce que les agents du fisc continuaient à « taxer leurs fermiers à raison de la totalité du prix du bail et non à raison du profit qu'ils pourraient faire[2] », sous le prétexte que ce dernier calcul était impossible.

Bientôt, du reste, à la suite de plusieurs déclarations royales, l'imposition des fermiers ecclésiastiques à la taille ne fut plus, comme pouvait le prétendre le Clergé, une question de fait, une décision de jurisprudence, mais un principe de droit administratif et financier. Les déclarations de novembre 1763, 13 juillet 1764, et surtout celle du 7 février 1768 s'écartant de plus en plus, en effet, du principe admis jusqu'alors dans les pays d'élections que la taille était une imposition essentiellement personnelle, réussirent à faire triompher le projet d'asseoir la taille sur les biens à raison de leur valeur et de la rendre ainsi réelle et territoriale dans sa perception. « Notre intention, disait la déclaration du roi de 1768, notre intention était de rendre à l'avenir la répartition de la taille sur les biens fonds certaine et invariable autant que les circonstances pourront le permettre, nous voulons qu'il soit fait pour chaque fonds de terre une taxe. » Cette taxe, d'après la même déclaration, était supportée en entier par le propriétaire du fonds lorsqu'il faisait valoir ce fonds, et cela ne touchait ni les nobles, ni les ecclésiastiques exempts dans ce cas. En revanche lorsque ce même fonds était donné à ferme ou à loyer, la taxe supportée par ledit fonds se divisait en deux parts : la moitié supportée par le propriétaire, l'autre moitié par le fermier ou preneur, étant admis que le propriétaire noble ou ecclésiastique était naturel-

1. *Précis des procès-verbaux...*, col. 1294.

2. Mémoires des curés de l'élection de Vézelay, du avril 1767 (Arch. nat., G⁸ 661).

lement exempt de la première moitié de la contribution, mais que son fermier devait la seconde. Le principe de l'imposition des fermiers ecclésiastiques était ainsi désormais inscrit dans la loi et cela rendit inutiles jusqu'à la fin de l'ancien régime toutes les réclamations du Clergé [1].

L'acquittement de la taille par le fermier entrait déjà en diminution assez notable du revenu des bénéfices et des dîmes affermés. La nécessité de tenir compte au fermier des droits d'aides et des droits réservés entraînait une autre perte pour le propriétaire, et c'est évidemment tout cela qui, comme je le disais plus haut, rend le système de la ferme assez peu goûté par les curés de campagne.

III

DE QUELQUES MODES PARTICULIERS D'EXPLOITATION DE LEURS BÉNÉFICES ET DE LEURS DIMES PAR LES CURÉS DE CAMPAGNE

Très simple apparaît en théorie la distinction qui domine la matière qui vient de nous occuper : les bénéficiers font-ils valoir par eux-mêmes leurs biens fonds et leurs dîmes, ils sont astreints à une simple déclaration d'exploitation directe et sont exempts des tailles et des aides dans les conditions que j'ai dites; afferment-ils ces biens et ces dîmes, ils sont tenus à passer les baux de ces fermes par devant notaires, et leurs fermiers payent les impôts. Rien en apparence qui prête moins à l'équivoque.

Combien se posent pourtant, à ce sujet, d'espèces embarrassantes, de cas litigieux. Qu'on y réfléchisse bien, on en découvrira aisément la vraie raison.

La vraie raison en est que la gestion directe et la ferme peuvent bien être, en principe, les deux modalités ordinaires des exploitations agricoles, mais qu'elles sont loin, dans la pratique, d'être les seules et que la variété

1. *Précis des procès-verbaux...*, col. 1282.

de ces modalités est infinie. De cela l'on s'aperçut bientôt aux réclamations, aux protestations qui ne tardèrent pas à suivre le règlement du 2 septembre 1760[1].

Pour ce qui est d'abord de l'exploitation des terres des bénéficiers, il est un mode d'exploitation infiniment répandu sous l'ancien régime, beaucoup plus répandu que la ferme, et sur lequel le règlement de 1760 était muet : c'est le bail à moitié, le bail à métayage. Le bénéficier abandonne ses terres à un cultivateur qui les fait valoir et en jouit à la condition de remettre la moitié des fruits au bénéficier. Cet arrangement est très fréquemment adopté par les curés de campagne. Le syndic du diocèse de Luçon explique très nettement pourquoi : « Un arrêt du Conseil de 1760, écrit-il, oblige les gens de mainmorte à passer des baux par devant notaire des domaines qu'ils ne font pas valoir par leurs mains. Or, plusieurs se trouvent dans une impossibilité matérielle de se conformer à cette loi, parce que leurs revenus consistent dans de petites portions de terre qu'ils ne peuvent ni faire valoir par leurs mains ni affermer. Ils ne peuvent le faire valoir par leurs mains, parce qu'il leur faudroit des bestiaux et que l'objet de culture est trop modique pour la dépense qu'occasionnerait l'achat de ces bestiaux qu'ils ne pourroient, d'ailleurs, nourrir; et ils ne trouvent personne qui veuille affermer ces terres soit par la crainte d'être augmenté à la taille, soit à cause des frais de l'acte qui, quelque modiques qu'ils puissent être, excèderoient le produit à faire sur les fermes, à cause de la modicité de l'objet affermé, six, huit ou dix boisselées de terre. Ces curés, pour en tirer parti, prennent celui de les donner verbalement et chaque année à quelques laboureurs de leurs paroisses, et conviennent de leur donner par exemple la moitié de ce que ces terres rapporteront, ou telle portion de grains déterminée[2]. » Et aussitôt la question se pose de savoir quelle est vis-à-vis du règlement de 1760 la nature de ces con-

1. *Précis des rapports de l'Agence générale*, col. 1397-1400.
2. Lettre du syndic du diocèse de Luçon, du 21 avril 1776 (Arch. nat., G⁸ 637).

ventions, si elles doivent faire l'objet de baux par devant notaire comme de véritables fermes. Et c'est bien à quoi s'arrête et se fixe la jurisprudence, se fondant sur l'article 17 du tarif du 29 septembre 1722 qui ordonne que les baux à moitié, ou partie seront contrôlés. Comme toutefois il arrive fréquemment qu'un même bénéficier donne ses biens à plusieurs métayers et qu'il est difficile de lui faire supporter les frais de plusieurs baux, on admet qu'il est autorisé dans ce cas « à passer seulement un bail général du revenu de sa cure tous les neuf ans, ce qui le met à portée, ce bail n'étant que simulé, d'affermer ensuite verbalement et sous signature privée chaque partie de ce revenu, comme il avise bon être [1] ».

Dans le même ordre d'idées, un autre cas assez fréquent est celui du curé de Réau, en Brie, « qui n'a rien affermé, mais qui, au lieu de faire valoir par gens de journée non taillables, s'est adressé à un fermier de sa paroisse qui s'est chargé de labourer, en lui payant chaque année les diverses façons et cultures, en fournissant lui, curé, par ses propres bestiaux les fumiers et engrais, en semant à ses dépens, disposant des pailles à son gré, engrangeant chez lui toutes ses récoltes, vendant les grains dans les marchés publics et à son profit, sans aucune fraude ni collusion ». Quelle est la situation d'un tel bénéficier ? Au dire du subdélégué, il n'est pas un exploitant direct et doit être imposé à la taille, car « est imposable à la taille, prétend-il, tout curé qui ayant des terres par sa cure ne les façonnera pas par ses propres valets et chevaux ». Mais l'on oppose au subdélégué, victorieusement, du reste, que « si ce curé a satisfait aux publications requises par l'arrêt du 2 septembre 1760, on ne voit pas quel peut être le motif de l'imposer à la taille ; qu'il aurait pu faire valoir par des domestiques et journaliers qui pour raison de cette exploitation, n'auraient pu être compris aux rôles ; qu'il est indifférent qu'il fasse labourer les terres de sa cure par un taillable, ou par un domestique ; que les règlements ne portent pas défense aux curés d'employer à leur exploitation un

1. Même lettre, 21 avril 1776 (Arch. nat., G8 637).

fermier de leur paroisse, ou autre taillable ; que, dans l'espèce, le fermier de Réau ne rend au curé que le service d'un journalier : il ne fait pas les fruits siens, il n'exploite pas pour son propre compte, il ne rend pas au curé un prix fixe annuel ; l'homme dont il s'agit tient la place d'un homme à gages, il ne prête que la main-d'œuvre, il est payé de ses peines par un salaire plus ou moins fort. Et quand ce petit bénéfice, qui par lui-même doit être on ne peut plus modique, pourroit être un objet d'industrie sujet à la taille, l'imposition ne peut jamais tomber sur le curé [1] ».

Quelle est, en troisième lieu, la valeur des conventions verbales souvent passées entre gens de campagne et bénéficiers, et par lesquelles ceux-ci « conviennent de donner la levée de leurs fruits, le battage de leurs gerbes, et le transport de leurs grains à des particuliers qui s'en chargent moyennant pour eux la rétention des pailles ou d'une partie des grains » ? Là-dessus la jurisprudence n'hésite pas : ces conventions doivent être considérées comme une espèce de bail et passées devant notaire [2].

Les récoltes de leurs petits domaines et aussi les fruits de leurs dîmes peuvent être enfin perçus au moyen de l'adjudication au plus offrant de ces fruits et de ces dîmes. Qu'est cette opération, à quel mode d'exploitation peut-elle être assimilée ? A la levée directe, ou au bail, et dans ce dernier cas, l'adjudicataire doit-il être imposé à la taille ? C'est bien là, semble-t-il, la solution adoptée par l'administration. « N'ayant pas trouvé à affermer ma dîme, écrit le curé de Courson-Launay aux agents généraux, et m'étant impossible de faire valoir, je me suis autorisé de l'arrêt du Conseil de 1760 pour vendre moi-même ma dîme. Elle a été criée et adjugée publiquement, après avoir été déclaré par moi au bureau du contrôle que j'entendais la vendre. Mais on a imposé l'adjudicataire à la taille. Je vous demande, Messieurs, si

1. « Observations sur le cas du curé de Réau (Seine-et-Marne), du 5 août 1775 » (Arch. nat., G⁸ 647).

2. Lettre de l'évêque de Rieux, du 23 octobre 1759 (Arch. nat., G⁸ 648).

c'est à bon droit[1] ? » Le curé de Sorel-et-Anet, en Beauce, pose lui aussi la question, mais la résout lui-même. « Nous sommes, écrit-il, dans l'usage depuis bien des années, et nos prédécesseurs le pratiquoient également, de vendre annuellement nos dîmes de grains et de vins, et la levée des prés dépendant de nos bénéfices, après avoir déclaré que nous voulions jouir par nous mêmes ou par autres nous représentant en cette partie, le tout conformément aux différents arrêts du Conseil d'État du roi et notamment à celui du 2 septembre 1760, sans qu'il ait jamais été question d'imposer nos adjudicataires aux tailles. Nous venons de nous assurer que M. l'Intendant de Paris a décidé dernièrement, en faisant la distribution des tailles dans l'élection de Dreux, que nos adjudicataires, pour raison de leurs adjudications, devoient payer la taille, et que, en cette considération, il a augmenté les paroisses de sommes considérables relativement à nos adjudications. Il n'a eu aucun égard aux différentes remontrances qui lui ont été faites sur cette innovation. Il auroit pu leur donner une cote d'office; mais il a mieux aimé laisser l'affaire à discuter en justice réglée entre nos paroissiens et nos adjudicataires, ou plutôt entre nos paroissiens et nous. Cette entreprise de M. l'Intendant nous paraît entièrement contraire à la disposition de l'article 9 de l'arrêt du Conseil du 2 septembre 1760 qui dit que : « Sa Majesté n'empêche que les « bénéficiers, après avoir satisfait à ce qui est prescrit « par les articles 2 et 3 du présent arrêt, ne fassent tel- « les ventes particulières qu'ils jugeront à propos des « grains, foins, pommes, raisins et autres fruits pen- « dants par leurs racines. » D'ailleurs, il ne paroîtra jamais raisonnable de forcer par de grosses impositions de tailles à devenir laboureurs ou marchands de vin des bénéficiers qui ne peuvent exercer ces estats soit à raison de leur âge ou de leurs infirmités, soit à raison de leur incapacité ou de leur inaptitude au trafic, et à la vente des denrées de la campagne, soit à raison du grand nombre de leurs paroissiens qui exige tout leur temps et

1. Lettre du curé de Courson-Launay (Seine-et-Oise), du 20 novembre 1785 (Arch. nat., G[8] 628).

toute leur attention pour le spirituel[1]. » Et pareille thèse est soutenue de plus haut, par l'archevêque de Narbonne, à l'assemblée du Clergé de 1775. « L'argument le plus péremptoire sur ce point des adjudications, expose le prélat, est que les adjudicataires des fruits appartenants à des privilégiés ne doivent pas être imposés à la taille si les adjudicataires des fruits appartenant à des taillables ne doivent pas l'être. Or, il serait contre toute justice d'imposer ces derniers qui n'acquièrent par leur adjudication que des fruits déjà imposés dans les rôles des tailles sur les personnes ou sur les biens des propriétaires. Si l'adjudication occasionnait une cote nouvelle, il résulterait un double emploi et les mêmes biens seraient imposés deux fois à la taille dans la même année[2]. » Mais en dépit de ces protestations la question de l'imposition des adjudicataires ecclésiastiques ne laissa pas d'être controversée jusqu'à la fin de l'ancien régime.

L'adjudication n'est pas du reste le seul mode accessoire d'exploitation des dîmes qui soulève pareil débat. Il en est bien d'autres qui étant restés en dehors des prévisions du législateur de 1760 demeurent de même objets de contestation. C'est dans les provinces de l'Ouest, la Bretagne et le Poitou, que ces modes spéciaux d'exploitation sont les plus fréquents.

La question est parfaitement exposée dans le *Rapport* d'agence de 1770.

« Les bénéficiers de Bretagne, dit ce Rapport, sont dans l'usage de traiter avec des particuliers pour la perception de leurs dîmes à raison du huitième ou neuvième boisseau, à la charge par les particuliers de faire conduire les grains provenant des dites dîmes dans les greniers du décimateur, à la déduction du prix convenu.

« On est dans un autre usage en Basse-Bretagne, où les bénéficiers traitent verbalement avec des particuliers pour une certaine quantité de chaque espèce de grains, au moyen de quoi ces particuliers lèvent à leur profit la

1. Lettre du curé de Sorel et-Anet (Eure-et-Loir), du 18 novembre 1770 (Arch. nat., G⁸ 653.)

2. *Précis... des procès-verbaux... des assemblées...*, col. 1297 1298.

dîme d'un certain canton, en rendant la quantité de grains convenue.

« Les commissaires des Etats de Bretagne chargés de la régie des droits de contrôle rachetés par la province prétendent assujétir au contrôle ces deux espèces de traités. Ils représentent que, si les conventions de la première espece étaient permises, il pourroit en résulter des abus, en ce que sous prétexte du huitième ou neuvième boisseau les bénéficiers pourraient affermer leurs dîmes par convention verbale et en laisser jouir les preneurs par tacite reconduction. Et quant à l'usage introduit parmi les bénéficiers de Basse-Bretagne de céder verbalement leurs dîmes à des particuliers moyennant une certaine quantité de chaque espece de grains, les commissaires ne doutent pas que ces traités doivent être regardés comme de véritables baux et par conséquent comme devant être nécessairement faits par devant notaire.

« Il est cependant certain qu'aucune de ces espèces de conventions n'avait été jusqu'alors regardée comme un véritable bail et qu'elles n'avaient jamais été passées devant notaire.

« Cette contestation fut portée au Conseil et terminée par une décision du 28 mars 1768.

« Il résulte de cette décision que les particuliers qui s'engagent à faire la perception des dîmes moyennant le huitième ou le neuvième boisseau n'étant que des ouvriers et des gens de journée qui ne lèvent pas la dîme à leur profit, mais bien pour le compte des bénéficiers qui les emploient moyennant un salaire convenu, les traités ou les marchés faits avec eux ne peuvent être considérés comme des baux qui devraient être passés devant notaire, lorsque les bénéficiers ont fait faire les publications de faisance valoir prescrites par l'article 2 de l'arrêt du 2 septembre 1760.

« Mais à l'égard des actes par lesquels les bénéficiers cèdent leurs dîmes moyennant une quantité déterminée

1. *Précis des Rapports de l'agence générale du Clergé*, col. 1405-1406.

de chaque espèce de grains, il est décidé, au contraire que ce sont des baux compris dans l'article 17 du tarif de 1722 et qui doivent être passés devant notaires, les bénéficiers n'exploitant pas alors leurs dîmes par eux-mêmes, mais la levée et la perception s'en faisant au contraire pour le compte personnel des particuliers auxquels la jouissance en a été abandonnée, moyennant la quantité de fruits ou de grains qui forme le prix des baux. »

Et certes je ne saurais mieux terminer l'exposé du sort non toujours très enviable, on le voit, des curés bénéficiaires que par cette citation bien propre à nous édifier sur « les infinies complications d'affaires », sur les inextricables réglementations qui les enveloppent et les enserrent.

Pierre DE VAISSIÈRE,

Conservateur-adjoint aux Archives nationales.

BULLETIN CRITIQUE

P. Pourrat, supérieur du Grand Séminaire de Lyon. — *La spiritualité chrétienne.* Tome I, *Des origines de l'Eglise au moyen âge ;* tome II, *Le moyen âge.* — Paris, Gabalda, 1918-1921. In-12.

Il n'est jamais trop tard pour dire du bien des gens ni pour faire l'éloge des bons livres. C'est notre excuse pour parler encore des deux excellents volumes de M. Pourrat sur *La spiritualité chrétienne.* Le tome Ier date de 1918. Il a été accueilli avec une faveur marquée par la presse et par le public. L'Académie française l'a couronné. Il est parvenu, en 1921, à sa cinquième édition, ce qui pour un ouvrage aussi grave et même aussi austère est un véritable succès. Nous lui souhaitons de ne pas s'arrêter en si bon chemin et de s'introduire dans toutes les bibliothèques sacerdotales et dans un grand nombre de foyers chrétiens. Je me bornerai à rappeler le contenu de ce précieux volume.

Après avoir résumé, d'une façon brève et substantielle, l'enseignement ascétique de Jésus et des apôtres, M. P. y étudie les observances des ascètes primitifs, la doctrine spirituelle des trois premiers siècles. Tout se ramène à ce fécond principe : l'union au Christ. Malheureusement ce bel idéal subit plus d'une déformation : L'Encratisme, le Montanisme, le Gnosticisme s'acharnent à l'interpréter suivant leurs vues trop humaines. Il s'épanouit cependant d'une façon merveilleuse au IVe siècle, dans le monachisme oriental, dont M. P. nous fait connaître sommairement les plus notables variétés. Une doctrine spirituelle se fonde alors. Trois éléments principaux en forment la charpente : la prière au premier rang, la lutte contre soi-même et contre le démon, enfin la recherche de la perfection dont le modèle achevé est le Christ Jésus. Bientôt, de l'Orient, la vie monastique passe en Occident. Saint Martin de Tours en est le propagateur le plus illustre, Cassien le maître le plus écouté. Mais la grande voix de saint Augustin vient préciser, à l'occasion de l'hérésie pélagienne, les solutions données par la foi chrétienne aux graves problèmes du péché originel et du péché actuel, de la liberté et de la grâce, de la vertu naturelle et de la perfection surnaturelle. Il montre,

à la suite de saint Paul, que la charité est le commencement, le milieu et la fin de toute sainteté, que tout le reste n'en est que la préparation. Avec saint Augustin et le pseudo-Denys l'Aréopagite se pose également la question, destinée à être éternellement discutée, de la contemplation mystique. M. P. pense que suivant le pseudo-Denys l'âme parvient, dans la contemplation, à « la vision directe de Dieu ». Il est moins affirmatif à l'égard de saint Augustin, dans ce premier volume, mais dans le second, il nomme toujours « saint Augustin, Denys l'Aréopagite et Richard de Saint-Victor » parmi les maîtres de cette théorie suivant laquelle « l'âme est favorisée, dans l'extase mystique, de la vision directe de Dieu ». (t. II, p. 225).

J'ai grand peur qu'en présentant sous ce jour le sentiment de ces illustres théoriciens de la mystique chrétienne, on ne force décidément leur pensée, du moins celle de saint Augustin et de Richard de Saint-Victor. Mais laissons les auteurs compétents discuter ce point, qui est d'importance, et abordons le second volume de M. Pourrat.

Il se trouvait ici en face d'un terrain beaucoup moins exploré. Il n'en a que plus de mérite d'avoir courageusement entrepris une tâche si difficile de défrichement et de mise en œuvre. La quantité de matériaux remués est prodigieuse. On ne peut qu'admirer l'immensité du travail et la solidité de certains des résultats acquis. Pour parler sans métaphore, l'historien de la spiritualité au moyen âge avait, comme tout historien conscient de la mission qu'il assume, une double opération à réaliser : il lui fallait analyser les doctrines particulières et en présenter le tableau synthétique. Oserai-je dire que M. P. me semble avoir infiniment mieux réussi dans l'analyse que dans la synthèse ? Sans doute, on ne saurait s'attendre à ce qu'il donne de chaque auteur un exposé tout à fait exhaustif. Mais ses résumés, très denses et très substantiels, n'oublient rien d'essentiel. Tout ce qu'on doit savoir d'important sur la doctrine mystique d'un saint Bernard, d'un Gerson, se trouve dans son livre. Tous les textes intéressants se trouvent utilisés et le plus souvent cités.

Mais comment se mouvoir à travers tous ces aperçus, toutes ces théories mystiques, toutes ces interprétations diverses de principes chrétiens de la perfection ? Les mystiques sont aisément obscurs, je ne dis pas volontairement, mais au contraire en dépit de tous leurs efforts. Ils vivent dans l'invisible et dans l'inexplicable ; seule, une étude attentive de leur vocabulaire permet de comprendre quelque chose de leur langage.

Or ce vocabulaire change suivant les écoles. L'essentiel était donc ici, à mon sens, de classer très exactement les écoles, de préciser les nuances qui les séparent, de révéler le fonds commun par où elles se réunissent, les actions et réactions qu'elles ont exercées les unes sur les autres, etc. C'était là tout le travail de synthèse qui s'imposait à l'historien. M. P. l'a aperçu avec netteté et entrepris avec courage. Je crains cependant que le succès n'ait point complètement répondu à ses efforts. Il a eu à vrai dire une idée très ingénieuse et, à mon sens, très juste : celle de ranger les mystiques par familles religieuses. Un ordre religieux en effet est une tradition. Son fondateur et ses premiers propagateurs, ceux qui lui font gloire, lui impriment une orientation le plus souvent définitive. Il est donc juste de dire qu'il y a une mystique bénédictine, une dominicaine, une franciscaine, une carthusienne, etc. Sans doute, tout ne rentre pas dans ce cadre. Il y a aussi le clergé séculier, il y a les congrégations moins répandues, tels que les Frères de la vie commune, mais pour qui un livre unique comme l'*Imitation* est un titre incomparable.

Malheureusement, M. Pourrat ne s'en est pas tenu à sa première idée. On est surpris, par exemple, de voir tout un chapitre et non des moins importants, sur la doctrine de saint Thomas d'Aquin précéder non seulement le chapitre sur saint François d'Assise et l'école franciscaine mais encore le chapitre sur saint Dominique et l'école dominicaine. On est surpris encore de ne trouver l'histoire des origines de l'école carthusienne que tout à la fin du volume. C'est méconnaître gravement l'importance capitale du temps en histoire. La durée fait partie des événements. Une doctrine mystique n'est pas chose tellement transcendentale qu'elle n'ait aucun rapport avec le lieu ou le temps où elle naquit. M. P. lui-même montre avec raison que les tendances purement affectives et pratiques de l'*Imitation de J.-C.* s'expliquent à merveille par le besoin de réagir contre les excès de la spéculation universitaire. Il fallait généraliser et multiplier ce genre d'observations. Par contre, il fallait éviter par dessus tout, de créer des oppositions trop radicales entre les écoles, alors que dans toutes l'Eglise vénère des saints et des saintes, ce qui prouve que plusieurs chemins mènent aux sommets de la perfection.

Sous ce rapport, on pourra critiquer certaines expressions un peu excessives de M. Pourrat. Il distingue « au XIIe siècle et... pendant tout le moyen âge... trois conceptions de la science (théologique) : la science pratique qui touche le cœur sans raisonner, la science spéculative qui raisonne sans tou-

cher le cœur et la science à la fois spéculative et pratique qui veut en même temps raisonner et toucher le cœur ». « La première, ajoute l'auteur, est celle des mystiques, c'est celle de l'école bénédictine, la deuxième est propre aux scolastiques. L'autre fut celle des théologiens de Saint-Victor et d'un bon nombre de docteurs, comme saint Bonaventure et Gerson » (p. 154). Assurément cette vue synthétique des doctrines ou plutôt des tendances répond à des différences réelles dans les faits. Mais présentée en ces termes, elle semble un peu artificielle et, quand on cherche à faire des applications, on trouve qu'elle est injuste. Ainsi M. P. nous dit (p. 148) que « l'ordre bénédictin cultiva de préférence la spiritualité affective ». — Veut-il dire qu'il n'y ait que du sentiment dans les écrits de saint Bernard ou dans ceux de sainte Gertrude ? N'y avait-il donc point de doctrine ou trop peu ? Et puis les sentiments passaient-ils avant les actes ? De même (p. 150), quand M. P. nous donne le signalement de la tendance spéculative, il dit des auteurs qui la représentent : « Ils s'adressent exclusivement à la raison, sans se soucier d'émouvoir la partie affective de l'âme... Ils se préoccupent peu de dégager les conséquenses pratiques pour les appliquer aux diverses circonstances de la vie ». Or, comme représentant principal de cette école, M. P. nomme avec raison saint Thomas d'Aquin. Faut-il croire que le grand docteur eût désavoué la parole fameuse de Bossuet : « Malheur à la science qui ne se tourne point à aimer ! » Faut-il admettre que saint Thomas attachait plus d'importance à la science qu'à la vertu ?

Je sais bien que ce n'est point là le sentiment de M. Pourrat. Ses idées sont assez connues et assez claires par ailleurs. La petite querelle que je lui cherche ne vise qu'une question de méthode et de langage. Je crois qu'il force un peu la note. Entre les écoles catholiques, il y a des nuances appréciables. Chaque tempérament choisit la voie qui lui convient. Mais il y a unanimité sur les principes et l'Eglise catholique en canonisant des mystiques de toutes les écoles montre bien qu'elle n'attache qu'une importance secondaire aux divergences théoriques, quand elles ne portent que sur des détails et quand les résultats pratiques obtenus sont les mêmes.

Or, tout le monde, y compris les scolastiques, est d'accord parmi nous à déclarer qu'il n'y a qu'une mystique valable, celle qui consiste à « aimer Jésus et à ne servir que lui seul ». *Connaître*, *aimer*, *servir*, ces trois mots sont de toutes les écoles et cela suffit à prouver que d'une école à l'autre le fossé est peu profond et que nul parmi nos auteurs spirituels n'a

dédaigné ni la science ni l'amour, encore moins la pratique des vertus. C'est du reste ce qui ressort avec évidence des innombrables textes cités dans les précieux volumes de M. P. dont les critiques ci-dessus ne voudraient point, en quoi que ce soit, diminuer le mérite qui demeure très grand.

L. Cristiani.

Mgr Touchet. — *La sainte de la patrie.* — Paris, Lethielleux, 1920. 2 vol. in-12 de LV-440 et 464 pages.

Voici un livre qui, dans les circonstances actuelles, était à faire et que, disons-le tout de suite, personne n'était autant en situation de faire et de bien faire que le prélat qui l'a écrit.

Les ouvrages sur Jeanne d'Arc, assurément, ne font pas défaut. Ils étaient déjà si nombreux en 1894 qu'on a pu, alors, avec leur catalogue, emplir un gros volume in-8° de XXVIII-1002 pages [1]. Mais, depuis cette époque, la « littérature » de la Pucelle s'est encore de beaucoup accrue. Une quantité de travaux, en effet, d'étendue, de valeur et même d'inspiration très diverses ont été publiés, à son sujet, et cela non pas seulement en France, mais, on peut le dire, dans tous les pays du monde, durant le cours du dernier quart de siècle. Quelques-uns, tout spéciaux, roulent sur certains points restés jusqu'ici obscurs ou tout au moins litigieux de la vie de l'héroïne. Les autres sont des biographies générales qui embrassent tout l'ensemble de son extraordinaire existence.

Le chiffre de ces derniers, en particulier, a été extrêmement considérable de 1894 à 1919. Pour n'en citer, ici, que quelques-uns, auxquels de nos lecteurs peut-il être besoin de rappeler le gigantesque ouvrage en 6 volumes in-4° (dont les 5 premiers ont vu le jour de 1894 à 1902) qu'a publié le P. Ayroles sous le titre général : *La vraie Jeanne d'Arc : l'histoire complète de Jeanne d'Arc* (3 vol. in-8°) du chanoine Dunand, de Toulouse (1898-1899) ; *La vénérable Jeanne d'Arc* (in-12) de M. Petit de Julleville (1900) ; la *Jeanne d'Arc*, illustrée (2 vol. in-4°) de Mgr Henri Debout (1905-1906) ; la *Vie de Jeanne d'Arc* (2 vol. in-8°) de M. Anatole France (1908) et la *Jeanne d'Arc* (in-8°) de M. Gabriel Hanotaux ?

1. V. Pierre Lanery d'Arc, *Le livre d'or de Jeanne d'Arc. Bibliographie raisonnée et analytique des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc.* Paris, Techener, 1894.

Venant après les savantes publications de Jules Quicherat (1841-1849), d'Henri Wallon (1860), de Marius Sepet (1869), du marquis de Beaucourt (1881-1892), de Siméon Luce (1886) et d'une foule d'autres historiens qu'il est inutile de nommer, ces monographies semblaient avoir épuisé la matière et, pour rappeler ici un mot bien souvent cité de La Bruyère, il semblait que « tout était dit » sur la libératrice de la France au xve siècle. On avait, en effet, tout étudié et tout minutieusement étudié en elle : la paysanne, la voyante, la patriote, l'accusée, la martyre.

Si parfaitement, cependant, qu'aient été connues les diverses phases de sa vie, c'était l'impression de beaucoup, au lendemain du décret de sa canonisation (6 juillet 1919), qu'il serait grandement utile qu'il fût publié d'elle une nouvelle Histoire, non pas peut-être pour les érudits qui, vraisemblablement, n'ont plus pas grand'chose à apprendre à son sujet, mais pour le peuple chrétien. Maintenant qu'elle était sur les autels, il y avait, sinon proprement à justifier, tout au moins, à expliquer aux croyants la gloire liturgique qui venait de lui être décernée. Pour cela, une chose était à faire qui avait déjà été faite, antérieurement, sans doute, mais qui, semblait-il, n'avait pas été faite aussi complètement qu'il eût été désirable. En écrivant la vie de la Pucelle, les biographes précédents, justement préoccupés, avant tout, d'établir la matérialité des faits, s'étaient nécessairement attachés davantage à raconter exactement les faits qui l'avaient remplie qu'à mettre en relief les idées et les sentiments qui l'avaient actionnée. Ils nous avaient donné, si l'on nous permet ce pléonasme, son histoire historique : il restait à faire son histoire psychologique.

C'est là la tâche, tâche nécessaire mais aussi tâche difficile, qu'a assumée Mgr Touchet. Et nul, je l'ai dit, n'était plus désigné et, j'ajouterai, mieux organisé que lui pour la bien remplir.

Lui-même nous conte dans la préface de son livre que lorsque les fidèles lui écrivent, pour le prier de les recommander à Jeanne d'Arc, ils se servent généralement, pour désigner cette dernière, de cette expression : « *Votre* sainte » « Votre sainte ! » — Cet adjectif possessif est certes ! très flateur pour l'éminent prélat. Mais, à bien prendre, il n'est pas excessif. Sienne, l'héroïque vierge vosgienne l'est véritablement et à plus d'un titre.

Elle l'est d'abord, sans doute, parce que c'est dans sa ville épiscopal qu'elle a accompli le plus décisif et le plus merveil-

leux de ses exploits. Mais elle l'est encore pour deux autres motifs : parce qu'il l'aime d'amour, d'un double amour, veux-je dire, à la fois religieux et patriotique et parce que c'est en grande partie à lui qu'elle doit être canonisée. Depuis le 23 février 1894, date à laquelle il fut chargé par Rome d'instruire à Orléans le procès de *Non culte* jusqu'au 17 juin 1919, jour auquel fut tenue, à Rome, la Congrégation dite de *Sécurité* qui a abouti au décret dont je parlais tout à l'heure, il n'a, pour ainsi dire, pas passé un seul jour sans parler d'elle, sans discuter d'elle et on peut ajouter, puisque lui-même le confesse, sans penser à elle. Et, durant ce quart de siècle, il a été successivement et quelques fois même simultanément son juge, son chevalier et son panégyriste : son juge dans les 174 laborieuses séances d'enquêtes préparatoires qu'il a tenu à présider en personne et qui l'ont obligé à lire, à étudier, avec sa double conscience d'évêque et d'érudit, toute la montagne d'écrits qui ont, jusqu'ici, paru sur la Pucelle : son chevalier, devant l'opinion chrétienne, devant les consulteurs romains, devant trois papes successifs auprès desquels il s'est, pour ainsi parler, porté sa caution : son panégyriste, enfin, je pourrais dire, son chantre en une multitude de lettres pastorales et de discours dans lesquels il l'a glorifiée avec une éloquence qui avait le talent, en redisant toujours la même histoire, de ne la répéter jamais. Si, comme l'enseignent les philosophes, l'occupation et le travail sont les deux titres qui légitiment la propriété, on peut bien dire sans exagération que, tout en restant la sainte de tout le monde, Jeanne d'Arc est devenue la sainte de Mgr Touchet.

Rien de plus naturel dans ces conditions, que l'idée lui soit venue de se faire son historien. Personne plus que lui n'était à même de nous apprendre à lire dans cette belle âme où lui-même avait lu constamment et quotidiennement durant vingt cinq ans. Mieux que quiconque, il connaît à fond ce que les philosophes appelleraient son indice de réfraction morale, je veux dire sa manière d'agir et de réagir, sa façon de sentir et de penser, les mobiles ou les motifs ordinaires de ses actions, sa mentalité en un mot. Et c'est tout cela qu'il nous expose dans les deux volumes qu'il a publiés en 1920 en deux éditions différentes, l'une de luxe [1] et l'autre populaire sous ce titre qui dit si exactement et si complètement bien ce qu'a été Jeanne d'Arc : *La sainte de la patrie*.

1. L'édition de luxe (prix : 40 fr.) forme deux volumes in-8° de LVIII-561 et 584 pages.

Cet ouvrage que l'illustre auteur a composé durant la guerre, sorte de noble distraction donnée à ses douloureuses sollicitudes patriotiques, est, en effet, avant tout une analyse d'âme, et c'est là, comme l'a écrit, avec raison, M. Georges Goyau, ce qui en fait l'incomparable « originalité ».

Mais cette analyse d'âme, naturellement, s'appuie sur les faits. En même temps qu'une psychologie de Jeanne d'Arc, le livre de Mgr Touchet en est nécessairement aussi la biographie. Et considéré sous ce rapport, il mérite aussi grandement de fixer l'attention. Rarement, croyons-nous, historien aura abordé un sujet avec une aussi riche documentation et quoique non proprement écrite pour les savants, *La sainte de la patrie* n'en est pas moins une œuvre d'une haute valeur scientifique. On a là la synthèse de tout ce qui jusqu'ici a été écrit sur l'admirable Pucelle, mais une synthèse faite par un esprit critique, qui affirme quand il faut, nie quand il faut et doute quand il faut et chacune de ces choses toujours pour des raisons personnelles. L'érudit biographe, en effet, n'accepte pas aveuglément toutes les opinions de ses devanciers : entre leurs dires quelquefois nécessairement divergents, il choisit et il indique les motifs de son choix. Son livre n'est pas seulement un livre parfaitement bien renseigné, c'est encore un livre de haute et scrupuleuse bonne foi. L'écrivain qui l'a composé, assurément, n'est pas un impassible — oh non ! certes ! — mais il est un impartial. Le déroulement de la vie de Jeanne d'Arc l'amène forcément à dire son mot sur une quantité considérable de personnages. Il est possible que parmi les jugements qu'il en porte, il y en ait quelques-uns qui soient contestés [1]. Ce que l'on ne contestera pas, par exemple, c'est l'entière loyauté de leur auteur.

Ce que l'on ne contestera pas non plus, c'est son souci extrême de l'exactitude. Qu'il s'agisse de problèmes historiques ou de question théologiques et canoniques — l'histoire de la

1. Le portrait d'Isabeau de Bavière, par exemple (t. I, p. 15), n'est-il pas quelque peu dur dans sa juste sévérité ? Et l'historien de cette triste reine, M. Marcel Thibault, n'aurait-il pas, sur quelques points au moins, des circonstances atténuantes à plaider ? V. Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière, reine de France. La jeunesse* 1370-1405. Paris, Perrin, 1903, in-8° de IV-448 p. — Gilles de Rais, d'autre part, qui fut un monstrueux scélérat, n'a-t-il pas, au moins, le mérite d'avoir bien fini et sa conversion *in-extremis* n'est-elle pas plus qu'un « on-dit » ? (t. I, p. 164). Cf. Eugène Bossard, *Gilles de Rais, maréchal de France dit Barbe Bleue*, 1404-1440. Paris, Champion, 1886.

Pucelle, on le conçoit, en soulève un très grand nombre, quelques-unes extrêmement délicates — ses informations sont toujours sûres [1], parce que toujours elles sont puisées à bonne source.

Inutile d'ajouter, étant donné le nom de l'auteur, qu'à la solidité de fond *La sainte de la patrie* joint un grand charme de forme. Tout le monde connaît le style de Mgr Touchet, style alerte, clair, pittoresque, tout en relief, plein d'inattendus, tour à tour familier et sublime, mais toujours vivant et toujours éloquent. Les mérites littéraires qu'on admire dans les discours de l'éminent prélat, on les retrouve tous dans son livre.

L'histoire ainsi racontée réalise, vraiment, la définition qu'a donnée d'elle Michelet : elle est une « résurrection ».

Louis MARCEL.

Edmond VANSTEENBERGHE. — *Le cardinal Nicolas de Cues* (1401-1464). — Paris, H. Champion, 1920. In-8° de xx-507 pages.

Nicolas s'appelait de son nom de famille Krebs (mot allemand qui signifie écrevisse, d'où la figure de ce crustacé dans les armes du cardinal), mais on le connaît surtout sous le nom du petit village de Cues (sur la Moselle entre Trèves et

1. Un ouvrage dont la composition a été surveillée d'aussi près, laisse, nécessairement, la part très petite à la critique. C'est à peine si une lecture, pourtant extrêmement attentive, nous a révélé, dans *La sainte de la patrie*, quelques légères défectuosités, purement matérielles, du reste, qu'on ne songerait, évidemment, pas à souligner dans un livre moins parfait et que nous ne nous permettons de relever ici que parce que nous sentons qu'elles donneront encore plus de crédit aux louanges, absolument sans réserves, que nous avons décernées à cet ouvrage. Ce sont d'abord quelques petites distractions de plume comme, par exemple, «saint Marguerite» au lieu de « sainte Catherine » (t. I, p. 67) et l'«évêque comte de Langres», au lieu de « l'évêque-duc de Langres » (t. I. p. 342). Ce sont, ensuite, quelques fautes, toutes vénielles, d'ailleurs, de ponctuation: «Isis la Vierge, mère des Egyptiens » au lieu de « Isis, la Vierge mère, des Egyptiens » (t. I, p. 156). Ce sont, enfin, un certain nombre d'erreurs typographiques qu'il sera facile de faire disparaître dans une seconde édition : « Eberhard de Windeck » pour « Eberhard de Windecken » (t. I, p. 124) — « Neuchateau » pour « Neufchateau »

Coblence), où il était né en 1400 ou 1401. Il eut à peine fini ses études aux universités de Heidelberg, Padoue et Cologne qu'on le vit en relations épistolaires avec les grands humanistes italiens de ce temps, occupé à rechercher de vieux manuscrits grecs et latins. Vers la fin de l'année 1433 il acheva son grand traité *De concordantia catholica* où il est encore tout à fait partisan des théories conciliaires et opposé aux revendications des pontifes romains. Mais il s'aperçoit rapidement des excès et des prétentions injustifiées des Pères du concile de Bâle et se tourna bientôt entièrement du côté pontifical, de sorte qu'Enée Sylvius (plus tard Pie II), dans son histoire du concile de Bâle, put l'appeler à juste titre « l'Hercule des Eugéniens ». Aussi le pape Eugène IV le réserva-t-il *in petto* pour le poste de cardinal, auquel son successeur Nicolas V le nomma sous le titre cardinalice de saint Pierre-ès Liens (20 déc. 1448). Comme légat du pape dans l'Allemagne, la Bohême et la Hollande lors du jubilé de 1450, comme évêque de Brixen (nommé le 23 mars 1450), comme réformateur du clergé et des maisons religieuses, comme défenseur de l'unité de l'Eglise contre le péril hussite, comme savant, partout Nicolas déploie la plus grande activité. « Peu de vies ont été aussi remplies que la sienne. Peu d'hommes ont été mêlés d'aussi près, à la fois aux événements les plus importants et aux diverses manifestations du mouvement intellectuel de leur siècle. Puisque ce siècle, le xve, est caractérisé par une triple crise : politique, religieuse et morale, qui en font l'un des plus tourmentés de l'histoire ; et puisque dans le chaos des institutions, des idées et des tendances s'y élabore le profond mouvement de Renaissance d'où sortira ce qu'on est convenu d'appeler « le monde moderne », on conçoit de quel intérêt peut être l'étude d'un personnage qui en refléta les aspirations, tout en s'efforçant de leur imprimer une orientation ».

Dans une première partie (p. 3-234), l'auteur nous retrace

(t. I, p. 36, et *passim* — « d'Herbomet » pour « d'Herbomez » (t. II, p. 38) — « Hanoteaux » pour « Hanotaux » (*ibid*, p. 55) — « Ayrolles » pour « Ayroles » (*ibid.*, p. 71 et *passim*) — « Pontieu » pour « Ponthieu » (ibid., p. 103) — Une petite querelle d'ordre géographique pour finir. L'impression fait continuellement écrire à l'auteur « Domrémy ». Cette orthographie a contre « l'*usus et norma loquendi* », du moins dans la région de l'Est. Domremy n'a pas d'accent sur l'e, pas plus, du reste, que le nom de saint Remy qui entre dans sa composition et auquel le livre en donne indûment une.

l'activité intérieure de Nicolas de Cues comme étudiant et humaniste, comme légat et évêque. Dans la deuxième partie (p. 237-463), il étudie le savant et le philosophe, le théologien et l'homme avec ses défauts et ses vertus. Les trois appendices (p. 465-490) reproduisent la liste des œuvres imprimées et manuscrites du cardinal, en particulier de ses sermons et la suite chronologique de son itinéraire et de ses principaux actes au cours de la grande légation en Allemagne et Hollande, de janvier 1451 à avril 1452. Fruit d'un long et patient labeur cet ouvrage mérite l'attention et l'examen de tout historien s'intéressant au mouvement scientifique et de réforme religieuse du XVe siècle [1].

G. Allemang.

E. Rodocanachi. — *La Réforme en Italie.* — Paris, A. Picard, 1920-1921. In-8° de 465 et 608 pages.

L'auteur étudie dans le premier volume les causes, les débuts, les initiateurs de la Réforme italienne ; dans le second la lutte de l'Eglise contre l'hérésie. Mais il s'en faut que la composition soit dans le détail aussi simple. Au chapitre III, par exemple, M. Rodocanachi analyse successivement des livres de 1544, 1540, 1537, 1552, 1540. Pour les prédicateurs protestants, je n'ai pu deviner si c'est la date de leur naissance ou de leur mort ou la nature de leur doctrine qui a motivé le classement adopté par l'auteur. Le second volume est bien plus capricieux encore. En apparence il suit la chronologie. Il groupe, sous le nom de chaque pape, les faits principaux de son règne. Mais la chronologie et l'étude générale sont à chaque instant interrompues par des études particulières sur le mouvement protestant dans les différentes villes italiennes : Naples, Bologne, Mantoue, Milan, Florence, etc. Quel que soit l'intérêt de ces monographies, souvent plus poussées que l'étude générale, elles rompent l'unité de l'œuvre. Chaque chapitre est indépendant du voisin, empiète sur l'ensemble ; en sorte que le livre semble toujours finir et toujours recommencer. Il y a là un inconvénient grave pour l'impression finale.

M. Rodocanachi a dégagé avec bonheur le caractère de

1. Page 20, rem. 9, lire : Pogge au lieu de : *Plaute*. P. 100, 10e ligne d'en bas : Piesport au lieu de *Diesport*.

la Réforme italienne. Elle fut, dit-il, conciliante. Le tempérament italien porté au rêve plus qu'à l'action, la finesse politique de ce peuple qui sentait l'utilité de la papauté pour la prospérité de Rome, la fréquence même des scandales qui avait émoussé le sens moral des Romains, la répugnance instinctive de l'esprit italien au dogme si dur de la Prédestination expliquent que le protestantisme n'y ait été ni violent ni durable.

Je ne sais cependant si l'auteur n'a point trop insisté sur l'apparence bénigne de la Réforme italienne. En politique, il est vrai, elle n'a ni l'allure révolutionnaire du protestantisme allemand, ni l'exaltation des calvinistes toujours prêts au martyre ou à la guerre ; mais la violence que d'autres ont portée sur le terrain politique ou social, le protestantisme italien l'a portée dans ses doctrines : c'est d'Italie qu'est sorti le socinianisme ; et c'est peut-être déformer l'aspect général du mouvement que de consacrer de longues pages à étudier la vie des inoffensives Giulia Gonzagua, Caterina Cibo, Vittoria Colona, Olimpia Morata, dont on peut se demander si seulement elles furent hérétiques, et de reléguer les Sozzini à la fin du second volume dans une étude sur la réforme à Vicence. Il est étonnant aussi que l'auteur n'ait rien dit de Gribaldi, le fils spirituel de Servet, de Blandrata, de Gentilis qui, avec les Sozzini, sont à la tête des antitrinitaires européens et en qui l'historien du rationalisme, M. Lecky, voit l'alliance de l'esprit averroïste de Padoue et de celui de la Réforme. Calvin qui avait vu beaucoup d'Italiens — ils avaient une église à Genève — était au contraire très défiant de leurs tendances doctrinales. Quand Gribaldi se réfugia à Genève, Calvin refusa de lui serrer la main jusqu'à ce qu'il se fût expliqué sur la Trinité et la divinité de Jésus. Il prit la même précaution lorsqu'en 1543 Bernardino Ochino y arriva à son tour, et il en donna la raison à Pellican : *Quoniam Italicis ingeniis non multum fido.*

Parmi les causes de la Réforme, l'auteur signale les divisions politiques de l'Italie, les rivalités entre le clergé séculier et les réguliers, leur abaissement moral, l'humanisme, le mouvement philosophique, la poussée d'études bibliques. Sur ce dernier sujet je signale un chapitre intéressant. M. Rodocanachi a eu la main heureuse aussi pour retrouver les scandales ecclésiastiques ; c'est peut-être la partie la plus personnelle de son livre. Je regrette seulement qu'il les ait éparpillés au cours de ses deux volumes au lieu de les grouper ou même de les résumer : les confessions trop longues devien-

nent vite fastidieuses. Je n'accepte point, par contre, les conclusions de son étude sur le mouvement philosophique. La philosophie dont Pomponazzi, A. Nifo, plus tard Cardan furent les promoteurs ne préparait point le protestantisme, mais — j'espère le démontrer prochainement — l'incrédulité. Les protestants rejetteraient avec raison cette parenté. Leurs ancêtres ont combattu la philosophie padouane et bolonaise. M. Rodocanachi rapporte lui-même (I, 141) un anathème de Luther qui vise les disciples de Pomponazzi. En France, Calvin les attaque à chaque instant, notamment dans son *Institution chrétienne*, à partir de l'édition de 1539. En Italie, parmi les héros mêmes de M. Rodocanachi, Olimpia Morata ne se fait protestante qu'après avoir renoncé à cette philosophie, Paleario écrit contre Pomponazzi son poème *De animorum immortalitate*, Curione son *Araneus seu de Providentia Dei libellus*. Le fond en effet de la philosophie italienne, c'est la rupture entre la raison et la foi, la négation de l'immortalité, de la Providence et des miracles. S'il est possible de noter des traces de ces préoccupations chez certains écrivains protestants que le dédain pour la raison a rejetés vers le fidéisme, sur le deuxième et troisième point de ce programme on ne saurait établir aucun rapport entre la Réforme et le rationalisme. La lutte contre les miracles au contraire pouvait les réunir, au moins en ce qui concerne les miracles dont la piété catholique a auréolé les saints. Le *De incantationibus* de Pomponazzi a pu aider les protestants à miner l'autorité de ces légendes. C'est précisément le seul livre du célèbre professeur que M. Rodocanachi n'ait pas étudié.

Les principaux livres qui servirent à la diffusion de l'hérésie : le *Beneficio di Cristo*, la tragédie du *Libre arbitre*, le *Sommario della Sacra Scrittura*, l'*Anatomia della Messa*, les écrits d'Ochino, sont étudiés au point de vue bibliographique et doctrinal. L'auteur a même reproduit en appendice quelques dialogues d'Ochino et dressé la bibliographie de chacun des réformateurs. Le récit de leur vie suit l'exposé de leurs idées. Il y a là une galerie de figures originales dont quelques-unes ont bien inspiré M. Rodocanachi : Carnesecchi dont le procès est fort émouvant, Paleario le poète martyr, Caracciolo qui renonce a ses biens, à sa famille, à sa femme même avec une abnégation d'apôtre pour se réfugier à Genève. Mais pourquoi faut-il qu'à peine arrivé à Genève il demande le divorce et se remarie ? Les autres me semblent plus pâles et pas assez nuancés. Vergerio, Flaminio et la plupart des femmes dont l'auteur raconte la vie, s'ils ont fait

des imprudences, ne dépassent pas en hardiesse les humanistes français de la préréforme. Par contre Ochino et Sozzini sont-ils antitrinitaires ? Bayle le prétend ; M. Buisson aussi, dans son *Castellion*. Valdès lui-même dans le livre de M. Rodocanachi a une figure de mystique plutôt que de protestant. Sandius pourtant le réclame parmi ses antitrinitaires et Bayle l'appuie : c'est à ces *Considérations* que B. Ochino aurait puisé la doctrine unitaire. L'auteur n'examine point ces questions. Il se contente de dire aussi pour Curione que accusé d'antitrinitarisme il s'en défendit dans son testament. Mais M. Buisson, si averti sur le protestantisme libéral, en fait un partisan d'Ochino et de Lelio Sozzini. C'était l'occasion de fixer définitivement l'attitude doctrinale et le rôle de tous ces hommes. M. Rodocanachi a étudié avec beaucoup de soin et raconté avec agrément leur biographie. On voudrait qu'il eût distingué avec autant de scrupules les nuances de leur esprit.

Le second volume tâche à suivre la courbe du mouvement protestant, son extension de 1520 à 1550 environ, sa décadence dans la seconde moitié du siècle. Le gros intérêt du volume est de montrer la lutte de l'Eglise contre l'hérésie. L'auteur a assez bien caractérisé la politique si différente d'Adrien VI, Paul III, Jules III, Pie IV, Pie V. Il a montré avec finesse les efforts tour à tour habiles ou fermes de ces différents papes pour réformer l'Eglise et éteindre l'hérésie, les résistances qu'ils rencontraient dans le morcellement politique de l'Italie, les intérêts particuliers compromis, les habitudes et le relâchement. Chaque chapitre étudie successivement la politique papale et les condamnations de l'inquisition. Ce dernier article témoigne de recherches fort étendues. Il est regrettable seulement que la nomenclature en soit un peu monotone et que cette étude soit coupée — je l'ai déjà dit — d'études sur le début du mouvement réformiste dans les différentes provinces dont la place serait au début de l'ouvrage.

Parmi les moyens dont disposait la papauté, M. Rodocanachi étudie l'inquisition, l'index, les nouveaux ordres religieux. Sur ces sujets ses recherches sont bien moins personnelles. Il refait de même l'histoire des trois décrets du concile de Trente sur la justification, sur les réguliers et la résidence. Mais nous sommes alors en pleine histoire générale de l'Eglise. Plutôt que de résumer l'histoire du Concile il eût fallu faire ce que M. V. Martin vient de faire pour la France : en suivre l'application, si lente, si entravée, si inégale, dans les différentes cités italiennes. Ce travail est ébauché dans les

chapitres relatifs aux diverses provinces ; mais il manque une vue d'ensemble qui eût coordonné ces monographies éparses. De même M. Rodocanachi nous raconte la fondation des nouveaux ordres religieux : Théatins, Barnabites, Angéliques, Capucins, Jésuites. Cela est bien, encore que je cherche à voir le rôle des Angéliques dans la lutte contre l'hérésie. Mais cela aussi est de l'histoire générale. Ce qui eût été nouveau, c'eût été de montrer ces ordres en lutte contre l'hérésie par la prédication, par les livres, par la fondation des collèges. Il est vrai qu'il y aurait fallu des volumes. Encore M. Rodocanachi me semble-t-il oublier les vieux ordres religieux, sauf pour rappeler les scandales dont les couvents étaient le théâtre. Il serait inutile de nier que certaines congrégations ont donné aux protestants des prétextes regrettables par leur relâchement et par des déformations abusives de la piété chrétienne. Mais il serait injuste aussi de croire que les réguliers assistèrent impassibles — ou plutôt, l'étude de M. Rodocanachi le ferait croire, joyeux — à la ruine religieuse. Quand on parcourt les bibliothèques des grands ordres, Altamura, Quétif-Echard, etc. on est confondu du nombre de traités qu'ils ont écrit contre les protestants et l'on trouve que peut-être les travaux de leurs apologistes compensent le mal fait par leurs apostats. Mais un exposé, même sommaire, de cette question supposait des volumes. Voilà bien des problèmes qui ne sont point résolus ni même posés. On trouvera sans doute que M. Rodocanachi a tenté une chose impossible en prétendant faire tenir l'histoire de la Réforme italienne en deux volumes et qu'il est excusable si, malgré des recherches très consciencieuses et souvent heureuses sur certains points, l'ensemble reste un peu superficiel : *in magnis et voluisse sat est.*

H. Busson.

Gustave Dupont-Ferrier. — *La vie quotidienne d'un collège parisien pendant plus de trois cent cinquante ans. Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand.* Tome I. *Le collège sous les Jésuites*, 1563-1762. *Le collège sous la Révolution*, 1763-1799. — Paris, E. de Boccard, 1921. In-8° de x-515 pages, 8 pl.

« La création des collèges de la Compagnie de Jésus fut le plus grand événement pédagogique du xvie siècle », événe-

ment qui prit l'allure d'une révolution en matière d'enseignement, révolution éminemment constructive toutefois.

Ignace de Loyola avait décidé que l'éducation de la jeunesse serait une forme d'apostolat de l'ordre récemment créé par lui, et, dès le milieu du XVIe siècle, les Jésuites fondaient en France plusieurs collèges, parmi lesquels celui de Clermont, le plus illustre, sinon le premier en date. A connaître les noms des Pères qui professèrent et travaillèrent au collège de Clermont, puis de Louis-le-Grand, les Sirmond, les Peteau, les Bouhours, les Bourdaloue, à savoir que, grâce à un recrutement large autant que judicieux, un Poquelin et un Arouet y eurent pour condisciples des jeunes gens de la plus haute noblesse, on ne s'étonne pas de la place tenue par notre collège dans la société française durant les derniers siècles de la monarchie. Mais cette société réagit à son tour sur l'éducation, qu'on y donnait, enlevant à celle-ci un peu de son originalité et de sa force, en compromettant même certains résultats.

Quelques dates essentielles jalonnent l'histoire du vieux collège parisien, qui connut bien des heures difficiles, voire quelques-unes tragiques, au cours de son existence mouvementée. 1563. Grâce aux libéralités de Guillaume du Prat, évêque de Clermont, les Jésuites installent un collège à Paris, rue Saint-Jacques. Débuts très modestes, succès rapides pourtant, qui attirent sur les nouveaux venus la haine immédiate de l'Université et du Parlement. En 1594, Jean Chatel tente d'assassiner Henri IV ; c'est un ancien élève de Clermont. Admirable prétexte pour incriminer les doctrines de la Compagnie de Jésus, expulser les Jésuites, confisquer leur collège, non sans avoir pendu et brûlé l'un d'eux en place de Grève. 1619. Après 22 ans d'exil, les Jésuites rentrent à Clermont, qui poursuit dès lors son développement sans interruption, bien que ni les jalousies ni les colères ne se soient éteintes ; mais le roi a donné son appui à l'institution, dont le succès s'affirme. 1682. Louis XIV accorde au collège son patronage officiel ; Clermont devint Louis-le-Grand. C'est le triomphe. Cependant, ses adversaires n'ont pas désarmé : en 1762, ils vont avoir leur revanche. L'affaire Lavalette emporte la Compagnie de Jésus, et Louis-le-Grand voit partir ses vieux maîtres. L'œuvre des Jésuites ne meurt pas tout à fait. Elle est reprise dans un esprit différent par l'Université et le Parlement associés. 1799. Louis-le-Grand a survécu à la grande tempête révolutionnaire, après s'être caché quelques années sous des noms divers.

Ces événements se déroulèrent dans un cadre particulièrement médiocre. Au cœur du vieux Paris, il y avait impossibilité pour le collège de s'agrandir suffisamment. Comment abriter les 3000 élèves qu'il compta à une certaine époque ? Pourtant les Jésuites y réalisèrent à force d'ingéniosité des conditions d'existence meilleures que dans les établissements de l'Université.

Malgré l'exiguité relative du lieu, la science y trouvait sa place. L'érudition doit beaucoup à ces *scriptores*, catégorie originale d'étudiants, de savants plutôt, jésuites à qui le collège fournissait les moyens de se perfectionner dans les disciplines les plus diverses, le grec, en honneur, quoiqu'on ait dit, le latin, que tous élèves et professeurs comprenaient et parlaient, le français toujours un peu négligé, même après le grand siècle, l'histoire et la géographie. L'hébreu, la théologie sous ses multiples aspects, la philosophie, sa servante, les mathématiques composaient les « facultés supérieures », enseignées en une sorte de petite université.

Dans ce qu'on appelait les « classes inférieures », à proprement parler le collège, le rendement pédagogique paraît avoir été excellent. Un défaut cependant, l'enseignement y aurait été trop verbal. Mais ce défaut était-il si grave, dès lors qu'on s'adressait à des jeunes élèves ? Quant aux si nombreux moyens d'émulation, que d'aucuns jugeront puérils, la fine psychologie des Pères savait les adapter parfaitement à la mentalité de chaque âge. L'amitié de l'élève pour le maître s'acquérait vite à Louis-le-Grand. La solide discipline imposée, les Jésuites voulaient qu'on l'acceptât, mieux encore, qu'on l'aimât, et leur dévouement réalisa cette sorte de miracle.

Ainsi s'élaborait le caractère de l'homme. Le but poursuivi était triple : faire de l'élève d'abord un chrétien (n'y avait-il pas moyen d'insister un peu plus sur ce point essentiel de l'éducation des Jésuites ?), ensuite un Français, un honnête homme enfin. Le but fut-il complètement atteint ? Il semble difficile de l'affirmer. Les volontés qui se formèrent à Louis-le-Grand manquaient de vigueur et le moule eût réclamé plus de rigidité. Or, le mal vint de ce que les Pères cherchèrent trop souvent les applaudissements du siècle. Le résultat fut, dans une certaine mesure bien entendu, la société française du XVIIIe siècle. N'oublions pas en effet que les Jésuites n'étaient pas seuls dans leurs efforts d'éducation, auxquels pouvaient aider ou nuire les influences familiales et autres. Les vieux maîtres dispersés, les nouveaux possesseurs de Louis-le-Grand

utilisèrent les leçons d'une expérience sans rivale. Le collège continua d'être en matière d'éducation le théâtre d'essais méritoires et intelligents, un peu en pure perte, il est vrai, car l'apprentissage de la liberté se fit au détriment des études et de la discipline.

Telle est, résumée, la riche matière mise en œuvre par M. Dupont-Ferrier dans le premier des deux volumes qu'il doit consacrer à l'histoire du lycée Louis-le-Grand. Dans ce beau livre, il convient de louer sans réserve l'abondance de l'information et sa parfaite mise au point, suivant un plan qui est un modèle. Celui qui a connu dans sa jeunesse les disciplines du *Ratio studiorum* aura plaisir à les retrouver telles ou peu s'en faut au XVIIIe siècle. Une agréable impression de vérité, de chose vue et sentie se dégage de l'ensemble du travail. Le livre est complet, détaillé même. Qui donc s'en plaindrait? Le sujet valait de s'y arrêter longuement. Les Jésuites, ces admirables éducateurs, n'ont-ils pas écrit à Louis-le-Grand une page célèbre de l'histoire ecclésiastique de notre pays? Et après avoir rempli dans l'enseignement, à la fin de l'ancien régime, un rôle aussi important peut-être que la vieille Sorbonne au moyen âge, ils devaient marquer de leur empreinte l'Université reconstituée.

Jean DE LA MONNERAYE.

Chanoine Louis PRUNEL, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris. — *La Renaissance catholique en France au XVIIe siècle.* — Paris, Picard, 1921. In-12 de VII-316 pages. Prix : 7 fr. 50.

Mgr Prunel a publié sous ce titre les leçons qu'il a professées en 1910 à l'Institut catholique. Les circonstances où nous nous trouvons et particulièrement la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège lui ont paru donner à ce sujet historique une opportunité qui, jointe aux instances de ses auditeurs, l'ont décidé à soumettre au public du dehors ce qui avait été favorablement accueilli par un public d'étudiants. C'est donc à une œuvre de vulgarisation que nous avons affaire, on ne pourrait dire en même temps une œuvre de circonstance, bien qu'elle ait été publiée dans l'espoir d'encourager et de fortifier l'esprit de tolérance dont elle signale les symptômes, en y saluant avec un optimisme qui est un devoir sacerdotal le prélude d'une renaissance catholique comparable à celle du XVIIe siècle. Œuvre de vulgari-

sation, elle l'est d'ailleurs dans le meilleur sens du mot : elle est due, en effet, à un savant qui sait travailler d'original, qui se recommande par la connaissance des sources et l'habitude de la méthode critique comme il l'avait déjà prouvé, comme il le prouve encore dans le présent ouvrage. Quant à l'inspiration qui a donné naissance au cours et au livre, elle ne peut qu'être à l'honneur de Mgr Prunel qui, en accordant un large crédit aux intentions des pouvoirs publics, s'est flatté de les y affermir.

L'auteur a fait une remarque qui se présente d'elle-même à tout le monde, mais qu'il n'est jamais inutile de faire à propos d'ouvrages dont le sujet amène à préférer l'ordre méthodique à l'ordre chronologique : « Comme vous pouvez vous en rendre compte, a-t-il dit à ses auditeurs, les divisions que j'ai été obligé d'établir entre les sujets de ces conférences sont forcément artificielles. Il faudrait pouvoir présenter en même temps et dans une sorte de tableau d'ensemble, afin de pouvoir y donner un coup d'œil simultané, toutes ces œuvres qui se compénètrent pour ainsi dire... : réforme des ordres religieux et du clergé, fondation des congrégations nouvelles, organisation de la charité, organisation des missions, organisation des écoles, tout cela se fait en même temps » (p. 126-127). Ces divisions qui rétablissent les diverses parties d'un sujet sur un plan parallèle, échappent rarement à la critique, parce qu'elles se rapportent toujours à des conceptions particulières à l'auteur. Il ne faut pas faire grand effort pour entrer dans les vues qui ont amené Mgr Prunel à répartir dans les six leçons ou chapitres suivants la matière si complexe qu'il avait à traiter : *La réforme catholique. — La réforme des ordres religieux et du clergé. — L'Eglise et la vie intérieure. — L'Eglise et la charité. — La compagnie du Saint Sacrement. — L'Eglise et l'apostolat. — L'Eglise et l'instruction. — L'Eglise et la science. — L'Eglise et les hérésies.* Il ne serait peut-être pas impossible d'imaginer un autre plan. Nous devons dire toutefois qu'après y avoir bien songé, nous n'en trouvons pas de meilleur.

Au dessus de toutes les causes et de toutes les manifestations de la renaissance catholique que Mgr Prunel a groupées dans ces six chapitres, il faut mettre l'ambiance créée par les vicissitudes auxquelles fut soumise la société française depuis l'origine des guerres civiles (1562) jusqu'au début du siècle suivant. Des générations qui, au sortir du moyen âge et en réaction contre lui, s'étaient abreuvées, enivrées d'humanisme, d'un dogmatisme sévère et fataliste, des espé-

rances d'une réforme religieuse et même politique, dont l'idéalisme avait été déçu par les excès du fanatisme et le spectacle déprimant de l'anarchie, des générations ainsi éprouvées avaient été impérieusement ramenées aux problèmes de la destinée humaine et de la vie sociale, elles étaient arrivées à des dispositions morales qui souvent précèdent et postulent la foi religieuse. Ligueurs repentis et ralliés, politiques et gallicans, « raffinés » blasés et avides de sensations nouvelles, tous ces dévoyés de l'humanisme et des guerres civiles se rencontraient dans le besoin de se refaire une règle, une discipline pratique, de trouver une sécurité et un repos dans l'ordre civil, de connaître un aliment moral plus substantiel, plus tonique. Le siècle allait donc s'ouvrir sous l'empire d'une aspiration, d'une réaction vers l'autorité sociale et la vie spirituelle. Il y eut là une oscillation nouvelle du pendule auquel obéit le mouvement des sociétés. Ce que réclamaient les âmes, d'heureuses circonstances allaient le leur assurer. D'abord le concile de Trente qui n'était pas, il est vrai, reçu en France, mais dont les dispositions étaient adoptées et appliquées par le clergé gallican, avait montré l'Eglise définissant ses dogmes et réformant sa discipline et se relevant par là du discrédit que les abus où elle s'était laissé entraîner lui avaient mérité. Puis la renaissance religieuse avait été inaugurée par des hommes d'œuvre et de direction comme il y en eut toujours bien peu, qui organisèrent la vie spirituelle et les institutions par lesquelles elle se réalise. Comment du moins ne pas nommer deux saints qui furent, à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, les maîtres du chœur qui, pour emprunter un vers à Musset « entonnait l'hosannah du siècle nouveau-né », saint Charles Borromée et saint François de Sales? Le second notamment, par l'*Introduction à la vie dévote*, rendait la dévotion accessible à tous et, pour ainsi dire, sécularisait, mettait de plain-pied la vie intérieure et la vie séculière en même temps que, pendant son premier séjour à Paris en 1602, il était un guide, un excitateur révéré pour tous les zélateurs du mouvement religieux, par exemple pour le groupe qui comptait dans son sein des hommes comme Bérulle, Gallemand, Beaucousin, Duval, Brétigni et une femme, Marie Accarie, la future Marie de l'Incarnation. Non moins étendue et générale que l'influence de ces grands initiateurs fut celle de la Compagnie de Jésus à laquelle Henri IV avait rouvert les portes de la France en 1603, et qui dut cette influence moins encore au manuel classique d'oraison que son fondateur lui avait donné dans les *Exercices spirituels* qu'au

privilège que l'Oratoire ne partagea que plus tard, de faire l'éducation de la jeunesse aristocratique et bourgeoise. Cet élan religieux où un analyste pénétrant [1] de la vie surnaturelle a pu montrer la parenté de l'humanisme dévot et du mysticisme, après avoir fructifié dans des œuvres multiples et indépendantes, se disciplina et s'unifia, à la veille du jour où il allait s'altérer, dans une entreprise générale qui ne tendit à rien moins qu'à mettre toutes les institutions sociales en harmonie avec la morale évangélique et catholique. L'histoire de la compagnie du Saint-Sacrement, des filiales qui attestent sa diffusion dans le pays, n'est pas achevée et les chapitres qui s'en écriront encore établiront de plus en plus son extension. Son prosélytisme, on le sait, s'est intéressé à tout ce qui peut sauvegarder la moralité sociale, il n'a pas reculé devant des procédés qui effarouchent nos scrupules de liberté et de tolérance, elle a obtenu les hommages des uns, soulevé la mauvaise humeur des autres, personne du moins n'a contesté son importance, personne n'a méconnu en elle la manifestation la plus ample de l'état d'esprit des générations contemporaines (1630-1660 environ). Si elle ne doit pas faire oublier ce qui s'est fait sans elle, il faut y voir le symptôme le plus expressif de l'atmosphère morale qui a permis à tant d'institutions bienfaisantes de naître et de vivre.

Ce qui favorisa aussi la renaissance religieuse, ce fut la sollicitude dont elle fut l'objet de la part des trois rois qui se succédèrent pendant le XVIIe siècle. Rien, malgré le préjugé contraire, ne rend la religion plus populaire que la bienveillance de l'autorité civile que les peuples sont habitués à respecter et à craindre, pourvu que cette beinveillance ne prenne jamais l'apparence de la dépendance. Henri IV et Richelieu dont Louis XIII ne doit pas être séparé ici, tout en étant animés des mêmes intentions, s'étaient montrés inégalement scrupuleux dans le choix des évêques et des gros bénéficiers et n'avaient pas pris aussi à cœur les intérêts de la contre-réforme. Louis XIV entra avec passion dans les querelles religieuses, se mit dans les mains d'un des partis que ces querelles divisaient et compromit par cette solidarité la dignité royale et la religion elle-même. Avec lui fut franchie la limite que nous tracions tout à l'heure entre la bienveillance et la protection d'une part et de l'autre la dépendance et la confusion. Ses choix, inspirés par la façon excessive dont il com-

(1) Henri Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*. I. *L'humanisme dévot*, chap. IV.

prenait ses devoirs d'évêque extérieur, n'en furent pas moins généralement bons. Il convient toutefois d'assombrir par quelques touches désenchanteresses le tableau séduisant des succès obtenus dans la réforme du clergé séculier par les Bérulle, les Condren, les Bourgouin, les Vincent de Paule, les Olier et les Eude. On dit que le bien ne fait pas de bruit, le mal n'en fait pas toujours non plus ; les scandales étaient rares, les abus étaient enracinés, tenaces. Au moment de la révocation de l'édit de Nantes, l'ignorance, la médiocrité intellectuelle, l'immoralité des curés et des moines sont constatées par des témoignages officiels qui expliquent ainsi l'impuissance du bas clergé à seconder par la prédication les procédés d'intimidation, à affermir les conversions. Les séminaires, remède le plus efficace contre cette insuffisance, ne se multiplieront qu'à la fin du siècle. Le devoir de la résidence était encore vers la même époque peu respecté et l'on se rappelle l'épigramme où Racine remarque qu'on put réunir à Paris en 1681 pour une assemblée du clergé cinquante-deux évêques qui par conséquent n'étaient pas dans leurs diocèses.

Nous ne pouvons suivre Mgr Prunel dans son exposé des réformes et des créations qui ont donné tant de fécondité et d'éclat à l'activité du clergé régulier. Il a dûment classé, suivant les besoins qu'elles avaient pour mission de satisfaire, les œuvres auxquelles cette activité a donné naissance, et il a quelquefois fourni sur leur origine des informations de première main. Il se demande si parmi elles il y en eut plus de pratiques ou de contemplatives et il conclut, conformément à l'opinion commune, qu'elles se sont vouées le plus souvent à des fins sociales. En admettant cette prédilection, il ne faut pas oublier que ces œuvres-là ont, comme les autres, puisé leur aliment et leur stimulant dans la pratique assidue de l'oraison intérieure, prélude et condition de la vie contemplative et mystique. L'habitude qu'en avaient non seulement les clercs mais aussi les laïques, a donné aux générations arrivées à la maturité dans la première moitié du siècle, un pli moral distinctif. En fortifiant et en assouplissant l'esprit par la méditation, elle a contribué aussi à aiguiser et à mûrir l'intelligence des affaires temporelles chez des hommes tels que Richelieu et le Père Joseph.

L'oraison mystique qui n'est à son point de départ que l'art de prier d'une façon méthodique et intensive, n'est pas sans danger, elle peut notamment par la contemplation et l'extase conduire à l'illuminisme et au quiétisme. Il devait arriver qu'elle se heurterait un jour au rationalisme et au

naturalisme qui n'ont pas moins de prise que l'idéalisme sur la nature humaine et particulièrement sur le tempérament français. Les héritiers de la Renaissance, les humanistes purs, les disciples de l'empirisme et du scepticisme, ceux qui faisaient des *Essais* de Montaigne leur bréviaire, un Etienne Pasquier, un Pierre de l'Estoile, celui-ci allant jusqu'à tourner en ridicule « la mère Terese » et les « pauvres oies » [1] qui affluaient dans les cloîtres, cet humanisme éclectique n'avait pas désarmé devant la renaissance catholique. La Fronde précipita une réaction déjà amorcée par la survivance, après la pacification du pays, de ceux qui s'appelaient les *bons Français*, les *bons Gaulois*, qui avaient mérité ce titre par leur loyalisme pendant les guerres civiles, qui sincèrement se disaient catholiques, mais dont le catholicisme était plus ou moins teinté de gallicanisme et d'une sorte de paganisme intellectuel. La maladie éruptive qui emprunta son nom à un jeu d'enfant, fit éclater, il est vrai, de grandes vertus, mais elle ouvrit une arène où rivalisèrent l'immoralité publique et l'immoralité privée. Malgré les asiles qui lui étaient ouverts, la vie intérieure était peu compatible avec cette ruée d'ambition et de licence. Ce fut alors que le jansénisme offrit aux âmes contre cette éruption de naturalisme son pessimisme et son puritanisme, c'est-à-dire une conception religieuse qui répugne autant à la sentimentalité et à la sociabilité françaises qu'elle convient au *cant* individualiste de nos voisins. Ce n'est pas dans l'ordre théologique qu'il faut chercher l'importance initiale du jansénisme. Qu'on accordât plus ou moins à la grâce et au libre arbitre, cela n'avait pas directement et nécessairement de conséquences morales et sociales, c'était affaire à l'Eglise d'expliquer, de concilier ces contradictions, de les diluer dans le silence respectueux qu'elle demande en face des mystères. Ce ne fut pas tout de suite que le jansénisme se constitua et produisit les effets déplorables dont le sentiment religieux eût à souffrir. Il fut une secte avant d'être une doctrine, et il resta toujours une secte plutôt qu'une doctrine dont il n'eut jamais l'ampleur. Le premier mal qu'il fit à ce sentiment, ce fut de le faire dégénérer non seulement chez lui mais en partie chez ses adversaires en esprit de contention. Son histoire fut surtout en effet celle d'une lutte entre Jansénistes et Jésuites et ne se caractérisa vraiment honorablement qu'avec Arnauld et Nicole. C'est alors que l'oraison mystique et la fréquentation des sacre-

(1) L'Estoile, *Mémoires-journaux*, éd. des Bibliophiles, t. VIII, p. 187.

ments qui avaient assuré le flux et le reflux, et comme la circulation de la grâce dont les âmes se trouvaient fortifiées, furent remplacées par un intellectualisme aride, défiant des suggestions du cœur, exclusivement avide d'une irritante polémique [1]. Or, comme l'a dit Vinet [2] : « Chose singulière, quand le christianisme est raisonnable, il n'a plus de force ».

Faut-il s'étonner après cela que l'histoire religieuse de la seconde moitié du XVIIe siècle soit surtout celle des contradictions, des conflits par lesquels s'affrontent les interprétations diverses de la destinée humaine comme les doctrines sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et dont la première moitié avait su conjurer l'éclat en habituant les âmes à un commerce intime, apaisant et fortifiant avec Dieu, en leur apprenant l'humilité et le silence en présence des antinomies que soulèvent de pareils problèmes ? La sève créatrice qui avait engendré les œuvres dont Mgr Prunel a tracé le merveilleux tableau, tarit peu à peu sous l'empire d'une réaction qui est manifestée et servie par le jansénisme mais qui est d'abord la revanche du vieux levain raisonneur et jaloux qui s'associe dans l'esprit français au culte des chimères. La température spirituelle baisse, l'âme française se refroidit. La compagnie du Saint-Sacrement se dissout. Le jansénisme divise la France religieuse, il s'unit au gallicanisme épiscopal et monarchique contre le Saint-Siège qui, comme toujours, fera capituler l'un et l'autre. Le sentiment religieux, affaibli par le spectacle de ces querelles religieuses, le sera encore par la persécution d'un peu plus d'un million de sujets fidèles et industrieux. Quand on parle de la renaisance catholique au XVIIe siècle, c'est donc surtout à la première moitié de ce siècle qu'il faut penser. Irons-nous jusqu à reprocher à Mgr Prunel de ne l'avoir pas opposée à la seconde, de n'avoir pas donné à son livre, en le faisant reposer sur cette différence reconnue, un plan chronologique ? Ce serait méconnaître son des-

(1) Le P. Garasse dans son pamphlet contre Pasquier (*Les recherches des recherches*, Paris. 1622) marque assez bien, p. 440, la différence de la dévotion latitudinaire et de la dévotion mystique : « ... Me Pasquier qui avait fait des discours exprès pour taxer les méditations des Jésuites et leur chambre noire, blâmant toutes ces nouveautés de chapelet, de contemplation, de prélude, de point, de colloque aussi bien que le ministre Moulin qui ne fait, dit-il, des méditations sur l'éventail et sur le bouquet, voulant par là égratigner les méditations du P. Cotton, enfin lui qui avait dit si souvent qu'il était bon Gaulois, qu'il se contentait de prier et servir Dieu à la franche marguerite [nous dirions : à la bonne franquette], enfin ce bon Gaulois s'oubliant de ses vieilles protestations, emploie sa vieillesse amoureuse à bâtir des méditations spirituelles. »

(2) Cité par Brémond, *ouvr. cité*, t. IV, p. 471.

sein, oublier que les deux parties du siècle présentent une unité suffisante pour le justifier de n'avoir pas voulu dans un ouvrage de vulgarisation rompre la synthèse qu'il s'était donné pour tâche de tracer. Son livre peut être présenté comme un guide excellent pour s'orienter dans un sujet aussi complexe qu'attrayant [1].

G. Fagniez.

Frédéric Lachèvre — *Le libertinage au XVIIe siècle. Mélanges.* — Paris, E. Champion, 1920. In-8° de 315 pages.

M. Frédéric Lachèvre, qui a rendu de si grands services à l'histoire littéraire et à l'histoire des idées religieuses au XVIIe siècle, continue avec patience et avec bonheur ses recherches sur les libertins. Il a publié en 1920 un volume de mélanges concernant principalement les turbulents et peu édifiants ancêtres de la libre-pensée dans la première moitié du XVIIe siècle. Et ce volume est rempli de documents ou de renseignements nouveaux. Il y est question tour à tour de Geoffroy Vallée, de Jean Fontanier, de Claude Belurgey qui fut peut-être l'auteur des *Quatrains du déiste* publiés par M. Lachèvre au tome II du Procès du poète Théophile (quoique rien ne le prouve avec certitude), de Théophile de Viau, de Des Barreaux, de Saint-Pavin, pour ne nommer que les principaux. De Geoffroy Vallée, dont il a très heureusement complété la biographie, M. Frédéric Lachèvre a réimprimé la malencontreuse et audacieuse plaquette qui le conduisit au bûcher, *La Béatitude des chrestiens ou le Fléo de la foy* et dont il ne reste qu'un exemplaire connu, celui de la Bibliothèque Méjanes. C'est un manifeste très net de rationalisme. Geoffroy Vallée ne nie pas Dieu, mais il rejette toute foi révélée. Il veut savoir mais il ne veut pas croire. *La Béatitude des chrestiens* n'indique aucunement un esprit de grande envergure.

C'était d'ailleurs d'assez pauvres gens, intellectuellement et moralement, que les libertins dont nous entretient M. Lachèvre : ils manquaient d'équilibre et d'ordre dans la conduite de leur vie. Le livre de M. Lachèvre contient des documents inédits, recueillis aux Archives nationales, qui le prou-

(1) Nous n'avons à signaler d'autre erreur que la faute typographique par suite de laquelle le nom du fondateur de la Propagande a été imprimé Clément XV au lieu de Grégoire XV, p. 200.

vent surabondamment. Aussi à un mépris bien mérité on est tenté de joindre quelquefois un peu de pitié. C'est le sentiment qu'on éprouve pour Jean Fontanier qui, après avoir erré à travers l'Europe, se laisse endoctriner par un rabbin juif, et, moyennant finances probablement, se met à enseigner clandestinement les théories de la cabale juive. Un jour, son cours est interrompu par la visite inattendue du lieutenant criminel et il est conduit en prison en attendant le bûcher.

Aux nombreux renseignements qu'il nous a fournis sur les libertins du XVIIe siècle, M. Frédéric Lachèvre a ajouté la discussion de deux questions un peu obscures qui se rattachent à cet ordre d'idées : Quel est l'auteur d'un recueil de satires paru vers 1618 et intitulé *Les Exercices de ce temps ?* Montchrétien était-il catholique ou protestant ? A la première question, M. Lachèvre répond en attribuant *Les Exercices de ce temps* à un avocat normand, Robert Angot de l'Eperonnière. Les raisons qu'il donne avec beaucoup de sagacité et d'érudition me semblent résoudre le problème d'une manière décisive.

En ce qui concerne Montchrétien, M. Lachèvre pense avoir découvert la preuve qu'il était catholique, et il estime que rien ne démontre que Montchrétien soit mort protestant. Cela ne paraît pas bien sûr. Montchrétien a pu être catholique, mais il me paraît difficile d'admettre qu'il ne fut pas protestant au moins à la fin de sa vie. En 1618, il épouse une protestante et il meurt dans les rangs des huguenots. Après sa mort, son domestique, qui est à son service depuis dix-huit ans, affirme qu'Antoine de Montchrestien faisait profession de la religion prétendue réformée. C'est un témoignage qu'il me paraît difficile d'éluder.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette question qui n'a d'importance que pour la biographie d'Antoine de Montchrétien, il faut louer M. Lachèvre de la précieuse contribution que son érudition apporte à une histoire saine des idées religieuses.

J.-B. SABRIÉ.

Augustin COCHIN. — *Les sociétés de pensée et la démocratie. Etudes d'histoire révolutionnaire.* — Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-16 de 300 pages.

Plusieurs des chapitres de ce livre ne sont en réalité que la reproduction de travaux, sinon déjà publiés, du moins déja

connus de l'historien éminent, du critique résolu que la guerre a ravi à la science. On ne peut lire sans beaucoup de fruit ces 300 pages, si pleines d'idées neuves et profondes, et tout historien de la Révolution, qui veut ne pas se borner à un simple exposé des faits, mais chercher les ressorts de la formidable machine, fera bien de garder ce petit livre à côté de *La Révolution* de Taine, et de l'*Histoire politique* de M. Aulard, pour compléter l'une et l'autre et au besoin les rectifier.

De Taine, M. Aulard s'est lui-même fait le critique impitoyable dans son *Taine historien ;* il a passé son érudition au crible le plus serré et l'a trouvée de mauvais aloi ; il a vérifié les sources et les références, et a découvert que nombre de cotes étaient fausses, nombre de citations altérées, que les meilleures sources avaient été négligées. Il en a conclu que *La Révolution* était un livre « presque inutile à l'histoire », que l'auteur était « constamment dans une sorte d'état de parti pris passionné et maladif ». Mais voici que M. Cochin se met à son tour à scruter à la loupe un des chapitres si minutieusement critiqués par M. Aulard ; et il arrive à cette conclusion, — exposée d'ailleurs avec une imperturbable courtoisie, — que le nombre des prétendues erreurs de Taine doit singulièrement se réduire, et que les rectifications de M. Aulard sont fausses à peu près une fois sur deux. Ainsi donc de démolisseur M. Aulard s'est fait sans le vouloir apologiste ; l'œuvre de Taine y a gagné la seule consécration qui lui manquât : celle des trente ans d'érudition du savant professeur de Sorbonne.

N'empêche cependant que, si la documentation de Taine est hors de suspicion, l'ensemble de son œuvre présente une grave lacune. Certes il a voulu refaire l'enquête du grand procès dont on ne connaissait guère que la défense ou le réquisitoire. Il ne s'est pas contenté de puiser aux sources officielles, de considérer la grande scène où s'agitaient les acteurs du drame ; car dans ce théâtre politique, tout est monté pour être approuvé de l'opinion et servir la cause. Taine a interrogé, confronté d'autres témoins : les auteurs de mémoires, les correspondances de ministres, gens qui écrivent pour leur compte personnel ou pour renseigner un chef, gens qui voient juste sans grossir par effarement, ni fausser par calcul. Prenant cette ampleur, regardant à ces deux sources, l'enquête a tout lieu d'être exacte et précise. Et pourtant elle reste en défaut sur un point ; les figures, les scènes sont évoquées, reconstituées avec netteté ; mais un mystère plane au

dessus du récit ; la Révolution apparaît comme une crise de folie sans objet ; on ne voit pas comment cette génération si supérieure à la nôtre en fait de goût, de culture, de politesse, a pu s'abîmer, en quelques mois, dans le sang et la brutalité. Aussi bien Taine parle-t-il lui-même d'*anarchie spontanée*. Spontanée, non pas : elle était préparée, elle était voulue, elle était organisée. Taine, qui a si bien vu, n'a pas compris, parce qu'il n'a interrogé que des témoins qui ne comprenaient pas eux-mêmes. Dans le jeu de la démocratie, il y a tout un monde de faits qui restent, par leur nature même, inconnus des chroniqueurs et dissimulés des avertis ; il y a les coulisses et Taine n'a regardé que la scène. Si l'on veut connaître un pouvoir démocratique comme il est, et non comme il veut qu'on le voie, ce n'est évidemment pas sur la scène qu'il faut le regarder. Tenant tout de l'opinion, il est naturel qu'il ait ses moyens, sa vie et son travail intérieurs qu'il cache à l'opinion. Or cette vie, ce travail intérieurs s'élaborent dans les *Sociétés de pensée*.

Les sept chapitres du livre de M. Cochin, qui semblent à première vue assez disparates : — Les précurseurs de la Révolution ; la mystique de la libre pensée ; la crise de l'histoire révolutionnaire ; des sources et de la méthode pour étudier les actes du gouvernement révolutionnaire ; comment furent élus les députés aux Etats Généraux ; la campagne électorale de 1789 en Bourgogne ; le patriotisme humanitaire — ne vont tous en réalité qu'à mettre en lumière cette thèse, énoncée par le titre même, que le vrai ressort de la démocratie révolutionnaire ce sont les Sociétés de pensée.

Sociétés de pensée, terme générique sous lequel peuvent se ranger les sociétés philosophiques de 1770, les loges maçonniques, les sociétés populaires de l'époque révolutionnaire, toutes ces « petites cités » d'où partent des gens triés et isolés, des « purs », pour travailler l'opinion. C'est là que se forme, en vase clos, à l'abri du contact de la vie réelle, dans une cité d'égaux toute intellectuelle et idéale, « la petite cité », le « Petit Peuple », celui qui va à la conquête du vrai peuple, de la masse, lentement, mais sûrement, et qui, ayant enfin triomphé, se substituera au vrai peuple, se fera passer pour le peuple même. « Le souverain est immédiatement dans les Sociétés populaires », disent les Jacobins de Lyon.

Sociétés délibérantes et permanentes, ayant une correspondance suivie, une liaison étroite avec leur centre, — la « société mère », — elles sont l'organe essentiel dans une démocratie pure. Qui dit en effet démocratie pure, souveraineté

directe du peuple, dit réseau de sociétés permanentes et sans cesse agissantes par lesquelles le souverain, — le Peuple, — surveille activement et sans cesse ses élus, ses « représentans », au lieu d'abdiquer entre leurs mains, comme il se fait dans une démocratie parlementaire. Par elles le peuple est libre, et il règne personnellement.

Il règne d'autorité absolue ; il est la loi vivante, le juge de la justice ; il est au dessus de toute justice, de toute morale reçue. Plus n'est question de savoir si un acte est bon ou mauvais, mais s'il est conforme ou non à la volonté présente et agissante du peuple souverain. Et de là naît cette idée de loi, d'acte légitime, lequel pourtant viole toutes les règles de droit et de morale les plus élémentaires. Le principe de la souveraineté absolue du peuple, de son règne personnel par les Sociétés de pensée une fois admis, le Terrorisme est légitime et normal ; l'énigme révolutionnaire se résout.

Pas nécessaire dès lors, et d'ailleurs insuffisante est la thèse de ceux qui font de la Révolution l'œuvre de personnalités individuelles et concrètes, et qui donnent un nom propre à chacun des rouages de la machine jacobine. Sous le règne direct du peuple, il n'est plus d'autorité quelconque, ni de droit ni de fait ; ce qu'on appelle les meneurs sont incapables eux-mêmes de comprendre le secret de la force qui les porte. Est-ce que d'Eprémesnil « comprit », après les notables de 1788 ? Mounier, après le 6 octobre ? La Fayette, après le 20 juin ? Brissot, après le 21 janvier ? Danton, après le retour d'Arcis ? C'est toujours la même stupeur naïve quand le flot les gagne. C'est qu'il n'y en a pas un qui tire sa force de soi ; ils ne sont que des forces aveugles soumises à un pouvoir anonyme, à ce mystérieux « souverain » des Sociétés de pensée. La législation terroriste elle-même est si peu l'œuvre de théoriciens isolés ou de politiciens concertés que les principaux décrets de la Convention ne viennent bien souvent que consacrer le fait accompli.

Insuffisante aussi, pour expliquer la Révolution, est la thèse de ceux qui, avec M. Aulard, font intervenir les périls, « les circonstances de guerre », lesquels justifieraient tous les actes, toutes les lois terroristes. Les circonstances de guerre ont pu être la cause déterminante de tels faits particuliers ; elles ne peuvent à elles seules rendre compte de ce vaste bouleversement de la morale sociale. Mais en fait elles ont été la fiction nécessaire pour déclancher le régime et pour le maintenir. L'oppression révolutionnaire, la guerre aux « ennemis du peuple » fut proclamée « œuvre de salut public ».

Dès lors la tâche de la propagande jacobine fut de rétablir, d'ériger en face du salut public, de la défense nationale, un ennemi de taille à justifier ses actes : tâche lourde, à première vue, qui supposait un énorme et constant travail d'ajustement entre cet ennemi nécessaire, souvent si fictif ou si lointain, et sa puissante victime. Mais les Sociétés de pensée interviennent ; et cette adaptation continuelle et indispensable est l'œuvre de leur puissant organisme. Elle est le résultat peut-on dire automatique de la correspondance établie entre la « société-mère » et ses filles au sujet du « bien public » ; — et qui a pour but d'étouffer ou de grossir les événements, selon les besoins de faire silence sur des actes énormes, mais compromettants ; d'anesthésier l'opinion sur des crimes formidables ; ou bien de lancer au contraire par une propagande opportune les nouvelles utiles à la cause. La famine de 1788, la « grande peur » qui, en juillet 1789, fit armer dans les huit jours toutes les communes de France pour repousser des brigands qui n'existaient pas : ces deux faits, par exemple, seraient le résultat de cette correspondance mystérieuse entre les sociétés. Ces sociétés maintiennent en haleine, et aux ordres du Centre, un peuple d'adeptes, peu nombreux sans doute, mais trié, chauffé, docile aux moindres suggestions, crédule aux plus gros mensonges, prêt à tous les actes et agissant partout de même. Et c'est ainsi que s'élabore, au sein de la « Petite Cité », le vaste système de mensonge dont la politique de défense, « de salut public » a besoin pour se soutenir.

Que M. Aulard ait exposé cette politique de fiction permanente, — laquelle est un fait historique, un fait social, — c'est œuvre intéressante ; mais il n'eût pas fallu prendre cette fiction pour une vérité objective et vouloir expliquer la Révolution par l' « expédient » de la défense.

M. Cochin, lui, essaye sa thèse en deux cas particuliers, — la campagne électorale de 1789 en Bretagne et en Bourgogne, — et il la vérifie. Et certes, si l'on voulait suivre par le détail l'action sourde, conquérante ou dissolvante, des sociétés de pensée, grâce à laquelle le peuple semble s'être donné un unique et invisible système nerveux, que le moindre événement peut faire tressaillir à l'unisson, l'énigme révolutionnaire peut-être se laisserait pénétrer.

J. Gallerand.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Mgr Alfred Baudrillart, R. Aigrain, P. Richard et U. Rouzies. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Paris, L. Letouzey, 1921. In-4°, fasc. XIV : Anni-Antioche, col. 385-672.

La place la plus considérable, 110 colonnes sur 288, est occupée dans ce fascicule par l'article Antioche, lequel ne concerne qu'indirectement l'histoire de l'Eglise de France. En compensation on y remarque un grand nombre de noms d'archevêques, évêques, abbés, moines, chanoines français de toutes les époques ; aucun personnage de premier plan, presque tous de troisième ou quatrième : il en est un, Ansemond, évêque de Lodève au VIIe siècle, dont on ne connaît jusqu'à présent l'existence que par la signature de son délégué au concile de Lodève. Mais n'est-ce pas justement surtout pour les personnages obscurs que l'on consulte un dictionnaire ? Aussi est-il à noter que, dans tous les fascicules de celui-ci, se rencontrent des notices biographiques vraiment neuves.

A citer parmi les noms d'hommes : Pierre-Nicolas Annot, par A. Frézet ; — Louis-Pierre Anquetil, par Paul Calendini ; — saint Ansbert, abbé de Fontenelle et évêque de Rouen (VIIe siècle), par E. Vacandard ; — Anscher, abbé de Saint-Riquier, par P. Fournier ; — Anseau ou Anselme de Garlande, évêque de Meaux, par M. Lecomte ; — Anselme de Laon, par P. Fournier ; — Antoine Anselme, par A. Cabos ; — Ansoald, évêque de Poitiers, par le P. de Monsabert ; — saint Anthelme de Chignin, premier général des chartreux, par S. Autore. Bien que né en Italie et mort en Angleterre, saint Anselme de Cantorbéry, qui vécut plus de trente ans en France, appartient dans une large mesure à notre pays ; son rôle comme prieur puis abbé du Bec est soigneusement exposé par M. P. Richard. De même il importe d'indiquer ici l'étude sur Anschaire ou Ansgaire, premier évêque de Hambourg, né près de Corbie. La bibliographie de ce dernier article est un excellent modèle et répond tout à fait au vœu exprimé dans le compte-rendu que la *Revue* a publié des deux fascicules précédents. Au contraire on regrette de ne trouver aucun renseignement bibliographique sur Anségise, archevêque de Sens (871-883), lequel joua pourtant un rôle assez considérable, dans l'Etat comme dans l'Eglise.

Comme noms de lieux, il n'y a guère à s'arrêter que sur Annonay, par A. Roche, simple résumé d'un seul volume ; Antibes, par A. Rastoul ; Antilles, par H. Froidevaux, article général où il y a cependant d'utiles précisions sur la propagation du catholicisme dans les petites Antilles : Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique, etc., colonisées par les Français.

Au total, bon fascicule, digne des précédents. H. Waquet.

Pierre CHAMPION. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.* Texte, traduction et notes. Paris, E. Champion, 1921, 2 vol. in-8° de XXXII-428 et CX-452 pages (6 pl.). (Bibliothèque du XVe siècle).

M. P. Champion, dont les beaux travaux sur le XVe siècle sont fort appréciés, a eu la très heureuse idée de nous donner une nouvelle édition de ce texte célèbre, qui n'était connu jusqu'ici que par la remarquable publication de Quicherat, épuisée depuis longtemps. Le texte du procès de condamnation fut rédigé un certain temps après la mort de Jeanne, par Thomas de Courcelles et Guillaume Manchon, conseiller et notaire du tribunal de la cause, qui traduisirent en latin les interrogatoires de la minute française, les complétèrent, et rédigèrent ainsi un récit en forme de lettres patentes émanant de Pierre Cauchon et de Jean Le Maistre, inquisiteur de la foi. Trois exemplaires, deux à la Bibliothèque nationale, l'autre à la Bibliothèque de la Chambre des Députés (l'exemplaire destiné à Cauchon), subsistent seuls aujourd'hui des cinq expéditions qu'ils rédigèrent. La minute française, écrite avec beaucoup de soin par le notaire Manchon, et qui fut montrée aux juges de la réhabilitation, est malheureusement perdue ; nous ne possédons qu'un fragment d'une rédaction primitive, comme Quicherat l'a démontré, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale provenant de la collection d'Urfé. Un autre texte français, vulgarisé par Buchon, et qui a souvent passé pour la minute originale, ne date que du règne de Louis XII, et n'est pour une partie qu'une mauvaise traduction de la rédaction définitive, et pour le reste qu'une copie du manuscrit d'Urfé.

Telles sont les sources utilisées par M. Champion. Le texte latin est sensiblement celui qu'a publié Quicherat, avec quelques améliorations ; l'éditeur y a joint une traduction française, innovation qu'apprécieront certainement de nombreux lecteurs, peu familliers avec le latin du moyen-âge. Pour l'établissement de ce texte français, M. Champion a reproduit la minute française, partout où elle existe : ailleurs, il a eu la patience de traduire le pesant latin des juristes, en pastichant de la façon la plus heureuse la langue du XVe siècle.

Cette traduction est précédée d'une introduction très détaillée, dont le simple énoncé des chapitres suffit à montrer l'intérêt : Régularité du procès (« chef-d'œuvre de partialité sous l'apparence de la plus régulière des procédures ») : responsabilité des juges (signalons le chapitre consacré à l'Université de Paris, et le portrait si finement observé de Cauchon) ; l'hérésie et la sorcellerie au XVe siècle ; la question de l'inspiration et des voix suivant les théologiens contemporains ; le traité de Gerson sur les révélations ; la guerre au temps de Jeanne d'Arc ; valeur du procès de condamnation. Le procès, conclut M. Champion, a changé d'aspect, il est devenu celui des juges. Et nous leur devons de bien connaître Jeanne, autre résultat qu'ils n'avaient certes pas prévu. « Ils ont

écrit les actes de son martyre et recueilli l'évangile de notre race, alors qu'ils entendaient présenter au monde leur apologie. »

Signalons enfin l'abondance des notes, qui révèlent une documentation considérable et ne laissent aucun point dans l'ombre.

Etabli avec un soin scrupuleux, une érudition impeccable et qui sait toujours garder une agréable élégance, cet ouvrage constitue un remarquable monument élevé à la gloire de Jeanne d'Arc. Il n'aurait pu paraître à un moment plus favorable, quand l'Eglise et la France viennent de rendre à la sainte de la patrie une tardive mais éclatante justice. Sans doute personne n'a-t-il besoin d'apprendre son histoire, mais on aura toujours plaisir à la mieux connaître ; avec M. Champion, « nous pénétrerons dans cette cathé-« drale de logique et de théologie si sombre, comme on pousse, « un soir la porte d'une vaste église, où est célébré, à la lueur « des cierges, quelque office solennel et funèbre. Nous assisterons « au plus dramatique des drames, dans son formalisme de justice « implacable ; nous entendrons la voix claire de Jeanne, au milieu « de tant de périodes où la haine de ses juges éclate sous la feinte « douceur et les apparences du droit ». Nous ne doutons pas que cet ouvrage n'ait le plus grand succès auprès du public, ainsi que l'édition du procès de réhabilitation qui doit le suivre.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Abbé J. Sautel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. *Catalogue descriptif et illustré des manuscrits liturgiques de l'Eglise d'Apt.* Carpentras, impr. Batailler, 1921. In-8° de xi-59 pages.

M. l'abbé Sautel n'est pas seulement l'archéologue distingué dont le nom est désormais inséparable des fouilles de l'antique Vaison ; sa sollicitude s'étend aux manuscrits aussi bien qu'aux vieilles pierres, et il vient de rendre aux érudits, et en particulier aux liturgistes, un service signalé en publiant le catalogue des manuscrits du trésor de la cathédrale d'Apt.

A vrai dire, ces manuscrits n'étaient pas tout à fait des inconnus. L'abbé Terris les avait utilisés dans ses *Recherches... sur l'ancienne liturgie de l'église d'Apt* (Avignon, 1874) ; mais il avait eu la fâcheuse idée de ne citer aucun texte original et de ne donner que des traductions. Plus récemment, M. Amédée Gastoué en avait dressé un inventaire (Avignon, 1900) ; mais ses notices, dans leur extrême concision, ne fournissaient qu'un signalement insuffisant. Il nous manquait un catalogue proprement dit, un catalogue méthodique, donnant une description technique et une analyse sommaire des manuscrits. Nous le possédons maintenant grâce à M. Sautel.

Bien rares sont aujourd'hui les cathédrales de France qui n'ont pas été dépouillées de leurs richesses manuscrites ; celle d'Apt a le bonheur d'être du nombre. Elle conserve avec un soin jaloux une trentaine de manuscrits, s'échelonnant du xie au xviie siècle et intéressant presque tous la liturgie locale. Ils se répartissent en

5 bréviaires, 1 antiphonaire, 2 lectionnaires, 1 hymnaire et psautier, 6 sacramentaires, 2 missels, 2 tropaires (dont un du XIe siècle), 2 livres d'heures, 1 *Livre des sentences* de Pierre Lombard, 2 *Dialogues* de saint Grégoire, 2 sermonnaires, 1 recueil de canons et 7 manuscrits relatifs aux revenus, fondations, livres de comptes, insinuations et ordinations de l'ancienne église d'Apt. Tous ces manuscrits, les mss. liturgiques en particulier, sont soigneusement décrits et analysés. Des fac-similés, habilement choisis, donnent des spécimens de l'écriture, de la décoration et de la notation neumatique. Une table des matières, que l'on eût souhaitée encore plus détaillée, permet d'utiliser les richesses signalées dans les notices.

Le catalogue proprement dit est précédé d'une introduction dans laquelle M. Sautel expose ce qu'il appelle « la question des origines aptésiennes ». Il va sans dire que les partisans de l'apostolicité de l'église d'Apt s'appuient sur un texte « disparu mystérieusement... de telle sorte que jamais personne n'a pu le voir ni le consulter ». Vient ensuite l'histoire des manuscrits. Elle se résume en quelques mots. Les manuscrits d'Apt sont comme les peuples heureux : ils n'ont pas d'histoire, n'ayant jamais déserté le clocher à l'ombre duquel ils ont vécu. Une histoire de la liturgie d'Apt, esquissée à grands traits, nous apprend ce que fut cette liturgie depuis les origines jusqu'en 1802, date à laquelle l'évêché d'Apt fut supprimé et rattaché à celui d'Avignon. Le tout est précédé d'une charmante dédicace en style épigraphique impeccable.

V. Leroquais.

Bourdaloue. *Œuvres complètes*. Edition critique publiée avec le concours de l'Institut de France par l'abbé Eugène Griselle. Tome premier : Sermons pour les grandes fêtes de l'année. Paris, Bloud et Gay, 1919. In-8° de LVI-367 pages.

Bourdaloue, qui parla tant, n'a laissé aucun manuscrit. Quiconque veut le connaître doit s'adresser à l'édition donnée de ses œuvres au XVIIIe siècle, de 1707 à 1734, par le P. Bretonneau. Comme ressources, ce n'est pas brillant : l'éditeur a retouché les textes avec autant de persévérance que d'indiscrétion, ôtant ce qu'il jugeait trop personnel ou rude. Les copies de sténographes, qui subsistent pour beaucoup de sermons, accusent ces procédés regrettables ; grâce à elles seules nous pouvons nous faire une idée complète de ce qu'était dans son jaillissement naturel cette parole ardente et forte qui bouleversa en son temps la cour et la ville.

Cependant personne encore n'a utilisé les travaux des sténographes. Le P. Chérot, promoteur de l'édition nouvelle, mort prématurément en 1906, écrivait vers 1900, avec une franchise un peu vive, mais juste : « Bourdaloue n'a guère été l'objet que d'entreprises commerciales ». Voilà un reproche que M. Griselle n'encourra pas. Il se propose d'établir les textes avec autant de précision que possible, fournissant celui des copies de sténographes avec celui de Bretonneau. Toutefois, pour commencer, il se con-

tente de réimprimer les trois petits volumes, aujourd'hui introuvables, parus en 1692 contre le gré de l'orateur, au demeurant avec une fidélité que les copies attestent pour plusieurs passages.

Les dix sermons contenus dans le tome premier des *Œuvres complètes* sont donc empruntés d'une édition subreptice. M. Griselle les reproduit tels quels, en n'y corrigeant que « des fautes d'impression ou des ignorances qui se dénoncent d'elles-mêmes ». Nous ne possédons malheureusement presque aucune copie contemporaine de ces sermons ; aussi pourrait-il bien se faire — et M. Griselle ne se le dissimule pas — que tout n'en fût pas de Bourdaloue. Mais, à s'en tenir aux morceaux qui se retrouvent aussi dans l'édition de Bretonneau, et dont l'authenticité par conséquent ne saurait être discutée, l'étude critique en est bien instructive. Elle montre, dans celui que Brunetière appelait avec raison « le vrai maître en français du développement oratoire », beaucoup mieux qu'un discoureur convaincu, psychologue, merveilleusement entendu en son métier, à savoir un homme à l'imagination originale, variée, capable d'une familiarité réaliste qui fait presque songer à Bossuet.

Pour juger vraiment cette édition considérable, il faut attendre encore deux ou trois volumes, mais le premier est d'excellent augure pour ceux qui suivront. Le plan paraît bien conçu. L'Introduction témoigne, comme on pouvait s'y attendre, d'une connaissance approfondie du sujet. En appendices se trouvent une liste des stations et des sermons isolés prêchés par Bourdaloue de 1665 à 1704 et une liste chronologique de quelques mourants de marque qu'il assista. A la fin une table alphabétique renferme les principaux noms propres et quelques indications bibliographiques. M. Griselle travaille avec zèle à nous rendre un Bourdaloue « parlant et vivant ». C'est comprendre très justement la nature de l'admiration que méritent les hautes intelligences d'autrefois ; elles ont droit à la vérité absolue. C'est aussi rendre un grand service aux historiens, aux prédicateurs, aux simples amateurs de beauté sincère. Remercions-en M. Griselle. H. Waquet.

André Michel. *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours.* T. VI. *L'art en Europe au XVIIe siècle.* Première partie. Paris, A. Colin, 1921. Gr. in-8° de 508 pages, 345 fig. et 6 pl. hors texte.

Malgré les deuils cruels et les difficultés qu'éprouve, à l'heure actuelle, l'édition, l'*Histoire de l'art* vient de reprendre, après sept années d'interruption, sous la direction toujours vigilante de M. André Michel.

Le tome VI, consacré à l'art de l'Europe au XVIIe siècle est divisé, comme les précédents, en deux volumes. C'est le premier, — le 11e de la collection, — qui vient de paraître. Il embrasse l'histoire de l'art en Italie et en France au XVIIe siècle, jusqu'à sa réglementation officielle par l'Académie et à l'entrée en scène de

Lebrun, ainsi que les grandes écoles de peinture et de sculpture aux Pays-Bas et en Espagne. M. Marcel Reymond (architecture), André Pératé (peinture), André Michel (sculpture), ont traité de l'art italien. M. Henri Lemonnier étudie l'art français, M. Paul Vitry, la sculpture, et M. Louis Gillet, la peinture des Pays-Bas, enfin M. Pierre Paris, remplaçant Emile Bertaux, la peinture en Espagne.

L'art italien conserve la première place ; c'est à Rome que se forment les artistes de toute l'Europe. La Rome d'Urbain VIII et d'Innocent X ne le cède en rien à la Rome des grands papes de la Renaissance : Saint-Pierre est achevé et amplifié, de nouvelles églises s'élèvent partout ; les anciennes sont renouvelées, toutes resplendissantes d'ors et de marbres précieux, de peintures et de sculptures. Les papes de la Contre-réforme avaient dû lutter pour sauver leur autorité, et proscrire le luxe de l'art. Avec le XVIIe siècle, la Papauté triomphe. La pompe des cérémonies se déroulera désormais dans un cadre magnifique. L'église est un lieu de fête où, pour la plus grande joie du peuple, tous les charmes de l'architecture, de la peinture, de la sculpture sont répandus à profusion. On revient aux ordres antiques, mais on les plie aux besoins du décor, on les déforme, les complique au gré de la fantaisie ; les courbes se multiplient dans la construction, le plan et la décoration ; l'or, les stucs, les marbres précieux, les peintures à effet enrichissent les chapiteaux, les frises, les corniches et les frontons, masquent la construction, couvrent partout la pierre, et c'est l'art baroque avec ses splendeurs un peu théâtrales. Un artiste naît à point pour répondre à ce goût nouveau de luxe, le diriger, le codifier : Bernin est le « magnifique ordonnateur et le grand metteur en scène du triomphe catholique et romain ». Tout l'art européen subit son influence.

En France, comme le montre M. Lemonnier, un nouvel essor se produit aux environs de 1630 : le règne de Henri IV a ramené le calme à l'extérieur et à l'intérieur, et les arts fleurissent. D'autre part, le sentiment religieux se réveille avec une intensité nouvelle ; on construit partout de belles églises. Paris est à la tête du mouvement : l'Oratoire, la Visitation, Saint-Paul-Saint-Louis, Sainte Elisabeth, l'église de la Sorbonne, le Val-de-Grâce sont achevés ; on commence Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Sulpice, Saint-Roch, Saint-Louis en l'Ile, Notre-Dame-des-Victoires, Saint-Nicolas du Chardonnet. Tandis que Mansart cherche à conserver la tradition classique de la Renaissance française, Lemercier, Lemuet, Le Paultre, Levau, ce dernier surtout, s'inspirent des édifices de Rome, et tout particulièrement de l'église du Gesu construite de 1568 à 1575 par Vignole et Giacomo della Porta. Le style baroque triomphe, et le style jésuite, qui n'en est qu'une interprétation particulière, est porté à travers le monde entier par les religieux de l'ordre de Jésus qui, comme les cisterciens au XIIe siècle, ne peu-

vent bâtir un couvent, élever une église, sans que les plans aient été approuvés par le général de l'ordre résidant à Rome.

Rome s'impose encore dans le domaine de la peinture, et nos plus grands maîtres vont y former leur goût ; Nicolas Poussin, le plus grand d'entre eux, ne consentit guère à quitter la Ville Eternelle.

Dans les Flandres restées catholiques et associées à l'Espagne, l'art jésuite brille, grâce à Rubens, d'une incomparable splendeur. Dans les Pays-Bas, au contraire, restés libres, s'épanouit l'art plus intime du portrait et du paysage, destiné à glorifier ce pays si chèrement défendu et les hommes qui, par leur union inébranlable, avaient su le sauver du joug étranger. Rembrandt, dépassant tous les autres artistes de la grandeur de son génie, donne à toutes choses le mystère de la poésie et la joie de la vie. En Espagne, le réalisme ancien réapparaît sous l'idéalisme des Italiens et revivifie l'art national qui trouve son plus grand interprète dans Vélazquez.

Marcel Aubert.

Gabriel Le Bras. *L'immunité réelle. Etude sur la formation de de la théorie canonique de la participation de l'Eglise aux charges de l'Etat et sur son application dans la monarchie française au XIIIe siècle.* Thèse pour le doctorat en droit. Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1920. In-8° de 154 pages.

Le titre délimite exactement le sujet, dont voici les grandes divisions. Le chapitre premier étudie les origines des privilèges fiscaux des biens ecclésiastiques et du principe canonique de l'immunité réelle (des premiers temps de l'Eglise au milieu du XIIe siècle, exactement jusqu'à Gratien inclus). Ce n'est pas une étude de droit public et de principes théologiques, mais une étude d'ordre plutôt documentaire. En outre, on ne vise pas l'immunité personnelle, mais seulement l'immunité réelle, celle des biens. Cette immunité légale, née au IVe siècle, sous l'inspiration de cette pensée qu'il était inconvenant de grever d'humiliantes prestations les biens consacrés au culte, décline avec l'Empire. Mais elle renaît, par l'effort des évêques, sous les rois francs, jusqu'à devenir une sorte d'indépendance fiscale : elle aboutit à assurer aux Eglises de grandes richesses. Tout sera prêt bientôt pour asseoir les fondements de la théorie de l'immunité.

L'humanité est ainsi faite en tous les temps que la richesse suscite la jalousie et attire les voleurs, légaux ou autres. Le souci de l'Eglise sera donc de défendre ses biens : elle s'efforce, au concile de Latran de 1179, de libérer la propriété ecclésiastique des charges que lui imposent les supérieurs temporels ou spirituels, et c'est le pape qui intervient efficacement. Le IVe concile de Latran (1215) complètera la législation. Il ne restera qu'à l'appliquer : œuvre malaisée, comme on le constatera dans la lutte entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

Désormais, tout est prêt pour dresser la théorie de l'immunité réelle ; les décrétistes et décrétalistes s'y emploieront, et M. Le

Bras cite ou allègue leurs textes. Son dernier chapitre étudie l'application des règles de l'immunité réelle et la contribution du patrimoine ecclésiastique aux charges de la monarchie française au XIIIe siècle. Le roi demande au Saint-Siège les subsides du clergé, mais c'est le clergé qui, tout en se plaignant, lève lui-même sa contribution.

Le travail de M. Le Bras est fait avec beaucoup de soin, son exposé est objectif, et appuyé toujours sur des documents cités avec précision. Les lecteurs attendent avec sympathie la suite de son étude qui promet de prendre une bonne place en un domaine plus encombré de théories que d'exposés réels. — Quelques lapsus d'impression, en partie corrigés à la plume, mais dont un est grave. P. 15, n. 1. *Le Dictionnaire de théologie* n'est pas arrivé à *Pentateuque* ; c'est sans doute le *Dictionnaire de la Bible* que l'on a voulu citer. A. VILLIEN.

Charles SAMARAN. *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis. Un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII.* Paris, E. Champion, 1921. In-8° de II-123 pages. (Bibliothèque du XVe siècle.)

Issu d'une lignée de gentilshommes campagnards gascons peu fortunés mais ambitieux, Jean de Bilhères entre jeune dans l'ordre de Saint-Benoît, devient abbé de Pessan, puis évêque de Lombez. Distingué par Louis XI qui lui confie diverses missions diplomatiques, il est élu abbé de Saint-Denis en France en 1474, est employé en Espagne dans l'affaire du Roussillon et négocie avec le roi de Castille la paix de Saint-Jean-de-Luz. Charles VIII continue à avoir recours à ses services : président des Etats généraux de Tours en 1483, il fait partie du conseil de Régence, traite avec l'empereur Maximilien et, finalement, part pour Rome, en 1491, en qualité d'ambassadeur du roi de France. Il est nommé cardinal le 20 septembre 1493 par Alexandre VI, et termine sa carrière à la cour pontificale en 1499. M. Ch. Samaran s'est efforcé de retracer les négociations auxquelles fut mêlé Jean de Bilhères sans pouvoir toujours, faute de documents, arriver à saisir bien exactement son influence personnelle. Tel qu'il nous le montre, Jean de Bilhères apparaît comme un de ces prélats cupides, grands coureurs de bénéfices, dont l'histoire de ce temps nous fournit plus d'un exemple. D'ailleurs dévoué au roi, surtout peut-être par ambition personnelle, il ne semble pas avoir eu d'influence décisive sur aucune des grandes affaires diplomatiques de son temps. L. ROYER.

B. KIRSCH et H. S. ROMAN. *Les ordres frères. Pèlerinages dominicains (Espagne-France-Italie).* Lille, Société Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, 1920. In-8° de 287 pages, 3 cartes, 83 gravures.

Les auteurs des *Pèlerinages dominicains*, MM. Kirsch et Roman, ont parcouru minutieusement tous les pays où vécut saint Domi-

nique, et ont voulu faire partager au grand public leurs impressions de voyage en Espagne, en France et en Italie, leurs méditations et leurs études sur les traces du grand docteur. Leur livre mêle, toujours agréablement, le pittoresque à l'archéologie, la légende à la réalité, l'apologétique à l'histoire ; il témoigne d'une érudition éclectique souvent confuse, souvent fleurie. Mais au fait, c'est surtout un guide très coloré. Il est possible que, par l'abondance des accessoires, il ne contribue qu'assez mal à « mieux mettre en lumière » la figure de saint Dominique et les origines de son ordre. A coup sûr, il n'apporte sur eux rien de nouveau.

Géraud Lavergne.

R. P. Mortier, O. P. *Histoire abrégée de l'ordre de Saint-Dominique en France*. Tours, Mame, 1920. In-8° de x-300 pages.

Le dessein poursuivi dans ce livre par le R. P. Mortier est de montrer, dans ses grandes lignes, « ce qu'est l'ordre de Saint-Dominique, ce qu'il a été sur le territoire français, ce qu'il a produit de grand ». *L'Histoire abrégée* n'est pas à proprement parler un manuel, mais elle est rédigée de manière à projeter les clartés les plus vives, et souvent les plus nouvelles, sur le développement et l'activité en France de la milice dominicaine. La documentation du livre est empruntée généralement à l'*Histoire des Maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, ou à l'*Histoire de la province de France*, du P. Chapotin. Par sa concision, sa clarté, son exactitude, l'ouvrage du R. P. Mortier rendra les plus grands services à tous ceux qui voudront s'orienter dans l'histoire, souvent complexe, de l'ordre de Saint-Dominique en France.

L'*Histoire* abrégée est divisée en huit périodes, de la fondation de l'ordre à nos jours. Autant que possible, l'auteur s'est efforcé de rattacher l'histoire particulière des Frères Prêcheurs de France à l'histoire générale de l'Ordre et de les éclairer l'une par l'autre. Il a également donné une importance justifiée à la règle, à l'organisation interne, à la géographie administrative, au rôle intellectuel des Dominicains de France. Ce livre de mérite est un modèle à imiter pour les divers ordres religieux qui ont prospéré sur le territoire français, et pour lesquels on n'a pas toujours de résumé précis et à jour, écrit avec amour et conscience par des spécialistes qualifiés. On y ajouterait, autant que possible, une bibliographie critique sommaire, et une table alphabétique des principaux noms.

Géraud Lavergne.

Abbé Paul Eudeline. *Hauville*. Evreux, impr. de l'Eure, Rouen, A. Lestringant, 1918. In-4° de xv-595 pages avec 18 pl. hors texte. Prix : 20 fr.

M. le chanoine Eudeline a publié pendant la guerre un gros volume in-quarto, d'une impression très soignée, intitulé *Hauville*. Ce n'est pas une « monographie paroissiale », mais un recueil de « notes pouvant servir à l'histoire de cette commune ». Aucune mise en œuvre au sens exact du mot. Patiemment, avec ferveur,

M. Eudeline s'est attaché à recueillir, dès 1875, tout ce qui concernait le passé du village dont il venait d'être nommé curé. « J'ai essayé, dit-il, qu'il n'y eut en ces notes rien de moi. » Un tel dessein n'était point d'une exécution facile. M. Eudeline a dû s'interdire bien de joies, il s'est apparemment privé de nous découvrir les motifs de pensée que le savoir et la réflexion font naître au contact des êtres et des choses d'autrefois. Il lui a suffi de reproduire, d'analyser consciencieusement les textes, de les assembler selon un plan qui sans doute n'est que provisoire. Analyses et documents groupés à dessein ont fait un volume ; souhaitons à l'ouvrier d'en faire une œuvre.

(Malgré son intention d'être impersonnel, M. Eudeline se rangerait volontiers à l'opinion de ceux qui font venir Hauville de *Alta villa*. Nous croyons, au contraire, que ceux-là ont raison qui préfèrent à cette étymologie *Haldulfi villa*. Le nom moderne présenterait ainsi, dans la première syllabe, un intéressant exemple de contraction, et les plus anciennes orthographes citées par M. Eudeline n'y contredisent point). V. Carrière.

Pierre Besnard. *Les processions à Châlon-sur-Saône sous l'ancien régime*. Autun, Pernot, 1921. In-8° de 36 pages.

C'est une page bien intéressante de l'histoire du vieux Châlon que nous offre M. P. Besnard. Ce qui a donné occasion à son travail, c'est la découverte faite par lui d'un Processionnal chalonnais de 1763 qui, par extraordinaire, se trouvait avoir échappé à Mlle Pellechet, l'auteur des *Notes* si complètes sur *les livres liturgiques d'Autun, Châlon et Mâcon*, parues en 1883 et dans lequel étaient indiquées, avec leur cérémonial et leur itinéraire, toutes les processions qui, avant la Révolution, se déroulaient, chaque année, soit dans l'intérieur des églises, soit dans les rues de la cité. Désireux de s'éclairer sur l'histoire de ces édifiantes et pittoresques manifestations de la piété populaire, il se mit à rechercher dans les Archives de la région et fut assez heureux pour faire une ample moisson de très curieux renseignements. C'est de la mise en œuvre de ces renseignement qu'est résulté l'opuscule que nous avons là sous les yeux. Processions inscrites au rituel de l'Eglise universelle (saint Marc, Rogations, Fête-Dieu, Chandeleur, Rameaux), processions votives particulières à la localité, processions ordonnées par l'autorité épiscopale, processions de clôture de Jubilé et de missions, processions faites à l'occasion de béatifications et de canonisations de nouveaux saints, processions organisées à propos des entrées d'évêques, M. Pierre Besnard n'omet aucune de ces cérémonies pieuses et sur chacune d'elles, sur son origine, sur les stations auxquelles elle donnait lieu, sur la pompe qui y était déployée il nous donne des détails sobres, sans doute, mais tous très précis et puisés à d'excellentes sources. La lecture de ce travail si impeccablement bien renseigné fait naître invinciblement un désir : c'est que son auteur trouve ailleurs de nombreux imitateurs.

Pour l'histoire de la liturgie ce serait un profit. C'en serait un aussi et très réel pour l'histoire de la vie sociale en France sous l'ancien régime.

Louis Marcel.

M. Pouliot. *Une succursale de Saint-Cyr, à Poitiers au XVIIIe siècle*. Poitiers, impr. du *Courrier de Vienne*, 1920. In-16 de 13 pages.

En décembre 1710, une maison dite du Barbaste, à Poitiers, est livrée au bureau des petites écoles du diocèse, qui y installe une école de filles ; une dame Anne de Puizieux paye la location. En 1713 la même maison est occupée par la communauté des Dames de Saint-Cyr. C'est une double interrogation que pose la curieuse plaquette de M. Pouliot. Qui est Anne de Puizieux, amie de Mme de Maintenon? La maison de Saint-Cyr eut-elle jamais des succursales? Un exemple, relatif à une maison de l'Oratoire qui exista à Poitiers, prouve qu'il ne faut pas nécessairement douter des faits qui ne sont attestés que par un document unique.

P. D.

J. Gallerand. *Un martyr blésois sous la Terreur. Jean-Joseph Saulnier, prêtre*. Blois, impr. Duguet, 1921. In-8° de 107 pages.

L'auteur de cette intéressante brochure a eu surtout pour but de proposer aux « prêtres séculiers du diocèse de Blois... un patron bien à eux. » (p.107.) Il écrit dans une pensée d'apologétique édifiante. On ne saurait donc lui reprocher d'avoir mis trop d'émotion dans son récit, et de ne pas adopter rigoureusement le ton de l'histoire impartiale et objective.

Sa principale source, qu'il accepte intégralement et suit sans discussion, c'est le « simple exposé de la vérité sur les souffrances et le martyre » de son héros (p. 7), exposé rédigé quelques années après les événements, au milieu de la réaction anti-terroriste, par la religieuse qui a partagé les épreuves de l'aumônier de l'Hôtel-Dieu de Blois. Femme énergique et décidée, la mère Roger, dont l'image expressive domine, il faut bien le dire, celle de l'abbé Saulnier, avait lutté pied à pied, à la tête de ses religieuses, contre l'évêque intrus, Grégoire, et contre les administrateurs révolutionnaires. Lorsque, après des péripéties dramatiques, l'indomptable supérieure et son généreux aumônier sont arrêtés, c'est elle qui sans « nul remords » inspire « les dépositions mensongères » (p. 55), en quoi consiste toute la défense des deux accusés. Le prêtre, lui, âme douce et cœur tout de dévouement apostolique, ne se sent la conscience libérée, qu'en disant enfin la vérité devant le tribunal révolutionnaire. C'est un soulagement pour lui que de n'avoir plus qu'à se préparer à bien mourir, en y préparant ses compagnons de guillotine.

M. Gallerand s'est volontairement renfermé dans cette esquisse biographique. Cependant, il s'est abondamment et judicieusement servi des documents d'archives. Il a le goût de l'histoire, et possède l'art du récit. A ce point de vue, on pourrait seulement re-

gretter l'abus de certains procédés, en particulier des tirets. — Il eût été surtout mieux inspiré s'il avait élargi son sujet, jusqu'à nous montrer, par exemple, en raccourci, le tableau du clergé du diocèse de Blois, aux prises avec les formules successives du serment. Son travail, qui est, je le répète, d'un vivant intérêt, eût pu devenir plus utile à la vaste enquête, si incomplète et fragmentaire encore, d'où l'on pourra peut-être un jour tirer la véritable histoire de la Révolution. E. LAVAQUERY.

Raoul PATRY. *Le régime de la liberté des cultes dans le département du Calvados pendant la première séparation* (1795 à 1802). Paris, F. Alcan, 1921. In-8° de 289 pages.

Le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) est le premier acte officiel de la Révolution qui ait instauré la liberté des cultes. Quelles furent les suites et les conséquences de ce décret, par lequel l'Etat se libérait en donnant à chacun le droit d'exercer librement un culte ? L'Etat se désintéressa-t-il absolument de la religion? L'Eglise constitutionnelle sut-elle s'adapter à ce nouvel état de choses ? Cette situation fut-elle favorable ou nuisible au clergé réfractaire ? Le nouveau régime, enfin, exerça-t-il une influence sur l'avenir du catholicisme en accentuant ou en atténuant les divisions entre assermentés et insermentés ? Telles sont les questions auxquelles répond ce livre en ce qui concerne le département du Calvados.

Les résultats du régime de la liberté ne furent pas brillants. On se heurta à de multiples difficultés. Quelles limites devait-on assigner à l'exercice du droit et à la liberté, même lorsque la loi était respectée ? Il fallut répondre à une multitude de plaintes, de réclamations et de demandes d'éclaircissements. D'où la loi du 11 prairial, accordant le libre usage des édifices non aliénés destinés au culte. D'où aussi la loi du 20 fructidor, bannissant à perpétuité les prêtres déportés et rentrés sur le territoire français. D'où le décret du 7 vendémiaire an IV sur l'exercice de la police extérieure des cultes. D'où des déclarations et de nouveaux serments exigés des ecclésiastiques. Bref, la liberté accordée en principe, fut en fait soumise à des réglementations diverses, ennuyeuses et obscures. Par ailleurs, l'interprétation qu'on fit de ces lois et décrets différa selon qu'elle émanait des agents de l'autorité, des prêtres constitutionnels, des prêtres réfractaires ou simplement des laïcs. Chacun les comprit selon ses fonctions ou ses croyances. La pacification attendue fut donc loin de se produire. Ce fut au contraire la division dans tous les camps. Le coup d'Etat du 18 brumaire n'eut pas lui-même d'effet immédiat sur la politique religieuse, mais bientôt Bonaparte négocia le Concordat, à la suite duquel se levèrent des jours meilleurs.

Ce livre du pasteur Patry offre une très abondante documentation puisée aux sources officielles. Il contient une foule de détails sur l'état des esprits et sur l'impuissance de l'Eglise constitution-

nelle à se faire accepter de tous. Mais l'auteur s'est placé peut-être trop exclusivement sur le terrain légal ; et à cause de cela même, voit il parfois les choses d'un point de vue trop externe. Les vicissitudes pour étranges qu'elles paraissent dans les membres du clergé d'alors doivent s'expliquer à la lumière de la psychologie. Nombre d'entre eux eurent une conscience obscure du devoir à remplir. Obéir à sa conscience c'est parfois résister à d'injustes lois. M. Patry n'est pas sans indulgence envers ceux qui se soumettent résolument à toute loi ; il se montre par contre moins pitoyable pour les intransigeants en matière de doctrine. De là ses jugements sévères sur l'administration de Mgr Brault, et sur Pie VII que le Concordat rendit, selon lui, « monarque absolu ». M. Patry n'en reconnaît pas moins que le Concordat assura de nouveau à l'Eglise de France la paix et l'unité. Ce bienfait était aussi précieux pour la France que pour l'Eglise, et il faut être reconnaissant à l'auteur de l'avoir une fois de plus montré, dans un livre d'une érudition remarquable et d'une incontestable utilité.

R. Heurtevent.

Le P. Barnabé Meistermann, O. F. M. *Gethsémani. Notices historiques et descriptives, avec 2 cartes, 12 plans et 5 vues photographiques*. Paris, A. Picard, 1920. In-8° de xvi-335 pages.

Si l'identification du Mont des Oliviers ne peut souffrir aucune difficulté et est acceptée universellement, il n'en est pas absolument de même pour les lieux précis où se sont déroulés les faits qui ont précédé la Passion. Les textes évangéliques sont évidemment trop vagues pour apporter jamais aucune certitude à cet égard. La tradition elle-même est loin d'avoir été constante. La grotte de Gethsémani qui, au ive siècle, passait pour avoir abrité les disciples, tandis que Jésus s'était éloigné d'eux « d'un jet de pierre » devient, au xive siècle, le lieu de l'Agonie. Ce changement a été déjà plusieurs fois démontré. Le P. Meistermann y revient une fois de plus, en classant méthodiquement et en critiquant tous les textes que l'on connaît depuis le ive siècle, notamment les itinéraires. L'emplacement primitif du lieu de l'Agonie est marqué par les substructions d'une église du xiie siècle, récemment découverte, qui aurait remplacé un oratoire plus ancien mentionné dans la *Peregrinatio Silviæ*. L'auteur annonce la construction prochaine d'une église moderne dans ce lieu vénérable. Cela donne à réfléchir. Si l'on s'en rapporte aux récits des voyageurs qui ont plus d'une fois déploré « l'arrangement » des Lieux Saints, si l'on en juge par le bas-relief théâtral et déplacé de Torretti reproduit à la page 318 de cet ouvrage, on est en droit de redouter que l'art et le goût ne soient pas toujours au niveau de la piété.

Louis Royer.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
46e année, 1919. Paris, Champion.

Adrien Blanchet : *Le Vitrail d'André Thevet aux Cordeliers*, p. 35-42. Ce vitrail représente une scène religieuse comportant le portrait de l'introducteur du tabac en France. On ignore qui en fut l'auteur. Dessin reproduit.

Marcel Fosseyeux : *Les apothicaireries de couvents sous l'ancien régime*, p. 42-59. Feuillants, Récollets, Jésuites, etc., mais surtout Capucins répandaient dans Paris, malgré les interdictions du Parlement, maints remèdes et onguents de leur invention et fabrication. En même temps, et dès le XVIIe siècle, s'organisait la distribution gratuite de médicaments aux pauvres.

X. de Bonnault d'Hoüet : *L'importation des arbres verts sous Louis XIII*, p. 59-63. Autorisée au profit de Claude Gurlet par lettres patentes du 20 avril 1634. Le privilège fut renouvelé en 1645.

E. Mareuse : *Trois vue de Paris de Liévin Cruyl* en 1686, p. 64-71. Représentent la construction du Pont-Royal en 1686-7.

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris.
Tome XLVI, 1919. Paris, Champion.

H. Omont : *Journal parisien d'Antoine Galland* (1708-1715), *précédé de son autobiographie* (1646-1715), p. 1-156. La Bibl. nat. conserve les quatre derniers volumes du *Journal* d'A. G. (24 nov. 1708-31 janv. 1715). M. Omont en a extrait tout ce qui pouvait intéresser à un point de vue général et surtout parisien l'histoire politique, la cour, la ville, la vie littéraire, l'Université à cette époque. Ces extraits comportent de nombreuses mentions relatives aux érudits et amateurs, les plus célèbres du règne de Louis XIV. Beaucoup de détails intéressants également sur les faits du jour, entrées d'ambassadeurs, processions, inscriptions découvertes en 1711 dans le chœur de Notre-Dame, inondations, etc. A glaner maints renseignements pour l'histoire du Collège de France, où A. G. professa. Un index alphabétique facilite l'utilisation de ce *Journal*.

Léon Mirot : *L'hôtel de Jean Le Mercier (hôtel de Nouvion), rue de Paradis au Marais*, p. 157-222. L'hôtel de Jean Le Mercier, trésorier général des finances de Charles V, correspondait aux numéros 54, 52 et 50 de la rue des Francs-Bourgeois et au numéro 75 de la rue Vieille-du-Temple.

La Cité. Bulletin de la Société historique des IVe et IIIe arrondissements de Paris. 20e année, 1921. 2 fasc. Paris, Champion.

Paul MARMOTTAN : *Le palais de l'archevêché sous Napoléon ; sa transformation de* 1809 *à* 1815, p. 161-200, 241-260. Napoléon eut toujours l'idée d'installer le pape Pie VII à l'archevêché. Il chargea donc l'architecte Poyet d'adapter ce palais à son éventuelle destination. D'où de grandes transformations et des embellissements, dont le cardinal Maury fut en définitive le bénéficiaire.

A. L'ESPRIT et Adolphe JULLIEN : *Le trône de Louis-Philippe brûlé sur la place de la Bastille*, p. 201-211, 281-282. C'est bien le trône du roi qui fut brûlé sur le soubassement de la colonne de Juillet le 24 février 1848.

A. CALIET : *M. et Mme de Carnavalet*, p. 212-220. Suite de leur biographie.

Le « Vieux Montmartre ». Société d'histoire... des XVIIIe et IXe arrondissements. Nouv. série, fasc. n° 1, 1921, Paris.

Lucien LAZARD : *Quelques mots sur les cabarets*, p. 24-32. D'après les registres du Châtelet pour le XIVe siècle et les archives de la Seine pour les temps modernes.

J. MAUZIN : *Le Conseil municipal de Montmartre et l'exploitation des carrières à plâtre*, p. 39-68. Ces carrières, exploitées sans mesure, ni prudence, étaient un objet de terreur pour les habitants. Efforts de l'administration communale pour prévenir les catastrophes (première moitié du XIXe siècle).

Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy.

Tome X, n° 2 (Bulletin CIII), 1er trim., 1921, Paris.

A. L'ESPRIT : *Les frères Perrier raffineurs de sucre*, p. 16-23. Leur raffinerie installée dans le couvent des Bonshommes de Chaillot subsista de 1834 à 1865.

Gabriel VAUTHIER : *Sainte-Périne en l'an XIII*, p. 24-26. Rapports de l'administration et de cette institution de bienfaisance.

C. LEROUX-CESBRON : *Un ami de Franklin : Le Veillard*, p. 28 34. Ce Le Veillard, propriétaire des eaux minérales de Passy, fut guillottiné en 1794. Ses relations avec Franklin.

TABARIÈS DE GRANSAIGNE : *Quelques sceaux de l'abbaye de Longchamp*, p. 36-38. Description dans l'ordre chronologique des sceaux de la dite abbaye depuis 1266.

Gabriel VAUTHIER : *Lamartine candidat sous-préfet en* 1815, p. 39-42. Détails sur les démarches infructueuses faites en vue d'obtenir pour le poète la sous-préfecture de Louhans.

Commission municipale du Vieux-Paris.

Procès verbaux, janv. 1918. Paris, impr. municipale, 2 fasc. in-4°.

Docteur CAPITAN : [*Les thermes de Cluny*], p. 16-22. Ces constructions romaines sont des thermes et non un palais ou une partie de palais. Construites au milieu du IIe siècle, peut-être un

peu avant 121), probablement par les *nautæ pariciasi*. Plans et vues de restitution.

L. Tuetey : [*Les thermes de Cluny pendant la Révolution*], p. 29-31. Projet de restauration des salles antiques des thermes de Julien par l'architecte Legrand. Rapports de David Le Roy, Lannoy et Brongniart y afférant. (20 nivose an III-23 fructidor an IV).

L'*Annexe* au procès-verbal de la séance du 12 janvier 1918 (Paris, un fascicule in-4°, 50 p. fig. et pl.) contient une importante étude de MM. J.-C. et Jules Formigé sur *Les arènes de Lutèce*. Milieu historique où furent construites les dites arènes. Genre architectural auquel elles se rattachent. Histoire du monument, bâti au cours du IIIe siècle et détruit vers la fin du même siècle. Description précise et détaillée des arènes, sans cesse vivifiée par d'utiles comparaisons avec les monuments du même ordre et complétée par des dessins et des reconstitutions très suggestives.

Commission municipale historique... de Neuilly-sur-Seine.

14e année (1920-1921). Neuilly, impr. Roche.

C. Leroux-Cesbron : *Les de Choiseul-Praslin à Neuilly et à Auteuil*, p. 13-19. Propriétaires de la Folie Saint-James le 15 juin 1789. Renseignements biographiques. Leurs rapports avec François Beaudelaire, père du poète Charles Beaudelaire et précepteur des fils d'Antoine, duc de Praslin.

Paul Marmottan : *Contribution à l'histoire du Mont-Valérien entre* 1811 *et* 1820, p. 108-115. 3 documents relatifs au domaine du Mont-Valérien, destiné sous le premier Empire à servir de maison des orphelins de la Légion d'honneur et pour lequel la Restauration chercha une autre utilisation.

Paul Marmottan : *Inventaire des meubles de la Folie Saint-James en* 1787, p. 115-130. Après la faillite de Baudard de Saint-James, trésorier général de la marine. Véritable document d'antiquaire, qui donne des indications curieuses sur le train de vie d'un haut fonctionnaire sous Louis XVI.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts.

Tomes XXXIX-XL (en un seul volume). Versailles, 1921.

Léon Risch : *Un village disparu entre Longjumeau et Montlhéry*, p. 82-93. Le village de Rouillon, ancienne possession des Chartreux de Paris ; efforts des religieux pour la reconstitution de leur domaine de Saulx après la guerre de Cent ans ; nouvelle et definitive destruction de Rouillon pendant les guerres de religion.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

23e année, Versailles, 1921.

Charles Terrasse : *La renaissance en Parisis ; l'église de Villiers-le-Bel*, p. 15-28 ; pl. Histoire du monument d'après son exa-

men, ses inscriptions et les documents d'archives, 1546-1572 ; sa parenté avec Saint-Eustache de Paris ; les architectes Jean Delamarre (de Saint-Denis), Pierre Bertin et Pierre Saurin ; le fondeur de cloches Lamoral de Nainville, de Beauvais ; le verrier Nicolas Deloys (de Saint-Denis).

Yvonne Bezard : *L'assistance à Versailles sous l'ancien régime*, p. 65-80, 143-174 et 241-264 ; pl. La misère à Versailles ; l'Infirmerie royale fondée par Louis XIV primitivement pour le personnel du château, puis ouverte aux pauvres de la ville (bureau administratif, médecins et chirurgiens, Filles de la Charité ; conditions exceptionnelles de son administration ; sa supériorité sur les autres hôpitaux au point de vue de l'hygiène et de l'alimentation) ; les Charités paroissiales (écoles des filles et visite des pauvres malades par les Filles de la Charité et les dames de la ville ; contrôle des Lazaristes, curés des deux paroises) ; les aumônes de la famille royale ; les œuvres privées ; la franc-maçonnerie.

Eugène Welvert : *L'Eminence grise de Marie-Antoinette*, p. 129-142 et 227-240 (*à suivre*). L'abbé de Vermond : son origine ; faiblesse de son esprit sacerdotal ; son aversion pour la confession ; son rôle à la cour de Vienne comme précepteur et confesseur de Marie-Antoinette, puis à la cour de France comme lecteur de la dauphine ; ses comptes rendus secrets à l'impératrice.

Bulletin de la Société des amis du musée d'Etampes.

N° 4, année 1921. Etampes, 1921.

R. de Saint-Périer : *Le tombeau de Salazar dans l'église de Morigny*, p. 27-28. Ecusson en marbre noir, aux armes des Salazar, récemment trouvé dans une fouille à Etampes et donné au musée de cette ville ; avait déjà, en 1683, disparu de la pierre tombale de Galéas de Salazar, mort en 1522 et enterré à l'abbaye de Morigny, dont son fils Jean fut abbé.

R. de Saint-Périer : *Sceau de Louis d'Archambault, abbé de Morigny*, p. 29-31 ; fig. Description de ce sceau, récemment entré au musée d'Etampes ; précisions nouvelles sur les dates de l'abbatiat de Louis d'Archambault (1634-1644).

Mémoires de la Société historique... de Pontoise et du Vexin.

Tome XXXVI, Pontoise, 1921.

C. Bourcier : *L'église de Cergy : trois chapiteaux du* xie *siècle racontent l'histoire du péché original*, p. 28-32. Description des sujets représentés ; interprétation symbolique des détails, dont plusieurs s'expliquent plutôt par l'inhabilité du sculpteur (yeux désorbités et langue tirée d'Adam).

J. Depoin : *Maubuisson contre Lyre*, p. 44-48. Conflit entre les deux abbayes, en 1249-1250, à propos de la forêt de Breteuil [-sur-Iton] et du patronage de la nouvelle église de Saint-Christophe-des-Baux de Breteuil.

J. Depoin : *Jovialités pontoisiennes à la fin du* xviiie *siècle*, p. 80-92. Texte annoté de deux chansons, un « Noël » de 1762 avec

des allusions à chacune des maisons religieuses de Pontoise et une « Relation véritable de la procession de l'Ascension », qui est une satire sur les querelles entre le grand-vicaire de Rouen et la collégiale de Saint-Mellon.

A. Courcelle : *Notes pour servir à l'histoire de Montsoult*, p. 108-116. Extrait des registres paroissiaux (notamment, visite pastorale du cardinal de Noailles).

E. Darras : *L'église de l'Isle et le cimetière du Val*, p. 117-119. Consécration de ladite église (1er oct. 1567) et bénédiction de la sépulture privée de la famille Regnault de Saint-Jean d'Angély à l'ancienne abbaye du Val (6 oct. 1810).

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Tome XXXV (1920-1921). Fontainebleau, M. Bourges, 1921.

G. Estournet : *Les chevaliers du Donjon*, p. 1-80, à suivre. Famille de Château-Landon comprenant les sires d'Egreville, les Clément (maison qui donna quatre maréchaux de France et posséda la seigneurie de Meudon, près Paris). Utilisation d'un grand nombre de chartes, pour beaucoup inédites (xie-xive siècles).

Henri Stein : *L'instruction publique en Gâtinais sous l'ancien régime*, p. 81-95. A *Charny-sur-Ouanne* (lettres de rémission de 1388 en faveur de Jean de Busere, maître d'école, compromis dans des jeux et une rixe) ; à *Etampes* (désignation en 1566 de Jehan Pescheur, régent de grammaire au collège de Montaigu à Paris comme précepteur aux écoles) ; à *Gien* (document du 10 nov. 1659 constatant la nomination comme régent des écoles, de Philippe Mesnager, maître ès arts de l'Université de Paris, à 260 livres par an pour lui et un ou deux adjoints) ; à *Montigny-sur-Loing* (fondation d'une école en 1651 par François Tholunet et sa femme).

André Allaire : *L'invasion à Montereau et aux environs en février* 1814 (suite et à suivre), p. 96-200.

Louis Dimier : *Un album de dessins d'après le Primatice*, p. 201-210. Copies par Jacques Belly, de Chartres, de 54 sujets peints par l'italien Simon Vouet pour la décoration du château de Fontainebleau, gravés naguère par Van Thulden et A. Bettou.

Henri Stein : *L'ancienne châsse de saint Grégoire, de Pithiviers*, p. 211-213. Restauration, en 1482, d'une châsse conservée en l'église Saint-Salomon et dont tout l'argent avait été dérobé vers 1430.

Maurice Lecomte.

OISE

Société académique... du département de l'Oise. Comptes-rendus des séances, 1921. Beauvais, 1922.

D. Leblond : *Causerie sur l'art et les artistes à Beauvais au* xvie *siècle*, p. 6-12. Communication faite par l'auteur au Congrès des

Sociétés savantes de 1921. Voir l'analyse qui en a été faite dans cette *Revue*, t. VII, p. 342.

H. Quignon : *Une traduction locale du « Moralium dogmæ » de Guillaume de Conches*, p. 19-20. Cet ouvrage eut une grande vogue au moyen âge. Le *Livre au cinq cleus* (AA², arch. mun. de Beauvais) en offre une traduction en dialecte local qu'il est intéressant de confronter avec celle du ms. 5201 de la Bibl. de l'Arsenal. Contribution suggestive à l'histoire de la première Renaissance.

Abbé L. Meister : *Eglise et paroisse Saint-Martin de Beauvais au* xv*e et au* xvi*e siècles*, p. 26-28. Histoire d'après les comptes des marguilliers, de l'église Saint Martin et des confréries qu'elle abritait, assez puissantes d'ailleurs pour faire jouer en 1471 un mystère : *Vie et légende de Messeigneurs ss. Cosme et Damien.*

Chanoine A. Bornet : *Un cimetière ancien à Achy*, p. 32-34. Cimetière chrétien, « datant peut-être des mérovingiens. »

H. Quignon : *Chartes françaises du cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais*, p. 35-36. Etude sur les particularités dialectales de la langue de l'époque, sur la phonétique et les flexions du picard.

J. Depoin : *Le prieuré de Warwille, ses origines, ses archives*, p. 41-42. Fondé en 1149, éteint en 1492. Liste des prieures.

Dr Parmentier : *Le couvent des Trinitaires de Saint-André à Clermont-en-Beauvaisis*, p. 51-53. Etabli à Clermont en 1214 et supprimé en 1593. Détails sur les bâtiments et sur quelques religieux.

Comte de Loisne : *Cartulaire de la commanderie de Sommereux*, p. 54-55. Nouveaux documents sur l'histoire des Templiers dans le diocèse de Beauvais, d'après le ms. de la Bibl. nat. provenant de l'ancienne bibliothèque Philippe de Chaltenham (Angleterre).

Georges Gaillard : *Causerie sur quelques plaques de cheminée*. p. 81-83. A signaler quelques sujets religieux : le sacrifice d'Abraham, sur une plaque portant la date 1664 ; — La Sainte Famille ; — le Christ et la Samaritaine au puits de Jacob ; — Henri IV abjurant la religion réformée dans une église.

Société d'histoire et d'archéologie de Senlis.

Comptes-rendus et Mémoires. 1919-1920. Senlis, 1921.

Baron de Maricourt : *Escalade du clocher de la cathédrale de Senlis au* xviii*e s.*, p. xlv. Récit retrouvé dans le *Mercure de France* de 1731.

Abbé Cavillon : *Pièces inédites sur l'hôtel-Dieu de Senlis*, p. liii-lviii, lx-lxii. Documents sur la vie de cet établissement hospitalier, datés de 1629, 1668, 1789.

Comte de Caix de Saint-Aymour : *Portraits de Mgr de Roquelaure, évêque de Senlis*, p. lxiii. Etude brève sur trois portraits de Mgr de Roquelaure, primat concordataire de Belgique (1789), conservés à Clermont-de l'Oise, au musée Condé à Chantilly, à Malines.

Léon FAUTRAT : *Notes sur Chaalis*, p. 1-25. On y rappelle la fondation de l'abbaye de Chaalis, en 1136. Dix évêques de Senlis furent inhumés dans l'église. Notes sur les biens du monastère en 1401 et sur les abbés commandataires, parmi lesquels il faut signaler Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare (1571-1586), et Louis de Bourbon-Condé (1421-1466). Amédée BEAUDRY.

AISNE

Rien à signaler.

L. BROCHE.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
2e série, tome XL. Le Mans, 1921.

Dr DELAUNAY : *Galerie des naturalistes sarthois. Un pharmacien historien et naturaliste : J.-R. Pesche*, p. 33-111. Ainsi que l'auteur l'indique, c'est là une « contribution à l'étude du mouvement politique, scientifique et littéraire dans le Maine, sous la Restauration et la monarchie de juillet ». Ce pharmacien, qui appartint à l'opposition libérale de la première partie du XIXe siècle, et donna son nom aux loges maconniques de son temps, est l'auteur du *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe* (1829-1842) qui demeure encore l'unique ouvrage de ce genre pour le département. Né à Cherreau (Sarthe) en 1734, il mourut à Morteau (Doubs), après être revenu aux sentiments religieux de ses premières années.

Abbé Louis CALENDINI : *L'assistance par les sœurs de charité dans le diocèse du Mans au début du XIXe siècle*, p. 114-128. Chassées par la Révolution, les religieuses reviennent peu à peu reprendre leurs fonctions d'éducatrices et d'hospitalières. La restauration de leurs maisons est racontée ici d'après les documents envoyés au préfet de la Sarthe en 1815 par les maires du département.

Revue historique et archéologique du Maine.
2e série, tome 1er. Le Mans, 1921.

Léonce CELIER : *A propos d'un passage de la chronique du héraut Berry : Jean Fermen et la prise de Sainte-Suzanne*, p. 97 108.

Abbé Ch. GIRAULT : *Autour de Ch. d'Herbelin, curé de Melleray* (Mayenne). *La vie d'héroïsme et d'aventure pendant la Révolution*, p. 120-137 ; 201-213. Pittoresque et vivant récit des aventures de François d'Herbelin, curé jureur du Bas-Maine, qui se rétracte et qui, par peur de la persécution, vient dans le Haut-Maine où des paroissiens dont il avait été le vicaire le reconnais-

sent et déterminent son arrestation. Un zèle imprudent cause sa condamnation. Curieuse est aussi l'histoire de la « maison suspecte » du *Dauphin*, au Mans. Le *Dauphin* est en partie habité par les Gaignot dont un fils est dans la cléricature. Un couvreur y remarque par hasard un jeune sous-diacre, François Jumeau, qui s'exerce, en priant, à ses fonctions futures. Perquisitions, enquêtes font découvrir des objets religieux et arrêter, avec la famille, les jeunes lévites Gaignot et Jumeau. La maison n'en reste pas moins l'asile des prêtres fidèles, tel J.-B. Hersant qui mourra, après le Concordat, curé de la Madeleine de Vendôme.

Abbé L. Froger : *La paroisse de Doucelles, d'après ses comptes de fabrique*, p. 138-160, 249-259. Les comptes de Doucelles vont de 1444 à 1786 et ne révèlent rien qui ne soit semblable aux autres paroisses rurales.

R. Triger : *La bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alencon ; ses relations avec le Maine*, p. 169-200. Conférence très fouillée.

Robert Triger : *L'église de Luché*, p. 214-228. Historique et description de cette église, à chœur plantagenet, qui fut en partie détruite par un incendie dans la nuit de 27 au 28 juin 1921.

Marquis de Beauchesne : *Les lauréats sarthois du concours général avant et depuis la Révolution* (1747-1903), p. 233-248. Mentionnons, parmi ses lauréats, l'abbé E. Mulocheau, aujourd'hui directeur de l'Ecole Sainte-Croix, au Mans.

La Province du Maine et le Souvenir manceau de la grande guerre.
Tome Ier, 1921.

Abbé A. Ledru : *Saint Aldric et le domaine d'Isaac au Mans*, p. 3-15. Le domaine d'Isaac, où vient de se fonder une maison de retraite pour les vieux prêtres du diocèse, doit son nom à Isaac, frère de l'évêque du Mans, Aldric. Devenu fief du comté du Maine, il en fut détaché et ses nouveaux seigneurs devaient foi et hommage au comte. Dans la suite, ses propriétaires le démembrèrent. La demeure actuelle servit de maison de campagne au curé du Crucifix, Prud'homme de la Boussinière qui fut élu évêque intrus de la Sarthe.

Abbé A. Ledru : *Pierre Belon* (1517-1564), p. 16-22. Protégé de l'évêque René du Bellay, fut toujours bon catholique.

Abbé A. Ledru : *Le département de la Sarthe*, p. 33-39, 65-70, 97-105, 120-135, 161-168. Sa composition ; ses limites ; ses cours d'eau. La Sarthe préhistorique.

Abbé A. Ledru : *La cathédrale du Mans. Construction du croisillon méridional*, p. 40-49, 71-76. Les cartonnages de trois registres de la série Q des archives de la Sarthe, ont fait découvrir les comptes que tenait au XIVe siècle le chapitre du Mans. Si incomplets qu'ils soient, ils permettent cependant de suivre la marche des travaux à la suite desquels fut construit le croisillon méridional dû à « Maistre Jehan ».

Abbé A. Ledru : *Un prêtre « jureur » ; François Le Cellier* (1746-1833), p. 77-89. Vicaire de Moitron en 1790, Le Cellier suit l'exemple de Le Corsonnois, son curé, et prête le serment ; puis il abdique la prêtrise et se marie. Il se rétracte en 1795, est nommé en 1804 desservant de Poillé et y meurt en 1813.

Abbé A. Ledru : *Saint Innocent, évêque du Mans* (513 ou 524-559, environ), p. 106-119. On ne sait guère sur cet évêque que ce que nous en rapportent les *Actus*, rédigés au IXe siècle, et qu'il assista au second et au quatrième concile d'Orléans. L'authenticité de ces documents est diversement interprétée.

Abbé A. Ledru : *Note sur Guillaume des Roches et sur le prieuré du Houx, à Jupilles*, p. 169-174. Réfutation de quelques passages d'un ouvrage de M. de Brizay sur *la Maison de la Jaille*.

Abbé A. Ledru : *Le* « Cenomanicum » *et sa capitale*, p. 175-178. L'auteur ne voudrait pas qu'on donne au territoire occupé par les Cenomans le nom de *Cenomanie*, mais celui du *Maine*.

J. Chappée : *Les puits funéraires de Saint-Pavin, au Mans*, p. 179-185. Découverte d'une nécropole datant des premiers siècles.

Abbé A. Ledru : *Années sèches*, p. 186-188. Notes inscrites par les curés d'autrefois (XVII-XVIIIe siècles) sur leurs registres paroissiaux.

Bulletin médico-chirurgical du Mans et de l'Ouest.

Tome III, 1912-1920.

Dr Delaunay : *La médecine légale dans le Maine sous l'ancien régime*, p. 101-122. A signaler le concours demandé aux médecins pour l'identification des reliques de Saint Benoît, martyr, 1679, pour l'attestation de certains miracles et pour des procès devant les officialités en vue d'annulation de mariage.

La Révolution dans la Sarthe et les départements voisins.

Janvier-Décembre 1920.

Abbé Maurice Giraud : *Origines du mouvement chouan dans la Sarthe. Réquisitionnaires et acheteurs de biens nationaux en* 1793, p. 1-163. C'est la « petite thèse » de M. Giraud dont nous avons parlé antérieurement (*Revue*, t. VII (1921), p. 404).

Janvier-Juin 1921.

H. Roquet : *Vie chère et crise de logements dans le Maine au* XVIIIe *siècle*, p. 47-48. D'après une note du curé de Brûlon inscrite sur ses registres paroissiaux de 1777.

La Semaine du Fidèle. 39e année, 1921.

Abbé Louis Calendini : *Le culte du bienheureux Geoffroy de Loudon*, p. 117-120, 190-193. Mort à Anagni en 1255, cet évêque du Mans fut toujours considéré comme un saint, et ses reliques entourées d'un culte pieux. En partie soustraites aux révolutionnaires, ces reliques reposent sous le maître-autel de l'église Saint-

Denis d'Orques, non loin de la Chartreuse où primitivement elles étaient honorées.

Abbé A. Ledru : *Berengère de Navarre*, p. 182-184. Berengère de Navarre, veuve de Richard Cœur de Lion, eut en domaine la ville du Mans, où elle arriva en 1204. Son tombeau, d'abord conservé à l'abbaye de l'Epau qu'elle avait fondée, fut transféré à la Cathédrale. On vient d'en modifier l'emplacement. Il est actuellement dans la chapelle du Crucifix.

L. D. : *Relations entre les Eglises du Mans et de Metz*, p. 285-287, 298-301. Ces relations furent commencées avec l'arrivée de saint Aldric du chapitre de Metz, nommé évêque du Mans. Il introduit dans son diocèse les réformes dont il avait été témoin en Alsace. L'abbé Guitton, de Dangeul, fut aussi abbé de saint-Benoît à Metz.

Abbé Louis Calendini : *Le culte marial dans le Maine. A travers champs*, p. 313-317, 322-324. Enumération et court historique des divers sanctuaires de la Vierge aux appellations champêtres : N.-D. des Bois, N.-D. de l'Epine, etc...

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique... de la Mayenne.
Tome XXXVII. Laval, 1921.

R. Gauchet : *Histoire de l'hôpital Saint-Julien de Château-Gontier*, p. 15-34, 197-207. Ancienne aumônerie du Genneteil remontant au xie siècle, et desservie par des religieux claustraux, la Maison-Dieu fut fondée au xiiie siècle, dotée par Alard IV, seigneur de Château-Gontier, et placée sous le vocable de saint Julien, le patron des voyageurs, puis, dans la suite, confiée aux Cordelières du Buron.

Queruau-Lamerie : *La chouannerie de* 1832, p. 248-267. D'après les notes de Gaullier, l'un des tenants de la légitimité. Récit de ce qui se passa, en partie du moins, au pays de Château-Gontier, et au Bas-Maine.

Louis Calendini.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de la Touraine.
Tome XXI, 1917-1920, n° 2. Péricat, Tours.

A. Chauvigné : *Les peuples Ligériens*, p. 49-77. Les Turones, les Carnutes, les Bituriges, les Aedui, les Arverni, les Helvii.

Cte Charles de Beaumont : *L'ancienne église de Beaumont-la-Ronce, notes et documents*, p. 78-100. Courte description de l'église : analyse des rares documents conservés au lycée. En appen-

dice, la liste des curés, vicaires, chapelains et prêtres habitués de 1476 à 1915.

Abbé V. Guignard : *Bibliographie des ouvrages de M. E. de Clérambaut*, p. LII-LIII. Louis Calendini.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. V^e^ série, tome XXIII. Angers, 1920.

L. Delaunay : *Un délit de liturgie romaine au temps des libertés gallicanes : Charles Miron et les chanoines de la Trinité d'Angers* (1599-1608), p. 5-23. Curieuses péripéties et conséquences du procès fameux intenté par les chanoines de la Trinité à leur évêque, Charles Miron, qui avait voulu leur imposer l'usage de la liturgie romaine.

L. de Farcy : *Mauriciana*, p. 25-32. Série de notes archéologiques sur l'architecture, le mobilier, les anciens usages de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers.

L. Delaunay : *Quelques notes sur le Catéchisme des Trois Henri*, p. 45-69. Contribution intéressante à l'histoire du Jansénisme en Anjou et en Vendée.

F. Uzureau : *Le décret du 29 novembre 1791 et son application illégale en Maine-et-Loire*, p. 72-100. Montre à quel point fut illégale l'application, en Maine-et Loire, de ce décret contre les ecclésiatiques insermentés.

V. Dauphin : *Les petites sources de l'Histoire. Documents inédits sur les victimes de la Terreur en Anjou*, p. 101-126.

L. Delaunay : *Glanes biographiques sur les abbés commendataires de Saint-Maur-sur-Loire* (1671-1765), p. 127-157. Notes cueillies dans la chronique, écrite vers le milieu du XVIIIe siècle, d'un moine bénédictin de Saint-Maur.

Revue de l'Anjou. Tome LXXXI, Angers, 1920.

Quernan-Larnerie : *Les religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution*, p. 5-16, 351-356.

Aimé Lefort : *Les chapelles et chapellenies de Noyant-la-Gravoyère sous l'ancien régime*, p. 23-62. Etude d'intérêt local, mais bien menée, d'après les fouilles et les archives paroissiales et privées.

M. Saché : *La dotation des établissements hospitaliers. Sa nature et son importance au point de vue juridique. Hôpitaux de Doué-La-Fontaine et d'Angers*, p. 277-336. Sous ce titre qui, au premier abord, indique plutôt une étude de droit qu'une étude d'histoire, M. Saché nous apporte quelques renseignements nouveaux sur la vie des maisons charitables au moyen âge. Travail du plus vif intérêt, étayé sur les pièces d'archives du riche chartrier de l'hôpital de Doué-La-Fontaine. Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Société de l'histoire de Normandie. Bulletin, XIII (1921). Rouen.

E. Copinger : *Aveu rendu au roi par l'abbesse de Montivilliers* (7 *mai* 1508), p. 165 169. O. S. B.

F. Bl[anquart] : *Décoration funèbre de la cathédrale de Rouen pour le service d'un archevêque*, p. 169-174. Document non daté, de la fin du xviie siècle ou du début du xviiie.

F. Bl[anquart] ; *Permission de quêter pour faire les frais d'un pèlerinage, vers* 1550, p. 188-190. A l'abbaye de Saint-Méen, en Bretagne.

Société libre d'Emulation... de la Seine-Inférieure.

Bulletin. Exercices 1918-1919. Rouen, 1920.

L. de Vesly : *La chapelle de Tourpes* [comm. de Bures], (*Pierre de bénédiction*), p. 105-107. 17 oct. 1506.

L. de Vesly : *Cercueil de pierre trouvé au Mont-Gargan* [près Roeun] (sept. 1918), p. 163 166. Sur l'emplacement de la Trinité du Mont, abbaye bénédictine près Rouen. D'époque incertaine.

M. Allinne : *Catalogue descriptif et raisonné des sculptures de la cathédrale de Rouen conservées au Musé départemental d'Antiquités de la Seine-Inférieure*, p. 167-197. C'est l'introduction au catalogue, donnant un aperçu très intéressant de l'histoire du Musée et des restaurations faites à la cathédrale aux xviie et xviiie s.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences... de Rouen pendant l'année 1920. Rouen, 1921.

L. Cléry : *De la fabrication des cloches*, p. 77-82. A propos de l'installation de la *Jeanne d'Arc* dans la tour Saint Romain de la cathédrale de Rouen.

H. Labrosse : *Le bénédictionnaire de l'archevêque Robert : l'abbé Saas et dom Tassin ; une querelle littéraire en* 1747, p. 107-112. A propos de la discussion qui s'éleva entre ces deux érudits au sujet de l'origine du célèbre manuscrit. Justification de l'abbé Saas.

Société des études locales dans l'enseignement public.

(Groupe de la Seine-Inférieure). Bulletin, 1920. Rouen.

O. Dorien : *Notice sur Longueil* (*Seine-Inférieure*), n° 11. Renseignements sur l'histoire et l'archéologie religieuses de cette localité.

O. Dorien : *Etudes sur le canton d'Offranville*, n° 12. Même observation.

Bulletin... de l'archidiocèse de Rouen. Tome XX, 1921. Rouen.

L. J[OUEN] : *Amiens et Rouen*, p. 8 et 304. Notes d'archives sur les rapports entre les deux églises.

L. J[OUEN] : *Cloches et clochers. La Tour de beurre et la Georges d'Amboise* [de la cathédrale de Rouen], p. 365. 630, 663, 755.

Recueil... de la Société havraise d'études diverses.
88e année, 1er trimestre 1921. Le Hâvre.

A. MARTIN : *L'abbaye de Montivilliers : sa fin, ses ruines*. p. 37-51. Révolution intestine provoquée dans le monastère par la mondanité de son abbesse, Mme Germaine de Conty d Hargicourt, morte en 1778. Suit une description des derniers vestiges de l'abbaye.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine inférieure.
Tome XVII. 3e livraison, 1921. Rouen.

L. DE VESLY : *Médaille du cardinal d'Estouteville*, p. 400-401. Cette médaille, acquise à la vente Pozzi, représente G. d'E., évêque d'Ostie, cardinal-archevêque de Rouen.

L. DE VESLY : *Cercueil de pierre trouvé au Mont-Gargan, sept.* 1918, p. 402-404. Sur l'emplacement de la Trinité du Mont, abbaye bénédictine près Rouen.

H. LABROSSE.

EURE

Revue catholique de Normandie. 30e année, 1921. Evreux.

Etienne DUPONT : *Une prétendue victime du clergé normand au* XVIIIe *siècle*, [L'affaire Lohier d'Etaville], p. 225-230. Lohier d'Etaville, dénoncé par le curé de Vareville, sa paroisse, fut enfermé à Bicêtre. Beaucoup trop de bruit a été fait autour de cet emprisonnement que le curé de Vareville provoqua seulement, semble-t-il, pour le plus grand bien de la morale publique.

Abbé Ch. GUÉRY : *Abbaye de Lyre*, p. 26-267. Supplément à la documentation amassée pour l'histoire de cette abbaye, déjà publiée par le même auteur, et particulièrement indications précieuses concernant les prieurés que possédait Lyre en Angleterre. A noter, transaction entre le vicaire perpétuel de Hinckley et l'abbaye de Lyre (4° idus junii 1283), qui devait servir plus tard aux anglicans pour soutenir certaines revendications.

Abbé Ch. GUÉRY : *Un heureux retour : Mgr Ceretti, nonce a Paris*, p. 197-201. — *Sœur Thérèse de Lisieux déclarée Vénérable*, p. 201. Analyse d'un décret paru dans la *Semaine religieuse de Bayeux*, 28 août 1921.

E. LAYER : *Une lettre du R. P. Lacordaire à un prêtre normand*, p. 16-29. Adressée à l'abbé Caillé, de Gisay-la-Coudre. Suit la biographie du destinataire.

F. UZUREAU : *La persécution religieuse dans la Seine-Inférieure*, 1781-1792. P. 30 44 : A Eurville, lettre de l'abbé G.-J. Lehoux à

l'abbé Barruel. P. 132-142 : A Dracqueville, lettre de l'abbé Frécot à l'abbé Barruel.

F. Uzureau : *La persécution religieuse dans la Manche*, 1791-1792, p. 231-239. A Avranches, lettre de l'abbé Ph.-M. Mottet à l'abbé Barruel.

F. Uzureau : *La persécution religieuse dans l'Orne*, 1791, p. 268-276. Lettre d'un vicaire général de Séez à l'abbé Barruel concernant Mgr d'Argentré, évêque de Seez.

X*** : *Une abbesse bénédictine du* XVIIe *siècle* (suite), p. 5-15, 53-67, 132-142, 149-159, 203 224, 246-261 (à suivre). [Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy], première abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, 1627-1669.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture... de l'Eure.
Tome XXII, 1921. Evreux.

M. Béguin : *L'abbaye de la Noë*, p. 88-92. Quelques mots sur cette abbaye de Cisterciens, sise à la Bonneville, et détruite lors de la Révolution.

Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques.
Tome XXII, 1921. Louviers.

A. Desloges : *Christianisme et croyances populaires*, p. 121-133. A Rugles (Eure). Maurice Béguin.

CALVADOS

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1918-1920. Caen, 1921.

G. Vanel : *Notes anecdotiques sur le Jansénisme à Caen* [aux XVIIe et XVIIIe siècles], p. 3-56. Le titre donne une idée exacte de ces pages agréables, où l'auteur n'a point prétendu épuiser le sujet. Il publie, toutefois, quelques lettres inédites qui ne sont pas sans importance.

Moisy : *Quelques observations sur deux chartes normandes*, p. 281-302. Il s'agit du *dotalitium* de Judith, femme du duc Richard II, et d'une charte de ce duc pour l'abbaye de Bernay. Ce sont deux documents fort intéressants, mais dont la critique diplomatique demeure à établir.

R. N. Sauvage : *La loge maçonnique « la Constante Fabert » à Caen, en* 1785, p. 397-406. Essai de mise au point de l'histoire, imprécise, des origines de la franc-maçonnerie à Caen. *La Constante Fabert* était d'origine militaire.

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.
Tome XXXIV, Caen, 1921.

Filliatre : *Gerberon, éditeur janséniste des œuvres de saint Anselme*, p. 1-116. Histoire critique de l'édition de saint Anselme donnée en 1674 par Gerberon. Examen soigné de la méthode suivie

par Gerberon et contribution de première main à sa biographie. Les historiens de la philosophie et de la philologie françaises — sans oublier ceux du Jansénisme —, y trouveront pareil, et excellent, butin.

A. Rostand : *La construction de l'église de Flamanville (Manche)*, 1669-1671, p. 239-265. Exemple excellent de la persistance de l'architecture gothique en plein xviie siècle.

P. Lecacheux et H. Prentout : *Blaise le Prestre. l'église N.-D. de Saint-Lô* (Manche) *et le château de Fontaine-Henry* (Calvados), p. 267-280. Fragments d'un compte du trésor de N.-D. de Saint Lô (1543-1544) qui nous donne les noms de divers artistes employés à sa construction, celui, entre autres, du célèbre maître d'œuvre caennais Blaise le Prestre.

Abbé Simon : *Le mobilier de l'église abbatiale du Val-Richer (Calvados)*, p. 283-291. Sa dispersion, à la Révolution, dans les églises de Lisieux, Cambremer, Montreuil-en-Auge, etc.

R. N. Sauvage : *Les reliques de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen au* xiie *et au* xviie *siècles*, p. 302 306. Listes.

Abbé R. Heurtevent : *Statue de sainte, du début du* xvie *siècle, provenant du château de Saint-Vigor-des-Mézerets (Calvados)*, p. 343-347 (pl.). Il s'agit d'un assez bon morceau de sculpture, où l'on avait d'abord voulu reconnaître une représentation de sainte Marguerite. Le plus sûr, c'est que cette statue, vendue à des marchands d'antiquités, est perdue pour l'étude.

G. Lesage : *La première maison du P. Eudes, à Caen*, p. 350-352. Elle n'existe plus.

A. Rostand : *Statue de sainte Anne et de la Vierge enfant à Grosville (Manche)*, p. 359-361. De la fin du xiiie siècle.

P. Carel : *Les biens de la collégiale du Saint-Sépulchre de Caen en* 1618, p. 391-393. Liste sommaire d'après un inventaire du temps.

R. N. Sauvage : *L'abbaye de Saint-Sever (Calvados)* en 1556, p. 403-405. Il s'agit d'une supplique des moines exposant leur situation misérable.

G. Lesage : *Recteurs, curés et personnes*, p. 439-442. Sens de ces mots en Normandie. (Cf. le t. XXXIII du *Bulletin*).

Annuaire des cinq départements de la Normandie.

Publié par l'Association normande. 88e année. Caen, 1921.

Abbé Hulmel : *Les abbés de Hambye (Manche)*, p. 24-25. Rectifications à la liste de la *Gallia*.

G. Huard : *L'abbé Lebeuf et la cathédrale de Coutances*, p. 37-46. Dès 1746, Lebeuf datait justement la construction de l'actuelle cathédrale de Coutances du xiie-xiiie siècles.

P. Lecacheux : *Note sur l'église de Périers* (Manche), p. 47-48. Du xive siècle.

L. Vivier : *Histoire religieuse de la ville de Sées de* 1789 *à* 1795, p. 56-75. C'est une exquisse trop rapide, mais fondée sur les archives de Sées. L'évolution des esprits de 1790 à 1793 n'est

pas suffisamment définie. Il eut été utile d'établir les raisons qui amenèrent le détachement des sagiens du catholicisme traditionnel, dans une ville sans industrie, sans commerce, qui ne vivait que de l'Eglise.

P. Lecacheux : *De la protection des objets d'art*, p. 99-119. Réflexions fort judicieuses, accompagnées d'exemples trop probants. L'auteur réclame, entre autres, que l'enseignement des séminaires fasse une petite part à l'histoire de l'art et aux éléments de l'archéologie. Le curé, constate-t-il, est trop souvent ignorant des réelles beautés de son église... Les marchands d'antiquités savent cela depuis longtemps.

Abbé Pinel : *Les restaurations de la cathédrale de Coutances*, p. 130-138. Exposé des dernières restaurations (celles du xxe siècle).

Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Bulletin, Tome XIII, 1920.

E. Anquetil : *Flarie ou Saint-Concepvement*, p. 1-14. *Livre de la confrarie Toussains*, p. 15-41. Statuts et matrologe de la confrérie des tailleurs de drap et de la confrérie de Toussaint, fondée à Saint-Floxel de Bayeux. Texte sans commentaire.

E. Anquetil : *L'évêque constitutionnel Bisson*, p. 159-168. Biographie rapide du troisième et dernier évêque constitutionnel de Bayeux (1799 1802). Elle vaut surtout par les souvenirs locaux qu'elle utilise. Le rôle religieux de Bisson n'y est pas étudié.

Au Pays Virois. Tome IV, 1921. Vire.

F. Alix : *Documents sur les premiers ravages des protestants au Bocage normand*, p. 79-83, 115-116, 139-143. Documents sur les pillages du prieuré du Plessis-Grimould, de l'abbaye d'Aunay-sur-Odon, de l'abbaye de Cerisy-Belle-Etoile en 1562-1563.

Jean Robert : *Le cimetière de Vire*, p. 145-151. Ouvert en 1785.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Revue de l'Avranchin, 1921.

Jean Robert : *Incident grave au couvent de Moutons* (1558). *Liste des prieures du monastère*, p. 171-179. Il s'agit de l'élection de la prieure Marguerite des Escotais, le roi ayant nommé Louise de Courtavel. D'où débat. La liste des prieures n'est pas établie de façon critique.

J. Seguin et E. Vivier : *Corpus des inscriptions tumulaires de l'Avranchin antérieures à* 1789 (*Canton de Brecey*), p. 190-203. Suite de cette utile publication.

E. Vivier : *La « Charité » ecclésiastique de Genêts* (1703-1803), p. 212-225. Les *charités* (associations de prières et de secours mutuel) sont encore fréquentes en Normandie. L'ori-

ginalité de celle-ci était de ne comprendre que des ecclésiastiques.

P. Renard : *Rondel et le schisme des Rondelistes*, p. 239-245. Contribution à l'histoire de la *Petite Eglise* en Basse-Normandie. La biographie de l'abbé Rondel, l'un de ses propagateurs, est mal établie. (Cf. p. 367 369, 373-377).

J. Seguin : *Epigraphe de la cloche de Sainte-Cécile* [canton de Villedieu], p. 271-274. Cloche de 1734.

E. Vivier : *Le registre paroissial de Chérencé-le-Héron* (1780-1878), p. 275-284. Utile mémorial paroissial tenu par le curé.

J.-H. Dalimier : *Note sur un tabernacle polygonal du* xvie *siècle*, p. 307-316. A Saint-Quentin, près Avranches, daté de 1566, en bois.

Revue du Mortainais. Argentan, 1921.

V. Gastebois : *Le curé Paimblanc, de Martigny, en Basse-Normandie*, p. 657-691. Curieuse figure de curé villageois de la fin du xviiie siècle.

R. N. Sauvage.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne
Tome XL (fasc. 1 et 2), 1921.

R. Jouanne : *Trun et l'abbaye de Saint-Etienne de Caen*, p. 125-131. Notes sur le domaine et les droits possédés par l'abbaye à Trun.

Le Pays Bas-Normand. Flers, 1921.

R. Picard : *Rondel ou Chapel*, p. 13-22. Rectification à l'histoire du *rondellisme*. (Cf. ci-dessus : *Revue de l'Avranchin* et le début d'un article de Butel-Hamel dans *Au pays virois* de 1921, sur lequel nous reviendrons).

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE ET-VILAINE

Annales de Bretagne.
Tome XXXIV (suite), 1919-1921. Rennes, impr. Oberthur, 1921.

J. de La Martinière : *Documents pour servir à l'histoire de Vannes ; comptes rendus au chapitre cathédral, le siège épiscopal vacant*, p. 260-485. Ces comptes font connaître l'organisation du diocèse et l'état de ses revenus pendant les premiers mois de 1476.

R. Durand : *Un chanoine de Dol au* xviie *siècle*, p. 436-491. Récit d'une aventure scabreuse arrivée en 1687 au chanoine Phi-

lippe Thoreau de l'Aubretière, accompagné de quelques détails biographiques.

F. Duine : *L'Evêque Haelrit*, p. 492-503. Dans cette réplique à un article de Mgr Duchesne publié dans le t. I (1920) des *Mémoires de la Société d'histoire de Bretagne*, l'auteur développe les raisons qui permettent d'attribuer à l'église de Dol un évêque mentionné dans une charte de 842 du cartulaire de Redon ; l'identification du siège d'Haelrit présente de l'intérêt pour l'histoire des origines du diocèse de Dol et pour la critique de l'*Indiculus de episcoporum Brittonum depositione*.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome II, 1921. Rennes (Plihon et Hommay). Paris (Champion).

Emile Clouard : *Les débuts du protestantisme en Bretagne. Les Bretons à Genève*, p. 117-123. L'auteur donne, d'après des documents des archives genévoises, la liste des bretons qui passèrent ou séjournèrent à Genève de 1549 à 1572. Les plus notables furent les Grimaud de Procé (1554) et surtout les Ferré de la Caraye (1557), qui jouèrent un certain rôle dans l'histoire de l'introduction du protestantisme en Haute-Bretagne.

A. Bourdeau : *Le Père du Paz et l'histoire généalogique de Bretagne*, p. 125-148. Biographie d'un dominicain qui après cinquante ans de travaux, publia en 1619, un estimable recueil généalogique.

Emile Gabory : *Les Bourbons furent-ils ingrats envers la Vendée ?* p. 149-182. De très nombreux bienfaits attestent la bonne volonté du gouvernement de la Restauration et la générosité de la famille royale, mais la dette à acquitter était trop lourde pour qu'il fût possible de l'acquitter complètement.

Pocquet du Haut-Jussé : *Les aventures d'une statue* (fin), p. 183-341. Fin de l'histoire, commencée en 1920, de la statue de Louis XIV par Coyzevox, érigée à Rennes par les Etats de Bretagne, et détruite pendant la Révolution.

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo
Années 1919-1920. Saint-Servan. Impr. Haize.

L. Campion : *Quelques mots sur Saint-Hélier*, p. 99-104. L'auteur n'ajoute rien au peu que l'on sait de l'histoire de ce saint ermite du ve ou vi^e^ siècle.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Tome XLVIII. Rennes, Impr. de H. Vatar, 1921.

Mlle de Saint-Sauveur : *Dix-huit lettres de Le Coz*, p. 1-33. Ces lettres de l'évêque métropolitain du Nord-Ouest, plus tard archevêque de Besançon, écrites entre 1791 et 1806 forment un utile complément à la correspondance de Le Coz publiée par M. l'abbé Roussel.

H. Bourde de La Rogerie : *Notes et documents*. Une des notes concerne *Le registre des baptêmes de Roz-Landrieux de* 1451 *à* 1529, p. 79-88. A la description de ce registre baptistaire, un des

plus anciens de France, l'auteur a joint quelques renseignements sur l'histoire des registres d'état civil en Haute-Bretagne.

Henri Bourde de La Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
Tome LII (1920). Saint-Brieuc, Impr. Fr. Guyon, 1921.

Jules Morvan : *L'Abbaye de Beauport*, avec 2 pl. hors texte, p. 33-69. Rédaction d'une conférence. L'historique, quoique sommaire, précise quelques points. L'étude archéologique est importante, mais insuffisamment illustrée. Les bâtiments de l'abbaye de chanoines réguliers de Beauport, près de Paimpol, forment le plus bel ensemble monastique de la Bretagne ; ils datent pour une grande part du XIIIe siècle.

E. Galmiche : *Documents pour servir à l'histoire de la paroisse de Pédernec*, p. 81-89. Ces documents, provenant du fonds Rosmar des archives du Finistère, sont des XVe, XVIe et XVIIe siècles et concernent surtout des droits de tombes et prééminences.

Edmond Lemière : *Bibliographie des ouvrages et des écrits publiés sur les guerres de la Vendée et sur la Chouannerie*, p. 91-98. Continuation d'un répertoire soigneusement fait, commencé avant la guerre. Les diverses éditions sont indiquées ainsi que les comptes-rendus. M. Lemière en est à la lettre J. H. Waquet.

FINISTERE

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome XLVIII. Quimper, 1921.

H. Du Halgouet : *Claude de Rohan, évêque de Cornouaille* (1479-1540), p. 3-8. Pourvu à l'âge de vingt-deux ans, Claude de Rohan n'occupa son siège que peu de temps et eut successivement quatre coadjuteurs. D'après une enquête faite en 1532, M. Du Halgouet montre qu'il était faible d'esprit, incapable de gouverner son diocèse et d'administrer ses propres biens.

Dr Lagriffe : *Laënnec après* 1806, p. 9-21. Analyse détaillée du volume du Dr Rouxeau paru en 1920. Laënnec, ami du P. Delpuits, fut un des premiers adhérents de la congrégation de la Sainte Vierge.

H. Waquet : *Un prélat amateur des jardins. François de Coetlogon, évêque de Cornouaille* (1668-1706), avec 2 pl. hors texte, p. 49-82. François de Coetlogon, prélat éloquent et doux, embellit le manoir rural des évêques de Quimper, ce qui lui valut d'être célébré vers 1680 en termes pompeux par un poète médecin, Nicolas de Bonnecamp. Les quelques renseignements fournis par le poète ont été complétés par des recherches d'archives.

Paul Coroze et Fernand Guey : *Introduction à l'étude des vi-*

traux de Bretagne, avec 2 pl. hors-texte, p. 122-143. Etude consacrée spécialement à la Cornouaille. Les peintres verriers des écoles de Quimper et Quimperlé ont produit de nombreuses œuvres, dont quelques-unes très remarquables, où se révèlent successivement les traditions de l'art médiéval français, l'influence flamande et rhénane et l'influence italienne. H. WAQUET.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

1920-1921. Vannes, Galles.

Colonel E. FONSSAGRIVES : *Jeanne d'Arc et Richemont. Conférence du 20 mai* 1920, p. 3-20. La compétence militaire de l'auteur et l'étude qu'il poursuit depuis de longues années de la vie du connétable de Richemont lui donnait une autorité spéciale pour traiter ce sujet.

Etienne MARTIN : *L'Hôtel de Limur*, p. 48-68. Cet hôtel, le plus important de Vannes, fut construit au XVIIe siècle par le chanoine Antoine Verdoye, originaire de Gascogne, venu à la suite de ses oncles appelés à Vannes par l'évêque Jacques Martin, fils, lui-même, d'un trésorier général de Bordeaux.

J. DE LA MARTINIÈRE : *Le plus ancien manoir de Vannes, Château-Gaillard*, p. 93 153. Construit par l'évêque de Nantes et chancelier de Bretagne Jean de Malestroit, au début du XVe s., il occupe l'emplacement d'un ancien établissement des Templiers et des Hospitaliers ; l'immeuble servit d'hôtel au XVIIe s. à la famille de Sérent qui joua un grand rôle dans la contre réforme et fournit de nombreux membres au clergé et aux communautés de femmes ; le saint et charitable Daniel de Fiancheville y demeura alors qu'il remplissait à la fois les charges d'avocat général du parlement de Bretagne et de vicaire général du diocèse, avant d'occuper le siège épiscopal de Périgueux. Parmi les amis de Geanno qui y tenait pension au début du XIXe s., se détachent les figures d'un recteur de l'Académie de Rennes, type du prêtre universitaire et quelque peu janséniste, et de Mgr Amelot, évêque de Vannes au moment de la Révolution.

M. Louis Marsille a publié le *Catalogue du Musée archéologique de la Société polymathique du Morbihan* (Vannes, Galles, 1920). A relever les articles suivants : fragments de missels, d'antiphonaires, d'un sermonnaire, XIVe-XVIIe s., n°s 2628-2631 ; — un certain nombre de sceaux ecclésiastiques, p. 145-149 ; — des inscription tumulaires, p. 150 ; — des objets religieux divers parmi lesquels une croix processionnelle du XIIIe s., p. 152 ; — des fragments de rétables en albâtre du XVe s., n°s 2850-2851 ; — des statuettes en ivoire et en bois, p. 158-159 : — des ornements d'église parmi lesquels deux dalmatiques du XVIe s., p. 164.

J. DE LA MARTINIÈRE.

LOIRE-INFERIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.

Années 1917-1919. Tome LIX, Nantes, 1920.

Léon Maître : *Nos historiens inconnus*, p. 31-55. Montre, à l'aide d'exemples propres à la Bretagne, quelle mine très riche de documents sérieux constituent les vieux registres paroissiaux.

G. Ferronnière : *L'hermine dans l'histoire et dans la légende*, p. 57-80. L'hermine « au naturel », c'est-à-dire l'animal désigné sous ce nom, apparaît comme emblême national breton à la fin du xive siècle. Les couleurs de la fourrure, le blanc relevé de noir, étaient bien probablement, dès le xiie siècle, les couleurs bretonnes.

F. Brault : *Chapelle Saint-Yves*, p. 81-82. A Nantes. Sa description en l'an IV. Plan.

F. Brault : *Eglise paroissiale de Sainte-Radégonde de Nantes*, p. 85-97. Paroisse du château ducal, mentionnée au xie siècle, démolie en 1793. Plan.

A. Leroux : *Les Curiosolites*, p. 99-117. L'une des soixante nations qui formaient l'Assemblée des Gaules, avait Corseul pour capitale.

J. de Goué : *Le culte de la déesse Raison et de l'Etre Suprême à Nantes et dans le dép. de la L.-Inf.*, p. 119-124. Manifestations auxquelles donnèrent lieu l'un et l'autre culte.

Année 1920. Tome LX, Nantes, 1920.

Léon Maitre : *Le culte de saint Etienne à Nantes et dans la chrétienté*, p. 29-39. Les témoignages de ce culte sont nombreux en Gaule. Nantes possède une chapelle construite en matériaux romains qui peut remonter au ve s., malgré les réparations opérées dans les parties hautes, Saint-Etienne de Guer dans le Morbihan a le même aspect. Conférence de vulgarisation.

Abbé Bourdeaut : *La Renaissance en Bretagne*, p. 103-144. L'auteur nous montre 1° comment l'art nouveau a pénétré en Bretagne sans emprunter l'intermédiaire de la France. A l'aide des archives, il décrit les sentiments et les goûts des artistes qui travaillèrent dans l'ouest avant Charles VIII, puis sous les règnes de Louis XII et de François Ier. 2° les aspirations de ceux qui mirent en œuvre leur activité sous le dernier duc, sous sa fille et sa petite-fille. Les exemples sont nombreux et bien choisis.

Mis de Goué : *Biographie de deux complices de Carrier*, p. 169-194. Moreau Grandmaison le noyeur — Pinard le massacreur de femmes. Les trois terroristes, couverts de crimes, sont montés à la guillotine le même jour, à la même heure.

A. Leroux : *Notice historique de la commune de Saffré*, p. 41-88. Intérêt local.

Nota. Cette société a fait paraître en 1921 (tome LX *bis*, 1920) le *Répertoire bibliographique des travaux archéologiques publiés*

sur le département de la Loire-Inférieure de 1795 *à* 1920, rédigé par M. A.-L. Harmois. In-8°, 178 p. Léon MAITRE.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XVIII, n°s 216 à 219.

Jacques SOYER : *Molière a-t-il passé sa licence en droit à l'Université d'Orléans ?* p. 322-325. La plupart des historiens de notre littérature l'admettent. Or, dans le registre contenant sans aucune lacune les inscriptions de tous les candidats de 1638 à 1679, le nom de Jean-Baptiste Poquelin ne figure pas.

G. CHENESSEAU : *Quelques vestiges de l'ancien couvent des Jacobins d'Orléans*, p. 363-364. La suppression de la caserne de l'Etape doit entraîner la démolition de l'ancienne chapelle des Jacobins construite au XVI° siècle et de diverses dépendances, en particulier un fragment de cloître composé de six arcades paraissant dater de 1600 à 1620 avec quelques retouches de l'époque de Louis XV.

G. GOYAU : *Une leçon scolaire sur Jeanne d'Arc en* 1715, p. 63-71. Cette leçon fut professée au collège de Juilly par le Père Sauvage, oratorien, supérieur du collège, qui enseignait l'histoire de France.

Jacques SOYER : *Le recensement de la population d'Orléans en* 1762, p. 149-151. Dénombrement des habitants de cette ville en 1762, établi par têtes et non par feux, base ordinaire des statistiques sous l'ancien régime. Les documents de ce genre sont très rares. La population d'Orléans est alors de 37.764 habitants dont 366 ecclésiastiques et 179 religieuses. Il y a 27 paroisses d'importance inégale, ayant de 4.684 à 165 paroissiens.

Nota. Nous n'avons rien trouvé à relever dans le vol. des *Mémoires de la Soc. d'agric., sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* (5e série, t. XV (1914-1919). Ch. DE BEAUCORPS.

EURE-ET-LOIR

Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Mémoires. Tome XV, feuilles 16-24. Chartres, 1921.

Maurice JUSSELIN : *La maîtrise de l'œuvre à Notre-Dame de Chartres. La fabrique, les ouvriers et les travaux du* XIVe *siècle*, p. 233-347. Travail entièrement neuf, dont la documentation est empruntée aux archives de l'ancien chapitre de N. D. de Chartr s. L'intérêt de cette étude est loin d'être purement local : on y trouvera des renseignements sur l'histoire de l'art, les méthodes administratives et la condition des ouvriers au moyen âge En ce qui concerne l'histoire locale, M. Jusselin rectifie la liste des archi-

tectes et démontre qu'à Chartres le « maître de l'œuvre » était un surintendant chargé de la surveillance des travaux, des achats, etc., et non pas, comme ailleurs, un directeur technique. M. Jusselin laisse espérer qu'il fera pour les autres siècles ce qu'il a fait pour le XIVe ; nous savons que ses investigations sur la période de la renaissance sont déjà poussées très avant. Lorsque cette tâche sera achevée, M. Jusselin aura contribué plus que tout autre à faire connaître l'histoire de la plus remarquable de nos cathédrales françaises.

La Voix de Notre-Dame de Chartres. LXVe année. Chartres, 1921.

Y. D. : *Stirps Jesse*, p. 34-39. Etude sur un vitrail chartrain du XIIe siècle, analogue à un vitrail de Saint-Denis de la même époque. Sources principales d'inspiration : le texte d'Isaïe et son commentaire par saint Jérôme résumés dans un répons de Fulbert de Chartres cité par Suger à propos du vitrail de Saint-Denis.

Y. D. : *Le culte liturgique des « Trois Maries » dans le diocèse de Chartres*, p. 59-63, 74-78, 89-93, 103-106. Travail basé principalement sur l'étude des mss. liturgiques. Le culte des « Trois Maries » apparaît vers le milieu du XIVe siècle ; il d'adresse à la Sainte Vierge, à Marie Jacobé et Marie Salomé considérées toutes trois comme filles de sainte Anne. Plus tard, en raison sans doute du discrédit de la légende des trois mariages de sainte Anne, Marie Madeleine prend la place de la Sainte Vierge dans le groupe des « Trois Maries ».

Yves Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.
Tome LVIII-LX, 1919-1921. Vendôme, 1920-1921.

Abbé Chesneau : *Les dissidents vendômois de la Petite-Eglise* (t. LVIII, p. 15-52 ; t. LIX (1920), p. 19-61 ; t. LX, p. 17-48). C'est le récit, par ordre chronologique, des menus faits qui ont marqué l'effort de la dissidence sous le premier Empire. A la suite de leur évêque, Mgr de Thémines, plusieurs prêtres de réelle vertu, à Blois et surtout à Vendôme, mènent une campagne active contre le régime concordataire. Le plus ardent est un ancien curé de Saint-Martin de Vendôme, François Thoisnier, qui s'exila en Suisse après la loi du 26 août 1792, puis revint, en 1795, missionner clandestinement en Vendômois. Interdits par Bernier, évêque d'Orléans, lequel a dans son ressort l'ancien diocèse de Blois, traqués par les autorités locales, plusieurs de ces prêtres ne tardent pas à se faire arrêter et à se soumettre. Mais les chefs deviennent irréductibles ; la secte fait de sensibles progrès, recrute parmi les laïcs des adhérents décidés, gagne les religieuses des hospices de Vendôme et de Morée. Pour découvrir Thoisnier, la police multiplie les visites domiciliaires ; Fouché envoie même de Paris un agent à cet effet. Thoisnier est insaisissable, et poursuit en cachette

son ardente propagande, et par ses réunions secrètes et par les écrits qu'il répand. D'autres articles diront l'histoire de la secte sous la Restauration et les phases de son déclin. V. sur ce sujet, aux *Notes bibliographiques*, la recension du livre de M. de Chauvigny.

J. GALLERAND.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

3e série, tome V (suite) : 3e et 4e trim. 1920 ; 1er, 2e et 3e trim. 1921.

L. CHARBONNEAU-LASSAY : *La croix mystérieuse de Loudun*, p. 445-453. Face extérieure d'un claveau clé de cintre provenant du prieuré de N.-D. du Château de Loudun, connue seulement par un dessin, représentant une croix chargée des lettres V R P et V R S alignées verticalement et horizontalement sur ses branches. L'auteur y voit les initiales de « *Vexilla regis prodeunt* » et « *Vade retro Satana* » et propose la date du IXe siècle ; il rattache cette représentation à une série de croix talismaniques connues du moyen âge.

F. UZUREAU : *Les paroisses angevines de la Vienne et des Deux-Sèvres*, p. 488-495. Etude de géographie administrative suivie de la liste des paroisses sises sur le territoire de ces deux départements qui appartenaient à l'Anjou à un titre quelconque.

M. BRILLAUD : *La seigneurie du Peux-de-Cissé et les privilèges de patron-fondateur de l'église*, p. 621-631. Histoire d'une querelle, apaisée en 1786, autour du patronage de l'église de Cissé.

H. DE GRIMOUARD : *La crise religieuse en Poitou au XVIe siècle, d'après les remontrances du clergé poitevin en* 1560, p. 704. Analyse et commentaire intéressant de ces remontrances, dont le texte est imprimé au t. XX des *Archives historiques du Poitou*.

J. SALVINI.

DEUX-SEVRES

La Société historique n'a rien publié depuis notre dernière recension.

J. SALVINI.

VENDEE

Revue du Bas-Poitou. 34e année, 1921. Fontenay-le-Comte.

Chanoine P. BOUTIN : *Lettres inédites de Joseph de Maistre au cardinal de La Fare*, p. 1-15. Quatre lettres écrites entre 1803 et 1805 et datées de Saint-Pétersbourg, « chez Mme de Villeneuve, marchande de modes, vis à-vis le palais d'hiver ». En ces pages curieuses le grand philosophe, ami de la France et surtout des Bourbons, exprime ses espoirs touchant la restauration monarchi-

que (1803), puis sa déception (1804) spécialement après le sacre, qu'il reproche amèrement au pape Pie VII.

P. Pontdevie et E. Bourloton : *Le clergé de la Vendée pendant la Révolution. Les Sables d'Olonne*, p. 107-113. Suite de la biographie de Jacques Gaudin, ex-oratorien, qui prononça, dans l'église des Sables, le panégyrique de Mirabeau (16 avril 1791), et fut choisi comme premier vicaire épiscopal par l'évêque intrus Rodrique. L'un des 27 députés ecclésiastiques de la Législative, il rédigea le rapport tendant à la suppression des congrégations religieuses dont il excepta les Filles de la Charité. Il abjura la prêtrise et mourut, en 1810, bibliothécaire de la ville de La Rochelle. C'était, du reste, un érudit (membre correspondant de l'Institut). « Cette grosse tête ronde était une boîte bourrée de mathématiques. »

E. Gabory : *Le voyage de la duchesse de Berry en Vendée*, p. 149-168. Bonnes pages d'un volume qui va paraître prochainement : *Les Bourbons et la Vendée*, pour faire suite à *Napoléon et la Vendée* (Paris, Perrin, 1914). Ce voyage, où la princesse parcourut (juin-juillet 1828) les départements de l'Ouest, ne contribua pas peu à faire naître en son imagination romanesque l'idée de l'aventure de 1832.

Chanoine P. Boutin : *Le cardinal de La Fare*, p. 233-245. Notes biographiques qui mettent en lumière un personnage assez peu connu, malgré le rôle important qu'il joua pendant presque un demi siècle. Né à Bessay, près Luçon (1752) ; abbé de Moreilles et de Licques ; vicaire général de Dijon (1778) et agent général du clergé des Etats de Bourgogne (1782). Evêque de Nancy, en 1788, et député aux Etats généraux, il prononça, à la messe du Saint Esprit, le discours d'ouverture de l'Assemblée (4 mai 1789). Réfugié à Trèves, puis en Moravie, près de la famille royale. Agent très actif des princes, secrétaire de Louis XVIII ; il refusa sa démission au Pape, lors du Concordat, et ne se soumit qu'en 1816. Transféré sur le siège de Sens (1817), créé pair de France (1822) et cardinal, il assista aux Conclaves de 1823 et de 1829 sur lesquels il a laissé des souvenirs inédits. Ministre d'Etat, membre du Conseil privé, orateur du Sacre (1825), il mourut aux Tuileries le 10 décembre 1829.

Semaine catholique du diocèse de Luçon. 46e année, 1921.

Chanoine Boutin : *Un beau centenaire vendéen : rétablissement du siège épiscopal de Luçon*, p. 524-527. Supprimé lors du Concordat de 1801, et rattaché au diocèse de La Rochelle, le diocèse de Luçon fut restauré à la suite des négociations laborieuses auquel donna lieu le Concordat de 1817 ; et c'est le 1er novembre 1821 qu'au nom de son nouvel évêque, Mgr René-François Soyer, le Vén. P. Baudouin prit possession du siège.

Nota. La Société d'émulation de la Vendée, tombée en sommeil depuis 1914, annonce la résurrection prochaine de son *Annuaire*.

Celle des *Archives du diocèse de Luçon* fait appel à ses anciens adhérents en vue de reprendre la publication des *Chroniques paroissiales*.

Adolphe POIRIER.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de la Charente.

Année 1920, 8e série, tome XI. Angoulême, 1921.

GUÉRIN-BOUTAUD et GEORGE, p. XXX-XXXIII : Interprétation du « Monogramme » de la cathédrale d'Angoulême.

Abbé MAZIÈRE, p. LVII-LVIII : communique un mémoire sur le fief de Puymerle, membre de l'abbaye de Grosbos.

E. BIAIS, p. LIX-LXIV, et p. LXXII-LXXV : publie des lettres d'intendants de Limoges aux maires d'Angoulême, 1764-1789.

M. FUSIL-PETIOT, p. LXXXII : Continue la lecture de son travail sur le Sacramentaire d'Angoulême ; — p. C-CIII, publie trois textes de l'auteur de la *Vita Hludovici*, appelé l'Astronome limousin, au sujet des villas de Louis-le-Débonnaire et d'Angeac, que M. FAVRAUD croit être Angeac-Champagne et non Angeac-Charente, p. CX-CXIII.

J. GEORGE : *Les mercuriales d'Angoulême, de Cognac et de Jarnac*, (1593-1797), p. 1-94. Mémoire très important.

E. BIAIS : *Arnauld de Bouex, Arnauld de Chesne et diverses autres personnes de cette famille*, p. 95-110. Documents. On y trouve l'exposé de l'affaire de l'assassinat de Jean Arnauld, sgr de Bouex, par Roger Raymond, et de la disgrâce de Noël Arnauld, rapporteur dans l'affaire de Cartouche et de ses complices, ainsi que quelques mots sur « le Régiment de la Calotte ».

Nota. La Société archéologique et historique de la Charente a fait tirer à part l'ouvrage posthume de M. le chanoine J. Nanglard, paru dans la *Semaine religieuse* et intitulé *Les cloches des églises du diocèse d'Angoulême* (Angoulême, 1922, in-8°, 294 p.). M. Berthelé, archiviste de Montpellier et auteur de savants travaux campanaires, a mis au point le manuscrit et M. l'abbé Mazière en a corrigé les épreuves.

A. MAZIÈRE.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFERIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.

Tome XXXIX, livr. 5 à 8. Saintes, libr. Delavaud, 1920-1921.

F. UZUREAU : *Le clergé de la Charente-Inférieure déporté en Espagne*, p. 167-171, 220-224. Récit adressé à l'abbé Barruel par l'abbé Pichon de La Sablière, curé de Saujon, de son séjour en Espagne (mai 1795).

Ch. Dangibeaud : *L'inscription de Jehan Lebas aux Jacobins de Saintes*, p. 171-176. Il s'agit de Jehan Lebas, maître de l'œuvre de Saint-Michel de Bordeaux. xve siècle.

J. Depoin : *Introduction à l'histoire des évêques de Saintes* (suite), p. 182-192, 230-237. « Eutropius quoque martyr Sanctonicæ urbis a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias, ab eo etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est. » Cette phrase du *Livre des miracles* de Grégoire de Tours, bien connue de tous ceux qui ont travaillé à éclaircir l'obscurité qui enveloppe l'évangélisation des Gaules, a donné lieu, en 1921, à des commentaires qui tendaient à modifier la question au moins sur un point, en ce qui touche la Saintonge, mais qui — somme toute — la laissent en l'état où elle était.

M. Depoin a donné le branle en proposant une interprétation nouvelle et inattendue de *a beato Clemente episcopo*. Après une *Introduction*, aujourd'hui réunie en un volume (*Histoire des évêques de Saintes*, t. Ier, Champion, 1921), il aborde ici la troisième partie « réservée aux origines de l'Eglise de Saintonge, à l'évangélisation de cette partie de l'Aquitaine maritime, à la légende et au culte de saint Eutrope ». L'auteur ne peut pas voir en le saint Clément cité par Grégoire de Tours saint Clément pape ; il prétend que c'est saint Clément, évêque de Metz, sous prétexte que *episcopo* n est pas suivi du mot *romano*. En d'autres termes M. D. affirme par une suite de déductions, tirées de la vie de saint Front notamment, que saint Eutrope vivait au IIIe siècle et fut sacré évêque à Metz et non à Rome. Il affirme (p. 186) que « l'expression *directus in Gallias* n'a rien d'incompatible avec une mission austrasienne ». Il développe longuement cette thèse nouvelle (p. 183-192), puis il aborde l'étude de *l'hymnologie d'Eutrope* dans la liturgie Saintaise (p. 230 237).

Les conclusions de cette savante et hardie discussion étonnèrent fortement les Saintais, jusqu'alors habitués à considérer saint Clément de Rome comme ayant consacré et envoyé à Saintes leur premier évêque, sur la foi de Grégoire de Tours. Evidemment un mot qui a donné lieu à de nombreux débats, *fertur*, jetait sur cette mission un doute troublant. Néanmoins il ne paraissait pas possible de comprendre autrement le texte latin, seul document qui atteste l'antiquité et l'apostolicité de l'église santone. Aussi M. Dangibeaud dans une lettre (p. 262-285) s'est-il attaché à maintenir « la tradition » sur ce point, tout en partageant l'opinion de M. Depoin sur l'époque vraisemblable où Saintes reçut une organisation épiscopale, c'est-à-dire vers la fin du IIIe siècle. Mission donnée par saint Clément ! Soit. Mais il faut s'entendre sur l'époque à laquelle cette « tradition » a été établie. A son avis, c'est une attribution du clergé du VIe siècle recueillie par Grégoire.

Dans cette lettre M. Dangibeaud prend, en outre, position contre Mgr Barthe, vicaire général du diocèse de La Rochelle et Saintes, qui, ému de la théorie de M. Depoin, l'a combattue en

s'efforçant de maintenir debout la vieille interprétation, chère à l'église santone, et en soutenant, contre tous, que saint Eutrope fut envoyé à Saintes par le pape saint Clément à la fin du 1er siècle. Mgr Barthe a exposé longuement dans le *Bulletin religieux* de la Rochelle (févr. 1921) cette thèse aujourd'hui abandonnée par ceux qui ont un peu étudié l'évangélisation des Gaules. Il a réuni ses articles en une brochure qui porte le titre de *Mission apostolique de saint Eutrope* Elle lui a attiré des critiques auxquelles il a répondu abondamment dans ce même *Bulletin religieux* (23 juill.-17 sept. 1921). En présentant ces réponses dans la rubrique « Livres et Revues » de la *Revue de Saintonge* (p. 327-332), M. Dangibeaud en fait une rude critique contre laquelle Mgr Barthe proteste d'ailleurs dans le numéro du tome XL de la Revue.

Si on a droit de ne pas approuver l'argumentation de l'auteur, on ne saurait lui refuser un peu de reconnaissance pour une juste observation venant corriger heureusement une vieille erreur, dont il exagère pourtant quelque peu l'énormité. Jusqu'à présent on avait attribué à saint Pallais, contemporain de Grégoire de Tours, la première translation des reliques de saint Eutrope. M. Depoin est muet sur la date de cette translation ; il se réservait de la discuter et de profiter, contrairement aux érudits français, de la différenciation suggérée par les éditeurs des *Scriptores rerum Merovingicarum* quand le moment serait venu. En fait, il y a soixante ans, feu l'abbé Briand avait proclamé la construction d'une église en l'honneur du saint au IVe siècle. Mais il n'avait pu nommer l'évêque constructeur. M. Depoin a bien facilité la rectification et l'attribution exacte en découvrant un saint Pallais, évêque de Saintes au IVe siècle, auquel la phrase de Grégoire de Tours convient parfaitement. C'est ce que Monseigneur Barthe, le premier, a remarqué et ce qui a servi de point de départ de sa brochure. Cette translation si importante dans l'histoire de la Saintonge était rapportée à une année voisine de 375. M. Depoin vient de redresser cette date et, par une très ingénieuse observation, donne au culte de saint Eutrope une précision « dans la date d'érection de la première église de saint Eutrope ». Il a observé, dans le poème de Fortunat consacré au premier évêque de Saintes, des vers qui contiennent des chronogrammes (p. 303-308) et il a ainsi réussi à découvrir dans le quatrain :

quantus amor Domini maneat tibi papa Leonti

. . . . . .

le chiffre de 363.

Dr Sottas : *Le gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin* (1653-1601), p. 208-219, 308-321 (à suivre). Le commencement a paru en 1920.

M. P. Martin : *La légende du miracle des clefs à Cognac*, p. 257-262. Fondée sur une croyance populaire en l'honneur de sainte Anne, au XVe siècle.

Ch. Dangibeaud.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue historique.

Tomes CXXXVI-CXXXVIII, année 1921. Paris, Alcan.

Charles Bost : *Les « Prophètes » du Languedoc en* 1701 *et* 1702 *Le prédicant prophète Jean Astruc, dit Mandagout* (t. CXXXVI, p. 1-36 ; t. CXXXVII, p. 1-31). Ces « prophètes » qui préparèrent les Camisards, en attendant que plusieurs d'entre eux prissent place dans leurs rangs, étaient-ils dans l'ensemble des hommes de sens rassis, mais pervers, soudoyés par l'étranger, et se servant comme d'un masque de ces manifestations insolites pour mieux cacher leurs desseins ? Plusieurs des contemporains l'ont pensé, à commencer par l'intendant de Baville. Le maréchal de Villars, qui les vit de bien près, les prit tout simplement pour « des fous ». M. Ch. Bost pense comme Villars. S'il nous arrête longuement, et dans deux articles, très intéressants d'ailleurs sur ces manifestations morbides, c'est qu'elles ont eu leur répercussion sur des événements importants, préliminaires de la guerre des Cévennes, notamment sur le martyre de l'abbé du Chayla, le massacre de plusieurs prêtres et gentilshommes catholiques, et l'incendie des églises. Le maçon Jean Astruc, dit Mandagout, qui fut pendu à Alais, et se réconcilia avec l'Eglise avant de mourir, eut sa part de responsabilité dans plusieurs de ces crimes. L'abbé du Chayla eut pu sauver sa vie en se faisant « Ministre de l'Eternel » ; il le refusa avec fermeté, et sa fin fut celle d'un martyr. Il n'en est pas moins assez discuté pour ce qui précède. M. Charles Bost serait plutôt sévère pour lui. Son récit de la mort de l'archiprêtre, d'ailleurs très impartial, met bien en lumière la raison pour laquelle deux versions de l'événement, un peu différentes l'une de l'autre, furent envoyées à la Cour. Ce travail documenté et judicieux a surtout le mérite de faire mieux saisir le « mouvement prophétique » et de jeter une plus grande lumière sur l'affaire du Pont de Montvert.

Pierre de Labriolle : *Le « mariage spirituel » dans l'antiquité chrétienne* (t. CXXXVII, p. 204-225). Le « mariage spirituel » dont il est ici question n'est pas l'état d'âme ainsi dénommé par les mystiques qui traitent de l'oraison passive. Il n'est pas davantage l'état de deux époux unissant, comme saint Elzear et la bienheureuse Delphine, la virginité avec le mariage. C'est un état que deux rêveurs allemands Achelis et Jülicher ont cru trouver dans les premiers âges du christianisme. Suivant eux, des chrétiens non mariés, soit pour affermir leur chasteté par un combat perpétuel, soit pour préserver des vierges de la misère ou de graves dangers, les auraient recueillies chez eux, auraient vécu avec elles de longs mois, de longues années, toute leur vie peut-être, dans la plus intime familiarité, et la primitive Eglise aurait vu de bon œil

un état si plein de périls ! Elle n'aurait pas compris ou elle n'aurait pas su dire que la chasteté ne s'affermit pas de cette façon là, mais d'une manière toute opposée, qui est la fuite !

Ces messieurs ont cru trouver dans saint Paul (1re aux Corinthiens, ch. VII, v. 29-31) la charte de ce soi-disant mariage spirituel. Le texte ne dit rien de semblable : il suffit de le lire pour s'en assurer, et les Pères de l'Eglise l'ont interprété d'une façon toute différente. Un passage du Pasteur d'Hermas, où il n'y a en somme qu'une sorte d'allégorie apocalyptique a été invoqué à l'appui de ce sentiment ; il ne dit pas cela.

L'Eglise n'a jamais approuvé de pareilles unions. Saint Irénée les reprochait aux gnostiques et en dénonçait les scandales. Saint Cyprien nous montre même de quelle sévérité l'Eglise s'armait pour les proscrire et punir les scandales qui en étaient la conséquence. Nous n'avons pas d'ailleurs à nier que certains chrétiens n'aient agi ainsi, mais tout à l'encontre de l'esprit de l'Eglise, qui les avertissait et les condamnait, et dont la psychologie, dès ce temps-là, était la même que celle d'aujourd'hui.

E. Waldner : *Lettre de Charles Marchand, abbé de Munster en Alsace, à un confrère* (1662) (t. CXXXVIII, p. 53-57). Cette lettre du premier abbé français de l'abbaye de Munster en Alsace décèle chez celui qui l'écrit un vrai sens politique et une vraie entente des affaires. Placé entre la France, dont il est le sujet, et l'Empire dont il est un dignitaire temporel, l'abbé pour le bien même de son pays cherche à retenir le plus qu'il peut des privilèges qu'il tient de l'Empire. Invité aux diètes, bien que français pour y donner ses « avis et conseils », il y siège immédiatement après les princes. Ainsi, il a l'occasion de servir le Roi. A son avis, on a fait fausse route, quand, aux traités de Westphalie, on a demandé et obtenu que l'Alsace donnée au Roi fut affranchie de tout lien avec l'Empire ; c'était fermer au Roi la porte des diètes, et lui enlever le moyen d'être élu empereur. Les Suédois ont été bien plus avisés.

Louis Batiffol : *Richelieu et la question d'Alsace* (t. CXXXVIII, p. 161-200). M. Batiffol établit dans un savant et brillant article, que Richelieu n'a jamais songé à incorporer l'Alsace à la France, que c'est d'elle-même et spontanément que cette belle province s'est donnée à nous. I. Richelieu, 1°, n'a pas pu songer à annexer l'Alsace à la France : les idées du temps et ses propres besoins s'y opposaient ; ses alliés protestants pas plus que ses adversaires catholiques ne supportaient l'idée d'une Alsace française. Lui-même, surtout au fort de la crise, en 1635, avait besoin de la paix, la réclamait partout. Or la mainmise sur l'Alsace eût été un invincible obstacle à la paix. Richelieu, 2°, serré de près par des alliés jaloux, égoïstes, toujours prêts à trahir, et qui voulaient bien se servir de la France, mais non pas contribuer à sa grandeur, a dû répondre négativement et dès le premier jour, à toutes les suggestions qu'on aurait pu lui faire au sujet de l'Alsace. Ici, nous savons gré à M. Batiffol d'avoir montré sous leur vrai jour ces bo-

alliés du Cardinal, et surtout le chancelier Oxenstiern, si loué dans tous les manuels. Richelieu, 3°, dans d'innombrables pièces, secrètes et publiques, a dit toute sa pensée, et a précisé « ses buts de guerre » : jamais il n'y est question de l'Alsace française. Le Cardinal la voulait donner et l'avait promise au duc de Saxe-Weimar, quand cet aventurier mourut. C'est sur la Lorraine, et sur elle seule, que Richelieu avait jeté son dévolu. Jamais il ne se départit de cette pensée. II. L'Alsace, qui en avait assez des Suédois, et qui au contraire avait confiance dans le roi de France, s'est mise d'elle-même sous sa protection. Ça été un mouvement spontané, partant généralement des villes, de ce qu'on appelait alors « le magistrat ». Haguenau, Saverne, Colmar surtout, se distinguent dans ce grand mouvement auquel les commandants de place demeurent plutôt étrangers. L'inclination vers la France est si sincère, si spontanée, que beaucoup d'Alsaciens demandent d'eux-mêmes à s'enrôler dans nos troupes; il y a quatre cents demandes à Haguenau.

Commandant Weil : *Saint-Jean de Latran. La chapelle de Sainte-Pétronille et les privilèges de la France* (t. CXXXVIII, p. 214-223). Cette étude est empruntée presque toute entière à des dépêches de l'ambassadeur Latour-Maubourg à M. Guizot. A propos de vœux de nouvel an adressés par le chapitre de saint Jean de Latran au roi Louis-Philippe et que Latour-Maubourg transmet au ministre, l'ambassadeur fait remarquer que le dit chapitre possédait autrefois en France des biens dont la Restauration l'a dépouillé. Dans les dernières années de la Révolution une dotation annuelle de 24,000 francs prise sur la liste civile avait remplacé ces biens confisqués. Depuis 1830, cette dotation n'existe plus, et il serait de l'intérêt de la France de la rétablir, au moins sous une outre forme. Pour justifier cette assertion, l'ambassadeur montre les rapports étroits, qui, depuis Louis XI, unissent le chapitre de Latran à la monarchie. Louis XI ayant recouvré la santé et obtenu du ciel un enfant, témoigna sa reconnaissance en dotant la basilique de Saint-Jean de Latran de divers biens. Pendant les guerre de religion les droits furent aliénés et les biens perdus. Henri IV les rétablit sous une autre forme ; il donna au noble chapitre l'abbaye de Saint-Pierre de Clairac, au diocèse d'Agen ; c'était un revenu annuel de huit mille écus romains. En revanche le roi se réserva le droit de nommer à perpétuité huit chanoines désignés sous le nom de « Brevisti », et auxquels fut adjugée la moitié du revenu annuel. Napoléon, au moment du sacre, songea à faire quelque chose. Louis XVIII le promit aussi, Charles X l'exécuta, avec la dotation annuelle de 24,000 livres, emportée par la Révolution de juillet, et que voulait ramener l'ambassadeur.

A cette première dépêche s'en ajoute une autre concernant un droit de jusnatronat qu'avait la France sur la chapelle de sainte Pétronille. Là encore on retrouve la main de Louis XI, suivant en cela l'exemple de Pépin le Bref et de Charlemagne. En cette cha-

pelle sise en la basilique de Saint-Pierre, le pape Paul Ier avait baptisé la princesse Gisèle fille de Pépin le Bref ; le pape Adrien Ier avait tenu sur les fonts le prince Carloman, fils de Charlemagne. Elle fut appelée pendant tout le moyen âge, *Capella Regum Francorum*. Louis XI et Charles VIII la dotèrent ; une bulle d'Innocent VIII y consacra le juspatronat des rois de France. Détruite sous Jules II, à cause de la reconstruction de Saint-Pierre de Rome, elle fut reportée en un autre endroit de la basilique. Le cardinal d'Ossat d'accord avec Henri IV fit revivre ses privilèges. Latour-Maubourg voulut faire comme d'Ossat, et ressusciter une troisième fois la dotation, qui eût été cette fois très modeste, 2,000 à 2,400 francs par an. Il indiqua une combinaison assez ingénieuse, mais Guizot fit la sourde oreille.

Th. Malley.

La France franciscaine. Tome IV, Lille, Girard, janv.-juin 1921.

P. André Callebaut : *L'entrée de saint Bonaventure dans l'ordre des Frères Mineurs en* 1243, p. 41-51. Excellent travail critique où l'auteur établit de façon définitive que Bonaventure entra dans l'ordre franciscain, non pas en 1238 comme l'ont admis quelques auteurs, mais en 1243. Il avait alors 22 ans. Après les cinq années d'études réglementaires à l'Université de Paris il fut promu *baccalarius biblicus* (1248), puis *sententiarius* (1250). En 1253 il reçut le doctorat ; mais par suite des dissensions entre l'Université et les ordres mendiants, il ne fut reconnu « maître » ainsi que saint Thomas d'Aquin, qu'en 1257. A cette date il était déjà ministre général de l'ordre. Le P. Callebaut émet, non sans vraisemblance, l'hypothèse que le docteur Séraphique revêtit la bure franciscaine à Paris même, où il aurait étudié les arts libéraux avant de faire son noviciat.

P. A. Van den Vyngaert : *Frère Guillaume de Cordelle, o. f. m. (XIIIe siècle)*, p. 52-71. G. de Cordelle qui laissa une réputation de sainteté, Français d'origine et pénitencier de Grégoire IX, fut chargé par lui de prêcher la croisade que Thibaut de Champagne devait conduire (1239). Auparavant il avait été employé à la pacification de Florence et de Sienne (1234). Sa mission en France commença en 1235 ; son champ d'action s'étendait à tout le territoire du royaume ; il devait non seulement y susciter l'enthousiasme, mais encore recueillir les subsides ; il eut aussi l'occasion d'intervenir dans le conflit entre saint Louis et l'évêque de Beauvais. Le P. Van den Vyngaert s'est efforcé de recueillir tous les textes relatifs à ce vaillant cordelier pour préciser son activité et décrire l'allure originale et vive de sa prédication. Une omission regrettable est celle du témoignage de son contemporain Philippe Mouskes qui dans sa *Chronique rimée* mentionne deux fois « Willaumes des Cordieles ». Un regeste de toutes les bulles qui lui furent adressées complète cette intéressante monographie.

P. A. Sérent : *La bienheureuse Joséphine Leroux*, p. 72-77. Bref récit de la vie et du supplice d'une clarisse de Valenciennes, décapitée en même temps que 8 ursulines et 2 brigittines en octobre 1794 et béatifiées ensemble le 13 juin 1920.

F. Achille-Léon : *L'enlèvement d'un couvent au XVIIe siècle*, p. 78-89. Sous ce titre dramatique c'est la réforme des Cordeliers, c'est-à-dire la substitution des Frères Mineurs Récollets aux F. M. Observants dans le couvent de Bethléem près de Mézières-Charleville, exécutée le 24 février 1684, par ordre de l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier qui nous est contée dans cet article. L'archevêque procéda à la réforme, en s'appuyant sur une bulle de Clément VIII qui donnait aux archevêques de France le droit de contraindre les Observants à céder aux Récollets un ou deux de leurs couvents « lorsqu'ils en seraient requis ». Les Récollets ne semblent pas avoir fait cette requête nous dit l'auteur, et la décision prise par Maurice Le Tellier demeure sous son entière responsabilité. Suit l'arrêt du Conseil d'Etat (12 février 1684) qui autorise le prélat à introduire les Récollets à Bethléem. Douze jours après un commissaire royal accompagné de dragons vint, dès l'aube, expulser les Cordeliers et faire l'inventaire du couvent. Le motif de cette réforme serait « plusieurs désordres et dérèglements invétérés » que l'archevêque aurait constatés au cours de ses visites. L'auteur suppose qu'il doit y avoir autre chose ; peut être un conflit de juridiction, exaspéré par l'antipathie de l'archevêque contre les Cordeliers. Cependant les Récollets qui les remplacèrent appartenaient au même ordre franciscain ? Simple habileté de Maurice Le Tellier. En tout cas l'inventaire dressé par le commissaire royal fait connaître le délabrement des bâtiments et le piteux état de la sacristie, indice probable que les religieux expulsés ne devaient pas être des modèles de ferveur et de régularité.

H. Lemaitre : *Le P. Lacombe et le reliquaire des Cordeliers de Paris*, p. 103-124. M. L. publie la communication faite par lui, en 1921, à l'Académie des inscriptions et analysée ici même (*Revue*, t. VII, p. 455). Il l'amplifie de détails biographiques sur le P. Lacombe, lequel échappa au massacre des Carmes et mourut à Paris, le 13 oct. 1834 après avoir été pendant quelques années adversaire intransigeant du Concordat.

Le même fascicule de la *France franciscaine*, le seul qui ait paru en 1921, contient encore des documents sur la province de Saint-André en Artois (p. 125-147), une notice sur le P. Dumas (1698-1776), la description des fêtes données au couvent de Paris en l'honneur de Clément XIV (1769), la réception à Lyon de deux généraux de l'ordre (1729 et 1768), (p. 148-163), les fêtes de la canonisation de saint Pierre d'Alcantara à Nancy (1670), p. 164-170), un miracle inédit de la bienheureuse Jeanne de Valois (1760), p. 171-182) et une liste de documents français conservés au couvent espagnol des *Santi Quaranta* à Rome (p. 183-212),

P. Gratien O. M. C.

Revue catholique des institutions et du droit.
49e année (1921), 59e volume.

Emmanuel Lucien-Brun : *Les associations cultuelles, à propos de récentes polémiques*, p. 54-74. L'auteur résume la loi de 1905 sur les associations cultuelles en ces termes : « confiscation de presque tous les biens de l'Eglise ; charges insoutenables imposées aux catholiques ; surveillance humiliante ; restrictions étroites à la création de ressources nouvelles ; enfin et surtout renversement de la hiérarchie ; transfert de l'autorité à des laïcs ; subordination de toutes les décisions de l'évêque au jugement du Conseil d'Etat ». Les cultuelles ne s'étant pas constituées, la loi du 2 janvier 1907 a hâté « la confiscation des biens religieux ». D'après cette loi, qui est actuellement le statut légal des cultes, l'exercice public du culte peut être assuré, non seulement par les cultuelles, mais par des associations réglées par la loi de 1901 et par voie de réunions tenues sur initiative individuelle conformément à la loi du 30 juin 1881. Devant la résistance des catholiques qui ne firent aucune déclaration de réunion, la loi du 28 mars 1907 décida que les réunions publiques pourraient être tenues sans déclaration préalable. Ces mesures législatives, si elles n'ont pas modifié la situation des édifices du culte, ont rendu moins favorable la situation des évêchés, cures, séminaires et patronages. Si le Pape acceptait les cultuelles — ce que M. Lucien-Brun ne souhaite pas, — ces associations, difficiles à constituer, fonctionneraient mal, « car elles ont en elles de dangereux éléments de désordre » ; elles auraient à supporter l'entretien total des édifices du culte, alors qu'il leur est interdit de recevoir des dons et des legs. Il est préférable, d'après l'auteur, de s'efforcer d'obtenir une loi accordant le droit de propriété aux associations prévues par le législateur de 1901. A cette loi l'on ajouterait un article autorisant les fondations.

Paul Nourrisson : *La liberté d'association et le droit commun. Une réforme législative nécessaire*, p. 75-82. Histoire sommaire de la législation relative à l'association et exposé de la situation actuelle. La liberté d'association n'existe pas, d'après l'auteur. Pour la réaliser, il faut faire rentrer les congrégations dans le droit commun et étendre à toutes les associations déclarées la loi du 12 mars 1920 (qui étend la capacité de certaines associations prévues par la loi de 1884) en ce qui concerne la capacité de posséder et de recevoir.

Auguste Rivet : *L'extension nécessaire de la capacité des associations déclarées*, p. 327-336. Article relatif au livre de M. Paul Nourrisson : « Histoire de la liberté d'association en France depuis 1789 » (2 volumes). Cet ouvrage nous renseigne sur le mouvement qui entraîne aujourd'hui vers la multiplication des syndicats, des groupements corporatifs, des associations de toute nature. L'on éprouve de plus en plus en France le besoin de s'asso-

cier et l'on tend vers la liberté d'association que l'on n'a pas encore. Le législateur de 1901 a aboli la nécessité d'une autorisation préalable et les sanctions établies par les articles 291 et suivants du Code pénal. Mais cette réforme faite alors est maintenant insuffisante ; il faut supprimer l'interdiction faite aux associations de recevoir des libéralités. Il est nécessaire, comme l'a dit M. Millerand dans son discours électoral du 7 novembre 1919, « que religieux comme laïques aient le même droit de s'associer, sous les règles de la loi, pour défendre et propager leur opinion ».

Henri Hello : *La vérité sur l'Inquisition*, p. 337-373, 385-406. Les récriminations contre l'Inquisition remontent au xvie siècle, tandis que l'Inquisition a été créée au xiiie. Depuis le xvie siècle, beaucoup d'auteurs, entre autres Voltaire, ont parlé de l'Inquisition sans la connaître. L'on reproche à tort à l'Inquisition l'enquête privée qui existait avant elle et l'appel au bras séculier pour infliger, par exemple, la peine de mort, alors que cet appel était en vigueur depuis plusieurs siècles. La torture n'a pas été instituée par l'Inquisition. L'inquisiteur ne poursuivait pas l'hérétique pour une faute de conscience contre la foi, mais pour ses actes extérieurs troublant l'ordre public ou semant des germes d'anarchie. L'auteur estime que « de tous les tribunaux, c'est celui de l'Inquisition qui a su donner les meilleures garanties de justice et d'équité ». Il évalue à 4,000 le nombre de personnes exécutées en Espagne pendant 330 ans par le bras séculier après le jugement de l'Inquisition (au lieu de 365,000, chiffre donné par M. le député Trouillot). — Article louable dans son esprit, mais dépourvu d'originalité : l'auteur cite des documents, critique des auteurs, d'après autrui.

Georges Lardé.

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.

44e année (1920) et 45e année, n°s 1-2 (janvier-juin 1921)

Paul Fournier : *Raymond de Salgues, canoniste* (44e année, 1920, p. 230-243). Ce canoniste, peu connu, doit être distingué de son homonyme, sénéchal de Rodez, anobli en 1347 par le roi Philippe VI. Né dans le Quercy, près de Rocamadour, vers 1300, il étudia à l'Université d'Orléans, où il devint ensuite professeur de droit canonique et, pendant quelques mois, recteur de l'Université. Il se rendit ensuite à Lyon où il fut official de Notre-Dame en 1348; il enseigna le droit canonique à la Faculté de Paris. Puis il fut successivement évêque d'Elne, archevêque d'Embrun, patriarche latin d'Antioche, titre auquel il joignit l'administration de l'évêché d'Agen, alors vacant. Il mourut en 1375. Parmi les écrits de Raymond de Salgues, il convient de signaler des *Casus breves* sur les Décrétales, où les principes du droit sont ramenés à des formules assez brèves. Raymond de Salgues est aussi l'auteur d'une *Manifestatio secretorum Decreti*, imprimée à la fin du xve siècle, à l'usage des prédicateurs.

Paul Fournier : *Notes complémentaires pour l'histoire des canonistes au* XIV*e siècle. Gaillard de Durfort, canoniste et seigneur féodal* (44e année, 1920, p. 516-524). Gaillard de Durfort, originaire du Quercy, naquit vers 1303 ; petit neveu du pape Clément V, il mena successivement « l'existence paisible d'un opulent bénéficier qui se livre à l'étude et à l'enseignement, et l'existence agitée d'un seigneur féodal mêlé au tourbillon des affaires politiques et des grandes guerres ». Il professa le droit canonique à Toulouse en 1337 et 1338. Les leçons rédigées alors par lui portent sur les Décrétales de Grégoire IX, et aussi sur le Sexte. Elles se trouvent réunies dans un manuscrit intitulé *Reportationes date per excellentissimum dominum Gualhardum de Durofort*, conservé à la Bibliothèque de Reims sous le n° 738. L'œuvre de Gaillard de Durfort semble n'avoir exercé aucune influence sur le développement du droit canonique.

E. Lesne : *Les origines du droit de régale. Evêché et abbaye en régale à l'époque carolingienne* (45e année, 1921, p. 1-52). Pépin et Carloman, réformant avec saint Boniface l'église franque, ont pourvu aux évêchés vacants. Depuis cette époque, qu'il y ait ou non élection canonique des évêques, les textes indiquent que l'évêché leur est donné par le roi. La vacance des évêchés se prolonge quelquefois longtemps à l'époque carolingienne parce qu'ils tombent dans le *dominicatum* royal et qu'ainsi le roi se substitue à l'évêque défunt ou disgracié dans la jouissance du temporel épiscopal. Charlemagne a fait usage de ce droit de substitution que l'on appellera plus tard droit de régale. Ses successeurs ont suivi son exemple en dépit des résistances du clergé. Le droit de régale a son origine dans la sécularisation des églises au VIIIe siècle. A s'en tenir à la lettre de la discipline ecclésiastique, le droit du roi sur l'église vacante serait un simple patronage ; le roi ne l'entend pas ainsi et prétend entrer en possession : il se préoccupe des besoins religieux du clergé et des fidèles, il administre le temporel et le distribue, lorsqu'il s'agit d'un évêché, entre les diverses personnes ecclésiastiques. Le roi dispose même des charges et bénéfices ecclésiastiques qui dépendent de l'évêché. L'évêché est un *beneficium regni* dont le roi jouit et dont la collation lui est réservée. Lorsque le roi se dessaisit de l'évêché, ce n'est pas nécessairement au profit d'un évêque nommé par lui ; il peut le confier, provisoirement au moins, à un laïque. En ce qui concerne les abbayes, l'on admet, à l'époque carolingienne, que tout monastère royal est tenu du roi en bénéfice. Par conséquent le roi cède l'abbaye en bénéfice à un abbé même laïque ou il garde l'abbaye pour lui. Dans ce dernier cas, il profite des revenus monastiques « et c'est bien l'équivalent du droit de régale exercé aux dépens des évêchés ». Au XIe siècle, l'*abbatia* des laïques et, par suite, celle du roi disparaissent. Celui-ci n'a plus qu'un droit de patronage et de collation. C'est pour cette raison sans doute que les juristes n'ont appliqué la formule du droit

de régale qu'aux évêchés vacants. — Etude basée sur les textes originaux. Georges LARDÉ.

La Révolution française.

Tomes 73 (1920) et 74 (1921). Paris, 3, rue Furstenberg, in-8°.

Edouard LÉVY : *Les prénoms parisiens de l'an II* (t. LXXIII, 1920, p. 134-142, 225-247). Etudiant les actes de naissance de l'an II, particulièrement au point de vue des prénoms, d après les reconstitutions opérées par la Commission de 1872, M. Lévy cite un grand nombre de prénoms nouveaux, qui remplacèrent alors les noms de saints. En voici quelques exemples (les prénoms sont en italique) : *L'Aurore de la Liberté* Dufour, née le 25 brumaire ; *Lepelletier Lamontagne* Martin, né le 10 frimaire ; *Plein d'Amour pour sa patrie* Machol, né le 19 frimaire ; *Liberté Chérie* Cordier, née le 24 frimaire ; *Jean-Jacques-Rousseau* Levailiant, né le 3 nivôse ; *Licurgue Le Montagnard* Renaud, né le 19 ventôse ; *Ferréol Ami des Loix* Pasery, né le 2 messidor ; *Amour de la Patrie* Lafontaine, né le 5 thermidor ; *Montagne Stoïque* Humblot, née le 20 fructidor, etc. L'auteur note en terminant que, dans les villages, même dans les régions les plus républicaines, les prénoms révolutionnaires ne se montrent pour ainsi dire nulle part.

R. CHEVAILLER : *Les revenus des bénéfices ecclésiastiques au* XVIII*e siècle, d'après les comptes de la régale et de la garde* (t. LXXIV, 1921, p. 113-149). Les historiens refusent aujourd'hui toute valeur aux renseignements fournis par l'*Almanach royal*, la *France ecclésiastique* et les pouillés du clergé sur le montant des revenus du haut clergé au XVIII*e* siècle. Il est un document qui ne semble pas avoir été remarqué jusqu'à présent et qu'il serait intéressant de consulter à ce sujet : ce sont les comptes des économes. Il existait toute une catégorie de bénéfices très importants dont il était impossible de dissimuler la valeur : c'étaient ceux dont le temporel était administré par le gouvernement pendant la durée de leur vacance, en vertu du droit de régale, qu'il exerçait sur les évêchés, ou du droit de garde, auquel étaient soumis les bénéfices de fondation royale autres que les évêchés. Ces deux droits étaient exercés au XVIII*e* siècle par l'administration des économats, qui fournissait au gouvernement le moyen de connaître exactement les revenus et les charges des bénéfices sujets à la régale ou à la garde. Les archives de cette administration n'ont pas été intégralement conservées, mais il existe un relevé sommaire de leur comptabilité pour la période 1714-1765. Le registre G8 552 du fonds de l'Agence du Clergé aux Archives nationales, renferme les comptes fournis par l'économat, en 1755, 1760, 1765 et 1766, à la commission chargée par l'assemblée du clergé de 1755 d'établir une nouvelle répartition des décimes, pour remplacer le département dressé en 1646. Ce que les comptes des économes nous font connaître, c'est le montant des baux passés par le dernier titulaire des bénéfices avant leur vacance. L'auteur considère les chiffres donnés par ce

document comme représentant en général, au moins approximativement, les revenus réels des bénéficiers. Ce document nous donne, sur les évêchés, abbayes, prieurés conventuels appartenant au clergé de France, qui ont vaqué entre 1714 et 1766 : la date de leur vacance, celle du bail en cours au moment de cette vacance, le revenu brut, les charges ordinaires, les décimes et le revenu net. M. Ch. a comparé les chiffres de l'*Almanach royal* avec ceux des comptes de vacances pour 98 évêchés et archevêchés ayant vaqué depuis 1741 (date à laquelle l'*Almanach royal* a commencé à donner la valeur des bénéfices) ; il a également vérifié les chiffres de l'*Almanach royal* entre 1740 et 1760 pour 80 abbayes ; il arrive à cette conclusion que, contrairement à l'opinion traditionnelle, l'*Almanach royal* ne donne pas, de parti pris ni de façon constante, des chiffres notablement inférieurs aux chiffres réels, du moins pour la période comprise entre 1740 et 1765 (dans les années qui précèdent 1789, les chiffres donnés par l'*Almanach royal* décroissent sensiblement). Il arrive même parfois qu'à la suite d'une vacance révélant le revenu réel d'un évêché, l'*Almanach royal* donne pour cet évêché un chiffre trop élevé et notablement supérieur a celui qu'accuse le compte des économes. On ne saurait donc parler de dissimulation volontaire et systématique. La distinction établie par Taine et admise après lui par presque tous les historiens entre le revenu *réel* et le revenu *officiel* des bénéfices est purement arbitraire et chimérique. Il n'existait pas d'évaluation officielle ; les chiffres de l'*Almanach royal* n'étaient pas officiels ; l'Almanach lui-même ne l'était pas.

P. Mautouchet.

Revue des Deux-Mondes. 1920 et 1921. Paris.

Alfred Rebelliau : *Autour de la correspondance de Bossuet* (15 juin 1919, p. 823-848 ; 1er août p. 630-661 ; 1er nov., p. 161-179 ; 15 mars 1920, p. 429-456 ; 15 juill., p. 374-406). A propos de la publication par les abbés Urbain et Levesque de la correspondance de Bossuet, dont le tome X a paru en 1916, chez Hachette, M. Rebelliau consacre au grand orateur religieux une étude que nous regrettons de ne pouvoir résumer ici que trop succinctement. Les premières années de Bossuet sont peu connues par sa correspondance ; c'est l'époque où le futur évêque de Meaux, jeune élève du collège de Navarre, faisait œuvre d'ardent insurgé contre la Sorbonne rivale et préparait, par des liens d'amitié juvénile et scolaire, les relations qui feraient plus tard son crédit à la Cour et dans la haute société parisienne. A ce point de vue, les historiens littéraires et religieux de Bossuet semblent avoir été trop enclins à n'étudier leur personnage que dans ce premier rôle. Cependant, Bossuet avait appris à connaître les choses et les gens ; il avait fait un stage provincial, assez long, de 1652 à 1668, à Metz, où il fut successivement chanoine de la cathédrale, grand archidiacre, doyen du chapitre, puis membre de l'association municipale des

Trois Ordres. Il joua d'ailleurs, dès cette époque, un rôle important dans les affaires générales de l'Eglise. Arrivé dans la ville lorraine, à un moment où le protestantisme y était tout puissant, il avait naturellement suivi les troupes anti-huguenotes, mais, au cours de la lutte, il observa la valeur du parti adverse et, quand il vit l'hérésie aussi vivante, aussi forte, aussi digne, il apprit à l'estimer tout en continuant à la combattre. C'est ce qui explique le rôle quelque peu inattendu de médiateur qu'on lui voit jouer de mars à novembre 1666, dans les conférences qu'il tint avec le ministre protestant Paul Ferry, entrevues courtoises, académiques, pourrait-on dire, où Bossuet s'efforça devant le péril de l'esprit anti-chrétien de réconcilier le protestantisme avec le catholicisme mieux connu. Si, malgré ses efforts, Bossuet ne réussit point dans cette œuvre, il y apprit du moins à explorer l'âme protestante et la connaissance qu'il en acquit alors lui permit encore de servir l'Eglise, puisque il lui fut plus aisé de ramener à elle quelques âmes égarées dont certaines n'étaient pas de mince qualité. C'est le séjour à Metz que M. Rebelliau étudie le plus longuement ; mais il nous montre également Bossuet médiateur auprès des Dames de Port-Royal et réformateur, en 1664, de l'abbaye féminine de Sainte-Glossinde dont les scandales défrayèrent alors péniblement la chronique lorraine.

XXX : *L'Eglise de France et les associations cultuelles de* 1905 (1er oct. 1920, p. 551-575). L'auteur soutient que les cultuelles de 1905 donnent à notre hiérarchie, dans les conditions où elles sont actuellement offertes, des garanties suffisantes. Il montre les inconvénients des sociétés immobilières, de l'organisation syndicale, des associations de 1901. Il déclare enfin que Benoît XV ne serait nullement en contradiction avec son vénéré prédécesseur Pie X en acceptant la loi ; et il conclut que le pape peut dans sa haute sagesse juger que les circonstances, la jurisprudence (quoique partielle seulement), des promesses nouvelles rendraient tolérable aujourd'hui ce qui ne l'était pas en 1905.

Pierre de La Gorce : *Deux années de l'histoire religieuse de la Révolution* (15 oct. 1920, p. 710-745 ; 15 nov. 1920, p. 347-382). Si l'on excepte Carnot, porté, par sa clairvoyance d'homme d'Etat, vers les idées d'ordre et de modération, le Directoire est un minable assemblage de sectaires encore aveuglés par l'esprit terroriste. Munis de la législation féroce que leur a léguée la Convention, les Directeurs continuent donc, avec plaisir, à persécuter le clergé catholique. Avec Merlin de Douai, en janvier 1796, ils inaugurent une politique de délation policière et de persécution odieuse. Cependant, les élections partielles à la Convetion, avaient, en 1795, marqué un revirement sensible de l'opinion publique. Le peuple, peu à peu, revient aux idées d'humanité, de liberté, de pitié et l'on peut même dire de piété. Dans la chasse aux prêtres, fonctionnaires et gendarmes se montrent d'un zèle assez tiède ; d'aucuns vont jusqu'à protéger, en les cachant, ceux-là même qu'ils doivent arrê-

ter et certains juges assagis s'efforcent de torturer la loi pour y mettre la bonté, revenue dans leurs âmes. Des quêtes clandestines, çà et là, s'efforcent de reconstituer des sortes de cultuelles laïques, à l'image des anciennes fabriques, pour préparer le retour du culte ; dans certains villages, un artisan, chaque dimanche, assemble ses voisins, leur lit l'Évangile et fait dire la prière en commun. Rassurés par cet état d'esprit, les déportés rentrent en maints endroits. Ils osent remonter, parfois, dans la chaire pour y faire entendre la parole divine, si longtemps négligée. Dans certains châteaux, à l'écart, des congrégations se reconstituent, timidement. Il fallait, cependant, agir avec prudence, il fallait éviter, et parfois même de la part de certains prêtres, les intransigeances maladroites et passionnées, les discussions inopportunes et dangereuses ; précautions d'autant plus nécessaires que, dans cette œuvre de restauration, les chefs catholiques faisaient défaut. Certains prêtres heureusement surent les remplacer ; il faut, entre autres, citer l'abbé Emery, que la Révolution qui l'avait trouvé supérieur général du séminaire et de la congrégation de Saint Sulpice, sut persécuter, mais non abattre, et qui demeura, à travers la tourmente, un admirable régulateur des consciences. Le Directoire, contenu par l'opinion populaire, doit donc modérer, à contre-cœur, sa politique de persécution religieuse ; il accepte, malgré lui, la revision de la législation des cultes, qu'une nouvelle majorité modérée, élue au printemps 1797, demande avec insistance. Le 8 juillet suivant, la discussion publique du projet commença, au cours de laquelle, on entendit, tour à tour, les orateurs sectaires et les partisans de la restauration catholique, dont Royer-Collard. Les décrets de proscription furent abolis à une grande majorité. Le Directoire, exaspéré, entra dès ce jour en lutte ouverte avec les Conseils. On sait le reste. Augeraau devait prendre possession du Corps Législatif, le 18 fructidor, et l'une des premières victimes de cette violence devait être le clergé de France, puisque l'un des premiers décrets rendus au lendemain du Coup d'Etat fut la remise en vigueur des lois votées contres les catholiques en 1792 et 1793. Ainsi échouait la tentative par laquelle le pays, par l'intermédiaire de représentants honnêtes, avait essayé, bien avant Bonaparte, de rétablir la liberté religieuse.

Théodoric Legrand.

Léon Grégoire : *Les mémoires d'un nonce. Le cardinal Ferrata* (15 mars 1921, p. 392-407). L'auteur de cet article retrace à grands traits la carrière de ce diplomate pontifical, d'après les *Mémoires* récemment publiés par son frère, l'avocat Nazzareno Ferrata. Il fait ressortir l'intérêt d'un document vraiment typique pour qui veut se rendre compte du rôle d'un nonce papal auprès des gouvernements contemporains.

Victor Giraud : *Jean-Jacques Rousseau, prophète religieux* (15 mai 1921, p. 415 441). Dans cette étude écrite à propos du beau livre de M. Maurice Masson sur : *la Religion de J. J. Rousseau,*

M. V. Giraud montre que Rousseau était, en opposition avec les encyclopédistes, une « âme religieuse » qui sentit la beauté de la foi, mais n'alla pas jusqu'au bout de la voie où l'engageait sa pente naturelle et laissa à Châteaubriand, son héritier naturel, « catholique, écrit M. Giraud, converti par Jean-Jacques », le soin de concevoir et d'écrire le livre qu'il avait seulement entrevu.

Vicomte Georges D'AVENEL : *Après quinze ans de séparation* (15 août, p. 820-847 et 1er sept., p. 137-151). Ces deux articles sont le résultat d'une enquête menée auprès des catholiques français — d'une part le clergé, et de l'autre, les fidèles — sur l'état de l'Eglise catholique en France depuis la séparation. Il en ressort que la foi catholique, loin d'en avoir souffert, a plutôt « gagné du terrain sous un régime dont ses amis s'effrayaient tant et dont ses amis espéraient tout ». Et la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, apparaît à l'auteur comme une concession des pouvoirs publics à l'opinion du pays, « devenue plus favorable à l'Eglise ».

R. PICHARD DU PAGE.

Annuaire pontifical catholique de 1922.

Cet *Annuaire*, de plus en plus apprécié, a été fondé en 1898 par Mgr Battandier, qui, à sa mort, l'a légué, avec charge de le continuer, au R. P. Eutrope Chardavoine, son collaborateur et secrétaire de rédaction depuis vingt ans. Le nouveau directeur vient de publier le volume de 1922, qui est le vingt-cinquième de la collection (Paris, Bonne Presse, 16 fr., port recommandé en sus, 1 fr. 45). Outre les listes générales, soigneusement mises à jour, des papes, des cardinaux, des évêques, des religieux, des prélats, etc., où l'Eglise de France compte de nombreux représentants, signalons les articles de ce volume qui intéressent spécialement notre *Revue*.

Page 5-12. *Notice sur Mgr Albert Battandier*, fondateur de l'*Annuaire*, né à Saint-Félicien (Ardèche) le 11 avril 1850, prêtre à Viviers le 22 mai 1875, docteur en théologie et en droit canonique à Rome en 1879, secrétaire et vicaire général du cardinal Pitra, protonotaire apostolique le 6 juillet 1892, consulteur des Congrégations romaines, décédé à Saint-Félicien le 23 mai 1921.

Page 28-32. *Calendrier du rite viennois*, d'après le missel publié en 1784 par Mgr Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne en Dauphiné.

Page 72-80. *Rapports de Pie VI avec la France* et sa mort à Valence.

Page 442-446. *Notes sur l'épiscopat français* : titres honorifiques de quelques évêques actuels concordataires; généalogies des sacres; descendance épiscopale de Clément XIII, de Pie VI, de Pie IX ; un évêché peu connu celui de *Celle-l'Evescault* (*Cella Episcopalis*), au IVe siècle, actuellement dans le diocèse de Poitiers.

Page 535-538. *L'Institut des Frères du Sacré-Cœur*, fondé à Lyon en 1821, transféré en 1838 à Paradis près du Puy, actuellement réfugié à Rentéria en Espagne.

É. G.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIETE D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé L. Deveille [458], professeur d'histoire à l'Institution des Chartreux, maître de conférences aux Facultés catholiques de Lyon ; rue Pierre-Dupont, 58, à Lyon, présenté par M. Cristiani.

M. Jean Maubourguet [459], diplômé d'études supérieures ; Sarlat (Dordogne), présenté par M. Dufourcq.

M. le chanoine E. Perret [460], curé doyen ; Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine Georges Chenesseau [461], professeur d'histoire à l'école Sainte-Croix ; rue du Colombier, 19, Orléans (Loiret), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Louis-Eugène Lavaquery [462], docteur ès-lettres ; rue de Villejust, 37 *bis*, Paris (XVIe), présenté par Mgr Baudrillart.

Mgr Gry [463], recteur des Facultés catholiques ; rue Lafontaine, 10, Angers (Maine-et-Loire), présenté par Mgr Baudrillart.

M. le comte Henry de La Monneraye château du Fouilloux, à Saint-Germain-le-Fouilloux, par Laval (Mayenne), présenté par M. J. de La Monneraye.

Dépôt de la Bonne Presse [465], rue Gambetta, 66, Poitiers (Haute-Vienne), présenté par M. de La Monneraye.

Bibliothèque de la ville de Bordeaux [466], rue Mably, 3, Bordeaux (Gironde), présentée par M. Carreyre.

M. l'abbé Joseph Rennard [467], curé de Case-Pilote (Martinique), présenté par M. Carrière.

Comité d'entr'aide.

Ont donné leur adhésion, à titre de membre bienfaiteur, M. Georges Lardé et M. Maurice de Sainte-Valière.

Dons gratuits : M. Lévy-Schneider, 10 fr. — M. l'abbé Thirion, 5 fr. — M. de Sainte-Valière, 50 fr. — M. Jacques Stern, 70 fr.

Travaux divers publiés par les Membres de la S. H. E. F.

Emile Ginot. *Introduction à la topographie historique de la ville de Poitiers*. Poitiers, Société française d'imprimerie, 1921. In-8°, 34 pages. — En se fondant sur les textes et sur les découvertes archéologiques, l'auteur expose avec charme et compétence le développement topographique de Poitiers depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours.

Maurice Lecomte. *Histoire économique de Fontainebleau, des origines à* 1800. Fontainebleau, Impr. Bourges, 1921. In-16, 140 p. — L'auteur de ce livre solide et intéressant expose comment les séjours de la cour et les constructions des rois transformèrent un pauvre village en une ville prospère. Il analyse les éléments de cette prospérité, qui fut toujours liée à la présence de la cour. Il montre enfin le marasme économique dans lequel Fontainebleau fut plongé par la Révolution.

J. Mathorez. *Les réfugiés Messinois en France en* 1678. (Extr. du *Bull. de la Sect. de Géogr. du Comité des travaux scientifiques*, 1920). — En 1674, pendant la guerre de Hollande, les Messinois se révoltèrent contre l'Espagne à l'instigation de Louis XIV. En 1675, Vivonne établit dans Messine une garnison française ; mais pour des raisons diplomatiques cette garnison fut retirée en février 1678. Craignant les représailles des Espagnols, 1.500 Messinois passèrent alors en France. Malgré le mauvais accueil qu'ils y reçurent, certains de ces réfugiés s'y créèrent une situation ; mais quelques autres, mécontents de ne recevoir aucuns subsides, complotèrent contre Louis XIV en octobre 1678, puis en janvier 1684.

Abbé A. Sicard. *La parole du Maître ; entretiens du dimanche, de l'Avent à la Pentecôte.* Paris, Gabalda, 1921. In-16, vi-496 p. — Heureux les paroissiens de Chaillot qui entendent chaque dimanche l'homélie de leur curé, M. le chanoine Sicard ! En ces petits sermons, écrits pour être lus à toutes les messes basses, M. Sicard commente l'évangile du jour. Sans jamais élever le ton, dans un langage éminemment classique, il dit, parfois très simplement, des choses fort belles. Tout le livre tend à montrer que les tendances profondes de la nature humaine trouvent seulement dans la religion leur satisfaction complète.

E. Lavaquery. *Lettres de Piron à Jean-François Le Vayer*, avec une introduction et des notes. Paris, A. Picard, 1921. In-8°, xxvi-124 p. — C'est une thèse complémentaire de doctorat ès lettres, accueillie par le jury de Sorbonne avec les plus grands éloges. Elle intéresse plus particulièrement l'histoire littéraire. Une introduction, à la fois concise et pleine, dégage la physionomie du correspondant — jusqu'ici inconnu comme tel — de Piron, type de magistrat lettré et de seigneur économiste, ainsi que les traits nouveaux ajoutés, par cette publication d'inédits, à la chronique de 1738 à 1756. Inutile de faire remarquer que la lecture des lettres est extrêmement intéressante. On y retrouve, avec des marques assez inattendues de bon sens traditionnel et de vertu domestique, la verve drue, la gaieté franche et parfois un peu grosse du joyeux poète bourguignon. Un commentaire précis, sobre et complet, fruit d'une documentation étendue et judicieuse, permet au lecteur de joindre à son plaisir un profit solide.

J. Mathorez. *Les étrangers en France sous l'ancien régime.* Tomes I et II. Paris, Champion, 1919 et 1921. Gr. in-8° de 400 et

XI-415 pages. — Le premier tome de cet ouvrage, qui ne comprendra pas moins de cinq volumes, est consacré à retracer l'histoire de la pénétration des Orientaux et des Extra-Européens en France sous l'ancien régime. Le deuxième s'occupe des Allemands, des Hollandais et des Scandinaves. Tous ces étrangers formèrent des colonies et des groupements ; ils nous ont fourni un supplément de population, dont le rôle ethnographique n'est pas négligeable. — Sur l'ordre teutonique, les voyageurs, les pèlerins, les négociants allemands venus en France, les détails donnés par M. Mathorez sont fort précis, mais on lira surtout avec intérêt le chapitre consacré à l'invasion allemande dans les industries minière et métallurgique. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les Allemands sont si nombreux dans toutes les provinces et à Paris qu'il est nécessaire de fonder pour ceux qui professent la religion catholique une confrérie spéciale à Saint-Germain-des-Prés. — Les chapitres consacrés au rôle démographique et social des Hollandais ne le cèdent pas en intérêt à ceux qui traitent de la pénétration allemande. Attirés en France par Henri IV et Louis XIII, les habitants des Provinces-Unies desséchèrent nos marais, fondèrent des industries prospères; et Colbert, pendant son ministère, protégea spécialement ces étrangers. Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, nombreux furent les Hollandais ou leurs descendants qui émigrèrent ; mais contrairement à une opinion accréditée, tous n'abandonnèrent pas la France. Au demeurant, beaucoup de Hollandais catholiques vinrent chercher sur notre territoire un asile contre les persécutions dont ils étaient victimes dans leur pays. — Les étudiants, officiers, banquiers et commerçants suédois et danois furent moins nombreux en France que les Allemands et les Hollandais. M. Mathorez retrace leur histoire, et consacre au pasteur Jonas Hambræus, qui fut un savant et l'aumônier protestant des troupes de Louis XIV, quelques pages qui intéresseront ceux qui s'occupent de l'histoire religieuse. Chacun, au demeurant, trouvera à glaner dans ce travail : les historiens de l'art, du commerce, voire même les philogues pourront étudier les réactions qu'ont exercées sur l'art le négoce ou la langue cette infiltration constante d'éléments étrangers à notre population. — Les études de M. Mathorez montrent avec quelle facilité la France adopta tous les enfants qu'elle n'a pas portés ; elles constituent l'un des plus beaux éloges que l'on puisse décerner à notre pays. Si l'on se reporte d'ailleurs à l'introduction démographique qui constitue la première partie du tome I de son œuvre, et qui laisse préjuger les conclusions de l'auteur, on constatera que malgré cet afflux constant de population étrangère, le tempérament français ne s'est point modifié depuis l'époque lointaine où César, en des pages célèbres, retraçait le portrait de nos ancêtres. La France est par excellence le pays assimilateur.

Maurice Rousset.

Thèses de l'Ecole des Chartes.

Les thèses d'histoire ecclésiastique soutenues à l'Ecole des Chartres en janvier 1922 portent sur les sujets suivants :

Essai historique sur le collège du Plessis, de l'Université de Paris (1318-1797), par Martial Griveaud. — L'église abbatiale Saint-Ouen de Rouen. Etude archéologique, par André Masson. — Etude sur le Cartulaire historique de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, par François Merlet. — L'abbaye de Saint-Père de Chartres. Etude archéologique, par Louis-Marie Michou.

Le service des prêts d'ouvrages et de manuscrits.

Le ministre de l'Instruction publique vient de décider que le service des prêts d'ouvrages imprimés et des manuscrits, qui, jusqu'à ce jour, relevait directement du ministère de l'Instruction publique, serait transféré à la Bibliothèque nationale, où désormais toutes les demandes de prêts, sans exception, devront être envoyées à l'adresse suivante :

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, service des prêts d'imprimés et de manuscrits, 58, rue de Richelieu, Paris-IIe.

ERRATA

Page 2 : au lieu de Tome *onzième*, lire Tome huitième.

Page 10, 6e avant dernière ligne, lire : dans son attente. Ce sont les débats parlementaires de

Page 50, ligne 26 : au lieu de Jules III, lire Jules Ier.

Le Directeur-Gerant : V. CARRIÈRE.

POUR REFAIRE LA "GALLIA CHRISTIANA"

La *Gallia christiana* est à refaire et non seulement à retoucher. — Pourquoi ? A cause de ses lacunes, à cause de ses erreurs. — Comment ? Il y faudra une direction, un plan, une méthode. Voies et moyens.

La proposition de refaire la *Gallia christiana* se heurte à des objections dont on ne se dissimule ici ni le nombre ni la force. La première peut-être, celle qui de prime abord enlèverait à ces pages toute leur raison d'être si elle n'était écartée, se tirerait de l'inutilité d'un pareil projet. L'œuvre des Sainte-Marthe et de leurs successeurs du XVIIIe siècle ne réalise pas la perfection, on en convient ; mais elle peut être débarrassée de ses imperfections à moins de frais. Tout se réduirait à combler de ci de là quelques lacunes, à redresser quelques erreurs de noms et de dates, à prolonger les séries épiscopales ou abbatiales jusqu'à la Révolution ou au Concordat de 1801, à estomper certaines appréciations par trop élogieuses pour des prélats courtisans, gallicans ou jansénistes.

A ce prix le texte de Dom de Sainte-Marthe, de Dom Hodin, de Dom Brice, etc., pourrait rendre encore les services qu'il a rendus jusqu'ici. Ne présenterait-il pas toujours à l'Eglise de France une image fidèle de son glorieux passé, aux travailleurs une mine inépuisable de renseignements introuvables ailleurs ? Quand, pour adapter un vaste et vieil édifice à des besoins nouveaux, il suffit d'en élargir les ouvertures, d'en modifier l'aménagement en quelques pièces, ne serait-ce pas déraisonnable de le jeter à bas à seule fin d'en habiter un neuf ?

Pour être concluante, dans l'espèce, il manque à cette comparaison d'être aussi juste qu'ingénieuse. Nous avons vu à l'œuvre les partisans d'une *Gallia christiana* amendée dans les détails, mais conservée dans l'ensemble, et aucun de leurs travaux d'adaptation n'a pu approprier l'antique et vénérable édifice bénédictin aux

exigences de notre temps en matière d'histoire. Sans nous arrêter aux tentatives avortées ou mort-nées de l'abbé Giraud [1] ou de Clavel de Saint-Geniez [2], ni à l'entreprise plus commerciale que scientifique de la *France pontificale* de Fisquet [3], la publication de la *Gallia christiana recensita* [4] *et aucta* fut inaugurée, en 1870, avec toutes les garanties de succès désirables. Elle était confiée à une congrégation monastique, placée sous la direction de Dom Piolin, l'homme le plus « capable, nous disait-on [5], de se dévouer à cette œuvre », et saluée par les organes les plus autorisés de la presse catholique [6]. Elle se donnait comme la réimpression de l'ancienne *Gallia christiana* dont elle respectait le texte jusqu'à le reproduire page par page. Elle ne renonçait pas, pour autant, à « mettre (cette réédition) à la hauteur des progrès de la science historique ». A cette fin il devait être tenu compte de toutes les corrections, modifications et améliorations qui s'imposeraient. Seulement il serait fait deux parts entre elles. Celles qui pouvaient se faire en quelques mots seraient insérées à leur place sous forme d'annotations marginales ; celles qui deman-

1. L'abbé Giraud annonça dans un prospectus en 1845 son projet de réimprimer et prolonger la *Gallia christiana*. Il ne trouva pas d'écho.

2. Clavel de Saint-Geniez manifesta aussi son intention, en 1852, de publier l'*Histoire chrétienne des archidiocèses et des diocèses de France, Belgique* ; de cette *Gallia christiana* en français il parut seulement deux volumes (Paris, 1855-1856).

3. H. Fisquet commença vers 1860 la publication de la *France pontificale*, traduction libre de la *Gallia christiana*. Vingt et un volumes parurent de 1864 à 1873 (Paris, Et. Repos, s. d., in-8°).

4. *Gallia christiana* (et la suite du titre comme dans la *Gallia christiana* de Dom de Sainte-Marthe) *necnon monachorum ejusdem congregationis. Editio altera, labore et curis Domini Paulini Piolin, presbyteri et monachi ejusdem ordinis sancti Benedictini e congregatione Gallica, recensita et aucta.* Tomus primus, Parisiis, apud V. Palmé, 1870, in-fol.

5. *Revue des Questions historiques*, t. XI, p. 210.

6. Notamment la *Revue des Questions historiques*, art. cité, la *Revue du Monde catholique*, t. LV, p. 301 et suiv., où est reproduit un article de M. Léon Aubineau « juge si compétent en matière d'érudition », qui venait de paraître dans *l'Univers*.

daient de longs développements devaient être réservées pour un supplément à ajouter au volume.

Si les inconvénients d'un pareil projet avaient pu échapper à la simple lecture d'un prospectus de librairie, ils devaient éclater à l'apparition du premier volume. Le respect du texte des premiers éditeurs, poussé jusqu'à la superstition, allait jusqu'à méconnaître leurs plus formelles intentions de révision ultérieure. Comme à tous les travailleurs il leur était échappé, à la longue, quelques fautes d'inadvertance. D'autres, plus graves, tenaient à l'insuffisance de leur information. A l'aide de renseignements venus au cours de l'impression, les Bénédictins avaient pu reconnaître quelques-unes de ces erreurs et les signaler à la fin du volume ou dans les volumes suivants. Là aussi, ils avaient logé, faute de mieux, certains documents arrivés trop tard, mais qui, d'ores et déjà, comblaient de sérieuses lacunes dans la nomenclature ou la biographie des évêques ou des abbés. Dans une édition ultérieure, leur premier soin eût été de corriger leur premier texte pour le faire bénéficier de ces découvertes de la dernière heure. Leurs successeurs n'en firent rien. Ils continuèrent à écrire que Alphonse de Poitiers était *fils*[7] de saint Louis et que l'évêque d'Albi, Richard, avait siégé de 673 à 647[8] ; comme si la substitution de *frater* à *filius*, de 647 à 673 au lieu de « 673 à 647 »[9] devait apporter de notables dérangements dans l'ordonnance typographique, comme si la gloire des Bénédictins de Saint-Maur était intéressée à la répétition *in aeternum* d'une de leurs distractions ! Là même où ceux-ci avertissent, dans leurs appendices, d'effacer tels mots du texte, les Bénédictins de Solesmes n'en ont cure : ils reproduisent le texte tel quel, sauf à ajouter une note marginale pour avertir le lecteur d'effacer tel mot et de se transporter à l'appen-

7. *Gallia christiana*, t. I. col. 20, l. x.

8. *Gallia christiana*, t. I, col. 6.

9. Circonstance aggravante : ces deux bévues qui n'avaient pas été signalées par les premiers éditeurs n'ont pas été corrigées par les seconds, quoiqu'elles eussent été relevées dans le *Journal de Trévoux*. Août 1716, p. 1428, 1421.

dice où il lira le même avertissement des premiers éditeurs [10]. Mais le fanatisme de ces copistes allait jusqu'à s'interdire jusqu'au changement d'une lettre. Ainsi le diocèse d'Aire s'était vu doter dans la *Gallia* du XVIIIe siècle d'une abbaye de Montaut ; celle du XIXe la lui a conservée [11], le tout sur la foi d'une fausse lecture d'un correspondant qui avait reconnu son erreur et en avait averti Sainte-Marthe, comme celui-ci nous l'apprend dans ses *Animadversiones* finales. Le simple changement de *M* en *P* effaçait l'erreur pour le lecteur qui retrouvait à la place de *Montaut*, l'abbaye connue de *Pontaut* et faisait l'économie d'une note et d'un renvoi à l'appendice. Dom Piolin n'ose pas prendre sur lui de faire subir de si graves modifications au texte ! Plutôt que d'y pratiquer la moindre amputation, il nous imposera la lecture de longues séries d'évêques, sauf à nous aviser à la fin que toutes ces notices sont à effacer [12].

Mais de plus grandes déconvenues attendaient le lecteur, si le supplément annoncé avait pu voir le jour. Après avoir lu sur tels évêques une esquisse dans le corps du volume, les documents adventices dans les *Animadversiones*, il lui fallait recourir au supplément pour trouver enfin la biographie complète du personnage. Heureux encore s'il n'avait pas dû apprendre là que le volume et les *Animadversiones* s'étaient complètement mépris sur la valeur de cet évêque, que ce qui valait à celui-ci les éloges des Bénédictins de Saint-Maur, lui attirait tous les blâmes des Bénédictins de Solesmes.

Ce spectacle nous fut épargné ; le supplément ne parut jamais. Ce n'est donc pas que la perspective de ces contradictions entre fils de la même famille spirituelle eût fait reculer Dom Piolin; nous en avons pour garant certaines lignes de sa préface [13]. Ce n'est pas da-

10. Cf. *Gallia christiana*, 1716, col. 7, l. 3. Forte is est Amarandus (b). *Gallia christiana*, 1870, col. 7, l. 3. Forte is est Amarandus. En marge [*Dele* Forte is, etc., et vide ad calcem, col. I].

11. *Gallia christiana*, col. 1173.

12. *Gallia christiana*, col. 16, 83, 171, 354, 355, 409, 1031, 1065, 1115.

13. *Idem*, « In crimen... Quid si ipsi... errores in ipsomet opere

vantage que le temps lui ait manqué: il en fallait moins pour compléter le premier volume, comme il l'entendait du moins, que pour livrer au public les six volumes qui suivirent. En réalité il s'apercevait, mais un peu tard qu'à vouloir garder le vieux texte bénédictin tout en le mettant au point de nos connaissances, il s'était attaqué à un problème sans solution possible. Si, après avoir ajouté les additions demandées dans les appendices[14], il avait simplement voulu utiliser les données des publications récentes énumérées dans sa préface, ce n'est pas seulement un supplément de trois volumes mais de trente qu'auraient exigé les treize volumes de l'édition primitive ; le principal eût été noyé dans l'accessoire.

Engagés dans une impasse, force fut aux nouveaux éditeurs d'avouer leur impuissance à poursuivre l'achèvement de la *Gallia* simplement revisée. Leur œuvre s'en trouvait rabaissée aux proportions d'une affaire de librairie ; elle doubla sur le marché le nombre des exemplaires anciens qu'elle prétendait dépasser et qu'elle n'égalait pas. Le public attendait mieux et les promoteurs de l'entreprise avaient promis davantage. En fait, telle qu'elle avait été conçue, elle ne pouvait aboutir à un meilleur résultat. La seule leçon à tirer de leur expérience malheureuse, c'est que le bon moyen d'amender assez la *Gallia christiana* pour la mettre à la hauteur des plus légitimes exigences de notre science historique, c'est de la remplacer, c'est de la refaire.

Dans le souci de remplacer la *Gallia christiana* il n'entre, ici, est-il besoin de le dire ? ni méconnaissance ni mésestime de ses mérites. Par l'ampleur de ses proportions, par la valeur de sa science, par la régularité de son ordonnance, l'ouvrage a excité dès la première

insinuare tentáverint ? ». Préface de la nouvelle édition sur les feuillets préliminaires non paginés.

14. La plus grande partie, de beaucoup, des 72 colonnes des Appendices et des *Animadversiones* du premier volume sont remplies de l'indication d'additions à faire.

heure l'envie des nations étrangères. Au sentiment de fierté nationale et catholique qu'éveille en nous l'aspect de ce monument unique élevé à la gloire de notre vieille Eglise de France s'ajoute, dans le public lettré, un sentiment de reconnaissance pour les lumières dont lui sont redevables les travailleurs de l'intelligence, historiens, érudits, éditeurs de textes, artistes même.

Mais il n'y a ni qualités ni services qui puissent préserver les ouvrages historiques du destin inexorable que le temps leur réserve dans sa marche ininterrompue. Alors même qu'ils répondent le mieux à l'état des connaissances de la génération qui les voit naître, ils ne tardent pas à se voir distancés par celles de la génération qui suit, et leur retard est d'autant plus accusé qu'est plus marqué et plus rapide le développement des études historiques. Est-il besoin de rappeler ici avec quelle activité et quel succès l'étude du passé a été poursuivie dans ce XIXe siècle qui a été appelé le siècle de l'histoire? Déjà Dom Piolin énumérait, voilà plus de cinquante ans, non sans quelque effroi, les publications récentes, inconnues de ses devanciers, que la nouvelle *Gallia* aurait à utiliser. Son énumération n'était même plus complète de son temps; qu'est-elle aujourd'hui après l'ouverture des Archives du Vatican, la publication des Registres des papes, l'achèvement des Inventaires des Archives départementales, des catalogues des diverses collections de la Bibliothèque nationale, des Archives nationales et des manuscrits des Bibliothèques municipales?

Sur le terrain même qui est celui de la *Gallia christiana*, à toutes les étapes où elle a pris nettement conscience de ses développements, la science historique a été amenée à chercher dans des cadres renouvelés les moyens de mettre en valeur ses acquisitions nouvelles. Après Chenu et son Histoire chronologique des archevêques et évêques de France[15], Claude Robert inau-

15. *Archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica*. Auctore Joanne Chenu, Biturico in senatu Parisiensi patrono, Parisiis apud Nicolum Buon, 1621, in-4°, 556 pages.

gura la *Gallia christinana* [16] en un volume ; les Sainte-Marthe lui substituèrent la leur, en quatre volumes, édifiée sur un plan nouveau et des proportions fortement accrues [17]. Celle-ci, à son tour, a dû être reprise par Dom Denis de Sainte-Marthe et, malgré tout le respect qu'il devrait professer pour une œuvre de famille, il n'a pas hésité à élever sur des bases toutes nouvelles la *Gallia Christiana nova* que ses frères en religion poursuivirent jusqu'à la Révolution [18].

Depuis lors sans doute cette *Gallia* se serait vue remplacée par une autre si par ses proportions monumentales, elle n'avait découragé les initiatives individuelles. A défaut de l'ensemble qu'elles n'ont osé entreprendre beaucoup de ces initiatives ont repris bien des parties. Il serait long de les signaler toutes ici [19], une constatation est cependant à faire à leur sujet. De tous ces tra-

16. *Gallia christiana in qua regni Franciæ ditionumque vicinarum dioeceses et in iis præsules describuntur cura et labore Claudii Roberti Lingonensis presbyteri*, Lutetiæ Parisiorum sumptibus Sebastiani Cramoisy, 1626, in-fol., 662+119 pages.

17. *Gallia christiana qua series omnium archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ... per quatuor tomos deducitur et probatur...*, *Opus fratrum gemellorum Scævolæ et Ludovici Sammarthanorum...* Lutetiæ Parisiorum, apud Carolum du Mesnil, 1656.

18. *Gallia christiana in provincias distributa qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditionum ab origine deducitur et probatur ex authenticis documentis ad calcem positis opera et studio Domini Dionysii Sammarthani presbyteri et monachi Ordinis sancti Benedicti a congregatione Sancti Mauri.* Tomus primus. Lutetiæ Parisiorum excudebat, J. B. Coignard, 1715, in fol. ; les autres volumes suivirent en 1720, 1725, 1728, 1731, 1739, 1744, 1751, 1759, 1770. En 1785 parut le XIIIe volume consacré à Toulouse et à Trèves. L'œuvre, on le sait, a été achevée par Hauréau qui a publié les tomes XIV (1856), XV (1860), XVI (1865).

19. Au premier rang, Albanès et sa *Gallia christiana novissima*, dont les sept volumes parus, consacrés aux évêchés de la Provence, ont été publiés avec des compléments et une introduction par M. le chanoine Ulysse Chevalier, de 1899 à 1921, in-4°. Citons encore, sans prétendre épuiser la liste : Joseph Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen...* Agen, 1855, 1856, 2 vol. in-4°. — Manlius Boucassert, *Histoire du siège épiscopal de*

vailleurs isolés qui, sans s'être donné le mot, ont assumé çà et là la tâche de remettre au point l'histoire d'un diocèse, d'une province aucun n'a cru qu'il suffisait de reviser la dernière édition des Bénédictins. Chacun a compris, comme d'instinct, à quelle contradiction se heurtait tout projet de conserver dans sa forme primitive un texte qu'on prétendait améliorer, et qui ne pouvait l'être, qu'au prix d'additions et de corrections qui allaient l'altérer jusque dans son fond.

Pareil rêve eut été réalisable sans doute dans le cas où ces additions et corrections se seraient réduites à compléter l'œuvre bénédictine par l'achèvement des séries épiscopales ou abbatiales, prolongées jusqu'à la Révolution, au Concordat de 1801, ou à telle autre date adoptée. L'ouvrage eût peut-être accusé quelque disparate de conception et de forme, mais on ne refait pas un ouvrage de treize ou quinze volumes in-folio pour faire régner dans toutes ses parties une rigoureuse unité de ton et de style. Encore moins l'aurait-on refait pour mettre à leur place les deux ou trois évêchés créés entre la publication de la *Gallia* et le Concordat (Saint-Claude, Dijon).

Mais il s'agit de bien d'autres lacunes à combler dans la *Gallia* bénédictine. Il y a d'abord à installer à leur place dans les listes chronologiques les noms d'évêques ou d'abbés révélés par des découvertes récentes. Leur nombre n'est pas à dédaigner. Pour la seule Provence, le chanoine Albanès évaluait à dix-huit les noms restés inconnus des Bénédictins[20]. Dans la province d'Auch, les archives du Vatican ont permis d'ajouter dix-huit noms d'évêques pour la seule période de deux siècles

Maguelone et de Montpellier, Montpellier, 1876, in-16. — Camille Daux, *Histoire de l'Eglise de Montauban*. Montauban, 1882, 2 vol. in-8°. — Eugène Duchâteau, *Histoire du diocèse d'Orléans depuis ses origines*. Orléans, 1888, in-8°. — O. Bled, *Les évêques de Saint-Omer*. Saint Omer, 1898-1910, 2 vol. in-8°. — Eugène Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*. Nancy, 1900-1903, 3 vol. in-8°. — Antoine Degert, *Histoire des évêques de Dax*. Paris, 1903, in-8° ; *Histoire des évêques d'Aire*, Paris, 1908, in-8°.

20. *Gallia christiana novissima*, Aix, p. XII.

environ qui s'étend de l'établissement de la réserve pontificale (c. 1320) au Concordat de François Ier (1516)[21]. Dans le même laps de temps, pour les dix abbayes consistoriales du diocèse d'Auch — la province en comprend vingt-sept, — les mêmes archives ont restitué les noms de vingt-huit abbés inconnus[22].

Pour mettre en son jour toute la valeur de ces comparaisons de chiffres, il y aurait même à faire subir aux listes de la *Gallia* une épuration préalable, c'est-à-dire en bannir les noms qui y font double ou triple emploi, ou même y ont été inscrits simplement une seule fois sans droit. Nous trouverions ainsi que pour les seuls évêchés de Provence, toujours au rapport d'Albanès, « il y a certainement 150 à 200 noms à retrancher[23] ». Dans la province d'Auch, pour le diocèse de Dax, nous connaissons de la réserve au Concordat de 1516 vingt-six évêques, la *Gallia* dix-neuf, mais ici trois noms sont à effacer; dans le diocèse d'Aire les listes rectifiées portent vingt noms; la *Gallia* en a bien vingt-deux, mais six ont été indûment inscrits[24].

Reconstituer au complet les listes des grands dignitaires de nos églises, en éliminer « les évêques faux et entièrement controuvés dont la présence déshonore, dit Albanès, la plupart des listes épiscopales » serait déjà faire œuvre très méritoire, mais les Bénédictins n'entendaient nullement se borner à donner dans leur *Gallia* des listes de noms d'évêques et d'abbés. S'ils ont dû se contenter parfois de rapporter des noms, d'identifier les personnages, de les situer à une date plus ou moins conjecturale, leur intention était bien de donner la biographie des personnages rencontrés par eux. S'ils ne l'ont pas toujours fait, c'est que ces sources qui se sont

21. Clergeac, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch*, Paris, 1912, in-8°, voir aux noms des onze évêchés.

22. Clergeac, *Chronologie des archevêques d'Auch*, p. 8-32.

23. Albanès, *Gallia christ. nov.*, p. 15.

24. A. Degert, *Histoire des évêques de Dax*, p. 161 et suiv. *Histoire des évêques d'Aire*, p. 92 et suiv.

ouvertes plus tard se dérobèrent à leurs investigations. Ce qu'ils perdirent de ce chef ressort surtout du progrès de nos connaissances, tel qu'il est possible de le faire toucher du doigt sur quelques points pour lesquels nous avons des termes de comparaison. L'évêque de Paris, Maurice de Sully (1160-1196), est bien l'un des plus favorisés dans la *Gallia;* il y reçoit une notice de près de douze colonnes, il n'en a pas moins fourni matière à un juste volume [25] de plus de 200 pages où rien n'est donné à l'éloquence verbeuse. Dans la pleine lumière de l'époque moderne, l'évêque de Séez, Bertaut, à qui M. Grente a fait les honneurs d'un gros in-8° [26], a dû se contenter dans la *Gallia* d'une notice de 33 lignes, non compris son épitaphe qui en occupe vingt-deux autres. A Bordeaux, le cardinal de Sourdis obtenait de la *Gallia* deux colonnes, dont le quart est rempli par une lettre de Paul V, et de L. W. Ravenez un gros in-8° de près de 600 pages [27]; l'archevêque Henri de Béthune a près de 80 lignes de la *Gallia*, deux volumes in-8° dans la biographie que lui a consacrée L. Bertrand. P. S. S. [28]. La même différence se retrouve à Autun [29] où Gabriel de Roquette est présenté par les Bénédictins en 76 lignes et par Pignot en deux volumes in-8°. Ne parlons pas de Fénelon et de la faveur qu'il a trouvée chez les biographes; c'est tout juste s'il lui est accordé 23 lignes dans la *Gallia* avec, il est vrai, cette excuse quelque peu énigmatique : *De tanto viro satius est silere quam pauca loqui* [30] ».

A ces lacunes involontaires des Bénédictins d'autres

25. V. Mortet, *Maurice de Sully, évêque de Paris* (1160-1196), Paris, 1890, in-8°.

26. Abbé Georges Grente, *Jean Bertaut, évêque de Séez*, Paris, 1903, in-8°; *Gallia christ.*, t. XI, col. 703.

27. L. W. Ravenez. *Histoire du cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux*, Bordeaux, 1867, in-8°.

28. L. Bertrand, *Vie d'Henri de Béthune*, Bordeaux, 1902, 2 vol. in-8°.

29. H. Pignot, *Un évêque réformateur sous Louis XIV, Gabriel de Roquette*, Paris, 1876, 2 vol. in-8°.

30. *Gallia christiana*, t. III, col. 63.

s'ajoutèrent, bien voulues, dont notre curiosité a peine à prendre aussi facilement son parti. L'histoire d'un diocèse par monographies successives risquait de laisser dans l'ombre le développement graduel ou les vicissitudes intermittentes de sa vie religieuse, les infiltrations lentes de tendances plus ou moins hétérodoxes, l'évolution continue des institutions administratives. A quelle époque et dans quelles conditions s'opère dans tel ou tel diocèse le passage de l'archidiaconat unique à l'archidiaconat multiple, dans tel autre la substitution des archiprêtrés aux archidiaconés, ou bien l'apparition de l'albigéisme, ou encore la diffusion du calvinisme, il est bien rare que les Bénédictins s'en inquiètent.

Plus délibérément peut-être ils omettent de faire la lumière sur les rapports des évêques avec le pape et la curie. A quelle époque précise leur élection est-elle enlevée aux chapitres pour être réservée au pape ? quelle est leur attitude en face des tendances de plus en plus centralisatrices du pouvoir pontifical ? A quelles obligations pécuniaires ou autres (services communs, procurations, visites *ad limina*, droit de dépouilles, etc.) sont-ils soumis par décrétales pontificales ou décisions conciliaires ? Ces questions qui tiennent tant de place dans le gouvernement des diocèses du XIIIe au XVe siècle n'en trouvent presque pas dans la *Gallia*. Silence, plus inexplicable encore après les travaux de leurs confrères, Mabillon et Martène, sur ce qu'étaient les institutions liturgiques en usage dans les divers diocèses, sur ce qu'elles doivent à l'action des évêques. Que doivent à ceux-ci encore et surtout ces riches cathédrales, ces églises monumentales dont la construction et l'ornementation sont un des plus beaux titres de gloire de la France ecclésiastique et des populations croyantes du moyen âge, les Bénédictins ne se sont pas souciés de nous le dire, au grand regret presque au scandale des artistes et des archéologues qui ne peuvent se consoler de ce silence.

Tout aussi regrettable que les lacunes, les erreurs laissées dans la *Gallia christiana* ne sont pas moins considérables. Bon nombre d'entre elles ont même origine et disparaîtront avec les lacunes qui les ont seules ren-

dues possibles. Le jour où par suite de nos découvertes auront été dressés les épiscopologes authentiques et complets de nos diocèses, en seront bannis du même coup les noms d'évêques qui n'ont pas existé ou qui ont été assignés à des sièges qui ne les connurent jamais. Alors aussi on cessera de faire d'un seul évêque « deux, trois, quatre et jusqu'à cinq personnes différentes ayant chacune un nom, un numéro, et une histoire[31] ».

Malheureusement il ne restera encore que trop d'erreurs dans la *Gallia nova*. « Les fausses dates (y) pullulent, dit encore Albanès[32], les chartes mal datées (y) abondent entraînant de terribles conséquences ». Les erreurs de ce genre défient même l'énumération et rendraient des colonnes entières du texte inutilisables, même pour ceux qui voudraient le conserver à tout prix.

Mais il est une autre catégorie d'erreurs des Bénédictins de Saint-Maur qui ont tout particulièrement choqué Dom Piolin: leurs appréciations sont trop favorables à certains personnages du XVIIe et du XVIIIe siècle. En eux ils élèvent jusqu'aux nues[33] des partisans et des fauteurs avérés d'opinions religieuses suspectes et même condamnées. Il y a là, de leur part, plus que les ménagements imposés par des relations d'amitié ou de société, mais bien une véritable complicité. Car ils partagent les erreurs qu'ils auraient dû combattre, ils ont même cherché à les glisser dans leur ouvrage, quand tout leur commandait de se conduire en fils et en sujets soumis à l'Eglise et à ses décisions[34]. C'est même principalement pour redresser ces erreurs que le nouvel éditeur comptait ajouter un supplément à la *Gallia* retouchée et prolongée jusqu'à la Révolution, « à laquelle avait parfois concouru cette congrégation par le mauvais esprit et la fausse critique de quelques-uns de ses membres[35] ». Si

31. Albanès, *Gallia christiana novissima*, p. xv.
32. Albanès, *Gallia christiana novissima*, p. xv.
33. «... Plures prælati... quos ad astra tollunt S. Maurini Congregationis Benedictini. » Præfatio des Bénédictins de Solesmes, non paginée.
34. *Ibidem*.
35. L. Aubineau, *Revue du monde catholique*, t. LV, p. 303.

l'œuvre de Denis de Sainte-Marthe et de ses successeurs avait été aussi viciée que l'assurent Dom Piolin et ses amis, on comprend d'autant moins le parti pris de la reproduire intégralement. Quand un ouvrage historique est mutilé dans quelques-unes de ses parties, faussé dans d'autres, presque suspect dans l'ensemble, il y a mieux à faire qu'à perdre son temps à vouloir l'amender, il n'y a qu'à le refaire quand la chose est possible.

Mais est-il possible de refaire la *Gallia?* Question grave et délicate devant laquelle hésiteront les travailleurs qui en mesureront d'emblée toute la portée. Il y a un demi-siècle elle n'aurait comporté qu'une réponse négative. Aujourd'hui, devant le perfectionnement déjà réalisé dans nos conditions et notre outillage du travail historique, une réponse affirmative peut se produire sans témérité. L'œuvre est immense sans doute, mais de nos jours nous en avons vu entreprendre et réaliser qui ne pouvaient disposer de collaborateurs mieux préparés, ni compter sur un public plus étendu. Sans sortir de France, le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, le *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux, le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant sont bien connus.

Au lieu de m'arrêter ici à supputer plus longtemps le plus ou moins de chances de réussite réservées à cette réfection de la *Gallia christiana*, le mieux serait peut-être de dire d'abord à quelles conditions je la crois réalisable.

Evidemment, il serait déraisonnable de s'arrêter à l'idée de demander à un seul individu, si actif, si bien préparé qu'on le suppose, d'assumer à lui seul une besogne qui a occupé pendant près de quatre-vingt ans une douzaine de Bénédictins. Elle ne saurait être acceptée que par un corps constitué, une société savante. L'Académie des inscriptions et belles-lettres n'a pas osé comprendre la *Gallia christiana* parmi les publications bénédictines dont elle se chargeait d'assurer la continuation ; elle jugeait sans doute qu'une histoire de nos siè-

ges épiscopaux exigeait des connaissances trop spéciales pour être abordées par des laïques.

Cette tâche incomberait donc au clergé de France. Elle pourrait être répartie en autant de travailleurs que notre pays a eu jadis de diocèses. Ils seraient bien rares, croyons-nous, les diocèses qui parmi les anciens élèves des Instituts catholiques, les membres des sociétés savantes, les érudits locaux ne trouveraient pas un ouvrier à fournir à cette équipe. A leur tête serait placée une direction qui aurait pour première attribution de recruter les collaborateurs nécessaires à l'œuvre collective pour le dépouillement des dépôts locaux et la rédaction des notices de chaque diocèse. Elle serait confiée à un individu, à deux ou trois au plus — il n'en a pas fallu davantage pour les grandes publications mentionnées ci-dessus. Ils seraient pris dans quelque corps savant, seul capable d'assurer à l'œuvre le caractère scientifique, l'unité d'esprit, la continuité des vues, dans quelque Institut catholique central, dans quelque congrégation vouée à l'étude. Pourquoi pas dans la Congrégation des Bénédictins de France ? Par le nombre et la qualité de leurs bons travailleurs, dont il est superflu ici de dire les noms, ils se montrent plus capables que personne de renouer la chaîne de leurs grands ancêtres même par dessus la tête de leurs devanciers immédiats, un moment fourvoyés dans une entreprise prématurée.

Un des premiers soins de la direction de la nouvelle *Gallia* sera sans doute de dresser le plan à suivre par ses collaborateurs. Sans vouloir préjuger ses décisions, j'estime — puisque j'écris ici pour exposer mes vues — que cette *Gallia* devra être écrite en français. Le latin n'est plus la langue du monde savant. A vouloir s'y tenir quand il perd chaque jour du terrain, ce serait vouloir de gaîté de cœur fermer l'accès de l'histoire de nos églises de France à toute une grande partie du public instruit qui a le droit d'y chercher son intérêt et son profit. Il n'est pas hors de propos ici de remarquer que de tous ceux qui ont entrepris de refaire pour un ou plusieurs diocèses l'ancienne *Gallia*, aucun ne s'est arrêté à l'idée de revenir au latin.

Le plan comprendrait dans son étendue à peu près le même nombre de diocèses que celui des Bénédictins. *A peu près* seulement, ai-je dit, car je ferai facilement le sacrifice des archevêchés de Cologne, de Malines, d'Utrecht, de Trèves, de Mayence et de leurs suffragants, Metz, Toul, Verdun et Strasbourg exceptés, soit d'une vingtaine d'évêchés. Si ces diocèses et quelques autres de Suisse, ont appartenu, à leur origine, à l'ancienne Gaule de César ils ont été englobés de bonne heure dans les divers groupements nationaux formés de la dislocation du pays gaulois. Dès lors chacun d'eux a suivi les destinées de l'Etat autonome dont il relevait. De la France notamment ils étaient séparés autant par les frontières que par les mœurs et la langue. Les confondre parmi ses évêchés serait supposer entre eux une communauté de vie religieuse qui n'a pas existé. Peut-être objectera-t-on l'exemple de Mgr Duchesne qui a compris dans ses *Fastes épiscopaux* les provinces ecclésiastiques dont nous demandons ici l'exclusion. Mais l'ancienne Gaule dont il s'agit là avait encore son unité politique quand s'ouvrent les séries épiscopales qui sont l'objet de cet ouvrage, et elle ne l'avait pas tout à fait perdue quand elles se closent au IXe siècle. Aussi bien est-il autrement facile de dresser les listes des évêques de vingt-cinq diocèses pendant quatre ou cinq siècles que d'en raconter l'histoire par le menu jusqu'en 1801. Pour avoir donné de trop vastes proportions à leur plan, les Bénédictions ne purent l'achever après quatre-vingts ans de travail ; il est douteux qu'ils l'eussent achevé encore à cette heure, puisque leur continuateur, Hauréau, a dû y renoncer [36] En le réduisant des diocèses étrangers à notre Eglise de France nous réaliserons une économie de temps et d'efforts aussi sérieuse que légitime.

L'ordre à suivre dans la distribution des matières et notamment des diocèses ne serait autre que celui des Bénédictins. Comme chez eux, et même plus largement que chez eux, l'histoire de chaque diocèse s'ouvrirait par un

36. Il s'est borné à publier les provinces de Tours, de Besançon et de Vienne, sans se soucier de celle d'Utrecht.

aperçu général. Là trouveraient place les questions de géographie historique, de géographie humaine sur les grands mouvements de la vie religieuse, politique, parfois même économique qui ne se rattachent exclusivement à aucun évêque en particulier ; là aussi viendrait l'étude critique de certaines sources narratives ou documentaires relatives à toute une époque ou à plusieurs épiscopats.

Après les notices des évêques je renoncerai volontiers à celle des prévôts. Ces dignitaires bien inférieurs aux évêques ne se rencontrent pas dans tous les diocèses ; des provinces entières les ignorent complètement. Là même où ils existent ils n'ont pas toujours des pouvoirs identiques, ni mêmes noms; faudra-t-il alors leur adjoindre ou substituer les archidiacres, les doyens, etc... ? La sphère où s'exerce leur activité est trop restreinte pour présenter un sérieux intérêt en dehors de l'histoire locale, j'allais dire urbaine.

Plus catégoriquement encore j'exclurai les abbayes des cadres de nos histoires diocésaines. Exemptes pour la plupart de la juridiction épiscopale, elles se ressentent peu, en dehors de quelques cas isolés à signaler à l'occasion, de l'action des évêques. Leur place n'est pas dans une « France pontificale » mais dans une « France monastique », qui pourra toujours faire l'objet d'une publication distincte où chacune recevra plus amplement la part qui lui convient. Si d'ailleurs notre *Gallia* devait s'ouvrir aux vieilles abbayes admises par celle des Bénédictins, il n'y aurait pas de raison d'en fermer la porte aux autres établissements religieux plus récents. Congrégations à vœux simples d'hommes ou de femmes, clercs réguliers, religieuses, missionnaires, institutions d'enseignement, séminaires, universités furent, beaucoup plus que ces anciennes abbayes, mêlés à la vie d'un diocèse. Placés quelquefois sous l'autorité des évêques, ils ne laissèrent pas, même quand ils étaient indépendants de sa juridiction, de subir son influence et d'avoir égard à son autorité.

Restent les *Instrumenta* ou preuves des notices. A mon avis ils sont à maintenir, mais je serais plus porté

à restreindre qu'à étendre leur part. Il est vrai que je commencerai par enlever leur utilité à bon nombre d'entre eux. Si la substance de la plupart passe dans les notices du corps du volume, si des références suffisantes indiquent leur provenance, qu'est-il besoin d'une reproduction textuelle ? En tous cas nous ne voyons pas la nécessité de remettre sous les yeux du lecteur des textes qu'il peut trouver dans les recueils imprimés de Mabillon, de Baluze, de Dom Martène, de Dom Bousquet, dans les *Fastes épiscopaux* de Duchesne, dans les divers cartulaires publiés, les Registres des papes de l'Ecole française ou autres, etc... ? Il ne sera donc publié dans les appendices que des documents inédits, de haute importance. Les Bulles de nomination en cour de Rome, même inédites, ne seraient pas admises parmi les *Instrumenta*. A peine en publierai-je une seule par volume, à seule fin de donner une fois pour toutes l'idée des divers éléments dont elles se composent. Mais on sait bien qu'une fois éliminées les formules de style, les renseignements particuliers à chaque évêque se réduisent, dans ces documents, à deux ou trois lignes [37] qui seront facilement absorbées dans les notices biographiques.

Il va sans dire que nous ferons rentrer dans ces notices tous les renseignements dont nous avons déploré l'absence dans la *Gallia* bénédictine ; nous modifierons en conséquence les index qui terminent les volumes. Ainsi ramenée à ses éléments naturels la *Gallia novissima* ne dépassera guère les proportions de la *Gallia nova*, mais formera un tout plus homogène.

Après l'unité de plan, la direction aura à imposer à ses collaborateurs l'uniformité de méthode. Sans doute en principe aucun d'eux ne doit être associé à l'œuvre commune qui ne soit familiarisé avec les méthodes du travail historique. Mais il n'est pas hors de propos de prévoir le cas où dans certains recoins isolés, la direction en serait réduite à se contenter, chez quelque travailleur

37. Les *Lettres communes de Jean XXII* et de *Benoît XII*, publiées par Mollat et Vidal, n'en contiennent pas davantage pour le résumé de chaque bulle de nomination.

local, de bonne volonté à défaut de compétence. Il serait bien entendu alors qu'en vertu du devoir qui lui incombe de guider ses collaborateurs, il lui appartiendrait de compléter ce qui manquerait à leur formation. La méthode qu'elle leur inculquerait comporterait même plus de précision que celle des Bénédictins ; elle serait plus rigoureuse notamment pour l'indication, la critique et l'utilisation des sources ; elles serait impitoyable pour les faux ou les fictions de quelque prestige qu'ils aient pu autrefois se prévaloir. Là même, où la connaissance des bonnes méthodes ne laisserait rien à désirer, il serait déplorable que leur mise en pratique fût contrariée ou viciée par les suggestions de l'esprit de clocher. Il ne serait pas admissible que tel document unanimement discrédité aux yeux des critiques compétents et désintéressés perdît ou acquît toute autorité selon qu'il tombe aux mains de travailleurs du Nord ou du Midi. Il ne faudrait pas davantage que tel auteur, selon son humeur ou ses dispositions personnelles, se crût le droit de se livrer, dans les biographies des évêques, à des habitudes de dénigrement non justifié, tandis que tel autre se croirait obligé de s'y élever, sans discontinuer, au mode lyrique. A aucun d'eux surtout ne doit pouvoir s'adresser le reproche, fait aux anciens Bénédictins par leurs propres frères en religion, de s'être montrés indulgents, bienveillants même pour les évêques dans la mesure où ceux-ci avaient été favorables à des opinions ou à des institutions solennellement condamnées par l'Eglise. Au nom de l'unité de ton, de l'unité de style et de l'unité d'esprit que postule l'uniformité de la méthode à sauvegarder dans une œuvre commune, la direction aurait le droit et le devoir de dire ici son mot, un mot souverain.

Pourquoi, quand elle aura à contrôler l'œuvre de ses collaborateurs et en assurer, quand elle le jugera à propos la publication, n'étendrait-elle pas même aux détails d'exécution (désignation des sources, sigles, procédés typographiques, etc.) cette uniformité de méthode? Ainsi le lecteur familiarisé dès le premier volume à la méthode suivie pourrait passer à tous les autres sans se sentir dépaysé.

Mais nous aurions beau rêver pour notre entreprise les meilleures méthodes et les plus sages directions si nous ne trouvions les moyens de lui donner vie. Tant qu'elle restera à l'état de projet, la question de la réfection de la *Gallia* ne dépassera pas l'importance d'un *pium desiderium*. L'essentiel pour nous est donc de chercher maintenant les moyens de la faire entrer dans les voies d'exécution. Si, pour nous éclairer, nous cherchons comment s'est faite la publication des grands dictionnaires que nous avons nommés plus haut, nous trouvons d'abord à leur origine des initiatives individuelles. L'appui qu'elles ont trouvé auprès de libraires éclairés et généreux, la faveur du public ont assuré leur succès en dépit d'énormes difficultés. Pareils espoirs sont-ils permis à l'entreprise de la *Gallia novissima?* A quelques égards il faut bien convenir qu'elle n'a pas à compter sur certains avantages qui ne furent pas étrangers au succès des publications précédentes. Elles furent éditées en fascicules périodiques dont la vente eut vite allégé, sinon couvert les dépenses au fur et à mesure qu'elles étaient engagées. La *Gallia* ne paraît guère se prêter à pareil mode de publication. Difficilement il sera possible de publier moins d'un volume à la fois. Mais la préparation du seul premier volume sera déjà longue et coûteuse. Il n'en est pas de la *Gallia*, comme de ces grands dictionnaires où chaque article est indépendant des autres et peut être préparé à part. La préparation d'un seul volume exige à lui seul le dépouillement de certains dépôts d'archives considérables, celui du Vatican notamment. D'autre part, ce dépouillement doit être mené de front pour tous les diocèses à la fois, sous peine d'être à reprendre à chaque nouveau diocèse, ce qui entraînerait une perte de temps incalculable. Qui supportera les premiers frais?

Instinctivement la pensée se porte vers les évêques de France. La *Gallia christiana* est l'histoire de leurs sièges, de la longue série de leurs prédécesseurs dont ils sont les derniers anneaux. Une pareille œuvre ne saurait être entreprise que sous leurs auspices, ni conduite à bonne fin en dehors de leur patronage et de leur concours

efficaces. Quand les Sainte-Marthe furent sollicités par l'opinion du monde savant d'entreprendre leur *Gallia*, ils n'eurent garde de s'y adonner sans s'ouvrir de leur dessein à l'assemblée générale du clergé de France qui les pressa de se mettre à l'œuvre « incessamment[38] » et « pour marque de son estime » leur fit un présent de « six mille livres », afin de les aider à supporter les frais d'impression, sans préjudice d'une pension annuelle de 500 livres pour chacun des trois frères éditeurs du volume. En présentant son premier volume à l'assemblée du même clergé, Denis de Sainte-Marthe pouvait affirmer qu'il n'aurait pas osé l'entreprendre sans son ordre et sans son aide. D'elle lui étaient venus en effet les encouragements, les appuis les plus précieux : d'abord une somme de quatre mille livres « pour mettre son livre en état d'être donné au public », puis des lettres à tous les évêques du royaume et à tous « les intendants des provinces » pour leur recommander de prendre ses « associés » sous leur protection et donner toute facilité d'entrer dans leurs archives.

Est-il téméraire de penser que la refonte de la *Gallia* trouverait chez nos évêques même intérêt et même appui? Si les circonstances ne leur permettaient pas de lui apporter tout le concours matériel qu'ils désireraient, sûrement aucun ne lui refuserait son aide morale. Choisie, agréée, ou reconnue par eux, la direction en tirerait un appréciable surcroît d'autorité.

Assurée de leur patronage effectif, la direction hésiterait moins à se mettre à l'œuvre. Elle organiserait d'abord le travail dans les conditions jugées par elle les meilleures. Chaque équipe de travailleurs serait conviée à la besogne, à l'heure arrêtée par elle. Placée au centre du chantier, la direction aurait seule qualité pour arrêter l'ordre des publications, les questions d'impression et d'édition. Je la voudrais de plus entourée d'un sérieux personnel auxiliaire. Il serait parti-

38. Voir « l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France de 1710 » en tête de la *Gallia christiana* de 1716, non paginée.

culièrement chargé de faire les recherches qui ne peuvent se poursuivre fructueusement qu'à Paris. Jusqu'au XIIe siècle, notre histoire épiscopale a ses sources d'information plus accessibles à Paris qu'en province. En général, nos Archives départementales n'ont pas de manuscrits antérieurs à cette date.

Quelles sources la direction devrait-elle recommander ou déconseiller à ses collaborateurs, il serait prématuré et prétentieux à moi de le dire ici. Après les sources de bon aloi il sera fait état de tout ce qui peut être sauvé de l'ancienne *Gallia* ; l'édifice tombe en ruines mais bien des matériaux sont encore utilisables, indispensables quelquefois, quand ils n'existent plus que là... Il sera surtout fait état des travaux consacrés aux épiscopologes de toute une province, ou d'un diocèse [39]. Tels d'entre eux ont été faits dans toutes les conditions d'information, de critique et de rédaction désirables. Après Albanès, la *Gallia* n'est plus à refaire pour les provinces d'Aix et d'Arles, ni après M. Martin pour les évêchés de Nancy, de Toul et de Saint-Dié. Pour ces ouvrages et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, il suffira, quand le moment en sera venu, de les adapter au plan de la *Gallia* et de les y insérer à la place qui leur convient.

Bien des questions de détail ou d'ordre matériel seraient encore à envisager, mais ce sont là affaires qui relèvent de la direction de la future *Gallia* et que la plus élémentaire sagesse commande de lui réserver jusqu'au jour où elle croira devoir les aborder et résoudre. Qu'il me suffise, ici, d'avoir rappelé que la réfection de la *Gallia christiana* est plus que jamais à l'ordre du jour des travaux attendus de la science pour la plus grande gloire de l'Eglise de France.

A. Degert.
Doyen de la Faculté libre des lettres de Toulouse.

39. Sans oublier certaines monographies d'évêques, très au courant, comme par exemple la plupart de celles qui sont publiées dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, en cours de publication à la librairie Letouzey. Si elles ne dispensent pas de revoir les sources, elles faciliteront leur consultation et leur utilisation.

LES SAINTS GUÉRISSEURS

ET LES PÈLERINAGES EN ARMORIQUE

I. — La santé en Armorique par le surnaturel. — II. La lèpre, le feu de Saint-Antoine, le mal de Saint-Georges, le mal de Saint-Laurent. — III. Les maux de tête et la folie. — IV. Les maladies des femmes et des enfants. — V. La rage et l'épilepsie. — VI. La fièvre. — VII. Les maux de gorge. — VIII. Les rhumatismes, la goutte et la paralysie. — IX. Les ophtalmies et la cécité. — X. La surdité. — XI. La peste et les plaies. — XII. Les protecteurs des animaux domestiques.

I. — LA SANTÉ EN ARMORIQUE PAR LE SURNATUREL

L'histoire de l'Armorique commence à sortir de l'obscurité, ses mégalithes sont moins mystérieux, les émigrants qui ont peuplé ses campagnes au ve siècle ont livré le secret de leur langue et de leur nationalité, un jurisconsulte, M. Jobbé-Duval, vient de démêler quelles furent les idées primitives de ce peuple. Peut-être le moment est-il venu d'ajouter une autre enquête sur la vie religieuse des Bretons du continent : on peut se demander si ceux-ci, à travers les multiples manifestations de leur piété naïve ou superstitieuse, ont agi ou s'ils agissent encore aujourd'hui sous l'influence des croyances chrétiennes ou bien sous l'impression d'un vieux code païen et celtique.

Déracinés de leur pays d'origine et transplantés en Gaule par des guides qui exerçaient sur eux un double pouvoir politique et moral, ces émigrants ont sauvegardé leur nationalité, en restant profondément attachés à leur credo, aux abbés et aux évêques qui les accompagnaient. Leurs prêtres sont devenus à leurs yeux des sages, c'est-à-dire une élite capable de défendre tous leurs intérêts spirituels et temporels. Le titre de recteur, que le paroissien donne à son curé de temps immémorial, exprime nettement la double autorité exercée par le clergé, dès le début, pendant la prise de possession de

leur nouvelle patrie. L'occupation des régions de l'Armorique, les divisions du sol, les nomenclatures portent l'empreinte ecclésiastique. A chaque carrefour, un calvaire, pour chaque tribu, une chapelle particulière. Aucun peuple n'a bâti autant d'édifices de piété, érigé plus de statues, de calvaires et d'autels; il a sanctifié les fontaines[1] et fait de ses prêtres des thaumaturges.

L'habitant de la Petite-Bretagne avait une haute idée de la puissance des amis de Dieu, il n'éprouvait pas de peine à solliciter les faveurs les plus importantes du premier saint qui s'offrait sur son chemin; son embarras ne commençait que le jour où il lui fallait s'assurer de son consentement. De ce personnel médical son imagination avait fait plusieurs classes : certains personnages avaient une compétence très étendue[2]; d'autres se bornaient à une spécialité; ceux-là, enfin, étaient invoqués à la dernière extrémité: on leur demandait résolument de « sauver le malade par la vie ou par la mort ».

L'Eglise bretonne n'a pas été une église fermée; bien des saints latins, francs ou germains, y furent priés d'exercer leur puissance médicale surnaturelle. Citons Servais de Tongres, saint Hubert des Ardennes, Colomban de Luxeuil, saint Eloi de Noyon, saint Gilles de Nîmes, saint Symphorien d'Autun, saint Sébastien et saint Laurent, martyrs romains. C'est encore un fait établi que les malades de l'Armorique n'hésitaient pas à entreprendre de longs voyages pour recouvrer la santé. Un vieux dicton de la Basse-Bretagne est demeuré vrai de nos jours:

Le saint le plus éloigné,
Le saint le plus aimé.

Les Bretons avaient l'humeur vagabonde; ils ont circulé sur les routes qui conduisaient à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle, à Jérusalem. Aucune distance

1. *Le culte des fontaines chez les Bretons armoricains.* (*Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. XXV, 1899, p. 202 et suiv.).

2. Il y avait autrefois, à la Martyre, une fontaine dont les eaux avaient la vertu de guérir toutes sortes de maladies. Le trop grand nombre de pèlerins força les habitants à la couvrir. (*Ibidem*, an. 1909, p. 40).

ne les décourageait. Témoin ceux qui se rendaient en Hollande, jusqu'à Maëstricht[1] au tombeau de saint Servais, à qui l'on avait fait la réputation de guérir la fièvre, la peste et la peur de la mort. En Bretagne, on lui attribuait encore d'autres mérites, car le *Livre des Miracles*[2] fait mention de deux marins bas-bretons qui l'ayant invoqué sur mer pendant un orage, lui portèrent une offrande de deux saluts d'or (1469). On partait avec femme et enfants pour ce grand voyage, en utilisant les nombreuses aumôneries ouvertes sur le parcours. En témoigne le registre de Guérande où l'on a relaté, sous l'année 1607, le baptême d'un enfant appartenant à des étrangers de passage « qui revenaient de Saint-Servais, en Allemagne[3] ».

La dévotion à saint Servais s'est modifiée en Bretagne sans toutefois se confondre avec celle de saint Servan[4]. Les deux ont existé concurremment sans se faire tort, avec des chapelles distinctes qui sont nombreuses pour saint Servais que le peuple appelle Gourvest et Gelvest. Il est honoré surtout dans les paroisses d'Escoublac, de Plumergat, de Langoëlan, de Laneuffret et de Pontscorff, non plus comme guérisseur mais comme protecteur de l'agriculture. Ce changement de rôle s'explique aisément si l'on considère la place qu'il occupe dans le calendrier. Sa fête tombe le 13 mai, c'est-à-dire à l'époque des gelées tardives; il mérite alors le nom de saint de glace comme saint Mamert et saint Pancrace, d'où l'intérêt de l'invoquer d'une façon spéciale pour détourner sa colère. Je me sers à dessein de ces expressions, car le peuple prête volontiers aux habitants du Ciel les défauts des humains.

1. Leur itinéraire par l'Ile-de-France est marqué par une route ancienne nommée « chemin de Bretagne » (Le Blond, *Topographie romaine de Beauvais*, dans le *Bull. arch. du ministère de l'Instruction publique*, 1915, p. 3-39.)

2. Le *Livre des Miracles* est publié au 13 mai par les Bollandistes, *Acta Sanctorum*.

3. *Arch. mun. de Guérande*, série GG, an. 1607.

4. La Borderie, *Saint Servan et saint Servais. Questions hagiographiques*, 1894.

Je ne sais pourquoi les Bretons célébraient la fête de saint Servais par des scènes violentes et des combats pendant lesquels les bannières étaient arrachées et déchirées, les statues et les croix brisées[1]. L'évêque de Quimper condamna ces luttes en 1766 ; à Saint-Brieuc, la mort d'un homme obligea l'évêque, en 1855, à prononcer une interdiction contre ces usages barbares[2]. La scène de l'église n'était pas moins grotesque quand on voyait les femmes elles-mêmes surélever leur coiffe jusqu'à la hauteur de la statue du saint pour la lui faire baiser[3]. Ces fêtes mettaient en mouvement une foule de 16 à 17,000 personnes des diocèses de Tréguier, de Quimper et de Vannes. Ceux qui voyageaient pieds nus n'étaient pas rares.

Nos pères aimaient les entreprises de longue haleine, c'était pour eux l'occasion de marcher en groupes et de montrer leur endurance. Ceux qui n'étaient pas capables d'aller à l'étranger, avaient inventé le pèlerinage des sept saints, voyage breton, pour honorer la mémoire des premiers évêques qui d'outre-mer vinrent évangéliser l'Armorique. Ce pèlerinage s'appelait le « Tour breton », *Tro-Breiz* et ces apôtres vénérés sont connus : ils se nomment Corentin, Samson, Tugdual, Brieuc, Patern, Malo et Pol[4]. L'itinéraire était jalonné par des chapelles et des aumôneries dont le souvenir est conservé dans les paroisses de Vieux-Marché, d'Iffiniac, d'Erquy et même à Brest, où la chapelle des sept saints a subsisté jusqu'en 1844. Un auteur assure qu'au XIVe siècle l'église de Saint-Patern de Vannes fut visitée par 3,500 pèle-

1. Aug. Prost, *Saint Servais. Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, nouv. série, t. IV, 1890, p. 114.

2. Le Bras, *Théâtre celtique*, p. 223.

3. Le pardon de Saint-Meen, à Ploumoguer, donnait lieu chaque année à de tels désordres que le recteur fut obligé de le supprimer. (*Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, 1909, p. 50.)

4. Les Gascons, eux aussi, possédaient une égale collection de saints régionaux, qu'ils appelaient les sept saints d'Aquitaine par imitation des sept Dormants d'Ephèse. Cet attachement mystique au chiffre sept rappelle le récit de l'*Apocalypse* où saint Jean rapporte la vision de sept Esprits devant le trône de l'Agneau. — Voir abbé Sabatier, *Les sept saints d'Aquitaine*, Bordeaux, 1866.

rins. Cette affluence s'explique; la valeur religieuse du Tro Breiz était cotée aussi haut que les voyages de Rome, de Compostelle et de Jérusalem [1].

En dehors des saints principaux que je viens de citer, la vénération publique s'attachait à d'autres personnages qu'on distinguait de la liste des saints de la Gaule par des privilèges particuliers, par des oratoires et des franchises. Les vrais saints bretons étaient l'objet, au jour de leur anniversaire, non seulement de la messe et de l'assemblée dite pardon, mais encore d'une procession autour de la paroisse qu'on appelait *Leo Dro*, en français, le tour de la lieue. Le parcours n'était pas sur les frontières même de la paroisse, mais tracé à travers les haies et les fossés de façon à lui donner une lieue de longueur [2]. Les jeux, les luttes, les pardons, les foires qui accompagnent ces anniversaires, ont lieu dans un terrain voisin d'une chapelle, le saint fêté doit être le témoin des actions des fidèles et de leur acharnement à défendre la bannière paroissiale, même au prix de la vie, comme s'ils voulaient, en toute occasion, affirmer la solidité de leur foi religieuse.

La familiarité est aussi une des marques distinctives de la dévotion bretonne. Arrivés au pied de la statue qu'ils désirent honorer, les pèlerins d'un pardon habillent le héros de la fête à leur convenance, ils l'embrassent, ils le coiffent et le débarbouillent. A Gouezec, on pique des épingles dans sa ceinture, ailleurs, c'est au bas de la robe. Toutes ces pratiques sont destinées, suivant les cas, à flatter le personnage céleste ou à fléchir son courroux.

Dans le Finistère, les femmes du Cap Sizun honorent saint They de prévenances et de soins, afin de le disposer favorablement à l'égard des malades. La statue

1. Trévedy, *Bull. de l'Association bretonne*, an. 1897; *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, 1896, p. 203-234. — Luco, *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan*, 1874.

2. Guillotin de Corson, *Mélanges historiques*, 2e série, p. 298. Le privilège du Minihy ou du lieu d'asile a été supprimé par le pape Pie II (Ant. Dupuy. *Hist. de la réunion de la Bretagne à la France*, 1880, t. I, p. 23).

du saint est descendue de son piédestal, lavée, frottée à la fontaine et séchée au soleil, et, quand elle est replacée, les mariées apportent les rubans et les fleurs de leur costume qui peuvent rehausser la robe de saint They. Pendant le pardon qui dure trois jours, les pèlerins des deux sexes s'approchent de la statue et de la fontaine, font toutes sortes de révérences et attachent une grande importance aux ablutions corporelles. Il a fallu, dans beaucoup de paroisses, en modifier la procédure pour éviter les inconvenances. Il est entendu, aujourd'hui, qu'on peut satisfaire le saint en se bornant à plonger ses bras dans la piscine et à introduire l'eau sur sa poitrine en se servant des manches du vêtement comme d'un canal. Des matrones, munies de vases, se tiennent à la fontaine pour aider les pèlerins dans leurs dévotions [1].

Faut-il voir dans ces scènes, assez fréquentes, des restes de coutumes celtiques de purification ? Je ne le pense pas. Des cerveaux chrétiens, habitués aux cérémonies du baptême, devaient, naturellement, penser que les solliciteurs les plus favorisés seraient ceux qui se présenteraient devant les saints exempts de toute souillure corporelle et morale. Partant de ce principe, on conçoit que le culte des sources et des fontaines soit devenu populaire dans un pays religieux où les récits de l'Evangile montraient sans cesse le Christ opérant des prodiges avec le secours de l'eau. La piscine de Siloë ne recevait-elle pas la visite des lépreux, que ses eaux bienfaisantes guérissaient ? En Armorique aussi, beaucoup de scènes religieuses se passaient près des fontaines : chaque saint guérisseur avait la sienne propre, dont l'entretien était regardé comme une action méritoire. Les malades et les pèlerins croyaient le toucher plus profondément en lui promettant de vider plusieurs fois le bassin qui servait de réservoir. Quand le saint demeurait sourd, on avait recours à une neuvaine de prières ; on faisait plusieurs fois le tour extérieur de sa chapelle. L'intercession du malade prenait parfois la forme d'un

1. *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, 1903, p. 200.

marchandage. Le saint invoqué était mis par des moyens très pressants et une sorte d'intimidation, en demeure d'agir. Car on lui rappelait que sa fontaine n'était pas à lui complètement, qu'elle était aussi la propriété des fidèles qui l'avaient abritée dans l'enceinte sacrée.

Nombre de pèlerins croient que le Ciel a départi à quelques bienheureux, le privilège d'aller au secours des cas désespérés. En Basse-Bretagne, quand une maladie ou une agonie se prolongent trop longtemps, on espère obtenir la délivrance rapide du patient en s'adressant à saint Diboine, à saint Alexis, parfois à saint Sébastien. *Tu Pé Du* : « D'un côté ou de l'autre », autrement dit « la vie ou la mort », telle est l'alternative formulée[1].

Dans les paroisses de la Haute-Bretagne cette supplication est adressée par l'intermédiaire d'un saint, peu connu en dehors de l'Orléanais; c'est saint Lyphard, patron d'une paroisse du diocèse de Nantes, appelé saint Niphord à Erbray, saint Liphord à Tourie. En cette dernière paroisse l'assemblée de la fête du saint a lieu le jour du Vendredi-Saint. On ne peut pas marquer d'une façon plus saisissante qu'il s'agit du patron des agonisants auquel on demande une délivrance en disant au Ciel « la Vie ou la Mort[2]. »

Au moment de produire des témoignages de gratitude, l'imagination des dévots devenait tantôt ingénieuse, tantôt singulière. Nous aurons l'occasion d'en produire des exemples au cours de cette étude. Signalons dès maintenant l'idée puérile de ceux qui s'imaginaient se rendre propice tel ou tel saint, à la condition d'accompagner leurs invocations de cérémonies

1. Sébillot, *La petite légende dorée*, p. 60. D'après Le Goffic, il faut ajouter à cette liste saint Mathurin pour le pays de Fouesnant, saint Guénolé et saint Languis (*L'âme bretonne*, 1re série, p. 61). Dans l'ancien diocèse du Mans, à Evron, on priait sainte Anne pour la délivrance rapide des malades (Paul Sébillot, *Le Folklore de la France*, t. IV, p. 157).

2. Saint Sébastien est aussi invoqué dans les cas désespérés à Braspartz et à Gouëzec. Neuf personnes font le tour de sa chapelle en récitant le Rosaire et n'entrent que pour le troisième chapelet.

bruyantes: saint Laurent, croyait-on, guérissait les rhumatismes, mais il fallait réclamer sa protection en faisant le tour de sa chapelle, pieds nus, trois lundis consécutifs. C'est un usage pratiqué dans la paroisse de Saint-Ségal, au pays du Faou. Cela ne suffit pas, il faut encore une lutte de forces corporelles qu'on déploie le deuxième dimanche d'avril, jour de son pardon. Les témoins disent que le combat dégénère en un corps-à-corps sauvage auquel prennent part les jeunes gens de Lothey et de Saint-Coulitz.

Comment s'est établie la réputation des saints guérisseurs? Au hasard des événements. Les vies de saints en relatant des récits de guérisons ont évidemment contribué à faire croire que tel ou tel saint avait reçu une mission spéciale du Ciel, mais le plus souvent les fantaisies de l'imagination populaire sont intervenues dans le choix de la carrière charitable qui convenait à chaque saint. Les ignorants, les plus nombreux dans les pardons, avaient un moyen bien simple de s'orienter à travers les nomenclatures du calendrier ; ils décomposaient le nom du personnage le plus en vogue qui résonnait à leurs oreilles, et croyaient trouver une révélation dans la racine ou la résonnance du nom. Saint Meen devait guérir la gale des mains, saint Clou, les furoncles et les clous, saint Marcoul, les scrofules parce que ce mal marque le cou, saint Mamert, par un courant sympathique était cher aux mères de famille dont les enfants étaient tourmentés par les coliques[1].

Dans d'autres cas, les malades agissaient avec plus de raison en considérant le genre de martyre enduré par le saint capable d'être ému par leurs souffrances : saint Laurent sur son gril torturé par le feu, devait avoir pitié des brûlures ; saint Barthélémy, écorché cruellement, devait se pencher avec compassion vers les démangeaisons des plaies vives.

Saint Clou avait, en Bretagne, de nombreux concur-

1. Saint Marcoul est vénéré dans la paroisse de Carantoir (Morbihan) et dans la paroisse des Moûtiers-en-Retz (Loire-Inférieure). Sébillot, *La petite légende dorée*, Nantes, 1897, p. 200.

rents qui acceptaient des clous dans leurs fontaines. On devait jeter cette offrande de clous sans les compter en invoquant saint Malo à Trébry, saint Maudez à Saint-Brieuc, saint Villo ou saint Cado, ou bien encore saint Clou, car ce dernier n'était pas exclu bien qu'il ne fût pas breton[1].

Quand un boiteux dépose ses béquilles en ex-voto, ou quand un blessé a été guéri et représente en cire le membre qu'il a recouvré, on comprend sa manifestation de reconnaissance, elle est raisonnable. Mais, comment expliquer l'origine et le sens de la coutume qui conduisait certains pèlerins à extraire de la terre au bas d'un autel ou aux pieds d'une statue et à l'entasser dans un sachet pour le suspendre à leur cou comme une relique ? Le trou qu'ils creusaient était parfois si profond que l'autel penchait peu à peu et menaçait ruine. C'est pourtant ainsi qu'on honorait saint Goneri dans la paroisse de Plougrescant[2].

Le fait le plus saillant dans la revue que nous entamons, c'est l'envahissement du surnaturel, son imprégnation en Armorique. On est surpris de voir tant de fontaines, de statues, de villages placés sous l'invocation des saints les plus divers. La variété et la concurrence de tous ces cultes entremêlés, loin de semer la division dans les esprits, semblent avoir atténué les différences de mœurs qui séparaient la Basse-Bretagne de la Haute ; elles se conservèrent sans porter atteinte à l'unité des convictions.

II. — LA LÈPRE ET LES MALADIES DE LA PEAU

Léproserie, ladrerie, maladrerie, autant de mots employés au moyen âge pour désigner les hôpitaux destinés aux gens atteints de la lèpre. Dans l'ouest, on rencontre d'autres appellations qui ont même sens : le lé-

1. Paul Sébillot, *Le Folklore de la France*, t. II, p. 292.

2. Abbé Lucas, *Vie de saint Goneri*. (*Bull. de l'Association bretonne*) — Albert Legrand, *Vies des saints de Bretagne*. Au cimetière de Pluneret, la tombe de M. de Ségur se distingue par un tas de sachets de terre.

preux étant un Mesel ou un Mesau, on a fait de sa demeure une Mezauderie ou Missaudière, de même que les Caquins de la Basse-Bretagne ont introduit l'expression de caquinerie [1].

Les patrons les plus populaires de ces établissements ont été saint Lazare, la Madeleine et sainte Marthe ; ils eurent bientôt des rivaux qui s'employèrent au soulagement des maladies aiguës comme le feu de saint Antoine, le mal des ardents, le feu de saint Georges, maux affreux qui apparurent surtout au moment des Croisades. Saint Antoine était également invoqué à Clisson comme à Quimper et son culte célébré avec pardon dans les paroisses de Ploudiry, de Spezet, de Musillac, du Faou; de même, dans le diocèse de Nantes, à Touvois, à Geneston, à Saint-Lumine-de-Clisson et à la Benâte.

Le cartulaire des religieuses de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, présente une description du mal de Saint-Georges. La communauté avait deux cimetières, le sien réservé aux religieuses, puis le second pour l'inhumation des « martyrs, c'est-à-dire des malades dont les membres tombaient en lambeaux » [2]. Cette expression se retrouvera ailleurs et en engendrera d'autres que nous signalerons à l'occasion.

Je comprends mieux l'invocation de saint Laurent dans la bouche des malheureux torturés par les ardeurs de la lèpre, elle correspond à son genre de martyre, elle était en usage dans un grand nombre de paroisses, notamment à Limerzel, appellation bretonne composée de deux mots: *Ilis Merzel*, qui donnent en français église des martyrs [3]. On trouve des chapelles dédiées à saint Laurent dans tous les diocèses bretons. A Plouëgas-

1. On dit aussi « Caqueux » dans le Morbihan pour désigner les lépreux ou leurs descendants.

2. P. de La Bigne, *Cart. de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, p. 55 et 264. — Banéat, *Le vieux Rennes*, éd. in-4°, p. 240. L'aumônerie de Saint-Georges de Nantes était sur la route de Paris à la Haie-Lévêque ; c'était un pèlerinage populaire.

3. « Cette paroisse porte, dans les anciens documents, les noms de *Les merzer* et de *locus martyrum* » (Abbé Luco, *Pouillé hist. de l'anc. dioc. de Vannes*, 1908, au mot LIMERZEL.

Moisan, notre saint devient le médecin des rhumatisants.

III. — LES MAUX DE TÊTE ET LA FOLIE

Les maladies de la tête n'ont pas été moins répandues que la lèpre. Un sarcophage percé d'une ouverture lorsqu'il est exposé à la dévotion des fidèles, est toujours une invitation à consulter le défunt pour la solution d'un mal de tête grave ou léger. Voyez le sarcophage de saint Urlou dans l'église de Quimperlé, ou celui de saint Judicaël dans l'église de Saint-Meen, ou celui de saint Yves de Vérité au Minihy de Tréguier: vous apprendrez que les pèlerins ne sollicitent pas d'autre faveur que la permission d'introduire leur tête dans l'ouverture de ces anciens cercueils. Ceux qui préféraient les saints éloignés, allaient dans l'église de Saint-Menoux (Allier), ou se rendaient au Mas d'Aire (Landes) pour y honorer le tombeau de sainte Quitterie[1].

En Armorique, les paroisses possédaient quelques saints dont l'invocation soulageait les maux de tête et calmait la folie. Quand il s'agissait d'une simple migraine, on avait recours aux saints Cosme et Damien honorés à Saint-Nic. On se rendait dans l'église de saint Briac à Bourbriac, où le passage des malades et des fous est signalé par deux compartiments souterrains de la crypte où ils étaient détenus pendant la célébration de la messe ; de même à Locminé (Morbihan), où l'église est sous le vocable de saint Colomban. A Bourbriac, le cérémonial suivant est encore en usage. On fait faire aux malades le tour de l'église, puis on les introduit dans le temple où un prêtre en étole les évangélise et leur met les reliques sur la tête. Les loges ou cabanons qui forment les ailes de la crypte ne servent qu'à maintenir les agités pendant qu'on célèbre la messe[2]. « Dieu manifestait la gloire et la sainteté de saint Briac, dit Albert Legrand, par plusieurs mira-

1. Léon Maître, *Les tombeaux percés d'une fenêtre* (*Revue archéologique*, 1916, t. IV, p. 265-285.

2. Guillotin de Corson, *Mélanges historiques*, 2e série, p. 298.

cles qui se sont faits et se font encore à son tombeau, spécialement en l'endroit des maniaques, insensés et frénétiques et autres malades d'esprit, lesquels se trouvent soulagés et même entièrement guéris à la visite de son tombeau »[1].

A Dol, les chanoines plaçaient les fous sous la protection de saint Samson. Derrière le maître-autel, on voit encore un renfoncement garni d'une grille où ceux-ci, isolés de l'assemblée des fidèles, se tenaient sur une chaise de bois au moins vingt-quatre heures[2]. Là se faisait la neuvaine de leur pèlerinage. Le Périgord connaît des pratiques semblables, ainsi qu'en témoignent dans la basilique de Saint-Front, les cabanons où l'on enfermait les fous à proximité du tombeau du saint.

Je n'ai pas trouvé de dispositions de ce genre dans les paroisses du diocèse de Nantes, mais j'ai noté la faveur dont jouissait le culte de saint Mathurin dans bon nombre de paroisses. Même remarque est à faire dans le diocèse de Saint-Brieuc et dans les communes qui parlent le français. Non seulement on réclame sa protection contre les maux de tête, mais encore son assistance paraît fort bonne à requérir dans les temps d'épidémie. C'est l'opinion dominante dans quarante-trois paroissses.

Quant à la Basse-Bretagne, elle vantait les guérisons opérées par saint Brandan, saint Gonven et saint Trémeur. Saint Hernin imposait aux plaignants un cérémonial bien singulier : après avoir puisé de l'eau dans sa fontaine, ils devaient par trois fois laver la tête de sa statue avec force ; ils n'étaient soulagés qu'après l'opération[3]. Saint-Germain, très puissant en Auvergne, était également réputé en Bretagne. Quiconque voulait exciter sa compassion devait aller vé-

1. *Vies des saints de Bretagne*, éd. de Kerdanet, p. 827.

2. Pol de Courcy, *Guide du voyageur de Rennes à Brest et à Saint-Malo*, p. 84 et 388.

3. Saint Primel, paroisse de Saint-Thois (Finistère), a son pardon le troisième dimanche d'août. Il est invoqué contre les maux de tête et la fièvre.

nérer son bras conservé dans l'église de Cezens, diocèse de Saint-Flour [1]. Chez les habitants de la contrée de Rhuis, la folie prend le nom de mal de Saint Gildas. La vertu divine opérait, paraît-il, des merveilles sur ceux qui s'approchaient de son tombeau, dans l'abbaye qu'il a fondée sur cette côte. Il était d'usage d'y passer une neuvaine et de prendre trois bains dans une eau spéciale, bénite à cet effet.

Les possédés, appelés démoniaques, troublaient l'ordre dans les églises par leurs extravagances tout autant que les enragés et les fous, cependant ils n'étaient pas rejetés au loin comme des pestiférés. Tantôt on les plaçait dans la crypte du saint, tantôt à l'extérieur de l'église pour satisfaire en quelque sorte leur piété. En 1850, on voyait à Saint-Brieuc, autour de la cathédrale, des loges spéciales qui leur étaient réservées et dont la création était attribuée à l'évêque saint Guillaume, qui, au XIIIe siècle, se faisait le médecin de ces malheureux [2].

IV. — LES MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANTS

Dans les rangs de tous les pèlerinages ou pardons de la Bretagne, les mères de famille, traînant après elles leurs enfants, se faisaient remarquer par leur assiduité et leurs instances, car leur lot de souffrances est ordinairement plus lourd à porter que celui des hommes. Les épouses réduites au rôle de postulantes, formaient des groupes différents qui avaient leurs dévotions propres et leurs pratiques particulières que les celtisants ont revées comme des superstitions des âges primitifs. Avant la propagation des idées chrétiennes, les époux se servaient de fétiches grossiers, ils mesuraient la hauteur des menhirs debout, y voyaient un symbole phallique et se frottaient les membres contre certaines aspérités, certaines bosses auxquelles ils attribuaient des vertus con-

1. *Propre du diocèse de Saint-Flour.*

2. Geslin et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. I, p. 222, 230, 243 et 300.

tre la stérilité[1]. Le peuple donnait au rocher de saint Ronan le nom de « jument de pierre[2] » sous prétexte qu'il avait la forme d'une cavale; il servait de but de pèlerinage aux femmes stériles de Locronan.

Les plus pieuses s'adressaient à saint Guénolé dans la région de Penmarch; l'attraction, dans les Côtes-du-Nord, était vers l'église de Plouëzec, où les âmes simples croyaient honorer le berceau de la Vierge sous le nom de Notre-Dame du Gavet. Une fois qu'elles avaient le bonheur d'être enceintes, les femmes se rendaient dans l'église de Quintin où les prêtres leur appliquaient sur le ventre la ceinture de la Vierge, ou bien, se contentaient de porter au cou le médaillon de sainte Elisabeth. Le jour de l'accouchement, on était rassuré si on avait été, au pardon de la Pentecôte, se jeter aux pieds de Notre-Dame du Niver (Edern), ou bien se vouer à sainte Marguerite dans la chapelle du Sel, diocèse de Rennes[3]. Sainte Brigitte, dès le XVIe siècle, remplissait aussi le rôle de la Lucine antique près des mères en couches[4].

La question de l'allaitement des nouveau-nés était autrefois, comme aujourd'hui, la grande préoccupation des femmes honorées de la maternité; alors, on se renseignait sur toutes les démarches à faire pour réussir dans cette entreprise. Sainte Guen, la mère de saint Guénolé, avait été dotée, disait-on, de trois mamelles, il n'en fallait pas plus pour garantir sa puissance nourricière[5].

1. Les menhirs les plus fameux par leur taille sont ceux de Plouarzel et de Moëlan, dans le Finistère ; de saint Cado et de Kerdeff, en Carnac (Morbihan).

2. Le Braz, *Au pays des Pardons*, p. 262-263.

3. G. de Corson, *Statistique du canton du Sel*, Rennes, 1886, in-8.

4. Sainte Brigitte dans la Haute-Bretagne donnait du lait aux nourrices. Elle avait de nombreuses chapelles ; de plus, elle était patronne de six paroisses. Sébillot, *la Légende dorée*, p. 118. Dans le Morbihan, sainte Brigitte a une chapelle à Locpéret (Grand champ). En pays breton, Berhet signifiait Brigitte. Les paroisses où elle était très connue sont Motreff, Spezet, Ploudalmezau, Ploudaniel, Lampaul, Saint-Hernin et Quilbignon.

5. Sainte Guen et sainte Blanche sont sans doute le même personnage.

Sainte Agathe avait une mission différente : ses seins ayant été amputés par les bourreaux, elle devait compâtir aux souffrances des nourrices infirmes.

« Dans le canton de Pontscorff, au nord du bourg de Gestel, s'élève une belle et riche chapelle, au portail fleuri, au clocher à jour. Chaque année, à la fête patronale, des milliers de nourrices du Finistère et du Morbihan accourent au village de Kergornet [1]. » Le Dr Fouquet s'étant trouvé par hasard au milieu de cette assemblée féminine sans savoir le pourquoi, s'adressa à une vieille femme du pays qui lui apprit que la Vierge vénérée donnait et conservait le lait aux nourrices. Sainte Berge, paroisse de Naizin, passe pour avoir le même pouvoir parmi les Bretons gallots. On parle aussi de Notre-Dame de Tréguzon parmi les mères qui sont menacées d'être incapables de continuer l'allaitement [2]. L'épuisement est une disgrâce qu'elles veulent éviter à tout prix et qui les poussait souvent vers des superstitions bizarres. Comment qualifier autrement cette dévotion envers Notre-Dame de *Crée-lait* établie à Nantes, dans l'endroit même où le fameux Gilles de Raiz avait été supplicié, après avoir immolé tant d'enfants à ses fureurs ! Le nom seul aurait dû les faire fuir [3]. Les invocations à la Vierge mère ne manquaient pas en Bretagne. Je me bornerai à citer la statue érigée dans le Poher à la Vierge au lait, dans la chapelle du Frout, non loin d'un bassin alimenté par plusieurs sources, symbole de la fécondité qui a exercé une grande attraction sur les Bretons. Pas une source n'est demeurée chez eux sans emploi.

A Cambon, diocèse de Nantes, Notre-Dame de Planté offrait aussi aux mères plusieurs fontaines dont les eaux vives rendaient aux mamelles taries l'abondance,

1. Fouquet, *Légendes et contes*, p. 77.

2. N.-D. de Tréguzon allaite l'enfant Jésus à Gouëzec. Les mères attachent des épingles au bas de sa robe. D'autres vont boire à la fontaine du Clesmeur, dédiée à sainte Honorée.

3. Le petit monument en forme de niche représentait une vierge mère sous un arc gothique.

pourvu qu'elles fussent arrosées. Dans les landes boisées de Pontchâteau, il y avait double attraction, mais on ne saurait dire si le courant des pèlerins se rendait au magnifique menhir, appelé le *fuseau de la Madeleine* ou à la source inépuisable qui jaillissait à côté.

La préoccupation qui domine dans la plupart de ces démarches, c'est la crainte pour les mères d'élever des enfants incapables de marcher ou atteints de faiblesse dans les reins. Il y a grande rivalité entre les familles sur ce point; le jour où l'enfant a commencé à faire ses premiers pas est noté dans toutes les mémoires, c'est un jour célèbre. C'est là ce qui fait le succès de la statue de Notre-Dame-des-Vertus, à Rezé. Cette Vierge doit être témoin des premiers efforts des bambins; une course est instituée dont les deux points extrêmes se nomment saint Allant et saint Venant. Les protecteurs qui interviennent en Basse-Bretagne sont par exemple saint Léger dont le nom est de bon augure; Iltud est cité aussi avec saint Eléobane, sainte Colombe ou bien encore sainte Ublaye à Plessala. La liste des patrons de l'enfance est inépuisable. A Cléguerec (Morbihan), la pratique est macabre; on découvre le tombeau vide de saint Morvan et on introduit le pauvre petit dans ce lit funèbre et glacial.

Quand les enfants étaient atteints du mal de la peur, on allait à la Chapelle-Rigaud de Mésangé, le premier mardi de mai, prier la Madeleine de les guérir. Notez cette croyance toute païenne à l'influence du mois de mai. On choisit volontiers le 1er mai à Brennilis pour porter les enfants à la statue de saint David, dont le nom a été transformé en saint Avit dans le diocèse de Rennes [1].

Les enfants ne manquaient pas de protecteurs en Armorique surtout quand ils étaient affligés des indispositions du ventre; on appelait à leur secours les saints nommés Mamert, Fiacre, Tenenan, Efflède, Germain, les saintes Nonne, Ninnoc et Pompée. Saint Ivy mérite une mention spéciale. Son pouvoir a d'autant plus de pres-

1. On sait que saint Avit est vénéré dans l'Orléanais. C'est la raison de notre critique qui s'adresse à la paroisse de l'Hermitage.

tige que sa fontaine est dans l'intérieur de la chapelle près du maître-autel [1]. A Morlaix, on roule les enfants sur l'autel de saint Germain pour les préserver des maux de ventre, l'opération a lieu encore au mois de mai. Une friction avec quelques pierres prises dans un trou de la chapelle de saint Adrien (Baud) guérissait les coliques le jour de la fête patronale à la condition que le traitement fut complété par un verre d'eau prise dans sa fontaine [2].

L'épreuve des fontaines, quoique plus rationnelle, exposait les familles à plus d'une imprudence même quand on se bornait à tremper une chemise, comme le faisaient les femmes de Baud qui allaient implorer saint Mamert. Dans la paroisse de Scaër, sainte Candide dénouait les enfants et conjurait la maladie de langueur, appelée le *barat*, à la condition que le nouveau-né fût plongé dans sa fontaine. Certaines mères, se justifiaient en disant que cette pratique permettait aussi de tirer l'horoscope de l'enfant et de mesurer sa résistance future. Les eaux les plus renommées pour ce genre d'expériences étaient les fontaines de saint Cado, au Cap Sizun, de sainte Anne à Fouesnant, de la Croix-Helléan, de saint Maudez, de Notre-Dame de Cleden, de Notre-Dame du Kran, de saint Languis à Kergloff, de Notre-Dame des Langueurs à Joué-sur-Erdre, de saint Melar à Lanmeur [3].

Les pardons organisés autour de la chapelle de saint Levias, en Trédarzec, attiraient les languissants et les rachitiques le deuxième dimanche de septembre. Ceux qui ne réussissaient pas dans leur entreprise partaient pour Guipavas, où le rite de saint Eutrope prescrivait aux parents de fabriquer des cataplasmes avec de la terre prise dans la fontaine. Il est naturel que les foules pieuses aient pratiqué le culte de saint Samson à qui l'on demandait la force et la vigueur des enfants; le

1. Saint Ivy est honoré dans les paroisses de Moréac, de Loquivy, de Ploubazlanec, de Loguivy-Plougras et de Loguivy-lès Lannion.

2. Ogée, *Dict. hist. de Bretagne*. Baud.

3. Saint Languis, paroisse de Kergloff, est appelé saint Egannec et saint Candide.

nom seul de l'évêque de Dol excitait leur confiance jusque dans la pointe du Finistère. Les habitants de Landunvez lui avaient consacré une fontaine dans laquelle on plongeait les enfants rachitiques.

On appelait mal de Sainte-Blanche l'éruption qui se produisait sous la forme de petits boutons couvrant tout le corps comme la rougeole. Sainte Blanche était honorée surtout à Saint-Cast, dans la forêt de Loudéac, où elle avait des chapelles et des fontaines [1].

L'enfance est encore très éprouvée par la gale de la tête qu'on appelle « râche » et qui impose à ses victimes des démangeaisons difficiles à apaiser. Les pauvres mères, affolées par l'inutilité de leurs onguents, se vouaient surtout au culte de saint Barthélemy qu'elles surnommaient « Râchou » en lui rappelant qu'il avait été l'écorché des païens [2]. Dans le diocèse de Nantes, les mères s'adressaient à sainte Emerantienne ou Emerance dont la statue était dressée dans trois localités, à Oudon, à Saint-Lumine et à Mouzeil.

La fin prochainement.

Léon Maitre.
Archiviste honoraire de la Loire-Inférieure.

1. Il est à présumer que sainte Noyale était le même personnage que sainte Blanche. (*Revue des traditions populaires*, t. IV, p. 164.) Noyale est appelée par les Bretons Noyal-Guen et Santez Malven. Cf. J. Loth, *Les noms des saints bretons*, p. 99. — G. de Corson, *Pardons et Pèlerinages de Basse-Bretagne*, p. 201.

2. J'ai cité huit léproseries de saint Barthélemy dans le diocèse de Nantes. Dans le Morbihan, je ne connais que celle de Pleucadeuc.

BULLETIN CRITIQUE

Th. Mainage. — *Les religions de la préhistoire. L'âge paléolithique.* Paris, A. Picard, 1921. In-8° de VII-438 pages avec figures.

La préhistoire est impuissante à révéler scientifiquement les origines de la religion. A entendre certains savants soucieux d'exploiter l'homme quaternaire au profit de leurs théories préconçues, cet homme n'avait pas d'idées religieuses ; celles-ci n'apparaissent qu'avec le néolithique. Comme l'âge de la pierre taillée avait été la toute première étape de la civilisation humaine, la conclusion s'imposait, logique et victorieuse : la religion, fruit tardif de l'évolution ne pouvait remonter aux origines de notre espèce. L'homme sorti des langes de l'animalité avait déjà été areligieux. Cette découverte portait un coup mortel à la croyance fondamentale du christianisme : l'existence d'une révélation primitive.

On voit aussitôt l'intérêt qu'il y a, non seulement au point de vue de l'histoire générale des religions mais encore au point de vue chrétien, à rechercher si l'homme de l'époque paléolithique a eu des sentiments religieux ou s'il a été un athée. Si l'on peut prouver que la plus vieille humanité sur laquelle nous avons actuellement des données certaines, bien qu'encore incomplètes, a possédé une religion, et si l'on peut démontrer que cette religion a été la plus ancienne que nous connaissons mais non la première de toutes, la possibilité d'une révélation primitive demeure intacte. C'est à faire cette double preuve que s'est employé M. Mainage ; à résoudre ce problème, il a déployé une science extraordinaire d'anthropologue et d'ethnographe. Nul travail important, nul mémoire ne lui a échappé ; de cette vaste érudition est sorti un ouvrage que l'on peut considérer à juste titre comme l'un des meilleurs travaux d'ensemble sur les sciences préhistoriques.

Dans les temps où paraissait l'ouvrage de M. Mainage, M. Marcellin Boule publiait sa magistrale histoire des *Hommes fossiles*. Tous deux se sont rencontrés, dirait-on, pour donner une synthèse des connaissances désormais acquises sur les hommes des époques préhistoriques ; tandis que celui-ci se cantonnait dans le seul domaine scientifique, celui-

là coordonnait les faits en les envisageant au point de vue religieux. Il les interprétait, et c'est cette interprétation qu'il est intéressant de retracer brièvement.

C'est à l'art quaternaire et à la disposition des sépultures que M. Mainage demande des preuves de l'existence d'un sentiment religieux chez l'homme de la période paléolithique. Que l'homme quaternaire ait eu un art déjà avancé, nul n'en saurait plus douter à la suite des découvertes effectuées en Europe depuis une soixantaine d'années. Cet art consiste le plus souvent dans la reproduction des formes animales qui sont généralement rendues avec un rare bonheur d'expression. L'homme paléolithique était avant tout chasseur et chasseur par nécessité. Est-ce pour sa simple satisfaction qu'il s'est adonné à cette reproduction des animaux ? M. Mainage ne le croit point. Les peintures pariétales et les sculptures retrouvées ont pour lui un sens religieux, mais de quelles croyances religieuses procédait cet art ? Peut-on l'expliquer par le totémisme, c'est-à-dire par cette idée, que les peuplades primitives ont encore, qu'il existe une parenté entre un groupe humain et des groupes d'animaux ou d'objets déterminés. Salomon Reinach a essayé d'expliquer l'art quaternaire par le totémisme, mais les raisons qu'il a données ne satisfont plus personne. M. Mainage voit dans la reproduction des espèces animales l'hommage rendu, par des peuples essentiellement chasseurs, aux êtres qui leur assurent la nourriture. Le culte de l'homme des cavernes pour les animaux lui paraît prouvé par toutes les données de l'ethnographie. L'art de l'époque quaternaire décèlerait donc de la part des paléolithiques un sentiment religieux.

Pour si séduisantes que soient les preuves que M. Mainage tire de l'art des cavernes pour démontrer qu'il procédait d'un sentiment religieux, et quel que soit le luxe d'arguments dont il appuie ses preuves, elles ne sont point très convaincantes, il faut l'avouer, avec l'auteur lui-même. Plus prenantes sont celles qu'il tire de la disposition des sépultures. En 1883, G. de Mortillet affirmait qu'il n'y avait pas traces de pratiques funéraires dans tous les temps quaternaires ; l'homme quaternaire était donc dépourvu du sentiment de religiosité, car dès que les idées religieuses se font jour les pratiques funéraires s'introduisent. Les documents dont on dispose actuellement semblent contrecarrer ces affirmations. Depuis 1883 jusqu'à nos jours, on a découvert maintes sépultures quaternaires dont l'authenticité ne fait de doutes ni pour Boule, Cartailhac, l'abbé Breuil ni pour les plus éminents des paléontologues ou

géologues. Or, de l'examen de ces sépultures, si l'on considère la disposition présumée des corps et les objets qui les accompagnent, on peut conjecturer que l'homme paléolithique a volontairement inhumé des morts et dans des conditions telles qu'on peut supposer qu'il a eu foi en la survivance. Puisqu'il a eu des rites funéraires, ceux-ci ont procédé d'un sentiment religieux.

L'argumentation de M. Mainage, lorsqu'il étudie les sépultures, est plus serrée que lorsqu'il examine l'art quaternaire ; rien ne s'oppose à ce que l'on admette ses conclusions. Etant donné les progrès de la science préhistorique et les découvertes nouvelles qu'amène chaque année, de nouveaux examens lui permettront sans doute de fortifier encore les preuves qu'il a déjà réunies pour combattre la thèse de Mortillet et présenter la sienne propre. La carte du monde paléolithique est encore bien petite : elle ne dépasse guère une aire géographique comprise entre l'Espagne et l'Autriche, d'une part, l'Angleterre et les rivages français de la Méditerrannée, d'autre. Jusqu'à présent, écrit Marcellin Boule, l'inventaire de la paléontologie humaine nous apparaît, en dehors de l'Europe, comme des plus misérables. Aussi bien, peut-on se demander si les quelques inductions de M. Mainage sont valables pour l'universalité du monde de l'époque quaternaire. Il se pose à lui-même la question, et elle est d'importance pour le point de vue qui l'occupe. Avec franchise il répond que dans l'état actuel de la science, il est absolument impossible de décider si les croyances et les coutumes religieuses professées ou pratiquées par les troglodytes de l'Europe pleistocène ont été celles des peuplades disséminées à la même époque sur les continents. Cette conclusion négative invite un chacun à se garder des généralisations hâtives et prématurées.

A vrai dire, ce que nous savons de la religion à l'âge quaternaire se résume à bien peu de chose. Mais affirme M. Mainage, on serait en contradiction avec les données les plus certaines de l'ethnographie si l'on refusait à nos lointains ancêtres d'avoir connu et adoré le Maître créateur et justicier qui se révéla lui-même au premier couple humain. Leur croyance monothéiste dégénéra en un culte naturaliste aux pratiques étranges issues d'une mentalité de chasseurs.

L'œuvre de M. Mainage dénote non seulement une vaste érudition mais encore un grand courage. Lorsqu'on songe que nous ignorons encore à peu près tout des peuples qui vécurent sur le sol de France vers le VIIe et VIe siècles avant J.-C., il est hardi de tenter la reconstitution de la psychologie

religieuse des troglodytes. La foi anime la science, et puisque M. Mainage a entrepris une vaste enquête sur les religions de la préhistoire, espérons que nous verrons bientôt paraître le volume consacré aux croyances de l'époque néolithique. Dans ces époques moins lointaines, des documents plus nombreux et plus probants faciliteront la tâche de l'historien des religions préhistoriques.

J. Mathorez.

Abbé E. Mangenot. — *Sion, son pèlerinage, son sanctuaire.* — Nancy, 1919. In-8° de viii-702 pages.

C'est à la *Colline inspirée* que nous devons ce livre sur Sion. Le roman de M. Maurice Barrès a conduit M. le chanoine Mangenot à étudier de près les frères Baillard, dont l'activité se développa un certain temps auprès du sanctuaire lorrain. L'intérêt qu'il prit à ces recherches lui donna l'idée de les pousser plus loin et de combler une lacune importante de l'histoire religieuse de la Lorraine. De là cet ouvrage compact et amplement documenté qu'il offre à la curiosité des historiens et à la piété des dévots de la Vierge.

On ne pouvait désirer une histoire plus complète et plus détaillée du sanctuaire national des Lorrains. C'est un résumé de l'histoire religieuse de la Lorraine qui se déroule sous les yeux du lecteur depuis les premières manifestations de cette province jusqu'à son plein épanouissement dans les grandioses pèlerinages qui ont suivi la guerre. C'est aussi une partie de l'histoire politique de la Lorraine, dont les ducs avaient une si grande dévotion à la Vierge de Sion.

Le sanctuaire de Sion n'entre réellement dans l'histoire qu'au xe siècle, avec saint Gauzelin et saint Gérard. Saint Gauzelin, évêque de Toul, échangea avec l'évêque de Langres l'abbaye de Saint-Gengoult, de Varennes, pour les propriétés que le prélat langrois possédait en trois localités, dont l'une se nommait Séionz (vers 955). La tradition populaire attribue à saint Gérard, successeur de saint Gauzelin, la construction de l'église de Sion, et l'érection d'une statue miraculeuse, représentant la Vierge allaitant. Une discussion fort bien menée renverse cette tradition : la statue ne peut être que du xive siècle et l'église serait antérieure à saint Gérard. Le rôle de cet évêque fut cependant important dans l'histoire du pèlerinage de Sion : en donnant l'église paroissiale de Sion aux

clercs réguliers de Saint-Gengoult de Toul, il a assuré la régularité de sa desserte, et par là, il a donné plus de stabilité à une église aussi isolée et d'accès difficile. Le culte que la mère de Dieu y recevait antérieurement n'a-t-il pas été le motif qui détermina le pieux évêque de Toul, si dévot à Marie, à consacrer une situation qui eût pu, faute de la mesure, devenir précaire ? Saint Gérard serait donc, sinon le fondateur, du moins l'organisateur du pèlerinage de Notre-Dame de Sion.

Mais alors à quelle date faire remonter les origines de ce pèlerinage ? M. M. ne craint pas de les placer dans les premiers temps de l'évangélisation de notre pays ! Sans être affirmatif, il présume que le *vicus Suentensis* avait un sanctuaire dédié à la Vierge dès le ve siècle. L'hypothèse s'appuie sur une inscription en vers hexamètres : l'épitaphe d'un jeune homme, nommé Nicétius, découverte en 1868, et datée par le P. Henri Thédenat et Mgr Duchesne du même siècle. Du fait qu'on rencontre des chrétiens dans ce *vicus*, à cette époque, M. M. croit pouvoir conclure qu'ils avaient un temple, servant à l'exercice de leur culte ; il présume aussi que cette église était déjà dédiée à la Vierge, car en Gaule, au vi^e siècle, une fête de la sainte Vierge était célébrée au mois de janvier. Les preuves sont-elles suffisantes ? M. Mangenot fait lui-même remarquer que l'église de Sion, dédiée actuellement à la Nativité, n'a pu être placée sous ce vocable avant le viiie siècle.

Il n'est pas possible de donner une analyse même sommaire de l'histoire du sanctuaire de Sion : c'est l'ordre chronologique que M. M. a suivi, décrivant minutieusement tous les faits, étudiant de près tous les documents, discutant de façon très serrée les traditions populaires, les affirmations des historiens. Nombreux sont les aperçus nouveaux qu'ouvre l'auteur : c'est sur ces points qu'il importe d'insister.

Signalons d'abord le récit de l'expédition de Jean Casimir, prince d'Orange-Nassau, replacée à sa vraie date, en 1569 et non 1587 (ch. VI), des détails nouveaux sur Charles VI et le pèlerinage de la ville de Nancy en 1663 (ch. VIII), les pèlerinages de Vézelise (ch. IX), enfin l'administration des Baillard, qui provoqua un schisme sur la sainte colline (ch. XI).

Une question importante, touchant à la fois à l'histoire de Lorraine et à celle du sanctuaire de Sion, est l'authenticité du testament par lequel René II, le 25 mai 1506, introduisit la loi salique en Lorraine (ch. VII). Perdu, ce testa-

ment fut miraculeusement découvert en 1623 : il servit à légitimer les revendications de François de Vaudémont et de son fils Charles à la couronne de Lorraine ; cette découverte eut pour autre conséquence la fondation du couvent des Tiercelins près du sanctuaire. L'opportunité de cette découverte, l'absence de l'original du testament ont fait douter de son authenticité : le doute rejaillissait sur la Vierge de Sion, que l'on aurait mêlée à une imposture. M. Marichal a heureusement trouvé l'original de ce testament à la bibliothèque de l'Institut de France. M. Mangenot en démontre l'authenticité. Cette démonstration appelle plusieurs remarques.

En plus du testament du 25 mai 1506, il existe un codicille du 3 décembre 1506 confirmant le premier. Cette pièce paraît justement suspecte à M. Mangenot. C'est en réalité un faux des plus grossiers : formulaire, expressions, style, tout le prouve. L'original, tiré des archives de Lorraine se trouve reproduit dans les papiers de l'abbé Decamps, à la Bibliothèque nationale (Col. Decamps, vol. 64, fol. 301-303). Ne serait-ce pas cette pièce, plutôt que le testament du 25 mai 1506, qui fut lue aux Etats de 1625 par François de Vaudémont ? Il dit lui-même que la « teneur » de ce testament était venue depuis peu à sa connaissance. Ses adversaires la prétendaient récente « comme la blancheur du parchemin et la fraîcheur de l'écriture le faisaient assez voir » (p. 182). Ses dispositions ne sont pas d'accord avec celles du testament proprement dit, auquel, en 1530, le duc Antoine et son frère Claude se conformèrent. Fabriqué, le codicille suppose connu seulement le fait de l'institution de la loi salique en Lorraine par René II. La conclusion est qu'il existe bien un testament authentique de René II (25 mai 1506), établissant la loi salique en Lorraine ; mais que le document, présenté aux Etats de Lorraine en 1625 par François de Vaudémont, était faux.

Dans les « Notes Complémentaires », M. M. apporte des précisions sur certains points qu'il n'avait pas élucidés dans le corps de l'ouvrage. Ainsi, la fréquentation de l'église de Sion par Gérard, premier comte de Vaudémont, et l'érection de la paroisse de Vaudémont (p. 107, 676 et suiv.). On ignore cependant quand cette paroisse fut détachée de celle de Sion.

Signalons, en terminant, quelques rectifications et additions : p. 260, le *Memorare* que Charles IV cite n'est pas de sa composition. C'est le *Memorare* des Chartreux ; il a pu l'entendre réciter à la chartreuse de Bosserville, qu'il a fondée. — P. 641, note. La mort de la mère de Marguerite de

Lorraine, Yolande d'Anjou, eut lieu en 1483, d'après un document qui se trouve aux Archives de la Meuse, *Registre des comptes du duché de Bar* : B 551, fol. 114 v°-115 r°. — P. 106. La charte d'Udon se trouve dans Calmet, *Histoire de Lorraine* (Nancy, 1728), t. I, *Preuves*, col. 455 (pour Sion), et le diplôme de Henri IV, col. 458. — P. 109 la charte de Pibon se trouve également dans Calmet, t. I, *Preuves*, col. 518. — P. 185 n. 3. L'original du testament de 1486 est à la bibliothèque de l'Institut de France, fonds Godefroy, vol. 308. — P. 93, ligne 13, lire : l'abbé de l'Espée, curé de Tantimont au lieu de Vaudémont.

L. Marchal.

R. P. Mortier. O. P. — *Histoire abrégée de l'ordre de Saint Dominique en France.* — Tours, Mame, 1920. In-8° de x-390 pages.

L'ouvrage du P. Mortier est un livre intéressant, solide, dépourvu volontairement de tout appareil scientifique — un peu trop, peut-être ; on aimerait, sinon des discussions critiques qui ne seraient pas à leur place, du moins des références bibliographiques un peu complètes et précises — mais qui repose sur des recherches sérieuses et personnelles. Il offre comme le résumé, du point de vue français, de la grande *Histoire des Maîtres généraux* qu'avait précédemment donnée l'auteur ; il atteindra fort bien son but : renseigner rapidement les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse sur le passé et sur l'organisation, par moments très compliquée, des Dominicains français.

Les quelques erreurs matérielles qu'on peut y relever sont pour la plupart aussi légères qu'excusables. P. 18, à propos de la célèbre bulle par laquelle Honorius III approuve l'ordre des Prêcheurs, le P. Mortier emploie à tort l'expression de signature du pape. Cette bulle a été expédiée en la forme ordinaire des petites bulles, qui ne comportait aucune signature. — P. 68, peut-on dire que l'Inquisition ait été une « œuvre foncièrement papale et impériale ? » Impériale en quoi ? Si l'on prend le mot Inquisition dans son sens précis et technique : commission pontificale donnée à certains hommes de poursuivre l'hérésie suivant une certaine procédure, l'Empire n'y est pour rien. Les empereurs, Frédéric I et Frédéric II, ont seulement promulgué les lois dont l'Inquisition a exigé

l'application par le pouvoir séculier. — P. 10, l'Inquisition, en Provence, n'était-elle pas confiée aux Franciscains, et non aux Dominicains, comme paraît le dire le P. Mortier ? — P. 208, Renée de France, duchesse de Ferrare, n'était pas la sœur de François Ier, mais la fille de Louis XII. — Ce sont des vétilles.

A peine plus grave est le reproche qu'on pourrait adresser au P. Mortier de n'avoir pas entièrement surmonté une des principales difficultés de son sujet, qui était de le délimiter. Il était inévitable que pour être compris il devait dire une foule de choses qui eussent été aussi bien à leur place dans une histoire générale de l'ordre ou dans une histoire des Dominicains d'Italie ou d'Espagne. Surtout dans les premiers siècles de son existence, l'ordre est essentiellement international. Si cet internationalisme même a été une cause de tiraillements et de difficultés, c'est une recherche délicate et difficile que le P. Mortier n'a pas tentée, sauf un peu à l'occasion du grand schisme. Il n'est pas facile de dégager ce qui revient à la France dans la grande œuvre des Dominicains. C'est une solution médiocre que celle de donner une série de notices sur les généraux français, en sautant les autres. Il est un point cependant qui est certain, et que le P. Mortier, qui ne l'a pas négligé, aurait pu mettre en plus forte lumière. La France a fourni à saint Dominique une condition essentielle pour réaliser son idée. Pas d'ordre savant — c'est ce que voulait créer Dominique — sans un établissement où l'on trouve la science. L'Ordre dominicain supposait l'Université de Paris ; Dominique l'a reconnu du premier coup d'œil. Mais l'Université, au XIIIe siècle, a beau être internationale par le recrutement de ses maîtres et de ses élèves, internationale aussi par ses méthodes, elle est française en ce sens que son prestige et son monopole de fait lui viennent de la supériorité incontestable et incontestée, encore que jalousée, des écoles françaises du XIIe siècle. Dans cette mesure, on peut dire que l'Ordre dominicain, fondé par un Espagnol, illustré par des grands hommes et des grands saints de tous les pays, est une création à laquelle la France a pris une très grande part. Il est français par là, beaucoup plus que par l'accident qui a fait que la prédication de saint Dominique a eu pour théâtre le sol du Languedoc.

Mais le P. Mortier n'abuse-t-il pas un peu de la méthode qui consiste à appeler dominicain ou français, tout ce à quoi un dominicain ou un Français a été mêlé ? Le fait que le général des Dominicains a contribué à le négocier justifiait-il

l'introduction dans une histoire de l'Ordre, p. 126, d'une assez longue étude sur le traité de Brétigny ? Peut-on, p. 133, parce qu'un général français en a pris l'initiative, voir une idée française dans la réforme qui supprime les chapitres généraux annuels ? Il faudrait du moins montrer que les provinces françaises la réclamaient. La France est-elle vraiment pour quelque chose dans la carrière de sainte Catherine de Sienne, parce que le général devant lequel elle comparut au chapitre de Florence, en 1374, était un Français, maître Elie de Toulouse? Et dira-t-on que « la réhabilitation de Jeanne d'Arc est une œuvre bien dominicaine » (p. 156), à cause de la part qu'y prend Jean Bréhal, inquisiteur général, ès qualité ?

Une critique plus sérieuse est celle-ci. Le P. Mortier sait, à l'occasion, avouer franchement les défaillances de l'Ordre. C'est avec d'autant plus de surprise et de regret que l'on voit sa critique, ordinairement ferme, fléchir sur certains points où il semble croire qu'il y va de l'honneur, des prétentions, de l'amour-propre de son Ordre. S'il paraît avoir abandonné la bizarre théorie qu'il avait soutenue dans son *Histoire des Maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs* : le rosaire « méthode de prédication » de saint Dominique, il ne peut se résigner à admettre que le rosaire date du xve siècle. — Il est extrêmement bref sur l'Inquisition, qui a été pourtant, notamment en France, une des principales parmi les tâches auxquelles se sont consacrés les Prêcheurs. — Il n'examine pas la question controversée et difficile de savoir d'où est venue à saint Dominique l'idée de la pauvreté collective ; si elle a été spontanée, ou s'il l'a empruntée à saint François. — Rien sur la rivalité des deux grands ordres mendiants. — Enfin on est stupéfait de constater qu'un historien averti comme lui puisse encore admettre la réalité de la découverte du corps de sainte Madeleine en 1279. Il renchérit même sur la légende. Il nous montre Charles II d'Anjou « confiant dans une tradition séculaire qui affirmait que le corps de sainte Marie Madeleine reposait dans l'église de Saint-Maximin. » On serait curieux de savoir où il prend cette « tradition ». Une seule tradition, au xiie siècle, était séculaire ; je ne dis pas fondée. Elle plaçait le corps de la sainte à Vézelay.

E. Jordan.

Abbé Y. B. Eriau. — *La vénérable Madeleine de Saint-Joseph, première prieure française du Carmel de l'Incarnation*, 1578-1637. *Essai sur sa vie et ses lettres inédites*. Préface de M. A. Rébelliau. — Paris, 1921. In-8° de xxiv-88 pages avec 8 plans ou gravures. Prix : 3 fr. 50.

Voici un petit livre bien rempli, par ce qu'il contient de faits et d'idées, jusque dans la préface, et aussi par les promesses et les espérances que nous donne l'auteur en annonçant la publication à bref délai de documents importants sur les débuts de la Renaissance catholique en France. Cette période, une des principales de la grande Réforme issue du concile de Trente, est encore peu connue, bien qu'on ait beaucoup écrit sur elle. Il s'en faut qu'on ait tout dit sur le cardinal de Bérulle et les autres initiateurs qui travaillèrent alors à former l'âme française. Saint Vincent de Paul lui-même attend encore une biographie définitive, dont sa correspondance, en voie de publication, fournira les premiers matériaux. L'établissement de la réforme de sainte Thérèse, auquel se rapporte le présent ouvrage, fut un des principaux aspects de cette restauration, parce qu'il contribua à fixer ses grandes lignes. Et pourtant nous n'avons sur cette question que les ouvrages de l'abbé Houssaye, assez vieillis et qui datent de cinquante ans.

On avait projeté, il y a quelques années, de donner au public la correspondance de Bérulle, mais l'entreprise se heurte sans doute à la crainte de réveiller la vieille querelle entre les Carmes et les Oratoriens, qui possède encore, parait-il, le don de surexciter les passions et de troubler les esprits. Toutefois une étude complète, approfondie, des origines de la Réforme catholique en France, qui fixerait nettement ses caractères propres et sa place dans la Réforme de l'Eglise, ne permettrait-elle pas de résoudre le conflit, du moins aux yeux de tout homme impartial et non prévenu ? M. Rébelliau nous indique lui-même, après l'abbé Houssaye, une solution du problème (p. xxii), que devra mettre en relief le futur historien du Carmel en France (d'aucuns disent du Carmel de France); l'âme française transformant, pour mieux s'y adapter, l'esprit de la réforme carmélite, et faisant pénétrer cet esprit, jusqu'à la moëlle, dans la nouvelle société chrétienne de France.

Selon la pensée de Houssaye, les dernières filles de sainte

Thérèse n'avaient pas tant quitté le monde qu'elles n'avaient tout emporté avec elles au cloître : les quelques renseignements que fournit l'œuvre présente, sur la vie et l'action de la vénérable Catherine de Saint-Joseph, illustrent la peinture que M. Rébelliau trace des relations que les religieuses conservaient avec l'extérieur, de l'influence qu'elles y exerçaient. Cela pouvait choquer les supérieurs réguliers et ils essayèrent de reprendre la direction des couvents de femmes que Rome avait cependant confiée, avec leur assentiment, à Bérulle et à sa Congrégation. Mais l'immixtion de ces étrangers, ou même de leurs subordonnés indigènes, ne plaisait guère aux grandes familles nobles ou de haute bourgeoisie qui cédaient leurs filles à sainte Thérèse, sans les abandonner ni s'en détacher entièrement. Il était difficile de concilier des exigences contraires, mais encore plus difficile de déposséder les supérieurs en fonction pour leur substituer des inconnus.

La mère Catherine de Saint-Joseph, sortie elle-même d'une famille bourgeoise anoblie au service des rois dans la finance et la diplomatie, et partageant son activité entre Paris et la Touraine, mérite d'ailleurs par ses services d'être appelée une nouvelle sainte Thérèse : un de ses plus intimes, le chancelier de Marillac, l'estimait capable de gouverner un royaume. Son père lui-même ne s'imposait pas moins dans son entourage, et, comme ses ancêtres, il savait mieux commander qu'obéir ; il consacra sa fortune à la fondation de plusieurs couvents, notamment au Carmel de Tours, dans lequel, s'étant fait prêtre, il s'installa comme prédicateur et directeur, si bien que Bérulle dut l'inviter respectueusement à se retirer (p. 34-35). De tels caractères n'avaient pas toujours la souplesse qui pliait devant n'importe quelle autorité !

Madeleine du Bois de Fontaines participa aux origines du Carmel de France à titre de novice ; les fondateurs Bérulle, Mme Acarie, aussi bien que les religieuses espagnoles qu'ils avaient appelées à leur aide, apprécièrent aussitôt ses hautes capacités, et, au lendemain de sa profession (12 novembre 1605), une année après la première fondation, la choisirent pour maîtresse des novices. Au bout de moins de trois ans, en avril 1608, elle fut élue prieure du couvent de la rue Saint-Jacques, berceau de tous les autres. Elle n'avait pas trente ans. Elle remplit encore cette fonction onze années de suite (1624-1635), et dans l'intervalle, présida à deux fondations nouvelles, celle de Lyon et celle de la rue Chapon, à Paris, en même temps qu'elle intervenait dans la plupart des autres, notamment celle de Tours. Elle mérita réellement le titre,

que lui donna le procès diocésain de béatification dressé peu après sa mort, de *propagatrice de l'ordre des religieuses carmélites déchaussées dans le royaume de France* (p. 24-25). Ainsi elle n'hésita pas à défendre hardiment contre les Carmes l'œuvre à laquelle elle avait pris une si grande part (p. 51). Ses hautes capacités, ses éminentes vertus, naturelles et surnaturelles, lui assurèrent promptement une influence considérable, qui s'étendit parfois aux affaires publiques. Parmi ses correspondants, figurent les grands personnages contemporains, saint François de Sales, sainte Chantal, le pape Urbain VIII, les reines Marie de Médicis, Anne d'Autriche, le cardinal de Richelieu, d'autres princes de l'Eglise, des évêques, des généraux d'ordres, des ministres, des princes et princesses, etc. (p. 30-31, 42). Des hommes comme Bérulle et le garde des sceaux Michel de Marillac la consultaient pour leurs affaires. C'est ainsi qu'elle coopéra à la création de l'Oratoire et que le second personnage, grand bienfaiteur du Carmel et, pour ainsi dire, la pierre temporelle de l'édifice (p. 41), trouva auprès de la prieure un appui, une intercession dans sa disgrâce : elle dont les prières avaient été efficaces pour la réussite du siège de la Rochelle, qui gardait assez d'influence sur Richelieu pour en faire le protecteur du Carmel à la mort de Bérulle, resta jusqu'à la fin fidèle aux malheurs de la plus célèbre victime du terrible cardinal.

Ainsi la vénérable prieure réalisa, autant et plus que ses compagnes de la fondation, le programme que M. Eriau en trace quelque part. « Tout cet état-major de la Renaissance catholique entretenait des relations constantes avec le quartier général qu'était le Carmel, acceptait son mot d'ordre, lui assurait son appui, exécutait ses plans » (p. 42). Il faut attribuer son action, tout d'abord, à la pratique de vertus héroïques, parmi lesquelles dominaient le renoncement à un esprit naturellement vif et brillant, et une bonté comme celle de saint François d'Assise, qui attirait les petits et les faibles, s'intéressait même aux oiseaux ; elle s'était fait une idée vraie de la justice sociale, justement soucieuse des droits des ouvriers et des travailleurs à son service, car « il valait mieux, disait-elle, que les ouvriers eussent du nôtre que nous du leur » (p. 52). C'est ainsi qu'en résolvant déjà la question sociale selon la raison et le bon sens, elle élargissait le programme dont elle inspirait la société éclairée et pieuse qui travaillait sous sa direction au bien de l'Eglise et à la grandeur de la France.

Après avoir raconté les derniers jours de la carmélite, son

historien analyse quelques-unes des rares lettres de direction qu'elle n'avait pas détruites avec le reste de sa correspondance. Dans la plus remarquable de ces lettres, probablement adressée à Michel de Marillac, elle prenait à parti une fausse dévotion, qui infectait alors la Renaissance catholique, premier éveil du quiétisme, en dépit du cri d'alarme qu'elle avait arraché au cardinal de Bérulle et à Mme Acarie. Ces mystiques dédaignaient le Christ pour s'abîmer dans le sein de Dieu le Père, et la mère de Saint-Joseph leur opposait la dévotion à la sainte Eucharistie, objet principal de sa piété ; vers 1630 elle établissait dans son couvent la pratique de l'heure d'adoration, qu'elle introduisit ainsi d'Italie en France.

Son activité fut créatrice en même temps que d'organisation. Après la mort de Mme Acarie, elle prit sa place à la tête du Carmel de France (1618), dont elle dirigea dès lors les destinées près de vingt ans, par ses conseils et le prestige de son expérience, de sa sainteté, de même qu'elle élargissait son rôle dans la Renaissance catholique française. La publication de sa correspondance que préparent les Carmélites de Paris, serait donc importante pour l'histoire du Carmel, par suite, pour celle des débuts de la grande Réforme religieuse en France. Il est à désirer qu'elle soit menée promptement à bonne fin, avec celle des lettres de Bérulle et autres personnages influents dans l'Eglise de France à cette époque. Le monde savant et ses revues ne sauraient trop y contribuer.

P. Richard.

G. Bonnenfant. — *Les séminaires normands du* XVI*e au* XVIII*e siècle. Fondation. Organisation. Fonctionnement.* — Paris, Picard. 1915. In-8° de 515 pages.

Ce livre que, trop modestement, M. Bonnenfant qualifie d'« essai », est une magistrale étude sur les efforts tentés, en Normandie, pour appliquer le décret du concile de Trente relatif à la création des séminaires. Le plan suivi est fort simple et heureusement conçu. Trois parties : *Essais*, la période des tâtonnements ; *Réalisations*, monographies des maisons qui peu à peu se créent ; *Vues rétrospectives et synthétiques*. La conception de cette troisième partie offre le double avantage de décharger de détails encombrants les monographies précédentes, et de grouper en meilleure lumière les

données concernant l'administration, le fonctionnement, la discipline, dans l'ensemble des séminaires.

Pour souligner l'urgence d'une réforme, de longues pages préliminaires nous disent le relâchement des mœurs ecclésiastiques en Normandie : oubli de la résidence chez nombre d'évêques, cumul des bénéfices, vie scandaleuse des chanoines et des chapelains de Rouen, négligences inouïes et ignorance des prêtres des campagnes. Plusieurs causes expliquaient en partie ce relâchement : la propagande protestante qui gagna un certain nombre d'ecclésiastiques ; qui, plus souvent, désorganisa le culte par les excès commis ; la collation des bénéfices à des sujets indignes ; l'insuffisance de préparation au sacerdoce.

Une formation sérieuse et prolongée des clercs s'imposait donc. Un concile provincial se réunit à Rouen, en 1581, pour étudier les remèdes à ce déplorable état de choses et l'on y aborda la question des séminaires. Mais les prescriptions du concile furent peu écoutées ; et le tableau que trace de l'Eglise normande le cardinal de Joyeuse, en 1615, reste des plus sombres.

Mais dans la première moitié du XVIIe siècle, les évêques, peu à peu, tentent, chacun dans son diocèse, des essais d'organisation, insistent, dans leurs mandements, sur la formation intellectuelle et disciplinaire de leurs clercs ; un curé normand, Charles Godefroy, présente à l'assemblée du clergé de 1625, un très curieux plan pour la réforme des mœurs ecclésiastiques. Cependant, durant cette période, une seule création sérieuse se fait : le *séminaire de Joyeuse*, à Rouen ; le cardinal de Joyeuse le fonde et le dote, par testament, en 1615 ; il ne pouvait contenir que trente élèves, à qui on enseignait théologie, philosophie, rhétorique et humanité ; il semble n'avoir pas donné grand résultat. Le clergé demeurait dans une infériorité intellectuelle et morale lamentable, dont le chapitre VIII de l'ouvrage fournit de multiples et bien tristes témoignages. Les clercs soucieux d'acquérir une formation devaient aller la demander aux collèges des Jésuites de Rouen, de Caen, de Dieppe, d'Alençon, à ceux des Oratoriens de Rouen et de Caen, qui avaient des chaires de philosophie et de théologie.

Mais voici que paraît le Père Eudes, « l'apôtre de la Normandie ». Au cours de ses missions à travers la province, il groupe les prêtres avec succès pour des sortes de retraites, et il sent naître en lui le projet de rendre permanent de tels groupements par la création de séminaires. Sa congrégation,

— l'Oratoire, — ne l'encourage pas ; il s'en sépare (1643) ; elle contrarie autant qu'elle peut ses démarches à Rome ; il persévère, fait intervenir de hautes personnalités, et fonde son institut de Jésus et Marie. Dès lors, sur son initiative, les séminaires vont éclore partout sur le sol de Normandie. Le premier en date est celui de Caen (1644) ; de tous côtés, les oppositions se lèvent ; Oratoriens, Jansénistes, curés, prédicateurs, confesseurs s'efforcent à l'envi d'entraver l'innovation du Père Eudes ; l'évêque même, M. Molé, fait fermer la chapelle du Séminaire en 1650. Mais le fondateur a raison de tous les obstacles et, de 1664 à 1684, un vaste établissement se construit, qui prospèrera jusqu'à la Révolution. De Caen les Eudistes bientôt essaiment. Ils créent d'autres maisons analogues ; à Coutances, en 1652, sans encombre cette fois, et grâce à la bienveillante protection de l'évêque Claude Auvry ; à Lisieux, en 1653, au milieu des mêmes circonstances heureuses ; à Rouen, en 1659, non sans quelque résistance de la part du chapitre ; à Evreux, en 1667 ; en 1693, à Avranches, où les appelle le célèbre évêque Huet.

La floraison est magnifique. Et les fondations des Eudistes ne sont pas les seules. D'autres séminaires sont créés par initiatives séculières. Au diocèse de Bayeux, outre la maison de Caen, deux autres sont établies par le chanoine Gilles Buhot, la première à N.-D. de la Délivrande, en 1644, la seconde à Bayeux même, en 1669. A Séez, un disciple de M. Bourdoise, M. Pavy ouvre un séminaire en 1653 ; et, quelques années plus tard, en 1661, un autre se fonde à Falaise. Le diocèse de Coutances s'enrichit lui aussi d'un nouvel établissement en 1654, celui de Valogne, grâce aux libéralités d'un prêtre de haute vertu, M. de La Luthumière. Toutes ces maisons d'ailleurs, sauf celle de Falaise, finiront par passer aux mains des congrégations religieuses ; les Lazaristes seront appelés à la Délivrande et à Bayeux ; les Jésuites, puis les Eudistes à Séez ; les Eudistes encore à Valogne.

Parallèlement à ces maisons de premier ordre, et nées des mêmes préoccupations, d'autres se fondent en Normandie, qui ont elles-mêmes leur importance ; les « séminaires presbytéraux » et les « petits séminaires ». Les premiers sont des groupements de jeunes clercs autour d'un curé, d'ordinaire de vrai mérite, qui les instruit et les forme ; il y en a aux diocèses d'Avranches, de Lisieux, de Rouen ; et certains se transforment en véritables séminaires, tel celui de Barenton qui compte, un moment, 50 élèves. — Les petits séminaires, qui apparaissent à la fin du XVIIe siècle, ne sont pas, au début,

comme ils le deviendront peu à peu, des maisons pour humanistes, mais plutôt des séminaires de pauvres, où des étudiants nécessiteux, philosophes et théologiens, sont admis quasi gratuitement, alors que dans les grands séminaires les étudiants doivent payer pension ; la vie y est souvent austère et très frugale, au point qu'on a comparé le régime de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen à celui des Trappistes ; mais avec le temps ces sévérités iront en s'atténuant. Plusieurs de ces petits séminaires subsisteront jusqu'à la Révolution. A Coutances, à Valogne, des fondations de même genre existent sous le nom de « caméries », avec cette particularité que les étudiants, — des pauvres, — doivent assurer eux-mêmes leur subsistance.

Il est bien évident que toutes ces institutions si nouvelles ne prirent pas leur essor sans rencontrer, à leurs débuts surtout, de vives oppositions. A Rouen, à Lisieux, à Coutances, à Bayeux, les chanoines prétendent s'ingérer dans le gouvernement du séminaire ; à Caen, l'Université se montre jalouse de conserver son privilège de collation des degrés ; à Evreux, chanoines, abbés, prieurs, curés ne peuvent se résoudre, sans de longues protestations, à fournir leur quote-part dans la dotation des séminaires ; à Rouen, nombre de curés, entachés de jansénisme, mènent campagne contre ce qu'ils appellent la « morale relâchée » des Eudistes ; même opposition janséniste à Bayeux. Et ces hostilités sont loin d'être les seuls obstacles qui viennent entraver la tâche des fondateurs ou des organisateurs.

Et malgré cela l'œuvre prospère ; les fruits en sont durables et beaux. Dans six chapitres très nourris, l'auteur nous fait pénétrer à fond dans la vie intime des Séminaires, — vie économique, vie intellectuelle, morale, religieuse. Comment rendre compte de ces pages toutes en détails précis et de haut intérêt ? On y apprend par exemple que les études sont, à cette époque, de durée fort variable, oscillant, suivant les diocèses, de 3 à 5 ans ; qu'elles embrassent la théologie, la philosophie, l'Ecriture sainte, le chant, les cérémonies, le droit canon, l'histoire, la patrologie, et, à Valogne, le comput ; que l'enseignement est avant tout pratique, faisant une place de choix aux cas de conscience, au chant, aux cérémonies, aux exercices de catéchisme ; que les argumentations privées ou publiques y sont fort en honneur. Les séminaires ne sont pas encore obligatoires ; mais de plus en plus ils vont le devenir ; et, en tous cas, les évêques tiennent à ce que les ordinands externes y viennent passer un laps de temps qui varie de un

mois à douze mois. La formation morale y est très sérieuse, principalement chez les Eudistes, et elle est confiée surtout à celui qu'on appelle préfet ou directeur du séminaire ; la piété évidemment y fleurit aussi : oraison d'une demi-heure et plus, lecture spirituelle, chapelet, confession hebdomadaire, et, en certains séminaires, chant quotidien d'une partie de l'office.

Pour clore ces très scrupuleuses recherches, M. Bonnenfant ajoute, dans des appendices, quelques études sur des points de détail certes fort originaux : « les séminaires, résidences disciplinaires », « le stage des curés dans les séminaires », « les séminaires et les retraites ecclésiatiques », « les chanoines étudiants », « les conférences pour externes ».

Sachons gré à l'auteur des pièces justificatives inédites (règlements des séminaires de la Délivrande et de Coutances, larges extraits de l'important *Manuel du préfet ou directeur d'un séminaire*), et de l'utile table onomastique qu'il a insérées en finale. D'autre part rien ne saurait donner meilleure idée de la vaste documentation, à laquelle s'est attaquée sa patiente et sûre érudition, que les dix longues pages consacrées à une bibliographie « sommaire ».

J. GALLERAND.

Gaston DARTIGUE. — *Le traité des études de l'abbé Claude Fleury* (1686). *Examen historique et critique.* — Paris, Champion, 1921. In-8° de 304 pages.

L'abbé Fleury a eu une bien mauvaise presse, en France du moins, durant tout le XIXe siècle. La critique dite ultramontaine lui a fait expier sans indulgence la faute qu'il avait commise ou. si l'on aime mieux, le malheur qu'il avait eu de soutenir, en compagnie, du reste, d'à peu près toute son époque, une doctrine théologique, fausse sans aucun doute, mais que pourtant on pouvait encore défendre, à ce moment, sans se montrer formellement contre la foi : la doctrine du gallicanisme. Le comte de Maistre n'est-il pas allé jusqu'à écrire qu'il était « le plus dangereux des hommes qui ont tenu la plume dans les affaires ecclésiastiques ? » Il n'y a pas seulement de la sévérité dans ce jugement de l'auteur du *Pape*, il y a aussi de l'injustice. La vérité est autre. M. l'abbé Dartigue ne craint pas de l'avouer : Claude Fleury, est une des figures les plus nobles, les plus aimables et les plus intéressantes du

siècle de Louis XIV : Claude Fleury a joui de l'estime de tous ses contemporains, en particulier de Bossuet et de Fénelon qui louent en lui le prêtre modeste, pieux, loyal et désintéressé : Claude Fleury, enfin, a été un grand laborieux et lorsqu'il mourut, le 14 juillet 1723, à l'âge de 83 ans, il laissait une œuvre considérable.

Tous les livres qu'il a composés ne sont pas également connus. Il en est, parmi eux, que tous ceux qui aiment le style simple et gracieux lisent encore aujourd'hui et ne cesseront jamais de lire: tels, par exemple, le *Catéchisme historique*, les *Mœurs des Israélites* et les *Mœurs des chrétiens*. Il en est d'autres, au contraire, qui ne sont plus guère feuilletés que par les spécialistes et les professionnels : c'est le cas, en particulier, du *Traité du choix et de la méthode des études*.

Ce n'est pas, cependant, que, même à notre époque, ce livre n'ait trouvé des admirateurs. M. Genay dans sa brochure : *Un pédagogue oublié au* XVIIe *siècle*, M. Compayré, surtout, dans son *Histoire des doctrines de l'éducation en France* lui ont consacré plusieurs pages justement laudatives. Mais cet ouvrage, où se trouvent exposées tant de vues pédagogiques originales et qui sont d'un véritable précurseur, ne méritait-il pas davantage ? M. l'abbé Gaston Dartigue, professeur au petit séminaire d'Auch, l'a pensé. De nos jours où tant d'essais plus ou moins heureux voient le jour en matière d'enseignement, il a voulu ramener vers lui l'attention du public lettré. D'où l'actualité de ce livre qui, avant d'être un volume a, d'abord, été une thèse de doctorat présentée par l'auteur à la Faculté de Toulouse.

M. l'abbé Dartigue a divisé son travail en deux parties d'inégale longueur et, peut-être aussi, d'inégale valeur. La première est toute historique. L'auteur y recherche ce qu'il appelle, d'un mot, selon nous, un peu pompeux la genèse du *Traité*. Cette genèse, il la trouve dans la biographie intellectuelle de Claude Fleury, si l'on peut ainsi parler : dans ses lectures et ses études : dans ses relations avec plusieurs des grands penseurs et des grands écrivains de son époque : dans les fonctions de précepteur des princes de Conti et du comte de Vermandois, puis de sous-précepteur des Enfants de France qu'il a été successivement appelé à remplir à la cour : dans le tour naturel de son esprit, enfin, et en particulier, dans l'antipathie qu'il éprouvait pour les programmes de l'enseignement du temps. C'est toujours une tâche assez délicate que de supputer la part que les influences dites du « milieu ». et du « moment » ont pu avoir dans l'éclosion d'une œuvre

de l'esprit. M. l'abbé Dartigue est ici sur un terrain un peu mouvant, où, forcément, il présume plus qu'il n'affirme, où il suppose plus qu'il ne prouve et où, par conséquent, il ne convainc pas toujours, du moins complètement.

La seconde partie de son ouvrage est plus solide. Elle est surtout critique. M. l'abbé Dartigue y étudie le livre lui-même de Claude Fleury. Il l'analyse minutieusement, chapitre par chapitre et, pour ainsi dire, paragraphe par paragraphe : il s'efforce d'en dégager les idées directives : il met en lumière les affinités et les contrastes que les programmes d'enseignement qui y sont exposés offrent avec les programmes qui prévalaient, alors, dans l'Université, chez les Jésuites, à Port-Royal et à l'Oratoire : il en discute la valeur, enfin. Et il le fait avec une maîtrise et une compétence qui révèlent l'homme du métier.

La conclusion qu'il tire de son long examen, par ailleurs, indique un esprit pondéré. Trop homme de goût pour surfaire son personnage qui, du reste, n'en a pas besoin, M. l'abbé Dartigue n'exalte pas plus qu'il ne convient l'ouvrage qu'il vient d'analyser. Il se contente de dire, ce qui est vrai, qu'il est « pour l'histoire de l'enseignement au XVIIe siècle, un document important, curieux et original, indispensable à consulter » et que, pratiquement, il peut, aujourd'hui encore, rendre service, « aux élèves et aux maîtres voire même aux réformateurs de nos programmes actuels » qui y trouveront préconisées, il y a près de deux siècles et demi, par un prêtre français, beaucoup des améliorations qu'ils ont déjà introduites ou qu'ils rêvent d'introduire dans l'éducation de la jeunesse.

L'ouvrage de M. l'abbé Dartigue sur Fleury pédagogue est, comme on voit, absolument complet et il ne laisse dans l'ombre aucun des aspects du sujet qu'il s'est proposé de traiter. La partie bibliographique est peut-être un peu maigre eu égard au grand nombre de travaux parus en France, depuis surtout un demi-siècle, sur l'histoire des théories pédagogiques et qu'il paraît ignorer ou, du moins, vouloir ignorer. On ne pourrait pas dire proprement, par exemple, que c'est un livre érudit. Mais c'est certainement — et le mérite n'est déjà pas mince, — un livre bien fait et qui honore à la fois le clergé et l'enseignement libre.

Est-ce à dire qu'il soit absolument sans défaut ? L'auteur, à coup sûr, serait le premier à protester, si nous l'affirmions. Il s'y est, d'abord, inévitablement glissé, malgré lui, un certain nombre de *lapsus plumæ* qu'il lui sera facile de corriger :

à la p. 173, par exemple, *duc* pour comte de Vermandois ; à la p. 195, *évêque* pour vicaire apostolique de Siam. — On y trouve quelques affirmations manifestement erronées. A deux reprises, p. 146 et 248, M. Dartigue appelle Richelieu « la ville natale » du grand ministre de Louis XIII. Or, dans son *Histoire* du cardinal (t. I, p. 63-67) M. Hanotaux a, ce nous semble, prouvé sans réplique que ce dernier était né à Paris. — A la p. 115, il donne à Clément d'Alexandrie le titre de saint. Or, Benoît XIV a démontré, il y a bien longtemps déjà, que l'auteur du *Stomates* n'a pas de droit à ce qualificatif et il a dit pourquoi l'Eglise ne le lui a pas décerné (V. Benoît XIV, *Œuvres*, t. VI, p. 119-125). — Un critique un peu méticuleux, enfin, pourrait relever dans le livre plusieurs assertions au moins hasardées. Où M. Dartigue, par exemple, a-t-il vu que le XVIIe siècle avait l'horreur de l'eau froide et que Louis XIV « lui-même n'avait pris qu'un bain dans sa vie ? » Même sous forme d'on-dit, un pareil racontar n'était pas digne d'être recueilli par lui. — Comment, d'autre part, a-t-il pu ajouter foi à l'authenticité du mot de Mlle de La Vallière sur la mort du comte de Vermandois qu'il cite à la p. 59. Ce mot, très évidemment, M. Jules Lair l'a bien vu (cf. sa *Louise de La Vallière*, p. 325, n. 3), a été fait, et en tout cas, arrangé après coup. — On pourrait assurément dresser une longue liste de minuscules remarques analogues à celles-là. Mais elles ne prouveraient rien sinon l'extrême difficulté qu'il y a d'être complètement exact en histoire.

Louis Marcel.

Augustin Cochin et Charles Charpentier. — *Les actes du gouvernement révolutionnaire. Recueil de documents.* Tome Ier (23 août-3 décembre 1793). — Paris, Picard, 1920. In-8° de LXXIV-586 pages.

On se donne beaucoup de mal et on dépense beaucoup d'argent — pouvoirs publics et autres, — pour imprimer des textes, lois, instructions, décrets, arrêtés, etc., relatifs au gouvernement révolutionnaire. Ces textes offrent un certain intérêt, très relatif d'ailleurs, en ce qu'ils nous apprennent comment fut conçu ce gouvernement singulier, et comment il fonctionna ; je me trompe, je veux dire comment on s'imagina qu'il fonctionnerait, ce qui est souvent assez différent. Mais, pour l'histoire, je crois que c'est là le petit côté de la

question. Ce qui importe le plus, en effet, ce n'est pas tant ce que les hommes ont *écrit* sous la Révolution que ce qu'ils ont *fait ;* ce ne sont pas les lois, ce sont les faits, c'est-à-dire comment les lois ont été appliquées, comment elles ont été accueillies. Si l'on s'en tenait à la lettre des lois, on aurait une idée fort erronée de ce régime. Quand donc se rencontrera-t-il un historien qui, en regard de chaque loi, nous en fera connaître l'exécution ? Hélas ! la tâche est surhumaine ; elle dépasse les forces d'un seul homme. Mais ne peut-elle tenter un groupe de chercheurs, une société historique, munie d'argent, de méthode et de direction ?

Ceux qui n'ont point pratiqué les agents d'exécution, d'une part, et de l'autre, les populations, surtout dans les campagnes, c'est-à-dire dans les lieux alors les plus peuplés de la France, ne soupçonneraient pas l'écart qu'il y eut entre les *ordres* envoyés du centre et *l'exécution* par les intéressés. Assurément il y eut partout quelques poignées d'énergumènes qui terrorisaient les gens. Mais on ne se douterait pas de la résistance, de l'opposition, de la force d'inertie qu'ils rencontrèrent. Cette résistance se constate dans toutes les directions, mais nulle part plus flagrante que dans l'exécution des mesures relatives à la religion. On brava la Convention, on brava ses agents, on brava l'échafaud, et je crois pouvoir dire, sans trop m'avancer, que, devant cette hostilité, beaucoup d'agents d'exécution reculèrent intimidés. Ils firent bien les rodomonts dans leur correspondance avec le pouvoir ; mais leurs lettres sont une chose, et leurs actes en sont une autre. Voilà, et j'y insiste, un point de vue dont les historiens de la Révolution n'ont pas assez tenu compte.

« Tu trembles, Bailly, disait le bourreau en conduisant au supplice l'ancien maire de Paris. — Non, c'est de froid. » Je souhaiterais donc qu'on cessât d'attacher tant d'importance aux textes qui ont conduit les Baillys à l'échafaud, ou que, du moins, en regard de ces textes, en face des bourreaux, on nous parlât davantage des Baillys, de leur attitude, de leurs protestations ; en un mot qu'on nous fît davantage sentir le contre-coup des lois sur ceux qu'elles visaient. On a écrit des volumes sur l'état de la France en 1789. J'en cherche en vain sur l'état de la France pendant que le comité de Salut public prétendait la gouverner.

Le travail de M. Cochin et de son collaborateur aidera certainement à serrer de plus près cette question. Ils ont écarté délibérement les textes *législatifs ;* mais ils ont soigneusement retenu les actes *administratifs.* Ils ont pris le texte non au

départ, c'est-à-dire dans les archives des administrations centrales mais à l'arrivée, c'est-à-dire dans les archives des départements et des communes.

Ils ne se sont pas contentés de ce travail de dépouillement. Avec une conscience scrupuleuse — dirais-je même un peu méticuleuse ? — ils se sont donné la peine de comparer les expéditions des actes telles qu'ils les retrouvaient en province avec la minute (sous ses divers états) conservée dans les archives des administrations centrales de Paris, ce qui leur a permis, d'une part, de consacrer une longue étude à la critique de ces textes, et de reconstituer, d'autre part, le plan de travail des bureaux et le jeu de la machine administrative révolutionnaire. Nous ne pouvons pas les suivre ici dans cette reconstitution. Si elle n'est pas aussi nouvelle que le pensent nos auteurs, elle n'a jamais, que je sache, été poussée si avant ni donné des résultats d'ensemble si démonstratifs.

Toujours dans le même esprit, c'est-à-dire en vue d'approcher d'aussi près que possible les administrés et de constater l'effet produit chez eux par les instructions du pouvoir central, le recueil de MM. Cochin et Charpentier est suivi d'une série de précis chronologiques donnant pour chaque entreprise révolutionnaire l'historique sommaire de son exécution.

Un certain nombre de textes publiés ici l'avaient déjà été ailleurs, et notamment dans le *Recueil des actes du comité de Salut public* de M. Aulard. M. Cochin a cru devoir les rééditer quand même, 1° parce que les lacunes du recueil Aulard sont aussi nombreuses qu'importantes et même surprenantes (cf. Cochin, p. LXVII), 2° parce que, contrairement aux sages avis de M. de Rosière, le premier commissaire de la publication (ce que M. Cochin a pu ignorer), l'auteur a autant péché par excès que par défaut. Il ne nous a pas fait grâce d'un permis d'exportation, ni d'un congé, promotion militaire ou autres menues décisions, pièces que nos archives nationales fournissent par cartons entiers. Et pour se retrouver dans cet océan, il n'y a pas de table au delà du tome V du recueil.

Ce long effort accompli, nos auteurs ne dissimulent pas que, « pour achever l'édifice, il faudrait rassembler : 1° les circulaires adressées aux divers agents, dont chaque opération supposait la mission,... travail bien plus difficile que le nôtre, ajoutent-ils, car les correspondances de ce genre n'étaient pas plus souvent versées aux fonds des départements que ne le sont aujourd'hui celles des fonctionnaires d'état ; 2° dans ces fonds mêmes, les circulaires adressées aux ad-

ministrations locales par les préposés aux diverses subdivisions administratives... Alors enfin se dégagerait dans son unité et sa symétrie l'architecture de l'Indivisible, et alors seulement donnerait tout son fruit l'effort de l'histoire de fait, et deviendrait possible, dans chaque cas, entre l'action du centre et la réaction locale, un départ assez sûr pour doser leur alliage. » Oui, ce serait déjà là un grand pas vers le but à atteindre. Mais il resterait encore à voir comment l'immense *corpus juris* révolutionnaire a été accepté des populations. Et c'est là l'essentiel. Mais, comme je l'ai dit au début de ce compte rendu, cette étude dépasserait les forces d'un seul homme et, d'ailleurs, ne se pourrait faire d'ensemble, car les sources manquent en trop d'endroits. Cependant, il nous est possible, dès à présent, de nous en faire quelque idée par les thèses d'histoire révolutionnaire locale qui se multiplient, pour le plus grand profit de ceux qui aiment moins à compiler des textes qu'à juger des actes. Cette étude, en montrant l'écart qu'il y eut entre les ordres envoyés et leur exécution, ménagerait quelques surprises ; elle détruirait bien des idées fausses que l'on s'était faites sur le seul témoignage des textes. Ayons confiance : l'histoire de la Révolution, cette toile de Pénélope que chaque génération refait à sa guise, s'achèvera peut-être un jour, le jour où Ulysse, le sage Ulysse, apparaîtra pour la confusion des prétendants.

Eugène WELVERT.

Gabriel HANOTAUX. — *Histoire de la Nation française.* Tome XII, *Histoire des lettres.* Première partie, par Joseph BÉDIER, Alfred JEANROY et F. PICAVET. — Paris, Plon [1921]. In-4° de 590 pages. Prix, 46 fr.

Des trois parties dont se compose le premier volume de l'*Histoire des lettres*, la dernière et la plus longue est celle qui concerne le moins directement l'histoire ecclésiastique : la *Littérature de langue française des origines à Ronsard*, par M. Alfred Jeanroy. Son sujet ne le conduisait à toucher à cette branche de l'histoire qu'en passant. Mais il est juste de noter qu'écrivant son histoire de la littérature en vue d'une histoire de France, M. Jeanroy a voulu donner à l'histoire une place plus grande qu'on ne le fait d'habitude. Le plan est d'un historien. Au lieu de s'attacher à chaque genre, et de consacrer des chapitres aux poètes lyriques ou aux romans

d'aventures, à la satire ou à l'histoire, aux mystères ou aux soties, quitte à suivre dans l'intérieur de chacune de ces sections l'ordre chronologique, M. Jeanroy a partagé sa matière en chapitres chronologiques : mise à part la littérature provençale, qui a eu un développement en grande partie indépendant, il couvre dans chaque chapitre à peu près un siècle, en accordant le dernier au règne si brillant de François Ier. L'avantage de cette disposition est évident : elle permet de garder à chaque siècle sa physionomie propre, au lieu de prêter à un « moyen âge » un peu conventionnel un caractère d'ensemble, comme si du onzième au seizième siècle l'esprit de notre littérature avait à peine varié. On pourrait presque dire que l'ordre suivi a ceci de piquant qu'il contredit le plan assigné à l'ensemble de l'ouvrage par M. Hanotaux, plan qui renonce, comme on sait, à couper les volumes selon la chronologie pour les répartir suivant les aspects de notre histoire nationale. Ce reproche trop ingénieux serait, je crois, injuste ; en tout cas il servirait surtout à prouver, s'il en était besoin, que M. Hanotaux a laissé travailler ses collaborateurs avec le maximum de liberté compatible avec l'ordonnance du plan général, et ce reproche se tournerait donc en éloge. M. Jeanroy tient que notre XIIIe siècle, grand siècle philosophique, est au XIIe, siècle de jaillissement littéraire, dans un rapport comparable à celui du XVIIIe avec le XVIIe ; et cette vue synthétique, qui ne doit pas être serrée de plus près que les autres raccourcis de ce genre, est intéressante. Le professeur de Sorbonne retient les historiens sur une pente où quelques-uns se sont laissés glisser trop volontiers, et n'attribue pas une grande signification historique à certains traits satiriques dirigés, au XIIe ou au XIIIe siècle, contre le clergé ou contre les moines par des écrivains qui étaient d'ailleurs des chrétiens convaincus ; il estime qu'il entre là beaucoup de « littérature », et ce sentiment de la nuance mérite d'être loué. Il y a deux façons, comme on sait, d'étudier la littérature du moyen âge : on peut s'attacher aux genres littéraires, à leurs formes, au talent des écrivains, et c'est la manière commune des littérateurs ; mais on peut aussi, comme l'a fait par exemple M. Ch.-V. Langlois, rechercher dans les livres des données sur la vie sociale d'alors, sur les mœurs, sur les courants d'idées, et c'est une manière plus proprement historique. M. Jeanroy les combine heureusement, et cela nous vaut, à côté d'analyses intéressantes sur les genres d'alors et la façon dont les écrivains les traitaient, de suggestifs aperçus qui en disent long sur l'état de la société médiévale. C'est,

par exemple, dans le *Livre des manières*, littérairement si médiocre, qui paraît traduit d'une homélie latine d'Etienne de Fougères, le futur évêque de Rennes, un vigoureux et pitoyable portrait du paysan (p. 336) ; c'est le rapprochement (p. 372) entre la glorification de l'Eucharistie dans certains romans du cycle du Graal, et les préoccupations doctrinales qui aboutirent à la définition de 1215, rapprochement qui mériterait d'être examiné de près par un historien de la littérature qui serait en même temps un peu théologien ; ou l'influence soupçonnée d'un roman de chevalerie comme *Perceforest* sur l'institution d'ordres de chevalerie « essentiellement décoratifs », l'Etoile, la Jarretière ou l'Epée (p. 462) ; ou les exploits de quelques devanciers français de Savonarole (p. 483) ; je cite au hasard de mes souvenirs[1]. Je crois en avoir dit assez pour montrer ce que les historiens peuvent attendre du bon exposé de M. Jeanroy.

Quant aux deux premières parties du volume, elles sont au premier chef « de notre gibier ». La plus neuve pour beaucoup de lecteurs, la plus longue aussi des deux est celle de feu M. François Picavet, la *Littérature française en langue latine*. Les gens qui n'ont appris l'histoire des lettres françaises que dans les manuels courants à l'usage du grand public vont pouvoir découvrir là une abondante floraison d'œuvres, dont beaucoup sont de premier ordre, éclose sur notre sol depuis le temps de César jusqu'à nos jours, car l'auteur n'a pas dédaigné de consacrer quelques pages aux thèses latines de doctorat ès-lettres et aux discours latins du concours général. Les gens du métier eux-mêmes accueilleront avec plaisir cette étude d'ensemble, car s'ils avaient autre chose à leur service que de courtes pages dans les *Histoires* de Lanson ou de Faguet, les ouvrages classiques dont ils disposaient, celui d'Ebert, par exemple, ou le *Handbuch* commencé par Manitius, ou, sur un autre terrain, l'excellente *Histoire de la philosophie médiévale* de M. de Wulf, tous avaient le double défaut d'embrasser un champ

1. Une coquille amusante fait écrire à M. Jeanroy (p. 492) une remarque sur le mécénat pendant « les trois premiers tiers du quinzième siècle » ; je les soupçonne de ressembler fort aux trois derniers. — M. Jeanroy fait une remarque intéressante sur le sens du mot « mystère » en littérature dramatique : il veut dire « représentation », *ministerium*, non « mystère de la foi » ; mais quand l'auteur parle du « caractère inaccessible ou *contraire* à la raison » de ces derniers, peut-être la dernière épithète dépasse-t-elle l'objectivité qu'on attend d'un historien.

d'études étendu à tout l'Occident, et limité, d'autre part, quant au temps et à la matière, — sans parler de l'aspect particulier que prennent les manuels allemands où la documentation précise, les références et la bibliographie sont l'essentiel, et qui ne se prêtent pas à une lecture par plaisir. Ce n'est pas que l'agrément de la forme, ou même la rigueur de la composition aient jamais été les qualités dominantes de M. Picavet ; et sans doute certains lecteurs seront étonnés de lui voir faire tant de place, dans ses premiers chapitres, à l'Histoire d'ensemble de la littérature latine, s'étendant aussi longuement sur des auteurs sans relations avec la Gaule que sur ceux qui appartiennent à la Gaule transalpine ou cisalpine, tels un Virgile, cisalpin de Mantoue, un Tite-Live, cisalpin de Padoue, les deux Pline, de Côme, et les transalpins Varron d'Atax ou Trogue-Pompée, sans oublier Thraséas : que de Gaulois que nous allions oublier de revendiquer ! L'idée est heureuse, mais à condition vraiment de ne pas trop la pousser, même si l'occasion se présente de relever chez un Tite-Live, par exemple, « les meilleures qualités de l'esprit français »....

M. Picavet, d'ailleurs, est mort avant l'apparition du volume. J'ignore à quel degré d'avancement il en a pu voir l'impression, et cela seul empêcherait de chicaner sur quelques fautes de typographie, qui font appeler, par exemple, Arno au lieu d'Ardon le biographe de saint Benoît d'Aniane, ou Clichton le Chartrain Josse Clichtoue ou Clichtove. Peut-être aussi M. Picavet, s'il eût été libre de ses dernières corrections, n'eût-il pas laissé passer « Constant traducteur de saint Hilaire » au lieu de « Coustant éditeur... », ou fait de Martène « l'auteur du nouveau *Gallia christiana* ». Il ne faut pas donner comme certaine l'attribution à Fortunat de l'hymne *Quem terra, pontus, æthera*. Quant à l'appréciation d'un critique allemand sur tel de nos anciens poètes gallo-romains, « ancêtre des romanciers français de notre époque et des auteurs de mémoires », s'applique-t-elle à Ennodius de Pavie p. 5) ou à Sidoine Apollinaire (p. 70) ? Il faudrait choisir, et sans doute nommer l'historien allemand, ce qui permettrait le contrôle au lecteur ; mais M. Picavet, fidèle au système adopté pour l'*Histoire de la Nation française* (seul M. Jeanroy s'en est affranchi) ne donne pas de références, ne voulant pas interrompre l'exposé. Comme il fallait s'y attendre, M. Picavet a repris dans son histoire de la philosophie médiévale une vue fréquemment développée dans ses travaux antérieurs et insisté sur l'influence de Plotin, l'une des plus considérables

qui, d'après lui, se soient exercées sur les grands scolastiques. Il a bien fait de ne pas laisser entendre, comme trop de résumés, qu'Aristote règne en souverain despote sur toute cette philosophie, et de montrer qu'elle dépend d'autres maîtres, de Platon entre autres, à travers les néo-platoniciens et Plotin ; mais, à trop insister dans ce sens, il risque de déranger à son tour la juste perspective. Cela fait beaucoup de critiques de détail ; il n'en faudrait rien conclure contre l'utilité du livre, on le lira avec profit. N'y trouverait-on qu'une histoire, avec preuves à l'appui, des deux renaissances de l'antiquité classique qui ont précédé chez nous, au temps de Charlemagne et au XIIe siècle, celle de François Ier, et, plus loin, l'esquisse d'une histoire de l'érudition française, qu'il faudra bien que quelqu'un se décide un jour à nous donner, que cela suffirait à le recommander. La France chrétienne est riche en gloires ; ce n'est pas une raison pour qu'elle en laisse tomber dans l'oubli quelques-unes qui à elles seules feraient l'illustration d'un autre peuple.

On a détaché de l'histoire de la littérature médiévale en langue française le chapitre sur les chansons de geste, et l'on a demandé à M. Joseph Bédier de le traiter. Cela lui revenait comme de droit, et d'autant mieux qu'il a trouvé l'occasion d'écrire, dans ces soixante pages, une vue d'ensemble avec des conclusions qui manquaient aux *Légendes épiques*, chef-d'œuvre d'analyse que l'auteur n'avait pas cru devoir couronner par une synthèse. La synthèse, c'est l'*Histoire de la Nation française* qui nous la donne, et il est nécessaire d'en tenir compte si l'on veut connaître toutes les idées de M. Bédier sur le sujet. On sait à quel point elles sont pénétrées d'histoire, et tout particulièrement d'histoire ecclésiastique. Les chansons de geste ainsi expliquées rejoignent les vies de saints et les documents connus sur les pèlerinages, auxquels elles apportent, à leur tour, des enrichissements ; et elles se tiennent dans un rapport analogue avec les données, trop peu utilisées jusqu'ici, sur les premiers projets et les plus anciennes entreprises de croisade. Un historien de qui l'attention a été attirée dans ce sens doit prochainement nous donner « du nouveau sur la *Chanson de Roland* » ; nous aurons à parler ici de ce livre attendu de M. Boissonnade. Dès à présent, nous pouvons remercier M. Bédier d'avoir, par son interprétation des chansons de geste comme documents sur l'histoire et la géographie du temps où elles furent écrites, et non plus comme déformations légendaires d'une

histoire antérieure, ouvert la voie à des travaux dont nos études profiteront.

Comme les autres volumes de l'*Histoire de la Nation française*, celui-ci est abondamment illustré. Personne n'hésitera à préférer, parmi les hors-texte, ceux qui reproduisent des documents du moyen âge aux compositions modernes de MM. Ripart et René Piot. On n'hésitera pas davantage à préférer à l'aquarelle un peu trop haute en couleur où le premier a représenté les *Troubadours* les nombreux dessins et gravures en noir qu'il a prodigués dans le texte, en les signant le plus souvent de ses initiales, et qui sont pour la plupart de la meilleure qualité.

René Aigrain.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

E. Mangenot. *Dictionnaire de théologie catholique.* Fascicules XLVI à XLIX : Géorgie-Hizler, tome VI, col. 1249-2508 ; — Fascicules L à LII : Hobbes-Immaculée-Conception, tome VII, col. 1-864. Paris, L. Letouzey, 1914-1921. In-4°.

Après la publication, en 1914, des fascicules XLVI et XLVII, la guerre a creusé dans cette collection son inévitable hiatus. Mais il faut rendre hommage à la vigoureuse diligence avec laquelle, la guerre finie, le directeur et l'éditeur de ce dictionnaire ont repris le cours de sa publication, puisqu'en 1920 et 1921, ils ont pu faire paraître au moins cinq fascicules. Il faut noter la tenue scientifique de ces derniers qui ne le cèdent en rien aux précédents. Parmi les articles les plus importants qui intéressent spécialement l'histoire de l'Eglise de France, on peut signaler : Gerbet, une des grandes figures de l'épiscopat français au XIXe siècle, par P. Godet ; Gerson, par L. Salembier ; Gilbert de la Porrée, excellente étude de M. l'abbé F. Vernet ; Gilles de Rome, par M. N. Merlin : l'auteur pense que le *De ecclesiastica potestate* porte quelquefois le titre suivant « Questio in utramque partem ». C'est une confusion dissipée depuis longtemps, et qu'on s'étonne de voir reproduire. Ces deux traités sont d'un esprit diamétralement opposé. Seulement la *Quæstio in utramque partem* a été mise dans certains manuscrits sous le nom de Gilles de Rome. Cette attribution a été conservée par Goldast. Mais le contenu du traité est entièrement différent du *De ecclesiastica potestate :* celui-ci fait l'apologie du pouvoir pontifical, celui-là fait l'apologie du pouvoir séculier au temps de Philippe-le-Bel.

Signalons encore Gondin par R. Coulon ; Gousset par P. Godet ; Gratry par A. Largent ; Grégoire (Henri) par M. Pisani ; Guéranger (Dom) par le P. Heurtebize ; Guillaume d'Auvergne par M. l'abbé F. Vernet ; Guyon (Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe) par A. Largent ; Habert (Isaac) et Habert (Louis) par A. Humbert ; Hardouin par P. Bernard ; Helvétius par C. Constantin ; Héricourt par A. Villien ; Hilaire (évêque de Poitiers) étude approfondie par X. Le Bachelet ; Hincmar de Rheims et Hincmar de Laon par H. Netzer ; Honoré d'Autun par E. Amann ; Hugues d'Amiens par E. Vacandard ; Hugues de Saint-Cher par E. Mangenot ; Hugues de Saint-Victor par F. Vernet : étude qui dépasse le sujet et forme un chapitre remarquable de l'histoire de la pensée philosophique et théologique au XIIe siècle.

Il y a lieu de relever, en terminant, à l'adresse de l'éditeur, que la qualité du papier est restée exactement la même que celle d'avant-guerre.

H.-X. Arquillière.

Jean VALLERY-RADOT. *La cathédrale de Bayeux*. Paris, Laurens, (1922). In-8° de 51 fig. 1 plan. (Collection : « Les petites monographies des grands édifices de la France »).

Fondée par saint Exupère, la cathédrale de Bayeux jusqu'alors construite en bois, fut entièrement réédifiée au cours du XIe s. par les évêques Hugues II et Eudes de Conteville. Elle était terminée depuis un quart de siècle lorsqu'en 1105, le comte du Mans, Henri Ier, l'incendia en s'emparant de la ville ; mais fort heureusement le feu ne la détruisit pas entièrement et d'importants vestiges en restent encore. Au XIIe s., l'évêque Philippe d'Harcourt eut d'importantes restaurations à entreprendre après l'incendie de 1160. Le XIIIe s. vit la reconstruction presque totale de la cathédrale : le chœur, les parties hautes de la nef, le transept, les flèches élevées à cette époque en ont fait l'un des édifices les plus remarquables de l'architecture gothique normande. Aux siècles suivants, la guerre de Cent Ans fit subir à la cathédrale de graves dommages qui nécessitèrent des restaurations importantes : sur la souche de la tour centrale, on éleva l'élégant étage octogone que nous admirons encore, mais dont le couronnement disparut dans l'incendie de 1676 et fut remplacé par un dôme au début du XVIIIe s. Celui-ci ne devait lui-même subsister qu'un peu plus d'un siècle ; les désordres constatés dans la maçonnerie des piliers du carré du transept amenèrent Viollet le Duc, en 1856, à réclamer la démolition de la tour centrale. Le dôme disparut ; mais fort heureusement l'audacieuse reprise en sous-œuvre des piles en mauvais état, exécutée par les architectes de Dion et Lasvignes, contre le gré des architectes des monuments historiques, sauva le reste de la tour qui fut cependant déshonorée par le dôme de mauvais style pseudo-gothique dont l'architecte Crétin la couronna.

La description archéologique de l'édifice donne à M. Jean Vallery-Radot l'occasion, par une étude approfondie des textes et l'examen méthodique des constructions encore subsistantes du XIe s., de reconstituer avec une certitude presque absolue la cathédrale d'Eudes de Conteville : grande église normande du type de Jumièges et de Saint-Etienne de Caen avec bas-côtés surmontés de tribunes, celles-ci occupant également les croisillons du transept et le revers de la façade, avec une tour lanterne sur le carré du transept et deux tours carrées encadrant la façade.

L'auteur nous promène ensuite dans les différentes parties de l'édifice, nous montrant dans la nef, le rhabillage à l'époque gothique des piliers romans, tout en laissant subsister les grandes arcades et la curieuse décoration romanes du parement du mur et des écoinçons dont il rapproche justement les bas-reliefs de certaines miniatures irlandaises ; dans le chœur, le développement du style gothique normand par les progrès qu'il note sur le chœur de Saint-Etienne de Caen, puis de Lisieux, et qui lui permettent de dater celui de Bayeux de 1230 environ ; dans les parties hautes de la nef où le style arrive à sa perfection par la dimi-

nution de l'importance des points d'appui et l'agrandissement des baies. Les tours si curieusement rhabillées au XIIe puis au XIIIe s., les portails extérieurs et l ur sculpture, le chevet, la salle capitulaire, le trésor et le musée lapidaire sont enfin rapidement étudiés.

Le livre se termine par la description succincte du mobilier : les stalles du XVIe s., les grilles du XVIIIe s., le superbe maître-autel de la même époque, orné des chandeliers et de la croix ciselés par Caffieri l'aîné, sur le modèle de ceux de N. D. de Paris, malheureusement détruits mais dont on retrouve d'autres exemplaires presque identiques à la cathédrale de Reims et à celle de Cahors, la chaire du XVIIIe s., enfin la célèbre broderie dite tapisserie de la Reine Mathilde conservée aujourd'hui au musée.

« Ces quelques pages, nous dit M. Jean Vallery-Radot, ne sont que l'amorce d'un ouvrage plus considérable que nous espérons consacrer un jour à Notre-Dame de Bayeux ». Nous nous en félicitons ; car ce petit volume est trop plein de faits précis et de remarques ingénieuses mais trop résumées, pour ne pas nous faire attendre avec impatience la monographie étendue que mérite ce beau monument. Jean VERRIER.

Abbé G. CHENESSEAU. *Sainte-Croix d'Orléans. Histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons* (1599-1829). Paris, E. Champion, 1921. 2 vol. in-4° et un album de planches.

M. l'abbé G. Chenesseau vient de consacrer à la cathédrale d'Orléans un gros ouvrage, plein de faits, luxueusement édité, et qui lui a valu le titre de docteur ès-lettres.

Comme tant d'autres villes de France, Orléans eut fort à souffrir des guerres de religion. Les églises, fort endommagées dès 1563, sont complètement rasées en 1568. La cathédrale encore inachevée en 1563 avait été heureusement épargnée. Le beau chœur, du XIVe siècle, entouré de chapelles rayonnantes, était relié aux quatre travées de la nef, élevées au début du XVIe siècle, par un grand transept, sur la croisée duquel se dressait depuis 1511, une haute flèche. Condé avait défendu de toucher à la cathédrale, mais le 24 mars 1568, profitant de son absence, les protestants réussirent à faire sauter la croisée, et la flèche s'abattit, écrasant l'édifice ; au milieu des ruines, seules quelques chapelles du chœur et deux travées de la nef subsistaient. En mai, l'évêque rentrait dans Orléans et trouvait tout en ruines, la cathédrale n'existait plus, et ses pierres servaient à construire des maisons. Un arrêt du Parlement du 10 juillet 1568 est formel : « La dite église... a été entièrement ruinée, sans qu'il y ait plus aucune forme d'édifice ou de temple, de la pierre de laquelle et autres démolitions, plusieurs habitans se sont fait construire maisons et se sont enrichis. » Les chanoines protègent les ruines comme ils peuvent ; ils arrêtent le pillage, font couvrir de ciment les chapelles. On célèbre les offices dans l'hôtel d'un chanoine. En 1599, Henri IV, fidèle à sa politique de

pacification et de ralliement, décide, à la prière du chapitre et de son doyen, Charles de La Saussaye, dont les efforts se trouvaient enfin couronnés de succès, la reconstruction, en style gothique, de la cathédrale, et accorde des subsides importants, que ses successeurs continuèrent.

M. l'abbé Chenesseau a montré, pièces à l'appui, le fonctionnement du bureau chargé de la gérance et de la surveillance des travaux, et l'organisation du chantier. Deux millions et demi suffirent de 1599 à 1723 pour bâtir et décorer l'immense vaisseau de la cathédrale, et planter le rez-de-chaussée des tours. En 1723, l'autonomie technique cesse : Versailles et le roi imposent plans et programmes, même des architectes pour inspecter et contrôler ; il fallut près de quatre millions pour achever les deux tours.

Le caractère le plus curieux de la nouvelle cathédrale élevée entièrement aux XVIIe et XVIIIe siècles, c'est qu'elle est gothique, et ce n'est pas sans un certain étonnement que nous voyons les grands maîtres de l'art classique, les Martellange, les Lemercier, les Mansart, travailler à cette construction, dont la science et la perfection sont remarquables, mais à laquelle il manque l'âme du moyen âge. Au début du XVIIIe siècle, on plantait les fondations de la façade, et les classiques pensaient triompher, mais le roi intervint : Louis XIV imposa le projet gothique de Guillaume Hénault et Robert de Cotte. Cette façade, d'exécution irréprochable, copiée sur les meilleurs modèles, reste froide. C'est qu'elle est un pastiche, que l'on n'y sent pas la vie, l'effort créateur, le souci incessant de l'architecte et de l'ouvrier de faire progresser son art, de surmonter les difficultés, de résoudre les problèmes qui surgissent, de varier les motifs décoratifs.

Nous ne saurions trop féliciter M. l'abbé Chenesseau d'avoir écrit sur ce grand monument une si belle monographie, si complète et si richement illustrée. Marcel AUBERT.

Henri WAQUET. *Vieilles pierres bretonnes*. Quimper, A. Le Goaziou, 1920. In-8° de IV-152 pages, pl.

Comme M. Grand, pour la région de Vannes, M. Waquet, archiviste du Finistère vient de réunir en un volume quelques-unes des notices qu'il avait écrites pour le congrès tenu en juin 1914 en Bretagne par la Société française d'archéologie. Une première notice est consacrée à l'étude de Quimper et de ses monuments : remparts, cathédrale, palais épiscopal, église Saint-Mathieu, église de Locmaria, vieilles maisons. C'est l'évêque Renaud, d'origine française, qui, en 1239, introduit le premier en ce coin de Bretagne le style gothique, en jetant les fondations du chœur de sa cathédrale. La Bretagne était à ce moment dirigée par un prince français, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, petit cousin de saint Louis, et l'influence française se faisait nettement sentir dans tout le pays. Le chœur de la cathédrale de Quimper, et le chœur de l'église de Bénadet, sont les pre-

miers monuments gothiques de Bretagne. Le transept et la nef de la cathédrale datent du xve siècle. Dans une deuxième notice, M. Waquet décrit la chapelle de Notre-Dame de Kerinec, grande salle rectangulaire du xve siècle, où l'on avait conservé cependant les colonnes et piles du xiiie, sa fontaine et son hôpital pour les pèlerins.

M. Waquet étudie ensuite l'église de la petite ville autrefois si prospère, de Locronan. L'église du xvie siècle, terminée d'un côté par un chevet plat, de l'autre par une sorte de grand narthex surmonté d'un clocher et précédé d'un porche, est divisée en trois vaisseaux par des piles cantonnées de quatre colonnettes. Au xvie siècle, on appuya contre le bas-côté sud la chapelle du Pénity, qui abrite un « Christ de pitié » de bois, une « Mise au tombeau » de pierre, du xvie siècle, plusieurs autres fragments sculptés et le tombeau de saint Ronan. La dalle funéraire sur laquelle repose le saint évêque est portée par six anges dont les ailes massives forment pilastres. Ce type de tombeau où la dalle funéraire ne repose que sur les porteurs est assez rare ; l'exemple le plus remarquable est le tombeau bourguignon de Philippe Pot au Musée du Louvre.

Le volume se termine par une liste très complète et très détaillée des monuments historiques du Finistère, classés ou dignes de l'être. L'auteur publie dans cette liste, non seulement les églises, châteaux, maisons, dont il donne les dates de constructions, mais les statues, objets mobiliers et liturgiques, vitraux, et « tout ce qui, meuble ou immeuble, peut aider à reconstituer le décor où vécurent les générations disparues ». Ce répertoire est vraiment un « état où figure ce qu'il y a de plus beau et de plus frappant » dans le Finistère, et rend ainsi les plus grands services à l'archéologue et à l'historien d'art. Marcel Aubert.

Chanoine A. Lecler. *Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions à Limoges*. Limoges, Ducourtieux, 1921. In-8° de 206 pages, pl. hors texte.

Vers le milieu du vi^e siècle furent établis, sur une hauteur dominant Limoges, un cimetière et une chapelle dédiée à saint Michel. Dans la première moitié du viie siècle saint Loup, évêque de Limoges, donna cette chapelle au monastère voisin de Saint-Martial. A une date inconnue cette chapelle devint une église, qui, en 1123 et en 1147, fut endommagée par des incendies. On la remplaça ensuite par une autre, qui fut consacrée le 2 juin 1213 et décorée de peintures en 1265. De cette seconde église le mur septentrional existe encore aujourd'hui dans l'édifice actuel. La première pierre de celui-ci fut posée le 25 mai 1364. On élevait le clocher en 1373. En septembre 1455 eut lieu la consécration de cette troisième église, qui, dans la seconde moitié du xve siècle, fut décorée de vitraux, dont quelques-uns existent encore. La porte septentrionale est de la même époque. Les stalles du chœur furent faites en 1544. En 1552 Saint-Michel s'agrandit d'une travée vers l'occident,

En 1754 on édifia la tribune actuelle de l'orgue. Ayant été frappé de la foudre en 1810, le clocher fut refait et modifié de 1811 à 1824. Saint-Michel-des-Lions tire son surnom de lions en granit, fort anciens, qui se trouvent à son entrée.

On ignore quand Saint-Michel devint cure ; mais on sait que, son église ayant été démolie, la paroisse Notre-Dame-des-Arènes lui fut unie vers 1185. La chapelle primitive ayant été donnée à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, les curés de Saint-Michel payèrent très longtemps, et au moins jusqu'en 1443, un cens à cette abbaye. A Saint-Michel des prêtres communalistes, ou prêtres-filleuls, chantaient quotidiennement l'office ; remplissaient les obligations des fondations et s'en partageaient les rentes ; aidaient éventuellement le curé et ses vicaires. Cette communauté, qui existait en 1236 et peut-être déjà en 1184, dura jusqu'à la Révolutoin ; le curé en faisait partie et avait double part aux revenus. Quant au nombre des prêtres-filleuls, il varia au cours des âges. Le saint ministère était assuré par des vicaires. En 1755 trois desservaient la partie urbaine de la paroisse, et deux autres, la partie rurale. Les premiers recevaient 100 livres par an, et les seconds 50 livres seulement. La fabrique mettait un cheval à la disposition de ces derniers, qui devaient parcourir trente et un hameaux.

De nombreuses confréries siégeaient à Saint-Michel. Celle de saint Loup existait déjà en 1294. Celle du Saint-Sacrement, qu'il ne faut pas confondre avec la fameuse « Compagnie du Saint-Sacrement », qui eut une filiale à Limoges, remontait aussi au moyen âge ; mais elle fut ou modifiée ou reconstituée en 1556. Toutes durèrent jusqu'à la Révolution.

En 1791 le curé ainsi que la plupart des vicaires et des communalistes refusèrent d'adhérer à la constitution civile du clergé. Sur l'histoire religieuse de la paroisse pendant toute la Révolution, M. Lecler nous apprend seulement que le culte de la Raison fut célébré à Saint-Michel le 20 novembre 1793. Les documents manquent ils réellement à ce sujet pour cette période ?

En 1802, Saint-Michel devint chef-lieu de doyenné, et son territoire fut agrandi de celui de quatre anciennes paroisses voisines. Le curé de 1789 reprit ses fonctions. Les anciennes confréries se reconstituèrent. En 1803, les reliques de saint Martial et celles de saint Loup, qui avaient été cachées pendant la Révolution, furent rendues à la vénération des fidèles. En 1852, puis en 1873 et en 1877, Saint-Michel-des-Lions passa une partie de son territoire aux nouvelles paroisses de Saint-Martial, du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph.

Fort intéressant, bourré de faits, le livre de M. Lecler nous renseigne non seulement sur un édifice et sur une paroisse, mais encore sur Limoges, sur ses confréries et ses compagnies de pénitents, sur sa recluse municipale, sur ses couvents, sur ses corps constitués. Le linguiste, l'archéologue, l'historien trouveront dans cet ouvrage de curieux détails ; mais en faire état sera difficile,

parce que, croyant sans doute que tout le monde connaît, comme lui, les sources de l'histoire limousine, l'auteur, qui ignore par ailleurs l'art de composer, s'est presque toujours abstenu de donner des références. Maurice Rousset.

Comte G. de Leusse. *Le prieuré de Saint-Romain-des-Iles*. Mâcon, Protat frères, 1921. In-8° de 95 p. avec fig. et 2 pl. hors texte.

Monographie très étudiée d'une ancienne paroisse du diocèse de Mâcon. D'abord simple *cella*, formée par un établissement religieux de minime importance, Saint Romain prit un développement important le jour où celle-ci passa sous la dépendance de l'abbaye de Tournus et fut élevée au rang de prieuré. Il est, semble-t-il, l'un des plus anciens connus en France ; on le rencontre dans un acte de donation de Charles le Chauve en l'année 875. Au xiiie siècle, et en raison de son accroissement, le prieuré fut converti en prévôté.

Après en avoir retracé en détails la vie journalière, les droits et les charges, l'auteur étudie l'église prieurale, qui date du xie siècle et nous est parvenue presque intacte, « n'ayant, au cours des siècles, perdu que sa charpente et sa voûte. » Il s'attache spécialement aux fresques qui en décoraient deux chapelles, peintures découvertes en 1918 sous une série d'enduits et de badigeons successifs. Ces fresques sont au nombre de trois : l'une, dont il ne reste que des fragments, représente la Vierge avec l'enfant Jésus sur ses genoux ; devant eux, un homme légèrement incliné ; à gauche, un palmier, ce qui permettrait d'augurer qu'il s'agit d'un repos dans la Fuite en Egypte. L'Adoration des Mages figurée dans la seconde viendrait confirmer cette hypothèse. Enfin la troisième, la plus complète, est consacrée à l'Annonciation. La facture de ces fresques, et plus encore les costumes des personnages qui y sont représentés, permettent de les dater du xiiie siècle.

Jean Beyssac.

Duc de La Salle de Rochemaure. *Gerbert Silvestre II. Le savant, le « faiseur de Rois », le Pontife*. Rome, impr. éd. Romana ; Paris, Em. Paul 1914 (en réalité 1921). In-8° de 752 p., fig. et pl.

Ce gros livre, où l'auteur mêle de façon singulière l'histoire et la légende alors qu'il eût été utile de les bien séparer et de retrouver l'origine de cette légende, n'apporte aucune contribution nouvelle à la connaissance de la vie de Gerbert, non plus qu'à celle de ses idées philosophiques. C'est un ouvrage de seconde main, fait sur des travaux qui ne sont pas toujours sûrs et quelquefois périmés. Une bonne mise au point de ce que les savants ont écrit sur ce personnage et sur les multiples questions qui se posent à son sujet, eût été plus véritablement d'œuvre d'un historien. L. Royer.

Max Prinet. *Armoiries combinées d'évêques et d'évêchés français* (Extr. du recueil intitulé : *Cinquantenaire de l'Ecole pratique des hautes études*). Paris, Champion, 1921. In-8° de 10 pages, 1 pl.

Peu de gens s'imagineront l'étendue des recherches et ce que

représente de menus faits accumulés cette courte, mais neuve et substantielle étude de M. Max Prinet.

Rappelons d'abord que les armoiries étaient primitivement des marques militaires ; elles servaient à faire reconnaître la personnalité des combattants, masqués du heaume. Mais bientôt, devenues héréditaires, elles ont été considérées comme les emblèmes des familles. Les membres du clergé, même ceux qui, respectueux des saints canons, n'ont jamais pris les armes, faisaient graver sur leurs sceaux et reproduire sur des objets de toutes sortes, les blasons que leurs parents, chevaliers et écuyers, avaient portés à la guerre et aux tournois.

Une récente étude de M. Prinet, parue dans le « Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques » (an. 1916, p. 108-117), nous a révélé l'usage établi par les évêques français du XIIIe siècle, de faire armorier leurs sceaux du blason de leur famille. A la même époque, des armoiries ont été attribuées aux évêchés français (du moins à certains d'entre eux) et ont pris place sur les contre-sceaux des évêques. Le nouveau mémoire de M. Prinet complète cette première communication.

Dès le début du siècle suivant, au XIVe siècle, quelques prélats ont fait représenter, à la fois, sur la face principale de leurs grands sceaux, et le blason de leur siège et celui de leur famille, en deux écus qui forment pendants. Vers le même temps, on commence à réunir dans un même écu les deux blasons que l'évêque peut employer. Quelquefois cet écu est parti ; d'autres fois les armes du siège sont placées sur celles de la famille, dans un écusson brochant. Mais le mode de combinaison le plus fréquemment employé en France est précisément celui que certains héraldistes déclaraient propre aux nations germaniques : il consiste à réunir les deux blasons dans un écu écartelé. Le plus ancien exemple qu'en ait relevé M. Prinet est fourni par un sceau de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, apposé à un acte de 1356. L'usage s'en est conservé jusqu'aux temps modernes.

Notons enfin que ces divers procédés de combinaison se rencontrent non seulement sur les sceaux, mais sur les tombeaux, dans la décoration intérieure et extérieure des édifices, dans les peintures des manuscrits, etc... V. C.

Gustave Cohen. *Mystères et moralités du manuscrit* 617 *de Chantilly*, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire (*Bibliothèque du* XVe *siècle*, Tome XXV). Paris, Ed. Champion, 1920. In-4° de CL-138 pages.

Le manuscrit n° 617 de Chantilly, acheté à Londres, en 1860, renferme deux « nativités » et trois « moralités ». La première Nativité (c'est-à-dire une scène dialoguée sur le mystère de Noël) est une pièce de 485 vers dans laquelle on représente la naissance de Jésus depuis l'adoration par Marie et les bergers jusqu'à l'arrivée des mages devant Hérode, le voyage de ces derniers

à Bethléem et leur départ après avoir été avertis par l'ange. Le deuxième mystère est la suite naturelle du premier et raconte, en 306 vers, la Purification au Temple, les hommages rendus au divin Enfant et à sa Mère par Siméon et par sainte Anne et ses deux filles, Marie Salomé et Marie Jacob, données comme des sœurs de la sainte Vierge. Le titre des Moralités indique suffisamment leur contenu, ce sont les Jeux des sept péchés mortels et des sept vertus (2560 vers), de l'Alliance de foi et de loyauté (417 vers) et du Pèlerinage humain (1255 vers). Ce dernier morceau n'est qu'une adaptation très écourtée, en patois liégeois, du texte français du « Pèlerinage de vie humaine » (5060 vers) par le moine cistercien, Guillaume de Digulleville (Manche), mort vers 1360. *L'étude paléographique* du manuscrit (p. IX-XI) montre que ces cinq jeux ont été écrits par deux copistes ou davantage encore, mais tous « d'un même atelier » et que la transcription est de la seconde moitié du XVe siècle. *L'étude linguistique* (p. XIII-XIV) portant surtout sur les rimes et assonances, les conjugaisons, le vocabulaire (entre autres sur des mots d'origine germanique comme *hell :* salut, *creppe :* crèche), la syntaxe, etc., prouve que ces textes appartiennent au dialecte liégeois et remontent, pour le moins, au XIVe siècle. A la fin du manuscrit, on retrouve le nom d'une sœur Catherine Bourlet (à la fin de la première Nativité : Bourlet, sans autre détermination) comme copiste. Chercheur heureux, M. Cohen a réussi à retrouver le nom de cette sœur dans les archives du couvent de Saint-Michel-d'Huy, au pays liégeois, dans les Archives d'Etat à Liège. Catherine Bourlet était entrée au carmel d'Huy en 1478 et y mourut en 1505. La nature même du manuscrit ne permit de voir en cette religieuse que la principale copiste, les jeux sont bien plus anciens. Les éléments *historiques et géographiques* (p. XCVII-CXV) sont un peu trop rares et trop vagues pour permettre d'en tirer des arguments positifs sur la date de ces pièces. La mise en scène, l'adaptation du drame liturgique latin permettent de conclure que le premier Noël remonte dans sa forme primitive au XIIIe siècle, « mais il est certain qu'il a été rajeuni sans cesse jusqu'au XIVe et que c'est l'état qu'il présentait, à cette dernière époque, qui nous apparaît dans le Ms. 617 de Chantilly » (p. CXXXII) et, par suite, c'est « très probablement », la plus ancienne Nativité connue, en langue vulgaire. La deuxième Nativité, à cause de l'élément comique (le fou du roi Hérode) est un peu plus tardive, probablement de la seconde moitié du XIVe siècle et à cette époque remontent aussi les trois Moralités (p. CXLVIII).

A la suite de cette introduction, M. Cohen donne une édition critique du texte de ces cinq drames, édition accompagnée de nombreuses notes. On y trouve aussi des renseignements intéressants sur le drame au moyen-âge. Enfin, rédigé, selon la bonne méthode critique, ce livre constitue un excellent modèle d'étude philologique et historique.

G. ALLEMANG.

J. Mathorez. *Les catholiques de langue allemande à Paris, au* xviie *siècle*. Paris, Leclerc, 1921. In-12 de 12 pages (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*).

En 1603, le curé de Saint-Hippolyte, au faubourg Saint-Marcel, qui comptait parmi ses paroissiens beaucoup de tapissiers flamands des Gobelins, créa, pour ces ouvriers, une confrérie particulière. A partir de 1678, ce groupement se réunit dans la manufacture même des Gobelins. Pendant tout le xviie siècle, les confrères entendirent des prédications en flamand.

En 1627, pour répondre à l'organisation luthérienne de l'orientaliste suédois Jonas Hambraeus, Claire-Eugénie-Elisabeth d'Autriche, qui gouvernait alors la Belgique, obtint de Louis XIII la création de la *Catholique assemblée des nations flamande, allemande, suisse et autres*. Etablie d'abord dans l'église Saint Hippolyte, cette « assemblée » s'installa, en 1631, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, parce que beaucoup d'Allemands, de Hollandais et de Flamands habitaient alors autour de ce monastère. De 1627 à 1703, elle fut administrée par des marguilliers exerçant presque tous soit une profession artistique, soit celle de tailleurs d'habits ; parmi les artistes on trouve le peintre Mathieu van Plattenberg et les graveurs Gérard et Jean Edelink. Deux de ses aumôniers, le dominicain allemand Grœnenbach et le dominicain danois Krattmann, convertirent beaucoup de luthériens. On ignore ce que devint cette confrérie après 1703.

Au xviiie siècle, des Allemands catholiques se réunissaient à Saint-Sulpice, dans la chapelle de l'Assomption ; mais ce groupement est mal connu. Maurice Rousset.

Fénelon. *Ecrits et lettres politiques*. Introduction et notes de Ch. Urbain, avec un portrait gravé sur bois par Ouvré. Paris, Bossart, 1921. Gr. in-16 de 199 pages. (Collection des « Chefs-d'œuvre méconnus. »)

Dans cette aimable Collection Bossart, — dont l'électisme est parfois un peu trop large à notre gré, — M. l'abbé Ch. Urbain présente un recueil des *Ecrits politiques* de Fénelon : *Examen de Conscience*, *Tables de Chaulnes*, *Mémoires sur les mesures à prendre après la mort du duc de Bourgogne*, *Lettre à Louis XIV*, *Lettre* à Louville sur la conduite qu'il doit tenir à la cour de Philippe V (1701), *Lettre* au duc de Chevreuse, projet d'une assemblée de notables (1710).

Les notes qui suivent ces textes sont un modèle d'érudition sobre et sûre. L'introduction, remarquable elle aussi par sa netteté et sa vigueur, mérite un plus long commentaire. Par son ton incisif, elle fait penser au style ferme, simple, volontaire, qui était au xviie siècle celui de l'abbé Fleury. Quant aux sentiments qu'elle trahit ou aux idées qu'elle présente, j'avoue d'abord, qu'on voit très vite combien M. Urbain est reconnaissant à Fénelon de n'avoir pas éprouvé à l'égard de Louis XIV l'admiration qu'éprouvait Bos-

suet. Il semble même, en cette matière, un peu considérer Bossuet comme un lourdaud. — Or, Bossuet avait conscience des services rendus à la France par l'établissement de la monarchie absolue, et de l'indispensable besoin où la France s'était trouvée de ces services : au nombre des sentiments qu'il professait pour Louis XIV, il y avait la reconnaissance patriotique.

L'attitude politique de Fénelon paraît à M. Urbain avoir été plus réaliste, plus pratique que celle de Bossuet. Il est certain que Fénelon avait l'étoffe d'un administrateur, et peut-être celle d'un ministre. Mais ses conseils de morale politique étaient-ils vraiment capables d'efficacité, et d'utilité ? Au fond de cette morale politique du *Télémaque* ou de l'*Examen de conscience*, on ne découvre pas seulement le désir, très légitime, très judicieux, très saint, et toujours opportun, de réintégrer la morale chrétienne dans la politique, intérieure ou extérieure, laïcisée depuis la Renaissance : on discerne le besoin de faire régner le « Pur Amour », et de placer les vertus mystiques — du mysticisme guyonien — à la base du nouvel ordre social ou politique. C'est l'amour-propre, que Fénelon combat, la « propriété », l'intérêt ; et il ne se borne pas sur ce point, à professer, comme M. Urbain l'indique, la doctrine thomiste. Que l'intérêt de la nation s'accorde avec celui du monarque, — ainsi que l'affirment si judicieusement les *Mémoires de Louis XIV*, peu lui importe : agir par intérêt lui paraît plus qu'imparfait : bas et coupable. C'est en ce sens, à mon avis, qu'on peut dire que Fénelon a dénigré la fonction royale et que Louis XIV pouvait prétendre que *Télémaque* « discréditait » son règne.

C'est en ce sens également, que l'influence politique de Fénelon s'est exercée au XVIIIe siècle. Ses paroles — souvent excessives elles-mêmes — ont été exagérées ou déformées par les « philosophes », qui ont utilisé, exploité son prestige à leur profit. Mais Fénelon, par lui-même, agissait déjà et ne pouvait pas ne pas agir, tant il était lu, tant sa pensée est précise et tant elle est séduisante, sur les âmes de la classe qui cessait d'être la classe dirigeante, parce qu'elle rougissait, peu à peu, de ses prérogatives et de son pouvoir. Fénelon n'a pas armé les Terroristes, bien sûr ! mais il a désarmé — en quelque mesure, car il n'est nullement le seul responsable — les victimes des Révolutionnaires. Et par révolutionnaires je n'entends pas seulement les exécutants ou les exécuteurs, — mais les penseurs et les théoriciens qui les préparaient.

Voilà en quoi je me permets d'admirer moins que ne fait M. Urbain, la politique de Fénelon. A. CHEREL.

J. ZIESER, curé de Garnich, *Dismembration des ehemaligen Landkapitels Luxemburg und Translation des Kapitelssitzes von Luxemburg nach Esch a. d. Alzette*. Chez l'auteur, à Garnich (G.-D. de Luxembourg), 1921. In-8 de 44 pages.

Le doyenné de Luxembourg, au diocèse de Trèves, comprenait

à la fin de l'ancien régime 43 paroisses, dont 16 en territoire lorrain. De souverainetés différentes, souvent d'intérêts opposés, les curés de ce chapitre rural n'avaient entre eux que des rapports lointains et sans cordialité. Deux choses indisposaient particulièrement les curés lorrains : le doyen du chapitre, choisi à l'élection, appartenait invariablement à la définition luxembourgeoise. Pis encore : éloignés de sept à huit lieues de la ville de Luxembourg, située à l'extrémité du doyenné, ils étaient obligés tous les ans d'abandonner plusieurs jours leurs paroisses pour se rendre au synode où se distribuaient les saintes huiles. Il eût été facile, si l'on en juge par les apparences, de remédier à ce dernier inconvénient en fixant le lieu de l'assemblée dans un endroit quelque peu central ; mais c'eût été attenter à la coutume, et les confrères luxembourgeois ne voulaient rien entendre... Il fallut, pour amener une solution, l'intervention du procureur général de Nancy. Sa lettre, adressée au suffragant de Trèves, est datée du 26 mars 1755. Le 21 septembre ensuivant, l'évêque, déférant à cette démarche, décidait qu'à l'avenir les huiles saintes seraient distribuées dans chaque paroisse lorraine à tour de rôle ; en outre, sans rien sacrifier des droits de la ville de Luxembourg en tant que siège de chrétienté, il autorisait le chapitre à tenir son synode annuel au village d'Esch-sur-l'Alzette, considéré dès lors comme centre du doyenné. On eût été satisfait de connaître dans quelle mesure le chapitre de Luxembourg usa par la suite de cette faculté.

V. Carrière.

René de Chauvigny. *La résistance au Concordat de* 1801. *Profils d'évêques. Profils de prêtres.* Paris, Plon, 1921. In-8° de 245 pages.

Sous ce titre, quelque peu ambitieux pour être trop compréhensif, se cache en réalité une histoire consciencieuse et bien documentée de la « Petite Eglise » dans le département de Loir-et-Cher.

On sait que, des deux évêques qui, au lendemain du Concordat, refusèrent à Pie VII la démission de leur siège, l'un fut Mgr de Thémines, évêque de Blois, alors en Angleterre. A son parti se rallièrent quelques-uns de ses prêtres, très combatifs de nature, et qui tous, d'ailleurs, — exilés, déportés ou cachés dans le pays, — avaient été des vaillants durant les années de la Révolution. En Blésois, il n'y eut que de rares foyers de dissidence. C'est à Vendôme que la secte trouva les apôtres les plus ardents, en la personne de l'abbé Thoisnier, ancien curé de Saint-Martin de cette ville, et de l'abbé Beaunier, jeune prêtre, ordonné à Paris, peu d'années auparavant, par l'évêque de Saint-Papoul.

L'Empire mena une lutte persévérante contre les anti-concordataires. A la vérité, aucun fait bien saillant ne caractérise cette guérilla de plus de dix ans : ce n'est que le perpétuel recommencement des mêmes expéditions policières dans les cachettes des dissidents vendômois ; et le récit en eût été monotone et fastidieux,

si l'auteur n'avait su y semer la variété, en l'entremêlant de curieux « profils », qui lui donnent du pittoresque et de la vie.

La police impériale eut beau multiplier les perquisitions, faire parfois irruption de nuit, encercler secrètement des heures et des heures les maisons suspectes, choisir le moment des offices, promettre de l'argent aux délateurs, ou même essayer d'introduire, dans le mystère de la secte, de dévotes espionnes, nulle visite domiciliaire, malgré les plus ingénieux guets-apens, ne fut jamais, de dix ans, couronnée de succès : le chef de la dissidence, Thosnier, était de longue date passé maître dans l'art de jouer les détectives. Et il y a vraiment un côté comique dans ce long duel entre le colosse impérial et les « infiniment petits » de la dissidence ; il y a quelque hilarante disproportion entre les colères impuissantes du Premier Consul, de l'Empereur, et la mince importance de la minuscule secte.

C'est qu'il se trouve là pour attiser la répression, un homme, dont le profil domine tout ce récit : l'évêque d'Orléans, Bernier. Il apparaît bien dans le livre tel que d'ailleurs on le connaît : intrigant, plat courtisan de l'Empereur. On le voit accueillir comme bonne fortune l'éclosion de la secte en un coin de son diocèse ; l'occurrence lui paraît excellente pour faire parade de zèle ; et le voilà grossissant les faits, à l'encontre même des rapports officiels des autorités locales, mettant au tragique la situation, pour se donner le mérite de la vigilance et du coup d'œil. Si bien qu'on a pu dire justement que les progrès de la « Petite Eglise » en Loir-et-Cher avaient été le fait de son inopportune intolérance.

Avec la Restauration, la répression se fait plus molle contre les anti-concordataires. Grâce à cette demi-tolérance, grâce à la valeur morale de ses prêtres, dont le maire de Vendôme proclamait « l'éminente piété », grâce à l'audacieuse ardeur de quelques uns, la secte voit alors croître sa ferveur et sa vogue : dans la seule ville de Vendôme, en avril 1816, il y a quatre oratoires où l'on officie, non pas seulement publiquement, mais encore « avec pompe ». Le nombre des adeptes est si grand que, l'année précédente, le curé concordataire de la Trinité, paroisse de 4,000 âmes, n'a pas eu plus de quatorze jeunes filles à son catéchisme.

Avec le rétablissement de l'évêché de Blois et la nomination de Mgr de Sausin, en 1823, commence le déclin de la dissidence. Après la rétractation *in extremis* de Mgr de Thémines, en 1829, son influence ne fait que décroître. Un seul de ses chefs pourtant, l'abbé Pasquier, consent à se soumettre. Les autres meurent dans le schisme ; et ce n'est pas sans tristesse que l'on voit ces prêtres de réelle vertu, ces confesseurs de la foi aux jours sanglants, ternir leur mérite par cette mesquine équipée.

Le dernier prêtre dissident, l'abbé Beaunier, disparaît lui-même, à la fin de 1852. Un laïc, ancien instituteur, du nom de Goguet, recueille l'héritage, dirige seize années encore les rares fidèles de la « Petite Eglise », avec une foi qui touche à l'illuminisme; puis à

son tour il meurt, en 1868, âgé de près de 91 ans, et « dans cette mort de vieillard s'exhale le dernier souffle des Dissidents Vendômois ». J. GALLERAND.

Chanoine SIFFLET. *Les évêques concordataires du Mans.* Tome IV. *Mgr Bouvier.* Tome I, 1834-1844. Le Mans, Monnoyer, 1921. In-8° de 596 pages avec portrait.

Le chanoine Sifflet avait déjà publié trois études sur les premiers évêques concordataires du Mans. Poursuivant son plan d' « historien documentaire », il dresse en ce quatrième volume, un catalogue chronologique des actes de Mgr Bouvier qui succéda, en 1834, à Mgr Carron et qui fut réellement le grand évêque manceau du XIXe siècle. Bien que le plan adopté par l'auteur soit assez monotone, on y peut constater quelle vie intense était celle de cet évêque que l'on savait se lever tôt et se coucher tard, qui se tenait en relation avec tout l'épiscopat français, qui eut à réorganiser son diocèse, à encourager plusieurs fondateurs d'ordre (dom Guéranger et M. Dujarrier entre autres), et qui, en dépit de ses occupations multiples, et des critiques acerbes dont il était l'objet, même dans le clergé, trouvait encore le temps de faire des livres, demeurés longtemps des manuels dans les séminaires, et d'écrire des lettres pastorales qui resteront comme des modèles. Louis CALENDINI.

Georges GOYAU. *La pensée religieuse de Joseph de Maistre.* Paris, Perrin et Cie, 1921. In-16 de IX-221 pages. Prix : 7 fr.

Nulle personnalité n'a été plus discutée sous le rapport religieux que celle de Joseph de Maistre ; nombre de critiques et de catholiques ont souscrit au jugement qu'Edmond Sherer portait sur l'auteur du *Pape*, en 1860, et qui le représentait moins comme un catholique fervent que comme un écrivain se parant d'une attitude de gentilhomme policé qui multiplie devant Dieu les révérences de civilité et qui veut par système politique les imposer aux peuples. M. G. Goyau, à l'aide de fort nombreux documents inédits, vient de montrer le néant de cette conception. Son livre, où il étudie l'évolution de la pensée religieuse de J. de Maistre, se divise en deux parties ; la première embrasse la période qui s'étend entre 1774 et 1792, c'est celle au cours de laquelle Maistre étudie, lit, travaille et pense, la seconde va de 1792 à 1821, c'est celle au cours de laquelle l'émigré produit.

La plus intéressante des deux parties du livre de M. Goyau est sans contredit la première, elle est également la plus neuve. De 1774 à 1792, J. de Maistre passe par des phases diverses. L'esprit du siècle et l'esprit de tradition se heurtent en lui, le futur apologiste de l'Inquisition l'attaque et dans une langue qui marque combien le jeune homme est encore tout imbu des idées de ceux qu'il combattra. J. de Maistre est franc-maçon, franc-maçon notoire, grand orateur de la loge du rite anglais de Saint-Jean des Trois Mortiers. En 1778, séduit par le rite écossais, il entrera à la loge

La Sincérité, mais déjà on sent, vers 1781, que l'idée religieuse le domine tout entier, car dans le projet de réforme de la franc-maçonnerie qu'il adresse au duc de Brunswick, il s'efforce de mettre au service du christianisme l'organisation des loges dont il veut modifier le recrutement et la hiérarchie. J. de Maistre n'est pas seulement franc-maçon, il s'intéresse aux doctrines de Claude de Saint-Martin, et l'illuminisme exerce sur lui une emprise dont il se détachera plus tard, tout en conservant des relations courtoises avec les partisans du philosophe inconnu. Mais, nonobstant ces attaches avec les loges, Maistre demeure profondément religieux. La Révolution éclate ; il émigre ; à Lausanne où il séjourne longtemps, il retrouve un groupe de prêtres catholiques émigrés et des Jésuites. C'est de ce séjour que la Révolution lui apparaît comme un attentat contre le gouvernement temporel de la Providence, comme une niaise tentative pour le plagier et s'y substituer. A dater de 1794, l'Illumination s'accomplit dans l'esprit de l'écrivain, et désormais, dans ses *Considérations* comme dans sa *Correspondance*, il entreprendra une sorte d'histoire contemporaine de la Providence.

A écrire, à défendre les idées religieuses, l'infaillibilité du Pape, à travailler à la réconciliation de la Russie orthodoxe avec l'Eglise romaine, qu'il espéra un instant près de se réaliser, Maistre employa ses vingt-cinq dernières années ; mais il ne fut pas qu'une plume au service de la foi, il lui donna tout son cœur et vécut sa vie en chrétien. J. M.

Abbé C. Bonnegent. *La théorie de la certitude dans Newman*, publiée par M. l'abbé Boisne. Lettre-préface d'Emile Boutroux. Paris, F. Alcan, 1920. In-8° de xi-208 pages.

Il faut savoir gré à M. Boisne d'avoir réuni et mis en ordre les éléments de cette étude laissée inachevée par son auteur. En effet, M. Bonnegent a su, avec un rare mérite d'exposition, analyser la *Grammaire de l'Assentiment* de Newman. Cet ouvrage partage avec la plupart des exposés des théories philosophiques anglaises, à commencer par Bacon, Locke, en finissant par Spencer, le caractère d'être clair et limpide dans les détails, obscur et confus dans l'ordre des idées, incohérent dans l'ensemble logique. Aussi bien, de cette logique, du moins de celle d'Aristote, Newman faisait-il bon marché. La logique syllogistique toute en formules est à l'entendre, sans racines profondes dans l'entendement et sans rapport étroit avec le réel. A l'aide de divisions et de subdivisions, de distinctions, de toute une technique cependant scholastique, l'auteur de la *Grammaire de l'Assentiment* fait le procès de tous les vieux procédés rationnels par lesquels, de tout temps, les penseurs dogmatiques ont essayé d'appréhender la vérité. Il leur substitue une intuition instinctive, un sens spécial qu'il appelle l'*Illative Sense*, le sens des inférences. Il ne s'attache pas, d'ailleurs, à le définir et pense en faire comprendre suffisamment la nature

en le comparant au sens esthétique et au sens moral. Ce tact de la pensée est, en chacun de nous, la puissance intellectuelle supérieure. Lui seul aussi engendre la conviction, personnelle il est vrai, mais indéfectible et intolérante.

Avec une implacable logique, M. Bonnegent fait la critique de ce subjectivisme rationnel. Il reproche à bon droit à Newman de n'avoir, dans sa *Grammaire*, ni donné une théorie de la connaissance, ni tenté d'expliquer l'erreur, ni donné les moyens de la corriger. Sans criterium objectif de la certitude, comment, en effet, l'erreur pourrait-elle être aperçue , comment le sens des inférences aurait-il chez celui qui l'exerce un contrôle, en dehors de lui, une valeur probante ? M. Bonnegent n'a pas de peine à montrer tout ce qu'une semblable théorie a de dangereux en apologétique. Dans ce système, la religion serait affaire d'inspiration individuelle, elle ne saurait ni être prouvée ni être enseignée. Le sens des Inférences de Newman conduit évidemment à une doctrine fidéiste, à un relativisme doctrinal dont on n'aperçoit pas que puisse s'accommoder l'orthodoxie. J. LARDEUR.

René BAZIN. *Charles de Foucauld, explorateur au Maroc, ermite au Sahara.* Paris, Plon, 1921. In-12 de 478 pages.

Ce fut une bien haute et originale figure que celle du héros de ce livre, né à Strasbourg, le 13 mars 1864, au sein d'une famille périgourdine d'ancienne chevalerie et deux fois honorable et par les saints qu'elle a donnés à l'Eglise et par les bons serviteurs qu'elle a fournis à la France ; élève d'abord à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, puis à l'Ecole de cavalerie de Saumur où il se lia avec un camarade, lui aussi d'une magnifique et très opulente nature, le marquis de Morès ; officier de chasseurs en Algérie où il prit part, en 1881, à l'expédition contre Bou-Amana ; explorateur du Maroc, à la faveur d'un déguisement juif, à une époque où ce pays, à peine connu, ne s'ouvrait que difficilement aux Européens ; frère trappiste à Notre-Dame des Neiges en France, puis à Akbès en Syrie; servant près du monastère des Clarisses à Nazareth; étudiant en théologie à Rome d'où il revint prêtre ; ermite, « père du désert » allais-je dire, et à l'occasion, aumônier militaire et missionnaire, au Sahara, d'abord à Béni-Abbès, puis, dans le Hoggar, à Tamanrasset, et, finalement, assassiné par une bande de pillards Touaregs, le 1er décembre 1916, en haine de la religion peut-être, en haine de la France, certainement.

A parcourir avec l'auteur les étapes de cette carrière si extraordinairement mouvementée, on croirait feuilleter un roman d'aventures. Et ç'a été, en effet, une aventure, mais une splendide aventure que celle de Charles de Foucauld. Quelque soin que son humilité ait pris de cacher le plus possible son existence, quelque chose en avait forcément transpiré au dehors. Et quand, au milieu des douloureuses et angoissantes préoccupations de la guerre parvint chez nous, la nouvelle de sa fin tragiquement glorieuse, bien

que les esprits fussent nécessairement tendus vers la frontière, tous ceux qui étaient quelque peu au courant, ressentirent comme un choc au cœur et eurent cette impression que le pays venait de perdre non seulement un de ses nobles fils, mais encore un de ses meilleurs serviteurs.

Cette impression était justifiée. Ce n'est pas uniquement l'amour de la religion, en effet, qui a poussé Charles de Foucauld à mener l'existence de chevalier errant du Christ à travers les populations musulmanes, c'est aussi l'amour de la France. Et comme l'écrivait quelqu'un l'an dernier, le pieux cénobite de Tamanrasset mérite de voir son nom figurer dans l'histoire à côté de celui des grands explorateurs et des grands français du continent africain. Il a fait mieux que planter notre drapeau au cœur du Sahara, il nous a montré de quelle manière il pourrait s'y maintenir : en se faisant aimer.

De toute façon, il a donc bien travaillé pour la France. Aussi la France, qui a toujours la reconnaissance du cœur, ne l'a pas oublié. Depuis qu'il est tombé sous les balles touarègues, plusieurs articles nécrologiques ont paru sur lui où pleine justice est rendue à la beauté morale de sa vie et à la fécondité de son œuvre colonisatrice. MM. Bernard, Lefranc, Gautier, de Segonzac, Basset, Chudeau, notamment, lui ont consacré de belles pages. Mais ce n'étaient là que des notices et tout au plus des biographies. Charles de Foucauld était digne d'avoir un historien. Et il a eu la chance d'en rencontrer un de tout à fait première marque. Le grand romancier chrétien qu'est M. René Bazin s'est laissé tenter par ce roman chrétien, et il nous a raconté l'existence de l'ermite saharien dans un volume qu'on peut bien appeler définitif. Sans parler de son mérite littéraire sur lequel on peut se dispenser d'insister, cette vie de Charles de Foucauld est un livre d'une édification et d'une valeur scientifique très solide. L'auteur a eu pour l'écrire tous les papiers de son héros ainsi que les lettres de ses amis, et la copieuse Bibliographie par laquelle se termine l'ouvrage est une preuve qu'il n'a négligé aucune source d'informations. Inutile d'ajouter que dans l'utilisation des documents qu'il avait en mains, il fait, quand cela est nécessaire pour distinguer le vrai du faux et le certain du douteux, acte de critique et que toujours en garde — presque trop en garde même, au gré de quelques-uns qui le lui ont reproché — contre sa juste admiration pour son héros, jamais il ne l'idéalise, jamais il ne le surfait.

Quand on voudra voir le vrai Père de Foucauld, c'est donc dans la vie écrite par l'éminent académicien qu'on ira le chercher. Et on l'y trouvera encadré, ainsi qu'il convenait, entre les nobles figures des deux hommes qui ont été le plus intimement mêlés à sa vie : d'un côté, M. l'abbé Huvelin, l'artisan de sa conversion et le guide de son âme et, de l'autre, le colonel Laperrine dont il aida puissamment l'œuvre civilisatrice en Afrique et qui, jusqu'à la fin, demeura son confident.

Louis Marcel.

Abbé J. Prajoux. *Roanne autrefois et aujourd'hui*, suivi de *Les villes mortes du pays roannais*. Roanne, impr. Souchier, 1921. In-8° de IV-232 pages.

Dans la préface placée en tête de ce volume, le poète Louis Mercier évoque la leçon donnée aux travailleurs par cette publication, « œuvre de ce chercheur infatigable, qui, du milieu des ténèbres physiques où il est plongé, — l'auteur est atteint de cécité depuis plus de vingt années, — promène, avec une sagacité admirable, la lampe de la pensée et du savoir dans les obscurs détours du passé. » Le volume renferme deux parties bien distinctes : la première concerne Roanne étudié spécialement quant à ses origines et dans la période moderne ; la seconde est consacrée à quatorze paroisses du Roannais, qui, après avoir tenu un rang plus ou moins important, ont subi le sort de trop nombreuses localités rurales. L'histoire religieuse occupe la plus grande partie de ce travail, lequel a été couronné par l'Académie de Lyon. Jean Beyssac.

Pierre Ghaleb. *Le protectorat religieux de la France en Orient*. Etude historique et politique. Avignon, Albanel frères, [1921]. In-16 de 217 pages.

Cet ouvrage achevé avant la grande guerre, mais qui n'a paru que l'an dernier, emprunte aux circonstances une nouvelle actualité. Sa valeur tient beaucoup plus à la mise en œuvre, à la précision des détails, à la clarté de l'exposition, à la justesse des points de vue qu'à la nouveauté des documents. Plusieurs des choses qui sont là sont empruntées à d'autres, et l'auteur l'avoue sans peine. Son travail n'en est pas moins dans l'ensemble un travail original.

Ce travail est divisé en trois parties. La première examine les origines du protectorat ou ses causes philosophiques ; la seconde en recherche les origines historiques. La troisième nous montre comment la nation protectrice, la France, dans l'espèce, s'est acquittée de sa mission. L'Islam donne tout droit au musulman et refuse tout droit au chrétien. Cette conception ne reste pas dans les livres, elle se traduit périodiquement dans les faits par des massacres et des exactions de tout genre. Voilà la cause philosophique du protectorat. Ajoutons y la nécessité d'assurer le libre accès des Lieux-Saints. Les causes politiques sont les croisades, puis, plus tard les capitulations consenties par les sultans.

En fait, la France, de saint Louis jusqu'à nos temps, a supérieurement rempli son rôle de protection et s'est acquis des droits immortels. L'auteur le dit, sans flagornerie, avec un sentiment sincère, et qu'il appuie sur des faits. Il a, en terminant, une remarque pleine de justesse, et que nos hommes politiques devraient méditer, c'est que toute cette influence repose sur la religion, sur les services rendus à la religion par la France. Un apostolat purement laïque ne dirait rien aux Orientaux ou ne leur inspirerait que du mépris. Th. Malley.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRY

CHER

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.

XXXIXe vol. (9e de la 2e s.), 1919-20. Bourges, Tardy-Pigelet, 1921.

F[rançois] Deshoulières : *L'église de Lignières*, p. 1-17. Ancienne chapelle du château, devenue église paroissiale et reconstruite vers 1171, collégiale en 1471. Quelques objets mobiliers sont dignes d'attention : stalles de la fin du xve siècle provenant de Chezal-Benoît, belle chaire sculptée en 1678 par Michel Morin, retable du xvie siècle, etc.

Jacques de Font-Réaulx : *Les anciens pouillés du diocèse de Bourges*, p. 19-36. Cette étude porte sur : 1° les dénombrements de bénéfices ecclésiastiques à la nomination des divers chapitres et abbayes du diocèse aux xiie et xiiie siècles ; 2° les pancartes de l'archevêché, listes d'églises et états de droits à percevoir, par archiprêtrés, du xiie au xive siècle ; 3° les comptes de subsides fournis aux papes par les divers bénéficiers du diocèse, d'abord celui de 1327 publié par M. l'abbé de Laugardière (Cf. t. XXXIII, 1910, p. 114-190), puis les états correspondant à de semblables taxes, devenues périodiques (décimes, dons gratuits, etc.) depuis le milieu du xive siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime ; 4° les listes d'appel et de présence dressées à l'occasion des synodes diocésains et les listes analogues placées à la suite de diverses éditions du *stylus juridictionis... ecclesiæ Bituricensis* dont la plus ancienne connue est de 1500 ; 5° une belle série de pouillés du xviie siècle qui sont des listes détaillées et même descriptives, en particulier le procès-verbal manuscrit, en 3 vol., des visites pastorales de Mgr de La Rochefoucauld en 1735, le pouillé du chanoine Barbier (1766) et celui de Merle de la Brugière (1772) où toutes les paroisses sont en un seul ordre alphabétique sans être réparties par archiprêtrés ; 6° les ordos et calendriers ecclésiastiques publiés depuis le xviie siècle.

Paul Gauchery : *Le palais du duc Jean et la Sainte-Chapelle de Bourges : nouveaux documents sur leur état primitif, leur mutilation ou leur destruction*, p. 37-77. L'auteur de cet important travail donne des détails précis sur la grande salle du palais, deux salles d'apparat, le petit palais qui était le logis ducal. En ce qui concerne la sainte chapelle, il insiste sur le plan de l'abside en demi-hexagone régulier qui caractérise toutes les chapelles construites par les frères de Dammartin; il décrit le porche et le narthex

dont il reste cinq statues de prophètes, remarquables ; l'intérieur avec tout son mobilier, surtout les portes en bois finement ajourées qui donnaient accès au chœur, et l'autel de N.-D. la Blanche avec les statues priantes du duc Jean et de Jeanne de Boulogne. La restitution du superbe mausolée à cause duquel était fondée la sainte chapelle, le tombeau du duc Jean, est complétée au moyen de documents inédits.

Emile Chénon : *Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry* (13e série). LIV. *Jeanne d'Arc et les seigneurs du Bas-Berry* (*mars* 1429-*mai* 1430), p. 88-108. L'objet principal de ce travail est de ruiner l'hypothèse d'après laquelle Jeanne d'Arc, en février 1430, serait partie de Bourges pour aller visiter les principales forteresses du Bas-Berry et y revoir certains de ses compagnons d'armes.

Charles Barbarin : *Quelques faits nouveaux sur les tapisseries de la vie de saint Ursin du musée de Bourges*, p. 109-112. Une généalogie de la famille du Breuil par Catherinot, au Cabinet des titres (Bibl. nat., mss., dos. bl. 133), permet de compléter une étude de M. Mater. Les tapisseries furent exécutées à Tournai vers la fin du xve siècle et offertes à l'église Saint-Ursin par Me Guillaume du Breuil qui y était chanoine et par son frère Pierre, qui fut maire de Bourges.

Mémoires de la Société historique... du Cher.

4e série, 32e vol., 1920-1921. Bourges, X. Desquand [1921].

Emile Turpin : *Le blason et l'inscription du bénitier en marbre de l'église de Notre-Dame de Bourges*, p. 66-78. Indication des rapports et des différences qui existent entre les armes figurées sur ce bénitier, postérieur au grand incendie de 1487, et l'écusson écartelé des deux familles locales alliées, de Castello et Bonier. Etude d'une inscription qui est la reproduction de deux vers du Roman de la Rose d'après une leçon incorrecte déjà donnée par plusieurs incunables.

Emile Turpin : *Le grand-dîme de Sancerre et ses inscriptions du* xvie *siècle*, p. 97-116. Cet édifice constitué par un corps de logis et par un pressoir n'était pas une propriété ecclésiastique. L'auteur de l'article y voit un local où des particuliers auraient exploité des dîmes affermées. Deux inscriptions latines sont expliquées : l'une, de 1592, au-dessus de la porte du pressoir, est une allusion aux années paisibles qui suivent les guerres de religion ; la seconde, de 1593, encastrée dans un mur de l'autre bâtiment, reproduit une sentence de Caton l'Ancien ; toutes deux sont étrangères à la destination de l'immeuble et ont une portée morale.

Paul et Robert Gauchery : *Sépultures des derniers descendants de la famille de la Châtre de la Maisonfort*, p. 117-126. Après 1614, année où mourut le maréchal Claude III de La Châtre, et jusqu'en 1685, des membres de cette famille furent ensevelis dans l'église d'Egreville (Seine-et-Marne), seigneurie du Gâtinais qui leur ap-

partint par suite du second mariage de Claude III. Le fils de celui-ci, Louis, qui fut aussi maréchal de France, fut le fondateur de cette sépulture dont il reste le caveau et divers fragments.

Hippolyte Boyer : *Histoire des corporations et des confréries d'arts et métiers de Bourges* (suite), p. 163-185. La vigne et le vin (fin) ; cafetiers et paumiers.

Semaine religieuse du diocèse de Bourges.

57e année. Bourges 1921.

Paroisse du Sacré-Cœur, consécration du maître-autel, p. 288-289, 303-304, 313-316, 326-328. Le dimanche 24 avril 1921, en la nouvelle église paroissiale du Sacré-Cœur, à Bourges, Mgr Izart, archevêque, a consacré le maître autel, œuvre de M. Sainte-Marie Perrin, ornée d'un bas-relief en bronze doré par M. Philippe Besnard, et qui contient des reliques de sainte Marguerite-Marie.

Déols (extr. d'un rapport à Mgr l'archevêque, 11 juin 1921), p. 458-460. Résumé de l'histoire de l'église Notre-Dame de Déols, détruite en 1831, mais dont il reste une statue, la Vierge des Miracles. Ce rapport conclut à placer « sous le titre primaire de Notre-Dame », l'église Saint-Etienne qui assure le culte dans trois anciennes paroisses de Déols, dont Notre-Dame, et contient la statue miraculeuse.

Jean Béreux.

INDRE

Revue du Berry et du Centre.

1920. Châteauroux, G. Langlois, [1921], 63 p.

P. Guérin : *Notice bibliographique sur Eudes de Châteauroux* (première partie), p. 1-8. La bibliographie n'occupe que la première page. L'auteur discute ensuite quelques faits se rapportant à la vie d'Eudes. Il lui attribue nettement pour lieu de naissance Châteauroux et non pas Neuvy-Saint-Sépulcre, puis démontre qu'Eudes ne fut ni chancelier de l'église de Bourges, ni abbé d'Ourscamp, ni abbé de Grandselve, mais était chancelier de l'église de Paris quand Innocent IV le nomma cardinal (1244). Vers la même époque, Eudes fut désigné comme légat et s'occupa de l'affaire de Talmud.

J. Rabier : *Notes sur une épitaphe ; Mathieu Perrot, chancelier de l'Eglise et de l'Université de Bourges* (1571-1645), p. 15-18. A propos d'une plaque de lave longtemps abandonnée et qui a été replacée sous le portail de l'église de Sainte-Fauste. L'inscription relate une fondation de Mathieu Perrot pour lui-même et pour sa famille.

Jean Béreux.

LIMOUSIN

CORREZE

Bulletin de la Société... historique et archéologique de la Corrèze. Tome XLIII. Brive, 1921.

Louis de Clarix de Nussac : *Mgr Jean-Joseph Chapelle de Jumilhac de Saint-Jean*, p. 11-43, 97-126. Né à Brive en 1706, ordonné prêtre à Paris en 1731, docteur en Sorbonne en 1732, il devint aussitôt vicaire général de Chartres, puis abbé commendataire de Bonneval (1733), évêque de Vannes (1742) et archevêque d'Arles (1746). Louis XV, qui l'appréciait, le fit, en 1766, membre de la commission de réforme des abus monastiques. Résidant rarement dans son diocèse, étant en outre dur et froid, ce prélat fut peu aimé de son clergé et de ses ouailles ; mais, ayant été, de 1732 à 1770, député aux *Assemblées générales du Clergé de France*, il y joua un rôle très important. Il mourut à Paris en 1775. L'auteur de cette étude a utilisé les archives privées du château de Saint-Jean-Ligoure, et a surtout parlé de la famille et de l'enfance de Mgr Chapelle de Jumilhac ; mais il n'a ni complètement retracé la vie ni surtout montré l'action de ce prélat peu sympathique, mais influent. La biographie de Mgr Chapelle de Jumilhac reste à faire.

Victor Forot : *Saint-Robert*, p. 47-78, 142-173, 193-222. Bonne monographie de cette localité ; mais l'étude archéologique de l'église est insuffisante, et l'histoire du prieuré, qui dépendait de l'abbaye de la Chaise-Dieu, reste à faire.

Gabriel Soulié : *Le comte Robert de Lasteyrie* (1849-1921), p. 127-140. L'auteur de cette notice nécrologique étudie moins l'œuvre archéologique de M. de Lasteyrie que son action politique dans le département de la Corrèze.

Martial Pradel de Lamase : *Un curé de Sarlat, l'abbé de Bétou* (1741-1806), p. 238-252. Marc-Antoine de Tapinoix, né à Sarlat, était, en 1789, vicaire général de ce diocèse et archidiacre de Biron. Il refusa d'adhérer à la constitution civile du clergé, et se retira en son château de Bétou. Il y fut arrêté le 22 septembre 1793. Le 1er juillet 1794, le tribunal criminel de la Dordogne le déclara, comme prêtre réfractaire, passible de la déportation, et confisqua ses biens ; mais, grâce à la réaction thermidorienne, il sortit de prison et conserva ses biens. L'abbé de Bétou continua de se faire oublier. Lors du concordat, il fut nommé curé de Sarlat, et exerça ces fonctions jusqu'à sa mort (1806). Pendant toute la Révolution l'abbé de Bétou s'occupa surtout de conserver intact à ses neveux orphelins le patrimoine familial. Il réussit dans cette entreprise, grâce, en partie, à la complicité tacite du clergé constitutionnel et des autorités civiles.

Julien Lalande : *Correspondance d'un lieutenant d'infanterie lé-*

gère (1798-1799), p. 266-286. Antoine-Joseph Lanot, qui fut député de la Corrèze à la Convention, avait quatre frères. L'un d'eux était lieutenant d'infanterie. Dans le présent article sont publiées, par fragments, seize lettres de cet officier. Ces morceaux nous font connaître surtout l'état d'esprit de l'armée et de la population à l'époque du Directoire.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome XXXVIII. Tulle, 1921.

Colonel Vermeil de Conchard : *La famille de Cabanis ; son influence sur la formation de son caractère et de ses idées*, p. 57-73. Pierre Cabanis naquit au château de Salagnac en 1757. Bientôt privé de sa mère, il fut élevé durement par un père religieux, mais austère, autoritaire et idéologue. Envoyé à Paris, il y fréquenta Turgot, qui le présenta à Mme Helvétius (1778). Celle-ci, s'étant retirée à Auteuil, s'attacha à l'étudiant et l'installa chez elle. Dans le salon de Mme Helvétius, Cabanis connut les encyclopédistes, puis Mirabeau et Condorcet, dont il épousa la belle-sœur. En somme, si Cabanis tient de sa famille le sérieux de sa vie, il prit ses idées philosophiques dans la société d'Auteuil.

René Fage : *La plantation du clou ; transformation et persistance du rite en Limousin*, p. 210-224. L'auteur recherche l'emploi du clou symbolique en Limousin. Les campagnardes limousines mettent un clou dans leur poulailler, ou, à défaut de clou, un objet métallique quelconque. En 1815 fut déraciné près de Treignac un chêne magnifique, dans lequel, avant de partir pour le tour de France, tous les ouvriers des environs plantaient un clou. Les filles désirant un époux fixent une épingle, à Meilhards, dans une statue de sainte Radegonde ; à La Geyrat (Haute-Vienne) dans une statue de sainte Quitterie. Ailleurs, les statues de divers saints sont lardées d'épingles. A Champagnac (Hte-Vienne), à Sauviat (Creuse) des clous et des épingles sont enfoncés dans une croix. Des épingles votives sont piquées dans les nappes d'autel à Maisonnais (Hte-Vienne), à Champnier et à Reilhac (Dordogne).

Maurice Rousset.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences... archéologiques de la Creuse.
Tome XXI, fasc. 5 à 7. Guéret, 1921.

Antoine Thomas : *Maître Marc de Rorgues, abbé de Bénévent* (1510-1515), p. lxxxxv-lxxxxvii. Détails, d'après un factum imprimé vers 1518 et des notes prises dans les archives du Parlement de Paris, sur ce personnage qui, après avoir servi Philippe, duc

de Savoie, fut ambassadeur pour Louis XII. En hostilité violente avec les chanoines de Bénévent, il fut accusé d'excès, condamné, puis obtint une bulle d'absolution le 13 juin 1515.

Chanoine PARINET : *Cures de Malte ; nomination et installation d'un curé de Bourganeuf en* 1622, p. 385-391. La cure de Bourganeuf, chef-lieu du grand prieuré d'Auvergne, était à la nomination du grand prieur. Le curé prenait le titre de *pater*, comme synonyme de supérieur de la communauté de prêtres séculiers, originaires de la paroisse (prêtres *filleuls*), qui le secondaient. En 1622, la désignation du curé n'est faite par le grand-prieur qu'après avoir consulté pour le choix du titulaire la communauté des prêtres, les consuls et les principaux habitants. Le curé ainsi désigné va prononcer à Lyon les vœux de frère d'obédience.

Louis LACROCQ : *Les dessins de Paul Lemoine au Musée de Guéret*, p. 415-420. Architecte (1860-1901) qui a construit des églises dans le Morbihan. Au musée, relevés archéologiques de l'église du Moutier d'Ahun et de la chapelle de Notre-Dame de la Borne (Creuse).

Adolphe MAZERON : *Terrier des seigneuries d'Evaux, Reterre et Fontanière* (extraits) p. 421-428. Terrier de 1703 ; quelques détails sur la prévôté de Saint-Augustin à Evaux.

Emile CHÉNON : *Note sur les origines de Boussac*, p. 433-435. Exemple de dédoublement des centres paroissiaux. Boussac-les-Eglises, dont l'origine remonte à l'époque romaine, était la paroisse primitive érigée vers le ve siècle. Sur son territoire, les seigneurs de Déols ont construit, vers l'an 1000, un château qui a pris le nom de la paroisse où il était situé et autour duquel une petite ville s'est formée, Boussac-le-Château, érigée en paroisse au XIIIe siècle aux dépens de la paroisse primitive.

Les Notes historiques des registres paroissiaux (suite). XIII. *Bord-Saint-Georges*, p. 442-486. Listes de curés et d'ecclésiastiques ; actes et notes, notamment sur les dîmes, la suppression du monastère de Chambon, etc. (publiées par Marcel Savignat).

Albert LACROCQ : *Les vitraux de la Creuse*, p. 502-509 (illust.). Vitraux cisterciens de Bonlieu (disparus) ; vitraux de Chamberaud, XVe ou XVIe siècle (disparus), décrits d'après des notes de A. Bosvieux : martyres de saint Blaise et d'un autre saint, Crucifixion, Résurrection ; vitrail de Saint-Pierre-de-Fursac fin du XVe siècle ou début du XVIe (mon. hist.) : Crucifixion ; vitrail de Notre-Dame de la Borne (mon. hist.) : arbre de Jessé daté de 1522.

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 513-568 (illustr.), — I. *Mourioux*. Eglise partie du XIIe siècle, partie du XIIIe ; clocher porche, vierge de Pitié (mon. hist.) du XVIIe ou XVIIIe siècle. (Louis LACROCQ). — II. *Saint-Goussaud*. Le Puy de Jouer, *Prœtorium* de la carte de Peutinger ; fouilles et trouvailles ; bibliographie (Albert de LABORDERIE). La lanterne des morts (XIIe s. mon. hist.) et le reliquaire de Saint-Léobon (XVIIIe s. mon. hist.) provenant de l'abbaye de Grandmont ; biblio-

graphie. (Louis Lacrocq). Saint-Goussaud et son culte ; solitaire venu d'Auvergne au VIIe siècle, détails hagiographiques ; invoqué comme protecteur des bestiaux dans diverses localités de la Creuse et de l'Indre ; iconographie (Louis Lacrocq). — III. *Bourganeuf*. Eglise paroissiale de Saint-Jean (mon. hist.) ; partie principale du XIIe siècle, nef à quatre travées et chevet plat, coupole sur pendentifs portant le clocher, chapelles du XVe siècle (Roger Coutisson des Bordes.) Chapelle de l'Arrier. Notre-Dame du Puy, construite au XIXe siècle, sur les plans de l'abbé Texier, l'archéologue limousin (chanoine Parinet). Les origines de Bourganeuf. Création des Hospitaliers et non des Templiers comme on l'a dit par erreur ; commanderie, puis chef-lieu de la Langue d'Auvergne (chanoine Parinet). Bibliographie ; iconographie.

Louis Lacrocq.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME ET CANTAL

Les exigences des imprimeurs ont à peu près arrêté dans notre province la production des Sociétés savantes. Nous réunirons l'an prochain la bibliographie de 1921 et 1922, et ce sera encore peu de chose.

G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.

Année 1921, n°s 4-12. Moulins, Les Imprimeries réunies, 1921

Chanoine Clément : *Le chanoine Auguste Limagne, supérieur du collège Saint-Joseph de Montluçon*, p. 34-36. Article nécrologique sur cet ecclésiastique, philosophe remarquable, écrivain de grand talent, auteur d'une monographie de l'église de Souvigny et d'une étude sur les Trappistes en Chine. Aumônier militaire pendant la guerre, et fait chevalier de la Légion d'honneur, il succomba le 21 juillet 1919.

C. Grégoire : *Hérisson*, p. 102-126, 309-329 (suite et fin). L'église Notre-Dame ; l'Hôpital ; Châteloy, dont l'église remonte au XIIe siècle.

Compte rendu de la XIXe Excursion de la Société d'émulation, renfermant plusieurs articles d'histoire locale, parmi lesquels nous citerons comme particulièrement intéressants « *l'Essai sur les confins de l'Auvergne et du Bourbonnais, dans la région de la rive droite de l'Allier* » par M. J. Viple.

Les Amis de Montluçon.

N°s 14-16, janvier-décembre 1921. Montluçon.

M. Leprat : *Les anciennes confréries et le Cheneau Fin de Montluçon*, p. 87-98. Très intéressante contribution à l'histoire des confréries.

Dr J. Carnillon : *Le typhus de Moulins de* 1809 *à* 1814 *et le livre d'un des médecins de l'hôpital Saint-Joseph*, p. 145-155. Il s'agit de l'épidémie provoquée par les prisonniers Espagnols. Moulins fut particulièrement éprouvé par ce que l'on appelait le « Mal Espagnol ».

Bulletin de la Société bourbonnaise des études locales.

N°s 6-9, 1921-1922.

A. Darder : *Jeanne d'Arc à Moulins*, p. 82-83. Bon résumé des évènements qui marquèrent le passage de Jeanne d'Arc, en Bourbonnais.

J. Viple : *Les cahiers des trois ordres de la Sénéchaussée du Bourbonnais*, supplém. au n° 9, 8 pages : Publication, avec un excellent commentaire, des cahiers de doléances du clergé et de la noblesse. Le cahier de doléances du tiers-état paraîtra ultérieurement.

Max Fazy.

NIVERNAIS

NIEVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

Années 1920 et 1921. Nevers, 1921, 4 fascicules, p. 1-68.

[Ces fascicules font suite au fascicule 2 du tome XXVI, mais avec une pagination spéciale. Par économie, les communications ne sont représentées que par de brefs résumés dont nous nous bornons à donner ici les titres.]

E. Duminy : *Le premier temple protestant de Nevers*, p. 3. xvie *siècle*.

Abbé Cachet : *Guillaume Bouillé, doyen de Noyon et curé de Saint-Aré de Decize* (1454-1488), p. 5. Il s'agit du doyen de Noyon qui fit, en 1450, l'information préliminaire du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Abbé Dasse : *Note sur les conflits entre Cluny et la Charité, au* xiiie *siècle*. p. 15.

Chanoine Allard : *Un diplôme de la milice dorée, en faveur de Claude Blondeau, prêtre bourguignon* (1677), p. 20.

Abbé Charrault : *Note sur l'église réformée de Conforgien (Côte-d'Or)*, p. 36, d'après les registres de catholicité de 1661 et années suivantes.

L. M. Poussereau : *L'abbé Tirode, curé et maire de Saint-Benin-d'Azy sous la Révolution*, p. 43-44.

Abbé Cachet : *La légende du sanglier de Saint-Cyr devant la critique*, p. 47-49. Etude de la formation de cette légende qui relève uniquement du folk-lore nivernais et non de la Tradition.

Dr Maurice Thévenard : *Note sur l'église de Cougny (comm. de Saint-Pierre-le-Moutier), et la pierre tombale du curé Louis Girard*, p. 63-65.

Mémoires de la Société académique du Nivernais.

2e série, tome IX (tome XXIII de la collection). Nevers, 1921.

Henri de Sainte-Marie : *Souvenirs de famille. Vie du Père Archange, capucin de Bourbon-Lancy*, 1628-1694. (*Fils d'Odette Rapine de Sainte-Marie*), p. 1-7. Vie d'après un manuscrit de la famille de Coureau, à Limoges.

[Alfred Massé] : *La Réforme à Nevers*, p. 118-120. Résumé d'une ample étude fondée sur les travaux de R. de Lespinasse et de V. Gueneau et sur les archives de la Société des Etudes protestantes.

Paul Destray.

LYONNAIS

RHONE

Revue du Lyonnais. Avril-décembre 1921. Lyon

J. B. Vanel : *Le premier conflit entre Fesch et Consalvi, l'affaire Vernègues*, p. 211-237, 311-341. Démarches faites par l'ambassadeur de Napoléon auprès du gouvernement pontifical pour obtenir l'expulsion d'un agent royaliste protégé par la cour de Russie.

R. C. : *Un portrait inédit de Bonaparte*, (pl.), p. 265. Fait à Lyon au moment de son retour d'Egypte.

Ph. Fabia : *Les mosaïques romaines des Musées de Lyon*, p. 453-504. Description et commentaires archéologiques sur la célèbre reproduction des jeux du cirque.

Guilland : *Alexios Apocaucos*, p. 523-541. Récit de la carrière brillante de cet arriviste byzantin du xive siècle, ennemi de Jean VI Cantacuzène.

Bulletin historique du diocèse de Lyon.

Nouv. série, nos 1 et 2 ; janv. et avril 1922, Lyon.

Germain de Montauzan : *Les premiers successeurs de saint Irénée. Faustin et la crise novatienne à Lyon*, p. 1-6. Retrace le différend entre l'évêque de Lyon et Marcien évêque d'Arles sur la conduite à tenir vis-à-vis des *lapsi*.

Abbé Rochigneux : *Les pèlerinages en Forez avant la Révolution*, p. 7-14. Notes sur les pèlerinages faits par des Foréziens aux grands sanctuaires de la chrétienté.

Abbé Mollière : *Quelques mystiques lyonnaises*, p. 15-18. Notes

sur Anne-Marie Pillet, religieuse converse de la Visitation à Lyon au XVIIIe siècle.

Chanoine VANEL : *L'abbé Joseph Courbon*, 1748-1824. II. *Le custode de Sainte-Croix*, p. 19-29, 57-70. Continuation de la biographie du célèbre vicaire général du cardinal Fesch.

Chanoine SACHET : *La chapelle du Sacré-Cœur à Saint-Jean de Lyon*. I. *La chapelle Saint-Michel*, 1448-1790, p. 41-50. Histoire de cette chapelle fondée par Jean de Grôlée.

Abbé MOLLIÈRE : *Le dossier d'une pensionnaire à l'abbaye de Chazeaux*, p. 51-56. Publication d'une série de lettres et de comptes de la fin du XVIIIe siècle.

Abbé BERDIEL : *A propos des arbres de la liberté*, p. 71-74. Récits de divers incidents arrivés à ce sujet dans les villages des environs de Lyon.

Humbert MOLLIÈRE.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Tome XX, fasc. 7 et 8. Montbrison, Brassart, 1921.

A. DE SAINT-PULGENT : *Les chefs d'État français à Montbrison*, p. 389-393. La capitale du Forez a reçu la visite de cinq chefs d'Etat français : Louis VII en 1163 ; Charles VII en 1434 ; François Ier en 1536, — le 26 avril de cette année, il fut reçu chanoine d'honneur de Notre-Dame, — puis en 1537 ; le maréchal de Mac Mahon en 1877 et Félix Faure en 1898.

J. BEYSSAC : *Le souterrain refuge du Bost, comm. de Chenereilles*, p. 398-404, avec plan. Description de l'une de ces œuvres dont la destination n'a pu être déterminée jusqu'à présent.

SALOMON : *La pierre de Saint-Julien, près de Bas-en-Basset*, p. 404-405, avec illustr. ; *Fouilles exécutées en* 1841 *dans l'allée couverte de Saint-Régis du Coin*, p. 405-407. Note sur deux monuments, qui eux aussi sont encore à étudier ; le second a été jusqu'à présent classé parmi les dolmens, mais cette opinion est combattue par Joseph Déchelette.

Chanoine RELAVE : *La chapelle des La Veuhe dans l'église de Sury-le-Comtal*, p. 428-436. Fondation d'une chapelle dans l'église dont l'auteur a publié une très belle monographie.

J. BEYSSAC : *Deux foréziens inconnus. Jean Gayffier... évêque de Châlons-sur-Saône ; Etienne Gayffier, abbé de Savigny*, p. 437-440. Identification de deux personnages ecclésiastiques connus jusqu'à présent sous le nom de Saint-Just, de celui de Saint-Just en-Chevalet dont ils étaient originaires.

Jean DUFOUR : *Un baptême de cloche à Saint-Just-sur-Loire en* 1596, p. 458-464. Extrait des registres paroissiaux de Saint-Just, avec des notes fort intéressantes.

M. DE NEUFBOURG : *Monstre d'une compagnie au service de la Ligue, à Montbrison, en janvier* 1592, p. 465-469. Texte d'un titre

appartenant à la Bibliothèque nationale, qui fournit des détails aussi curieux pour l'histoire générale que pour l'histoire locale.

Tome XXI, fasc. I. Brassart, 1922.

Noel THIOLLIER : *Le comte Robert de Lasteyrie*, p. 3-4. Hommage au savant membre de l'Institut qui appartint à la Diana pendant près de cinquante années.

Chanoine RELAVE : *Mœurs judiciaires du moyen-âge. Les préliminaires d'une enquête préalable, en Forez au* XVIe siècle, p. 5-18. Procès-verbal d'une enquête consécutive à une demande en nullité de mariage. Le maquis de la procédure n'est point d'invention récente : la conclusion du différend n'est pas connue.

Jean DUFOUR : *Quelques vers d'un intendant du prieuré de Saint-Rambert-sur-Loire en* 1535, p. 18-21. Deux petites pièces, signées Despourveu, faisant appel à la générosité des paroissiens de Saint-Rambert en faveur de la confrérie du « Corps de Dieu ».

Guilloud DE COURBEVILLE : *L'assemblée de la noblesse du Forez du* 27 *mars* 1628, p. 21-27. A la suite du procès-verbal de cette assemblée, l'auteur en étudie l'objet, — « mesures de défense à prendre contre des taxes nouvelles », — les précautions prises par le pouvoir royal pour en atténuer la portée, son mode de convocation, sa composition et le lieu où elle a été tenue.

Jean BEYSSAC.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Bulletin de l'Académie delphinale.

5e série, tome XI, 1918-1919, Grenoble, 1920.

Marquis de VAULSERRE : *L'hommage féodal en Dauphiné*, p. 13-30 Publication d'une lettre du roi Jean II datée du 16 juillet 1349 confirmant la noblesse du Dauphiné dans le privilège de ne pas prêter l'hommage au roi en dehors de cette province (avec 1 fac-similé).

Louis GRIMAUD : *Les discours de rentrée au Palais de Justice de Grenoble* (1811-1902), p. 101-154. Bibliographie analytique de ces travaux.

Abbé LAGIER : *Les Augustins déchaussés à Grenoble*, p. 195-227. Le premier établissement des Augustins réformés en France est celui de Villars-Benoit, au diocèse de Grenoble, qui fut fondé en 1596. La maison de Grenoble date de 1624 ; il n'y a guère de faits à signaler dans son histoire, si ce n'est ses démêlés avec le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, qui ne tenait point ces religieux en grande estime.

Joseph CHAUVET : *La véritable vie et carrière d'un « vicaire savoyard » l'abbé Joseph Pellegrin* (1763-1843) *et son temps*, p. 243-289. Esquisse biographique d'un prêtre qui fut d'abord vicaire de Ribiers dans les Hautes-Alpes, puis, après avoir prêté le serment à

la constitution civile du clergé, maire de sa commune, juge de paix et secrétaire du conseil général des Hautes-Alpes. Il ne rentra dans le clergé qu'en 1826.

Bulletin de la Société de statistique... du département de l'Isère.

4e série, tome XV (41e de la collection). Grenoble, 1920.

G. Letonnelier : *L'émigration des Savoyards*, p. 137-180. L'auteur montre que cette émigration remonte au moyen-âge et que sa véritable cause est dans la configuration géographique du pays.

P. Saint-Olive : *Les allures et les mœurs de MM. de Maniquet et Audeyer, gentilshommes dauphinois*, p. 181-387. L'auteur développe un certain nombre de considérations sur la noblesse rurale du XVIIe siècle, en prenant pour base un procès qui mit aux prises deux familles appartenant à cette classe sociale.

Petite Revue des Bibliophiles dauphinois.

Deuxième serie, tome I (fasc. 2). Grenoble, 1921.

P. Saint-Olive : *Procès-verbal du voyage effectué du 14 au 24 décembre 1595 à Saint-Marcellin par le maréchal d'Ornano et les sieurs Ennemond Rabot, seigneur d'Illins, etc... pour le rétablissement de la messe dans tout le Dauphiné*, p. 61-85. Récit, d'après un document contemporain, d'une tentative faite par le maréchal d'Ornano, lieutenant général en Dauphiné, pour rétablir le culte catholique dans les places protestantes du Dauphiné, tentative qui n'obtint qu'un succès partiel.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Tome LV, 1921. Valence, 1921.

Charles Bellet : *Histoire de Tain pendant la Révolution*, p. 17-70, 161-236, 329-393. Suite d'un travail précédemment amorcé. Récits des événements de 1789 à 1792 ; les fédérations de gardes-nationaux, la situation économique et financière de la commune ; le clergé constitutionnel, les sociétés populaires.

Chanoine U. Chevalier : *Les controverses religieuses en Dauphiné*, p. 71-121, 237-270. Catalogue d'une importante collection d'ouvrages protestants, précédé d'une introduction traçant le tableau des discussions entre protestants et catholiques sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII.

Extrait d'un Mémoire... sur la situation du Dauphiné... par M. Christophe de Pajot de Marcheval, intendant de la province en 1778, p. 131-141. Concerne les élections de Valence, Montélimar et Romans.

J. de Font-Réaulx : *Collection de textes variés tirés des archives de la Drôme*, p. 142-148. Dévastation de la cathédrale de Valence en 1562 et 1567 ; projet d'un séminaire (1586) et fonc-

tionnement d'une maîtrise au chapitre de Valence (1589), d'après les délibérations de ce même chapitre.

Prosper VALLERNAUD : *Notes complémentaires à l'histoire de Saint-Vallier*, p. 186-305. Sur la destruction de l'église par les protestants de 1562 à 1583.

U. CHEVALIER : *Assemblées, délibérations et statuts de l'église métropolitaine de Saint-Maurice de Vienne*, p. 394-405. Chapitre d'une importante étude qui formera une utile contribution à l'histoire des institutions canoniques.

J. ROMAN : *Testament de Gaspard Artaud de Montauban, baron de Montmaur*, p. 440-451. Acte daté du 5 septembre 1478 et l'un des premiers documents écrits en français dans les Hautes-Alpes.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études historiques... des Hautes-Alpes. Tome XL, 1921. Gap, 1921.

Joseph VOLLAIRE : *Les refuges Napoléon*, p. 1-6. Historique de ces établissements créés dans les Alpes en exécution du testament de Napoléon Ier.

Raphaël et Camille BLANCHARD : *L'art populaire dans le Briançonnais. Les vertus et les vices*, p. 36-43, 105-128. Suite de ce travail. Comparaison des peintures des églises des Hautes-Alpes avec celles de Bessans en Savoie et de Digne (planches).

Louis ROYER.

SAVOIE

SAVOIE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Documents, vol. IX. Chambéry, 1922.

Chan. BURLET : *Le culte de Dieu, de la sainte Vierge et des saints en Savoie avant la Révolution*, p. 1-352, avec une carte des anciennes divisions ecclésiastiques de la Savoie. Cf. la recension dans cette *Revue*, t. VII, oct.-déc. 1921, p. 383-386.

La Savoie littéraire et scientifique. Chambéry, 1920.

Mgr PILLET : *Rapport sur le Prix de Biographie de la fondation de Loche*, p. 174-178. Le prix a été décerné à l'excellente *Biographie du général de Maugny*, dernier gouverneur de la Savoie avant l'annexion, qui contient une étude sérieuse de l'état de la Savoie de 1848 à 1860.

Chan. BURLET : *Rapport sur le concours d'histoire de la fondation Caffe*, p. 179-187 (Prix de 1.500 fr.). Le prix n'a pas été décerné ; des médailles ont été attribuées à trois auteurs de monographies : M. l'abbé Merullaz pour ses travaux sur la zone po-

litique et économique de la Haute-Savoie ; M. l'abbé Emprin pour sa monographie de Vallezan (Tarentaise) et M. l'abbé Bergeret-Jeannet pour son histoire de Cléry-Frontenex, des origines à 1794.

Chambéry, 1921.

Henry Bordeaux : *Discours sur l'histoire de l'Académie de Savoie*, à l'occasion du centenaire de l'Académie et de la mort de Joseph de Maistre, p. 200-212.

Georges Goyau : *Conférence sur la modernité de Joseph de Maistre*, p. 213-231, prononcée dans la même circonstance.

Mgr Costa de Beauregard : Discours de réception, *La duchesse de Ventadour, fondatrice du Carmel de Chambéry*, p. 274-310. Esquisse émouvante de la vie et des vertus de la princesse, née Marie-Liesse de Luxembourg, qui fonda en 1634, avec le concours actif et généreux de son mari, le Carmel de Chambéry.

Mémoires... de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Tome LIX, Chambéry, 1921.

Gabriel Pérouse : *Catalogue des archives de la Société*, p. 1-20. Ces archives sont très riches soit en documents originaux soit en copies tirées des archives de Turin. Beaucoup de ces pièces concernent l'histoire religieuse de la Savoie.

Jules Cochon : *Essai sur les initiales et les pseudonymes d'auteurs publiés en Savoie*, p. 21-25, qui rendra service aux bibliophiles.

HAUTE-SAVOIE

La Revue savoisienne. Annecy, 1921.

Chanoine Rebord : *Un portrait de saint François de Sales*, p. 25-30. Portrait, conservé dans la cathédrale d'Annecy, commandé par le chapitre en reconnaissance d'une faveur obtenue par le saint évêque du pape Clément VIII.

Miquet : *Les étudiants savoyards aux universités de Pavie, Ferrare et Avignon*, p. 66-72 ; 163-173. Listes précises et fort curieuses réunies en brochure (Annecy, Abry, 1921, 19 p.).

Mémoires et documents de l'Académie salésienne.

Tome XL. Annecy, 1919.

Chanoine Lafrasse : *Monographie de Dingy-Saint-Clair*, p. 1-240. Etude documentée et précise de cet antique prieuré clunisien et de ses vicissitudes jusqu'à la Révolution.

Tome XLI. Annecy, 1921.

Abbé Trosset : *Histoire de Fessy et Lully*, p. 1-480. Monographie intéressante, très documentée surtout sur l'histoire des familles de la région (arr. de Thonon).

J. Burlet.

PROVENCE

BOUCHES DU-RHONE

Bulletin de la Société archéologique de Provence.

Tome III (n° 25), années 1919 à 1921. Marseille, 1922.

E. Duprat : *Les Trinitaires déchaussés de Marseille*, p. 282-304. Fondation du couvent au quartier de la Palud par Madeleine de Demandolx ; en 1645, bénédiction de la chapelle ; en 1653, donation de la bastide de la Palud aux Trinitaires déchaussés; en 1671, les religieux sont chargés du service paroissial. Ils s'établissent en ville ; en 1676, pose de la première pierre de la chapelle, rue Fontgate ; en 1684, acquisition d'une nouvelle propriété et construction d'un couvent. — Sur ces entrefaites, Louis XIV supprime les établissements religieux créés sans son autorisation, mais la belle conduite des Pères Déchaussés, lors de la peste de 1721, leur vaut l'autorisation en 1728. — Dès lors, grands projets de construction, mais l'argent fait bientôt défaut, et le monastère va vers la faillite. En 1774, la communauté est supprimée et réunie aux Trinitaires de la rue des Jardins ; puis la Révolution éclate et le 26 avril 1790, la ville prend possession de l'église et des bâtiments.

Nota. Le numéro annonce que la Société s'est réunie à la « Société de Statistique de Marseille » et publiera conjointement avec elle un nouveau Bulletin qui leur sera commun sous le titre « Provincia ».

Provincia, Bull. trim. de la Société de statistique de Marseille.

Tome I, année 1921, 1er et 2e trim. Aix-en-Provence, 1921.

R. Busquet : *La date de la destruction du Tolonée*, p. 7-16. Le bureau de la douane marseillaise ou *Tolonée* était réclamé en gage par l'abbaye de Saint-Victor, frustée odieusement dans la vente des biens du vicomte Roncelin. Après de nombreuses difficultés, les commissaires apostoliques prononcèrent contre les Marseillais l'excommunication et l'interdit : la foule excitée donne l'assaut au Tolonée et le détruit de fond en comble après l'avoir incendié. Au moyen de nombreux textes et des rapprochements intéressants, M. B. place cette journée révolutionnaire entre le 6 avril 1229 et le 1er janvier 1230, sans doute tout près de la première de ces dates. Episode intéressant de la lutte entre le pouvoir religieux et les municipalités naissantes.

G. Ancey : *Une grande famille marseillaise sur trois siècles, les de Granier*, p. 49-62. Détails intéressants sur l'histoire religieuse de Marseille aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles : ses ordres religieux, ses établissements d'éducation, etc...

E. Duprat : *Notes d'archéologie marseillaise ;* II, *Autour des*

remparts antiques de Marseille, p. 81-99. Renseignements intéressants sur l'emplacement des paroisses, des couvents, des églises et chapelles d'anciens quartiers.

Séances publiques de l'Académie d'Aix-en-Provence.

Années 1914 à 1921. Aix, 1915-1921.

Paul Bagarry dans le *Discours d'ouverture* de la séance publique de 1921 (15 juin), fait l'histoire de l'*Eglise de Saint-Maximin pendant la Révolution et la Terreur*, p. 9-25. Le P. Rostan, administrateur de la paroisse, voit tous ses religieux prendre le chemin de l'exil dès le 1er janv. 1791 ; il prête le serment constitutionnel, puis le rétracte et quitte définitivement Saint-Maximin, pour laisser la place à un prêtre constitutionnel, élu le 10 octobre 1791. Celui-ci reste deux années à la tête de la paroisse, mais les menées des Révolutionnaires l'obligent à cesser tout ministère en fin nov. 1793. — En effet, Barras et Fréron arrivent de Paris, pillent avec leurs soldats le couvent de la Sainte-Baume et s'en prennent ensuite à Saint-Maximin : les reliquaires d'or et d'argent sont fondus et donnent 22 quintaux de métal précieux ; les ornements furent brûlés, les cloches fondues et l'église allait être détruite à son tour, lorsqu'elle fut sauvée par Lucien Bonaparte alors garde-magasin des subsistances pour l'armée républicaine, il la réclama pour magasin d'Etat et elle devint magasin à fourrages, dépôt de poudre, et même temple de la déesse Raison. Toutefois cet état de choses ne dura pas, et l'église mise aux enchères fut achetée par diverses personnes du pays, avec la volonté de restituer le tout aux légitimes propriétaires après la tourmente. Cependant, un vicaire général d'Aix, M. de Ménard, et quelques dominicains s'étaient installés à Saint-Maximin dès 1795 ; ils y célébrèrent le culte et maintinrent la foi catholique pendant ces années de troubles.

Annales de Provence.

18e année, 1921. Aix en-Provence, 1921.

Abbé A. Pascal : *Monographie de l'hôpital général Saint-Jacques d'Aix-en-Provence*, p. 27-44, 80-107, 144-162, 217-242. Travail abondamment documenté sur Jacques de la Roque, fondateur de l'hôpital au XVIe siècle, sa vie, ses œuvres et ses descendants ; sur l'organisation et le fonctionnement de l'hôpital, sur les bienfaiteurs anciens et nouveaux, etc.

F.-N. Nicollet : *L'enseignement secondaire dans la région provençale, sous le Consulat, l'Empire et les Cent-Jours*, p. 44-50. Article déjà signalé ; quelques détails d'ordre ecclésiastique.

L. Fontanier : *Les Pénitents noirs de Marseille*, p. 185-210. Fondée le 24 juin 1521, cette confrérie fut protégée dès ses premières années par d'illustres personnages, comme Philippe de Villiers de l'Isle-d'Adam, grand-maître des Chevaliers de Saint-Jean de Mar-

seille : elle prit pour costume la longue robe en treillis noir, avec la cagoule et le cordon noir. Son but fondamental fut l'ensevelissement des suppliciés nobles et le roi Henri II lui accorda des lettres patentes le 18 octobre 1547. Mais la vie intense de la confrérie amena rapidement de nouvelles fondations à Aubague, à la Ciotat, à la Cadière, à Cassis, à Céreste. La réception de Mgr Gault, évêque de Marseille, dans la confrérie donna à cette dernière un nouveau regain de vie : la mort du saint pasteur, son ensevelissement dans la bière des Frères, les miracles opérés par cette bière rendirent la compagnie encore plus célèbre, et de nouvelles fondations eurent lieu dans les environs de Marseille.

Annales de la Faculté des lettres d'Aix.

Tome XI, nos 1-4 (1917-1918). Paris-Marseille, 1921.

Paul Masson : *Marseille depuis* 1789 (suite), p. 1-123. Cette étude est consacrée à « *Marseille et Napoléon* » et ne comporte que quelques détails d'ordre religieux, comme la description de la joie des Marseillais après le Concordat (p. 16), l'état d'esprit du clergé (p. 34-5), les délibérations au sujet des sonneries de cloches pour la Saint-Napoléon (p. 40-1), etc...

J. Sautel.

VAR

Bulletin de la Société d'études... archéologiques de Draguignan.

Tome XXXIII, 1920-1921. Draguignan, Négro, 1921.

Edmond Poupé : *La défense de Gênes en* 1814 (38 p.). Mémoire sur les opérations militaires qui eurent lieu aux environs de Gênes, en mars-avril 1814, rédigé par Pierre Jacquey, aide de camp du général de Morangiès. Document.

Commandant Laflotte : *Promenades archéologiques varoises* (123 p.). Notes sur les églises et les établissements religieux des communes de Vidauban, Puget-Ville, La Valette, Six-Fours, Figanières, Callas-Pennafort, Carnoules.

V. C.

BASSES-ALPES

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

Ann. 1921, tome XIX, n° 142, Digne, impr. Chaspoul, 1922.

C. Cauvin : *Le retour de l'île d'Elbe et les Cent-Jours dans les Basses-Alpes* (suite et à suivre), p. 34-72. A noter l'état d'esprit du clergé franchement hostile à l'empire.

A. Brun : *Une commune rurale en Haute-Provence au* xvie *siècle. Saint-Michel*, p. 73-85. Vie communale des paysans haut-provençaux dès le milieu du xvie siècle, reconstituée à l'aide des archives communales.

V. C.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 24e année, 1921.

P. Ubald d'Alençon : *Notice et extraits d'un manuscrit du tiers ordre franciscain à Nice*, p. 56-59. Renseignements sur la fraternité fondée dans Nice même en 1718 et transférée en 1802 au couvent rural de Saint-Barthélemy ; parmi les tertiaires, signalons en 1768 Elisabeth de Grasse, une sœur du célèbre amiral.

G. Doublet : *Lettre de Pinchetti, évêque d'Amélia, déporté à Nice, au préfet des Alpes-Maritimes* (1813), p. 61-62. Malade, il voulait rentrer chez lui ; le préfet lui avait fait savoir qu'il le pourrait à condition d'avoir prêté serment de fidélité à Napoléon comme sujet ; l'évêque veut avoir l'avis du pape, qui est à Fontainebleau.

P. Ubald : *Le couvent des Capucins de Villefranche*, p. 84-87. Fondé en 1610. Depuis 1649, la Maison de Savoie fournit le pain quotidien. Parmi les sépultures, celles de deux gouverneurs de la forteresse, du consul britannique à Nice, Buchland, protestant converti, de sa femme.

P. Ubald : *Notes sur la paroisse Saint-Barthélemy de Nice*, p. 88-90. Couvent fondé en 1555 ; paroisse créée en 1803. Détails sur les travaux de l'église au XIXe siècle.

G. Doublet : *Le couvent des Augustins de Nice*, p. 65-75 et 83-96 ; fin dans le tome suivant, p. 35-45. Dépouillement des registres de comptabilité conservés aux Archives départementales. Renseignements sur les événements principaux de Nice de 1530 à 1734 ; passage de Charles-Quint, congrès de 1538, séjour du duc Emmanuel-Philibert, sièges de la ville par Catinat, La Feuillade, Berwick. Reconstitution de l'actif et du passif de ce couvent ; ses bienfaiteurs, ses dépenses.

Nota : La publication des *Annales de la Société des Lettres*, longtemps suspendue, va reprendre : un fascicule est en cours d'impression.

G. Doublet.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Annales de l'Ecole Palatine.

Année 1921, nos 1 et 2. Vaison, Macabet, 1921.

E. Duprat : *Les origines des communes provençales*, p. 24-37. L'auteur étudie la formation des bourgs et des marchés du pays, le rôle de l'évêque, des abbayes, en particulier des chapitres, dont

la forte constitution en communauté fut l'exemple vivant de l'organisation communale, réalisée peu à peu par les bourgeois et les commerçants locaux.

G. Marchal : *Pourquoi les Papes sont venus à Avignon* ? p. 37-43. Vulgarisation des faits et des théories mises en lumière par les historiens de la papauté d'Avignon.

Rhodania. Bull. de l'Association des préhistoriens et archéologues du bassin du Rhône. Années 1920-1921, Pertuis-Aix, 1921.

P. Plat : *Trouvailles de monnaies à Saint-Crépin (Hautes-Alpes)*, n° 231 (p. 38-39, du Congrès de Grenoble). Il faut signaler 556 monnaies des archevêques de Vienne (type de Saint-Maurice), 301 des évêques de Valence (aigle), 2 des évêques de Lyon, 17 des évêques du Puy, 1 denier des évêques du Gap, 3 des évêques de Viviers. Ce trésor paraît avoir été enfoui vers 1240.

L. Ledoyen : *La tour de la rue des Jardins à Marseille*, n° 275 (p. 92-93 du Congrès de Grenoble). Contribution à l'étude du couvent des Trinitaires de Marseille.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.

2e série, tome XXI, année 1921, Avignon, 1921.

Dr Colombe : *La « Rota » de la grande audience au Palais des Papes*, p. 1-13. Le docteur Colombe se demande pourquoi la Haute-Cour de justice ecclésiastique porte le nom de Rote, et il répond par l'étude des textes et surtout des sceaux : 1° La *rota*, mentionnée par les scribes du xive siècle dans la salle de la Grande Audience du palais des papes d'Avignon, n'est autre que le « Parquet » circulaire où siègent les auditeurs du sacré palais ; 2° le tribunal de la « *Rote* » tire son nom de cette enceinte circulaire dont nous trouvons un type réalisé par l'architecte Jean de Loubières dans le palais de Clément VI à Avignon.

Adrien Marcel : *Un tableau de Claude Gordot au Musée d'Avignon*, p. 13-29. Ce peintre assez peu connu décora la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure près d'Avignon de 1777 à 1785 : le tableau du Musée Calvet a donné lieu à de nombreuses interprétations à cause du cortège qu'il représente devant le Palais des Papes. L'auteur étudie ces diverses interprétations et propose d'intituler le tableau : *Vue de la place du Palais à Avignon en* 1766, et par cette seule représentation il est fort intéressant puisqu'il nous permet de voir quel était à cette date l'état des principaux édifices historiques d'Avignon, c'est-à-dire le Palais des Papes, le Rocher des Doms, le Petit Palais et l'Hôtel des Monnaies.

J. Girard : *Avignon au temps des Papes*, p. 87-147. Très importante contribution à l'étude topographique d'Avignon : après avoir étudié le plan de la ville à l'arrivée de Clément V, l'auteur montre les résultats du travail des administrateurs pontificaux ; transformation de la ville par la construction des édifices pontificaux, des

églises, des couvents, des nouveaux remparts, des livrées cardinalices ; — modification des rues par pavage, nettoyage et alignement ; — développement commercial par l'établissement des ports, des marchés, des changes, des tavernes, l'importance des rues dites « marchandes », etc...

H. Chobaut : *Une levée de troupes en Avignon et dans le Comtat pour le service du pape en* 1708, p. 147-155. Histoire d'une épisode du conflit, entre le souverain pontife et les armées impériales à la fin du règne de Louis XIV. Le saint siège a besoin de troupes et décide de lever des soldats dans le Venaissin : les difficultés de l'opération furent nombreuses, puisque la levée dura quatre mois ; enfin le 7 oct. 1708, 2,000 hommes partaient pour l'Italie après avoir coûté 200,000 livres aux Etats. Ils arrivèrent lorsque la paix était déjà signée entre le pape et l'empereur. Nombreux détails sur le recrutement, le fonctionnement des armées et la mentalité des habitants du Venaissin envers le pouvoir Pontifical.

J. Sautel.

CORSE

Bulletin de la Société des sciences historiques... de la Corse.
XLIe année, 1er trim., n°s 421, 424. Bastia, Piaggi, 1921.

Ambrosi-R. : *Giornale patriottico de Ph. Buonarroti*, p. 97-268. Cette seconde partie du *Giornale* contient l'exposé des principaux événements politiques survenus en Corse entre le 11 juin et le 13 nov. 1790. Buonarroti, démocrate ardent, n'est pas encore devenu l'ennemi déclaré de Paoli, sur lequel il ne tarit pas d'éloges. Nombreux sont les renseignements intéressant l'histoire du clergé de l'île. Buonarroti ne cesse de dénoncer les ecclésiastiques qu'il ne croit pas animés de sentiments révolutionnaires, mais il n'hésite pas à parler des autres en termes qui expriment sa satisfaction. Il accuse l'évêque d'Aleria d'avoir tenté d'augmenter le nombre des paroisses de son diocèse ; mais il loue les piévans (curés doyens) de Sant-Antonino et de Santa-Reparata di Balagna d'avoir prescrit des prières publiques pour l'heureux retour de Paoli. Il mentionne l'énergique intervention de l'abbé Recco, à Ajaccio, contre les « aristocrates ». Puis il reprend ses attaques contre l'évêque d'Aleria, Mgr de Guernes, lui reprochant de méconnaître le véritable esprit du christianisme et de « puer, *puzzare* » l'hérésie sociale. Il avait, à ce propos, publié une prétendue lettre d'un citoyen de Cervione contre l'évêque : le chanoine Arrighi di Casanova ayant prié le journaliste de déclarer qu'il n'était pas l'auteur de cette lettre, Buonarroti se hâte de reconnaître qu'en effet ce prêtre n'a pas écrit cette lettre violente. Il ne manque pas une occasion de dénigrer Buttafoco, député de la noblesse corse et l'abbé Péretti, député du clergé à la Constituante. L'abbé Péretti proteste par une lettre indignée qu'insère Buonarroti en la faisant suivre de com-

mentaires grossiers. A la suite du journal, M. Ambrosi a eu l'excellente idée de publier une table des noms propres et des matières contenus dans ce périodique révolutionnaire.

XLIe année, 2e trim., n°s 425-428. Bastia, Piaggi, 1921.

De Morati-Gentile : *Une prétendue croisière de lord Byron en Corse*, p. 1-9. L'auteur démontre d'une façon définitive que l'illustre poète anglais n'est jamais venu en Corse en 1821 et que l'ouvrage intitulé : « Voyage de lord Byron en Corse et en Sardaigne... à bord du Mazeppa... » est une pure fantaisie.

E. et J. Franceschini : *La population corse d'après le recensement de* 1911, p. 11-31. Les auteurs déplorent la diminution de la population en Corse : 288,000 habitants en 1911. L'émigration est une des principales causes du recul de la population ; malheureusement le dénombrement de 1921 ne devait pas réaliser les espoirs de MM. Franceschini : le chiffre de la population est tombé à 281,000. Il est vrai que la guerre a passé par là...

J. de Quenza : *La fidélité des Corses à la France. Alphonse d'Ornano, maréchal de France et Henri IV*, p. 33-37. Le fils de Sampiero refusa d'accepter les offres du duc de Savoie qui eût été heureux d'avoir à son service un capitaine aussi vaillant et consommé dans l'art militaire.

D. Fumaroli : *Esquisse géographique et historique sur la piève de Bastelica*, p. 65-92. Exposé intéressant et bonne monographie d'un canton qui a joué un rôle important dans l'histoire corse ; c'est à Bastelica qu'est né le héros national Sampiero ; c'est de la piève que sont originaires d'illustres familles parmi lesquelles celle de Folacci, à laquelle appartenait Mme Masseria, citée par Paoli en exemple à toutes les mères corses.

Bibliographie par A. Ambrosi-R. et P. Graziani, p. 93-124.

XLIe année, 3e trim., n°s 429-432. Grenoble, Allier, 1921.

J.-B. Natali : *Nos Géorgiques. (Tableau géographique et littéraire de la vie agricole en Corse)*, p. 1-86. Recueil de nouvelles d'une belle tenue littéraire.

Nota : Il n'a pas été publié de Bulletin pour le 4e trimestre 1921.

Paul Graziani.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. 1920.

M. Aubert : *Monument funéraire du chanoine Pierre de Fayel à N.-D. de Paris*, p. 297-228. Petit monument récemment entré au musée du Louvre et ayant jadis appartenu aux parties détruites de la clôture du chœur de N.-D. de Paris. Il représente un chanoine agenouillé, en costume de diacre, qui, d'après une inscription, doit être Pierre de Fayel, chanoine de Paris, mort en 1344.

Ch. Barbarin : *Bas-relief de N.-D. de Pitié au musée du Louvre*, p. 246-247. Recueilli au musée des monuments français, par Alexandre Lenoir, ce bas-relief provient de l'église Sainte-Geneviève de Paris et le donateur figuré aux pieds de la Vierge n'est autre que Philippe Le Bel, abbé de cette église, mort en 1558.

Ch. Barbarin : *Missel du cardinal de Givry*, p. 165. Missel exécuté vers le milieu du XVIe siècle pour le cardinal de Givry dont le portrait se trouve parmi les enluminures de ce manuscrit.

Mgr Batiffol : *L'origine de la mitre des évêques*, p. 193. Mgr Batiffol réfute l'opinion des auteurs qui pensent trouver l'origine de la mitre dans le mot « corona » employé par saint Augustin. Cet insigne épiscopal n'apparaît en effet que beaucoup plus tard et le mot « corona » n'est au temps de l'évêque d'Hippone qu'une expression emphatique et protocolaire.

A. Boinet : *Portail nord de l'église de Villeneuve-l'Archevêque*, p. 147-148. Portail du XIIIe siècle dont la sculpture, tant par le faire que par les sujets représentés, décèle des influences rémoises et sénonaises.

P. Beaufils : *Pierre tombale de l'église de Craches*, p. 145-147. Il existe dans cette église une dalle sépulcrale donnant l'effigie de deux curés décédés au cours du XVIe siècle. M. Beaufils montre qu'en la circonstance, le graveur ne s'est nullement astreint à chercher la ressemblance puisque les deux visages sont absolument identiques. C'était d'ailleurs une habitude chez les tombiers ; toutefois, ainsi que le fait remarquer M. P. Vitry, il y a de nombreuses exceptions à cette règle.

Deneux-L. Demaison : *Chronologie des maîtres d'œuvre de la cathédrale de Reims*, p. 196-231, 236-242. M. Deneux, architecte de la cathédrale, expose l'opinion qu'il s'est formée sur l'ordre dans lequel il convient de placer les maîtres d'œuvre dont les noms et les images étaient gravés dans le « labyrinthe » aujourd'hui détruit. M. Demaison, répondant à M. Deneux indique les raisons pour lesquelles il lui semble qu'il n'y a pas lieu, au point de vue chronologique, de tenir compte de l'emplacement occupé par les effigies des architectes dans le labyrinthe. Il maintient que Jean d'Orbais doit conti-

nuer à être considéré comme le premier de ces maîtres d'œuvre et non le troisième ; il montre que les copies des inscriptions du labyrinthe sont loin d'être sans valeur.

F. Deshoulières-A. Mayeux : *Bases des colonnes des cathédrales de Meaux et de Chartres*, p. 114-118, 135. M. Deshoulières, classant les divers types de bases qui sont dans la cathédrale de Meaux, estime que cet élément peut être d'un grand secours pour discerner les trois campagnes entre lesquelles se répartit l'ensemble de la construction de cette cathédrale. M. Mayeux qui a procédé à un travail analogue sur des bases de la cathédrale de Chartres est, au contraire, d'avis que la grande diversité des profils de bases que l'on remarque à Chartres et dans beaucoup d'autres édifices ne permet pas de se fier à ces détails pour établir la chronologie d'un monument.

C. Enlart : *Architecture gothique en Corse*, p. 267. M. Enlart passe en revue les édifices gothiques de la Corse, églises et clochers notamment, qui se trouvent en majeure partie dans les environs de Bonifacio et dénotent un art d'importation génoise.

E. Lefèvre-Pontalis : *Sculptures romanes en Touraine*, p. 131, 141, 309. M. Lefèvre-Pontalis fait ressortir l'intérêt de magnifiques chapiteaux romans appartenant à l'église ruinée du prieuré de l'Isle-Bouchard ; il signale dans d'autres églises de cette région le remploi de sculptures de l'époque carolingienne semblables à celles dont M. Deschamps a constaté la présence sur les faces du clocher de l'église de La Charité-sur-Loire.

F. Pasquier : *Chapelle Saint-Roch à Toulouse*, p. 243-244. M. P. attire l'attention des archéologues sur la situation où se trouve la chapelle Saint-Roch, à Toulouse, petit édifice de date très reculée, élevé sur des constructions gallo-romaines et qu'il est question de démolir pour agrandir la place voisine.

Max Prinet : *Eglise Saint-Etienne-du-Mont à Paris*, p. 136. M. Max Prinet identifie les blasons qui se voient sur deux colonnes placées dans la chapelle de la Vierge ; ce sont les armes de Guillaume Le Duc, abbé de Sainte-Geneviève, de 1517 à 1534.

Paul Vitry : *Sculpture à la cathédrale de Reims*, p. 140. M. Vitry étudie une Présentation de la Vierge, logée aujourd'hui dans l'une des voussûres des portails occidentaux de la cathédrale de Reims et qui lui paraît avoir appartenu au tympan de la porte principale, détruit au XVIIIe siècle pour être remplacé par une inscription.

Louis Serbat.

Revue des Etudes historiques. Année 1921.

M. D. Constant : *Saint-Dominique et les Fraternités laïques au XIIIe siècle*, p. 19-27. On ne saurait mieux exposer les idées développées dans cet article qu'en reproduisant la conclusion où l'auteur résume très exactement lui-même en quelques mots les pages qu'il vient de consacrer à ce sujet : « Le Tiers-Ordre dominicain, dit-il, a été constitué au XIIIe siècle par deux éléments : les Frater-

nités Pénitentielles qui, spontanément, se sont formées à l'ombre des couvents dominicains avec l'autorisation et sous la bénédiction de saint Dominique et des Maîtres généraux, ses successeurs ; la Milice de Jésus-Christ fondée dans le Midi de la France pendant la guerre des Albigeois et l'apostolat de saint Dominique en Languedoc, transportée ensuite en Italie quelques années après. Vers la fin du XIIIe siècle, la Milice de Jésus-Christ est venue se fusionner avec les Fraternités de Pénitence dominicaines, régies officiellement par la règle de Maître Munio de Zamora (1285). »

François Rousseau : *Une grande bienfaitrice de la jeunesse française, Mme de Sainte-Beuve*, p. 37-51. Magdelaine Luillier, devenue veuve à vingt-deux ans, après trois ans de mariage avec Claude Le Roux, sieur de Sainte-Beuve, avait pris une part ardente à la Ligue. Après le triomphe d'Henri IV elle abandonna la vie mondaine et au bout d'un certain temps se laissa tenter par la mission qu'on lui proposait d'installer à Paris les Ursulines, religieuses qui se vouaient, dit Du Breul, « à l'instruction des petites filles, tant de celles qu'elles ont en pension que de celles qui viennent du dehors pour apprendre la piété et bonnes mœurs ». M. Rousseau suit Mme de Sainte-Beuve dans ces différentes phases de sa vie et donne d'intéressants détails sur la façon dont elle consacra toute sa fortune à l'établissement des Ursulines dans le faubourg Saint-Jacques et sur l'existence qu'elle mena, installée près du couvent dans une maison particulière d'où elle suivait et encourageait l'œuvre des religieuses pour l'éducation chrétienne des jeunes filles.

A. Auzoux : *Une institution d'autrefois. Les Charités normandes*, p. 171-190. Intéressante étude sur les confréries créées au moyen âge, en Normandie, pour assurer l'inhumation décente des morts et les prières pour les trépassés. L'auteur décrit la vie religieuse de ces confréries sous l'ancien régime et les œuvres d'assistance qui y étaient pratiquées à l'égard des confrères. Il expose la disparition momentanée de ces associations sous la Révolution et donne de curieux détails sur leur reconstitution au XIXe siècle. Une grave atteinte leur a été portée par les lois de 1901 sur les associations, de 1904 sur le monopole des pompes funèbres, de 1905 sur la séparation. La guerre a dû les frapper d'un nouveau coup et il est difficile aujourd'hui de juger si ces institutions pourront se maintenir dans l'avenir.

Emile Duvernoy : *Henri IV et l'Université de Pont-à-Mousson*, p. 259-261. M. Duvernoy rapporte une assertion du P. Abram dans son histoire manuscrite de l'Université de Pont-à-Mousson, d'après laquelle un arrêt du Parlement de Paris aurait ordonné, à la date du 17 février 1603, que tous les étudiants suivant les cours des Universités de Douai ou de Pont à-Mousson seraient contraints de rentrer en France. N'ayant pas retrouvé cet arrêt dans les registres de la Cour, il suppose qu'il s'agit là simplement d'une application de l'arrêt antérieur du 29 décembre 1594 qui interdisait aux sujets du roi d'envoyer des écoliers aux collèges de la Société de Jésus

situés hors du royaume. En réalité l'affirmation du P. Abram est exacte, sauf une légère divergence de date: l'arrêt en question visant les étudiants de Douai et de Pont-à-Mousson, fut bien rendu par le Parlement au début de l'année 1603, mais c'est quelques jours plus tôt, le 27 janvier, qu'il fut prononcé, à la requête de l'Université de Paris (Arch. nat., X1A 1788, à la date). Comme l'avait d'ailleurs très justement conjecturé M. Duvernoy, cet arrêt se référait aux décisions antérieures interdisant d'envoyer les étudiants dans les collèges de Jésuites hors de France.

Léon Le Grand.

Revue internationale des Sociétés secrètes.

Tome X, 5e année, 1921, Paris, 96, boul. Malesherbes.

Mgr Jouin : *La Judéo Maçonnerie et la loi de séparation. A propos des Cultuelles*, p. 26-53. La question des « Cultuelles », qui semblait tranchée, a été remise en discussion par un article de la *Revue des Deux-Mondes* (ci-dessus, p. 274). Mgr Jouin s'efforce d'en combattre les conclusions en envisageant la question au point de vue historique. Pour lui, la loi de séparation est de pure essence judéo-maçonnique. Toute assimilation des Cultuelles au Concordat est impossible. La loi de séparation appartient à la législation dont l'unique but fut de déchaîner en France la guerre religieuse ; elle est la formule actuelle de l'athéisme social. En acceptant les Cultuelles, le Pape ne serait plus pour notre gouvernement, que le dépositaire d'une puissance sociale encore existante dans la société, mais comparable à des groupements philosophiques, artistiques, maçonniques, dégagé de toute élection divine, de tout magistère d'ordre surnaturel, réduit, en un mot, à ses proportions humaines. La loi de séparation reprit à son compte la constitution civile du Clergé de 1790, œuvre en grande partie du pasteur Anderson. L'une et l'autre, peu différentes dans les termes, sont identiques dans le fond. Des deux côtés, on a démocratisé l'Eglise : ce sont, en définitive, les fidèles qui gouvernent. Contrairement à la constitution de l'Eglise, régie par les évêques, sous l'autorité du Pape, la loi de séparation attribue l'administration du culte public à une association de personnes laïques. Cette association qui, seule, a une personnalité juridique, possèdera tous les biens ecclésiastiques et en disposera. L'évêque, en fût-il le président, sera sous la dépendance de ses co-associés et soumis à leurs votes : la direction souveraine ne peut paraître en ses mains que d'une manière fictive, car elle reposera réellement dans l'association tout entière. C'est toujours la démocratisation de l'Eglise et, par suite, le renversement de sa constitution. L'autorité réside en bas, et non plus en haut. Méthode maçonnique par excellence, dont peuvent sortir la destruction de toute hiérarchie et la soumission des principes à la loi du nombre. Nous retrouvons là, déclare Mgr Jouin, le plan de la Judéo-Maçonnerie : détruire la France catholique pour arriver ensuite à l'écroulement de la Pa-

pauté elle-même. Ce plan fut avoué à maintes reprises dans les Loges maçonniques et, notamment, par le F.·. Bonnet, au Convent de 1904, dont il était l'orateur. Il annonce que la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat va figurer à l'ordre du jour de la Chambre, et il ajoute : « Dans sa lutte sans trêve contre la Papauté, bourreau de l'humanité, et à la veille d'en délivrer le territoire national, la Franc-Maçonnerie se fait honneur d'avoir incarné la pensée française, d'avoir continué la tradition de la Réforme et de la Révolution. La fiction de la souveraineté temporelle du Pontife romain a disparu ; celle de sa souveraineté spirituelle subira le même sort. Une courte période de séparation des Eglises et de l'Etat achèvera la défaite du dogme, l'affranchissement des esprits, et la ruine de l'Eglise par l'indifférence. »

Dom Baucher : *Les Papes et la Franc-Maçonnerie*, p. 54-62, 113-152, 603-632 (à suivre). Propriété essentielle de l'Eglise, l'unité constitue une de ses quatre notes fondamentales. Mais le principe de cette unité, le lien sans lequel elle ne saurait subsister, c'est le Pape. Tout l'édifice du Christ repose sur le Pape comme sur sa pierre fondamentale, de telle sorte qu'on ne pourrait ni l'entamer, ni la supprimer, sans ébranler ou démolir du même coup toute la société des enfants de la Rédemption. L'impiété comprend aussi bien que nous ce profond et saint mystère d'unité ; aussi, est-ce vers la Papauté qu'elle a toujours dirigé et dirige encore ses plus violentes attaques. La Franc-Maçonnerie, qui n'est que la concentration de toutes les erreurs et le suprême effort de la lutte contre Dieu, ne pouvait s'y tromper. Rome est, pour elle, l'ennemie irréconciliable. Se glorifiant du titre de Contre-Eglise, elle a déclaré au Pape une guerre implacable et proclamé hautement que le Maçon est partout l'ennemi du Papisme. La Franc-Maçonnerie moderne a pour origine la fondation de la « Grande Loge » à Londres, le 24 juin 1717, et pour charte la *Constitution des Francs-Maçons* ouvrage composé en 1721 par le pasteur protestant James Anderson et publié à Londres en 1723. Si l'Angleterre a été la mère de la Franc-Maçonnerie moderne, elle en fut aussi l'apôtre : depuis 1717 jusqu'à 1738, toutes les premières fondations de loges dans les différentes contrées de l'Europe, ainsi qu'en Asie et en Amérique, sont exclusivement son œuvre et portent la marque anglaise. A Paris, rue des Boucheries, en 1725, en Espagne, au Portugal, aux Pays-Bas, à Hambourg, en Suède, en Russie, en Pologne, à Constantinople, à Smyrne, à Alger, à Boston et dans l'Amérique du Sud sont installées des loges maçonniques, filiales de la Grande Loge d'Angleterre. Il en est de même, de 1733 à 1735, en Italie, à Rome, à Florence, à Milan, Vérone, Padoue, Vicence, Venise, Naples et Livourne. Gardien vigilant de l'Eglise du Christ, le Pape devait, dès la première heure, être l'adversaire déclaré et irréductible de la Franc-Maçonnerie. Clément XII ouvre la série des Papes qui ont dénoncé solennellement la secte et l'ont frappé à la tête en lançant la bulle « *In eminenti* » (1738). Ainsi que ce do-

cument en fait foi, ce qui a frappé le Souverain Pontife c'est l'allure étrange que présentent les Sociétés de Francs-Maçons, dont les membres s'engagent par un serment solennel et sous les peines les plus sévères, à tenir inviolablement cachées les pratiques secrètes de leur association. C'est surtout le secret que le Pape réprouve, ainsi que les serments qui en sont la condition et la garantie. Il signale en outre, les graves dangers que ces sortes de sociétés font courir à l'Etat aussi bien qu'à l'Eglise, et déclare solennellement les condamner et les proscrire. Le successeur de Clément XII, Benoît XIV ne se montre pas moins préoccupé des progrès de la Franc-Maçonnerie. Le 16 mars 1751, il élève à son tour la voix contre les Sociétés Secrètes et les condamne solennellement par son Encyclique « *Providus* », qui renouvelle et confirme la constitution de Clément XII. Le travail de Dom Baucher, rempli de précieux renseignements puisés aux sources les plus authentiques, est d'un grand intérêt.

G. Gautherot : *La Franc-Maçonnerie à Avignon au* XVIII*e siècle. La loge Saint-Jean de Jérusalem*, p. 113-217. La ville des papes fut, au XVIII*e* siècle, l'un des premiers et principaux foyers de la Maçonnerie. « L'art royal (la Franc-Maçonnerie) fut à peine connu dans le royaume (France), qu'il y eut des Maçons dans Avignon. Le très illustre frère, marquis de Calvière, aujourd'hui lieutenant général des armées du roi, qui avait été reçu dans cet ordre respectable par frère Mylord comte de Balmerino, grand maître de toutes les loges d'Angleterre, apporta la lumière dans cette ville (d'Avignon) l'an 5736 (1736) ». Telles sont les premières lignes du manuscrit que reproduit et commente M. Gautherot dans son important article. Une table référenciée des noms propres qui comprend 202 Fr. M. et une table des 42 loges citées, indiquent l'importance du registre ; elles prouvent à quel point tout le Midi de la France était infesté de Maçonnerie dès le début du XVIII*e* siècle : clergé, noblesse, bourgeoisie, commerce, fournissaient aux loges des frères et amis.

La loge Saint-Jean (ancienne) d'Avignon, fondée par le marquis de Calvière, fonctionna à partir de 1737. Ses travaux furent assidus. Elle eut pour vénérables le marquis de Labaume, futur comte du Luc, le chevalier de Mirabeau, le comte de Quinson, le comte de Villeneuve. En 1748, plusieurs Maçons, reçus dans différentes loges du royaume, se trouvant réunis à Avignon, fondèrent une loge nouvelle, sous le titre de Saint-Jean de la Persévérance. Cette loge se réunit le 24 août 1749, à la loge Saint-Jean (ancienne) pour former la loge Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon. Le chevalier de Mirabeau en devint vénérable. On relève parmi les membres les noms des frères abbés de Crillon et de Perussis. C'est l'histoire de cette dernière loge qui se trouve relatée dans le manuscrit publié par M. Gautherot ; histoire détaillée et précise, puisqu'il s'agit des procès-verbaux des tenues. Certains incidents sont à signaler : l'affaire du frère de Lauris, revenu précipitamment

de Rome après avoir eu maille à partir avec l'Inquisition et la suppression des travaux après l'apparition de la bulle pontificale *Providus Romanorum Pontificum* (15 juin 1751), dans laquelle Benoît XIV renouvelait solennellement les prohibitions de Clément XII contre les assemblées secrètes, où « on associe indistinctement les hommes de toute secte et religion ». Mais la Loge décida à l'unanimité de réunir les frères quelquefois dans l'année, tant pour se rendre les secours mutuels que pour entretenir leurs correspondances. Ainsi, au dessus de leurs obligations de chrétiens, les F. F.·. plaçaient leurs obligations d'initiés. Il s'était formé dans les loges un esprit nouveau, un esprit d'émancipation totale, qui fatalement devait détruire l'ancien et aboutir au « grand œuvre » de 1789 et de 1793.

P. R.

Revue Mabillon. Année 1921, Chevetogne (Belgique).

Dom Guilloreau : *Analyses des « Norman Rolls » d'Henri V, roi d'Angleterre, relatives aux établissements religieux de Normandie* (1417-1421), p. 1-29, 150-170. D'après les publications de Sir Thomas Duffus Hardy (1835) et de Ch. Ewald (1880-1881). Ces *Norman Rolls* permettent de suivre les progrès de la conquête anglaise et renseignent sur les procédés employés par l'envahisseur pour se concilier le loyalisme des populations. Plein d'égards pour la puissance ecclésiastique, l'administration anglaise se montra bienveillante envers les communautés religieuses ; au lieu de faire main basse sur leurs biens, l'envahisseur « eut l'habileté d'en disposer au profit de ses desseins politiques : il battit monnaie au moyen des lettres de protection et des sauvegardes ; il s'attacha l'épiscopat et divers prélats réguliers en leur octroyant des mainlevées ». Les actes analysés sont près de 300. La politique anglaise à l'égard des établissements religieux en Normandie, s'y manifesta la plupart du temps par des restitutions de temporalités, des lettres de protection, de rémission, des sauf-conduits, des confirmations de privilèges, d'élection, etc.

Abbé G. V. : *Le cartulaire de Montier-en-l'Ile et le fonds de ce prieuré aux Archives de l'Aube*, p. 30-46. Prieuré situé près de Bar-sur-Aube et dépendant de l'abbaye de Montiéramey. Suivent 27 pièces.

Abbé J. B. Martin : *Bibliographie liturgique de l'ordre de Saint-Benoît*, p. 47-59, 124-149 (à suivre). Bibliographie descriptive, fort soignée, qui va de l'année 1480 à 1576 et comprend déjà 147 numéros. On a suivi l'ordre chronologique de préférence au classement par régions ou congrégations.

Dom Wilmart : *Le couvent et la bibliothèque de Cluny vers le milieu du* XIe siècle, p. 89-124. Etude intéressante à propos des « Coutumes de Farfa ». Ces coutumes, à part les pièces du début, ont été rédigées à Cluny probablement vers 1042 ou 1043 et représentent l'observance de Cluny à la même époque. La liste des

livres distribués aux moines au début du carême, liste donnée par les *Consuetudines*, fournit « un catalogue partiel des mss. de l'abbaye plus vieux d'un siècle que le grand catalogue édité par Delisle ». Enfin les noms des religieux auxquels sont destinés ces ouvrages constituent « un rôle des moines de Saint-Pierre de Cluny à la veille des élections de saint Hugues ».

Dom de Monsabert : *L'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers et la troisième guerre de religion* (fin), p. 171-177. Trois documents inédits, dont voici l'analyse : 1° Jacques Baillon, fermier des dîmes et terrages d'Ayron, renonce à sa ferme à cause des guerres (7 juillet 1569) ; 2° Information sur les dommages causés au prieuré de Couziers (26 avril 1570) ; 3° Lettres de Charles IX autorisant Jeanne de Bourbon, abbesse de Sainte-Croix, à faire abattre des bois de haute futaie appartenant à cette abbaye pour en affecter le produit aux réparations du monastère.

Dom Van den Boren : *Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, originaires des territoires formant aujourd'hui le diocèse de Versailles*, p. 178-205. D'après le *Matricule* de cette Congrégation. La liste comprend une centaine de noms ; la plupart sont accompagnés d'une notice sobre et précise.

J. Depoin : *Grandes figures monacales des temps mérovingiens. Saint Arnoul de Metz*, p. 245-258. L'auteur établit l'origine franque de saint Arnoul, issu des rois francs de Cologne.

Dom Guilloreau : *Robert, abbé de Cerizy*, p. 259-276. Successeur de Thomas, mort en 1289, fut nommé à la tête de cette maison clunisienne par le saint-siège, à cause du désaccord des moines. Nicolas IV le jugea capable d'exécuter sans faiblesse les mesures qu'il avait prescrites pour redresser les finances de l'abbaye et régler avec les usuriers italiens, établis dans le diocèse de Bayeux, des comptes que ceux-ci tenaient à laisser ouverts. Robert étant mort brusquement, le pape choisit encore son successeur, qui fut Bernard, religieux de Saint-Ouen de Rouen.

Dom Gildas, O. C. : *Un calendrier cistercien du* XVI*e siècle*, p. 277-290. Se trouve en tête d'un office de la Vierge en usage dans l'ordre de Cîteaux et imprimé à Paris en 1546.

Maurice Lecomte : *Les deux derniers procureurs des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur à Rome, dom Conrade et dom Maloët* (1716-1735), *d'après leur correspondance*, p. 291-312 (à suivre). Etude intéressante et qui ne manque point de détails curieux et d'un certain pittoresque ; elle nous permet de suivre dans l'exercice de leurs fonctions ces chargés d'affaires des Mauristes. En gens qui savent voir et juger ils renseignent leurs correspondants sur ce qui se passe à Rome ; or nous sommes à l'époque des « appellants » contre la constitution *Unigenitus*, au moment aussi où l'affaire Barberini vient d'éclater. Les articles suivants nous conduisent jusqu'à l'année 1735.

Abbé Uzureau : *Les derniers jours du prieuré de Lesvière-lès-Angers* (1790), p. 313-318. Fondé en 1047, ce prieuré comptait

en 1790 quatre religieux, qui déclarèrent vouloir continuer leur vie monacale. Le prieur, François Chabanel, fut guillotiné le 10 juillet 1794 ; deux autres furent déportés.

Revue Bénédictine. 33e année, 1921. Maredsous, Paris.

Dom Wilmart : *Nouveaux feuillets Toulousains de l'Ecclésiastique*, p. 110-123. Notes intéressantes de l'auteur venant compléter les indications jadis données par Mgr Douais à propos d'un feuillet détaché d'une ancienne bible « visigothe » trouvé dans les archives de la Haute-Garonne. Les deux autres feuillets du même manuscrit et du même contexte font partie de la reliure du manuscrit 33 de la bibliothèque municipale de Toulouse, où ils ont été découverts par dom Wilmart qui en étudie l'origine.

Cistercienser Chronik. Bregenz (Autriche).

Gregor Müller : *Einkommen und ordentliche Ordenssteuer der Abteien in Frankreich im 17. und 18. Jahrhundert*, p. 113-118, 137-139, 152-156, 168-170, 179-182. Etat des redevances dûes par les maisons de l'ordre de Cîteaux en France aux xviie et xviiie siècles.

Gregor Müller : *Roger, erster Abt von Elant*, p. 161-164. Courte notice sur ce religieux envoyé de Loroy (dioc. de Bourges) à la tête d'un groupe de moines pour fonder, en 1148, l'abbaye de Flant (dioc. de Reims) dont il fut le premier abbé. Il mourut en 1162.

G. Charvin, O. S. B.

The catholic historical Review.

Nouv. série, vol. I (avril 1921-janv. 1922). Washington.

Parker Thomas Moon : *Le mouvement social catholique en France sous la troisième République*, p. 24-34. L'auteur, très familiarisé avec les questions sociales en France fait connaître au public américain le mouvement catholique social en France. Il y expose notamment l'origine et le développement de ce mouvement sous la direction du comte Albert de Mun depuis ses débuts (1871) jusqu'à ce jour et montre en terminant comment le programme de ce grand leader s'est partiellement réalisé et a même trouvé sa place dans le traité de Versailles.

M. Woods : *L'origine des Etats pontificaux jusqu'au couronnement de Charlemagne*, p. 44-54. Article succinct, où sont clairement exposées les causes matérielles, morales et politiques qui permirent aux évêques de Rome de disposer peu à peu d'une influence considérable pendant et après les invasions barbares, non seulement en Italie, mais encore dans d'autres pays de l'Occident chrétien, et qui contribuèrent avec l'intervention armée de Pépin contre les Lombards sous le pontificat d'Etienne II (752-757) à l'établissement des Etats pontificaux (donation pépinenne 754-56), établis-

sement encore confirmé dans la suite par une donation additionnelle de Charlemagne sous le pontificat d'Adrien I (772-795).

Lionel Saint-Georges Linsay : *Le centenaire de l'archidiocèse de Québec*, p. 152-164. L'auteur, doyen du chapitre de la cathédrale de Québec (mort depuis, le 2 fév. 1921) décrit les péripéties qui, malgré certaines difficultés d'ordre politique et religieux, ont contribué à l'érection du siège épiscopal de Québec en un siège archiépiscopal (par un premier bref du pape Pie VII, 12 janv. 1819, et par un second bref du pape Grégoire XVI, 2 juill. 1844), et fait ressortir le rôle éminent joué à cette occasion par Mgr Joseph-Octave Plessis.

Richard A. Newhall : *L'affaire d'Anagni*, p. 277-299. L'auteur nous donne, d'après les travaux les plus récents, spécialement allemands, un aperçu clair et substantiel sur ce pénible incident, sur les causes qui l'ont provoqué, les péripéties des attaques armées contre le palais pontifical à Anagni (7 sept. 1303), la captivité de Boniface VIII et la délivrance de celui-ci par les Anagniotes (9 sept. 1303) toutes choses qui eurent pour effet de mettre la papauté désarmée et isolée sous la domination des rois de France. Il décrit à cette occasion le vrai rôle joué dans toute cette affaire par Guillaume de Nogaret, qui, d'après lui, semble avoir été plutôt un instrument docile entre les mains des ennemis du pape et particulièrement de Sciarra Colonna pour l'exécution de leurs desseins, que le chef effectif de l'expédition.

Victor Carrière : *La Société d'histoire ecclésiastique de la France*, p. 413-430. L'auteur, dans cet article, fait connaître au public américain le programme de la Société d'histoire ecclésiastique de la France. Dans une première partie il retrace brièvement les phases successives par lesquelles ont passé les études d'histoire ecclésiastique en France au XIXe siècle et jusqu'à notre époque ; il montre comment avec le temps, grâce à des maîtres doués d'un sens historique profond et d'un véritable esprit critique, elles ont fini par prendre un caractère exclusivement scientifique. Malheureusement au moment même où ce grand mouvement était en plein épanouissement, où des travaux de premier choix en étaient sortis, où des équipes de travailleurs, spécialement du monde ecclésiastique, s'étaient formées aux vraies méthodes historiques, survint le modernisme. De vrais travailleurs furent inquiétés ou mis en suspicion, les travaux vraiment scientifiques arrêtés, le *Bulletin critique* et la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, les deux porte-paroles du mouvement, furent, l'un, sans raison, peu à peu écarté, l'autre, mais avec raison, abandonné. Cependant une fois la tempête passée, il fallait reconstruire. C'est à cette reconstruction que M. Carrière consacre la seconde partie de son article.

Cette reconstruction eut lieu sous la haute direction d'un Conseil d'administration recruté parmi d'éminentes personnalités du monde catholique et universitaire et avec la collaboration des spécialistes les plus représentatifs de l'érudition. Elle aboutit à la fondation de

la Société d'histoire ecclésiastique de la France, dont le programme consiste à guider les travailleurs dans leurs investigations avec toute la rigueur de la précision scientifique, à leur faire connaître les sources pour tout ce qui touche aux questions d'histoire religieuse, à les tenir au courant des travaux exécutés et cela spécialement dans le cadre de l'histoire religieuse de la France, bref à développer l'initiative personnelle en vue d'un résultat positif. A cet effet il fut créé un organe, cette Revue même, dont les différentes parties doivent précisément concourir à faciliter l'exécution de ce vaste programme et à servir d'instrument de communication entre les travailleurs. En outre, à celle-ci ont été annexées en manière de supplément deux sortes de publications, l'une faite de travaux spéciaux (thèses et mémoires d'érudition), l'autre de textes sous le nom d' « Archives de l'histoire religieuse de la France ».

J. Th. Welter.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIETE D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

Prêt-Revues Chartrain [468] ; rue Saint-Eman, 1, Chartres (Eure-et-Loir), présenté par M. Letouzey.

M. Emile Lafuma [469] ; quai de la Tournelle, 27, Paris, présenté par M. Malley.

M. l'abbé L. Van Autryve [470] ; rue de l'Eglise, 33, à Tourcoing (Nord), présenté par M. Letouzey.

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse [471] ; à Guéret (Creuse), présenté par M. Carrière.

R. P. Auguste Hamon [472], docteur ès-lettres ; rue Borgnis-Desbordes, 16, Versailles (S.-et-O.), présenté par Mgr Baudrillart.

R. P. Paul Renaudin [473], ancien abbé de Saint-Maurice de Clervaux (Belgique) ; rue de Lausanne, 1, Fribourg (Suisse), présenté par Mgr Baudrillart.

M. J. Joachim [474], professeur agrégé au lycée ; rue Charles-Grad, 12, Colmar (Haut-Rhin), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Chatton [475] ; rue de Strasbourg, 163, Nancy (Meurthe-et-Moselle), présenté par M. Letouzey.

NÉCROLOGIE

MONSEIGNEUR DUCHESNE

Mgr Duchesne n'aura pas vu l'ouvrage collectif, annoncé naguère par cette Revue et décidé lors de la dernière assemblée générale de la Société, pour commémorer le cinquantenaire de l'enseignement supérieur libre en fait d'histoire ecclésiastique. C'eût été pour lui une juste récompense que la lecture de cette *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, car, même en limitant leur sujet à ce que promet ce titre, plusieurs d'entre nous ne pourront pas éviter d'inscrire son nom à presque toutes les pages. Voué de préférence à l'histoire des premiers siècles chrétiens, mais amené plus d'une fois à s'occuper du moyen âge, Mgr Duchesne a apporté à ces travaux une si sûre et si nette méthode que, sans qu'il eût jamais revendiqué le titre de chef d'école, il eut à sa suite tous les historiens soucieux de faire œuvre scientifique même sur les portions du terrain qu'il n'avait pas lui-même explorées. Nous le verrons de mieux en mieux, maintenant que sa mort permettra d'embrasser son œuvre d'un seul regard, en s'attachant aux lignes maîtresses plus qu'aux anecdotes ou aux détails, et en désencombrant la biographie de l'éminent prélat de tant de légendes qui, parfois, ont pu faire sourire lui-même ou ses amis, mais qui, plus souvent, lui ont été pénibles et ont motivé sur cet œuvre des jugements sévères. Mgr Duchesne avait de l'esprit, beaucoup d'esprit, sa conversation était un enchantement, et il a passé beaucoup de ce charme dans ses livres et, surtout, dans ses articles. Naturellement aussi on lui a prêté, comme à tous les riches, plus de mots et de plus médiocres qu'il n'en risqua jamais ; tant et si bien que les témoignages si nombreux et si concordants qui ont attesté sa piété profonde et son zèle sacerdotal ont paru, pour certains, comme une surprise ! Ce qui surprenait tous ceux qui l'ont vu de près, c'était plutôt de l'entendre représenter comme un prélat d'esprit médiocrement sacerdotal. De même faut-il en finir avec la légende qui fait de lui, sur le souvenir de certaines campagnes, un démolisseur, un « dénicheur de saints », et faut-il dire bien haut qu'au contraire il n'y a pas, dans l'ensemble, d'historien plus « constructeur ». Sans doute, il a bousculé un peu vivement quelques « traditions » secondaires, mais qu'est cela ? Bien peu de chose auprès des livres capitaux où il a mis en pleine valeur les titres solides de la grande tradition historique chrétienne.

On ne devrait pas oublier, en effet, le vrai caractère de ces *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* dont les trois volumes sont la partie de l'œuvre de Mgr Duchesne qui touche le plus près à nos études, celle aussi qui a provoqué en France les plus vives réclamations. Comment se pose le problème ? Il ne s'agit même pas de dater l'évangélisation de la Gaule ou, du moins, il ne s'agit

pas de cela directement : qui dit « fastes » dit liste de noms propres ; là où l'on ne peut prononcer de noms propres et, plus précisément, pas de noms d'évêques, il ne saurait y avoir de « fastes épiscopaux », s'agit-il d'un pays que l'on saurait, par ailleurs, avoir été certainement christianisé. Certes, il n'est pas indifférent à l'histoire du christianisme dans une contrée de savoir à quelle date on connaît les premiers chefs de ses églises, mais les noms de ceux-ci auraient pu se perdre sans que la certitude de l'évangélisation en soit diminuée. Ainsi l'étude des fastes épiscopaux n'est qu'un des moyens par lesquels l'histoire peut remonter à nos origines chrétiennes. Et les autres sont nombreux ; pour les premières années de l'évangélisation surtout, ceux-ci ont même des chances d'être les plus efficaces. Un catalogue épiscopal est exposé à tant d'accidents que la présence de tel ou tel nom sur la liste lyonnaise, par exemple, de si bonne qualité que fût jugée cette liste, n'équivaudrait jamais pour nous à l'admirable document qu'est la lettre sur les martyrs de 177, éclairée par les inductions légitimes qu'elle permet à l'historien. De même il n'est pas besoin de faire appel aux listes épiscopales, ou aux autres documents énonçant des noms propres, pour se prononcer sur l'évangélisation primitive des côtes de Provence et de la Narbonnaise ; les inscriptions sont là, celle par exemple de Volusianus, pour confirmer les raisonnements dictés par le sens historique ; et si quelqu'un s'imaginait que ce sont là des concessions ou des reprises de terrain sur la thèse de Mgr Duchesne, il faudrait le renvoyer aux pages où il a lui-même établi la solidité de ces affirmations. Quant aux listes de noms propres, avec leur ordre chronologique, il y en a de si manifestement inacceptables qu'elles inciteraient plutôt les esprits superficiels à se méfier de tels documents. L'œuvre de Mgr Duchesne a consisté précisément à en faire reconnaître les parties valables, à montrer comment le rapprochement avec les autres sources permet de contrôler souvent ces listes et, pour certaines tranches, de se fier à elles à défaut d'autres témoignages. C'est là, s'il en fut, une œuvre positive, à laquelle l'histoire de nos diocèses doit beaucoup plus de sûrs renseignements que d'amputations. Tous les professionnels le savent, et il est bon et juste de le dire aux autres.

Ce qui a pu faire illusion, ce sont les *excursus* où l'auteur vérifiait les titres de certaines légendes hagiographiques liées à l'origine de quelques diocèses, avec une alacrité et une aisance qu'on pouvait prendre pour le plaisir de démolir. Mais, là encore, on n'a pas toujours saisi exactement la portée ni l'intention de ces dissertations fameuses. Mgr Duchesne se préoccupait moins, en dépit des apparences et des vivacités où l'entraînait la bataille contre certains esprits peu scientifiques, de désencombrer l'histoire en extirpant de celle-ci des récits légendaires que de l'enrichir en remettant à leur vraie place les éléments de ces récits, en établissant leur provenance, en datant leurs développements suc-

cessifs. Cela encore, évidemment, est plus aisé à faire entendre des gens du métier que du grand public. C'est d'ailleurs une tâche difficile, où il ne faut pas se flatter d'atteindre à la vérité du premier coup. La seule chose qu'on puisse demander à l'historien, c'est l'effort pour interpréter correctement les données, telles qu'il les connaît. Non seulement une découverte nouvelle, source écrite ou monumentale, peut forcer à reculer la première apparition d'un récit, en faisant connaître un témoin antérieur, mais des textes longtemps étudiés peuvent révéler à un nouvel examen des traces du passé jusque là insoupconnées. Il ne faudra pas que les critiques s'arrêtent de rechercher, par exemple, les sources du passage célèbre de Grégoire de Tours sur la mission des sept évêques et de la date qui s'y lit, d'après la passion de saint Saturnin ; il s'y rencontre des obscurités qu'il serait bien désirable de voir éclaircies, après quoi on s'apercevrait peut-être que les sept ne forment pas un groupe indissociable, ou que la date appelle correction... Ce sera la meilleure manière de demeurer fidèle à l'esprit des *Fastes épiscopaux*, et l'érudit qui mettra au point cette question — ou telle autre semblable — sera redevable à Mgr Duchesne de ce qu'il y aura de plus utile et de plus délié dans la méthode qui lui permettra de le dépasser [1].

Avant d'appliquer aux fastes des églises des Gaules sa méthode d'investigation, l'abbé Duchesne l'avait appliquée à l'histoire ancienne de l'Eglise romaine en éditant, avec un commentaire singulièrement abondant et suggestif, le *Liber pontificalis*. La source n'avait pas très bon renom : il était trop visible que cette compilation ne livrait pas que de l'histoire. Mais le point de départ n'était pas facile à faire, et le travail préparatoire de l'abbé Duchesne, une *Etude* qui avait été en 1877 sa thèse de doctorat, avait paru à quelques-uns si inquiétant que l'abbé Darras avait cru devoir la déférer à l'*Index*. Le cardinal di Luca se contenta de transmettre à l'auteur incriminé quelques observations dont il fit son profit pour les prolégomènes de la grande édition projetée. Celle ci, en deux volumes grand in-4°, constitue un véritable monument, auquel Mommsen a rendu hommage ; et l'abbé Darras, une fois de plus, peut être convaincu d'avoir manqué de clairvoyance. Bien loin d'ébranler aucune tradition respectable, ce livre magistral a retrouvé les titres des traditions solides de l'Eglise romaine, en les débarrassant de quelques superfétations accessoires qui ne pouvaient que leur faire tort. Ainsi compris, le travail de l'éditeur vaut les plus heureuses synthèses des historiens. Citons encore, dans le même ordre d'ouvrages, l'édition du martyrologe hiéro-

1. M. Godefroid Kurth, qui pose la question de la mission des sept évêques et du texte de Grégoire dans un article recueilli dans les *Etudes franques* (ouvrage posthume sur lequel nous reviendrons), est amené à un nouvel examen des documents précisément par une phrase suggestive de Mgr Duchesne. Ce n'est qu'un exemple entre bien d'autres !

nymien entreprise en collaboration avec J.-B. de Rossi : certes les innombrables problèmes que pose un aussi chaotique document sont loin d'être résolus ; mais l'essentiel est fait par un premier débrouillage, les recensions diverses sont distinguées, et le document est devenu utilisable en vue d'études ultérieures.

Ce sont là de beaux titres ; ils ne doivent pas faire oublier le double enseignement, à l'Institut catholique de Paris et à l'Ecole des Hautes-Etudes, qui a permis à l'abbé Duchesne de former une nombreuse génération de disciples, ni l'active collaboration au *Bulletin critique* où, par d'alertes et impitoyables comptes-rendus, le savant abbé soumettait à un utile contrôle la production historique courante. Il s'est dépensé, dans ces leçons et dans ces articles, bien des richesses d'érudition qui n'ont pas été perdues, puisqu'une école de travailleurs en a profité, bien de la malice aussi, qui a valu à l'abbé Duchesne plus d'un ennui. Mais les « mots » passent, et l'enseignement subsiste, non pas dans toutes ses conclusions, qui sont toujours revisables, mais dans la méthode qui est l'essentiel. Il s'agissait de remettre en honneur la manière bien française de nos anciens érudits, que trop d'historiens de notre pays étaient en train d'oublier, et dont nous ne pouvions pourtant pas abandonner le profit aux critiques allemands, qui trop souvent la déformaient par des partis-pris et des tendances trop radicales. Il est étrange qu'un Duchesne, esprit assez vigoureux pour ne pas marcher « à la suite », ait paru à plusieurs de ses critiques influencé principalement par les érudits d'outre-Rhin. En réalité, s'il a connu et utilisé de très près ce qu'il y avait de bon dans les travaux de ceux-ci, il a surtout rendu service en revenant aux méthodes des anciens érudits français qui, en 1875, étaient lamentablement oubliés. Il était de leur race, avec son intelligence aiguë et rapide, ennemie de la lourdeur et de l'appareil plus encombrant qu'utilisable, avec son bon sens aussi qui le détournait des hypothèses aventureuses et brillantes et le retenait sur le terrain des faits. Aucun de ses livres, à ce point de vue, n'est plus neuf que les leçons, aujourd'hui difficiles à trouver, sur les *Origines chrétiennes*, qu'il fit lithographier pour ses élèves de l'Institut catholique, et que l'*Histoire ancienne de l'Eglise* ne remplace pas complètement. On sait quelles raisons ont valu à ce dernier livre la censure qui l'a atteint en 1912 : sur le terrain de l'histoire doctrinale, qui n'était pas tout à fait le sien, l'auteur avait laissé subsister des lacunes ou glissé des formules jugées fâcheuses ; et, dans son désir de montrer bien vivants les grands hommes dont il avait le culte et qu'il admirait visiblement autant que personne, il lui arrivait de relever en termes souvent incompris certaines de leurs attitudes. Les amis de Mgr Duchesne espéraient voir lever cette sentence, après des retouches qui n'enlèveraient à l'ouvrage aucune de ses qualités maîtresses, et qui permettraient de l'accroître d'un quatrième volume (dont certains chapitres ont paru dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*).

C'est que, si les imperfections d'un pareil livre, ses insuffisances ou ses excès — il serait vain de les dissimuler, et la mémoire de Mgr Duchesne n'a rien à gagner à des réticences — sont sensibles à qui le parcourt avec la curiosité du grand public, du public qui demande à être amusé et qui trouve des occasions de l'être même quand on n'a pas cherché à lui en fournir, ceux qui savent sont, en revanche, infiniment plus impressionnés par l'apport de l'*Histoire ancienne*, comme des autres ouvrages de l'auteur, à l'histoire constructive. Je m'excuse de le répéter, mais c'est là le trait dominant : le reste, c'est la partie caduque qui ne saurait manquer à aucune œuvre humaine ; et la vraie gloire de Mgr Duchesne, c'est que la partie caduque est à chercher presque tout entière dans les accessoires, c'est-à-dire dans ce qui est condamné au plus prompt oubli. Ce qui dure, c'est le puissant édifice par lui construit avec la plus grande somme de matériaux qui ait été recueillie depuis Tillemont sur les premiers siècles de l'Eglise, et par un homme qui aimait l'Eglise et qui voulait la faire aimer, et qui n'avait pas voulu pour cela renoncer à voir en face les choses ni les hommes. Relisez la lettre de Léon XIII sur les études historiques ; elle ne demande pas autre chose à l'historien.

Il y a dans l'œuvre de Mgr Duchesne un livre qui doit être mis à part, ce sont les *Origines du culte chrétien*. Là plus d'ironie, plus de verve combative ; quelques lignes de la préface indiquent l'esprit de l'ouvrage : « Si mon livre n'est qu'un livre d'étude, je ne pense pas que sa lecture ait pour effet de diminuer chez qui que ce soit le respect, le pieux attachement auquel ont droit les rites vénérables de notre vieille mère l'Eglise catholique. Si quelque part l'expression avait trahi ma pensée au point qu'il en pût être autrement, je le regretterais du fond de mon cœur. Ces vieux rites sont doublement sacrés : ils nous viennent de Dieu par le Christ et par l'Eglise ; mais ils n'auraient pas à nos yeux cette auréole, qu'ils seraient encore sanctifiés par la piété de cent générations. Depuis tant de siècles on a prié ainsi ! Tant d'émotions, tant de joies, tant d'affections, tant de larmes, ont passé sur ces livres, sur ces rites, sur ces formules ! Oui, vraiment, je suis heureux d'avoir travaillé à mettre en lumière une antiquité si sainte... » L'abbé Duchesne écrivait cela en 1889 ; le membre de deux Académies, le directeur de l'Ecole française de Rome qui contractait une pneumonie pour n'avoir pas voulu manquer de dire sa messe devant quelques vieilles femmes n'avait rien perdu de cette piété vraiment sacerdotale. Mais l'étude des textes liturgiques vénérables n'avait rien perdu, au contraire, à être abordée dans cet esprit ; et les *Origines du culte chrétien* sont devenues le manuel des liturgistes historiens qui ont fait chez nous et ailleurs de si bonne besogne scientifique. Il ne faut pas opposer ce Duchesne-là à un autre, qui serait dénicheur de saints et aurait l'esprit de M. de Voltaire. Il n'y a qu'un vrai Duchesne, et c'est celui qui écrivait la préface de 1889 en tête d'un livre initiateur.

Voici la liste des principaux ouvrages de Mgr Duchesne :

Mémoire sur une mission au Mont Athos, en collaboration avec M. Bayet (Paris, 1877, in-8) ; — *Etude sur le « Liber pontificalis »* (Paris, 1877, in-8) ; — *De Macario Magnete et scriptis ejus ; thesis Facultati litterarum Parisiensi* (Parisiis, 1877) ; — *Le « Liber pontificalis » en Gaule au* VIe *siècle* (Rome, 1882, in-8) ; — *La civitas Rigomagensium et l'évêché de Nice* (Nogent-le-Rotrou, 1883, in-8) ; — *L'historiographie pontificale du* VIIIe *siècle* (Rome, 1884, in-8) ; — *Vigile et Pélage, étude sur l'histoire de l'Eglise romaine au milieu du* VIe *siècle* (Paris, 1884, in-8) ; — *Les sources du martyrologe hiéronymien* (Rome, 1885, in-8) ; — *Lovocat et Catihern, prêtres bretons du temps de saint Melaine* (Nantes, 1885, in-8) ; — *Les papes du* VIe *siècle et le second concile de Constantinople. Réplique à Dom François Chamard* (Paris, 1885, in-8) ; — *La crypte de Mellébaude et les prétendus martyrs de Poitiers* (Melle, 1885, in-8); — *Le concile d'Elvire et les Flamines chrétiens* (Paris, 1886, in-8) ; — *Le « Liber pontificalis ». Texte, introduction et commentaire* (Paris, 1886-1892, 2 v. in-4); — *Notes sur la topographie de Rome au moyen âge* (Rome, 1886-1890, in-8); — *Origines du culte chrétien, étude sur la liturgie latine avant Charlemagne* (Paris, 1889, in-8 ; — *Note sur l'origine du « Cursus, ou rythme prosaïque » suivi dans la rédaction des bulles pontificales* (Nogent-le-Rotrou, 1889, in-8) ; — *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule* (Nogent-le-Rotrou, 1890, in-8); — *Le dossier du Donatisme* (Rome, 1890, in-8); — *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours* (Paris, 1890, in-8); — *Le « Liber diurnus » et les élections pontificales au* VIIe *siècle* (Nogent-le-Rotrou, 1891, in-8) ; — *En quelle langue ont été écrits les Actes des saintes Perpétue et Félicité* (Paris, 1891, in-8) ; — *Saint Martial de Limoges* (Toulouse, 1892, in-8) ; — *L' « Illyricum » ecclésiastique* (Leipzig, 1892, in-8) ; — *Saint Barnabé* (Rome, 1892, in-8) ; — *La « Vie de sainte Geneviève », critique du mémoire publié par Krusch dans le « Neues Archiv »* (Nogent-le-Rotrou, 1893, in-8) ; — *Légende de sainte Marie-Madeleine* (Toulouse, 1893, in-8) ; — *La Primatie d'Arles* (Nogent-le-Rotrou, 1893, in-8) ; — *Nonnius retractatus* (Chartres, 1894, in-8) ; — *Saint Jérôme ; martyrologium Hieronymianum* (Bruxelles, 1894, in-fol.) ; — *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (Paris, 1894-1915, 3 vol. in-8) ; — *Les anciens recueils de légendes apostoliques* (Bruxelles, 1895, in-8) ; — *Autonomies ecclésiastiques. Eglises séparées* (Paris, 1896, in 18) ; — *Les premiers temps de l'Etat pontifical*, 754-1073 (Paris, 1898, in-8) ; — *Le concile de Turin* (Nogent-le-Rotrou, 1905, in-8) ; — *Rapport adressé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur la publication des registres pontificaux* (Nogent-le-Rotrou, 1906, in-8) ; — *Histoire ancienne de l'Eglise* (Paris, 1907-1910, 3 vol. in-8) ; — *Le « Liber censuum » de l'Eglise romaine* (Paris, 1910, in-4) ; — *Les origines chrétiennes, leçons d'histoire ecclésiastique professées à l'Ecole supérieure de théologie de Paris* (Paris, in-4).

René Aigrain.

Le 55e Congrès des Sociétés savantes.

Le Congrès s'est tenu à Marseille, sous la présidence de M. René Cagnat, du 18 au 22 avril 1922. Comme d'habitude, nous bornerons notre compte-rendu aux communications intéressant l'histoire ecclésiastique de la France ou qui ont été présentées par des membres de notre Société.

Section de philologie et d'histoire (jusqu'en 1715).

SÉANCE DU MARDI, 18 avril 1922.

Journal officiel du 23 avril 1922, p. 4236-4237.

M. DUPRAT commente deux textes relatifs aux remparts de Marseille au XIVe siècle, et qui permettent de rectifier des erreurs relatives à l'emplacement du couvent des Trinitaires de la porte Gallique.

SÉANCES DU MERCREDI 19 avril.

Journal officiel du 23 avril, p. 4237-4238.

Le président signale une communication envoyée par M. E. HOUTH sur la chronologie des prieurs de Saint-Nicaise de Meulan.

M. LOT étudie la nomination du comte à l'époque mérovingienne, à propos d'un diplôme du roi Childebert III (698 ou 699) accordant à l'évêché du Mans le privilège de désigner le comte ou le duc du *pagus* du Maine d'accord avec les abbés, prêtres et *pagenses* de la région.

Notre confrère M. LABANDE lit une étude sur le bullaire de l'abbaye de Lérins. Les premières lettres pontificales qu'il ait relevées sont de Grégoire le Grand. Après les destructions sarrasines, Benoît VII donna à saint Maïeul, abbé de Cluny, l'île de Lérins. Bientôt les moines s'affranchissent de la direction de Cluny (1022-1030). Au temps de saint Grégoire, leur abbaye, alors dans sa splendeur, avait été placée sous la dépendance directe du saint-siège ; après leur séparation de Cluny, il fallut attendre le pontificat de Grégoire VII pour voir renouer les anciennes relations avec les papes. M. Labande a limité ses recherches à la fin du XIe siècle. Il a relevé en originaux, copies ou simples mentions plus de 80 bulles authentiques, dont une trentaine étaient inconnues jusqu'ici.

M. DUPRAT étudie l'authenticité de la célèbre charte de 1040 relative à la consécration de l'église Saint-Victor de Marseille par le pape Benoît IX. Cette charte, regardée par Faillon, Albanès et bien d'autres comme un original, n'est qu'une copie du cartulaire de Saint-Victor et constitue une tentative de fabriquer un faux original.

Lecture est faite par le président d'une communication de M. OUDOT DE DAINVILLE sur un missel dit de Saint-Louis, évêque de Toulouse. Il aurait été donné par les franciscains de cette ville en 1206 à saint Louis, qui le leur aurait rendu par testament. Ce ms. comporte un calendrier étranger au missel et postérieur à 1265, calendrier peut-être écrit en Suède, peut-être copié d'après

un original écrit en Suède. Le missel a été écrit par un religieux franciscain pour des franciscains entre 1256 et 1264, en Italie.

M. Sauve présente une communication sur un obituaire de l'église cathédrale d'Apt. Cet obituaire est non seulement inédit, mais encore à peine connu des historiens, qui se sont occupés de l'histoire de l'ancien diocèse d'Apt. Ce document fait partie des manuscrits du trésor de la cathédrale aujourd'hui classé. Il est complet et bien conservé. La date de sa rédaction a pu être établie entre 1280 et 1300 au plus tard; il comporte quelques additions de la main du rédacteur primitif, ne dépassant pas le premier quart du xive siècle. L'obituaire d'Apt est une source précieuse pour l'histoire féodale, locale et régionale. Il a autorisé à rectifier utilement les listes des évêques et des prévôts du chapitre d'Apt au xiiie siècle.

Séance du jeudi, 20 avril.

Journal officiel, du 24 avril 1922, p. 4260.

M. Busquet analyse une communication de Mgr Piccard. « Monographie de la paroisse de Sciez ». La commune de Sciez est située sur le rivage du Léman. La paroisse vraisemblablement fondée par l'abbaye de Filly vers le xie siècle, et peut-être avant, possédait une église antique consacrée à saint Maurice martyrisé à Octodure (Valais) en 286. Sciez devint protestant à la suite de l'invasion bernoise de 1536 et revint au catholicisme sous l'épiscopat de saint François de Sales (1598). Procès-verbaux des visites pastorales des évêques de Genève qui donnent des détails intéressants sur la vie paroissiale du xve au xviiie siècle.

M. Auguste Vidal lit une étude portant pour titre : « Le prieuré de Bonnevaux (Gard), ses fiefs, la noblesse de la région ». Elle est extraite de deux manuscrits, dont l'un est l'histoire de ce prieuré, due à la plume d'un notaire inconnu du xviiie siècle, et l'autre le livre terrier de cet établissement. Très érudite est l'œuvre de ce notaire. M. Vidal n'a pu étudier que l'histoire féodale, les sources de l'histoire administrative ayant disparu. Il donne des renseignements sur un mode de paréage en usage dans la région et qui est à noter. Les chevaliers seigneurs majeurs, tout au moins au xive siècle et parmi eux le prieuré, devaient obéissance au roi ou à l'abbé de Saint-Ruf dont dépendait le monastère, et tous jouissaient de l'entière seigneurie du château de Malbosc, place forte de la région, mais pour une période de temps correspondant à leur part de seigneurie ; tant de mois, de semaines, de jours et même de fractions de jour. Le prieuré de Bonnevaux posséda un grand nombre de fiefs et chacun d'eux voit dans l'ouvrage de l'érudit notaire son histoire particulière étayée par toutes les références qu'exige l'érudition moderne. L'auteur donne un tableau des revenus de tous les fiefs du prieuré, la liste des prieurs mentionnés dans les innombrables actes analysés ou reproduits *in extenso* dans le ms.

SÉANCE DU VENDREDI, 21 avril

Journal officiel du 24 avril, p. 4260-4261.

M. CASTEL fait une lecture sur l'ancienne église de Cucuron (Vaucluse). La paroisse de Cucuron dépendait, non de l'évêché d'Apt, mais de l'archevêché d'Aix. L'ancienne église paroissiale était consacrée à saint Michel. Le prieuré de cette église qui était régulier, dépendait du monastère de Saint-Maurice (ordre des Psalmodistes). Il fut mis en commande et pourvu d'un vicaire perpétuel. M. Castel insiste sur le mauvais état de l'église vers 1520. A la suite du rapport d'expertise, à laquelle le lieutenant général du siège d'Aix fait procéder en 1541, le procureur général ordonna que l'église fut réédifiée aux frais du prieur et du vicaire perpétuel. Mais cette sentence reste lettre-morte, et la paroisse subrogée Notre-Dame de Beauvoir demeure paroisse définitive, ce qu'elle est encore de nos jours. Un fait analogue se remarque à Pertuis, à la même date.

M. l'abbé M. CHAILLAN communique une étude sur la charte inédite d'érection de la collégiale de la Major à Arles. Le parchemin qui contient ce texte important est de 1551. Ecrit en latin, pour la plus grande partie, le document nous révèle quelques pages savoureuses d'histoire locale. Les cérémonies eurent lieu en 1551, les 27, 28, 29 août. Pierre de Montbel, official du diocèse d'Aix, se présenta muni de la bulle de Jules III et du placet royal. Il procéda à l'installation de 10 chanoines collégiés, malgré l'opposition de l'archevêque d'Arles. Les trois séances, auxquelles assistèrent toute l'élite de la cité, furent tour à tour graves, mouvementées, solennelles et pacifiques. La place de la Major et la vieille église de la Major virent alors une cérémonie très curieuse, qui laissa à tous le plus impressionnant souvenir.

Section d'archéologie.

SÉANCES DU MERCREDI, 19 avril

Journal officiel du 23 avril, p. 4239-4240.

M. Louis BOURILLY lit un mémoire sur l'hagiographie monétaire. L'auteur mentionne la présence de symboles, d'emblèmes et de reproductions de sens religieux sur les monnaies du IIIe siècle après J.-C. Constantin, qui fait du christianisme une sorte de religion d'Etat, inscrit la croix sur son labarum. Ses successeurs continuent cette tradition. La croix devient l'emblème monétaire généralisé. En même temps, de nombreux monastères se fondent, les évêchés se multiplient, obtiennent le droit de monnayage et impriment sur les espèces monétaires des emblèmes religieux, ainsi que l'effigie de pieux personnages. La papauté favorise ces manifestations de propagande, les pratique elle-même, et les souverains ne les entravent point. Cette situation dure jusqu'à la fin du moyen âge en France, et va au delà chez d'autres peuples.

M. le marquis DE FAYOLLE parle d'un tableau du musée du

Périgord à Périgueux, représentant des scènes de la vie du Christ et de la Vierge exécuté pour commémorer la fondation d'une confrérie à Rabastens, en Albigeois, le 14 décembre 1286. L'auteur en étudie les particularités iconographiques précieuses pour l'étude de l'iconographie religieuse au XIIIe siècle et en fixe la date à l'année 1287 probablement. Il attribue ce primitif à l'école provençale.

M. le commandant QUENEDEY établit que la prison où fut enfermée Jeanne d'Arc à Rouen se trouvait dans la tour du vieux château, dite autrefois Tour-vers-les-Champs et appelée ensuite tour de la Pucelle ; elle était située au premier étage, à 5 m. 84 environ au-dessus du sol du rez-de-chaussée.

M. l'abbé CHAILLAN lit une note sur Psalmodi, monastère de l'époque mérovingienne au diocèse de Nîmes et bâti sur des emplacements gallo-romains. Dévasté par les Sarrasins, il reçut une splendeur nouvelle au XIe siècle, et devint un centre religieux très important. L'église construite peu après était magnifique. On devine sa beauté, son ampleur à l'importance de ses ruines.

M. l'abbé CHAILLAN donne ensuite lecture d'une note sur une pierre tombale du *studium* de Trets. Ce studium avait été établi par le pape Urbain V. Autour de l'établissement fréquenté par plus de deux cents étudiants (1361-1364) s'élevait un système de fortification à créneau et machicoulis, comme à Montpellier ; l'église ou *stadium* s'appuyait sur le confront du Levant avec cloître, cimetière et tours. De ces deux édifices, plus rien ne subsiste. La pierre tombale dont il s'agit ici est celle de Gancelin de Spinasson, prieur de Trets au XIVe siècle.

Notre confrère, M. l'abbé Joseph SAUTEL, correspondant du ministère de l'instruction publique, présente deux notes intitulées : « Notes sur un nid de statues du théâtre romain de Vaison » et « deux autels inédits avec roue solaire trouvés à Vaison ». Dans la première de ces notes, M. l'abbé Sautel rappelle la quantité considérable de statues qui ont été découvertes au théâtre de Vaison. Des observations faites, on peut conclure qu'au moment des décrets impériaux du Ve siècle, les *simulacra* qui ornaient la ville et ses monuments ont été renversés de leurs piédestaux, apportés au théâtre et enfouis dans les *hyposcaenia* du théâtre. Dans la seconde M. Sautel étudie deux témoins importants encore inédits du culte rendu au soleil dans le pays de Vaison. Ce sont deux autels gallo-romains en calcaire coquillier de Beaumont, et comportant une roue solaire gravée en relief sur le dé.

La 43e question du programme du Congrès propose aux érudits d'étudier et de faire connaître les inscriptions médiévales de la région du Sud-Est. M. de GÉRIN-RICARD informe les congressistes qu'avec la collaboration de M. R. Busquet il prépare la publication d'un recueil des inscriptions médiévales de la Provence (du commencement du XIe siècle à la fin du XVe). Cette publication doit comprendre pour chaque inscription une notice descriptive, avec

transcription figurée ou une reproduction phototypique suivant les cas, la lecture de l'inscription, une notice historique et une bibliographie. L'ouvrage paraîtra en fascicule ; chaque fascicule sera consacré à l'un des départements constitués sur le territoire de l'ancienne Provence. Dans chaque département, les inscriptions seront classées par communes. Dans chaque commune le classement des inscriptions sera chronologique ou topographique lorsque plusieurs inscriptions se trouveront groupées. Il est fait appel aux congressistes et à tous les érudits provençaux, afin qu'ils veuillent bien signaler aux auteurs les inscriptions inédites.

M. L. Contil fait une communication sur les églises préromanes de Normandie. Il insiste sur les types de construction qui se révèlent dans ces édifices, et mentionne spécialement l'*opus spicatum*.

Séance du jeudi, 20 avril

Journal officiel du 24 avril, p. 4261.

M. L. H. Labande communique un mémoire étendu sur les peintures du XIVe siècle qui ont existé ou se trouvent encore au palais des papes d'Avignon. Il expose dans son premier chapitre quelle était l'origine et quelle fut l'activité des peintres qui décorèrent le vaste monument nouvellement édifié. Le plus célèbre fut Matheo di Giovanetti, de Viterbe. M. Labande étudie les fresques les unes après les autres, reproduit pour la première fois le texte des inscriptions qui les accompagnent, et rectifie plusieurs erreurs commises dans l'interprétation des différentes scènes. M. le président fait ressortir l'importance de la communication de M. Labande et le remercie d'avoir apporté au congrès les résultats de son étude si fouillée et si précise.

M. Jacques Soyer présente un mémoire intitulé : « Les inscriptions gravées sur les piliers de l'église carolingienne de Germiny-des-Prés (Loiret) sont-elles authentiques ? » Il s'agit de deux inscriptions gravées sur les tailloirs de deux piliers du chœur, l'une : « Tertio nonas januarias dedicatio hujus ecclesiæ », l'autre : « Anno incarnationis Domini octengentesimo et sexto sub invocatione sanctæ Ginevræ et sancti Germani ». D'après M. Soyer, le premier est authentique, et du IXe ou du Xe siècle, voire du XIe siècle. La seconde est apocryphe et paraît avoir été rédigée vers 1840-1846.

Section de géographie.

Séance du mercredi, 19 avril

Journal officiel du 23 avril, p. 4246-4248.

M. Desforges répond par une étude documentée sur Nevers à l'une des questions posées dans le programme du congrès : « étudier le site et le développement historique d'une ville française ». Il montre l'importance, pour le développement de la ville,

de la création des monastères qui s'établissent à Nevers dès l'époque mérovingienne et carolingienne. En 1097, Guillaume Ier, comte de Nevers, fait édifier à côté de l'église Saint-Etienne, un couvent de bénédictins, auquel il concède de nombreux biens, puis il affranchit les habitants du bourg de Saint-Etienne et tous ceux qui voudraient s'y établir. La ville grandit. En 1194 il y avait 11 paroisses *intra-muros* et 4 *extra-muros*. Ruine de ces dernières paroisses pendant la guerre de cent ans. Du XIIIe au XVIIe siècle, une foule de congrégations, tant d'hommes que de femmes, envahirent la ville et devinrent à ce point encombrantes que les échevins furent obligés de lutter constamment pour les empêcher d'accaparer des rues entières. De nos jours, la béatification éventuelle de Bernadette Soubirous, enterrée à Nevers, fera vraisemblablement de cette ville une succursale sinon une rivale de Lourdes, et il est à prévoir qu'elle sera, avant peu d'années, visitée par une foule de pèlerins.

Séance du jeudi, 20 avril

Journal officiel du 24 avril, p. 4266-4267.

Notre confrère, M. Mathorez, analyse un très important travail relatif à la pénétration ethnographique des Allemands en France depuis 1789 jusqu'en 1920. Tout d'abord M. Mathorez recherche les motifs qui, au cours de cette période, ont favorisé l'infiltration allemande dans notre population ; comme toujours, ils sont d'ordre politique et économique. La Révolution facilite aux étrangers le commerce en France. La légion germanique y amène des allemands dont bon nombre restent dans les armées impériales. Engouement pour l'Allemagne et les Allemands à la suite de Mme de Staël. Les révolutions de 1830 et de 1848 et leurs contre-coups en Allemagne aident encore au courant d'émigration vers la France. Napoléon III est féru de l'Allemagne où il est très populaire. Vers 1860, Paris comptait 80,000 Allemands, exerçant les métiers les plus divers. Malheureusement Napoléon ne cherche pas à assimiler ces étrangers. Il laisse la Prusse exercer son influence sur ces immigrés ; le pasteur Bodelswing est l'âme des organisations germaniques protestantes à Paris. M. Mathorez passe ensuite en revue les motifs économiques qui ont attiré en France des Allemands : notre faible natalité, le peu de goût des régnicoles pour le haut commerce. La guerre de 1870 n'a pas porté un coup très sensible aux colonies allemandes en France, protégées par l'article 12 du traité de Francfort. Depuis 1875 l'infiltration va croissante. Les statistiques sont là pour le prouver. L'organisation des Allemands était puissante en France en 1914. Les mesures prises alors ont beaucoup gêné cette organisation ; elles ne l'ont pas totalement détruite, car les dispositions du traité de Versailles ont permis à 40,000 Allemands de devenir Français *ipso facto*. Depuis 1789, beaucoup de germaniques passés en France ont été naturalisés et ont fait souche. Ils ont contribué, dans une pro-

portion certaine, quoique difficle à déterminer, au métissage de notre population. M. de Margerie et M. Fournier félicitent chaleureusement M. Mathorez de son étude ethnographique, qui contribuera à affirmer la notoriété qu'il s'est déjà acquise dans cette branche de l'ethnographie historique, qu'il a fait sienne.

C'est à Paris, à la Sorbonne, que se tiendra, à Pâques 1923, le 56e congrès des Sociétés Savantes.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Dans la séance du 28 avril 1922, M. Maurice Prou fait une communication sur un diplôme de Charles le Chauve attribuant aux serfs de Saint-Germain-des-Prés le privilège de témoigner en justice contre les hommes libres. M. Prou établit qu'il s'agit d'un diplôme faux, fabriqué en même temps que deux diplômes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, également faux. L'auteur commun est le scribe qui a écrit le diplôme d'Henri Ier, établi en 1058. Les quatre documents ont le même objet et le dernier semble avoir eu pour but d'obtenir du roi Henri Ier, en invoquant des précédents, confirmation d'un privilège alors insolite, en faveur des serfs de Saint-Germain-des-Prés.

La Revue des questions historiques.

Après une éclipse de sept ans, la *Revue des questions historiques* reprend sa publication ; événement à méditer pour les érudits et pour tous les curieux qui s'intéressent au passé. Depuis 1914, la seule *Revue historique* tenait le monde au courant de notre activité générale dans ce domaine ; la science française se voyait à travers ce miroir qui, sans prétendre la refléter toute entière, se laissait néanmoins reprocher, parfois, de la montrer sous un certain jour. A cette tendance, résumée depuis vingt ans, pour le grand public, dans les vingt-sept volumes de l'*Histoire de France*, actuellement achevée, de M. Ernest Lavisse, la nécessité s'imposait d'un contre-poids. D'où cette *Histoire de la Nation française*, autrement ordonnée, illustrée, présentée, qui s'élabore aujourd'hui sous la direction de M. Hanotaux. Le moment a paru bien choisi à la librairie Plon pour tenir au courant, elle aussi, de ces mille « questions » dont le sommaire, à chaque génération, contente le simple honnête homme.

Il ne s'agit d'ailleurs là que du maintien d'une situation justement acquise. Succédant au marquis de Beaucourt, historien de Charles VII et fondateur de la *Revue*, le regretté Paul Allard avait, dès l'avant-guerre, associé M. Jean Guiraud à sa charge de directeur. La tâche était lourde. Depuis 1866, date où naquirent à la fois, au lendemain de la publication par Renan de la *Vie de Jésus*, la *Revue critique* et la *Revue des questions historiques*, il n'était région que les collaborateurs de celle-ci n'eussent explorée, en cinquante mille pages fortement documentées. Un Duchesne, dénicheur de saints frelatés, y rompait avec mainte tradition long-

temps intangible, et, à son école, un Vigouroux voué à l'Ancien Testament, un Batiffol tout byzantin, un Vacandard homme lige du grand moine de Clairvaux, un Baudrillart qu'attirait l'Espagne de Philippe V. De ces doctes clercs, les laïques balançaient le renom. Ils s'appelaient Fustel de Coulanges, l'investigateur de nos origines médiévales, Noël Valois, l'historien du grand schisme d'Occident, Auguste Longnon, le fondateur de la géographie historique, Fagniez, l'économiste, Léon Gautier, le porte-parole de la chevalerie.

Ces érudits avaient leur public spécial. Un plus grand public, pour restreint qu'il soit ici, par nature, demande davantage à une revue aussi générale. Il veut connaître tout ce qui s'écrit dans les deux mondes et en toutes langues, exigence que la Revue s'est toujours efforcée de satisfaire. Chroniques de France ou d'Allemagne, nouvelles du Nord, d'outre-mer et d'outre-monts, envoyées par un Pastor, historien des papes, ou par un dom Cabrol, abbé de Farnborough, étaient impatiemment attendues chaque saison. Par là surtout, on voulait et on voudra de plus en plus répondre sans crainte à la documentation concurrente. Et les très distingués bibliographes chargés de ce soin sont trop expérimentés pour qu'il faille rappeler à aucun d'entre eux que la minutie et le méticuleux n'excluent pas forcément toute vivifiante largeur d'idées, qu'à l'exactitude, tant prisée naguère, un âge plus pratique veut joindre la commodité et l'agrément de la nouveauté.

Il y pense, n'en doutons pas, l'autre directeur de la *Revue*, matériellement et moralement si attaché à l'entreprise : M. Roger Lambelin, mêlé, lui aussi, à la politique, sait que le seul progrès maintient solides les louables traditions, que l'affiche illustrée l'emporte sur le programme aux yeux de maint électeur. Risquera-t-il ce gros effort d'imager sa revue, de joindre le portrait à la biographie, au document le fac-similé, la figure des lieux au récit des faits ? En viendra-t-il, comme l'évolution de l'enseignement à tous les degrés paraît l'y convier, à faire du texte même le plus austère et le mieux informé un commentaire indispensable de l'illustration, au besoin résumé sur la couverture ou ailleurs dans la langue du pays qu'il concerne ? Est-ce illusion ? Vivifiée par l'art, polyglotte à l'occasion, la *Revue des questions historiques*, semble-t-il, verrait ses abonnés redevenir légion.

La *Revue des questions historiques* forme chaque année deux volumes grand in-8° et paraît par fascicules trimestriels de 270 pages environ les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre. Abonnement 40 francs, réduction au clergé, aux professeurs et aux membres de la Société bibliographique. S'adresser à la librairie Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, Paris VIe, ou à M. Jean Guiraud, 5, rue Bayard, Paris VIIIe.

LIVRES NOUVEAUX

Nous ne signalons sous cette rubrique, outre les ouvrages importants, que les travaux reçus à la *Revue*.

Bibliographie et Sources.

Fawtier (Robert). Sainte Catherine de Sienne. Essais de critique des sources. Sources hagiographiques. Paris, E. de Boccard, 1921. In-8°, xv-245 p.

Ferrata (Cardinal Dominique). Mémoires : Ma nonciature en France. Paris, Action populaire, 1922. Gr. in-8°, 631 p. Pr. 8 fr. 50.

Guigne. Les papiers des dévots de Lyon. Recueil de textes sur la Compagnie secrète du Saint-Sacrement, ses statuts, ses annales, la liste de ses membres, 1630-1731. Lyon, libr. Blot, 1922. In-16, xviii-246 p.

Saint-Sauveur (Geneviève de). Dix-huit lettres de Le Goz publiées par G. de S. S. Rennes, Plihon et Hommay, 1921. In-8°, 35 p.

Histoire générale

Amann (E.). Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. LIII-LV. Immaculée Conception. Infidèles, col. 865-1728. Paris, Letouzey, 1922. In-4°.

Baudrillart (Mgr A.), Aigrain (R.), Richard (P.), et Rouziès (U.). Fasc. XV-XVI. Antioche-Arabie, col. 673-1184. Paris, Letouzey, 1922. In-4°.

Boissonnade (P.). Le Travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge (v°-xv° siècles). Paris, F. Alcan, 1921. In 8°, 431 p.

Brémond (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. T. III. La conquête mystique. L'Ecole française. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-8°. Pr. 20 fr.

Bursche (Edm.). Die Reformarbeiten des Basler Konzils. Lodz, Manitius, 1921. In-8°, xii-124 p. Pr. 31 M. 75

Cabrol (dom Fernand) et Leclercq (dom Henri). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. XLIX-L. Expositio Missæ-Fibules, col. 1205-1536, 2 grav. hors texte. Paris, Letouzey, 1922. In-4°.

Charbonnier (Abbé F.). La poésie française et les guerres de religion (1560-1574). Paris, Bureau de la « Revue des Œuvres nouvelles », 43, rue Saint-Lazare, 1920. In-8°, xv-538 p.

Constant (G.). La légation du cardinal Morone près l'Empereur et le Concile de Trente (1563). (Bibliothèque de l'Ecole des

hautes études. Fasc. 223.) Paris, E. Champion, 1922. In-8°, 500 p. Pr. 50 fr.

Dulong (Gustave). L'abbé de Saint-Réal. Etude sur les rapports de l'histoire et du roman au xvii° siècle. Paris, E. Champion, 1921. 2 vol. in-8°, 372 et 175 p. Pr. 25 fr. les deux vol.

Ecole nationale des Chartes. Livre du Centenaire (1821-1921). I : L'école, son histoire, son œuvre. II : Livret de l'école. Paris, A. Picard, 1921. 2 vol. in-16, cccLxviii-399 p. Pr. 20 fr.

Funck-Brentano (Fr.). L'histoire de France racontée à tous. Le Moyen Age. Paris, Hachette, 1922. In-8°, 516 p. Pr. 15 fr.

Goyau (Georges). Papauté et chrétienté sous Benoît XV. Paris, Perrin, 1922. In-16, x-244 p.

Halphen (Louis). Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne. Les sources de l'histoire de Charlemagne. La conquête de la Saxe. Le couronnement impérial. L'agriculture et la propriété rurale. L'industrie et le commerce. Paris, F. Alcan, 1921. In-8°, viii-314 p. Pr. 14 fr.

Hanotaux (G.). Histoire de la nation française. T. VI. Histoire religieuse, par G. Goyau. Paris, Plon-Nourrit, 1922. Gr. in-4°, 639 p., fig. Pr. 48 fr.

Histoire littéraire de la France. Tome XXXV. Suite du xiv° siècle. Paris, impr. nationale, 1921. In-4°, xxxv-664 p. Pr. 52 fr. 50. [Notices sur Guillaume Durant le Jeune, évêque de Mende, mort en 1356, par P. Viollet ; sur Bernard Gui, frère prêcheur, mort vers 1347, par A. Thomas; sur les deux Jean Goli, frères prêcheurs, par Ch.-V. Langlois ; sur plusieurs canonistes, par Paul Fournier, etc.]

Jullian (Camille). De la Gaule à la France. Nos origines historiques. Paris, Hachette, 1922. In-8°, 255 p. Pr. 8 fr.

Lesne (Emile). Histoire de la propriété ecclésiastique en France. Tome II. La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne. Fasc. I. Les étapes de la sécularisation des biens d'église du viii° au x° siècle. Lille et Paris, Desclée, de Brower. In-8°, ix-295 p.

Mathiez (Albert). La Révolution française. Tome I. La chute de la Royauté, 1787-1792 (Collection Armand Colin, n° 17). Paris, A. Colin, 1922. In-16, vi-218 p. Pr. 5 fr.

Mollat (G.). La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378). Paris, E. de Boccard, 1921. In-8°, 353 p. Pr. 15 fr.

Rodocanachi (E.). Histoire de Rome de 1354 à 1471. L'antagonisme entre les Romains et le Saint-Siège. Paris, A. Picard, 1922. In-8°, viii-520 p. Pr. 20 fr.

Romier (Lucien). Le royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion. Paris, Perrin, 1922. 2 vol. in-12, xxxvi-243, 303 p. Pr. 10 fr. le vol.

Vaudon (Chanoine Jean). Histoire générale de la communauté des Filles de Saint-Paul de Chartres, enseignantes, hospitalières, missionnaires (1694-1800). In-8°, 18 illust. hors texte. Pr. 13 fr. 75.

Archéologie.

Boinet (A.). La cathédrale d'Amiens. Petites monographies des grands édifices de la France. Paris, H. Laurens, s. d. In-8°, 128 p., fig. et 3 plans. Pr. 4 fr. 50.

Lacrocq (Albert). Les vitraux de la Creuse. (Extr. des *Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, t. XXI), Guéret, impr. J. Lecante, 1921. In-8°, 8 p.

Porter (A. Kingsley). La sculpture du xiie siècle en Bourgogne. Paris, Gazette des Beaux-Arts. In-8°, 24 p.

Sarrète (Jean) Une sainte anonyme du xve siècle trouvée au Vieux-Saint-Jean de Perpignan. Sainte Dorothée, patronne des jardiniers fleuristes. (Extr. de *Ruscino*). Perpignan, impr. Barrière, 1922. In-8°, 64 p.

Sautel (Abbé J.). Voiron et ses monuments. Avignon, D. Seguin, 1921. In-8°, xlvii-64 p., fig.

Vallery-Radot (Jean). La cathédrale de Bayeux. Petites monographies des grands édifices de la France. Paris, H. Laurens, s. d. In-8°, 120 p., fig. et 1 plan. Pr. 4 fr. 50.

Biographies.

Bazin (René). Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite du Sahara. Paris, Plon, 1921. In-8°, 484 p., fig. Pr. 10 fr.

Cagnac (Mgr Moïse). Le duc de Bourgogne (1682-1712). Paris, J. de Gigord, [1922]. In-12, xxx-341 p. avec un portr. et une carte.

Capeille (abbé Jean). Michel de Perellos, archevêque d'Embrun (1379 1427). Gap, impr. Jean et Peyrot, 1922. In-8°, 24 p.

Cornou (François). Trente années de luttes contre Voltaire et les philosophes du xviiie siècle. Elie Fréron (1718-1776). Paris, Champion ; Quimper, Ad. Le Goaziou, 1922. In-8°, 477 p. Pr. 12 fr.

Du Boisrouvray (Dom Bernard). Mgr Gay, évêque d'Anthédon, auxiliaire de S. Em. le cardinal Pie (1815-1892). Sa vie, ses œuvres, d'après des documents inédits. Tours, A. Mame, [1922]. 2 vol. in-8°, xviii-431 et 448 p. Pr. 35 fr.

Duine (F.). Bibliothèque d'histoire littéraire et de critique. Lamennais. Sa vie, ses idées, ses ouvrages, d'après les sources imprimées et les documents inédits. Paris, Garnier frères, 1922. In-16. Pr. 10 fr.

Du Motey (Vicomte), Saint Latuin, premier évêque de Séez et son temps. Alençon, impr. alençonnaise. In-8°, 44 p.

Gorla (P.). Vita di s. Margherita Maria Alacoque. Milano, Lega eucaristica, 1921. 2 vol. in-16, xx-413 et 536 p., pl.

Grente (Joseph) La bienheureuse Jeanne de Valois (saincte Jehanne de France), d'après les procès canoniques. Impr. A. Bascle, 247, rue Saint-Jacques, Paris, 1922. In-12, xxxii-207 p. Pr. 5 fr. franco.

Hamon (A., S. J.). Sainte Marguerite-Marie. Sa vie intime. Paris, G. Beauchesne, 1922. In-8° cour., x-271 p. Pr. 7 fr.

Hamon (A., S. J.). Un maître de la vie mystique. Le Père René

de Maumigny, de la Compagnie de Jésus. Paris, G. Beauchesne, 1921. In-8° cour., 279 p. Pr. 6 fr.

Houtin (Albert). Le Père Hyacinthe, réformateur catholique (1869-1893). Paris, E. Nourry, 1922. In-12, 370 p. Pr. 8 fr.

Lacrocq (Louis). Saint Goussaud et son culte. (Extr. des *Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, t. XXI). Guéret, impr. J. Lecante, 1921. In-8°, 9 p.

Sainsot (Chanoine). Un prêtre victime de la Terreur. Vie et mort de M. l'abbé Jacques-Louis Brière, décapité à Chartres, pour la foi, le 22 août 1794. Chartres, Laffray, 1921. In-8°, 40 p. [Brochure intéressante. Manque de précision dans les références et les citations. Y. D.].

Mère Marie de Jésus, fondatrice et prieure du Carmel de Paray-le-Monial (1853-1917). Carmel de Paray-le-Monial, 1921. In-8°, xii-492 p. Pr. 22 fr.

Romary (Dom Ferdinand). Un moine Hispano-Aquitain. Saint Savin de Lavedan. Sa vie et sa date. Essai d'étude critique. Extr. de la *Revue des Hautes-Pyrénées*). Tarbes, impr. Lesbordes, 1922. In-8°, 87 p.

Sifflet (Chanoine). Les évêques concordataires du Mans. IV. Mgr Bouvier. Tome I, 1834-1844. Le Mans, impr. Monnoyer, 1921. In-8°, 500 p., fig.

Histoire locale.

Besnard (Pierre). Les origines et les premiers siècles de l'Eglise chalonnaise. (Extr. des *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon-sur-Saône*. Tome XVII et XVIII.) Chalon-sur-Saône, E. Bertrand, 1922. In-8, 129 p. [Cette étude a paru primitivement dans la *Revue*. Tome V, 1914, p. 441-477. La présente édition y ajoute d'amples développements.]

Blyssac (Jean). Les chanoines de Notre Dame de Montbrison. Montbrison, impr. Eleuthère-Brassart, 1921. In-8°, 249 p.

Gaugain (Abbé F.). Histoire de la Révolution dans la Mayenne. Première partie : Histoire politique et religieuse. Tome I et II. Deuxième partie : La Chouannerie. Tome I et II. Laval, Chailland, 1918-1922. 4 vol. in-8°, 536, 595, 527 et 565 p.

Jeanton (Gabriel). Le Mâconnais traditionnaliste et populaire. II. Pèlerinages et légendes sacrées. Mâcon, impr. Protat, 1921. In-8°, 104 p., pl.

Leusse (Comte G. de). Le prieuré de Saint-Romain-des-Iles. Mâcon, impr. Protat, 1921. In-8°, 100 p.

Levillain (Léon). Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley Gouverneur, 1921. In-8°, 116 p.

Perrier (Ch.-Léon). Histoire de Domène et du prieuré des bénédictins (observance de Cluny). Grenoble, Drevet, 1921. In-8°. ii-99 p., fig. Pr. 5 fr.

Reuss (Adolphe). Histoire de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à nos jours. Paris, Fischbacher, 1921. In-4°, 420 p.

Rocal (Georges). Les vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord. Préface de G. Lavergne. Toulouse, E.-H. Guitard, 1922. In-12, IV-221 p. Pr. 6 fr. 75.

Ordres religieux.

Gratien (P., O. M. C.). Le grand schisme et la réforme des Cordeliers à Saint-Omer (1408-1409). Notes et documents. (Extr. de *Franciscana*. Tome V). Iseghem, Bureaux de la Franciscana, 1922. In-8°, 49 p.

Hamon (Auguste, S. J.). Les auxiliatrices des âmes du Purgatoire, 1850-1909. Paris, G. Beauchesne, 1921. 2 in-8° de 545 et 550 p. Pr. 12 et 15 fr.

Recalde (J. de). Abbé de Margon. Lettres sur le confessorat du P. Le Tellier, avec une introduction et des notes sur la politique des Jésuites et l'Oratoire, par J. de Récalde. Paris, librairie Moderne, 1922. In-16, 310 p.

Sabatier (Paul). A quelle époque sainte Claire d'Assise obtint-elle du souverain pontife le « Privilège de la pauvreté ? » (Extr. du *Bull. della Regia Deputazione di Storia Patria per l'Umbria*, vol. XXIV). Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1921. In-8°, 53 p.

Franc-Maçonnerie.

Bonnat (René). La maçonnerie agenaise au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle. La Loge la Paix-Sincérité. Sa composition. Ses travaux. L'initiation maçonnique. Agen, impr. Moderne, 1921. In-8°, 90 p., 1 grav.

Jouin (Mgr). Le péril Judéo-Maçonnique. II et III. La Judéo-Maçonnerie et l'Eglise catholique. Juifs et Maçons. Paris, Revue internationale des Sociétés secrètes, 96, boul. Malesherbes, 1921, 1922. 2 in-8°, 210 et 307 p. Pr. 7 fr. 50 chaque.

Jouin (Mgr). Le péril Judéo-Maçonnique. IV. Les « Protocols » de 1901 de G. Butmi. Paris, Emile-Paul, 1922. In-8°, 336 p. Pr. 7 fr. 50.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

LE CLERGÉ ITALIEN EN FRANCE

AU SEIZIÈME SIÈCLE

Pour protester contre l'intrusion des étrangers qui, dans l'Eglise de France, occupaient trop d'opulents bénéfices, les clercs du royaume avaient signé la Pragmatique de Bourges en 1438. Espéraient-ils ainsi constituer une Eglise nationale ? S'ils eurent cette illusion, elle dura peu : car malgré la Pragmatique et jusqu'au Concordat de 1516, rois de France et papes s'entendirent à l'occasion pour doter leurs familiers de charges ecclésiastiques. On le constate dès le milieu du XVe siècle ; sous les règnes de Louis XII et de ses successeurs cette intrusion des Italiens s'affirme de plus en plus. A un moment donné, au XVIe siècle, ils détinrent jusqu'au tiers des bénéfices du royaume.

Maintes raisons contribuèrent à cette pénétration du clergé italien en France. Pour les desseins de leur politique, Charles VIII et Louis XII furent obligés de se créer des amitiés parmi les péninsulaires, ils leur distribuèrent sièges épiscopaux, abbayes ou autres bénéfices. François Ier, par sympathie et admiration pour les Italiens, combla ses amis d'outre-monts. Catherine de Médecis protégea ses anciens compatriotes. Sous les règnes de ses fils, les Italiens parlent haut à la cour de France ; comme banquiers, ils tiennent en mains les finances du pays, ils avancent au roi des sommes considérables et, pour gages et sécurités, prennent des revenus ecclésiastiques, sinon directement, du moins en exigeant la nomination de leur clientèle à des postes avantageux. Au début du XVe siècle, l'Eglise de France avait connu le népotisme pontifical; à la fin du XVe, elle connaîtra celui de la haute finance. Les financiers demanderont des abbayes pour Giovanni et Piero Salviati, les del Bene tiendront des charges nombreuses, Giambattista de Guadagni, abbé de Turpenay, en Touraine, sera au-

mônier du roi. Henri IV, lui-même, récompensera par des évêchés les services rendus. Le dominicain Banchi, de passage à Lyon en 1593, eut connaissance du projet que Barrière avait formé d'assassiner le roi. Ayant dénoncé le complot, il reçut, comme prix de ses révélations, l'évêché d'Angoulême.

L'intrusion des péninsulaires, constatée dès le règne de Charles VIII, eut une répercussion très réelle sur la pénétration italienne dans le royaume ; évêques et abbés étrangers jouèrent le rôle d'appelants. Par eux furent attirés dans nos provinces mandataires, trésoriers, artistes, familiers, tous gens des milieux les plus divers et des conditions les plus variées. Vers la fin du XVIe siècle, le clergé français fera entendre de justes doléances. « Ils sucent nostre sang comme sangsues et ne tiennent aucun compte de résider, ains en leur cœur se moquent de nous qui sommes si mal advisés de ne le cognoistre point, » dira l'archevêque de Vienne. Des poètes aussi s'en mèleront. Parlant de la fortune de la France, Jacques Grévin écrira :

> En nourrit sa gourmande prestrise.
> L'avare Italien....

et Ronsard :

> ....J'ai veu
> La prestrise en son bien
> Souffrir mille dommages,
> L'avare Italien
> S'engraisser de truages[1].

Certains diocèses du Midi ont été l'apanage des Italiens pendant plus d'un siècle et l'on n'entend point parler de ceux du Comtat-Venaissin qui étaient à peu près complètement fermés aux Français. Du 3 juillet 1478 au 16 octobre 1586, un seul régnicole, Jean, cardinal de Lorraine, siégea à Agen ; les autres titulaires de l'évêché furent des della Rovere, Galeazzo, Leo-

1. *Les Malheurs de la France*, p. 297 et 367. — J. Mathorez, *Les Italiens et l'opinion française à la fin du* XVIe *siècle*, dans *Bull. du Bibliophile*, année 1913.

nardo et Antonio[1]. Ce dernier eut comme vicaire général Giovanni Valerio d'Ivrée en Piémont, qui administra le diocèse avant de devenir lui-même évêque de Grasse. Valerio, introduit dans l'évêché d'Agen par Leonardo della Rovere, n'abandonna pas ses fonctions sous l'épiscopat de Matteo Bandello, l'auteur des *Nouvelles* qui occupa le siège de 1550 à 1554[2]. On se souvient des conditions dans lesquelles Bandello, déjà titulaire de la cure de Cabalsault, près Agen, fut nommé à l'évêché de cette ville.

Matteo Bandello était le protégé de Constance Rangone Fregoso ; or François Ier avait accueilli auprès de lui Cesar Fregoso, vaillant capitaine, et avait promis de donner à l'un des enfants de ce dernier :

Un vescovado ricco e singolare.

Mais ses deux fils, Giano et Ettore, étaient encore en bas-âge au moment où le roi faisait cette promesse à Fregoso. En attendant qu'elle pût être réalisée, il assignait à Fregoso les revenus de certains dîmiers à provenir du diocèse d'Agen ; Constance Fregoso recueillait ceux de la cure de Cancon, ,et Giano Fregoso se voyait attribuer les revenus de Sainte-Marie de Fonfroide.

Craignant que la promesse royale ne devînt caduque, Constance Fregoso s'employa à Rome pour obtenir la désignation comme évêque d'Agen de son fils Hector qui, dès 1548, était nommé à cet évêché. Le 10 mai 1550, Jean de Lorraine étant décédé, le siège d'Agen devint vacant mais Hector n'ayant pas l'âge prescrit, il fallut recourir à un intérimaire. Constance songea aussitôt à Matteo Bandello qui fut pourvu, avec la réserve que tant qu'Hector Fregoso n'aurait pas atteint sa vingt-septième année, Bandello lui abandonnerait la moitié des fruits de la mense de l'évêché. Si l'on en croit un historien récent de Bandello, cet évêque aurait exercé sa

1. Galéas della Rovere, 1478-1487 ; Leonardo, 1487-1518 ; Antonio, 1518-1538.

2. Fr. Pico, *Matteo Bandello, évêque d'Agen*, dans *Revue de l'Agenais*, juillet-août 1920, p. 193.

charge avec grande dignité; cependant, c'est dans les premières années de son épiscopat qu'il s'occupa de l'impression de son recueil de 186 nouvelles qu'il publia à Lucques de mars à juin 1554.

Hector Fregoso mourut en 1551 sans avoir atteint l'âge épiscopal. Bandello voyant avec tristesse se prolonger son intérimat, donna sa démission au début de 1555 et l'abbé de Fonfroide, Giano Fregoso, âgé de vingt-quatre ans, fut pourvu de l'évêché d'Agen qu'il occupa jusqu'à l'an 1586. Etienne de Canolio, chanoine d'Agen et appartenant à une famille piémontaise venu en France avec les della Rovere, prit possession du siège au nom de Fregoso.

Toute nomination d'un Italien comme évêque en France était ainsi soumise aux influences d'une grande famille, provoquée par la cour de Rome ou destinée à rémunérer des services rendus au roi. On ne saurait ouvrir tous les dossiers relatifs à ces désignations, car ils sont véritablement trop nombreux, tant il y eut d'Italiens pourvus d'évêchés français au long du XVIe siècle.

Le diocèse d'Apt [1] fut régi par Agricole de Panisse, César Trivulce et Pierre de Forli [2]. A Fréjus, Fanciotto degli Orsini est évêque en 1525; marié avant d'entrer dans les ordres, il avait eu des enfants. Leone, son petit-fils, devint son coadjuteur. Par la suite, les évêques de Fréjus eurent nom Urbain Ier de Fiesque, Nicolas Ier et Nicolas II de Fiesque [3]. Au début du XVe siècle, Carlo Domenico del Caretto est archevêque de Reims, il passe à Tours en 1509 et devient, en 1513, évêque de Cahors. Son frère Aloïso et son neveu Paolo lui succédèrent sur ce dernier siège [4].

Des Italiens occupent parfois un évêché en Italie et deux en France. Le quatrième fils de Roberto di San Severino, Frederigo, s'était voué à l'Eglise. Bien qu'il

1. J. Terris, *Les évêques d'Apt et leur famille*, Avignon, 1877.
2. Agricole de Panisse, 1482-1490. — César Trivulce, 1553-1541. — Pierre de Forli, 1541-1557.
3. Urbain Ier, 1474-1485. — Nicolas Ier, 1487-1488. — Nicolas II, 1496-1524.
4. Aloïso, 1514-1524. — Paolo, 1524-1553.

possédât l'évêché de Novare, Charles VIII, en 1484, lui conféra celui de Maillezais et sans lui demander l'abandon de ce poste, Louis XII lui donna l'évêché de Vienne. Frederigo ne vint qu'une fois dans son diocèse, pour recevoir le roi; en 1515, il se démit de l'évêché de Vienne en faveur de son neveu Alessandro, qui ne parut jamais dans le royaume et confia l'administration de son diocèse à Francesco Negro, chanoine de Milan[1].

Durant cent vingt-deux ans, de 1547 à 1669, le siège épiscopal de Béziers fut détenu par des Italiens. Laurent Strozzi en fut d'abord pourvu, puis, appelé à Albi en 1561, il passa ensuite à Aix. Julien de Médicis lui succéda dans ces trois postes et lorsqu'il quitta Béziers, le premier d'une lignée de Bonzi fut nommé titulaire de l'évêché[2].

Les évêchés français constituaient pour les Italiens un bien héréditaire auxquels se succédaient les membres d'une même famille. Parfois leur nomination suscitait néanmoins des difficultés, mais elles étaient résolues en leur faveur dans la plupart des cas. Le 21 novembre 1513, Laurent Pucci, protonotaire apostolique et dataire sous le pontificat de Jules II, avait été nommé évêque de Vannes. Sur la présentation de la reine Anne, le chapitre avait élu André Hamon. Il dût se désister et se contenter de l'abbaye de Saint-Gildas de Ruys. Ce n'était là qu'une demi satisfaction. Louis XII s'efforça d'obtenir de Pucci l'abandon de son évêché mais le protonotaire s'y refusa, il abandonna seulement quelques bénéfices, se réservant même le droit d'y nommer qui bon lui semblerait. Laurent Pucci ne résida jamais à Vannes, non plus que son successeur Antoine Pucci; tous deux se contentèrent de nommer un receveur italien qui encaissa les revenus de l'évêché. Laurent II Pucci, titulaire de l'évêché en 1544, conserva le poste pendant quatre années.

1. E. Picot, *Les Italiens en France au* XVIe *siècle*. Bordeaux, 1901-1918, p. 12.

2. Mme Bellaud-Dessalles, *Les évêques italiens de l'ancien diocèse de Béziers*. Paris, 1901. T. 1er seul paru.

Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest de la France, des Italiens sont détenteurs d'évêchés. Agustino Trivulcio est successivement évêque de Toulon, de Grasse et de Bayonne. Nicolas de Gardi siège à Sarlat, Horacio de Barague à Lavaur. Pour remercier Lodovico Canossa qui lui apporte la bulle pontificale consacrant le Concordat, François Ier lui confère l'évêché de Bayeux, en 1515. De 1478 à 1524, trois della Rovere occupent le siège de Mende; le cardinal Simonetti est, pendant dix ans, titulaire de ce même évêché. Alphonse del Bene siège à Albi et Alexandre Farnèse est archevêque de Tours.

L'une des plus belles carrières ecclésiastiques est celle d'Hippolyte d'Este, beau-frère de Renée, fille de Louis XII. Né en 1509, il est cardinal en 1539; la même année il est nommé archevêque de Lyon; de 1541 à 1544, il détient l'évêché de Tréguier; en 1546, il devient administrateur perpétuel de l'évêché d'Autun et, quatre ans plus tard, il échange cette fonction contre l'abbaye de Flavigny et le prieuré de Saint-Vivant. L'archevêché d'Auch lui est conféré en 1551, il le cède trois ans après à son neuveu Lodovico d'Este; de 1562 à 1567, il possède également l'archevêché d'Arles. De tous ces bénéfices, Hippolyte d'Este tirait des revenus considérables qu'il encaissait par les soins de nombreux agents : Antonio Ariosto, son trésorier général habitait Lyon, Tommaso Vecchio le représentait à Tréguier[1].

Tous les Italiens ne firent pas en France des carrières aussi profitables; toutefois les Gondi ne furent pas mal partagés : de 1569 à 1622, trois membres de cette famille furent évêques de Paris.

Le choix des évêques originaires d'Italie n'était pas toujours très heureux. Spifame, descendant d'une famille italienne, n'édifia point les fidèles de Nevers. Il passa au protestantisme et, avec sa maîtresse et ses enfants, alla mourir à Genève. Antoine Carracciolo, de la famille des princes de Melphe, nommé évêque de Troyes, en 1550, est préconisé tardivement car ses idées inquiètent la cour de Rome. Enfin ayant pris possession de son

1. E. Picot, *Les Italiens en France au* XVIe *siècle*, p. 24.

siège, il essaie de réaliser la fusion des églises romaine et protestante; il obtient d'être élu évêque de l'Eglise réformée de Troyes mais, devant l'opposition du chapitre de Saint-Pierre, il est obligé de se démettre de son évêché. En 1563, l'Inquisition le déclare hérétique et déchu de ses dignités. Caracciolo se retire à Châteauneuf-sur-Loire et y meurt au mois d'août 1570, n'ayant point opéré le rapprochement qu'il avait rêvé entre catholiques et protestants[1].

Résidant ou non, ces évêques italiens ne manquaient point de recourir à leurs compatriotes pour remplir les charges ecclésiastiques des diocèses qui leur étaient confiés. Les souverains, de leur côté, accédaient aisément aux sollicitations du pape, des cardinaux, de leurs parents ou amis italiens et nommaient des péninsulaires comme titulaires d'abbayes, de prieurés et de cures.

L'Eglise de France, au XVIe siècle, est ainsi mise en coupe réglée au profit des étrangers. Depuis le souverain pontife jusqu'au plus modeste florentin ou Napolitain au service du roi chacun s'efforce d'obtenir un bénéfice. La curée est organisée; nul ne se soucie des fonctions qu'on lui concède pourvu qu'elles soient profitables. Abbés et prieurs ne résident pas; étrangers au pays, ils n'ont qu'un but, tirer de leurs concessions les ressources les plus fructueuses; parfois ils laissent tomber en ruine les bâtiments des abbayes pour éviter des dépenses qu'ils jugent superflues.

Nulle étude de cette pénétration des clercs italiens en France n'a encore été tentée; elle vaudrait cependant la peine d'être entreprise, car elle jetterait une nouvelle lumière sur l'histoire politique, artistique et littéraire de l'époque; en passant les monts, les clercs italiens ou leurs représentants importaient dans nos provinces leurs goûts, leurs tendances, leurs préjugés; ils maintenaient dans le royaume l'influence de l'italianisme. Cette vaste enquête ne saurait être tentée ici; il faut, par des exem-

1. J. Roserot de Melin, *Antoine Caracciolo, évêque de Troyes*, dans *Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*, 1919.

ples, se borner à montrer combien les Italiens furent favorisés dans la distribution des bénéfices français.

Les nominations des Italiens se font par masses. Le pape, les cardinaux et les grands d'Italie adressent des listes de *presentati* dont les noms sont soumis à l'agrément du roi de France : il s'agit de doter ceux-ci de lettres de naturalité, qui leur permettront d'obtenir des bénéfices ou des pensions sur les revenus de ces bénéfices. Les charges ecclésiastiques ainsi obtenues étaient le plus souvent affermées à des individus faméliques. A la fin d'une instruction rédigée par Annibal Caro et remise à Monseigneur de Guise à son départ de Rome, le 1er juin 1555, par Alexandre Farnèse, se trouve la liste suivante de *nominati* présentée à l'agrément du roi : Messer Tommaso del Giglio, majordome et dataire du cardinal Farnèse, son agent en Portugal; M. Giuliano Ardinghelli, son maître d'hôtel; M. Giovanni Antonio Facchinetti, auditeur du cardinal, Giovanni Baptista Caro, Astorre Paleotto, Lorenzo Amadei, Tommaso Tommasi, Guido Loglio, Fabio Benimbene, Pier Filippo[1].

Aux termes du Concordat de 1516, quelques provinces n'étaient pas comprises dans les arrangements intervenus entre les pouvoirs temporel et spirituel. En Provence et en Bretagne, le souverain pontife avait conservé le droit de nommer aux bénéfices pendant huit mois de l'année. Léon X et ses successeurs profitèrent largement de ces réserves.

Depuis 1525 environ, le diocèse de Nantes est l'apanage des bénéficiaires italiens. Le 11 août 1520, Philippe Corbinelli adresse à la Chambre des Comptes de Bretagne un placet par lequel il sollicite l'exécution de ses lettres de naturalité, lui octroyant le droit de tenir des bénéfices dans la province jusqu'à concurrence d'un revenu de 500 livres. D'autres Italiens, au temps de François Ier, sont pourvus dans le diocèse de Nantes. Alain

1. *Delle lettere del commendatore Annibal Caro scritte a nome del cardinal A. Farnèse.* Padoue, 1765, t. II, p. 251-2.

Pinelli est curé de Joué et de Moisdon [1], Jean Pinelli est recteur de Mauves et de Casson [2]. A la cure de Saint-Hilaire du Coing, Maryot Mellin, de Florence, unit le prieuré de Frayssay. Le curé de Pornic élève des difficultés au sujet de cette nomination, mais les protestations restent vaines [3]. Guido de Medicis est pourvu de la cure de Rougé, Messire Jean Ballue déjà nommé à cette cure dut s'en démettre, après une querelle assez vive avec ce Médicis [4].

Que pouvaient contre ces puissants Italiens de modestes sujets du roi ? Quelle lutte soutenir contre le premier chambrier du pape, Durant de Durant, quand il demandait qu'on voulût bien tenir compte du droit qu'il avait de posséder 1,000 écus de bénéfices dans le pays breton [5] ? Comment de modestes abbés auraient-ils pu exciper de leur droit, quand le cardinal Sanctorum Quatuor, Antonio Pucci, évêque de Vannes, affirmait que ses lettres de naturalité lui permettaient « d'avoir, tenir et posséder archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, dignités, bénéfices, pensions au royaume et en ce pays et duché, tout ainsi que s'il en était natif et originaire ? [6] »

Les plus riches abbayes bretonnes sont souvent aux mains des Italiens. Philippe de Monti est abbé commendataire de Saint-Gildas de Ruys, de 1540 à 1552; Jean Baptista Guadagni, archevêque d'Aix, en perçoit les fruits de 1580 à 1592; le neveu de Léon X, Jean Salviati est, en 1528, pourvu de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon. A sa mort, survenue en 1553, son frère Bernard le remplace jusqu'au jour où lui succède Paul Hector Scotti. De leurs charges les Italiens ne remplissent au-

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure, B 34, B 35, actes de 1532 et 1533.
2. *Ibid.*, B 33 et B 35, acte du 1er juillet 1553.
3. *Ibid.*, B 34, fol. 146 et placet de Maryot Mellin contre Jean Reaume, curé de Pornic. — *Ibid.*, B 38, fol. 18.
4. *Ibid.*, B 33, Mandement de prohibition de Jean Ballue du 15 juin 1531.
5. *Ibid.*, B 30, fol. 157.
6. *Ibid.*, B 31, fol. 215.

cune obligation. A Saint-Sauveur de Redon, Scotti n'entend rien entreprendre comme travaux pouvant occasionner une dépense. Les religieux sont obligés d'en appeler au Parlement qui condamne le titulaire de l'abbaye à entretenir convenablement trente d'entre eux, à leur fournir un théologal, un prédicateur et à laisser bâtir une infirmerie [1].

Benoist Justiniani, de Gênes, était évêque de Chio, il n'occupa jamais son siège. Prieur commendataire de l'abbaye Sainte-Melaine de Rieux, il se trouva de par cette fonction recteur commendataire de Quistininic, Melrand et Guidel. Il passa une partie de sa vie en Cornouailles, puis vint mourir à Vannes en 1534. Et les Gondi ? Non contents des charges dont eux-mêmes sont pourvus, ils sollicitent personnellement des abbayes en pays breton. L'abbaye de Buzay fut successivement, détenue par Henry de Gondi, par François Paul, puis par le cardinal de Retz, qui en afferma les biens [2].

Si peu recommandable qu'il soit, tout Italien obtient prieuré ou bénéfice. Anna d'Este introduit ses créatures en France; sur ses instances, Boturneo dei Boturni est nommé prieur de l'Hôtel-Dieu de Provins où il fait scandale [3]. Cosme Ruggieri, parfumeur de Catherine de Médicis, astrologue à ses heures, est nanti de l'abbaye de Saint-Matthieu. Ses mœurs sont si dissolues que, tout de même, on est contraint de le priver de son bénéfice.

Des faits analogues à ceux qui ont été relatés pour la Bretagne se produisent un peu partout. Des évêques italiens tenant sièges épiscopaux en France sont pourvus d'abbayes. Agostino Trivulcio évêque de Toulon, de Grasse et de Bayonne, détient celle de Froimont. Au diocèse de Rodez, l'abbaye de Bonnecombe est possédée par Alessandro del Caretto. Les douze fils du chancelier de Birague vivent de l'Eglise de France; Ludovico est abbé de Flavigny en 1584; Oratio, évêque de Lavaur.

L'abbaye de Saint-Mesmin au diocèse d'Orléans, fut

1. Le Mené, *Hist. diocésaine de Vannes*, t. II, p. 23.
2. Cardinal de Retz, *Mémoires*, éd. de 1717, t. I, p. 6.
3. F. Bourquelot, *Mém. de Claude Haton*, t. I, p. 6.

longtemps l'apanage des Italiens. Pierre III Palmieri, un Napolitain, ancien maître de chapelle du roi, la posséda en même temps que l'abbaye de Rebais, au diocèse de Meaux. Ses successeurs furent François II Pico de la Mirandole; en 1563, Hippolyte d'Este la joignit à ses autres abbayes, celles de Pontigny au diocèse d'Auxerre et de Saint-Lomer de Blois [1]. Durant les dernieres années de son abbatiat, Hippolyte d'Este confia la gestion de l'abbaye de Saint-Mesmin à Sacripante Pedocca qui, en 1572, la reçut définitivement de Catherine de Médicis. En 1589, Sacripante II, son neveu, fut nommé abbé de Saint-Mesmin, mais il fut mis en demeure de résigner son poste en 1598 et son successeur lui paya une rente viagère [2].

L'abbé de Saint-Victor de Marseille est encore à la fin du XVIe siècle un Romain de la maison de Frangipani. Pourvu en 1588, Roberto de Frangipani, un parent de la marquise de Pisani, ne résida point; en 1599, on saisit les biens de son abbaye et il fit entendre les plus véhémentes protestations [3]. Quelle que soit la province française sur laquelle on jette les regards on y rencontre des abbés italiens au XVIe siècle. Ferrières en Gâtinais, au diocèse de Sens est aux mains de Louis de Canossa de 1527 à 1531 [4]; Louis II Arnolfini, doté de l'abbaye de Fontaine-Jean, par lettres patentes de 1595, fut également abbé de Saint Martin, au diocèse de Nevers [5].

Les clercs italiens ne furent pas seuls appelés à participer aux revenus de l'Eglise de France. Artistes et littérateurs obtinrent des pensions assignées sur des bénéfices. François Ier se montra généreux à l'égard de Léonard de Vinci; Le Rosso fut chanoine de la Sainte-Cha-

1. Fournier, *Essai sur la ville de Blois*. Blois, 1785, p. 71.
2. Jarossay, *Hist. de l'abbaye de Micy-Saint-Mesmin*. Orléans, 1901, p. 315-345.
3. *Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. Amelot de la Houssaie, t. II, p. 69.
4. Jarossay, *Hist. de l'abb. de Ferrières en Gâtinais*. Orléans, 1901, p. 315 6.
5. Jarossay, *Hist. de l'abb. de Fontaine-Jean*. Orléans, 1894, p. 240.

pelle; le Primatice fut doté du prieuré de Brétigny et de l'abbaye de Saint-Martin des Aires[1].

La faveur dont jouit un homme de lettres suffit à l'avancement des siens. Battista Alamanni, fils du poète florentin, était entré dans l'Eglise. A peine, en 1545, avait-il obtenu l'abbaye de Belleville, près Lyon, qu'il écrivait à Benedetto Vacchi : « mon père jouit à la cour d'une faveur telle que je crois pouvoir affirmer que cette abbaye aura d'ici peu quelques autres compagnes, je vous le dis entre nous[2] ». En effet, nommé évêque de Bazas, en 1555 et trois ans plus tard évêque de Mâcon, puis aumônier de la reine, il recueillit libéralités et honneurs. Un autre poète, Bartolomeo del Bene, attaché au service de Marguerite, fille de François Ier, recueillait en 1558 l'abbaye de Belleville[3].

Il serait aisé de multiplier les noms d'Italiens, titulaires de charges ecclésiastiques. Les étrangers foisonnent; ils sont partout. Le collège de Clermont est fondé en 1563; Dandini, Castori, Valentini y professent au XVIe siècle, le P. Laurent Maggio y est envoyé comme visiteur en 1587. Dès 1565, le patriotisme des Français s'alarme de voir le collège de Clermont aux mains des Jésuites étrangers. Pasquier, dans son plaidoyer contre les Jésuites, écrit « l'un est extraict d'Espagne, qui d'Angleterre, qui d'Italie[4] ». Nombre de Français partagent son opinion. Néanmoins, au moment où Pasquier rédigeait son plaidoyer, le clergé de France n'était pas complètement hostile à l'immigration des Italiens dans toutes les fonctions lucratives. Quelques années allaient encore s'écouler avant qu'il ne tentât de regimber. Les dernières années du règne de Henri III et la période qui s'étend de sa mort au triomphe d'Henri IV sont, au contraire, marquées par l'animadversion de tous contre

1. L. Dimier, *Le Primatice*. Paris, 1900, p. 87.
2. H. Hauvette, *Luigi Alamanni*. Paris, 1903, p. 135.
3. C. Couderc, *Les poésies d'un Florentin à la cour de France au XVIe siècle*. Turin, 1891, p. 4.
4. G. Dupont Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand*. Paris, 1921, p. 38 et 5.

les Italiens, qu'ils soient financiers, marchands ou ecclésiastiques. Le clergé de France tient sa partie dans le concert de plaintes et de doléances. Si leurs protestations sont moins vives qu'en 1438 et s'ils ne manifestent point de la même manière que leurs prédécesseurs l'avaient fait à Bourges, les clercs natifs de France, dans les conciles provinciaux et les assemblées religieuses, réclament par écrit ou verbalement contre la présence de tant d'Italiens qui s'enrichissent à leurs dépens. Aux Etats de Blois, en 1576, ils s'associent aux propositions des députés qui demandent la suppression des lettres de naturalité trop facilement accordées aux étrangers.

A la fin du siècle, le clergé de France avait repris ses droits; à de rares exceptions près, les charges et les bénéfices ecclésiastiques lui furent dès lors réservés.

J. Mathorez,

Membre du Comité des Travaux historiques.

LES SAINTS GUÉRISSEURS

ET LES PÈLERINAGES EN ARMORIQUE [1]

V. — LA RAGE ET L'ÉPILEPSIE

La rage a jadis fait beaucoup de victimes; quiconque était mordu par un animal enragé était condamné à une mort affreuse. On a cru longtemps que la fréquentation des bords de la mer pouvait atténuer les crises de ce mal redoutable, mais les Bretons d'autrefois préféraient le recours à saint Hubert et n'hésitaient pas à faire le pèlerinage au sanctuaire des Ardennes, jusqu'au jour où la population du Finistère érigea une chapelle dans la paroisse de Garlan.

La renommée du tombeau de sainte Quitterie, honorée au Mas d'Aire (Landes), attira aussi nombre de pèlerins. Peu à peu cependant les difficultés du voyage inspirèrent aux malheureux de faire alliance avec les saints protecteurs de l'Armorique, tels que saint Bieuzy, saint Gildas, saint Tujan, saint Thégonnec et saint Eusèbe. Chacun d'eux avait son cérémonial particulier.

La fontaine de Saint-Bieuzy en Pluvigné produisait de bons effets quand on mangeait des tranches de pain trempées dans son eau. Quant à Tujan, le siège de son culte médical est à Primelin, au Cap Sizun du Finistère; sa statue le représente armé d'une clé pour rappeler qu'il exerce son ministère bienfaisant à la façon de saint Hubert [2]. Elle est en forme de poinçon et sert à percer des petits pains qui se vendent le jour du pardon. Les préservatifs consistent en petites croix de plomb sanctifiées par le contact de la clé conservée au presbytère [3]. Sur le territoire de Plogonnec, il existe une

1. Voir ci-dessus, p. 302.

2. La clé de saint Hubert était chauffée à blanc et appliquée sur les plaies des morsures.

3. Sur le culte et le pardon de saint Tujan, lire les *Bull. de la*

chapelle de saint Thégonnec dont la fontaine a la vertu de guérir les morsures. A Saint-Gildas de Carnoet, la puissance du saint est célébrée par des jeux, des présents et une lutte.

Des livres ont été écrits pour glorifier les merveilles opérées par l'intercession de saint Gilles. Un panégyriste du Midi s'exprime ainsi : « On ignore trop généralement que le mal terrible et héréditaire, l'épilepsie, a été souvent guéri par saint Gilles. Dans certaines localités, des guérisons ont été si nombreuses que l'épilepsie est appelée le *mal de saint Gilles* [1]. « Saint Gilles, dit Jules de Clerval, est un des saints les plus généralement honorés dans notre patrie, il est connu jusque dans les colonies. En Grande-Bretagne, c'est un rival de saint Georges [2] ». En Basse-Bretagne, cinq paroisses sont consacrées à saint Gilles. Parmi ses concurrents, je citerai saint Briac qui soigne les maux de tête à Bourbiac, et accueille dans sa crypte les épileptiques.

Devant la statue de saint Germain d'Auxerre, en la paroisse de Glomel, on assistait le premier dimanche d'août à des scènes pénibles : les parents arrivaient en tenant leurs enfants par les pieds et les suspendaient au-dessus des fonts baptismaux. Cette invention n'était pas propre au pays de Rostrenen; elle paraît avoir une origine lointaine [3].

La chapelle de saint Tugdual, surnommé saint Pabu, fillette de Ploumagoar, était également un rendez-vous fameux pour son pèlerinage d'épileptiques. Le jour du pardon, des groupes de malheureuses femmes arrivaient

Soc. arch. du Finistère an. 1908, p. 236 ; an. 1912, p. 281. Sous le clocher, se trouvait une prison pour renfermer les enragés.

1. Abbé d'Everlanges, *saint Gilles et son pèlerinage*, Avignon, Séguin, 1879. in-12.

2. *Vie et culte de saint Gilles*, Le Mans, 1875, in-12.

3. Des pratiques semblables se passaient au Temple Saint-Jean à Poitiers avant la Révolution, c'est-à-dire avant sa restauration. La piscine baptismale ne servait plus depuis des siècles et cependant les pèlerins savaient où était l'orifice et tenaient leurs enfants au-dessus du trou (Siauve, *Mém. sur les antiquités du Poitou*. Poitiers, 1894).

conduites par des hommes qui avaient peine à contenir leurs contorsions, hurlant, déchirant leurs vêtements jusqu'au moment où le prêtre, appelé à leur secours, prononçait des exorcismes.

VI. — LA FIÈVRE

La fièvre, mal de tous les temps, de tous les âges, a poussé les foules aux pieds des statues des saints. Les plus populaires se nommaient Candide, Brandan, Gonery, Goulien, Jugon, Maurice, Meloir, Maudan, Thuriau. Elonan, Primel, Secondel, Thelau et Votrum. Conagan ou Guénégant, avait du succès sur les territoires de Penhars et de La Palue près Landerneau, saint Sultas, à Plougonven. Quand on recourt à la Vierge, on l'appelle *Notre-Dame des Langueurs*. Cette liste déjà si longue peut cependant être complétée utilement en rapportant quelques rites observés.

Dans la paroisse d'Aigrefeuille, diocèse de Nantes, saint Simon portait le surnom très expressif de *saint Frigal*, il recevait, comme offrandes, un pain entaillé de neuf divisions ou neuf pains ordinaires; on cherchait à lui plaire en faisant trois fois le tour de sa chapelle, coutume très vulgaire en Bretagne.

Le climat de la Loire-Inférieure, qui est aujourd'hui si sain, a été longtemps fiévreux par suite de la stagnation de grandes étendues d'eaux. J'y trouve la fontaine de Saint-Marc sur la côte de Saint-Nazaire, dont les eaux étaient recherchées contre la fièvre et aussi contre les maux d'yeux. Saint Marc est d'ailleurs connu en France comme saint guérisseur. Les pèlerins de la Chevrolière, se rendant à la chapelle de Notre-Dame des Ombres, prenant à la lettre l'expression vulgaire des infirmiers qui « coupent » la fièvre par la quinine, déposaient des couteaux dans le bénitier avec l'espoir d'une guérison prompte.

Les malades du Morbihan invoquaient saint Couturier en piquant des épingles dans sa ceinture, ou rapportaient de la fontaine de sainte Onene une chemise mouillée qu'ils appliquaient sur leur peau. Quant à l'eau de Scrignac, elle devait être bue trois fois avant minuit

pour produire des effets salutaires, disaient les montagnards d'Arès. Saint Gestin ou Istin n'accordait ses faveurs qu'aux fiévreux assez courageux pour vider trois fois sa fontaine de Penarven.

VII. — LES MAUX DE GORGE, L'ASTHME ET LES OPPRESSIONS

Aétius, médecin du ve siècle, recommandait l'invocation à saint Blaise parmi les antidotes efficaces contre les maladies de la gorge; la renommée lui avait appris que ce médecin d'Arménie avait eu l'habileté de délivrer un enfant étranglé par une arète. Il n'en fallut pas davantage pour le faire monter au rang de protecteur des enfants atteints de la coqueluche et du croup. Bien plus il pénétra comme guérisseur de l'esquinancie, dans les porcheries où ce mal sévit fréquemment.

Ce culte a laissé des traces dans huit paroisses du diocèse de Nantes.

Pour guérir l'asthme à Goulien on se rend à pied à la statue de saint Laurent, ou bien on va balayer la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Saint André a aussi une certaine renommée, en quelques diocèses, a cause du supplice qui lui fut infligé sur une croix penchée, il devine les souffrances des asthmatiques et doit se porter à leur secours [1].

VIII. — LES RHUMATISMES, LA GOUTTE ET LA PARALYSIE

Outre le fameux saint Corentin de Quimper, les rhumatisants du Finistère possédaient divers protecteurs : saint Edern, par exemple, qui guérissait le mal de dos quand on s'allongeait sur son lit façonné de pierres brutes. On allait aussi s'étendre sur la pierre appelée lit de saint Thélau, à Landeleau. Près de la chapelle de sainte Noyale à Pontivy, on se plaît aussi à visiter deux rochers qu'on nomme « le lit et le prie-Dieu de la sainte.»

1. Saint André à Bouvron est un but de pèlerinage. J'ignore l'origine de Saint-André-de-Carquefou, de Saint-André-de-Treize-voies, de Saint-André-des-Eaux, diocèse de Nantes. Dans le Morbihan, Saint-André-de-Crach est à citer ainsi que le Roc Saint-André.

On cite une catégorie d'affligés qui préférait l'usage des fontaines et des bains. Le jour du pardon de saint Ergat, arrivaient des groupes d'enfants perclus de douleurs qu'on plongeait dans sa fontaine. A Plouëgat-Moisan, où saint Laurent est invoqué, l'on pratique une thérapeutique peu commune. Dans la nuit du 9 au 10 août, jour de sa fête, la clientèle fait le tour du cimetière à genoux, puis entre en rampant dans une sorte de four aménagé sous l'autel, baise la pierre de l'âtre. Une fois sortis de là, les rhumatisants se frottent les mains et la figure puis se livrent à des ablutions dans les eaux de la fontaine voisine. Au coup de minuit, le tableau change : c'est le signal d'une lutte où chacun déploie toute sa force à la clarté de la lune ou des cierges.

Saint They est un autre ami des rhumatisants, comme l'attestent les béquilles nombreuses autour de son autel. Pour l'honorer les habitants de l'île de Sein, le jour de son pardon, accourent en grand nombre sur la falaise finistérienne. Les paroissiens de Cleden-Capsizun leur font cortège et leur donnent l'accolade avant de revenir ensemble à la chapelle. Ce débarquement au Vorlen est un spectacle très émouvant par la bonne entente qui règne dans l'assemblée.

Il faut croire que saint Gouesnou était compatissant pour les maux de reins, son église de Langouesnou recevait d'abondantes aumônes qui nécessitèrent la création d'un « gouverneur » du temporel. Sa grosse pierre est célèbre; elle est percée d'un trou à travers lequel il est d'usage de passer le bras pour se montrer satisfait. Ceux-là n'étaient sans doute que peu malades qui se rendaient à Plouaret. La coutume les obligeait à monter à cheval sur une statue équestre, dressée dans le cimetière, à se tenir immobile un certain temps, et à redescendre ensuite comme des écuyers agiles. Leur reconnaissance allait à saint Matthieu ou Mahaut.

Les cérémonies étaient compliquées pour les paralytiques amenés à Saint-Laurent-du-Pouldour; elles avaient même un caractère si profane que le clergé fut obligé d'intervenir et d'enseigner une procédure acceptable pour tous les yeux. L'abbé Lebraz a fait comprendre aux

pèlerins que les douches pouvaient être administrées jusque dans le dos par le canal des manches, sans se dévêtir ? ? ? Saint Léger, à Riec, fait également marcher les paralytiques.

Pour le traitement de la goutte, je ne connais que l'invocation de saint Lin, dans une antique chapelle de la paroisse de Saint-Vran, et celle du pape saint Léon, en usage dans la paroisse de Glénac (Morbihan).

IX. — LES OPHTALMIES ET LA CÉCITÉ

La mère de Dieu a joui d'un grand crédit parmi les malheureux dont la vue était altérée; elle est invoquée deux fois sous le titre de Notre-Dame-de-la-Clarté : la première dans la paroisse de Pleyben, la seconde dans celle de Kernouez. A toutes les fêtes de la Vierge, les fidèles de Daoulas se donnent rendez-vous à la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine. Saint Jean a exercé aussi son patronage sur des fontaines fréquentées par des pèlerins souffrant des yeux. Ogée assure que, tous les ans, la fontaine de Saint-Jean-du-Doigt attirait plus de mille pèlerins malades[1]. En Plougonvelin, la chapelle Saint-Jean, avec sa fontaine, est assiégée de visiteurs. Saint Jean-Botlan, en la paroisse d'Edern, se singularisait, par les petits galets offerts comme remède pour se frotter les paupières. Trébrit avait aussi sa vogue.

Dans la plupart de ces paroisses, on exposait des reliques qui augmentaient l'attraction, surtout quand le sanctuaire s'appelait Notre-Dame-de-Clérin, en la paroisse de Saint-Clet. Ces différentes invocations ne valaient pas celle de saint Clair, l'apôtre du pays nantais, qui mourut à Reguiny (Morbihan). On lui éleva un autel dans la cathédrale de Nantes, les autres fondations sont perdues dans la campagne en des lieux nommés Puceul, Saillé, Plessé et Donges[2].

En Basse-Bretagne, la dévotion est partagée entre

1. L'article d'Albert Legrand est plus complet et très curieux.

2. La fontaine de Donges est située dans le village de l'Ile d'Assac.

saint Clair, dont la statue est dans une chapelle de Pounevez-du-Faou, et saint Cado très honoré dans les paroisses de Guégon et de Melgven. Avec le nom de saint Lunaire, le peuple fait un jeu de mots et l'invoque pour les maux d'yeux; d'autres vantent les heureux effets des eaux de la fontaine de Lauzach.

A Saint-Julien de Vouvantes, diocèse de Nantes, le patron Julien abrite sous sa protection plusieurs fontaines, on dit trois, ayant des vertus différentes, mais l'une d'elles n'était pas sans effet sur les yeux. La chronique locale appelle en témoignage la file des pèlerins qui revenaient à Vouvantes remercier le saint bienfaisant, pieds nus, en manches de chemise, avec un cierge à la main [1]. Il est possible que ce spectacle n'ait pas totalement disparu.

X. — LA SURDITÉ

Les sourds eux-mêmes ont eu l'ambition de se guérir et prétendu trouver dans le Ciel des bienheureux disposés à s'intéresser à leur sort. On les coiffait autrefois, après les avoir agitées, des cloches de saint Meriadec à Stival, de saint Pol et de saint Goulven [2], comme si le saint invoqué eût voulu en faire le symbole de sa puissance. On avait encore recours aux cloches de saint Cado, de saint Ronan et de saint Hernin. Les sourds qui allaient invoquer saint Egarec, en Kerlonan, appliquaient leur oreille sur une roche plate qui se trouvait dans le cimetière et allaient ensuite se laver à la fontaine. Sainte-Honorine, qui était normande, invitait les sourds à visiter son tombeau et à introduire leur tête dans sa fenêtre [3].

Pour la guérison des muets, on attendait une fête solennelle, la procession de reliques exceptionnelles, ou le passage d'un missionnaire célèbre; alors on exposait le malheureux affligé à la vue de la foule et on demandait en sa faveur un prodige éclatant.

1. *Traditions populaires*, t. VII, p. 91 et 105.
2. Euzenot, *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, an. 1883, p. 27.
3. Les sarcophages percés d'un trou n'étaient pas rares en France.

XI. — LA PESTE ET LES PLAIES

Au VIIe siècle, les chrétiens de Rome, éprouvés par une épidémie terrible, eurent recours à saint Sébastien; ils sollicitèrent sa pitié en lui érigeant un autel, et le fléau cessa. Depuis cette démonstration, la dévotion de saint Sébastien n'a fait que progresser à travers le monde. En Bretagne, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, les chapelles et les autels qui lui furent consacrés sont incalculables. Le sanctuaire le plus célèbre du pays nantais s'élevait sur la rive gauche de la Loire, au bout des ponts de Nantes, là où s'est formé le petit bourg de Saint-Sébastien. Il était d'un abord facile, et les pèlerins y venaient tantôt à pied par Pirmil, tantôt comme les officiers municipaux de Nantes eux-mêmes, en bateau par le fleuve. Ceux-ci pour vaincre les épidémies de peste répétées firent le vœu d'aller en procession solennelle, tous ensemble jusqu'à Saint-Sébastien, en portant un cierge de 20 livres. La cérémonie devait recommencer tous les ans, même si le fléau s'arrêtait; elle fut continuée par reconnaissance pendant cent cinquante ans, dit l'historien Guépin. Il semblait que le poids du cierge ne devait pas être indifférent et l'on voyait les paroissiens de Saint-Nicolas de Nantes se mettre en route avec un cierge de 80 livres.

La vogue de saint Roch a été beaucoup moins étendue que celle de saint Sébastien. Il apparaît comme patron de quelques confréries du XVIIIe siècle associé à saint Brice dans le diocèse de Nantes, et son nom est encore inscrit au fronton d'une chapelle isolée à Blain. Le Finistère connaît depuis longtemps son invocation, puisque la paroisse de Locronan possède une statue de saint Roch de 1509 et que les paroissiens de Landeleau, de Plabennec, de Daoulas, de Plourin lui ont érigé des chapelles qui remontent au moins au XVIIe siècle. A Morlaix, on associait sur les autels saint Sébastien et saint Roch.

Ils ont eu pour concurrent saint Maudet dont la réputation était célébrée dans les assemblées et dans les foires avec autant de bruit que le nom de saint Yves dans le monde des plaideurs. Cinquante-quatre parois-

ses lui érigèrent des chapelles et dix églises l'ont adopté pour patron.

Le patronage médical de saint Fiacre était si retentissant dans le pays de Verton, que la fête de ce personnage avait fini par détrôner le culte de saint Hilaire, grâce à l'installation d'un hôpital spécial où l'on soignait les jambes. Fiacre était également regardé comme un guérisseur au diocèse de Nantes, où l'on retrouve son invocation dans l'un des hôpitaux de Piriac-sur-Mer. En Finistère, il guérissait les maladies de langueur, et la dysenterie aux environs de Penmarch, de Lanilis, de Trefiagat. Sa popularité dans le Morbihan remonte assez haut, car on cite deux chapelles anciennes, l'une au Faouet dans le style du xve siècle, et une autre à Pluvigné restaurée en 1640. De même aux alentours de Guimaëc, de Saint-Jean-du-Doigt et de Morlaix. Si on doutait de sa popularité dans cette région, il suffirait de compulser les registres paroissiaux des baptêmes; on y constaterait la quantité d'enfants des deux sexes qui ont reçu le nom de Fiacre[1]. Il est le patron de l'hôpital de Locronan. Cela ne l'empêche pas de recevoir par surcroît l'hommage des jardiniers au fameux pardon de Plourin qui remonte au moins au xve siècle. Sa statue, dans la chapelle de Kergloff, le représente armé d'une bèche.

Le pouvoir de guérir les tumeurs était aussi attribué à saint Cado, du Cap Sizun; on était sûr de lui plaire en lui offrant, dit-on, une poignée de gros clous à attacher les ardoises. Dans le diocèse de Rennes, on avait recours à saint Julien pour guérir les clous et les phlegmons en allant au Bois-Orcan; à côté, saint Eutrope offrait ses services contre les enflures et la fièvre.

XII. — LES PROTECTEURS DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques sont de précieux auxiliaires pour l'homme des champs, ils sont sa richesse, et doivent avoir eux aussi leurs protecteurs. En effet, on

1. M. de Bergevin a compulsé les registres de Lanmeur et a fait ressortir les noms de plusieurs filles qui sont baptisées *Fiacra*

leur a trouvé des saints guérisseurs qui aiment les troupeaux, tels saint Euvel, saint Goulven, saint Jorhant, saint Ké, sainte Jeune. Certaines espèces reçurent des protecteurs particuliers.

Saint Eloi paraît avoir joui exclusivement du privilège de guérir les chevaux, comme si l'évêque de Noyon avait pratiqué tout autre métier que celui d'orfèvre. Le choix ayant été fait par le peuple, le clergé s'est incliné et a béni toutes les assemblées convoquées au nom de saint Eloi, chapelles et pardons. Le cheval voué à saint Eloi (sant Alour) fait trois fois le tour de la chapelle, salue de la tête devant le portail, sous la conduite de son maître qui invoque le patron dans les termes suivants : « Toi qui es maître sur les chevaux, donne-leur pâture et santé. » Dans la paroisse de Paule, l'eau de la fontaine est versée sur le front de la bête, sur le garot, les oreilles et la croupe. Les chapelles de saint Eloi les plus connues sont dans les paroisses de Plouarzel, de Garlan, de Plouescat et de Ploudaniel (Finistère). Notre-Dame de Bonne-Nouvelle a pitié des bestiaux, à Nostang. Saint Josse ou Judoce guérit les vaches taries.

Le saint qui s'occupe spécialement des bêtes à cornes dans toute la Haute et la Basse-Bretagne c'est saint Corneille ou Cornely, pour les Bretons, honoré dans l'église de Carnac. Saint Herbaut, son rival, appartient surtout au Finistère, tandis que Corneille est révéré jusque dans le diocèse de Nantes au nord de la Loire[1]. Sa fête est célébrée en grande pompe à la chapelle des Marais, aux confins de Missillac et à Sainte-Anne de Cambon. Les fermiers de Grand-Champ lui préfèrent saint Barnabé dont la statue est dans leur église, de là, ils se rendent à la chapelle de Bonne-Fontaine pour avoir double appui et se protéger contre les sorts[2].

1. « Le plus grand saint du Paradis est saint Cornely » (Fouquet, *Légendes et contes du Morbihan*, p. 98). Dans le diocèse du Mans, les bêtes sont aussi vouées à saint Corneille. A la chapelle des Marais, les bêtes sont couvertes de caparaçons en velours pour la procession.

2. Verger, *Dict. des communes de la Loire-Inférieure*, Grand-Champ.

Le porc est peut-être la bête de la ferme la mieux soignée, car sa malpropreté l'expose à maintes maladies surtout à la ladrerie, contre laquelle on invoque saint Antoine, saint Ké et saint Hubert. La fontaine de Garlan a des vertus curatives auxquelles on a recours encore aujourd'hui, et qui procurent à la paroisse des offrandes abondantes. Si le porc est tourmenté par une forte migraine, ce qui n'est pas rare, les fermiers de Plouëgat-Moisan disent qu'il est frappé du mal de saint Nicodème (*Drouc sant Egoutam*[1]). Comme il remue la tête avec violence, son maître lui verse dans les oreilles l'eau de la fontaine de Saint-Hubert, et lui fabrique un brouet de farine ou de son. Saint Nicodème est connu jusque dans le diocèse de Rennes, à Bréal-sous-Montfort, à l'occasion d'une grande assemblée de bestiaux[2].

Saint Blaise l'emporte sur tous les précédents, car il guérit les maux de gorge, c'est pourquoi on l'invoque contre l'esquinancie, mal qui tourmente souvent le porc. Aussi, nombreuses en Bretagne sont les chapelles dédiées à ce saint.

Nous avons terminé cette longue revue des infirmités humaines et des efforts tentés en Bretagne pour s'en affranchir. Quoiqu'il en soit de la crédulité, de la naïveté, voire de la superstition chez nos Bretons, leur confiance sans bornes envers les saints leur foi agissante n'ont pas été stériles. Leur âme mystique s'est révélée dans l'architecture religieuse d'une façon supérieure. C'est pourquoi nous laisserons aux touristes de l'Armorique le soin de recueillir les preuves des prodiges opérés par les saints nationaux. Ils prendront pour guides les admirables clochers autour desquels les artistes bretons, interprètes de la reconnaissance populaire, ont déployé le meilleur et le plus original de leur talent.

Léon MAITRE,
Archiviste honoraire de la Loire-Inférieure.

1. Saint Nicodème a sa chapelle et sa statue en la paroisse de Ploeven et en celle de Kergloff (Finistère). Dans le diocèse de Vannes, on montre une chapelle du XVIe siècle à Plumeliau, une autre à Queven restaurée au XVIIIe siècle.

2. *Pouillé du diocèse de Rennes*, t. IV, Bréal.

UN ILLUMINÉ DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

MARTINÈS DE PASQUALLY

Théosophes et spirites sont aujourd'hui de mode. Les idées de réincarnation et de hantise entrent dans le domaine courant. La littérature s'en empare, la science s'en préoccupe. Il a été nécessaire que le P. Mainage écrivît un gros livre pour réfuter la religion nouvelle. Et, par une propagande habile, les adhérents de celle-ci se présentent à la fois comme les héritiers du bouddhisme et des théosophes du XVIIIe siècle. Il faudrait choisir cependant! Et si l'on opte pour ces derniers, il faudrait expliquer comment leur idéalisme exagéré a pu devenir le matérialisme déguisé des écoles psychiques actuelles. Qu'il y ait des uns aux autres une filiation réelle, cela paraît indiscutable; mais que des uns aux autres la doctrine ait subi des transformations radicales, c'est ce qui semblerait évident si on les connaissait de plus près.

Malheureusement, on ne les connaît guère. En France, tout au plus cite-t-on Saint-Martin, et le plus souvent, sans le lire. On n'ignore pas l'existence de Svedenborg; Boehme fut étudié par Boutroux[1]; mais qui s'en souvient? Et bien d'autres noms importants ne sont même pas soupçonnés. Qui donc, en dehors de la secte, a écrit sur Martinès de Pasqually? Le seul Ad. Franck, et encore son livre, qui date de 1862[2], contient-il des appréciations fort erronées. Et pourtant Martinès de Pasqually joua un rôle considérable; l'intérêt de son œuvre dépasse celui de nombre de ses contemporains.

Sa vie est encore fort obscure. On défigure jusqu'à

1. E. Boutroux, *Le philosophe allemand Jacob Boehme*, Paris, 1888.

2. *La philosophie mystique en France à la fin du* XVIIIe *siècle*, Paris, 1862.

son nom. Ceux qui en parlent l'appellent « Martinez Pasqualis »; or ni lui, ni son disciple Saint-Martin n'ont jamais adopté d'autre orthographe que celle dont je me suis servi. C'est un rien, mais caractéristique. Son origine aussi est discutée. On en fait « un Juif portugais, né à Grenoble, et converti par la kabbale ». Converti, riposte Franck, jamais de la vie! Sa doctrine est toute talmudique; « on n'a jamais cité un seul fait qui démontre cette prétendue conversion; il n'a jamais prononcé ou écrit un seul mot qu'on puisse interpréter comme une profession de foi catholique[3]. » Voilà une belle assurance, que les faits devaient démentir. L'acte de baptême du fils de Martinès fut publié en 1895; dans une autre circonstance mémorable, nous le verrons, le prétendu Juif avait dû justifier de son orthodoxie catholique. Mais le « mage » Papus, divulgateur de ces documents, va plus loin. Pour lui, l'origine de notre homme ne saurait être israélite. D'abord, il n'est pas Portugais, puisqu'il signe « don » Martinès. D'autre part, il lui arriva de dire « notre religion » en parlant du catholicisme, ce que ne pouvait faire, paraît-il, qu'un catholique de naissance. Argument peu convaincant, on en conviendra. En réalité, rien dans les écrits de Martinès ne prouve qu'il ait été Juif, mais rien ne vient non plus infirmer l'opinion traditionnelle. Un rapprochement s'impose, d'ailleurs. Dans son burlesque ouvrage du *Crocodile*, Saint-Martin met en scène un « respectable Israélite », Eléazar, qui, faisant l'étude des traditions chrétiennes, en vient « à suspecter grandement la croyance opiniâtre de sa nation, et à la croire dans un profond aveuglement[4] ». C'est un peu l'accent de Martinès. N'y a-t-il pas là, chez le Philosophe Inconnu, un ressouvenir de son ancien maître?

Quoi qu'il en soit, toute la vie de celui-ci se déroule au milieu des sociétés secrètes. Le titre de Rose-Croix qu'il donne aux plus élevés de ses dignitaires semble indiquer son affiliation primitive à ces héritiers de la mystique

3. Ad. Franck, *La philosophie mystique...*, p. 11.
4. Saint-Martin, *Le crocodile*, Paris, an VII, p. 88.

hétérodoxe du moyen âge. Mais de sa jeunesse nous savons peu de chose. En 1754, il fonde à Montpellier la Loge des Elus écossais. Dès cette époque, il est chef de secte; une mission divine justifie son enseignement. Il reconnaît avoir eu des initiateurs, mais n'en parle guère; il les mentionne deux fois seulement, dans une lettre citée par Papus, et dans un passage du *Traité de la Réintégration*[5]. En cette même qualité de prophète, il se présente six ans plus tard aux Loges de Saint-Jean réunies de Toulouse. Les frères lui demandent des références qu'il ne peut produire; ils sollicitent des preuves tangibles de sa mission, il s'y essaie; mais que faire devant un auditoire qui n'a pas la foi? L'expérience échoue. On ne l'y reprendra plus, et désormais il enseignera à ses disciples que les opérations théurgiques n'aboutissent que moyennant des années de préparation. Cette précaution ne lui évite pas d'autres désagréments. Il avait installé son Rite, auquel il avait donné le nom hébraïque de Rite des Elus Coëns, à Paris, à Bordeaux, à Lyon; malheureusement il se brouilla avec un de ses adeptes, un certain Bonnichon, qui s'empressa de le dénoncer à la justice bordelaise comme coupable « d'enseigner sous prétexte de Maçonnerie des doctrines contraires à la religion chrétienne ». Martinès riposte en accusant le dit Bonnichon de pratiquer « l'escroquerie sous prétexte de Maçonnerie ». Sans doute l'un et l'autre avaient-ils raison. Martinès, cité devant son curé, affirme son orthodoxie. Mais peu théologien, le curé

5. Voici ce passage, que Papus ignore : « Je vous ai appris le genre de cette prévarication avec la même certitude qu'il m'a été enseigné par un de mes fidèles amis, chéri de la Vérité et protégé par la Sagesse. » (*Traité de la réintégration*, Paris, 1899, p. 35). Quant à la lettre, on la retrouve dans Papus, *Martinès de Pasqually*, Paris, 1895. La biographie que nous faisons est établie sur les ouvrages déjà cités de Papus et de Franck, ainsi que sur les notices publiées par « un chevalier de la Rose-croissante » en tête des ouvrages de Martinès parus dans la Bibliothèque rosicrucienne. Les ouvrages généraux parus sur la franc-maçonnerie au XVIII° siècle ne s'occupent que fort peu de Martinès ; de même, Matter, qui a consacré à Saint-Martin un livre fort intéressant, ignore presque tout de son maître.

se laisse convaincre; et Martinès, rentré chez lui avec les honneurs de la guerre, chasse honteusement le frère Bonnichon du rite des Elus Coëns.

Un peu plus tard, autre incident. Martinès endetté ne pouvait quitter Bordeaux. Les frères de Paris et de Lyon sollicitent l'honneur de sa visite. Il leur demande un peu d'argent, mais les frères font la sourde oreille. L'un d'eux, Willermoz, de Lyon, pousse la cruauté jusqu'à se plaindre de n'obtenir aucun des avantages mystiques promis. Le coup était rude. Heureusement Martinès s'acquitte, ce qui lui permet d'adopter une attitude très digne à l'égard de ses peu généreux disciples. Edifié sur leur compte, il leur adjoint de nouveaux adeptes qu'il croit plus fidèles, entre autres Saint-Martin. A cet effet, il se rend une dernière fois à Paris; et peu après, il s'embarque pour Saint-Domingue, afin d'y recueillir une succession. La fièvre l'y mine assez vite; et il meurt, en 1774, laissant un fils qui, pauvre enfant, avait été consacré grand-maître Elu Coën au lendemain de son baptême.

Mais sa carrière ne s'arrête pas là, si nous en croyons ses disciples. Il était mort « corporellement » depuis deux ans, lorsqu'une belle nuit, son sectateur, l'abbé Fournié, fut réveillé par une main « qui lui frappa sur l'âme au travers de son corps ». Epouvanté, l'abbé regarde par la fenêtre. Il voit dans son jardin ses père et mère, décédés eux aussi depuis longtemps, qui conversent avec Martinès; à leurs côtés se promenait un autre être « qui n'était pas de l'espèce des hommes ». Je vivrais cent ans, soupire le bon abbé, que je ne perdrais pas le souvenir de cette nuit effroyable! Je le crois bien! et c'était fort mal fait à Martinès de revenir ainsi le troubler. Cette vision, d'ailleurs, paraît spontanée, et se distingue ainsi de celles dont se vantent les spirites modernes.

Inutile d'insister sur les avatars de la secte après la mort de son fondateur. Elle ne tarda pas à se scinder, puis à se résorber en d'autres groupes. Je n'ai d'ailleurs esquissé cette biographie que pour faire connaître le

personnage; et, si curieuse qu'elle soit, sa vie nous intéresse moins que sa doctrine.

***

Longtemps, on ne sut rien de la pensée du maître que par celle de ses disciples. Dans sa correspondance avec Kirchberger, Saint-Martin y faisait allusion, mais il avouait n'en pas connaître la substance : « Je suis même tenté de croire, écrivait-il, que M. Pasqu... avait la clef active de tout ce que notre cher B[oehme] expose dans ses théories, mais qu'il ne nous croyait pas en état de porter ces hautes vérités[6]. » On pouvait aussi rechercher les doctrines martinésistes dans celles de cet abbé Fournié qui paraît incapable d'avoir innové sciemment en quoi que ce soit. Enfin, Franck avait eu sous les yeux le manuscrit du *Traité de la réintégration*, de Martinès; il en avait publié et commenté les premières pages, mais son commentaire est fort inexact. Heureusement, l'ouvrage fut intégralement publié en 1899; et, bien qu'inachevé, il suffit à nous donner une idée générale de l'enseignement de Martinès.

La première impression, lorsqu'on l'ouvre, c'est l'effarement. On se demande comment des gens sensés ont pu croire à des bourdes pareilles. On partage le scepticisme des frères de Toulouse et de Lyon devant cette sorcellerie puérile et parfaitement inefficace. On s'étonne de l'aplomb avec lequel Martinès vaticine, et parle des événements bibliques en témoin. Il ne nous fait pas grâce d'un détail sur Caïn, Abel, Hénoch, Noé, Moïse. Il ajoute au récit consacré force enjolivements et moult épisodes tout nouveaux, ingénieux parfois, puisés je ne sais où. Est-ce dans la kabbale ? Je pose la questions aux connaisseurs. Il narre, avec un sérieux imperturbable, la mort de Caïn ou l'enfance de Moïse. On dirait non pas un romancier, mais un historien qui relate un fait réel. C'est bien, d'ailleurs, ce qu'il prétendait être. Bizarre également, son vocabulaire. Pour

6. *Correspondance de Saint-Martin*, publiée par Schauer, Paris, 1862, p. 272.

se donner des airs profonds, il modifie les noms ordinaires des choses; Saint-Martin fera du reste encore bien pis. Au temps de sa jeunesse maçonnique, le comte de Maistre l'éprouva; et il ne manqua pas de souligner ce travers avec sa verve coutumière: « Leur coutume invariable, dit-il, est de donner des noms extraordinaires aux choses les plus connues sous des noms consacrés : ainsi un homme pour eux est un « mineur », et sa naissance, « émancipation ». Le péché originel s'appelle le « crime primitif »; les actes de la puissance divine ou de ses agents dans l'univers s'appellent des « bénédictions », et les peines infligées aux coupables, des « pâtiments ». Souvent je les ai tenus moi-même en « pâtiment », lorsqu'il m'arrivait de leur soutenir que tout ce qu'ils disaient de vrai n'était que le catéchisme couvert de mots étranges[7]. »

Toutes les expressions citées sont martinésistes. Parfois même l'auteur du *Traité de la réintégration* n'a pas assez d'un seul mot pour travestir une notion banale. Il use de longues paraphrases. Et son contentement redouble lorsqu'il peut appuyer ses déductions étranges par des étymologies non moins bizarres. C'est ainsi qu'il s'avise un beau jour de dériver le mot *Chinois* du mot *Noéchite*, par inversion; et cet exemple doit suffire pour indiquer un genre de fantaisies où son imagination se complaît.

Une dernière bizarrerie enfin, c'est la superstition des Nombres. Tous les théosophes du XVIIIe siècle attachèrent une importance exceptionnelle aux combinaisons arithmétiques. La kabbale leur avait transmis ce penchant, qu'elle-même tenait des philosophies antiques. Car la doctrine se réclame des grands noms de Platon et de Pythagore. De quoi s'agit-il donc ? On part de ce principe (que l'on ne prouve pas, et pour cause) : les nombres nous offrent le symbole de toutes les lois de la nature. A chaque principe est attaché un nombre qui le résume et le gouverne. Celui qui possèderait la science numérique n'ignorerait donc rien de l'univers. Il en se-

7. *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 11e entretien.

rait littéralement le maître puisqu'il saurait modifier les combinaisons qui le régissent; et la théurgie se greffe par là sur la théosophie spéculative.

Cependant, à l'examen, les rapports numériques prétendus nous paraissent bien puérils. Passe pour *Un* : c'est l'Unité, c'est-à-dire la Divinité. Mais pourquoi *Deux* signifie-t-il la confusion ou le désordre? C'est qu'il représente la séparation entre l'Unité primordiale et les êtres prévaricateurs. *Trois* symbolise les choses créées, car elles le furent par une triple action. Quant au nombre *Cinq*, total de deux et de trois, il n'en faut parler qu'avec une profonde horreur. Un nombre qui associe le désordre à la contingence ne peut être qu'infiniment odieux; c'est le chiffre même de Satan, et Saint-Martin croira désigner le démon avec assez de clarté en l'appelant « le chef quinaire ». Pour abréger, voici la liste entière des nombres, telle qu'on la trouve dans le *Traité de la réintégration* :

NOMBRES

1. Unité, premier principe de tout être tant spirituel que temporel, appartenant au Créateur divin.
2. Nombre de confusion appartenant à la femme.
3. Nombre appartenant à la terre et à l'homme.
4. Quatriple essence divine.
5. Esprit démoniaque.
6. Opérations journalières.
7. Esprit saint appartenant aux esprits septenaires.
8. Esprit doublement fort appartenant au Christ.
9. Démoniaque appartenant à la matière.
10. Nombre divin.

Mais oyez la suite. Satan, cherchant à s'assimiler l'essence divine, voulut se rendre maître du dénaire; et pour ce, il additionna les dix premiers nombres entiers :

$$10 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 = 30$$
$$30 + 7 + 8 + 9 + 1 = 55$$

Quelle ne fut pas sa stupéfaction en découvrant un double nombre quinaire à l'issue de cette prodigieuse combinaison! Le récit de ces diaboliques exploits nous est raconté par Moïse, dans un long discours qu'il fait aux Hébreux. Mais où il est impossible de garder son

sérieux, c'est lorsqu'il conclut, imperturbable : « Frémis de crainte, Israël, en souvenir de ces horribles combinaisons ! » N'était l'air doctoral de Martinès, on croirait à une parodie.

Cependant, son œuvre ne contiendrait-elle pas des parties plus profondes, plus philosophiques ? Jamais des hommes comme le comte de Maistre ne se fussent souciés de pareilles visions si des considérations plus spécieuses ne les eussent rachetées. Et, de fait, en examinant attentivement la doctrine martinésiste, nous en pouvons tirer toute une philosophie, peu originale, c'est possible, intéressante néanmoins, puisqu'elle constitue une survivance, en plein XVIIIe siècle français, du néoplatonisme alexandrin.

***

Dans les années qui précédèrent la Révolution, la renommée de Platon connut de nombreuses vicissitudes. La France le méprisa longtemps. Les Encyclopédistes, ces mystiques d'une raison abstraite et momifiée, faisaient fi du poète des Idées, qui choquait leur matérialisme. En Angleterre, ni Locke ni Hume sans doute ne favorisaient son prestige. Et pourtant, au même moment, Rousseau s'engouait de platonisme; et en Allemagne, de nombreuses sociétés secrètes perpétuaient une tradition ininterrompue, qui va de l'auteur du *Phédon* à Schelling, par l'intermédiaire de la Gnose, de la kabbale et des Rose-Croix.

Nous avons dit que Martinès fut Rose-Croix; les doctrines de cette secte constituent le germe des siennes. Franck en fait un pur talmudiste[8]; c'est à se demander s'il l'a lu. Je ne sache pas que le Talmud présuppose la divinité de Jésus-Christ. Or, ôtez cette croyance du système de Martinès, et peu de chose en restera. Sans doute celui-ci offre-t-il des ressemblances avec l'enseignement mystique des Juifs : quoi d'étonnant, si tous deux se rattachent à son origine platonicienne commune ! Admettons même qu'après sa conversion, le fon-

8. *La philosophie mystique...*, p. 11.

dateur des Elus Coëns ait conservé des traits de son ancienne croyance; on concevrait qu'il les a considérablement modifiés pour les adapter à sa foi nouvelle. Au surplus, le lecteur jugera. Voici les pièces du procès : Une analyse détaillée du martinésisme permettra désormais d'en parler en toute connaissance de cause.

Martinès part du principe de l'émanation, qui lui est commun avec la Gnose et la kabbale. Loin de créer le monde *ex nihilo*, Dieu l'a tiré de sa propre essence. Son immensité s'accroît perpétuellement par la multiplication des êtres [9]; et il est intéressant de confronter cette conception avec celle du Dieu « en devenir » cher à certains philosophes modernes. — Les premiers êtres émanés étaient supérieurs aux anges même. Mais, ayant prétendu s'approprier la puissance créatrice, ils furent châtiés, et, pour les empêcher de nuire, Dieu émana « le cercle matériel ». La matière n'est donc point un mal, comme dans l'ancien gnosticisme; mais sans le mal, elle n'existerait pas, puisqu'elle constitue une espèce de prison. — Et l'homme fut institué pour ainsi dire le gardien de cette prison. Immortel et immatériel, « il avait les mêmes vertus et puissances que les premiers esprits ». Un demi-dieu, dominateur de la nature, jouissant d'un pouvoir presque infini: tel il était, tel il serait resté sans sa prévarication; tel il faut le réintégrer par un travail assidu.

Mais l'homme a péché; loin de veiller sur le démon, il se laissa séduire par lui. Comme Satan, il voulut usurper la puissance créatrice, et sa puissance lui fut retirée. « A peine eut-il accompli sa volonté criminelle que le Créateur, par sa toute-puissance, transmua aussitôt la forme glorieuse du premier homme en une forme de matière passive semblable à celle qui était provenue de son opération criminelle [10].» — On voit combien,, sur ce point capital de la bonté de l'espèce humaine, les théosophes du XVIIIe siècle diffèrent des « philosophes », leurs contemporains. L'homme primitif n'est pour eux ni le

9. *Traité de la réintégration*, p. 340.
10. *Traité de la réintégration*, p. 29-30.

méchant sauvage de Hobbes, ni le bon sauvage de Rousseau. Nous avons bien affaire à la notion chrétienne de la chute, seule capable d'expliquer les contradictions de notre nature. « L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux » : ce vers de Lamartine exprime sans nulle hyperbole, la pensée de Martinès et des siens. — Et cette pensée comporte aussi la notion du Tentateur, d'autant plus réel et plus agissant que certains hommes lui rendent un culte : c'est le satanisme, si commun au XVIIIe siècle, cette « cinquième science », dont Saint-Martin parle avec horreur, et que Caro raille d'une manière piteuse[11], faute de l'avoir comprise. On doit rendre à l'auteur de l'*Homme de désir*, comme à celui du *Traité de la réintégration*, cette justice qu'ils sont aussi éloignés que possible du satanisme et que le démon est, pour ainsi dire, leur ennemi personnel.

Cependant ces aspects sains de leur doctrine ne doivent pas nous dissimuler ce qu'elle comprend de chimériquement hétérodoxe. Pour eux, la matière est une conséquence du mal; la femme aussi, chose plus inattendue. Peut-être y a-t-il là une réminiscence de l'androgyne de Platon, que l'on retrouve dans Saint-Martin de façon plus caractéristique[12] ? En tout cas, on voit les dangers de ces croyances. On sait à quelles conséquences elles menèrent les hérétiques des premiers siècles. Manichéens et gnostiques en arrivèrent à condamner, comme coupables, la reproduction et le mariage; et d'autre part ils autorisaient les défaillances de la chair, puisque la matière ne pouvait être que mauvaise et d'ailleurs étrangère à l'essence de l'homme. Martinès n'en parle jamais qu'en la qualifiant d' « apparente »; il en ferait volontiers un pur symbole, comme son disciple Saint-Martin; le moyen, dès lors, de s'en préoccuper ? Ses adversaires discernèrent ce point faible et l'accusèrent d'immoralité. Lui-même, soucieux d'éviter

11. Dans son *Essai sur la vie et la doctrine de Saint-Martin*, Paris, 1852, p. 216.

12. On le retrouve également dans Boehme, et, d'une manière générale, chez la plupart des illuminés.

ce reproche, mit plusieurs fois les points sur les i, insistant sur le libre arbitre et la responsabilité de l'homme : « Lorsque l'homme succombe, il ne doit point rejeter sa chute sur sa forme corporelle de matière, mais il ne doit l'attribuer qu'à sa seule volonté[13]. »

Du reste, notre volonté seule peut nous réintégrer dans nos droits primitifs. Dieu sans doute suscite des prophètes pour nous faciliter la voie : ce fut « Héli », au temps d'Adam, puis Enoch, Noé et Melchisédech. Plus tard, et pour étendre à tout le genre humain la rédemption de la race hébraïque, il envoya son Fils unique, Jésus-Christ, Dieu lui-même, qui nous rachète par sa mort. — Aucun passage de Martinès n'autorise d'autre interprétation; et Franck a beau s'appuyer sur son vague témoignage de Fournié, il s'abuse ou nous abuse grossièrement lorsque, pour dénier sa conversion, il en fait un pur agnostique : « Chacun de nous, en marchant sur les traces de Jésus-Christ, peut s'élever au degré où il est parvenu. C'est pour avoir fait la volonté de Dieu que Jésus-Christ, revêtu de la nature humaine, est devenu le Fils de Dieu, Dieu lui-même. En imitant son exemple et en conformant notre volonté à la volonté divine, nous entrerons comme lui dans l'union éternelle de Dieu[14]. »

Autant d'erreurs que de mots dans cette prétendue analyse. C'est du George Sand, c'est du Franck, c'est tout ce qu'on voudra, mais ce n'est pas du Martinès ! En réalité, si Martinès pèche contre l'orthodoxie en parlant du Christ, c'est d'une toute autre façon. Il est plutôt porté à laisser de côté l'humanité du Fils de Dieu, et à nous le montrer, par exemple, insensible aux douleurs matérielles : « Le corps du Christ ne souffrait aucune douleur dans les tourments qu'on exerçait sur lui... Le Christ était en contemplation avec l'esprit du Père et les heureux mortels qui l'ont imité étaient en contemplation avec l'esprit du Fils divin[15]. » Les expressions

13. *Traité de la réintégration*, p. 344.
14. Ad. Franck, *La philosophie mystique...*, p. 14.
15. *Traité de la réintégration*, p. 250.

même de la phrase font ressortir la différence entre le Christ et ses imitateurs.

C'est d'ailleurs pour avoir méconnu la divinité de son Rédempteur qu'Israël a perdu le privilège de l'alliance divine. « Il n'y a rien de plus indifférent et de plus rapineux que le cœur de l'Hébreu. Cela ne doit point vous surprendre, puisque le peuple ne possède plus les lois divines et qu'il se contente du cérémonial d'une loi qui lui a été enlevée ignominieusement. » J'extrais ceci du *Traité de la réintégration*[16]; et Martinès était si pénétré de cette vérité qu'il l'enseignait à peu près textuellement dans le *Catéchisme des Elus de Zorobabel*[17]. Décidément, le plaisir de le judaïser fait passer Franck sur bien des choses! Ajoutons d'ailleurs que Martinès établit une distinction curieuse entre les Juifs, dont le nom signifie les Justes, et qui se trouvent dans toutes les races; et les Hébreux, nom qu'il voudrait consacrer seul à la descendance d'Héber, ancêtre d'Abraham.

Cependant, des trois opérations que le Christ devait accomplir, deux sont réalisées : la réconciliation d'Adam et la rédemption du genre humain par le sacrifice de la Croix. Reste la troisième, c'est-à-dire la réhabilitation de l'univers et la fin du monde temporel. Voyons comment Martinès l'envisage: « Alors, les esprits pervers reconnaîtront leur erreur et leurs abominations, en restant pour un temps immémorial à l'ombre de la mort et dans la privation divine et dans les plus terribles gémissements. Alors ils feront un travail plus pénible et plus considérable qu'ils ne le font pendant la durée des siècles temporels[18]. »

Plusieurs critiques ont prétendu que Martinès niait l'enfer. Papus écrit que d'après lui, « l'être pervers lui-même sera réintégré par l'amour[19] ». Ce n'est pas tout à fait l'impression que donne le passage que je cite. En

16. *Traité de la réintégration*, p. 194.
17. Publié par Papus à la fin de son livre sur Martinès.
18. *Traité de la réintégration*, p. 141.
19. Papus, *Martinès de Pasqually*, p. 115.

réalité, ces critiques ont été induits en erreur par une phrase de Saint-Martin, qui attribue à son ancien maître « des points que notre ami B[œhme] n'a pas connus ou n'a pas voulu montrer, tels que la « résipiscence » de l'être pervers, à laquelle le premier homme aurait été chargé de travailler [20]. » Mais il ne s'agit ici que du premier homme ! et une étude un peu attentive de Saint-Martin aurait suffi à montrer que dans sa pensée, une chance unique de salut a en effet été offerte à l' « être pervers » lors de la création d'Adam; mais, loin d'en vouloir profiter, le démon n'a fait qu'entraîner l'homme dans sa propre ignominie : et désormais il est plus que douteux que Dieu lui pardonne jamais. — Cette doctrine diffère-t-elle de celle de Martinès ? Je ne le crois pas. Il dit bien quelque part, que les démons « sont condamnés par un décret de l'Eternel à ne pouvoir agir qu'en privation divine pendant toute une éternité temporelle [21] » : et là-dessus il faudrait savoir ce que veut dire cette expression d' « éternité temporelle »; mais ailleurs, il affirme nettement : « Les malheureux mineurs, qui ne sont point réconciliés, deviendront la proie des esprits pervers, qui, par la jonction qu'ils feront avec eux, les feront demeurer dans leur réprobation pour un temps infini [22] ». Il est vrai qu'ailleurs encore, il parle du temps « que tous les êtres spirituels se seront réconciliés [23] »; et nous revoilà dans l'incertitude. Nous n'en sortirons pas, faute de connaître le sens exact qu'il attache à ces mots de « temporel », d' « infini » et même de « spirituel »; faute aussi de posséder tous les développements de sa pensée, puisque d'un ouvrage immense qui devait embrasser tous les siècles passés et futurs, il n'a pu écrire qu'un commentaire de la Genèse et de l'Exode.

Néanmoins nous en avons assez dit pour faire voir que sous des dehors excentriques, il cache une doctrine

20. Saint-Martin, *Correspondance avec Kirchberger*, p. 272.
21. *Traité de la réintégration*, p. 315.
22. *Traité de la réintégration*, p. 60.
23. *Traité de la réintégration*, p. 341.

curieuse. Il est, pour une part, à l'origine de certaines formes du platonisme romantique; il constitue aussi, par l'intermédiaire surtout de Saint-Martin, une des sources de Joseph de Maistre; et, ce qui est plus important et sur quoi j'ai particulièrement insisté, il forme un des anneaux qui rattachent le gnosticisme aux doctrines théosophiques d'aujourd'hui. Il existe ainsi toute une tradition secrète qui se perpétue d'âge en âge; le XVIIIe siècle a connu quelques-uns de ses plus curieux représentants; et le moins intéressant n'est pas ce Martinès, sur lequel je souhaiterais que cette étude ramenât l'attention des critiques.

Auguste VIATTE.

BULLETIN CRITIQUE

B. Krusch et W. Levison. — *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici.* Forme le tome VII, 1re et 2e parties, des *Scriptores rerum merovingicarum* qui font partie des *Monumenta Germaniae historica.* — Hanovre, Hahn, 1919 et 1920. 2 vol. in-4° de x-440-902 pages.

On comprend que M. Bruno Krusch ne retienne pas un cri de joie en mettant la dernière main au dernier volume des *Scriptores rerum merovingicarum*, l'œuvre à laquelle il a consacré de longs efforts depuis plus d'un tiers de siècle que Mommsen l'y avait appelé, et pour laquelle il a trouvé à la fin un collaborateur de choix en la personne de M. W. Levison. On comprend d'autant mieux cette joie que l'œuvre est solide, et que ceux-là même qui formulent des critiques à son sujet sont d'accord pour y reconnaître l'instrument de travail indispensable, le seul texte désormais utilisable pour les études d'hagiographie et d'histoire mérovingiennes. Il n'est que juste d'applaudir à un si fécond labeur. Mais le critique, *nullius addictus jurare in verba magistri*, peut chemin faisant adresser quelques objections, parfois même assez graves, à ces grands travailleurs et à ces maîtres éditeurs de textes difficiles. Il était impossible de ne pas remarquer combien, en avançant dans la carrière, M. Bruno Krusch prenait plus volontiers le ton tranchant, ne s'interdisant même pas de ci de là la petite boutade désagréable à l'endroit des gens qui n'apportaient pas dans ces études certains partis-pris qui lui étaient chers. Impossible aussi de ne pas remarquer que M. Krusch, en vieillissant, n'est pas devenu moins combattif, ni moins expert à manier une ironie un peu appuyée ; il suffirait pour le prouver de citer quelques lignes de la préface de la *Vita S. Lupi Trecensis*, où il raille le biographe de saint Loup de n'avoir pas connu en quoi consistait l'hérésie pélagienne, ou bien encore d'avoir fait quasi convertir Attila par son héros, tandis qu'il trahissait son dessein de défendre les possessions de l'église de Troyes et par là même avouait sans s'en douter

l'absence de valeur historique du document qu'il fabriquait... Conclusion que je n'ai pour le moment ni à attaquer ni à défendre, mais qui eût pu être exposée sur un ton moins allègrement triomphant ; il est vrai que M. Krusch voit dans ce résultat de ses recherches la confirmation décisive d'une de ses idées d'antan, ce qui fait toujours plaisir. D'un tout autre ton est le passage où M. Krusch relève lui-même les insuffisances de ses premiers travaux, en particulier de l'édition des œuvres en prose de Fortunat, entreprise sur les notes d'un autre, alors que certaines parties étaient déjà imprimées et que Mommsen ne voulait pas recommencer l'impression sur nouveaux frais. Ne pouvant reprendre en sous-œuvre tout ce volume, bien qu'il soit petit, M. Krusch tient du moins à donner un spécimen de ce qu'il tirerait aujourd'hui de cette matière, et réédite sur une base large, en utilisant des manuscrits nouveaux et en entourant le texte d'un copieux commentaire, la *Vie de saint Germain de Paris*, avec un mauvais résumé et une *Translatio vetustissima* qui ne vaut pas mieux. Quant à la vie de saint Seurin de Bordeaux, œuvre également de Fortunat, elle était tenue pour perdue, et des historiens de la littérature ont répété cette affirmation, même depuis la découverte de cette vie par Henri Quentin ; M. Levison donne une édition nouvelle de ce texte, dont il admet l'authenticité avec MM. Krusch et Koebner.

Un reproche maintes fois adressé à M. Krusch, et que Godefroid Kurth répétait naguère après M. W. Meyer, est d'avoir établi d'une manière arbitraire l'orthographe mérovigienne ou qu'il croit avoir été telle. « Je crois, disait Kurth, que lorsqu'un mot est orthographié de manières différentes dans les manuscrits, ce n'est pas nécessairement l'orthographe classique qui doit être abandonnée ». Kurth ne disait pas assez. On pourrait croire, en effet, que lorsque M. Krusch a reconnu à un manuscrit une valeur supérieure il est tenté d'en suivre tout, jusqu'à l'orthographe, toutes les fois qu'une raison décisive ne lui persuade pas d'agir autrement ; et l'on pourrait discuter cette conception de l'autorité d'un manuscrit en matière orthographique, mais elle aurait du moins pour elle une apparence de logique. Or on constate que M. Krusch ne procède pas toujours ainsi. Il n'est pas rare de relever des leçons orthographiques barbares et, en se référant à l'apparat critique, de constater que les manuscrits donnés pour être de meilleure note ont pour ce mot-là une graphie correcte ; la leçon barbare est celle d'un manuscrit jugé moins

bon, mais qui, pour la circonstance, devient préférable[1]. Il n'y a là qu'un léger travers aux yeux des historiens, qui n'en utilisent pas moins aisément un texte par ailleurs soigneusement établi ; mais les philologues feront bien, avant de conclure, de regarder aux variantes et à leur provenance.

Voici les pièces éditées dans ce double volume qui intéressent directement l'histoire ecclésiastique de la France, avec les dates que leur assignent les éditeurs : Vie et miracles de saint Leufroy, abbé de Madriacum (Croix-Saint-Leufroy, Eure), rédigés au temps de Louis le Débonnaire, soit un siècle après la mort du saint, par un biographe peu au courant de l'histoire et des monuments mérovingiens, à part deux vies de saint Ouen que M. Levison en rapproche dans des colonnes de parallélismes. — Vie de saint Pardulphe (Pardon, Pardoux), premier abbé de Guéret, mort vers 737 ; la vie date des premières années de Charlemagne, peut-être même du règne de Pépin. — Vie de saint Eucher, évêque d'Orléans, exilé à Cologne puis à Saint-Trond par Charles-Martel (+ 738) : elle semble contemporaine, mais le récit de la vision de saint Eucher est une interpolation provenant de la pièce suivante. — Vie de saint Rigobert, évêque de Reims et abbé d'Orbais (+ en 773 d'après la Vie, en réalité bien avant) ; cette vie pleine de légendes fut composée par un Rémois, vraisemblablement chanoine, préoccupé de défendre les possessions de son église au temps de Foulques, archevêque de 888 à 894 ; quant au récit de la vision, passée dans la vie de saint Rigobert, puis dans celle de saint Eucher et déjà citée par les évêques réunis à Quierzy en 858, sur la damnation de Charles-Martel pour avoir usurpé des biens ecclésiastiques, il fut utilisé parce qu'il répondait bien au dessein de l'auteur. S'ensuivent les récits de deux translations, une (de 894) par un contemporain, l'autre (translation du bras à Florennes) par un rédacteur du XIe siècle. — La vie de saint Willibrod d'Utrecht par Alcuin, éditée par M. Levison avec une copieuse introduction, s'écarte davantage de notre domaine propre. — Vie de saint Gangulphe (Gingolph), martyr (?) à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne),

1. M. Levison, dans la préface de la *Vita Pardulphi*, énonce en ces termes la raison d'une préférence : *In universum spectanti codex 1 sæpe præstare videtur, cum in reliquis duobus hic illic* menda grammatica sublata, *vocabula usitatiora pro rarioribus substituta sint.* D'accord sur ce dernier point. Mais que ce soit nécessairement une marque de retouche postérieure que d'écrire *lenibus sermonibus* au lieu de *lenis*, cela pourrait se discuter.

compilation légendaire de la fin du IXe ou du début du Xe siècle, de laquelle le héros même est incertain, car on ne sait duquel il s'agit entre deux Gangulphe cités dans la région ; quant à son martyre, il est certainement imaginé. M. Levison donne en outre un remaniement composé à l'occasion de la translation que fit Gérard, évêque de Tulle (963-994). — Vie (sans valeur) de saint Bertuin, évêque de Malonne (diocèse actuel de Liège) au VIIIe siècle, composée un siècle après sa mort.

Un supplément reprend un certain nombre de documents qui avaient déjà paru (ou auraient dû paraître, comme la vie de saint Seurin) dans des tomes antérieurs, et que les éditeurs croient devoir redonner après nouvelle étude et sur des matériaux améliorés, ainsi que nous l'avons vu. On y trouvera, après la vie de saint Seurin par Fortunat, celle de saint Germain d'Auxerre par Constance (elle n'est classée dans ce supplément que pour son antériorité aux pièces du tome VII, car elle n'avait pas encore été publiée dans les *Scriptores* ; elle date de 480 environ ; la recension que donne M. Levison, après Mombritius, doit être préférée à la recension interpolée donnée par Surius et les Bollandistes) ; — la vie de saint Loup de Troyes, déjà signalée ; — celle de saint Sollemnis, évêque de Chartres, elle aussi publiée pour la première fois dans ce recueil, composition sans valeur historique de la seconde moitié du VIIIe siècle ; ce serait Sollemnis, consacré évêque grâce à Clovis, qui aurait décidé ce roi à promettre de recevoir le baptême s'il était vainqueur des Goths, et qui l'aurait baptisé avec 364 Francs, après s'être adjoint saint Remi pour ce ministère ! — Viennent ensuite les vies des abbés d'Agaune ; de saint Germain de Paris par Fortunat, déjà mentionnée, avec une *Translatio vetustissima* et une *Vita brevior* également dénuées de valeur ; une vie de saint Lonoghyle (Longils), abbé du diocèse du Mans, qui avait été publiée en édition *princeps* par les *Analecta bollandiana*, œuvre anonyme d'un rédacteur du début du IXe siècle, qui se préoccupait de défendre l'indépendance des monastères manceaux à l'égard de l'évêque ; enfin la plus ancienne vie de saint Riquier de Centule, imparfaitement publiée jusque là, et cette fois établie d'après un manuscrit de Vienne qui confirme le jugement sévère jadis porté par M. Krusch, au lieu des appréciations plus indulgentes du regretté P. Poncelet. — Les derniers documents publiés dans la deuxième partie du volume ne sont plus des vies de saints, mais n'en sont pas moins intéressants : d'abord un *Libellus de ecclesiis Claromon-*

tanis, énumérant les églises, les chapelles, les autels, les reliques ; puis les catalogues chronologiques des rois mérovingiens édités par M. Krusch, rapprochés de tous les textes utiles et commentés dans une abondante et précieuse dissertation, qui restera une des parties les plus recommandables de tout le recueil ; enfin deux courts textes sur les origines des Francs, empruntés le premier au cosmographe Ethicus, le second à un manuscrit de Bonn qui contient aussi la loi salique. On aura idée de la valeur historique de ces deux morceaux par leur seul résumé : Ethicus raconte comment Romulus, conduisant une nouvelle expédition contre Troie, ramena prisonniers Francus et Bassus, les défit de nouveau en même temps que les Albains leurs alliés, les poursuivit jusqu'en Istrie, puis conquit la Gaule, etc. ; l'auteur anonyme du second récit fait remonter Francus et Bassus jusqu'à la guerre des Grecs contre Troie !

Toute la fin de ce septième volume est destinée à servir de complément et de mise au point à la série entière des *Scriptores rerum merovingicarum*. Les éditeurs ont dressé d'abord la liste de tous les manuscrits qu'ils ont employés, avec la description de chacun d'eux, liste formidable qui ne comprend pas moins de 842 numéros ; encore n'est-elle pas suffisante, et, pour ne citer qu'un exemple, n'y voit-on pas figurer, pour la vie de sainte Radegonde par Venance Fortunat, le n° 250 de la Bibliothèque municipale de Poitiers, du XIe siècle, celui dont les peintures ont été étudiées par M. Ginot[1] ; or ce manuscrit (pour ne rien dire des autres exemplaires du même texte conservés dans la même bibliothèque) contient une variante de la finale qui porte avec elle sa garantie d'authenticité, et que M. Krusch n'a ni connue dans son édition ni signalée cette fois-ci dans ses compléments ; et l'on se demande comment il peut se faire qu'un si diligent éditeur ait négligé de s'enquérir des manuscrits qui pouvaient subsister dans la ville même où l'écrit fut composé ! Un long appendice (150 pages) est consacré aux nouveaux manuscrits connus par M. Krusch des œuvres éditées dans les précédents volumes, et au relevé des variantes qu'ils fournissent, relevé particulièrement abondant pour les livres des *Miracles* de Grégoire de Tours. Les index habituels, onomastique et grammatical, et la liste alphabétique de tous les documents contenus dans les *Scriptores rerum merovingicarum* terminent le volume et achèvent

1. Voir la *Revue*, t. VII, 1921, p. 298.

d'en faire un instrument de travail indispensable. Il est fâcheux que la nouvelle habitude qu'ont prise les libraires allemands de ne pas coudre les livres brochés rende beaucoup moins commode le maniement de ces grands volumes, dont les pages une fois coupées tendent à fuir chacune de son côté. Il faudrait les faire relier tout de suite, lourde dépense à l'heure où nous sommes. Une opération de brochage peu coûteuse nous eût permis de la reculer.

René AIGRAIN.

Gabriel HANOTAUX — *Histoire de la Nation française.* Tome III. *Histoire politique.* Premier volume : *Des origines à 1515*, par P. IMBART DE LA TOUR, membre de l'Institut. Illustrations de J. Patissou. — Paris, Plon-Nourrit [1920]. In-4° de 590 pages. Prix : 38 fr.

On pourra discuter à perte de vue des avantages et des inconvénients du genre auquel appartient le livre de M. Imbart de la Tour, et du plan auquel il a dû se conformer. Il n'y aura pas deux opinions sur l'exceptionnelle vigueur d'esprit et de talent avec laquelle il s'est acquitté de la tâche qui lui était assignée.

A qui s'adresse l'ouvrage ? Il est beaucoup trop volumineux et trop cher pour être un premier livre d'initiation. Comme d'autre part il supprime de parti-pris tout appareil d'érudition, en prenant le mot dans le sens le plus modeste — il n'y a aucune référence, aucune indication bibliographique — ; comme il ne signale guère les controverses, mais affirme, presque constamment, et donne l'impression que l'histoire est une science finie dont les résultats s'imposent ; il n'est pas non plus ce quelque chose de plus suggestif encore qu'instructif qui convient aux étudiants plus avancés. Il ne servira pas à fournir à point nommé la date, le fait ignoré ou momentanément oublié. On n'y trouve point de tables, et d'un bout à l'autre beaucoup plus de considérations générales que de faits précis ; bien des allusions ne seront claires que pour ceux qui savent déjà. Souhaitons que le grand public, si peu liseur, ne trouve pas trop austère la lecture d'un livre de près de six cents pages in-4°, admirablement construit, avec un très grand art à condenser l'immense matière, mais qui, pour ce motif même, est un peu tendu, un peu compact, un peu abstrait, et ne peut faire qu'une place étroitement mesurée à

l'anecdote ou au détail pittoresque qui reposent. Seuls peut-être les historiens de profession en apprécieront un des principaux mérites, étant capables, sous les formules heureuses et bien frappées, qui abondent, d'apercevoir tous les faits qu'elles résument. Et ils seront heureux de trouver, dans ce « discours » à la mode d'autrefois, la conception que se fait de l'histoire de France un esprit des plus distingués, et des mieux informés.

On sait, d'autre part, que le livre de M. Imbart de la Tour fait partie d'une vaste *Histoire de la Nation française*, laquelle a cette originalité que chaque volume en correspond, non à une période, mais à un aspect du sujet : la politique, la religion, les lettres, les arts. Il ne semble pas que ce plan rencontre en général l'approbation de la critique. On est pourtant fort habitué à voir écrire des histoires de la littérature, de l'art, de l'Eglise, distinguées de l'histoire politique, et personne ne s'en étonne. Mais ce parti se comprend mieux dans un ouvrage isolé, destiné à se suffire à lui-même, que dans une collection. La difficulté vient de ce qu'il existe des questions mixtes, et de ce qu'il y a un minimum d'histoire religieuse, par exemple, ou d'histoire militaire [1], qui est nécessaire pour l'intelligence de l'histoire politique, et réciproquement. Rien là de bien embarrassant pour un auteur qui a ses coudées franches et ne prend conseil que de lui-même et de l'intérêt du sujet qu'il traite. Il en est autrement, s'il est obligé de penser sans cesse au collaborateur sur le domaine duquel il ne doit pas empiéter. Il est clair que ces considérations ont parfois gêné M. Imbart de la Tour. Par exemple : peu de faits ont dans notre histoire politique autant d'importance que la croisade des Albigeois ; c'est par elle que la France du Sud a été reliée à la France du Nord, que la France est devenue une puissance méditerranéenne. C'est à peine si M. Imbart de la Tour y consacre plus qu'une vague allusion. C'est que le sujet a paru rentrer plutôt dans l'histoire religieuse — ce qui est discutable — et par suite dans la tâche de M. Goyau — qui en parle, en effet, mais sans insister sur les conséquences politiques, sur les méthodes et sur les phases de l'assimilation du Midi, points qui ne le regardaient pas. En sorte que cette importante question est sacrifiée. De même, auquel des deux historiens devait revenir l'exposé du différend entre Philippe le Bel et Boniface VIII ? « Lutte du roi contre le pape, dit M. Goyau, galli-

1. Ainsi les progrès de la technique militaire ont été favorables à la centralisation monarchique, et favorisés par elle.

canisme royal, gallicanisme parlementaire, relèvent de l'*Histoire politique*. » Mais deux courtes pages, voilà tout ce que M. Imbart de la Tour a cru pouvoir consacrer au différend. Ce qui est plus grave, car enfin le différend n'est qu'un épisode, c'est de ne trouver nulle part un exposé suffisamment ample et complet de cette doctrine gallicane dont les divers aspects sont inséparables les uns des autres, qui a tenu une si grande place dans notre histoire, et que peu de personnes, à coup sûr, connaissent aussi bien que M. Imbart de la Tour. — En somme, il semble que l'on soit arrivé au résultat contraire de celui que l'on souhaitait, et qui était evidemment d'assurer aux divers volumes de la collection une autonomie plus complète. Et d'autre part, il a été impossible malgré tout d'éviter bien des répétitions, qui réduisent encore la place totale accordée aux divers auteurs. Tout compte fait il semble difficile de ne pas conclure que le parti adopté a été une erreur[1].

Dans le détail, il est arrivé à M. Imbart de la Tour de l'aggraver encore. Ainsi il nous donne deux chapitres différents et parallèles sur *Le souverain au* XIVe *siècle* (étude sur le pouvoir royal à cette époque), et sur la *grande crise* (de la guerre de Cent Ans). Mais les péripéties de la guerre n'expliquent-elles donc pas les vicissitudes de l'autorité royale ? Et comment séparer l'histoire des Etats généraux du règne de Jean le Bon, par exemple, de l'histoire de la guerre ? Hâtons-nous de dire que ce cas est exceptionnel. D'ordinaire M. Imbart de la Tour résout à merveille le difficile et délicat problème de combiner l'ordre chronologique et l'ordre par matières. Ce n'est pas lui qui adopterait la solution simple et générale — si générale qu'elle n'en est plus une — de beaucoup d'his-

1. Il faut en dire autant de l'illustration. Nous n'avons pas à la juger du point de vue de l'art (nous nous bornerons à remarquer, notamment en ce qui concerne plusieurs des planches hors texte, que quel que puisse en être le mérite, elle pèche contre une des règles fondamentales de l'œuvre d'art, qui est d'être appropriée à sa destination. Les images d'un volume, par leur nature même, sont faites pour être regardées de près. Certains partis-pris de simplification, qui pourraient être à leur place dans la décoration murale, ne sont pas de mise ici). Mais il est déplorable qu'elle n'ait aucun caractère instructif et historique. Ou elle est de pure imagination, ou elle est censée empruntée à des monuments authentiques, mais elle les interprète avec une liberté qui les déforme, ou elle n'a aucun rapport avec le texte qu'elle accompagne. Il y a là une véritable régression. Il semblait acquis définitivement qu'une illustration documentaire est la seule qui convienne dans un livre d'histoire.

toriens : étudier successivement, dans chaque période, la politique intérieure et la politique extérieure, les relations avec les divers pays les uns après les autres[1]. Son livre est presque partout un modèle de composition savante et souple.

Il a un autre mérite encore, qui le distingue heureusement d'œuvres similaires. Il n'a pas l'esprit de dénigrement. Il est écrit au contraire dans un sentiment de sympathie et de respect, qui n'exclut pas la franchise, ni l'impartialité, mais qui n'est pas seulement une forme de patriotisme — certains diraient que le patriotisme n'a rien à voir avec la science — mais une condition de l'intelligence du passé. Pour n'en citer qu'un exemple, pleine justice est rendue à tout ce qu'il y avait, malgré beaucoup de tares, de vie et de puissance créatrice dans la société du XIe siècle, et à l'œuvre prodigieuse qu'ont accomplie alors nos ancêtres.

On pourrait chicaner quelques détails. J'avoue ne pas aimer beaucoup l'espèce d'air de bravoure de la p. 142, sur cette « personne » qu'est la France, sur l'âme française qui ne serait « ni exclusivement celte » — au fond connaissons-nous si bien les Celtes ? — ni exclusivement latine » — toute son histoire s'expliquant par ce dualisme — et qui se serait reconnue aussitôt dans le christianisme — mais le christianisme n'est-il pas fait pour tout le monde ? Tout cela est un peu trop simple et systématique. Au moyen âge, l'unité morale de la France était-elle aussi profonde que tout ce passage le suppose, et n'y trouvait-on pas de véritables nationalités distinctes ? Et la France est-elle le seul peuple qui ait eu dans son berceau l'héritage d'Israël, de la Grèce et de Rome ?

N'y a-t-il pas un peu de nationalisme inconscient dans la thèse qui réduit à rien ou presque rien l'influence germanique ? L'invasion n'aurait agi que d'une façon toute extérieure, en démolissant, et en faisant ainsi table rase pour une évolution où l'esprit germanique ne serait pour rien. Si difficile qu'il soit de démêler, dans les institutions et les mœurs du haut moyen âge, ce qui peut avoir été apporté par les conquérants du Ve siècle, et ce qui est affaire de circonstances et

1. J'y insiste, parce qu'il y a là une habitude très répandue, et qui, poussée à bout, devient une des plaies de l'enseignement secondaire de l'histoire. Sous prétexte d'étudier les grandes questions dans leur développement logique, on les isole les unes des autres; on oublie entièrement les synchronismes; on méconnaît que si nous sommes souvent déterminés par le passé, nous le sommes plus encore par les événements au milieu desquels nous vivons.

se retrouve partout à un certain état de civilisation ; et si utile qu'il soit de réagir contre les exagérations des historiens d'outre-Rhin, ou même des historiens français de l'époque romantique, il semble bien que la confusion de la souveraineté avec la propriété, l'obéissance fondée sur un engagement personnel, la grande place que tient le serment, en un mot que plusieurs des éléments constitutifs du régime féodal soient au moins teintés d'esprit germanique. M. Imbart de La Tour a des pages remarquables sur la transformation du droit barbare sous l'action du droit romain et de l'Eglise. Rien de plus vrai ; mais le phénomène inverse ne s'est-il pas produit ? Suffit-il de faire allusion en une ligne à des usages comme les cojureurs, les ordalies et le duel judiciaire ? Et est-il tout à fait exact de dire qu' « au symbole ou à la tradition se substitua l'acte écrit ? » L'emploi des symboles n'a-t-il pas duré très au-delà de l'époque mérovingienne ?

Il est un très grand nom à propos duquel partisans et adversaires de l'influence germanique ont coutume de se livrer bataille ; c'est celui de Charlemagne. M. Imbart de la Tour a tracé de lui un portrait extrêmement brillant, très louangeur, un peu flatté peut-être[1]. Assurément l'homme est très grand ; et c'est exprimer d'un mot très juste l'importance de son rôle historique — et légendaire, car ici la légende a renforcé l'histoire — que de faire dater de lui la « chrétienté ». Et si disposé que l'on puisse être à se défier des préambules, des considérants et des déclarations, qui sont si loin d'exprimer toujours les véritables pensées des hommes, on n'admirera jamais trop la très haute conscience de ses devoirs d'état qui le pénètre tout entier. Mais enfin il y avait en lui deux vices graves, que M. Imbart de la Tour n'a pas entièrement cachés ; les a-t-il mis suffisamment en relief ? Charlemagne était très capable, à l'occasion, de terribles cruautés, et ses mœurs ont toujours été scandaleuses. « Fut-il latin ? fut-il germain ? » Je dirai que la question ne me passionne pas. Mais puisqu'elle est soulevée, comment la résoudre, si tant est qu'on puisse la résoudre ? Lui-même était qualifié et se qualifiait de Franc, mais en un temps où ce mot ne préjugeait rien, et s'appliquait indifféremment à des populations romanes et à des populations germaines, que n'opposait aucune haine de races. Il est

1. Pourquoi le rapprochement avec Napoléon ? Celui-ci s'est trouvé placé dans des conditions tellement différentes ! Les ressources techniques dont il disposait lui donnaient des moyens d'action infiniment supérieurs, mais aussi lui imposaient de tout autres tâches.

bien probable que le sang germanique dominait en lui. C'est un peu jouer sur les mots que de dire que « l'ancienne Belgique gallo-romaine fut le berceau de la race des Pépins. » L'ancienne Belgique était certainement une des régions de la Gaule les plus germanisées. On ne peut pas, sans un gros point d'interrogation, faire état des documents qui donneraient aux Carolingiens des origines en Narbonnaise. Charlemagne a témoigné, pour les vieilles épopées germaniques qu'il fit recueillir, un intérêt caractéristique. Dans son œuvre politique, même dans la restauration de l'Empire, il n'y a pas grand'chose de romain ; elle est chrétienne, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. — Mais c'est du moins la France romaine qui a recueilli son héritage ? — C'est en France, assurément, que s'est développée sa gloire posthume, en un magnifique épanouissement de légendes. Mais une bonne partie de son héritage politique est allé à l'Allemagne ; la France ne l'a revendiqué que plus tard et par imitation. Saint Louis est-il vraiment celui que Charlemagne aurait désigné comme le continuateur de son œuvre ? Il n'a quoi que ce soit d'impérialiste. Otton le Grand, et même Frédéric Barberousse, malgré le droit romain dont celui-ci s'inspirait, étaient-ils tellement infidèles à la pensée du grand précurseur dont ils se réclamaient ? Ils n'ont pu réussir « à trouver l'équilibre entre l'Empire et la papauté. » Mais n'est-ce pas la papauté qui avait changé plus que l'Empire ?

En somme, pour que la question de la nationalité française de Charlemagne se posât vraiment, il faudrait qu'il eût existé de son temps une France, au sens moderne du mot. Mais ce n'est que plusieurs siècles après lui, vers le XIe siècle, que l'on constate chez quelque-uns au moins des pays qui depuis ont formé l'Etat français le sentiment vague encore d'appartenir à un patrie commune, distincte de l'étranger et en particulier de l'Allemagne. Si la France est une « personne », comme le veut M. Imbart de la Tour après Michelet, c'est alors qu'elle est créée. Lui-même le juge ainsi : « Plus de quatre siècles, écrit-il après avoir retracé l'invasion germanique, seront nécessaires pour créer cet être collectif qui s'appelle la France. »

La remarque a une certaine importance, car elle nous amène à conclure à un léger défaut de proportion dans l'œuvre de M. Imbart de la Tour. Il semblerait naturel que l'exposé fût de plus en plus développé, à mesure que l'on arrive à des périodes, d'abord mieux connues, et ensuite plus intéressantes pour nous, parce que plus « françaises. » On trouvera au contraire que le tableau d'ailleurs très remarquable

de la société gauloise et gallo-romaine occupe un peu trop de place par rapport au XIIIe siècle, par exemple. D'autre part, la prédilection évidente et très légitime de M. Imbart de la Tour pour l'histoire sociale nous vaut d'admirables pages sur le régime féodal [1] ; l'histoire politique, diplomatique (celle de saint Louis par exemple et de Philippe le Bel), y est un peu sacrifiée. C'est chose à peu près inévitable dans un ouvrage obligé de renfermer un si vaste sujet dans des bornes à peu près fixes.

Vaut-il la peine de s'arrêter aux détails ? [1] Les inadvertances que l'on pourrait relever sont peu nombreuses et peu importantes ; et le livre est dans l'ensemble d'une grande sûreté d'information. Il fait à tous égards le plus grand honneur à la science historique française.

E. JORDAN.

1. On pourrait discuter la définition qu'il en donne ; elle nous paraît contenir un peu trop de choses ; mais c'est là presque une question de mots.

2. J'en signalerai quelques-uns. P. 111, je crois que les Germains son vraiment « éreintés » plus que de raison. Barbares, soit ; mais bie doués à beaucoup d'égards, il faut bien l'avouer. — P. 140, le dépeuplement, en Gaule, n'avait-il pas commencé bien avant les invasions ? — P. 195, l'hérésie des iconoclastes est placée trop tôt. — P. 222, Charlemagne a-t-il vraiment conçu un programme d'unité législative ? — P. 229, il est bien douteux que réellement il ait répugné à l'Empire. — P. 248, les critiques très vives faites aux institutions carolingiennes retombent, en somme, sur le gouvernement de Charlemagne, qui vient d'être tellement loué ; il y a là une contradiction. — P. 264, peut-on parler de la « révolution » de 987 ? — P. 285, la formule : *par la grâce de Dieu*, a été longtemps formule d'humilité, et non affirmation de souveraineté. — P. 309, est-ce la faute de la Bourgogne si sa dynastie s'éteint ? — P. 384, je doute qu'après le livre de M. Bloch, on puisse continuer à dire que Louis X a affranchi tous les serfs du domaine. — P. 389 et ailleurs, la force de l'esprit monarchique est bien mise en lumière. Mais il y a eu aussi à l'œuvre des sentiments d'autonomie provinciale, d'hostilité à l'unité, qu'on n'aperçoit pas assez. Après avoir, pour le haut moyen âge, admirablement vu et montré l'importance des divers « principats », des grands Etats féodaux, M. Imbart de la Tour revient à l'habitude, d'ailleurs difficile à éviter, de faire de la royauté le centre de toutes choses. — P. 406, Anaclet II n'est pas pape impérial ; Louis VI et Conrad sont d'accord contre lui. — P. 471, peut-on dire que la France, vers 1350, ne comptait en Europe « que des amis » ? Et au contraire la crise de mégalomanie qu'elle a traversée, à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle, ne lui avait-elle pas attiré des inimitiés aussi vives que plus tard sous Louis XIV ou Napoléon ? — P. 539, les aventures italiennes de la seconde maison d'Anjou ont-elles servi le royaume, et n'est-ce pas tout le contraire ?

Abbé Louis DE LACGER. — *Etats administratifs des anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur, suivis d'une bio-bibliographie des évêques de ces trois diocèses.* — Paris, Picard, 1921. In-8° de XVIII-422 p.

Voici donc réunis en volume, avec tous les soins d'un érudit attentif à se corriger, ces *Etats administratifs des anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur* qui marquèrent si avantageusement la reprise de l'*Albia christiana* en 1911. Tels qu'ils se présentent à nous, dans l'ordre des tirages à part et bien que l'exécution typographique soit irréprochable, j'en sais qui éprouveront à les feuilleter une impression fâcheuse. Et c'est eux d'abord que je voudrais mettre en garde contre une appréciation qui serait injustifiée si elle s'en prenait à la méthode de l'auteur.

On ne saurait juger ce livre avec équité sans rappeler les circonstances de sa publication. Il est l'illustration d'un mouvement d'études régionales renouvelé en Albigeois, voici quelques douze ans et à qui la guerre a été fatale. L'initiateur de ce mouvement, M. l'abbé de Lacger, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire d'Albi, avait conçu le projet de doter l'église d'Albi d'une histoire rajeunie, faite d'après les sources. Des travaux d'approche étaient nécessaires. On devait procéder par monographies et publications de textes. Chaque moutier aurait son histoire... Mais il fallait éveiller les initiatives, faciliter aux débutants les premières recherches. M. de Lacger s'imposa cette tâche à la fois délicate et sévère. Une revue locale, l'*Albia christiana*, ressuscitée par ses soins, commença dès lors la publication, par diocèses, d'une statistique générale des paroisses de la région tarnaise à la fin de l'ancien régime. L'objet de ce travail indiquait très bien ce qu'avait voulu d'abord l'auteur : suppléer à l'insuffisance des pouillés du XVIIIe siècle et mettre aux mains des travailleurs un manuel sûr de géographie diocésaine. Stimulé par la faveur qui avait justement accueilli ce travail, M. de Lacger voulut lui donner une suite, ou plutôt, remontant jusqu'au bas moyen âge, il entreprit de reconstituer les cadres de la vie ecclésiastique à cette époque. L'*Albia* servit encore à son dessein en publiant le résultat de ses recherches au hasard des trouvailles. Or ce qu'on admettait à l'état fragmentaire et isolé, dans un périodique, ne pouvait que choquer, par l'absence de plan, une fois recueilli en volume à la queue leu leu. Mais le moyen de faire autrement, si l'on

veut atteindre un public moins restreint que ne l'est forcément celui d'une revue locale, quand on souffre de ce mal dont se plaignait si fort Panurge, le mal d'argent ? La seule amélioration possible était d'ajouter à l'édition un répertoire alphabétique. L'auteur l'a-t-il fait ? Oui, et très soigneusement. Alors, s'il convient de faire la réserve la plus formelle touchant le plan du recueil, il faut aussi, et surtout, regretter que les conditions draconiennes de l'impression aient empêché l'auteur, comme il en avait l'intention, de reprendre et de mener à bien un livre que l'Académie a néanmoins, et tout compte fait, jugé digne d'une mention au concours des Antiquités nationales de la France.

Le recueil de M. le chanoine de Lacger comprend deux parties principales : les états et les pouillés. On entend ici par état le tableau des paroisses d'un diocèse, tableau où sont disposés par districts, en des colonnes parallèles, tous les éléments susceptibles de renseigner sur la situation des centres de vie religieuse en Albigeois à la veille de la Révolution. Ces statistiques, dressées par M. de Lacger, indiquent pour chaque paroisse les noms des patrons ou collateurs, du seigneur et des décimateurs, le nombre des communiants, le revenu de la cure, enfin les noms des ecclésiastiques préposés au ministère des âmes. La partie consacrée aux pouillés reproduit les comptes de décimes des trois diocèses, d'après les registres des collecteurs pontificaux de la fin du XIVe siècle, actuellement conservés aux Archives vaticanes. Ces textes, rédigés en latin, mentionnent les bénéfices par archiprêtrés — sept au diocèse d'Albi et trois au diocèse de Castres [1]. On pourrait se demander pourquoi l'auteur appelle « états » des documents qui sont à proprement parler des « pouillés », tandis qu'il désigne par ce dernier terme des textes auxquels manque ce qui constitue la caractéristique des pouillés, à savoir les noms des patrons ou collateurs. Mais passons.

Les listes de bénéfices extraites des *Collectoriæ* vaticanes n'étaient pas sans lacunes. M. de Lacger s'est efforcé d'y remédier à l'aide de pièces d'archives intégralement reproduites dans son recueil et d'origine gallicane. Tel ce « département de 60 florins d'or dûs à l'évêque de Castres par son clergé en rachat du droit de dépouille », qui contient la liste à peu près complète des paroisses en 1358. Le texte est précédé

1. Le diocèse de Lavaur, distrait du diocèse de Toulouse en 1317, comprenait tout le territoire de l'ancien archiprêtré de Lacroisille ; il ne connut jamais d'autres circonscriptions administratives.

d'une étude claire, substantielle et très intéressante sur l'évolution du droit de tester chez les clercs. Telle aussi cette « Pancarte » de la fin du XVIe siècle, qui constitue le plus ancien pouillé du diocèse d'Albi. Les chapelles, les monastères, les églises y sont dénombrés par claveries avec l'indication de leurs patrons et du revenu net. Nous sommes ici en présence d'une copie dérivée, visiblement apparentée au compte de la décime de 1516 [2].

Tous ces documents étaient inédits [3]. Chacun d'eux est précédé d'une introduction, qui parfois est un véritable mémoire, et accompagné de commentaires riches en enseignements sur les sources d'information, sur l'état des manuscrits, en l'espèce des *Collectoriæ* [4], sur les impositions pontificales, sur les comptes de décimes et de demi-procurations, ou bien encore sur l'évaluation des bénéfices, sur leur accroissement de valeur au cours des temps, sur la guerre, le brigandage et la désolation des églises à la fin du XIVe siècle, sur la chevance du pape Clément VII, enfin, et en particulier, sur les circonscriptions archipresbytérales du diocèse de Castres et sur l'évolution de la topographie ecclésiastique en Albigeois.

M. de Lacger, dans l'avant-propos, a repris cette dernière question qu'il n'avait d'abord qu'à peine effleurée. Il y signale, au diocèse d'Albi, trois séries de divisions administratives : 1° l'archiprêtré, institution proprement religieuse, qui remonte à la fin du XIIIe siècle et qui s'oblitéra à la suite de la désor-

2. Ce que dit M. de Lacger à propos des comptes de décimes du XVIe siècle (p. 178, n. 2, 3 et 4), me fait craindre qu'il n'ait embrouillé ses fiches. Voici d'ailleurs ce qu'il en est. Les archives de l'Agence générale du clergé, aux Archives nationales, conservent, à l'état de copie, trois comptes de la décime levée en 1516 dans les diocèses de Castres, d'Albi et de Lavaur. Le premier compte reproduit la levée faite en 1516 dans l'évêché de Castres (G8* 1, fol. 447 v°-452) ; le deuxième se rapporte à la décime levée au diocèse d'Albi en 1527 (G8* 4, fol. 1732 v° -1763); le troisième concerne les quatre décimes levées dans l'évêché de Lavaur en 1528 et 1529 (G8* 4, fol. 29-41). Quant à l' « Extrait du département des décimes » de 1580, les références citées, note 4, ne sauraient lui convenir, puisqu'elles désignent des textes de date antérieure.

3. J'ai omis de mentionner la « Bulle de délimitation du diocèse de Lavaur » (1318) et l' « Etat des paroisses approuvées dans le département du Tarn le 18 thermidor an XI ». Ces documents, déjà publiés, sont reproduits en extrait dans le recueil de M. de Lacger.

4. M. de Lacger a publié hors-texte un excellent fac-similé de la première page du « Compte des annates » de 1381 à 1385, extrait des *Collectoriæ*. Dans la transcription placée en regard, page 153, l'abréviation libr. tur. doit se lire : libras turonensium, et non *turonenses*.

ganisation causée dans les campagnes par les guerres anglaises ; 2° le district ou détroit, qui se substitua à l'ancien archiprêtré, sans s'appliquer à la même circonscription, en 1695, lors de la réforme du diocèse par Mgr Legoux de La Berchère, 3° la claverie, division purement financière, dont on constate l'existence dès 1383 et qui se maintint à travers tout l'ancien régime, sans se confondre ni faire double emploi avec l'archiprêtré ou le district, et qui servit néanmoins à la perception des dîmes épiscopales comme à la levée des décimes sur le clergé.

Un important appendice termine le volume. M. de Lacger y retrace les fastes épiscopaux d'Albi, de Castres et de Lavaur du ve siècle à nos jours. Chaque évêque a sa notice. Celle-ci comporte une biographie sommaire et une bibliographie qui, dressée de première main, permettrait de reprendre, en l'amplifiant, chaque notice. Abordant la question toujours délicate des origines, M. de Lacger s'est rangé à la thèse de son maître, Mgr Duchesne. Mais mieux renseigné que celui-ci ne pouvait l'être sur la valeur du *Chronicon episcoporum Albigensium*, œuvre du faussaire Sabatier, il a éliminé catégoriquement douze noms de la liste épiscopale entre 697 et 1193. De tels résultats sont assez méritoires pour qu'on soit reconnaissant à l'auteur d'avoir publié par surcroit ce travail, et même d'y avoir excellé.

Victor CARRIÈRE.

Frédéric LACHÈVRE. — *Les Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac, Parisien* (1619-1655), précédées d'une notice bibliographique. Tome premier : L'autre monde: I. *Les Estats et Empires de la Lune;* II. *Les Estats et Empires du Soleil.* Tome second : *Le Pédant joué*, comédie; *La mort d'Agrippine*, tragédie; *Les lettres; Les Mazarinades; Le sermon du curé de Colignac*, etc. — Paris, Champion, 1921, 2 v. gr. in-8° de CLXIV-205 et 335 pages.

Les Œuvres de Jean Dehénault, Parisien (1611 ?-1632), précédées d'une notice et suivies d'un complément : *Mélisse*, tragi-comédie pastorale. — Paris, Champion, 1922. In-8 de LII-135 pages.

Le XVIIe siècle, si religieux en son ensemble, est traversé par un courant de libre pensée qui, longtemps contenu par

l'autorité de Louis XIV, put se répandre librement sous la Régence, pénétra la société française et aboutit à la Révolution. « Que je suis étonné, s'écriait Bossuet, quand j'entends des hommes profanes qui, dans la nation la plus florissante de la chrétienté, s'élèvent ouvertement contre l'Evangile ! Les entendrai-je toujours et les trouverai-je toujours dans le monde, ces libertins déclarés, esclaves de leurs passions et téméraires censeurs des conseils de Dieu, qui, tout plongés qu'ils sont dans les choses basses, se mêlent de décider hardiment des plus relevées ? Profanes et corrompus, lesquels, comme dit saint Jude, blasphèment ce qu'ils ignorent et se corrompent dans ce qu'ils connaissent. »

L'histoire est mal connue, de ces libres penseurs, ou, comme l'on disait alors, de ces libertins. On les présente généralement comme des esprits vigoureux, trop fiers pour obéir à une autorité autre que celle de leur raison, et que l'étendue de leurs connaissances, comme la rigueur de leurs raisonnements, a conduits à l'incrédulité. Mais telle n'est pas l'idée qu'on s'en fait après avoir lu les publications déjà nombreuses[1] dans lesquelles M. Frédéric Lachèvre reproduit les écrits des libertins de la première moitié du grand siècle. Ils nous apparaissent plutôt comme des caractères insouciants, impatients de toute contrainte, incapables de se conduire eux-mêmes, foncièrement égoïstes, avides de jouissances, désireux de faire du bruit, fût-ce à force d'extravagance et de scandale, et finissant le plus souvent dans les bras de la religion après avoir, dans leur vie généralement courte, traité Dieu en ennemi personnel. Dassoucy, qui les connaissait bien pour les avoir fréquentés, a ainsi qualifié ces faux athées : « Ce sont des hommes fort débauchés et fort méchants, plongés dans toutes sortes d'ordures et adonnés à toute sorte de vices les plus abominables. Ce sont des esprits adustes (*des cerveaux brûlés*), des imaginations chaudes et fortes, mais vicieuses, esprits déliés mais détraqués et tendant à la folie, gens de peu de capacité et raisonnant mal, non seulement de toutes les choses célestes, mais de toutes les affaires du monde... Ils prennent les armes contre Dieu pour essayer de l'anéantir et le détruire, le renient et font semblant de le méconnaître et lui

1. *Le procès du poète Théophile de Viau ; La Vie et les poésies libertines inédites de Desbarreaux et de Saint-Pavin ; Œuvres libertines de Claude Le Petit ; Chansons libertines de Claude Chouvigny, baron de Blot-l'Eglise, etc.*

tournent le dos pour ne point voir le visage de leur juge irrité... [2] »

C'est de la part de M. Lachèvre un grand service rendu à vérité historique, de fournir le moyen de juger en toute connaissance de cause les ancêtres des libres penseurs d'aujourd'hui. J'ai peur pourtant que le titre d' « œuvres libertines » qu'il donne à ses publications n'en détourne certains esprits timorés, qui croiront *a priori* avoir affaire à ces ouvrages particulièrement obscènes qui sont exceptés des permissions de lire les livres condamnés par la congrégation de l'Index.

Les œuvres de Cyrano de Bergerac ont eu pour éditeur, après sa mort, son ami, Le Bret, qui devint dans la suite chanoine de Montauban et qui en a supprimé les passages les plus choquants au point de vue de l'orthodoxie. M. Lachèvre, qui en donne une édition vraiment critique, les rétablit dans leur intégrité, et il les accompagne de notes explicatives, relevant à l'occasion les erreurs où sont tombés ses devanciers.

Savinien Cyrano de Bergerac, tel que nous le montre la biographie très fouillée que nous donne M. Lachèvre d'après les sources les plus authentiques, ne rassemble guère au portrait si brillant et si sympathique qu'a fait de lui Edmond Rostand. Il n'était pas né dans la ville de Bergerac, en Gascogne, mais à Paris, rue des Deux-Portes. Son père, Abel de Cyrano était seigneur du fief de Mauvières, sis aux environs de Chevreuse et auquel était joint celui de Sous-Forêt, qui avait appartenu, au XVIe siècle, à une famille de Bergerac ; tel est l'origine du nom que, seul de sa famille, prit notre libertin et qu'il a rendu célèbre.

M. Lachèvre nous le montre assez mal avec son père, suivant d'abord le parti des armes, puis quittant l'armée à la suite de blessures, cultivant les lettres et la philosophie, menant une existence besogneuse, avide de renommée, mettant sa plume au service tantôt des frondeurs et tantôt de Mazarin, sans cesse en quête d'un Mécène, qu'il trouve enfin, mais pour quelque temps seulement, en la personne du duc d'Arpajon,

2. Ce portrait confirme ce que dit encore Bossuet : « Ne me dites rien des libertins ; je les connais : tous les jours, je les entends discourir, et je ne remarque dans tous leurs discours qu'une fausse capacité, une curiosité vague et superficielle, ou, pour parler plus franchement, une vanité toute pure, et pour fond, des passions indomptables qui, de peur d'être réprimées par une trop grande autorité, attaquent l'autorité de la loi de Dieu que, par une erreur naturelle à l'esprit humain, ils croient avoir renversée à force de le désirer ».

et allant terminer ses jours en bon chrétien, le 28 juillet[3] de l'année 1655, chez un de ses cousins, à Sannois, près d'Argenteuil : c'est dans l'église de ce village qu'il fut inhumé, et non dans la chapelle des Filles de la Croix, à Paris, comme on le dit d'ordinaire[4].

Cyrano était susceptible et vindicatif ; il se brouilla avec presque tous ses amis[5], et les couvrit d'injures grossières dans ses lettres, n'épargnant même pas Dassoucy, qui pourtant l'avait accueilli avec bonté.

Le maître de Mme Deshoulières, Hesnault, à qui M. Lachèvre rend son nom véritable de Dehénault, fait exception parmi les libertins : au lieu d'être, comme eux, assoiffé de renommée et de popularité, il est convaincu de la vanité de la gloire, et en chante le néant dans des vers de belle allure. Ce fils de boulanger, après avoir été débauché dans sa jeunesse, se convertit sur le tard et fit une fin chrétienne. Il avait beaucoup voyagé, en Hollande, en Angleterre, en Sicile, etc., et, au cours de ses pérégrinations, avait perdu la foi. A son retour en France, il était entré dans la maison de Condé, mais il ne suivit pas dans sa rébellion le vainqueur de Rocroy. Il fut ensuite un des familiers de Fouquet : celui-ci lui fit accorder un office de receveur des tailles en Forez (le bibliophile Jacob dit : en forêt !) ; mais cet office fut bientôt supprimé, et Dehénault connut la gêne. Il prit, comme La Fontaine, la défense de son protecteur disgracié et implora en faveur de Fouquet la clémence de Louis XIV : c'est lui qui est l'auteur du sonnet bien connu : « Ministre avare et lâche, esclave

3. C'était bien le jour de sainte Anne, comme le porte l'acte de décès. M. Lachèvre a fait erreur sur ce point.

4. Même M. Joseph Roman dans un bon article de la *Revue d'histoire littéraire*, t. I (1894), p. 451 à 455.

5. M. Lachèvre ne semble pas avoir connu les relations de Cyrano avec les frères Perrault. « Il y a deux vers dans le sixième livre de l'*Enéide* qui ont été fort estimés ; c'est dans l'endroit où Virgile dit que les héros conservent dans les Champs-Elysées les mêmes inclinations qu'ils ont eues pendant leur vie. On voyait là, dit la traduction, Tydeus, le cocher,

Qui tenant l'ombre d'une brosse,
Nettoyait l'ombre d'un carrosse.

Cyrano fut si aisé de voir que les chariots n'étaient que des ombres, de même que ceux qui en avaient soin, qu'il voulut absolument nous connaître ». (Ch. Perrault, *Mémoires de ma vie*, édit. P. Bonnefon, Paris, 1909, in-8, p. 23).

malheureux... » qui n'empêcha pourtant pas Colbert de lui faire payer la pension qu'il tenait de Fouquet.

M. Lachèvre a recueilli les pièces de Dehénault qui étaient éparses en divers recueils ; il y ajoute plusieurs morceaux inédits et il donne du tout une édition savante, collationnée sur les meilleurs textes. Il lui restitue une tragi-comédie pastorale, *Mélisse*, que le bibliophile Jacob avait imprimée en l'attribuant à Molière, mais sans convaincre personne. Il rend aussi à Mlle de Scudéry une belle élégie sur la disgrâce de Fouquet.

La notice biographique placée en tête de cette édition abonde en renseignements intéressants et permettra de redresser un certain nombre d'erreurs courantes. Ainsi il n'est pas vrai que Dehénault ait fréquenté chez Gassendi, ni qu'il ait eu à brûler sur l'injonction de son confesseur une traduction de Lucrèce.

Cette belle édition[6], comme celle de Cyrano, est suivie d'une bibliographie très complète et d'une table alphabétique qui sera très utile aux travailleurs.

Ch. Urbain.

G. Dulong, docteur ès lettres, professeur au Lycée Janson de Sailly. — *L'abbé de Saint-Réal. Etude sur les rapports de l'histoire et du roman au* XVII*e siècle.* — Paris, Champion, 1921. 2 vol. in-8° de 372 et 176 p.

L'on n'avait pas jusqu'ici étudié avec assez d'attention le caractère original des historiens français au XVII*e* siècle, ou du moins l'on n'avait pas discerné avec assez d'exactitude ce que le goût du public cultivé attendait alors des historiens. Bossuet, par le prestige de ses *Variations* et de son *Discours*, avait relégué dans l'ombre ses prédécesseurs, et ses successeurs jusqu'à Voltaire.

C'est donc une utile résurrection qu'a entreprise, et menée à bien, M. G. Dulong. Dans les premières pages de son livre, il montre qu'au début du XVII*e* siècle l'histoire était considérée par ses théoriciens comme un grand genre littéraire, et que

6. Exprimons un regret, c'est qu'à vouloir reproduire trop exactement l'édition ancienne, on ait rendu peu intelligible une pièce latine (p. 97), dans laquelle le poète déplore sa pauvreté en face des richesses de la nature. — Il faudra, en différents endroits, lire : *Furetériana* au lieu de *Furitériana*.

l'on attendait en France un rival, un émule des Thucydide et des Salluste. Puis, comme l'on se tournait de plus en plus vers l'étude de l'homme en général, de l'homme de tous les temps, vers l'observation des caractères, et que l'on s'intéressait au théâtre, aux intrigues savantes, le goût des « honnêtes gens » en vint à confondre, ou tout au moins à apparenter l'histoire et le roman. Il y eut des romans historiques, et Dieu sait quel en fut le succès auprès de la société précieuse ! Et il y eut des historiens romanciers : le principal, le mieux doué d'entre eux est l'abbé de Saint-Réal.

A vrai dire, il n'appartint au clergé ni par le sacrement, ni par ses goûts. Lorsqu'il vint de Savoie à Paris, il s'efforça de réussir, de faire sa fortune comme on disait alors ; il composa un traité *De l'usage de l'histoire* (1671), un roman historique : *Dom Carlos* (1672) ; un récit *De la conjuration des Espagnols contre la République de Venise* (1674); une *Vie de Jésus-Christ* (1678), et un roman historique : *Césarion* (1684). A Paris, il s'était formé, si l'on peut ainsi dire, auprès de l'archiviste Varillas, esprit entièrement dépourvu de critique, mais curieux de documents. A son école, Saint-Réal apprit quel parti l'on pouvait tirer des manuscrits oubliés et parfois très dignes de l'être. — Son âme d'aventurier le porta à penser, et à déclarer, que, dans les événements humains, les conjurations, les complots, sont ce qu'il y a de plus grand et de plus digne d'être rapporté. — Et c'est ainsi que curieux, indifférent à la valeur des documents, avide d'épisodes dramatiques et de crises machiavéliques, il parvint à faire figure d'historien. Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, le nomme avec éloge comme un « Salluste » français. Il fit école et c'est de lui, par exemple, que relève l'abbé de Vertot, le spécialiste des *Révolutions*.

Tel est l'intérêt de ces thèses. J'avoue que les conclusions toutefois paraissent manquer d'ampleur. N'aurait-il pas été bon que Saint-Réal, à cause de son succès même, à cause de la vogue qu'il contribua à accroître de l'histoire romanesque, fût présenté, en quelque mesure, comme un des modèles de Voltaire, — du moins du Voltaire de *Charles XII* ? Et puis, à la fin du XVIIe siècle, avant que parût le *Césarion* de l'abbé Saint-Réal, une autre conception de l'histoire n'était-elle pas née, ne s'était-elle pas annoncée très nettement, par la plume décidée, sûre d'elle-même, frondeuse et grondeuse, de l'abbé Claude Fleury ? Pour juger Saint-Réal et le mettre ou le laisser à sa place, il était bon de dire quelques mots de l'historien des *Mœurs des Israëlites*.

J'ai regretté d'autre part, que l'auteur, parlant du prestige de l'histoire au milieu du XVIIe siècle, ne citât pas les vers que Scudéry, dans la « Bibliothèque » de son *Alaric*, consacre aux historiens.

A. CHEREL.

François CORNOU. — *Elie Fréron* (1718-1775), *Trente années de luttes contre Voltaire et les philosophes du* XVIIIe *siècle*. — Paris, Champion, et Quimper, Le Goaziou, 1922. In-8° de 478 pages.

« Les études ne manquent pas sur l'offensive philosophique du XVIIIe siècle. Nous ignorons, au contraire, à peu près la défensive traditionaliste. Or cette défensive fut acharnée. Ce sont ses positions et sa tactique qui expliquent souvent la tactique des philosophes. »

Vraies à l'époque où il les écrivait (c'est-à-dire, si nous ne nous trompons, en 1908), ces paroles de M. Daniel Mornet, un des hommes peut-être qui, à l'heure actuelle, connaissent le mieux, en France, le mouvement des idées et l'histoire littéraire du XVIIIe s., sont encore exactes aujourd'hui. Nous n'avons relativement que très peu d'ouvrages sur l'opposition doctrinale qu'ont rencontrée les attaques de Voltaire et de ses disciples contre le christianisme et sur les ripostes qui furent faites à leurs écrits démolisseurs. Une quarantaine de pages bien intentionnées, sans aucun doute, mais manifestement trop brèves et, d'ailleurs, en plusieurs points erronées de M. Ducrot dans ses *Encyclopédistes* ; le *Palissot* de M. Delafarge ; le *Gilbert* de M. Laffay ; le *Le Franc de Pompignan* de M. Bouvier ; le *Christophe de Beaumont* du P. Regnault ; les thèses de MM. Bernard, Candel et Bezy sur la prédication au XVIIIe siècle, celle de M. Monod, sur les défenseurs français du christianisme de 1670 à 1802 ; quelques autres livres ayant pour objet, il est vrai, le philosophisme, mais l'envisageant sous un tout autre aspect que celui des controverses théologiques auxquelles il a fourni matière et où, tout de même, cependant, il y a à glaner d'intéressants renseignements, comme, par exemple, la *Fin du* XVIIIe *siècle* de Caro, le *Mouvement philosophique de* 1738 *à* 1789 et le *Commerce des livres prohibés à Paris de* 1750 *à* 1769 de M. Belin ; les *Philosophes et la société française au* XVIIIe *siècle* de M. Roustan ; les *Philosophes et l'Académie française* de M. Brunel ; les *Sophistes français* de M. Funck Brentano ; le *Théâtre et la philosophie* de

M. Fontaine ; un certain nombre de monographies, enfin, comme l'*Helvétius* d'Albert Keim, les *Condorcet* de M. Léon Cahen et de M. Franck Alengry... Et c'est tout. En apparence, c'est beaucoup, surtout si on ajoute les innombrables études qui existent sur Voltaire et sur Rousseau. En réalité, cependant, c'est peu. Ce n'est pas assez.

A s'en tenir à ces publications et aux publications similaires, on n'a pas une idée exacte de l'attitude des catholiques vis-à-vis des nouvelles doctrines et on serait presque tenté de croire que mis en face d'elles, ils ont manqué en même temps et de clairvoyance et de courage : de clairvoyance pour en apercevoir le danger et de courage pour le combattre. On se figurerait volontiers que la défense religieuse, chez nous, à cette époque, a été plus ou moins intermittente et même plus ou moins molle. La vérité est, au contraire, qu'elle fut continue et « acharnée ». L'apologétique du XVIIIe siècle n'est pas un vain mot. Elle a existé. Et les Guenée, les Bazzuel, les Clément, les deux Le Franc de Pompignan (l'évêque et le littérateur), les Nonnotte, les Chaumeix, les Yvon, les Bergier, les Pluquet, les Ribalier, les Bonhomme, les Chaudon-Mayeul, les Sabatier de Castres, les de la Luzerne, les Duvoisin, les Moreau et cinquante autres que nous pourrions citer, ne sont pas vraiment des mythes. Ils ont vaillamment combattu pour la religion et leur valeur scientifique n'est pas plus contestable que leur valeur morale. Que tous les coups d'épée (nous voulons dire de plume) qu'ils ont donnés aient toujours été aussi adroits que courageux ; qu'il ne se rencontre pas des points faibles dans certains de leurs raisonnements ; que leur exègèse, que nous trouvons, avec raison, aujourd'hui vieillotte, ne se soit pas, plus d'une fois, attardée à défendre quelques positions qu'il eut été préférable d'abandonner ; que leurs plaisanteries, enfin, n'aient pas quelques fois manqué de finesse et d'acuité, nous ne songeons pas à le contester. Mais un fait que l'on ne saurait nier non plus, c'est que leur science était au moins d'aussi bon aloi que celle de leurs adversaires et que plus d'un d'entre eux avait de l'esprit (et du meilleur) à revendre, sinon à Voltaire lui-même, du moins, à beaucoup de ses acolythes. Et la preuve que leurs coups n'ont pas toujours été le *telum imbelle, sine ictu* du poète, c'est que, bien souvent, ils ont arraché aux chefs du parti philosophique de vrais cris de rage et que, pour se venger et se protéger, ces derniers n'ont pas trouvé d'autre moyen que de recourir à l'injure doublée de calomnie — quand ce n'était pas l'appel au

bras séculier et l'obtention contre leurs adversaires de lettres de cachets ou d'ordonnances d'interdiction de rien publier.

A la tête de ces batailleurs intellectuels qui, durant plus d'un demi-siècle luttèrent, inlassablement et pied à pied, pour la défense du trône et de l'autel et, par surcroît, dans bien des circonstances, pour celle du bon goût, figure un écrivain que, plus qu'aucun autre, Voltaire a souverainement haï et que plus qu'aucun autre aussi il a abominablement diffamé : Elie Fréron. Elie Fréron qui a laissé, en mourant, jusqu'à 197 volumes de critique littéraire, a peut-être été l'écrivain le plus laborieux et le plus fécond du XVIIIe siècle. Il en a certainement été le plus vilipendé. Aussi, l'a-t-on appelé « la bête noire du philosophe ». Il n'est pas d'injures que Voltaire ne lui ait adressées. Il n'est pas d'ignominies qu'il ne lui ait prêtées. Les contemporains ou, du moins, quelques contemporains furent peut-être dupes de ces odieuses attaques qui, cependant, à vrai dire, ne déshonoraient que celui qui y avait recours. Mais la postérité devait en faire justice. Le XIXe siècle était à peine commencé qu'on assistait à la réhabilitation de Fréron. Geoffroy l'avait inaugurée : Monselet, Brunetière, Maynard l'avaient continuée : la voilà maintenant terminée.

Le beau livre que vient de consacrer au directeur de l'*Année littéraire* un de ses compatriotes, M. le chanoine François Cornou et que l'Académie française a, avec raison, cru devoir couronner, est, en effet, définitif. Non seulement il lave, preuves en mains, Fréron de toutes les vilenies morales que Voltaire lui avait gratuitement prêtées, mais par l'exposé loyal, détaillé, complet, bien informé, du rôle qu'il a joué, et des attitudes successives qu'il a eu, il le remet à sa vraie place. Il démontre — victorieusement selon nous — qu'au lieu d'avoir été la brute cynique et le scélérat perdu de mœurs et d'honneur qu'avaient essayé de faire accroire les philosophes, il est, au contraire « l'une des figures les plus courageuses et les plus fines dont puisse se glorifier notre histoire littéraire ». Et ce qui ne gâte rien, au contraire, il le démontre en bon français.

Des ouvrages comme celui-là ne s'analysent pas : étant lui-même une analyse, il faudrait un volume pour en donner une idée. Disons seulement que M. le chanoine Cornou, sans jamais, toutefois, verser dans le panégyrique et sans surfaire son personnage, a mis à venger la mémoire de Fréron, non seulement sa reconnaissance de prêtre pour un défenseur de sa religion, non seulement son amour de breton pour un écrivain dont sa province a lieu d'être fière, mais encore une

très solide science d'érudit. A chaque ligne de son livre — dont M. Daniel Mornet, nous imaginons-nous, sera satisfait — on sent qu'il a lu tout ce qu'a écrit son héros et tout ce qui a été écrit sur son héros. Les seuls reproches qui pourraient peut-être lui être faits seraient, d'abord, celui d'avoir un ton trop continuellement polémique et trop ouvertement apologétique et, ensuite, celui de n'être pas toujours aussi précis qu'il faudrait et qu'on le voudrait dans ses référenes. Son ouvrage eût gagné à être précédé ou suivi d'une bonne bibliographie du sujet.

Louis Marcel.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Hippolyte Delehaye, bollandiste. *Les Passions des martyrs et les genres littéraires*. Bruxelles, Bureaux de la Société des Bollandistes, 1921. In-8° de VIII-448 pages.

Si l'on ne regardait qu'à la table des matières d'un livre comme celui du P. Delehaye, on serait tenté d'écrire que les historiens de la France ecclésiastique ont peu à y prendre, car les « passions » françaises y tiennent matériellement une petite place, même la lettre des églises de Lyon et de Vienne en 177 (p. 121-125). Mais ce point de vue serait étrangement superficiel. Ce qui importe dans un tel ouvrage, ce n'est pas la liste plus ou moins longue des pièces qui y sont étudiées individuellement. Le P. Delehaye a voulu y traiter des questions principales de cette hagiographie générale, où il est passé maître, et qui a tenté beaucoup moins de plumes que les applications concrètes, bien que les conséquences d'une pareille étude soient de premier intérêt. Il s'agit de classer les « genres » auxquels peuvent appartenir les passions, d'en reconnaître les lois et par conséquent de déterminer avec précision ce que l'histoire peut en attendre. Ainsi procède l'historien profane qui serait inexcusable s'il prenait au pied de la lettre tel trait de satire ou de comédie, tel article de journal... Et cela on le sait de reste. En hagiographie, l'établissement des catégories est plus malaisé. Et la reconnaissance des procédés en usage dans chacune d'elles importe plus encore, naturellement, que l'étiquette elle-même. Ce qui retiendra l'historien d'user avec trop de confiance d'un « panégyrique », fût-il d'un Père de l'Eglise, ce sera la constatation bien acquise de la mise en œuvre par les panégyristes, non de matériaux historiques ou documentaires, mais des recettes enseignées par les rhéteurs. Le P. Delehaye insiste sur la difficulté, voire l'impossibilité d'un classement rigoureux : si telle passion est certainement d'ordre « épique », entendez si elle enchâsse des épisodes suivant les us des rhapsodes, mettant à la charge de chacun des martyrs tous les supplices attestés plus ou moins sûrement pour quelques-uns d'entre eux, et construisant ainsi d'imagination un récit sans valeur, certainement à écarter, il est moins aisé de marquer nettement ce qui peut être retenu comme bien assuré d'une passion qualifiée « historique », et, dans l'intervalle entre le meilleur et le pire de ces documents, toutes les combinaisons se rencontrent, tous les dosages. Le P. Delehaye, en multipliant les analyses et les exemples, donne une très lucide et opportune leçon de méthode, dont tous ceux qui ont à utiliser des textes hagiographiques devront faire leur profit. Et il termine en essayant une mise au point de la notion de « tradition historique »,

question essentielle en histoire et pourtant croix de l'historien, tant les sources qui mettent en œuvre les « traditions » concrètes sont de maniement délicat. On prendra avec le Père une leçon de prudence et de dextérité en cette matière difficile.

René Aigrain.

Dom Ursmer Berlière, de l'abbaye de Maredsous. *L'ordre monastique des origines au* xii*e siècle*. Paris, Lethielleux ou Desclée et Cie, 1921. In-16 de 278 pages (Collection « Pax »).

Précieux petit livre qui permet d'attendre le *Manuel d'histoire bénédictine* que nous promet l'auteur ! C'est la 2e édition des conférences que D. Berlière fit pendant l'hiver 1911-1912 à l' « Extension universitaire pour dames » de Bruxelles et qu'il publia en 1912 ; et cette nouvelle édition, revue avec soin, comporte une annotation abondante que n'avait pas la première.

Les sujets traités sont les Origines du monachisme, l'Apostolat monastique, l'Œuvre civilisatrice, Cluny et la réforme monastique, Cluny et la lutte des Investitures, l'Ordre de Citeaux. Dans chacun des chapitres qu'il leur consacre, D. Berlière aborde toutes les grandes questions qui intéressent l'histoire du monachisme et qui montrent quelle place considérable l'ordre monastique a tenue non seulement dans l'histoire de l'Eglise, mais encore dans l'œuvre de la civilisation. A cet égard, le chapitre consacré à l'œuvre civilisatrice attire l'attention de quiconque désirerait étudier l'histoire d'une abbaye du moyen âge sur les différentes questions que cette histoire doit traiter.

Ce livre peut donc, sous sa forme très sommaire, rendre de très grands services ; nous en recommandons chaleureusement la lecture, en même temps que nous félicitons l'auteur d'avoir réuni les éléments d'une bibliographie choisie, même si nous avons à regretter l'absence de quelques travaux de premier ordre, comme ceux de M. l'abbé Lesne, sur *la Propriété ecclésiastique et l'Origine des menses*, ou de M. Sauvage, *l'Abbaye de Saint-Martin de Troarn* [1].

L. Levillain.

Maurice Beaufreton. *Anthologie franciscaine du Moyen Age* translatée et annotée par M. Beaufreton. Paris, G. Crès, 1921. In-12 de xii-324 pages. Pr. 8 fr. 50.

Il est difficile d'affirmer que tout autre collectionneur de textes aurait fait le même choix que M. Beaufreton. Une méthode était d'ailleurs nécessaire pour opérer un élagage, et chacun est libre de choisir sa méthode.

Notre *anthologie* nous offre seulement des textes possédant une valeur littéraire, des textes se rattachant à l'ascétisme et à la prédication « ces deux moitiés de la vie franciscaine », des textes qui ne sont pas postérieurs à l'année 1453. Un seul, pourquoi ?,

1. Je signale ce travail parce qu'il avait sa place toute marquée après l'indication des ouvrages de MM. Génestal et Allix indiqués p. 154, n. 43.

échappe à ce plan. Il est historique et tiré de Salimbene, et il a trait au passage du roi saint Louis chez les Frères Mineurs de Sens en 1248.

Somme toute nous avons là : saint François d'Assise, le bienheureux Egide d'Assise, le récit de la passion des martyrs du Maroc, le *Sacrum commercium*, Thomas de Celano, Berthold de Ratisbonne, saint Bonaventure, le *Stimulus amoris*, Conrad de Saxe, Jacomino da Verona, les méditations de la vie du Christ, Salimbene, Jacopone de Todi, Angèle de Foligno, Raymond Lulle, les Fioretti, Nicolas Bozon et saint Bernardin de Sienne. Evidemment, nous ne sommes plus là dans les banalités ordinairement citées. Il y a autre chose, et cet ensemble est bon.

Pourquoi ne regretterai-je pas que M. Beaufreton n'ait pas tout à fait abandonné les chemins connus ? Même dans son cadre, il y a la *Luve Run* de Thomas d'Halès, il y a le *Breviari d'amor*. Salimbene valait-il plus d'être cité que la *legenda sanctæ Claræ* ou la biographie de sainte Colette par Pierre de Vaux ? Et si sainte Douceline n'est décidément pas du Tiers-Ordre, Elisabeth de Hongrie n'en est-elle pas, non plus que Marguerite de Cortone ?

Dans son avant-propos, M. Beaufreton affirme que les Franciscains ont exercé une influence sur la littérature en langue vulgaire et l'art de leur temps, par leurs écrits ascétiques et mystiques plutôt que par la prédication (p. IX). J'ai une opinion assez différente. Mettons de côté les *Meditationes vitæ Christi* qui ont eu tant de répercussion sur l'art pictural et le théâtre. En dehors de là, c'est par leurs productions en langue vulgaire que les franciscains ont eu de l'influence sur la littérature. Or, ces productions sont de beaucoup les plus nombreuses en l'art oratoire.

Il y a des productions en langue vulgaire qui ont eu une grande influence sur la littérature et qui ne sont pas des sermons : Ce qu'ont produit Thomas d'Halès, par exemple, et ses successeurs en Angleterre, ce qu'ont donné les poètes italiens et Dante (Tertiaire) à leur suite. Il ne faudrait peut-être pas de longues études pour faire des constatations identiques en Espagne et en Allemagne. Mais l'ensemble des œuvres qui ont eu tant d'influence sur la littérature et l'art et la culture au moyen âge, c'est l'ensemble des sermons franciscains, presque toujours donnés en langue vulgaire.

Les écrits ascétiques et mystiques des franciscains ont eu une autre influence étant à peu près tous rédigés en latin, pendant tout le moyen âge.

A la même page IX de l'avant-propos, M. Beaufreton mentionne l'ascétisme et la prédication, et les présente comme « les deux moitiés » de la vie franciscaine. Sa pensée, la chose est si claire ! n'est évidemment pas d'exclure la doctrine. Saint François a eu de la méfiance vis-à-vis de la science : n'empêche qu'il a nommé saint Antoine de Padoue lecteur de théologie. Et si la doctrine

n'était pas aussi une « moitié » de l'Ordre, que ferait-on alors de saint Bonaventure, et du bienheureux Duns Scot pris en leur qualité de théologiens ? que ferait-on de tous nos docteurs, et de Roger Bacon, et de Nicolas de Lyre, etc.

Tout ceci montre le grand intérêt qu'il y a à feuilleter l'*Anthologie franciscaine*, fort curieuse pour des lecteurs peu au courant de ces matières. P. Ubald d'Alençon.

Geneviève Durtelle de Saint-Sauveur. *Le Collège de Rennes depuis la fondation jusqu'au départ des Jésuites*, 1536-1762. Rennes, Plihon et Hommay, 1918. Extr. des *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, tome XLVI. In-8° de 241 pages, pl.

L'œuvre de l'enseignement à laquelle se sont adonnés les Jésuites, connut, dès le début, un succès remarquable. On peut s'en rapporter sur ce point au témoignage d'un pasteur protestant de Montpellier, qui cherchait à fonder en cette ville une académie « tant pour instruire notre jeunesse, disait-il, que pour épuiser les écoles des Jésuites qui ont aujourd'hui telle vogue que jusques à ceux de notre religion y envoyent leurs enfants » (L. Guiraud, *Etudes sur la Réforme à Montpellier*, t. I, p. 478). Entre les villes qui offraient aux religieux les éléments d'une fondation, se distinguait la cité rennaise. Eclipsée au moyen âge par sa rivale plus heureuse, Nantes, résidence des derniers ducs, elle redevint, avec le xvie siècle et la réunion à la France, la capitale politique et administrative de la Bretagne. La présence du Parlement détermina l'établissement dans ses murs d'une foule de magistrats et officiers de judicature qui offrait, avec les familles nobles et celles de la bourgeoisie issue du commerce, une belle clientèle à l'enseignement du degré que nous appelons secondaire.

Depuis la fin du xve siècle, la ville de Rennes avait mis la main sur l'ancienne école épiscopale en lui fournissant un local. C'est à la place de cet établissement tombé en décadence au cours des guerres de religion que les Jésuites furent appelés à ouvrir leur collège. Les pourparlers durèrent plusieurs années. Un moment on put craindre une rupture. Le général de la Compagnie ayant décidé de confier le collège aux Pères de la Province d'Aquitaine, les Rennais s'émurent à la pensée qu'on allait faire « gasconner » leurs enfants. Les cours commencèrent le 18 octobre 1604 devant six cents élèves, nombre qui s'éleva ensuite jusqu'à deux mille.

Au programme traditionnel observé dans toutes les maisons de ce genre, s'ajouta, en 1653, un cours de marine. Il n'eut qu'une existence éphémère et fut supprimé quelques années avant l'entrée au collège du jeune Duguay-Trouin. Deux caractères oubliés de l'enseignement des Pères, c'est qu'il était gratuit et donné exclusivement à des externes. L'esprit de la maison nous est connu — chose assez singulière — par des livrets de ballets. Le théâtre était devenu un instrument d'éducation et les tirades ressemblaient

à des sermons. Dans l'un des livrets nous relevons cette phrase : « De prétendus philosophes, marchant sur les traces de Machiavel, forment de nouveaux systèmes de politique et sous ombre d'assurer à l'homme une indépendance légitime et naturelle, ébranlent le trône et l'autel par leurs fausses maximes. Les génies de la religion et de la monarchie foudroient ces politiques téméraires ». Ces critiques furent largement payées par la haine des philosophes. Les magistrats de Rennes heureux de flatter l'athéisme en vogue dans les salons lettrés et de détruire une compagnie qui avait souvent disputé à la leur les faveurs du Prince, prirent l'initiative des poursuites. Défense fut enjointe aux Jésuites d'enseigner à partir du 2 août 1762. Qu'y gagnèrent les habitants ? Après le départ des religieux, le collège, dirigé par un chanoine de Saint-Malo, ne put se maintenir à la même hauteur. Tout d'abord la gratuité disparut, une rétribution scolaire fut imposée ; le nombre des élèves diminua, les méthodes des Jésuites, si aigrement critiquées, furent à peine modifiées ; par contre, on put constater, au bout de quelques années, l'abaissement du niveau des études. Cet ouvrage, fruit des recherches les plus sérieuses dans les archives locales et dans celles de la Compagnie, est plus concluant que toute apologie en faveur de l'Ordre dont il rappelle une bienfaisante entreprise.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Georges Weil. *Histoire de l'enseignement secondaire en France* (1802-1920). Paris, Payot, 1922. In-12 de 256 pages.

Une histoire de l'enseignement secondaire en France, pendant le xix° siècle et durant les vingt premières années du xx°, ressemble, nécessairement, plus ou moins, à une nouvelle « Histoire des variations ». Régime légal, programmes, esprit, méthodes, organisation, tout a changé, en effet, dans nos collèges et dans nos lycées depuis 1802 et, au moment même où nous écrivons, de profondes modifications sont encore à la veille de s'y produire.

C'est le tableau de toutes ces évolutions ou révolutions que nous offre M. Georges Weil, professeur à l'Université de Caen, dans le volume que nous avons là, sous les yeux. Etant donné le peu de dimension de l'ouvrage, il ne peut évidemment être question que d'un tableau absolument synthétique. Du moins, pour le composer, l'auteur a-t-il pris un soin louable de se bien documenter. La Bibliographie des travaux consultés par laquelle le livre se termine témoigne de très abondantes lectures. M. Weil a dépouillé, avec attention, les nombreuses monographies de lycées et de collèges qui ont vu le jour, surtout en ces vingt-cinq dernières années. Son attention, on le devine, s'est portée surtout sur l'enseignement public. Des treize chapitres dont se compose son étude un seul est consacré à l'enseignement libre ou, pour lui donner un nom qui réponde mieux à la réalité et qui, du reste, est le seul qui soit conforme au vocabulaire légal et au langage administratif, à l'enseignement privé.

Pour un universitaire surtout, les questions à traiter étaient délicates. Le livre, il le faut hautement reconnaître, fait efforts continus pour rester purement objectif et on peut dire qu'en général il y arrive. Il serait exagéré, évidemment, d'affirmer que l'auteur manifeste pour les collèges ecclésiastiques et pour les petits séminaires une tendresse excessive. On trouvera vraisemblement, d'autre part, que le titre du chapitre relatif à l'histoire de l'enseignement public après le vote de la loi Falloux : *L'Université sous le joug* est quelque peu teinté de noir. Mais ce sont là des détails. Ce que je reprocherais plus volontiers à M. Weil c'est de ne s'être pas toujours défendu contre la tendance, assez naturelle, du reste, aux historiens, de donner des exceptions comme ayant été la règle et de généraliser des faits qui n'ont été, pourtant, que des cas particuliers. Si piquantes, si représentatives même parfois, que soient certaines anecdotes, elles n'en sont pas moins toujours des anecdotes desquelles il y aurait abus de logique à vouloir tirer des conclusions universelles. Et encore faudrait-il prendre garde, par esprit de système, d'en fausser le vrai caractère. C'est ce que ne fait peut-être pas toujours, à son insu, M. Weil. A lire, par exemple, ce qu'il dit, à la page 83, pour prouver « l'indépendance des professeurs de Paris » en 1830, de l'helléniste Planche qu'il nous représente allant traduire aux insurgés « un passage de Polybe sur la façon de faire une barricade » on serait tenté de croire que ce savant a songé à manifester. La vérité est, au contraire (voir Chauvin à l'endroit cité), que c'est « par hasard » qu'il se trouvait au Collège Bourbon quand la scène a eu lieu et « par hasard » aussi qu'il se trouvait lire Polybe.

Tel qu'il est, néanmoins, avec ses qualités et ses imperfections, l'ouvrage de M. Georges Weil est un livre qui se lit avec facilité et même avec agrément. Il aura pour utilité d'appeler l'attention des penseurs sur le grand problème de notre enseignement national et, comme le dit l'auteur, il pourra « fournir un cadre » à des études plus développées. Louis Marcel.

G. Goyau. *Les Dames de la Charité de Monsieur Vincent* (1617-1670). Avec notes iconographiques par M. Portal, prêtre de la Mission. Paris, à l'Art catholique, 1918. Brochure in-8°.

F. Portal, prêtre de la Mission. *Les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul et de la bienheureuse Louise de Marillac.* Paris, J. de Gigord, 1921. Brochure in-8°.

Les manifestations de l'esprit de charité en saint Vincent de Paul furent infiniment variées et attachantes. Mais il n'en est pas de plus frappante pour nous que la double institution des Dames et des Filles de la Charité. Là, en effet, se révèle, sous une de ses formes les plus essentielles, la « Perpétuité » de l'Evangile. Les deux brochures de M. Goyau et de M. Portal, publiées à l'occasion du troisième centenaire de cette fondation, nous font as-

sister aux démarches spirituelles d'où elle est sortie. C'est dire leur charme, qui dépasse de beaucoup l'intérêt de l'histoire des institutions ecclésiastiques proprement dites. Car ici nous pénétrons aux sources mêmes de la vie chrétienne et nous saisissons, comme sur le fait, la grâce créatrice.

M. Goyau s'attache à nous montrer les étapes merveilleuses qui, de 1617 à 1660, jalonnent le développement de cette œuvre. Ce sont les étapes de la misère humaine. De Châtillon-lès-Dombes, de Villepreux, Joigny et Montmirail, la charité se diffuse, flamme mystérieuse, à Paris et dans les provinces. Mais que des misères plus grandes éclatent, que les horreurs de la guerre dévastent, autrefois comme aujourd'hui, la Lorraine et la Picardie, c'est là qu'ira se consumer la passion de dévouement allumée et dirigée par saint Vincent

Cette passion, il l'a fait naître ou fructifier dans les âmes les plus diverses. C'est un dyptique frappant que celui de Louise de Marillac et de Marguerite Naseau. M. Portal s'attache avant tout à montrer l'action de saint Vincent non plus dans le monde des dames de la noblesse et de la bourgeoisie qu'il appelle à son œuvre, mais dans le cœur des humbles servantes, qui, à l'origine, sont les Filles de la Charité. Et si l'histoire d'un pareil « sentiment religieux » ne prête guère à la littérature, il n'en est pas moins vrai que c'est l'histoire la plus attachante pour les amateurs d'âmes. La bibliothèque de tout homme qui s'inquiète de sa propre vie spirituelle ou qui s'intéresse à celle des autres doit posséder ces deux brochures.

En terminant, une des ces critiques sans lesquelles un compte-rendu n'est pas concevable. M. Goyau (p. 9, note) appelle le frère de la première collaboratrice de saint Vincent, Gaspard Baschet de Mizériac. Il faut lire Bachet de Méziriac.

A. Humbert.

Auguste Hamon, S. J. *Sainte Marguerite-Marie. Sa vie intime.* Paris, Beauchesne, 1922. In-16 de 271 pages.

« Je voudrais, nous dit l'auteur dans sa préface, que ce volume se répandît partout, et fût dans toutes les mains, pour faire connaître et aimer de toutes les âmes sainte Marguerite-Marie, l'élue et l'apôtre du Cœur de Jésus. Voilà pourquoi j'ai supprimé toute discussion critique, comme aussi toutes les références. Je demande au lecteur de vouloir bien ajouter foi aux faits que j'affirme, comme à mes citations : faits et citations sont toujours de première main. Toujours j'ai été aux sources. »

Le P. Hamon a quelque droit de parler ainsi. Sa magistrale histoire de sainte Marguerite-Marie, naguère couronnée par l'Académie française, l'a mis hors de pair parmi les biographes de la sainte. On sait qu'il la connaît à fond, et que rien ne lui échappe, ni dans le sujet ni dans aucun de ses alentours. Bien qu'il s'en défende, son nouvel ouvrage, sans discussion critique et sans références, n'en reste pas moins un ouvrage de science, de psycho

logie surtout. L'âme de la sainte y est mise à nu, avec ses qualités naturelles, avec ses vertus, comme aussi avec ses petites lacunes, timidité, indécision, manque d'initiative quelquefois.

Analyser cette analyse n'est pas chose facile. Il faut la lire d'un bout à l'autre, et le lecteur n'aura aucune peine à le faire, car un souffle de vie anime ces pages.

La première partie du livre traite des dons naturels de la sainte, la seconde des grâces surnaturelles. Sans méconnaître l'influence du milieu, du pays de Bourgogne, de la famille Alacoque, des paysans devenus bourgeois et montant vers la noblesse, le P. Hamon nous montre, dès la première page, une influence supérieure qui s'empare de l'âme de Marguerite, et la dirigera toute sa vie. Son Maître, son vrai Maître, c'est Dieu. Cette enfant a les qualités de la race, elle n'est nullement une endormie, elle est vivante et pleine de charme. Peu cultivée, elle est, comme Jeanne d'Arc, remplie de bon sens. Si l'imagination manque, la sensibilité est exquise. Sa langue est celle de la fin du XVIe siècle. L'onction répandue sur tous ses récits fait oublier le style diffus et traînant. Il y a beaucoup d'énergie dans sa volonté et son cœur vibre à toutes les émotions généreuses.

Sur ce fond, la grâce élève une grande sainte. C'est d'abord la consolation, puis la lutte, enfin l'entier abandon à Dieu. Marguerite Marie devient l'élue du Cœur de Jésus, son apôtre à l'intérieur et à l'extérieur du Monastère, après avoir d'abord été sa victime. Quand sa mission est terminée, elle meurt et la dévotion au Cœur de Jésus se lève resplendissante derrière son sépulcre.

C'est dans l'âme de la Sainte que nous lisons toutes ces choses. L'historien, qui sait si bien raconter, raconte peu : il met sous nos yeux un livre écrit par Dieu même, écrit dans une âme. C'est l'originalité de son ouvrage. Th. MALLEY.

Dom Bernard DU BOISROUVRAY. *Monseigneur Gay, sa vie, ses œuvres, d'après des documents inédits.* Tours, Mame, 1922. 2 vol. grand in-8° de XVIII-431 et 448 pages. Pr. 35 francs.

Il n'existait de Mgr Gay, l'auteur de *la Vie et les vertus chrétiennes* et des *Elévations sur la vie et la doctrine de N.-S. Jésus-Christ*, l'auxiliaire du cardinal Pie et par conséquent l'un des membres les plus en vue de l'épiscopat français lors de luttes mémorables, qu'une fort courte biographie, publiée en 1910 par l'abbé G. de Pascal, et elle était loin de répondre à ce que l'on désirait savoir d'un homme si éminent. On ne reprochera pas à dom du Boisrouvray de ne pas lui avoir fait bonne mesure ; deux forts volumes in-8°, il est permis de trouver que c'est long, et que l'exposé eût gagné en agrément à être plus rapide, sans rien perdre de son utile information. L'essentiel est que le tableau de cette vie soit peint avec exactitude ; et l'un des hommes qui ont le mieux connu Mgr Gay, Mgr Rivière, aujourd'hui archevêque d'Aix, a rendu sur cette ressemblance du portrait un témoignage dont il

serait malséant de ne point se tenir pour satisfait. Charles Gay, converti après une jeunesse peu chrétienne, s'emploie tout de suite à convertir le reste de sa famille. Ses préférences le portèrent d'abord vers l'école libérale, et il approuva en 1848 l'*Ere nouvelle* du P. Lacordaire, qui l'avait désigné pour le suppléer à la tête du Tiers-Ordre dominicain à Paris et qui le prit même pour confesseur. Mais, sous l'influence de l'abbé de Ségur, avec qui l'abbé Gay vécut quelque temps dans une petite communauté libre de prêtres installée rue Cassette, il s'orienta de plus en plus vers l'ultramontanisme, et les relations qu'il noua ensuite avec Mgr Pie, dont il devint le vicaire général, le firent avancer plus encore dans cette voie. Mgr Gay, devenu évêque d'Anthédon et auxiliaire de Poitiers, après avoir pris une part active comme théologien consulteur au Concile du Vatican, appartint jusqu'au bout à l' « école de Poitiers », et son biographe, qui visiblement a les mêmes préférences, n'en est que plus à son aise pour raconter les luttes où son héros joua un rôle beaucoup plus efficace que ne le donnaient à penser les apparences ; çà et là un historien qui appartiendrait à une autre école pourrait apprécier différemment des formules peut-être excessives, comme il en échappe en pleine bataille à des gens qui tiennent à leurs idées et à leurs amis... Un des épisodes les plus curieux, et aussi les plus pénibles, de cette vie est la lutte que Mgr Gay soutint, après la mort de Mgr Pie, contre son successeur, Mgr Bellot des Minières, lutte qui se termina heureusement par un accord, mais qui avait été poussée très loin, jusqu'aux *Humbles remontrances* du chapitre à l'évêque et à l'interdiction adressée par celui-ci à Mgr Gay de célébrer pontificalement dans le diocèse de Poitiers. Dom du Boisrouvray n'a pas reculé devant le récit de ces dissensions regrettables, dont tous les acteurs ne sont pas morts ; l'un d'eux, alors vicaire général de Mgr Bellot des Minières, a, je crois, fait circuler des mémoires rectificatifs, que je n'ai pas lus ; il serait en tout cas prématuré de prendre cette histoire pour définitive ; et sans doute ne faut-il laisser ni à l'un ni à l'autre des deux « partis » le monopole des torts. Mgr Gay, retiré à Paris, y vécut jusqu'en 1892, occupé de prédications, de livres à publier et de direction. C'était le ramener à ce qu'il y eut de meilleur dans sa vie. Dès le temps de son intimité avec Lacordaire, celui-ci lui adressait une âme d'élite, la mère Thérèse-Emmanuel, des Dames de l'Assomption ; par la suite, l'abbé Gay s'occupa surtout des Carmélites (il fut le véritable fondateur du Carmel du Dorat), mais joignit à leur direction celle de beaucoup d'autres communautés. Telle fut l'origine de ses ouvrages, d'abord prêchés à ces auditoires de choix, et qui, achevés et publiés non sans peine au milieu des accidents de santé qui ne cessaient de frapper l'auteur, ont eu tant de succès auprès des âmes chrétiennes en France et au dehors, malgré le style tendu qui en rend la lecture assez difficile. Peu d'auteurs ascétiques modernes sont aussi riches de substance. Et, ce qui est mieux en-

core, on voit par les deux volumes de dom du Boisrouvray que Mgr Gay vivait tout le premier cette forte doctrine. C'est sous cet aspect qu'il mérite de demeurer de préférence dans la mémoire des hommes. René AIGRAIN.

Mère Marie de Jésus, fondatrice et prieure du Carmel de Paray-le-Monial (1853-1917). Au monastère de la Sainte-Trinité de Paray-le-Monial, 1921. In-8° de 492 pages.

Ce livre nous révèle en partie les secrets d'une âme qui, sans le chercher, sans presque s'en apercevoir, a bien mérité du Carmel de France et de l'Eglise. Prieure du Carmel de Dijon, deux fois, elle a tenté et réalisé l'impossible. Pénétrer dans une caserne pour y retrouver quatre-vingt corps de carmélites mortes avant la Révolution et ensevelies on ne savait où, pratiquer dans la caserne des fouilles qui durent plusieurs mois, retrouver, exhumer, rapporter au couvent quatre-vingt religieuses, n'était-ce pas une chose impossible ? Mère Marie de Jésus la réalisa. Sa fondation du Carmel de Paray-le-Monial est plus étonnante encore. C'est quand on va fermer les couvents, que Mère Marie de Jésus en ouvre un nouveau. La sagesse humaine condamne son projet, les ressources matérielles lui manquent, le cardinal Perraud, sans lequel on ne peut rien, refuse d'abord la permission. Confiante en l'avenir, la prieure attend, les obstacles sont levés peu à peu. Le cardinal Perraud, qui voit la main divine, est gagné. Paray-le Monial s'enrichit d'un Carmel, « le plus pauvre de France » mais qui a une sainte à sa tête. Le surnaturel rayonne à travers ces pages, un surnaturel discret, mais puissant. On ne voit pas de miracle proprement dit, on sent partout l'assistance divine, on touche, en quelque sorte, le Christ présent dans le monastère, vivant dans les âmes !

Outre l'intérêt des faits, le livre a par lui-même un grand charme : c'est le récit d'une âme nous faisant entrer dans une âme qu'elle a profondément aimée. De l'anonyme auteur l'ambition est sans doute d'attirer des âmes au Carmel : il a pris le bon chemin pour cela : il est vrai. La poésie de son livre ne dissimule pas les austères réalités de la vie religieuse, et cette lecture est aussi propre à prévenir, à faire tomber les vocations fausses qu'à en susciter de véritables. Th. MALLEY.

Mgr LAVEILLE. *Un condisciple et émule du Curé d'Ars. Marcellin Champagnat, prêtre mariste, fondateur de l'Institut des Petits Frères de Marie* (1789-1840). Paris, Téqui, 1921, In-8° écu de x-438 pages.

Marcellin Champagnat, neuvième enfant d'un paysan aisé, naquit à Marlhes (Loire) le 20 mai 1789. D'une piété précoce, il semblait prédisposé au sacerdoce, mais sa difficulté à apprendre le latin retarda son entrée au séminaire, où il rencontra Jean-Marie Vianney et Jean-Claude Colin, fondateur des Maristes. Enfin prê-

tre le 22 juillet 1816, il est nommé vicaire à La Valla, canton de Saint-Chamond, tout près de son pays natal. Tout en s'adonnant vaillamment aux obligations du ministère paroissial, la prédication, le catéchisme où il excella, la visite des malades, il entreprend l'œuvre qu'il avait donnée pour but à sa vie, l'enseignement de la jeunesse des campagnes, une quinzaine d'années avant la loi Guizot sur l'enseignement primaire. En 1824 Marcellin Champagnat fut déchargé du vicariat de La Valla. Les nombreuses tribulations qu'il eut à subir ne purent abattre sa confiance : la sainte Vierge était patronne des Petits Frères et ne pouvait les abandonner. Pendant toute la vie de Marcellin Champagnat, les Petits Frères de Marie furent en quelque sorte subordonnés aux Maristes de Jean-Claude Colin, établis dans le diocèse de Belley. Le bref du 29 avril 1836 apporta aux deux Sociétés l'approbation pontificale. Le développement de sa congrégation, dont on lui demandait partout des Frères, faisait souhaiter au fondateur d'obtenir l'autorisation légale. Mais c'est en vain que Marcellin Champagnat affronta les difficultés de voyages à Paris ; les ministres Guizot et Salvandy firent traîner l'affaire en longueur, sans opposer un refus formel à la demande. Les travaux apostoliques avaient prématurément épuisé sa santé, d'ailleurs compromise par d'extraordinaires privations. Marcellin Champagnat venait à peine de dépasser 51 ans quand il mourut le 6 juin 1840. Ce prêtre modèle avait réalisé sans bruit une des plus belles œuvres du XIXe siècle. Le 11 juillet 1920 ses vertus furent déclarées héroïques : c'est là une grande étape en vue de sa béatification.

Paul Deslandres.

Bourdaloue. *Sermons sur l'impureté, sur la conversion de Madeleine et sur le retardement de la pénitence.* Introduction et notes de Gonzague Truc, avec un portrait sur bois par Ouvré. Paris, éditions Bossard, 1921. In-16 de 205 pages. Pr. 12 fr.

Il faut louer l'éditeur d'avoir donné place à Bourdaloue dans ses « chefs-d'œuvre méconnus » et le commentateur d'avoir fait connaître, vu du dehors, le merveilleux « moraliste » dont il a vraiment pénétré le génie. On doit regretter cependant que la formule même de ces éditions pour bibliophiles, d'un prix d'ailleurs excessif, malgré la valeur de l'introduction et des notes[1], oblige

1. Malgré le soin donné et dû à ces volumes, pour lesquels on voulait « une exécution parfaite » digne des presses et du papier, on souffre d'y relever certains *errata* qui eussent fait le désespoir d'Elzévir ou de Plantin, si ces imprimeurs d'autrefois les avaient pu laisser passer. Sans parler des œ des textes latins, communément employés pour *æ*, ou de distractions comme (p. 200) le rappel de la page 121, où on lit à tort *112*, pourquoi faut-il (p. 196) que la note de la page 57, rectifiant un texte de Job mal cité, y insère ce solécisme vraiment inattendu : ubi... *nulla* ordo (*sic*)? Ce sont là distractions malencontreuses dans une impression si soignée et si chère, qui incombent à la fois et solidairement au prote et à l'auteur.

le commentateur à renvoyer celles-ci *ad calcem*, même lorsqu'il s'agit d'une simple référence biblique qu'il ne valait pas la peine de chercher si loin. Cette superstition d'une lecture soi-disant plus facile qui commande toute la collection n'est en rien imputable à M. Gonzague Truc, qu'il convient de louer sans réserve pour le soin et l'intelligence de son commentaire. Rarement on a aussi nettement analysé la puissance et l'originalité de Bourdaloue, envisagé comme « psychologue évangélique », attentif à dénoncer les périls et les séductions du siècle, par l'anatomie experte du cœur humain. Il faut lire à ce point de vue la conclusion de l'introduction (p. 41-48) qu'on voudrait citer ici, parce qu'elle dégage, mieux qu'on ne l'avait jamais essayé, le mérite réel de cet orateur, fort indépendant des allusions contemporaines et des « portraits » par lesquels une critique conventionnelle entendait expliquer sa vogue, et qui « nous ouvre, comme les grands, une vue en profondeur sur la vie » parce qu'il « saisit et isole un moment de l'éternel humain » (p. 47).

Signalons aussi (p. 17) une magistrale mise au point de la valeur essentielle de Bourdaloue, « rangé par une classification arbitraire parmi les grands hommes secondaires de son siècle », alors qu'il « ne le cède à personne par la hauteur des vues, par la pénétration de l'esprit, par le génie personnel et que son œuvre reste pour nous un trésor, où nous pouvons puiser comme dans les meilleurs ». Sans excepter Sainte-Beuve (et l'éloge est de poids), peu des critiques qui ont appliqué leur attention à Bourdaloue, ont mieux compris son « génie d'ordre psychologique surtout » (p. 26) et plus finement expliqué pourquoi « cet homme qui connaissait le cœur des hommes » (p. 25) « dépasse l'actualité transitoire du jour pour plonger dans l'actualité perpétuelle de l'homme » (p. 33) « touche le cœur par la pratique du cœur... émeut... par la suite du discours... [et] atteint le sentiment par la raison » (p. 45). Vraiment on ne peut qu'applaudir à cette introduction remarquable, qui réagit contre tant de jugements tout faits, proteste contre la théorie commode du succès dû aux portraits et aux allusions, et distingue avec sagacité ce que perd la « petite histoire » à ne point posséder un texte commenté, de ce que gagne l'étude psychologique d'un auteur qui, ayant usé de son siècle sans en vivre, reste vivant à travers les siècles, et donc, toujours près de nous.

M. G. Truc constate, dans sa Note sur le texte (p. 49) que « l'original parlé », tel que nous le livrent les copies sténographiées du temps, au lieu de nous donner une « idée plus directe » de Bourdaloue, n'a point, parfois, « toute la saveur de l'original écrit ». Loin d'y contredire, j'avouerai que ce « résultat » me semble tout à fait indifférent, le but de la publication des « doublets » n'étant nullement, dans ma pensée, de rehausser ni de diminuer Bourdaloue dans l'estime des lecteurs. Je n'ai cure de sa réputation littéraire, laissant chacun à ses préférences. Mais si M. Truc

veut savoir pourquoi je n'ai pas adhéré à la suggestion de M. Alexandre Brou et commencé par publier « le texte courant », il en verra les raisons, toutes terre à terre, dans l'introduction du second volume des Œuvres complètes (p. x), sous presse depuis deux ans, mais qui vient d'être publié lorsque paraît enfin ce jugement trop sommaire sur le Bourdaloue des chefs d'œuvre méconnus.

Eugène GRISELLE.

Frédéric ROUVIER. *En ligne. L'Eglise de France pendant la grande guerre* (1914-1918). Paris, Perrin, 1919. In-12 de 552 pages.

L'auteur a indiqué clairement son but, page 5 :

« En racontant ce que je vais raconter, je ne veux pas prétendre que les catholiques ont seuls fait leur devoir devant l'ennemi : pareille affirmation serait en quelque sorte impie envers le Pays. Je n'ai pas davantage l'intention secrète d'insinuer que pour splendides qu'aient été les actes de dévouement ou de vaillance de ceux qui ne croient pas, les catholiques, leurs prêtres, leur religieux, leurs religieuses, se sont montrés plus héroïques encore. J'entends simplement faire pour l'Eglise de France ce que d'autres ont fait très légitimement, pour l'Université, pour l'Institut, pour la Presse, pour le Barreau, pour le Palais ; parce que, comme l'a dit excellemment M. Thamin, recteur de l'Académie de Bordeaux, il y a eu de l'héroïsme pour tous et chaque corporation peut faire, même inachevé, le compte de ses gloires, qui ne sont que des rayons de la gloire commune. Je désire fournir aussi la preuve que dans cette abondante moisson d'héroïsme la gerbe cueillie au feu pour l'Eglise de France a été aussi belle que n'importe quelle autre gerbe ».

Quiconque, en effet, aurait besoin pour lui-même ou pour d'autres de rassembler les éléments de cette preuve lira facilement et avec profit l'ouvrage de M. R. Les évêques dans leur action très large et parfois collective sur le moral du pays, le clergé resté sur place dans les régions envahies, le clergé mobilisé dans les unités combattantes, dans les formations sanitaires, dans le service de l'aumônerie, les religieux un peu partout, les religieuses dans les ambulances et les hôpitaux, les simples fidèles de tous rangs et de tous grades dans tous les postes, lui ont fourni autant de chapitres nourris de faits, de chiffres et d'anecdotes. Tel quel et sans avoir épuisé la matière — le sera-t-elle jamais ? — cet ouvrage est un bon répertoire d'actes de dévouement les plus variés, nettement inspirés par la foi catholique étayant le patriotisme français, et il peut se terminer légitimement par cette conclusion qu'il serait injuste de la part des pouvoirs publics de méconnaître les services spécifiques du catholicisme et de lui refuser la liberté.

M. BODET.

Auguste RODIN. *Les cathédrales de France*. Paris, A. Colin, 1921. In-16 de VIII-228 pages.

La première édition, édition de grand luxe, enrichie de dessins

du maître, avec une introduction de Charles Morice sur l'art du moyen âge, la vie et la mort des cathédrales, était épuisée. M. Léonce Bénédite a eu l'heureuse idée de publier en une édition plus simple, — bien qu'encore très soignée comme papier et comme typographie, — et à la portée de tous, les méditations de Rodin devant nos grandes cathédrales et les modestes églises de campagne. Ce que l'on trouve ici, ce n'est pas l'analyse des monuments, ce n'est pas une notice archéologique, c'est la pensée du grand sculpteur, ce sont « ses extases, ses contemplations, ses méditations, ses observations judicieuses et originales, éparses en notes parfois décousues et sans suite, mais pleines de saveur par leur spontanéité, leur charme ou même leur ingénuité ». Quelle vie dans ces pages ; comme la cathédrale s'anime pleine des images du passé ; quelle indignation contre les destructeurs, et plus encore contre les restaurateurs, même les plus savants : « la science ne suffit pas à produire la beauté », contre les ouvriers qui ne savent plus manier l'outil « de biais, seul moyen d'atteindre à des effets modelés » ; et cette remarque d'un technicien nous éclaire aussitôt sur une des raisons de la déchéance générale des œuvres restaurées. Tels passages sur le rapprochement des grecs et des gothiques, sur les rapports de la musique et de l'architecture, sur le symbolisme et la valeur décorative de la flore gothique sont à retenir. Et que de phrases à noter comme celle-ci : « Les cathédrales françaises sont nées de la nature française. C'est l'air à la fois si léger et si doux de notre ciel qui a donné à nos artistes leur grâce et affiné leur goût ».

Marcel Aubert.

Albert Boudon-Lashermes. *Le vieux Puy. Le grand paraon de Notre-Dame et l'église du Puy de* 992 à 1921. Le Puy, 1921. In-4° de 208 pages, fig.

Dans ce volume, qui renferme un grand nombre de renseignements intéressants, l'auteur étudie l'histoire de l'église de Puy du x° siècle à nos jours, notant avec soin toutes les cérémonies, les événements religieux, pèlerinages, croisades, conciles, pardons, jubilés, le passage au Puy des princes et des grands personnages venus prier la Vierge.

Parmi les statues les plus vénérées se trouvait une « Vierge noire » qui doit être, comme la plupart des Vierges noires, la copie d'une ancienne Vierge romane ; l'auteur lui cherche une origine orientale, et pense qu'elle est une statue d'Isis apportée d'Egypte et honorée ensuite par les chrétiens comme représentant la Vierge, ce qui nous paraît bien improbable. M. Boudon-Lashermes consacre des notices détaillées aux autres Vierges célèbres de la région, aux objets religieux et mobiliers les plus importants : chaires, vases sacrés, étoffes, grilles, buffets d'orgue.

M. Gaston de Jourda de Vaux a enrichi le volume de nombreux dessins, plus pittoresques que documentaires. M. A.

Jean Régné, archiviste de l'Ardèche. *Histoire du Vivarais*, publiée sous les auspices du Conseil général de l'Ardèche. Tome Ier : *Le Vivarais depuis ses origines jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Empire* (1039), par le chanoine J. Rouchier. Tome II : *Le développement politique et administratif du pays de* 1039 *à* 1500, par Jean Régné. Largentière, impr. E. Mazel, 1914, 1921. 2 in-8° de CL-723 et XV-519 pages.

M. Jean Régné avait publié, à la veille de la guerre, une nouvelle édition de la remarquable *Histoire du Vivarais* mise au jour, il y a soixante ans, par le chanoine Jacques Rouchier. Le texte de M. Rouchier, augmenté par le nouvel éditeur de dissertations et de notes, était précédé dans ce volume, de deux copieux chapitres sur la géologie et la préhistoire du pays, dûs à des spécialistes, M. Elie Reynier et M. le Dr J. Jullien.

Cet excellent travail faisait désirer la publication du tome deuxième, que M. Régné nous donne aujourd'hui, malgré la guerre et toutes les difficultés qui y en sont nées. L'attente n'a pas été déçue. M. Régné divise son second volume en deux parties : le Vivarais, terre d'Empire (1039-1305) ; le Vivarais, terre de France (1305-1500). Dans cette dernière période, il étudie la défense du pays pendant la guerre de Cent ans (1343-1446), puis l'administration royale (1343-1500).

C'est le premier travail d'ensemble sur ces cinq siècles d'histoire provinciale. Ce serait peu de louer l'effort courageux de l'auteur : son livre, qui offre des chapitres tout à fait nouveaux, peut être considéré comme un modèle de méthode et de sagacité. L'Académie des Inscriptions vient de lui accorder le second prix Gobert ; la récompense est amplement méritée. A. L. S.

J. Depoin. *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien.* Tomes IV et V. Abbaye de Ligugé ; Paris, A. Picard, 1921. 2 vol. in-8° de 246 et 165 pages (Archives de la France monastique, vol. XX et XXI).

Nous avons rendu compte antérieurement, ici même (t. VII, p. 164-166), des trois premiers volumes de ce Recueil, dont les tomes V et VI contiennent environ 400 documents datant des règnes de saint Louis et de Philippe le Hardi. La méthode suivie étant la même que pour les premiers tomes, nous ne reviendrons pas sur les détails que nous avons déjà donnés ; signalons seulement que de nombreux actes intéressent l'histoire topographique de Paris. A noter également, entre autres textes importants, une enquête faite en 1244 sur le revenu des cures du diocèse de Paris soumises au patronage de l'abbé de Cluny (t. IV, p. 165), et un tableau de la mouvance féodale de Saint-Martin-des-Champs en 1258 (t. V. p. 32. La source de ce texte n'est pas indiquée).

Au tome IV sont joints deux appendices : une liste des corrections aux quatre premiers volumes, en six pages ; et une concordance des éditions du *liber testamentorum* données par l'auteur au

tome Ier du Recueil et par la Conférence des Sociétés historiques de Seine-et-Oise en 1905. P. Piétresson de Saint-Aubin.

Geneviève de Saint-Sauveur. *Dix-huit lettres de Le Coz.* (Extr. des *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*). Rennes, Plihon et Hommay, 1921. In-8° de 35 pages.

Ce petit recueil est un supplément à la *Correspondance de Le Coz*, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine et métropolitain du Nord Ouest. publiée par le P. Roussel en 1900-1903. Il confirme et, sur certains points, complète le livre où le même religieux a tracé l'histoire du prélat. Des détails nouveaux s'y trouvent, en particulier sur les points suivants : l'installation du clergé constitutionnel, la réouverture des églises après la Terreur, et la préférence persistante marquée par les corps municipaux en faveur des prêtres réfractaires. Les textes sont accompagnés de notes et de commentaires bien étudiés qui les replacent dans leur cadre historique. On regrette seulement que l'auteur n'ait pas indiqué la concordance des dates du calendrier républicain avec celles du grégorien. B.-A. P. H.

Abbé Jean Sarrète. *Une sainte anonyme*, xve *siècle, trouvée au Vieux-Saint-Jean de Perpignan* (*Sainte Dorothée, patronne des jardiniers fleuristes*). Perpignan, 1922. In-8° de 64 pages avec grav. hors texte.

Faute de pouvoir nous faire une opinion personnelle sur cette statue de bois, d'ailleurs très mutilée, dont la reproduction en photogravure n'a pas donné un excellent résultat, nous admettons volontiers que cette statue, en laquelle l'auteur veut voir une sainte Dorothée, patronne des jardiniers, offre les caractères de l'art du début du xve siècle. Mais l'argumentation de M. l'abbé Sarrète tendant à voir dans la lettre P, sculptée sur le vêtement de la sainte, l'initiale d'un certain sculpteur Pierre Pascal, sculpteur obscur dont aucune œuvre ne subsiste, nous semble pécher par la base, car, là où les éléments de comparaison manquent, l'archéologue perd ses droits. Nous avons d'ailleurs eu la curiosité de rechercher la trace de cet artiste dans le livre de M. P. Vidal (p. 182) auquel renvoie l'abbé Sarrète : il n'en est nullement question à la page indiquée par la référence. Nous avouons également n'avoir pas très bien saisi la pensée de l'auteur lorsqu'il nous dit, en parlant de la couronne de la statue (p. 30) : « Cette couronne est dite immarcescible, parce que formée d'un bandeau de plantes et de fleurs ». L'épithète *immarcescible*, d'ailleurs peu employée, s'applique exclusivement à une fleur ou à une plante non sujette à se flétrir. La couronne des élus est-elle autre ? *Immarcescibilem gloriæ coronam*, lit-on à la messe, dans la Préface des saints propre au diocèse de Paris. Jean Vallery-Radot.

Sœur Marie Angélique de Jésus, Carmélite déchaussée (1893-1919). Notes autobiographiques. Carmel de Pontoise, 1922. In-8° de 263 pages avec 6 grav.

« En toute sincérité, je ne crois pas qu'il y ait dans l'Eglise de la terre beaucoup d'âmes plus belles que celle-là. » Ces paroles écrites peu de jours après la mort de la Sœur, par le religieux qui l'avait dirigée dans les années décisives de la vie, ces paroles expliquent le charme profond du livre et l'impression qu'il laisse au lecteur.

Une enfant, une petite Parisienne, fille unique de parents, dont elle est l'idole, et qui l'élèvent en serre-chaude, révèle, toute jeune encore, d'admirables talents d'artiste, et attire l'attention du conservatoire. Mais Dieu veut pour lui seul cette enfant que pourrait lui disputer la gloire humaine.

Merveilleusement pure, d'une candeur charmante, d'une simplicité qui gagne de suite la confiance, généreuse, ne pouvant trouver le bonheur que dans l'oubli d'elle-même, elle est faite pour le sacrifice complet. Dieu l'y conduit, sans lui dire d'abord son secret, sans le laisser deviner à son entourage. Quand l'heure a sonné, cette jeune fille qui jouait du piano, qui suivait des cours, qui allait en vacances chez ses amies, se trouve Carmélite à Pontoise. Elle y porte déjà une vie surnaturelle très intense, l'oraison passive à un haut degré, et une présence mystique du Christ en son âme qui pourrait étonner même des Carmélites. On peut la croire, quand elle parle de tout cela : elle n'a rien d'une visionnaire, pas plus l'hallucination que l'entêtement ; elle a même peu d'imagination. Elle trouve, pour expliquer ce qui se passe en elle des expressions si exactes, si appropriées, si précises, qu'il est bien difficile de ne pas voir en son âme l'action de Dieu, une action spéciale qui la classe parmi les contemplatifs et les mystiques. Or l'histoire de l'Eglise a toujours fait une place aux contemplatifs et aux mystiques. Th. Malley.

Georges Goyau, *Papauté et chrétienté sous Benoît XV*. Paris, Perrin, 1922. In-16 de x-244 pages. Prix 7 fr.

L'essentiel de ce nouveau livre est composé de deux articles de la *Revue des Deux Mondes* parus sous ce titre : « Sur les horizons du Vatican ». M. Georges Goyau a bien raison de mettre en valeur l'importance du pontificat de Benoît XV pour lequel, selon la juste remarque d'un journal protestant, l'histoire sera plus équitable que ses contemporains. On ne dit pas assez, pendant la guerre, avec quelle ardeur le souverain pontife avait embrassé la cause de la Belgique et de tous ceux qui souffraient. Les Orientaux, en élevant à Benoît XV une statue de son vivant, ont été plus reconnaissants que les Occidentaux. Le Père commun des fidèles « dominant sur un chaos de frères ennemis, » ne fut pas compris. Mais l'Eglise catholique, grâce à lui, ne fut pas la grande vaincue de la guerre, comme beaucoup l'avaient espéré ; le prestige de la

papauté sort grandi de la conflagration et beaucoup de nations protestantes ont devancé le retour de la France à Rome.

C'est avec la plus grande affection que M. Goyau suit les relations de Benoît XV avec nos frères séparés : l'ambassade anglaise au Vatican n'est pas le seul symptôme de l'amélioration des rapports entre Londres et Rome et bien des paroles du pape ont été au cœur des protestants anglais. A l'autre bout de l'Europe, le pape compatit à la profonde détresse de l'Eglise russe et sa charité n'oublie pas nos frères persécutés. Benoît XV a fondé une Congrégation spéciale pour les affaires d'Orient et a déclaré le Syrien saint Ephrem docteur de l'Eglise universelle.

Si l'Eglise catholique n'a pas été admise dans la Société des Nations, au grand dommage de cette Société, Benoît XV n'a pas manqué une occasion de faire des vœux pour son succès. L'Eglise n'a d'ailleurs qu'à se souvenir de ses plus grands docteurs, dont M. Goyau donne une énumération impressionnante, et elle applaudit toujours à la mise en œuvre de ses propres idées même quand la source n'en est pas citée. C'est une des plus nobles traditions de la papauté d'avoir sans cesse tenté de maintenir ou de rétablir la paix entre les princes chrétiens. M. Goyau fait appel à nos juristes catholiques pour qu'avec leur science unie à la foi ils préparent une encyclique du droit des gens.

Paul Deslandres.

Yves de La Brière, *Les Luttes présentes de l'Eglise. Cinquième série. Au dénouement du grand drame, années* 1918 et 1919. Paris, G. Beauchesne. In-8° de 420 pages.

Voici plus d'un an que le R. P. Yves de La Brière a recueilli en un fort volume les chroniques publiées par lui dans les *Etudes* au cours des années 1918-1919. Ce volume forme le cinquième de la série, et dépasse peut-être encore les précédents par l'importance et par l'intérêt. Le livre résume, dès le début, l'histoire du grand drame qui trouva son cadre entre 1914 et 1918. Il se poursuit par l'exposé des enseignements religieux, philosophiques et politiques des quatre tragiques années ; puis par la synthèse des négociations du traité de Versailles et l'examen des problèmes politico-religieux rendus actuels en raison de l'immense effort tenté pour la réorganisation du monde. Telles la question pontificale à la conférence de Bruxelles ; la question des cultes et de l'enseignement en Alsace-Lorraine reconquise ; la question du protectorat catholique du Levant et de l'Extrême-Orient. Telles également les questions de politique intérieure et religieuse durant la première année d'après-guerre : les prières nationales et la légalité française ; l'enseignement des évêques et les initiatives des élites ; la consultation nationale de 1919 et les libertés catholiques. A l'occasion de la réception de Mgr Baudrillart à l'Académie française, le P. de La Brière, son élève, écrit un chapitre fort intéressant, et qui n'est point ici un hors-d'œuvre, sur le chef de la propagande catholique française à l'étranger. Enfin, après

une juste revue de l'histoire de l'Eglise de France sous le septennat du président Poincaré, le volume se ferme sur un chapitre qui rappelle l'historique et décrit la consécration de la Basilique de Montmartre.

Même en face de tels événements et de tels problèmes, il semble qu'aucune vue n'échappe au regard pénétrant du maître en politique religieuse et internationale qu'est le P. de La Brière, et que nul élément d'importance ne se dérobe à la puissante synthèse qu'il fait de ces deux années à la fois magnifiques et redoutables. Ces chroniques sont vraiment de l'histoire que l'on dirait écrite avec tout le calme qui lui est nécessaire ; seul peut-être l'accent parfois vibrant de l'émotion leur donne un caractère de vivante actualité. Mais cette émotion elle-même, qui ne trouble pas un instant la clairvoyance de l'écrivain, est un charme de plus pour le lecteur.

Ce volume sera certainement remarqué comme un des plus beaux de la série des *Luttes présentes de l'Eglise*. Il se tient, d'un bout à l'autre, à la hauteur des événements qui ont si fortement marqué notre histoire religieuse et nationale au cours de 1918 et 1919 : la dernière année de la guerre et la première année de la paix. Nous ne pensons pas qu'il puisse en être fait un plus bel éloge.

F. Boulliau.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Tome XXI. Rodez, Carrère, 1921. In-8° de 595 p.

C. Couderc : *Le président Doat en Rouergue*, p. 179-223. Notes sur l'origine de la collection Doat de la Bibliothèque nationale, surtout en ce qui concerne les manuscrits copiés en Rouergue. L'auteur utilise un lot de documents entrés récemment à la Bibliothèque nationale et publiés par M. H. Omont, dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, LXXVII (1916), 286-336.

M. Constans : *Un épisode de l'histoire religieuse du Rouergue. Mademoiselle de Sainte-Croix ou Sœur Rose* (1651-1722), p. 252-306. Il s'agit d'une « béate » visionnaire janséniste. Soupçonnée d'abord de possession diabolique dans son pays d'origine, elle alla à Paris, fut pénitente de l'abbé Boileau, se fit remarquer par ses excentricités religieuses, fut successivement chassée de leurs diocèses respectifs par Mgr de Harley, le cardinal de Noailles, Bossuet, et alla mourir à l'hôpital d'Annecy.

J. Artières : *Documents inédits sur la ville de Millau ; VII : passage de saint Vincent Ferrier à Millau*, p. 565-570. Extrait d'un livre de comptes, relatant les dépenses faites au jour le jour par la ville, à l'occasion du passage de ce célèbre missionnaire, du 29 juin au 29 juillet 1416. Renseignements circonstanciés sur cet événement, écrits en patois de l'époque.

Revue historique du Rouergue.
Tomes III, 1921. Rodez, Impr. catholique.

J. T. (chanoine J. Touzery) : *Episcopat de saint Dalmas ; évêché d'Arisitum*, p. 157-161, 169-172, 181-184, 193-197. Etude sur la situation géographique et l'origine de l'ancien évêché d'Arisitum ; recueil des textes anciens et des appréciations des historiens modernes ; discussion de ces documents et de ces opinions. — La mention de cet évêché apparaît pour la première fois dans Grégoire de Tours ; plusieurs historiens, notamment Mgr Duchesne, ont admis qu'Arisitum était devenu Alais. D'autres ont situé ce petit diocèse sur le territoire actuel de l'évêché de Rodez, dans la partie limitrophe du diocèse de Nîmes. Cette circonscription ecclésiastique disparut au VIIIe siècle.

Abbé L. Raylet : *Fraternité des prêtres de Saint-Affrique*, p.

162-164, 174-176, 184-186, 201-202, 209-210, 235-236 (fin). Série de documents concernant la fondation, la confirmation pontificale et les revenus de cette fraternité (1346-1760).

Abbé Camille Belmon : *Visites pastorales de Bertrand de Polignac, évêque de Rodez, en* 1495 (suite), p. 186-189, 202 204; 210-212, 257-259, 270-273, 280-283. Résumé des procès-verbaux.

C. Belmon.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études littéraires du Lot.

Tome XLII, un seul fascicule, Cahors, 1921.

Dr J. Bergounioux : *Un médecin des pestiférés de Marseille, professeur royal de médécine à l'Université de Cahors* (1687-1751), p. 1-16 (fin).

Abbé Péchal : *Corn et ses environs* (fin), p. 17-36. La monographie, complètée par un chapitre sur l'époque révolutionnaire, vient de paraître en tirage à part.

Chan. Ed. Albe : *La Cour d'Avignon, sous Jean XXII*, p. 37-58. Chap. II, III et IV, d'après les registres des comptes de la chancellerie pontificale ; le chapitre I a paru dans le tome XXXIX, 1er fascicule, 1914.

Abbé E. Sol : *Le clergé du Lot sous la Terreur fructidorienne* (fin), p. 66-78. Le tirage à part de cette publication vient de paraître chez Champion.

Edmond Albe.

TARN-ET-GARONNE (*QUERCY*)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Tome XLIX, année 1921.

Abbé Frayssinet : *Les dames religieuses carmélites de Montauban*, p. 87-119. Communauté fondée juridiquement le 15 décembre 1630 et effectivement le 15 octobre 1634, dissoute le 30 septembre 1792, reconstituée dès 1795, et qui dure encore aujourd'hui.

Charles Garrisson : *Pourquoi Montauban n'a pas été une ville d'art*, p. 120-132. C'est que par suite, d'abord des guerres anglaises, puis des guerres de religion, enfin de la décadence industrielle du XVIIIe siècle, Montauban n'a jamais eu une prospérité matérielle suffisante pour amener l'éclosion d'une vie artistique.

Pierre Viguié : *Tristan l'Hermite au siège de Montauban*, p. 137-144. Agé de 20 ans environ, le poète suit Louis XIII sous les murs de Montauban, y contracte la fièvre et va se faire soigner à Moissac, où il se ruine au jeu.

Jules Momméja : *Des poteries damasquines à reflets apportées d'Orient à Saint-Antonin*, p. 181-196. Critique de la théorie de Viollet-le-Duc, qui a écrit à tort que ces poteries avaient été faites sur place d'après des modèles orientaux.

Chanoine Valet : *La barque légendaire de saint Antonin*, p. 197-203. Simple résumé de l'étude de l'abbé Daux sur le même sujet. B. Faucher.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 48e année, 1921. Agen, Impr. moderne.

Ph. Lauzun : *Le château de Duras*, p. 1-9, 89-98, 162-173, 237-243, 322-330. pl. Travail archéologique et historique sur le beau château des ducs de Duras. Œuvre posthume de l'ancien directeur de la Revue, où abondent les renseignemnts sur la paroisse, les protestants et les guerres de religion.

Pouymat : *La justice consulaire à Agen au* XVIIIe *siècle*, p. 10-24, 99-110, 174-182, 220-236, 289-321. Etude qui a valu à l'auteur le prix Philippe Lauzun, décerné par la Société Académique d'Agen.

J. R. Marboutin : *L'enfeu de l'église de Pompiey*, p. 123-125. Description d'un enfeu du XIVe siècle découvert à Pompiey.

R. Bonnat : *La statue de Montluc et le legs de Raymond*, p. 126-130. Mise au point d'une affaire soulevée par le *Figaro* en février 1921. Un legs de 40.000 francs fut fait par la comtesse de Raymond à la ville d'Agen, en 1886, pour élever une statue au guerrier catholique sur une place de la ville. Les municipalités successives ont évité de se prononcer par esprit de parti.

J.-R. Marboutin : *Ecole de philosophie au Port-Sainte-Marie*, p. 331-333. Les cours, annoncés par une très curieuse affiche, devaient avoir lieu au couvent des Dominicains (1705).

E. Lafont : *La tradition de Crocotaco dans la région de Puymirol*, p. 348-363. Curieuse tradition dont l'origine remonte aux pestes du moyen âge. La peste est représentée par un fantôme terrible : celui-ci frappe à la porte des maisons et à ceux que lui disent d'entrer, il répond : « crocotaco », et c'est alors une plaisanterie anodine, ou « Reste-là », et c'est la mort.

E. Couturier : *La population du Lot-et-Garonne après la guerre*, p. 364-373. Etude sur le mouvement de dépopulation en Lot-et-Garonne. R. Marboutin.

DORDOGNE (*PERIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XLVIII, Périgueux, 1921.

Géraud Lavergne : *L'entrée épiscopale d'Hélie Servien en* 1385, p. 77-86. Texte et commentaire de la plus ancienne relation officielle conservée des diverses cérémonies qui accompagnaient la prise de possession des évêques de Périgueux et leur intronisation dans la cathédrale Saint Etienne de la cité. Avec un plan ancien de cette église et de ses abords.

R. de Boysson : *L'apostasie d'un Chartreux de Vauclaire en* 1627, p. 90-94. Enflammé par l'appel qu'adressèrent aux huguenots les

ducs de Rohan et de Soubise, Philippe de Boysson, fils d'un président au Parlement de Toulouse, et chartreux à Vauclaire en Périgord, quitta sa communauté et apostasia solennellement dans le temple calviniste de Mussidan. L'évêque de Périgueux, François de La Béraudière, adressa à cette occasion au père du jeune homme une consolation, où l'émotion du prélat se joint à l'éloquence de l'humaniste, et que M. R. de Boysson publie *in-extenso*.

M. Dannery : *Du sort des établissements religieux périgourdins*, p. 95-106. L'auteur indique la destination actuelle des anciens établissements religieux de la ville de Périgueux.

Comte de Saint-Saud : *Eglises du Périgord dépendant d'abbayes poitevines. I. Abbaye de Charroux*, p. 139-143. — *II. Abbaye de Baignes*, p. 177-189. D'après les cartulaires édités.

Chanoine J. Roux : *Projet d'autel en bois sculpté par un artiste normand : Mathieu Le Pilleux*, p. 143-147. Texte d'un contrat de 1652. Rien ne permet d'affirmer que cet autel, voué à Dieu et à la sainte Vierge « dans les malheurs et nécessités publiques » de la Fronde par les habitants de Périgueux, ait été exécuté.

Dr E. Dusolier : *Le prieuré de Notre-Dame-du-Bousquet*, p. 147-150. L'auteur précise, d'après des actes inédits des xviie et xviiie siècles, la situation de cet établissement peu important dans la paroisse de Bourg-du-Bost (arr. de Ribérac).

G. Lafon : *Un dernier mot sur la conversion du conventionnel Bouquier, de Terrasson*, p. 158-159.

Dr E. Dusolier : *Un épisode des guerres de la Fronde à Vanxains*, p. 189-191. Remontrance de l'archiprêtre de Vanxains, à qui les troupes de passage avaient dérobé les objets et ornements religieux de son église (1654).

A. Dujarric-Descombes : *L'autel de l'Assomption dans l'église de la cité à Périgueux*, p. 218-228. Historique de ce fort bel ensemble sculpté sur bois au début du xviie siècle pour la chapelle des Jésuites de Périgueux et qui, après avoir été transporté dans la cathédrale Saint-Front, se trouve depuis une quarantaine d'années à l'église de la cité.

Dr E. Dusolier : *La commanderie de Combéranche*, p. 242-252. Surtout du xviie siècle à la vente des biens nationaux.

A. Vigié : *Congrégation religieuse des Dames ou Filles de la Foy de Belvès*, p. 253-264. Contribution à l'histoire de cette congrégation, établie à Belvès en 1698. L'auteur insiste sur le personnel.

R. Villepelet : *Deux lettres inédites de l'abbé de Feletz*, p. 280-288. Au ministre de l'Instruction publique, concernant sa démission d'inspecteur de l'Académie de Paris (1830). Avec d'utiles notes de biographie.

Chanoine J. Roux : *Prise de possession de l'évêché de Périgueux par Mgr de La Béraudière, le 26 juillet 1614*, p. 312-315. Procès-verbal inédit.

L. Testut : *Note sur les deux anciennes paroisses du Bel et du*

Pic, dans le canton de Beaumont, p. 315-318. Aujourd'hui disparues.

G. Lavergne : *Documents inédits du xve siècle sur les abbayes de Châtres, de Saint-Amand-de-Coly, la commanderie de Condat, le clergé de Montignac*, p. 332-333. Tirés des notes brèves d'un notaire de Montignac Géraud Lavergne.

GIRONDE

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux...

4e série, XLIVe année.

Bulletin hispanique, tome XXIII, an. 1920. Bordeaux, Feret.

J. J. A. Bertrand : *Paul Ferdinand Friedrich Bucholz*, p. 111-116. Renseignements biographiques sur ce personnage d'origine allemande.

G. Etchegoyen : *Le roman de sainte Thérèse par Edmond Cazal*, p. 285-303. L'ouvrage de M. Cazal est un « roman de volupté, de sang et de mort ». Par ses interprétations pseudo-médicales, l'auteur a complétement travesti la pensée de sainte Thérèse. La sainte aurait été enterrée vivante en état de catalepsie et le P. Gérôme Gratien, meurtrier par imprudence, aurait alors maladroitement arraché son cœur. « La thèse de Leuba sur l'érotomanie de sainte Thérèse et les assertions d'Havelock Hellis sur l'autoéréthisme de sainte Thérèse avaient besoin d'être synthétisées dans un livre qui en montrât les faiblesses. Sans trop le vouloir, M. Edmond Cazal nous a rendu ce service ». Il n'a pas compris sainte Thérèse.

Archives historiques du département de la Gironde.

Tome LIII, année 1919. Paris, Picard.

Mlle Cluzan : *Lettre de Charles VIII défendant aux quatre Ordres mendiants de la ville de Bordeaux de s'opposer à la construction du couvent de la Petite Observance*, 6 *septembre* 1488, p. 15-17. Pièce tirée des Archives du département de la Gironde, série H. Franciscains, carton 1.

Mlle Cluzan : *Lettres de Charles VIII par lesquelles il se déclare fondateur du couvent de la Petite Observance*, 4 mars 1488, p. 18-19. Pièce tirée du carton 5.

Paul Caraman : *La Fronde à Bordeaux d'après le registre secret du parlement de Guyenne*, 1649, p. 34-36 (à suivre). Cet extrait fournit de multiples détails sur la Fronde à Bordeaux, presque jour par jour, du 5 mars au 5 avril 1649.

Pierre Leroux : *Premier registre des délibérations du Consistoire réformé de Bordeaux*, p. 87-132 (à suivre). Délibérations de 1753 au 16 septembre 1778.

Revue historique de Bordeaux et du dép. de la Gironde.
Tome XIV, année 1921. Bordeaux, Feret.

Abbé A. Gaillard : *Le prieuré du Barp*, p. 37-48 (fin.) Ce prieuré fut vendu en 1792 pour une somme insignifiante. Trois appendices dont un fournit des renseignements sur les 27 vicaires perpétuels jusqu'en 1791 et sur les curés desservants du Barp depuis le Concordat jusqu'en 1902.

A. Bontemps : *La chapelle de la Trinité à Saint-Emilion*, p. 65-67. Essaie de se justifier contre les critiques de M. Brutails au sujet de la restauration de cette chapelle. M. A Brutails maintient ses critiques, p. 67-69.

F. Randier : *Les orgues et les organistes de l'église primatiale de Bordeaux*, p. 82-91, 145-158, 223-233 (à suivre). Du xve siècle à la Révolution.

Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest.
Année 1921, Bordeaux, 2, cours du XXX-Juillet.

Dr G. Lalanne : *Le cérémonial d'une soutenance de thèse au collège de la Madeleine*, p. 73-80. Indique, en s'appuyant sur un document inédit qui lui appartient, « l'ordre et le rang des places des corps de la ville de Bordeaux assemblés dans la congrégation du collège des Jésuites, le 9 sept. 1721 », à l'occasion d'une thèse philosophique. Les soutenances de thèses se faisaient dans les collèges des Jésuites avec une solennité imposante.

J. Carreyre.

LANDES (*LANDES ET CHALOSSE*)

Bulletin de la Société de Borda.
45e année, 1921. Dax, H. Labèque.

J. de Laporterie : *Les feux de joie de Noël. — (Las hailhes dé Nadau). En Chalosse*, p. 31-34. L'auteur décrit cette coutume, en recherche l'origine et se demande pourquoi l'Eglise n'a pas consacré ces feux par des prières spéciales, comme elle l'a fait pour les feux de la Saint-Jean-Baptiste.

A. Degert : *Fragments des Archives de l'ancien chapitre de Dax*, p. 45-60, 85-105. Les fragments publiés dans cet article vont du xie au xvie siècle. Ils donnent des renseignements intéressants sur les revenus et les offices du chapitre de Dax, sur le nombre des chanoines et sur les prébendiers. L'auteur indique pourquoi ces documents se trouvent aux Archives nationales et fait connaître leur provenance.

P. Lahargou : *Autour d'une Correspondance*, p. 61-75. Cette correspondance est celle de saint Vincent de Paul. Elle remplira les huit premiers volumes de l'ouvrage intitulé : *Saint Vincent de Paul. Correspondance, entretiens, documents*. M. le chanoine Lahargou montre l'intérêt et l'importance de cette publication.

G. Beaurain : *Pontacq (Basses-Pyrénées)*, p. 117-157. L'auteur retrace longuement l'histoire religieuse de Pontacq. Un chapitre a pour titre : *La hiérarchie ecclésiastique* ; le suivant s'occupe des revenus du clergé : bénéfices, obligations, aumônes, dîmes, casuel.

P. Coste.

GERS

Revue de Gascogne. Nouv. série, t. XVI, 1921, Auch.

A. Degert : *Les assemblées provinciales du clergé gascon* (suite), p. 27-37, 79 89, 119-28, 163-168, 219-224. Histoire des assemblées tenues entre 1680 et 1713.

A. Degert : *Les grands archevêques d'Auch : Guillaume d'Andozile de Montaut*, p. 49-65. Deuxième article sur ce long et fécond épiscopat, qui accrut la prospérité matérielle et le prestige moral du clergé régulier et séculier. Ce brillant apogé, l'Eglise auscitaine la dut au zèle, à la sagesse, à l'activité, au souci du bien des âmes et à l'amour de la paix qui furent les principales caractéristiques de Guillaume d'Andozile de Montaut.

J. Pujol : *Un théologien gascon : Antoine Charlas*, 1634-1698, p. 97-114. Il fut un adversaire irréconciliable du Gallicanisme. Exilé à Rome à la mort de Caulet, dont il était le vicaire général, il écrivit en latin, sous le voile de l'anonymat, un traité des *Libertés de l'Eglise gallicane* qui, dès son apparition, fit sensation. Bossuet essaya de le réfuter dans sa *Defensio Cleri gallicani anno* 1682. Très bien vu à la curie sous Innocent XI, Antoine Charlas fut néanmoins en butte à la malveillance des représentants de la France et dut même se retirer quelque temps à Naples.

E. Saint-Raymond : *Evêque et capitaine de recrutement*, p. 193-207. Nombreux renseignements très curieux sur la façon dont Gilles Boutault, évêque d'Aire, s'acquitta de la mission que lui avait confiée Richelieu de recruter une armée chargée de l'expédition contre Fontarabie. 1636-1639.

L. Médan : *Prêtres séculiers, réguliers et religieuses de Gimont sous la Révolution*, p. 179-187. Contribution toute locale à l'histoire de l'émigration du clergé de ce coin de Gascogne et au schisme de la « Petite-Eglise ».

Bulletin de la Société archéologique du Gers.
XXIIe année, 1921, Auch.

Abbé Daugé : *La commanderie d'Abrin*, p. 1-23. Description des vestiges de l'église et du couvent de cette commanderie des Templiers et quelques notes de seconde main sur son histoire.

Abbé Arrivets : *Conséquences imprévues d'une proposition théologique*, p. 57-63. Cette proposition peu orthodoxe touchant la vision béatifique du Christ pendant sa vie mortelle, soutenue dans la chaire de la cathédrale de Condom par Jean Journé, provincial des Dominicains de Toulouse, déplut à l'évêque Jean Duchemin

et à son neveu et coadjuteur, Antoine de Goues, qui en exigèrent rétractation.

G. Brégail : *La dernière abbesse du couvent de Prouillan, près Condom, pendant la Révolution*, p. 147-159. Ayant embrassé presque malgré elle l'état religieux, Marie-Thérèse d'Anterroches, nièce du dernier évêque de Condom, devint prieure des Dominicaines de Prouillan au début de 1789. La tourmente révolutionnaire ne tarda pas à disperser la communauté (4 août 1792) et on mit en vente les biens et les maisons des religieuses. La prieure de Prouillan répudia ses vœux et signa une profession républicaine que le représentant du peuple en mission dans le Gers, Cavaignac, envoya à la Convention le 9 novembre 1793.

Ph. Lauzun : *L'église de Nogaro*, p. 181-190. Description de l'église romane de Nogaro dont le style présente tous les caractères de celui du milieu du XIIe siècle.

Abbé Arrivets : *Le procès des Abécédaires*, p. 327-334. Jean de Monbalère, curé de Panjas, laissa aux Jésuites du collège d'Auch 500 livres pour fonder une classe pour les enfants pauvres de la ville d'Auch et du diocèse, et 500 livres dont la rente devait payer le salaire du maître. Les écoliers devinrent si nombreux que les Jésuites demandèrent qu'avec le legs sus-mentionné on instruisît les Abécédaires hors du Collège. Après un procès devant le Parlement de Toulouse, 1607-1628, les Jésuites rendirent aux consuls les 1.000 livres du legs Monbalère et furent déchargés de la classe des Abécédaires.

A. Clergeac.

HAUTES-PYRENEES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XVI, 1921. Tarbes.

D. F. Ramary : *Saint Savin de Lavedan*, p. 163-191. Achevant son étude critique de la *Vita sancti Savini*, l'auteur établit que ce saint, d'origine hispano-romaine, a vécu vers l'an 500, à l'époque des comtes wisigoths dans les cités d'Aquitaine. Cette conclusion impose quelques rectifications à certaines traditions locales : saint Savin est venu du Barcelone de la Gaule Taraconaise et non du Barcelonne en Armagnac ; par suite l'identification d'une série de localités mentionnées dans la *Vita*, doit être cherchée du côté de l'Ariège et de la Narbonnaise plutôt que dans le Gers ; — saint Savin devait être prêtre ; — le *Palatium Emilianum*, ruiné par les Barbares et sur l'emplacement duquel fut établi le monastère qu'illustra saint Savin, pourrait bien être l'habitation du tarbellien Æmilius Arborius Magnus.

Tome XVII, 1922. Tarbes.

E. Deviau : *L'administration communale de Lourdes sous l'ancien régime*, p. 31-35 et 65-76. Dans cette étude commencée au tome XVI, p. 201-218, on trouvera quelques renseignements relu-

tifs aux relations des consuls avec le clergé local : droits de nomination, d'élection des officiers de la paroisse, tels que marguilliers du séminaire, bassineurs du Purgatoire, de la Passion, de l'Hôpital, etc...

V. Rosapelly : *Notes sur les cagots de Vic et de la Bigorre*, p. 24-30. Le signe en forme de pied d'oie, que les cagots devaient mettre sur leurs vêtements, avait-il, par son origine, une signification religieuse ? Ce n'est pas prouvé.

J. Annat.

LANGUEDOC

TARN

L'*Albia christiana* et la *Revue du Tarn* n'ont pas encore repris leur publication.

L. de Lacger.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome VIII. Toulouse, 1921.

Abbé A. Auriol : *Une figuration de Toulouse sur une tapisserie de la cathédrale de cette ville*, p. 1-12. L'une des tapisseries, représentant la vie des évêques de Toulouse, datant du début du xviie siècle et dues à un maître tapissier de Montauban.

Firmin Galabert : *La Réforme à Grenade-sur-Garonne*, p. 13-40. Au diocèse de Toulouse.

Abbé Milhau : *Sainte-Marie-du-Désert*, p. 58-70. Notice sur l'église et l'abbaye de ce nom, au diocèse de Toulouse ; abbaye cistercienne, fille d'Aiguebelle.

Pierre Genevray : *La question particulière des fabriques paroissiales, dans le diocèse de Toulouse*, p. 74-84, 138-150. Historique de la législation défectueuse des fabriques, du Concordat à la Restauration.

Abbé Degert : *Les Toulousains et les origines de la diplomatie française*, p. 167-190. La diplomatie prit, au xve siècle, un rôle capital : elle consista, pour Louis XI, à affermir la sécurité de la France et à en étendre l'influence. Toulouse fut la grande pépinière des premiers ambassadeurs français. L'auteur cite, sous Charles VII : Denis Dumoulin, archevêque ; sous Louis XI : Hugues de Bournazel, sénéchal, le premier président Jean Dauvet, Guillaume Cousinot, les présidents Jean du Vergier et Garsias du Faur, Bernard Lauret, Antoine de Morlhon ; sous Charles VIII : l'avocat général Jean Sarrat, les conseillers Jean de Nicolaï, Pierre de Saint-André ; sous Louis XII : les conseillers Claude de Seyssel, futur

évêque de Marseille, Accurse Maynier, Guillaume Briconnet, futur évêque de Lodève, le sénéchal François de Rochechouart ; sous François Ier : l'avocat général Antoine Duprat et ses cinq fils, le conseiller Jean de Langeac, et le célèbre humaniste Jean de Pins, évêque de Rieux.

On explique ce choix par la réputation de savoir-faire, de talent de parole et d'ingéniosité pratique dont jouissaient les Toulousains. Les Etats de Languedoc, le Parlement, la Faculté de Droit les préparaient et les habituaient au maniement des affaires publiques. Très intéressant article.

Jules Chalande : *L'église du Saint-Suaire à Toulouse*, p. 246-255, qui abrita, de 1392 à 1455, le Saint-Suaire de Cadouin.

Chanoine C. Tournier : *De la Daurade aux Jacobins, sous l'ancien régime*, p. 263-289. Notice historique et artistique (sous forme de promenade) d'un quartier de Toulouse qui va de l'église de la Daurade, dépendante autrefois de l'antique monastère des Bénédictins de la Daurade, à la grande et magnifique église des Jacobins.

Abbé Lestrade : *Anthyme Saint-Paul*, p. 315-340. Notice biographique sur ce savant (attaché à la maison Hachette), à qui l'archéologie doit tant de travaux, surtout l'*Histoire monumentale de la France*.

Bulletin de Littérature ecclésiastique.

Publié par l'Institut catholique de Toulouse, année 1921, Toulouse.

Abbé Degert : *Les origines de l'Ambassade permanente de France à Rome*, p. 41-60. Ce fut Louis XI qui eut l'idée d'établir un représentant sédentaire à Rome : cette institution fut plus sérieuse sous Charles VIII et Louis XII pour devenir définitive sous François Ier. Ces rois avaient compris le parti qu'ils pouvaient tirer d'une ambassade permanente à Rome dans l'intérêt de leur politique, soit au dedans soit au dehors.

E. Levesque : *Une lettre inédite de Fénelon sur le Jansénisme*, p. 174-183. Adressée, semble-t-il, à un chanoine de Leuze, résidant à Mons, nommé Robert. Il y défend la liberté contre les interprétations erronées de la pensée augustinienne.

Abbé Monbrun : *La lutte « philosophique » en province* : les *Jeux Floraux de Toulouse* (suite), p. 285-307. Continuation d'une étude très fouillée sur la lutte « philosophique » à laquelle les Jeux Floraux prirent part, de 1752 à 1790. Dans le présent article, l'auteur examine les idées de l'Académie, d'après ses recueils, sur l'esprit de réforme et de liberté, en politique.

Mgr Castel : *La vie de l'Institut catholique, il y a trente ans*, p. 340-355. Discours fort spirituel prononcé par Mgr l'évêque de Tulle, à la séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique, le 15 novembre 1921.

Clément Tournier.

GARD

L'Académie de Nîmes et le comité de l'Art chrétien n'ont rien publié depuis notre dernière recension.

Paul L. Baudoui-Salze.

LOZÈRE

Bulletin trimestriel de la Société des lettres, sciences et arts du département de la Lozère. Mende, Ignon-Renouard.

I. Archives gévaudanaises. Tome V, 1921.

Abbé Félix Remize : *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté*, p. 1-16. L'auteur, au début de son étude, situe la paroisse d'Allenc et amorce une généalogie de la famille de Châteauneuf de Randon en citant, comme point de départ, un document daté du 9 août 1062.

II. Chroniques et Mélanges. Tome III, 1921.

Publication hors série.

Abbé Léon Costecalde : *Monographie de la cathédrale de Mende* (fin), p. 33-64. La dernière partie de cette monographie est consacrée à la description des autels, chaire, statues et cryptes de la cathédrale, à l'origine et au culte de Notre-Dame de Mende. Liste des curés de la paroisse.

Marius Balmelle.

ARDÈCHE

Revue historique... du Vivarais.

Tome XXVIII, 1921. Aubenas, impr. Habauzit.

Jean Régné : *L'Abbaye de Mazan*, p. 5-12, 53-59, 86-89, 107-112, 134-142, 169-174, 211-217, 243-246. Catalogue des actes de l'abbaye de Mazan (1123-1494) précédé d'une importante introduction.

Dr Bonnard : *Une promenade à Tournon en* 1789, p. 13-17, 47-52. Manuscrit rédigé vers le milieu du xixe siècle par M. Jean-Baptiste-Pierre Bardeur (1782-1867) ; c'est l'histoire de Tournon rue par rue et maison par maison ; on y trouve d'intéressants détails sur la topographie locale.

Auguste Le Sourd : *Etienne Suchet, de Largentière* (1724-1814). Appendice, p. 18-24, 143-149. Supplément à la biographie de ce négociant qui perfectionna le tirage de la soie.

Comte de Saint-Pol : *Extraits de la correspondance d'une famille noble de province pendant le* xviiie *siècle*, p. 33-40, 71-78, 97-106, 129-133, 204-210, 270-273. Lettres tirées des archives de la famille de Jovyac. Jacques d'Hilaire de Jovyac, né en 1699 et marié en 1725, entretint une active correspondance avec de nom-

breux personnages. Les lettres les plus intéressantes publiées par M. de Saint-Pol sont celles du savant bénédictin Dom Bourotte. La contre-partie de cette publication existe à la Bibliothèque nationale dans la collection de Languedoc des Bénédictins, qui contient les lettres du marquis de Jovyac.

Abbé Auguste Roche : *Chapelles de l'église Saint-Andéol au Bourg* [*Saint-Andéol*], p. 41-46, 79-85, 113-121, 157-160. Fin de cette importante publication.

J.-B. Therme : Etude sur une donation de dix manses faite par noble Etienne au monastère de Saint-Chaffre du Monastier, du 5 au 26 décembre 955, p. 65-70, 122-128, 150-156, 181-187, 218-223, 247-252, 274-278. Travail étendu et touffu, avec de nombreuses indications topographiques.

Léopold Cuchet : *Vieilles églises, vieux couvents* [*d'Aubenas*,] p. 161-168, 193-203. Renseignements intéressants sur les églises et les couvents détruits ou non de la ville d'Aubenas, accompagnés de nombreuses et agréables illustrations.

L.-B. Morel : *Notes archéologiques sur les églises d'Andance et de Champagne et le temple du Châtelet*, p. 175-182. Brève étude sur ces deux belles églises romanes et sur un monument romain dont les débris auraient été remployés dans l'église d'Andance. Figures.

Henri Lemaître : *Le R. P. Claude-Agrève Lacombe de Crouzet, dernier gardien du grand couvent des Cordeliers de Paris et le reliquaire de la Sainte-Croix dudit couvent*, p. 225-236. Biographie de ce religieux et dissertation sur le reliquaire donné par saint Louis au grand couvent des Cordeliers de Paris. (Cf. R. H. E. F., t. VII, 1921, p. 456-457).

Edouard Perrin : *La harangue d'un magistrat sur la révocation de l'édit de Nantes*, p. 257-260. Discours prononcé le 13 novembre 1685 par Joseph de Mayol, lieutenant-général au baillage de Bourg-Argental en Forez. Curieux spécimen d'éloquence officielle.

Auguste Le Sourd.

AUDE

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.

Année 1921, 1er et 2e semestres.

Abbé L. Sigal : *Contribution à l'histoire de la cathédrale Saint-Just de Narbonne*, p. 11-153. L'auteur nous fournit d'inédits renseignements sur l'histoire archéologique de Saint-Just : fortune et dates diverses de sa construction ; critique des travaux et des plans ; noms et rôles des maîtres d'œuvres ; enfin, nombreux détails sur la vie du monument et de curieux textes archéologiques. L'étude des textes a permis au docte abbé de nous faire connaître les vestiges de la vieille église pré-romane de Narbonne, dont les ruines même ont péri, ainsi que la topographie du quartier où se dressent la cathédrale et l'enceinte pré-visigothique qui l'environ-

nait. — Un plan dessiné par l'auteur et très bien conçu facilite la lecture de cet imposant travail, plein d'érudition.

P. Albarel : *Les armes parlantes de quelques consuls de Narbonne*, p. 154-160. Dans ces explications, l'auteur a eu recours à sa langue maternelle, le languedocien.

G. Amardel : *Les anciennes faïences [de Narbonne] marquées d'une croix*, p. 161. A. Sabarthès.

HÉRAULT

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.

2e série, Tome VIII, 2 fasc., Montpellier, 1922.

Dom André Cabassut : *Notice sur 18 manuscrits d'origine montpelliéraine conservés à Cambridge*, p. 215-224. Proviennent de la bibliothèque de Colbert, év. de Montpellier (1696-1738), vendue après sa mort. Ils faisaient partie originairement de la bibliothèque de Plantavit de la Pause, év. de Lodève, et avaient été apportées à Montpellier par son successeur à Lodève, Bosquet, devenu évêque de Montpellier. Tomes I à VII, Mémoires et actes relatifs à la R. P. R. ; — VIII, Rational de Guillaume Durand (trad. française) ; — IX-XI, Œuvres diverses de P. de Marca ; — XII, Epistolæ Innocentii VI, Urbani VI, et Grégorii XI ; — XIII, Epistolæ Gregorii XI ; — XIV, Instruction de la vie nouvelle (60.000 vers environ) ; — XV-XVIII, Actes du concile de Paris de 1416 au sujet de Jean Petit.

M. Chaillan : *Documents sur Villeneuve, Poussan, Balaruc : dotations du studium de Gigean*, 1364-1365, p. 309-343. Tirés des Archives Vaticanes. Publication des recettes et dépenses faites dans ces localités pour les biens affectés par Urbain V au *studium* de Gigean, fondé par lui. On désirerait une meilleure disposition typographique.

B. Gaillard : *La condition féodale de Montpellieret*, p. 334-364. Etude intéressante sur cette partie du Montpellier actuel, au xie et xiie siècle, qui dépendait plus directement de l'évêque de Maguelone.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers.

3e série, tome XI, 2e livr. Béziers, 1919-1920 (paru en 1922).

J. Despetis : *Le juriste montpelliérain Bernard Dourgne* (suivent neuf lignes de titre) ..., *le restaurateur du droit romain à Montpellier*, p. 90-146. Il s'agit de Bernard Dorna ou Dourgne qui fut archidiacre de Béziers (voir la *Revue*, t. VII, p. 437). Il n'est pas démontré que Bernard Dourgne soit né à Montpellier. La dernière ligne du titre contient une exagération évidente. Bien avant Bernard Dourgne, Placentin avait contribué pour une large part à la restauration du droit romain à Montpellier.

Jean Soulairol : *Le chameau de saint-Aphrodise*, p. 149-164.

Causerie pleine d'humour et de science historique sur le sujet assez léger du célèbre chameau de Béziers, — qui mérita les honneurs de la proscription pendant la Révolution, et la confiscation de son fief rapportant 1.500 livres annuelles pour son entretien. — L'auteur se demande si le chameau est d'origine dyonisiaque ou remonte à saint Aphrodise. Il hésite ; nous aussi.

F. Mouret : *Quelle est la véritable date de la charte de Valrano ?* p. 165-184. Il s'agit de la donation faite par Servus Dei, évêque de Gérone, à Agilbert, év. de Béziers. L'auteur adopte la date 878 et non 888, acceptée jusqu'ici. Nous croyons devoir revenir bientôt sur cette étude dans le *Bulletin Critique*, où nous pourrons exposer plus amplement les motifs, et discuter les problèmes que l'auteur soulève à cette occasion.

J. Favas : *La commanderie des Templiers de Pézénas et du fief de Lézignan-la-Cèbe*, p. 185-191. Trois actes : deux du 25 mars 1193 et un de juillet 1198.

Semaine religieuse du diocèse de Montpellier. 1922.

J. Rouquette : *Nôtre-Dame-de-la-Rive* (n° du 16 sept.). Note sur un monastère ignoré du diocèse de Maguelone, situé à côté de Fabrègues (3e canton de Montpellier). Le nom seul est encore connu, mentionné dans plusieurs actes du *Cartulaire de Maguelone* en cours de publication, en particulier dans une bulle de Jean XXII (8 févr. 1323). Fondé probablement au milieu du XIIIe siècle, il disparut lors des Grandes Compagnies. Les religieuses suivaient la règle de Saint-Augustin. Nous ne connaissons aucune prieure.

J. Rouquette.

Bulletin de l'Archiconfrérie de Saint-Roch.

4e année, 1920. Montpellier, 1920.

J. M. Saint-Victor Despetis : *Origines du culte de saint Roch à Montpellier*, n° 3, p. 2-3. Aurait commencé chez les Dominicains environ cent ans après la mort du saint.

P. Guirauden : *Les reliques de saint Roch*, n° 5, p. 2-5. Montpellier en fut entièrement dépossédé par les Vénitiens en 1485. Depuis la ville n'a pu en obtenir que des fragments.

J. M. Saint-Victor Despetis : *La maison natale de saint Roch à Montpellier*, n° 9, p. 2-3. La tradition la place exactement à l'angle de la rue Trésorier-de-France et de la rue de la Loge.

V.-M. Saint-Victor Despetis : *La falsification germanique de la légende latine de saint Roch de Montpellier*, *O. F. P.*, n° 10, p.2-7. Des Allemands ont falsifié la légende, en fixant la mort du saint dans une province de Germanie.

5e année, 1921.

J. M. Saint-Victor Despetis : *Saint Roch de Montpellier dans la légende dorée des saints*, n° 1, p. 3-11. Les modifications apportées à la biographie du saint dans la Légende dorée d'Allemagne,

ont été condamnées par les allemands eux-mêmes dès 1493 ; elles ont été en Italie également rejetées comme contraires à la tradition.

Paul-L. Baudouï-Salze.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique... de la Société... du Puy et de la Haute-Loire.

6e année, 1921. Le Puy, impr. Marchessou, 1922.

Ulysse Rouchon : *Léon Giron* (1839-1914), p. 25-40 (à suivre). Cet artiste, qui était membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, conservateur des Musées du Puy, s'attacha à retrouver et à copier les fresques du département de la Haute-Loire dont les plus anciennes sont du XIIe siècle. Après avoir fait don de ces relevés au Musée de sa ville natale, il réunit les études écrites sur ce sujet en un livre couronné par l'Académie des inscriptions (1911). On doit également à M. G. la création d'un Musée d'art religieux installé dans le cloître de N.-D. du Puy.

Césaire Fabre : *Adhémar de Monteil, chef suprême de la première croisade*, p. 41-72 (fin). La Sainte Lance (14-28 juin 1098). Victoire sur Corbaran (28 juin 1098). Mort d'Adhémar (1er août 1098).

Emile Gautheron : *Etudes sur l'histoire de l'art dans la Haute-Loire. Peintres et sculpteurs du Velay*, p. 73-94 (suite et à suivre). Jean François II, ses œuvres. Barthelemy François. Les Solvain. Le tableau du vœu de la peste à N.-D. du Puy (1629).

Ulysse Rouchon : *La mission du cardinal Melchior de Polignac à Rome* (1724-1732), p. 108-135 (suite et à suivre). Chap. III. Les bulles de l'évêché de Langres. Le chapeau de Fleury. La *Defensio declarationis* de Bossuet. La question des suffragants immédiats du Saint-Siège. La Trinité du Mont. Les inscriptions du cardinal de Tenein. Les prétentions des Espagnols. Le cardinal de Polignac et la Corse. La mission du chanoine Orticoni à Rome. Le renvoi de l'Infante. Les dissentiments de Jacques Stuart et de sa femme. Les démêlés avec la cour de Portugal...

U. R. : *Sur une statue de M. Olier, fondateur du grand séminaire du Puy*. Cette statue, placée dans l'église N.-D. du Puy, en souvenir du fondateur de Saint-Sulpice, existait à la fin du XVIIe siècle ; elle fut détruite avant 1792.

Almanach de Brioude et de son arrondissement.

3e année, 1922. Brioude, Impr. Watel.

Régis Crégut : *Le Christ de la léproserie de la Bajasse*, p. 41-52. Œuvre émouvante du XVe siècle, ce crucifix fut-il spécialement sculpté dans l'intention de représenter un corps lépreux aux malades recevant l'hospitalité de l'établissement. M. C. pose la question sans la résoudre. M. le Docteur Mouret, consulté, est d'avis

que l'aspect actuel du crucifié est dû à l'œuvre du temps seulement et non au désir de l'imagier.

Gabriel Segret : *L'abbaye de Saint-Pierre de Blesle en* 1789. p. 77-104. Continuation de l'excellente monographie publiée dans l'almanach de 1921. La fin du monastère. Le personnel de l'abbaye en 1789 : l'abbesse, Louise Claudine de Molen de la Vernède de Saint-Poncy, et les chanoinesses, au nombre de vingt, toutes nommées.

Semaine religieuse du diocèse du Puy-en-Velay.

41e année, 1920-21. Le Puy, Impr. de l'*Avenir*.

Le Jubilé de Notre-Dame du Puy. Série d'articles donnant le compte rendu des fêtes qui ont eu lieu à l'occasion de cet événement. — *Notre-Dame du Puy et sainte Jeanne d'Arc*, p. 153. — *Quelques dates de l'histoire du Séminaire*, p. 322.

Ulysse Rouchon.

BÉARN

BASSES-PYRENÉES

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau.

2e série, tomes XLIV (suite) et XLV. Pau, 1921 1922.

V. Dubarat : *Histoire de l'hérésie en Béarn*, t. XLIV, p. 121-160, 177-200, et t. XLV, p. 25-40, 56-80, 105-120, 141-160. L'auteur poursuit, en l'annotant copieusement, la publication de ce texte inédit, d'une grande importance pour l'histoire du protestantisme, en Béarn.

G. Cadier : *Première prédication de la Réforme à Moncin en* 1561, t. XLIV, p. 201-205. La publication de ce texte aidera à dater les toutes premières origines du protestantisme dans le royaume de Béarn.

Abbé Cup-Puchieu : *Vestiges gallo-romains à Bentayou*, t. XLV, p. 121-128. La découverte, à Bentayou, d'un fragment important de mosaïque a révélé l'emplacement d'une villa gallo romaine. L'auteur, à ce propos, se demande si Bentayou ne serait pas l'ancien Sexciac gallo-romain et si ce n'est pas dans cette localité que Sulpice-Sévère bâtit l'une des deux églises dont il est fait mention dans un texte de Grégoire de Tours.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX

ARIÈGE

Bulletin de la Société ariégeoise et de la Société des études du Couserans. Tome XV, nos 10-11. Foix, 1921-1922.

Dans ces deux fascicules, sous la même couverture avec pagination spéciale, sont contenues deux publications distinctes : la fin du tome XV du Bulletin et les Coutumes de Saint Girons (XIIIe, XIVe, XVIe, XVIIe siècles).

F.-J. Samiac : *Une bagarre sur le chemin de Saint-Lizier à Montjoie, le 23 juin* 1499, p. 289-301. C'est un curieux tableau des mœurs couserannaises au XVe siècle et une contribution à la généalogie de la maison d'Ustou, d'après un texte et des notes communiqués par Mgr de Carsalade du Pont.

[F. Pasquier et F.-J. Samiac] : *Coutumes de Saint-Girons*, 48 p. Outre l'historique des franchises accordées à cette ville, la préface (p. 1-36) renferme le résumé des différents articles : régime des personnes, organisation municipale, organisation judiciaire, situation économique. La suite (p. 31-48) comprend les quatorze premiers articles de la transaction passée, en 1345, entre haut et puissant seigneur Raymond Roger de Comminges, vicomte de Couserans et de Bruniquel, et les consuls et habitants de la ville de Saint-Girons, contenant les privilèges des habitants de ladite ville.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES ORIENTALES

Ruscino. Revue d'archéologie et d'histoire du Roussillon.

11e année, nos 15-18, 1921. Perpignan, Barrière et Cie.

Pierre Vidal : *Le Roussillon préhistorique*, 25 planches, p. 6-36, 132-157, 224-237, 352-357. A côté des menhirs et des dolmens, les chrétiens établirent des chapelles rurales ; autour d'eux, notamment des grottes, se sont perpétuées des pratiques superstitieuses et des légendes « d'origine préromaine et préceltique », sans préjudice du souvenir de Charlemagne et de Roland ; dès le IXe siècle, les pierres-droites deviennent des pierres-limites, et, aussi, aurait pu ajouter M. P. Vidal, des croix de chemin, de rogations, de cimetière, etc.

Henry Aragon : *Pages d'histoire du Roussillon* (suite), p. 37-58,

100-131, 198-223, 298-353. Lettres autographes de notabilités roussillonnaises du XIXe s., puis de Mgr Ramadié, évêque de Perpignan, 1872, au sculpteur Oliva, du R. P. Ventura, 1839, au même, qui avait fait son buste (aujourd'hui au Louvre), de l'abbé Le Rebourt, curé de la Madeleine de Paris, au sujet d'une statue (aujourd'hui en cette église) sculptée par les mêmes artistes.

Pierre VIDAL : *Molière en Roussillon* (1642), p. 372-376, où il a probablement accompagné Louis XIII, en qualité de « tapissier-valet de chambre ».

Chanoine Ph. TOREILLES : *Les tribulations d'un curé janséniste* (1745-1748), p. 239-257, 359-368. Histoire d'un prêtre roussillonnais, Bonaventure Xaupy, qui, après avoir fait ses études à Saint-Sulpice et en Sorbonne, fut nommé en 1715 curé de Saint-Laurent-de-Cerdans. Sa foi ardente et son zèle intempestif lui valurent d'être incarcéré par l'officialité diocésaine, puis par le Conseil Souverain, comme Janséniste, quiétiste et plus ou moins convulsionnaire ou disciple du diacre Pàris. « Etait-il tout cela ou simplement rigoriste à idées et pratiques parfois contradictoires, toujours surprenantes ? » L'auteur n'ose se prononcer.

Abbé Jean SARRÈTE : *Une statue de sainte anonyme du* XVe *s., trouvée au Vieux-Saint-Jean de Perpignan*, p. 159-178, 259-273, (à suivre). Voir ci-dessus, p. 495.

Revue historique et littéraire du diocèse de Perpignan.

1re année, Perpignan, Barrière et Cie.

J. D'ELNE : *La mule de l'abbé de Saint-Martin du Canigou*, p. 2-4, que les paroisses vassales du monastère, fournissaient à l'abbé, nouvellement élu. Ce droit de mule, originairement payé en nature, le fut ensuite en numéraire à un taux successivement réduit. Aujourd'hui la mule de l'abbé est un âne fort modeste, qui a charge de ravitailler, à onze cents mètres d'altitude, les successeurs des moines.

Chanoine Ph. TORREILLES : *Les origines du petit séminaire de Prades*, (1800-1825), p. 5-8, 22-25, 60-66, 74-79, 90-95, 106-113. Etabli dans un ancien couvent de Capucins, d'abord sous forme d'école secondaire (1801), devint petit séminaire sous la direction du clergé diocésain, en 1825. Ses difficultés avec la municipalité et le gouvernement.

Chanoine Ph. TORREILLES : *L'érection de la paroisse de Reynès au* XVIIIe *siècle*, p. 187-193, dont les habitants se cotisèrent pour la construction de l'église actuelle.

Note sur la dévotion perpignanaise au Sacré-Cœur de Jésus avant la Révolution, p. 85-86. La confrérie de ce nom existait avant 1769 à Perpignan, ayant son siège au couvent des Carmes Déchaussés. L'écusson du Sacré-Cœur est en outre sculpté avec le millésime 1774 sur la clef de l'arc de la porte de l'église de Saillagouse en Cerdagne française, autrefois espagnole.

Abbé Jean ROCA : *Sainte Dorothée. Une page d'histoire locale*,

p. 13 et 14. Patronne « corporative » des jardiniers-fleuristes de Perpignan, cette sainte est devenue patronne « votive » de la paroisse de Saint Estève, à l'occasion de la peste de 1632 dont elle la préserva miraculeusement. Fête le 6 février.

Abbé Jean Capeille : Notices biographiques de personnages roussillonnais ou ayant vécu en Roussillon : *François Ximenés*, né à Gérone en Espagne, vers 1350, p. 15 et 16, 70-72 ; *Amaury d'Augier*, prieur de la collégiale N.-D.-d'Espira-de-l'Agly, historien ecclésiastique (1862), p. 83-84 ; *L'œuvre littéraire de Raymond de Salgues*, év. d'Elne (1357-1361) et d'Embrun (1361-1364), p. 99-101 ; *Le savant Antoine Puigguri et les « Corps Saints » d'Arles-sur-Tech*, p. 115-116 ; *Pons Euruç*, moine de Cuxa, calligraphe et enlumineur (xiie s.), p. 122-123 ; *le P. Ange de Saint-Joseph*, prieur des Carmes Déchaussés de Perpignan (1636-1697), p. 154-155 ; *Le Carme perpignanais François Espinet*, disciple de saint-Jean de la Croix (1504-1579), p. 193-195 ; et un article sur *Les grandes orgues de la basilique Saint-Jean de Perpignan*, p. 172-176, datant des premières années du xvie s. et des plus remarquables de France.

Abbé Bénoni Colomer : *L'inscription de l'hôpital Saint-Jean de Perpignan*, p. 29-32. Essai de reconstitution.

Abbé Joseph Gibrat : *Le clergé de l'église de Prats-de-Mollo au* xive *s.*, p. 125-129. A signaler, en 1366, l'existence de la confrérie des saintes Juste et Ruffine, patronnes du lieu.

Abbé François Aysseill : *Confrérie de la Sanch (ou du Précieux-Sang) à l'église de Saint-Jacques de Perpignan*, p. 144-148, 160-162, 177-179. Erigée en 1416, à l'instigation de saint Vincent Ferrier, qui était venu prêcher à Perpignan : ses membres assistaient aux exécutions capitales, aux processions des Jeudi et Vendredi-Saints, en habits de pénitents, longue robe avec cagoule, pieds nus, et se donnant la discipline durant le parcours.

Chanoine Joseph Bonafont : *Les Goigs*, p. 69-70, 86-88, 96, 123-125, 158-159. Les « goigs » sont d'anciens cantiques en catalan, dont l'auteur étudie ici la nature, les particularités et l'origine (xiie s.).

Abbé Joseph Giralt : *Prieuré de Corneilla-de-Conflent*, p. 132-136, 148-152, 166-168, 182-184, 197-200 (à suivre). Prieuré de chanoines Augustins, fondé en 1097. Liste des prieurs jusqu'en 1392.

Abbé Jean Sarrète : *Les origines du grand séminaire de Perpignan* (à suivre), p. 140-144, 163-165, 179-181, 197-199.

Jean Sarrète.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LXXXII, 1921.

Léon Levillain : *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, p. 5-116. Etude critique des sources narratives dans lesquelles l'historien peut puiser les éléments d'une histoire de l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. L'autorité des œuvres de Grégoire de Tours, du pseudo-Frédégaire, de la *Vita Genovefæ* n'est plus discutable. L'examen critique des passions de saint Denis, des miracles de saint Denis et des *Gesta Dagoberti regis* est loin d'être achevé. M. Levillain s'attache à rechercher les auteurs de ces œuvres, leur date de composition et les sources auxquelles ils ont puisé. Le moyen âge nous a légué trois *Passions de saint Denis* connues par leur *incipit* : *Gloriosæ*, *Post beatam ac salutiferam*, *Post beatam et gloriosam*. M. Levillain démontre que le *Gloriosae* a été écrit à la fin du v° siècle par un Gallo-Romain qui vécut à Saint-Denis même et qu'il fut récrit à la fin du viii° ou au début du ix° siècle. Le *Post beatam ac salutiferam* est l'œuvre incontestable de l'abbé Hilduin, qui l'écrivit vers 835 et introduisit dans son traité la thèse de l'aréopagitisme, la thèse du martyre de saint Denis à Montmartre et le miracle de la céphalophorie. La troisième Passion porte la trace de nombreux remaniements des deux versions précédentes ; elle dut être composée entre 835 et 840 par un moine de Saint-Denis. Ces deux *Post beatam* sont dépourvus de tout intérêt historique et ne peuvent intervenir dans l'histoire de saint Denis que comme la source d'une légende hagiographique. Etudiant ensuite les *Miracula*, M. Levillain indique qu'il n'en existe encore aucune édition critique. A l'aide d'une fort érudite démonstration, il prouve qu'ils furent composés postérieurement à l'année 826. La lecture dénote une parenté très proche avec les *Gesta Dagoberti*, et M. Levillain après avoir posé, comme Luchaire antérieurement, la question de savoir si les deux ouvrages sont la reproduction partielle l'un de l'autre ou s'ils n'auraient pas un auteur commun, en arrive à conclure que *Miracula* et *Gesta* sont l'œuvre d'Hincmar. Des données psychologiques tirées de ce que l'on connaît du caractère de l'archevêque de Reims, les rapprochements judicieux entre les deux textes, le fait que les plus anciens manuscrits des *Miracula* et des *Gesta* nous ont été conservés par les moines de l'abbaye de Saint-Bertin et de celle de Saint-Remi de Reims, permettent à M. Levillain de conclure qu'Hincmar est l'auteur de ces deux écrits, qu'il en commença la rédaction à Saint-Denis et la continua à Reims. Aux *Miracula* comme aux *Gesta* M. Levillain n'accorde aucune valeur historique propre et il conclut que ça a été une grave erreur de J. Havet d'accorder à ces contons une importance qu'ils ne mé-

ritent point. Déjà les savants des XVIIe et XVIIIe siècles avaient reconnu que ces œuvres n'avaient aucune valeur.

J. MATHOREZ.

Bulletin monumental. 1921.

P. DE TRUCHIS : *L'architecture de la Bourgogne française sous Robert-le-Pieux* (988-1031), p. 5-37. La Bourgogne est alors divisée en deux régions distinctes : le duché de Bourgogne où se perpétue « la vieille architecture franque carolingienne » ; le bassin moyen de la Loire subissant le contrecoup du développement nouveau de l'art du domaine royal.

Marcel AUBERT : *Les clochers romans bourguignons*, p. 38-70. Ils sont placés généralement sur le carré du transept ou la travée droite du chœur, parfois sur la façade. Ils sont sur plan carré, quelques-uns seulement sont octogones. Les plus simples n'ont aucune décoration et sont seulement percés d'une baie simple ou géminée sur chaque face ; d'autres ont plusieurs étages, percés de baies géminées aux arcs moulurés et richement décorés.

E. LEFÈVRE-PONTALIS : *Les voûtes en berceaux et d'arêtes sans doubleaux*, p. 71-85. L'absence ou la présence de doubleaux sous une voûte en berceau ou d'arête ne peut servir d'élément de date dans une église romane ; l'absence de doubleaux est même plus fréquente au XIIe siècle qu'au XIe.

L. DEMENAIS : *L'église abbatiale de Fontgombault* (Indre), p. 91-117. Eglise bénédictine du XIIe siècle.

H. DENEUX : *Tête d'une statue du XIIe siècle trouvée dans l'église Saint-Rémi de Reims*, p. 118-122. Tête du roi Lothaire en pierre polychromée.

René FAGE : *Les clochers-murs de la France*, p. 159-185 (à suivre).

Henri GUERLIN : *L'église Saint-Julien de Tours*, p. 186-195. Eglise du XIIe siècle à chevet plat, flanquée au XVIe siècle de deux absidioles polygonales.

Dr René PARMENTIER : *L'église d'Allonne* (Oise), p. 196-211. Eglise du XIIe siècle flanquée au XIIIe siècle d'un second chœur, et au XVIe d'un grand bas-côté plus large que la nef ancienne.

G. SANONER : *Iconographie de la Bible, d'après les artistes de l'antiquité et du moyen âge. Travaux de Caïn et d'Abel ; sacrifices de Caïn et d'Abel*, p. 212-238.

A. MAYEUX : *Le tympan du portail de Montceaux-l'Etoile*, p. 239-244. Illustration de diverses scènes de l'Apocalypse.

M. JUSSELIN : *Le rétable de Gatelles* (Eure-et-Loir), p. 245-253. Représente la Nativité, entre l'Adoration des Mages et la Circoncision. Exécuté au début du XVIe siècle, sans doute par un des artistes qui travaillèrent à la clôture du chœur de la cathédrale.

P. DESCHAMPS : *Un motif de décoration carolingienne et ses transformations à l'époque romane*, p. 254-266. Origine et évolution du motif décoratif de la fleur-hélice.

Marcel AUBERT.

Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du Comité des travaux historiques. Année 1919. Paris, Impr. nationale.

Jacques de Font-Réaulx : *Lettres apostoliques postérieures à 1198 conservées aux Archives départementales de l'Indre*, p. 1-38. Le choix du point de départ de ce catalogue a été déterminé par la publication des actes antérieurs à cette date dans divers ouvrages tels que celui de M. Eugène Hubert : *Recueil général des chartes intéressant le département de l'Indre* [jusqu'en 1150] et celui de M Wiederhold dans la cinquième partie des *Papsturkunden in Frankreich*. Le texte des pièces particulièrement intéressantes a été joint en appendice, ainsi qu'une table des fonds, une autre des *incipit* des bulles, et un index des noms de personnes et de lieux.

J. Depoin : *Chronologie des évêques de Saintes* de 268 à 1918, p. 39-93. L'auteur de cette communication a publié en même temps dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* une *Introduction critique* à l'histoire de ces prélats. Ci-dessus, p. 262-263.

Eugénie Droz : *Jean Castel, chroniqueur de France*, p. 95-113. Jean Castel, petit-fils de Christine de Pisan, abbé de Saint-Maur-des-Fossés, mort en février 1476, est l'auteur d'une chronique qui semble bien ne pas nous être parvenue. Discussion des ouvrages attribués à cet auteur. Etude du *Spécule des pécheurs*.

Jacques de Font-Réaulx : *Testament d'Isembert Feuille, abbé du Dorat* (17 février 1277), p. 115-132. La publication de ce document, d'après la copie conservée aux Archives nationales, est précédée d'une étude sur la famille *Feuille* qui apparaît dès la fin du XIe siècle dans le diocèse de Limoges et devait s'éteindre de bonne heure. Jean Vallery-Radot.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. LXXe année, 1921. Paris, Fischbacher.

H. Patry : *La captivité de Bernard Palissy pendant la première guerre de religion* (1562-1563), p. 6-20. Palissy constitué prisonnier en automne 1562, comme « malfaiteur », pour excès commis à la cathédrale de Saintes, est élargi en vertu de l'édit d'Amboise, le 25 mars 1563. Article composé d'après un opuscule, récemment découvert, de Bernard Palissy intitulé « Architecture... de la grotte rustique de Mgr le duc de Montmorency... » de 1563 et deux arrêts inédits du parlement de Bordeaux.

N. Weiss : *L'entrevue, avec le cardinal de Lorraine, des Suisses envoyés à Paris pour intercéder en faveur des victimes de l'assemblée de la rue Saint-Jacques*, 6 nov. 1557, p. 89-91. Extrait d'une lettre adressée, de Lausanne, le 14 déc. 1557, par un étudiant, Elie Philippin, à Christophe Fabri, pasteur à Neuchâtel. L'auteur y déclare que les huguenots parisiens, loin de se laisser intimider par la persécution, augmentaient en nombre et s'assemblaient secrètement jusqu'à deux fois par jour.

H. V. Aubert : *Simon Goulart d'après une biographie récente*, p. 121-130. Apprécie le rôle de Goulart comme historien et théologien, d'après l'ouvrage de l'érudit américain M. Leonard-Chester Jones.

N. Weiss : *Les débuts de la Réforme en France d'après quelques documents inédits*. VI, p. 197-212 (à suivre). Signale les tentatives faites par Pierre de Sibiville à Grenoble, celles de Michel d'Arande à Alençon et d'Aimé Maigret à Lyon, puis à Grenoble, pour y faire pénétrer les idées nouvelles, en 1523 et 1524.

Victor Carrière.

Annales révolutionnaires. Tome XIII. 1921.

G. Brégail : *Chantreau journaliste et professeur sous le Directoire*, p. 23-36. Il s'agit de l'auteur des *Documents de la Raison* qu'il rédigea étant professeur à l'école centrale du Gers.

Maurice Dommanget : *La Société populaire et le problème de l'éducation*, p. 144-147. Quelques extraits du registre de la Société populaire de Coutances sont publiés et nous révèlent ses vues au sujet de ce grand problème.

Maurice Dommanget : *La déchristianisation à Beauvais. La fête et le culte de l'Etre Suprême*, p. 265-296 ; *Le culte décadaire et la Théophilanthropie*, p. 441-470. Il suffit de signaler ces articles qui ont été réunis en volume et dont nous rendrons compte prochainement. Ils nous font connaître les initiateurs et les propagateurs de la fête de l'Etre suprême ansi que les caractères qu'ils revêtirent selon les endroits où ils furent établis. Des renseignements abondants et des détails curieux nous sont fournis. Sur le culte décadaire et la Théophilanthropie, les données sont plus vagues et moins intéressantes. Les sources auxquelles on aurait pu puiser n'ont pas été toutes explorées.

François Vermalle : *Autour des biens nationaux, la chaleur des enchères*, p. 147-149. Les faits évoqués concernent le département du Mont-Blanc.

A. Richard : *Robespierre, saint démocrate*, p. 151-153. *Monestier du Puy-de-Dôme*, p. 400-409. Reproduction de documents, l'un intitulé litanies des saints démocrates pour l'assemblée électorale du département des Landes en 1791, l'autre relatif à l'action religieuse de Monestier principalement à Plauzat.

A. Mathiez : *Erreurs et légendes de l'histoire révolutionnaire. La soi-disant erreur de la Constitution civile du Clergé*, p. 228-231. *La Constitution civile du Clergé était-elle inacceptable par l'Eglise ?* p. 322-325. *Laïcisation de l'Etat Civil*, p. 501-504. Se rendant compte que ses théories n'ont été guère admises dans le monde des historiens, M. Mathiez a voulu les résumer en quelques pages et pense les avoir rendues irréfutables. Les constituants ne se sont point trompés en imposant la Constitution civile du Clergé. Ils ne pouvaient songer à la séparation qui, à cette époque, était impossible, étant donné la disposition des esprits. Du reste, un certain

nombre d'évêques n'étaient point hostiles à cette réforme ecclésiastique qui aurait pu parfaitement s'harmoniser avec les principes catholiques. En règle générale on méconnaît le vrai caractère de la laïcisation de l'Etat Civil. Ce n'est pas le lieu de discuter ces théories. On ne peut les négliger. Elles méritent d'être longuement examinées. Une mise au point est indispensable. A côté de certaines constatations exactes, il y a des erreurs indéniables.

A. Mathiez : *Vers satiriques sur Champion de Cicé*, p. 238. Publiés par Dulaure en 1791.

L. Duheuil : *L'élection de Buzot à la Convention*, p. 372-399. Article très documenté et très approfondi, qui tout en nous faisant connaître l'état d'esprit de l'Eure, nous conte le rôle de Robert Thomas Lindet, l'évêque constitutionnel.

Madeleine Deries.

Revue des Jeunes.

11e année. Tomes XXVII-XXX. Paris, 3, rue de Luynes, 1921.

H. Petitot, O. P. : *Où et quand a été composé le discours sur les passions de l'amour*, p. 35-52. Le discours sur les passions de l'amour a dû être composé entre 1651 et 1654 dans le salon de Madame de Sablé, Pascal en étant le principal auteur ou collaborateur.

François Mentré : *L'œuvre de M. l'abbé Rousselot*, p. 258-274. Biographie et tableau de l'œuvre de M. l'abbé Rousselot, fondateur de la phonétique expérimentale.

G. Lacour-Gayet : *La politique religieuse de Napoléon*, p. 282-298. Historique des rapports de Napoléon avec l'Eglise de 1800 à 1814.

F. A. Blanche : *L'enseignement de Bossuet*, p. 563-568. La carrière de Bossuet a suivi une progression régulière. La courbe harmonieuse de sa carrière ne s'explique point principalement par la faveur des circonstances mais par l'ordre admirable de son activité ; son génie consiste surtout en un bon sens supérieur.

Victor Bucaille : *Monseigneur Freppel et la plus grande France*, p. 23-39. Mgr Freppel, député, se sépara de la plupart de ses collègues de droite et fut un auxiliaire de la politique coloniale de Jules Ferry, qui valut l'Indo-Chine à la France.

Cardinal Amette : *Notes autobiographiques*, p. 397-413. Notes intimes d'Adolphe Amette, alors séminariste, obligé de passer les mois de guerre (1870-71) loin de Saint-Sulpice, dans son pays natal, au diocèse d'Evreux.

Georges Goyau : *L'histoire au service des saints*, p. 175-189. La gloire des saints ressort surtout de la rigoureuse exactitude scientifique des historiens catholiques, et l'auteur le prouve en un triptyque, où il rappelle comment : 1° Le P. Hippolyte Delehaye dans une savante étude publiée en 1920, (*Analecta Bollandiana*, t. XXXVIII), a défendu contre les négations de M. Bahut la très authentique gloire de saint Martin et en a raffermi les assises ; 2°

Dans son travail sur *Les passions des martyrs et les genres littéraires*, le même savant nous a appris à discerner « entre les textes vénérables comme la passion de saint Polycarpe ou les actes de sainte Perpétue et Félicité et ces amplifications prétentieuses qui, mérite littéraire à part, pourraient être mises sur la même ligne que les *Martyrs* de Chateaubriand » ; 3° Dans le volume *Miscellanea Geronimiana* que la typographie vaticane a publié à l'occasion du quinzième centenaire de la mort de saint Jérôme, la gloire du grand docteur de Bethléem a été mieux servie par les collaborateurs du recueil qui se sont efforcés de dégager son histoire de toutes les légendes qui l'ont envahie, qu'elle ne l'eût été par une vaine rhétorique.

Victor Bucaille : *L'œuvre d'un grand missionnaire Mgr Augouard*, p. 212-217. Esquisse de la biographie de Mgr Augouard, missionnaire au Congo, vicaire apostolique de l'Oubangui, surnommé « l'évêque des anthropophages », linguiste et géographe ; tableau rapide des missions des Pères du Saint-Esprit en Afrique.

Année dominicaine. Tome LVII. Paris (7e) 34, rue du Bac, 1921.

J. Eisenmenger, O. P. : *Saint Dominique dans l'art français*, p. 9-18. Etude des aquarelles de Maurice Denis, reproduites dans une récente édition de la vie de saint Dominique par le P. Lacordaire, et des peintures murales du P. Besson dans la salle capitulaire de Saint-Sixte à Rome.

D. Constant, O. P. : *Sur les pas de saint Dominique en France*, p. 47-57, 95-108, 143-158, 239-254, 310-325, 425-437, 475-476, 523-525. Nomenclature par diocèses des souvenirs, traditions et légendes concernant saint Dominique.

M. B. Guenin, O. P. : *Les martyrs d'Arcueil*, p. 192-200. L'auteur retrace les épisodes du martyre des Dominicains d'Arcueil à l'occasion du cinquantenaire de cet événement.

Delau, O. P. : *Le troisième centenaire* (1621-1921) *de la fondation du monastère des Dominicaines de Châlons sur-Saône*, p. 415-419. Notes historiques extraites de trois discours prononcés à l'occasion de ce troisième centenaire.

M. B. Guenin, O. P. : *Evrard, archidiacre de Langres*, p. 466-474. L'auteur apporte quelques précisions à l'histoire d'Evrard, chanoine de Langres, doyen du chapitre, archidiacre, qui refusa l'évêché de Lausanne en 1220, entra dans l'ordre des Frères Prêcheurs peu après et mourut à Lausanne, au commencement du mois d'août 1221, en se rendant au chapitre général de Bologne, en compagnie de Jourdain de Saxe.

La Vie spirituelle, ascétique et mystique.

Tome III. Paris, Lethielleux, 1921.

X... : *La servante de Dieu Mère Marie de Jésus Deluil Martiny, fondatrice de la Société des filles du Cœur de Jésus* (1841-1884), p. 469-8. Née à Marseille le 28 mai 1841, Marie Deluil Martiny

fonde la première maison de son institut en Belgique à Berchem-lez-Anvers le 20 juin 1873, puis la deuxième à Aix en Provence, la troisième à Servianne près Marseille, est tuée par un sectaire le 27 février 1884. Les constitutions de la Société des filles du Cœur de Jésus, qu'elle a elle-même rédigées sont approuvées le 2 février 1902. Sa réputation de sainteté a déterminé l'ouverture d'un procès de béatification.

J. Destrez, O. P.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIETE D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Louis Blazy [476], curé-doyen de Castillon-en-Couserans (Ariège), présenté par M. Carrière.

Mlle Marie-Louise Arrivot [477], archiviste-paléographe, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 160 (Paris), présenté par M. J. de La Monneraye.

R. P. Marc Dubruel, S. J. [478], Ecole supérieure d'agriculture du Sud-Ouest, Purpan-Toulouse (Haute-Garonne), présenté par M. Sabrié.

M. Jean Paillet [479], curé de Villeneuve-au-Chemin (Aube), présenté par M. Carrière.

M. Maurice Prou [480], membre de l'Académie des inscriptions, directeur de l'Ecole des chartes, rue de Vaugirard, 75 (Paris, VIe), présenté par M. Paul Fournier.

M. Jean Dagens [481], professeur agrégé au lycée de Tulle, rue du Trech, 22, Tulle (Corrèze), présenté par M. Rouziès.

M. Gabriel Le Bras [482], professeur agrégé à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Strasbourg, place du Panthéon, 10, Paris, présenté par M. Paul Fournier.

M. Pierre Coste [483], rue de Sèvres, 95, (Paris), présenté par M. l'abbé Villien.

M. le chanoine M. Granier [484], vicaire général honoraire, curé-doyen de Saint-Denis, à Montpellier (Hérault), présenté par M. Fliche.

M. Jules Blouet [485], supérieur du Grand séminaire, à Coutances (Manche), présenté par M. Sévestre.

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure [486], musée Dobrée, manoir Jehan V, à Nantes (Loire-Inférieure), présenté par M. Mathorez.

S. Gr. Mgr Mignien [487], évêque de Montpellier (Hérault), présenté par M. Fliche.

M. le vicomte d'Héliand [488], rue de l'Eperon, 9, Vitré (Ille-et-Vilaine), présenté par M. J. de La Monneraye.

Tableau d'honneur.

M. Georges Goyau a été élu membre de l'Académie française le 15 juin dernier au premier tour de scrutin par 15 voix sur 29 votants. Une féconde carrière d'historien, et d'historien religieux, une œuvre littéraire aussi variée que vaste, puisqu'elle est répartie en plus de cinquante ouvrages ou brochures et en d'innombrables articles de revues, reçoit ainsi sa juste récompense. La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* ressent profondément l'honneur fait à un membre de son conseil et l'un de ses membres fondateurs.

⁂ Le R. P. dom Etienne Babin, O. S. B., supérieur du monastère de Cogultada (Espagne), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret présidentiel du 22 juillet 1922, à cause des « éminents services rendus à l'influence française en Espagne ». (*Journal officiel*, 29 juillet 1922).

⁂ Ont été nommés officier de l'Instruction publique : M. le chanoine Louis Charles Urbain (24 janvier 1922) ; — officiers d'académie : M. le chanoine J. Gass, professeur au grand séminaire de Strasbourg (28 septembre 1921) ; — M. l'abbé Modeste Demange, aumônier des Bénédictines à Roville-aux-Chênes ; — M. le chanoine Parinet, archiprêtre de Bourganeuf (24 janvier 1922) ; — M. Maurice Rousset, archiviste de la Meuse ; — M. le comte Léonce Célier, archiviste aux Archives nationales (24 août 1922) ; — M. le chanoine Ch. Aimond, président de la Société des lettres de Bar-le-Duc et M. J. Mathorez, membre du Comité des Travaux historiques (31 août 1922).

⁂ Notre confrère M. l'abbé Guillaume Mollat, professeur d'histoire à la Faculté de théologie de l'Université de Strasbourg, a soutenu avec succès ses thèses de doctorat ès lettres, le 18 novembre 1921, à Strasbourg. La thèse principale est une étude sur la *Collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon*. La thèse complémentaire a pour titre : *Etude critique sur les Vitae Paparum Avenionensium d'Etienne Baluze*. — Notre confrère M. l'abbé Georges Chenesseau, professeur d'histoire à l'école Sainte Croix, à Orléans, a soutenu en Sorbonne ses thèses de doctorat ès lettres le 25 mai 1921. Sa thèse principale est intitulée : *Sainte-Croix d'Orléans. Histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons* (1599-1829), et sa thèse complémentaire : *Sainte-Croix d'Orléans. L'œuvre administrative*. M. l'abbé Chenesseau a été déclarée digne du grade de docteur ès lettres avec la mention « très honorable ».

⁂ L'Académie française a décerné en 1922 le grand prix Broquette-Gonin de 10.000 fr. à M. l'abbé Chenesseau pour sa thèse principale sur Sainte-Croix d'Orléans. Elle a distribué, sur le prix

Thérouanne, 1.000 francs à notre collaborateur, le P. Paul Dudon pour son ouvrage *Michel Molinos* (1628-1696) ; 4.000 francs sur le prix Jean-Jacques Berger à notre confrère, M. Pierre Coste pour sa publication : *Saint Vincent de Paul, correspondance, entretiens et documents*, et 2.000 sur le prix Saintour à notre confrère M. Frédéric Lachèvre pour ses deux volumes des *Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac*.

*** La seconde mention du Concours des antiquités nationales de la France en 1922 a été accordée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à notre confrère M. l'abbé de Lacger pour son étude intitulée : *Etats administratifs des anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur, suivis d'une bio-biographie des évêques de ces trois diocèses.*

NÉCROLOGIE

LE CARDINAL DE CABRIÈRES

A la fin de l'année 1921, la Société d'histoire ecclésiastique a perdu en la personne du cardinal de Cabrières celui qui était sans aucun doute son doyen, comme il était le doyen de l'épiscopat français et du collège cardinalice. Elle ne pouvait manquer de s'associer au deuil universel provoqué par cette disparition que l'on qualifierait volontiers de prématurée, tellement l'illustre défunt avait gardé, malgré ses quatre-vingt-onze ans révolus, un aspect d'étincelante jeunesse. Le vénéré cardinal était un de ses membres les plus anciens et les plus fidèlement attachés, ce qui déjà nous eût obligés à lui consacrer une notice dans cette revue, mais on ne saurait oublier aussi le rôle, désormais historique, qu'a joué ce grand prélat dont le président Millerand a pu dire en une phrase lapidaire : « Pour les fidèles c'est un grand évêque ; pour tous c'est un grand Français. » A ce titre surtout ses traits méritaient d'être fixés dans une revue consacrée à l'histoire de l'Eglise de France.

La carrière ecclésiastique du cardinal montpelliérain s'est déroulée avec une simple et grandiose unité : il a franchi l'un après l'autre les degrés du *cursus honorum*, sans que la Providence ait cessé un instant de lui sourire. Né à Beaucaire, le 30 août 1830, d'une famille de vieille noblesse, François Marie Anatole de Rovèrié de Cabrières fit ses études au collège de l'Assomption à Nîmes, où de bonne heure on le remarqua tant pour la distinction de son esprit très porté vers les études classiques que pour l'élévation de son âme attirée déjà vers le mysticisme. Entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1848, il en sort, ordonné prêtre, au mois de septembre 1853. Il succède, en 1855, comme directeur de l'Assomption, au père d'Alzon, son ancien maître qui l'avait marqué de sa forte em-

preinte, puis devient en 1859 le secrétaire particulier de l'évêque de Nîmes, Mgr Plantier, qui à son tour exerça sur lui une large influence. Le 18 septembre 1874, âgé seulement de quarante-quatre ans, il est nommé évêque de Montpellier ; en 1890, à l'occasion du sixième centenaire de l'Université, il reçoit de Léon XIII le *pallium* ; en 1911 enfin il est élevé par Pie X à la dignité de cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, au titre de sainte Marie de la Victoire. Dix ans plus tard, le 21 décembre 1921, il s'éteignait aussi doucement qu'il avait vécu.

On a porté et on portera encore sur le cardinal de Cabrières des jugements très divers. Dès le lendemain de sa mort la presse de droite l'a revendiqué comme l'un des siens, tandis que la presse de gauche, non moins sympathique à sa mémoire, a salué en lui un rallié de la dernière heure et un artisan de l'union sacrée. On pourra célébrer, sans avoir entièrement tort, son intransigeante orthodoxie et son libéralisme, son attachement au passé et sa sympathie envers certaines nouveautés sociales. Il n'est pas douteux qu'un observateur superficiel pourrait relever au cours de cette longue carrière quelques contradictions qui sont purement apparentes : le cardinal était monarchiste de tradition et même de sentiment, mais quiconque a parcouru Montpellier au cours d'une de ces dernières années en un jour de 14 juillet a pu constater que le palais épiscopal était au moins aussi somptueusement pavoisé que les monuments officiels ; il a longtemps affecté de se désintéresser des grands problèmes économiques et sociaux de l'heure présente, ce qui ne l'empêcha pas, dans la dernière année de sa vie, de prendre une part active à la semaine sociale de Toulouse et d'y prononcer une allocution qui produisit une vive impression. Pour quiconque a vu le cardinal d'un peu près il ne saurait y avoir là un sujet d'étonnement. Il a pu avoir ses idées et ses préférences personnelles, mais il les plaça toujours au second plan et jamais elles ne réussirent à l'emporter sur la conception très élevée qu'il se faisait de son devoir d'évêque français.

Evêque d'abord et évêque non pas de telle ou telle caste ou de telle ou telle coterie, mais évêque de tous les fidèles, le cardinal de Cabrières sut s'adapter aux multiples nécessités de sa fonction et être tout à tous. Cette extraordinaire faculté d'adaptation, qui dérivait chez lui du désir qu'il avait de faire rayonner partout la vérité chrétienne, est à coup sûr le trait dominant de son caractère et se retrouve à l'origine de tous les actes de ce long et fructueux épiscopat.

Préconisé au siège d'une vieille ville d'Université, justement fière de ses traditions intellectuelles, Mgr de Cabrières ne pouvait être dépaysé dans ce milieu cultivé. Le souci des choses divines n'avait pas éteint en lui l'amour des belles-lettres : lorsqu'il s'accordait quelque délassement, c'était en compagnie de Virgile, de Lamartine ou de Chateaubriand, ses auteurs favoris, et les citations de poètes anciens ou modernes ont plus d'une fois émaillé ses dis-

cours ou ses toats. Il n'avait pas non plus le dédain des sciences profanes ; bien au contraire il en recommandait l'étude ardente, passionnée, persuadé qu'elles pourraient frayer les voies à la vérité religieuse. « Ne croyez pas, Messieurs, s'écriait-il lors du Ve centenaire de l'Université de Montpellier, que les recherches hardies nous épouvantent. Non ! non ! L'Eglise vous le dit par ma bouche : nous ne sommes pas inquiets sur l'issue des découvertes nouvelles ; elles ne tourneront pas contre la foi chrétienne. Pas plus dans l'ordre des sciences naturelles que dans celui des études historiques nous ne devons avoir peur de la vérité. Fille de Dieu, comment contredirait-elle la parole et les œuvres de son auteur ? »[1] De là pour les catholiques l'obligation formelle de tenir leur place dans le monde savant et de cultiver, avec un confiant enthousiasme, la science pour elle-même. « Les chrétiens, liés au service de la vérité par les recommandations expresses de leur divin maître, doivent être les premiers à vouloir faire partout la lumière[2]. »

Cette attitude intellectuelle, tout à la fois d'une large hardiesse et d'une impéccable orthodoxie, a permis au cardinal de Cabrières, protecteur de l'Institut catholique de Lyon, d'entretenir avec l'Université d'Etat des rapports courtois, et pourrait-on dire, affectueux. Il tint à cœur de s'associer à toutes les manifestations de sa vie, à ses joies et à ses deuils, heureux de rendre hommage non seulement à la science que la foi n'exclut ni ne condamne, mais au corps enseignant dont, malgré des divergences de pensée et de doctrine avec certains de ses membres, il a toujours estimé la parfaite droiture et les hautes qualités professionnelles. En 1890 comme en 1921, à l'occasion du VIe centenaire de l'Université d'abord, du VIIe centenaire de la Faculté de médecine ensuite, il organisa de solennelles cérémonies religieuses où il prit lui-même la parole, s'attachant tantôt à définir l'attitude de l'Eglise en face des progrès de la science, tantôt à célébrer ce qu'il appelait le sacerdoce médical en des termes d'un rare délicatesse.

Non content d'honorer officiellement l'Université, joyau de sa ville épiscopale, le cardinal de Cabrières a toujours exercé auprès de la jeunesse qui la fréquentait l'apostolat le plus discret et le plus délicat. Il avait horreur du prosélytisme ; dans une allocution prononcée en présence des étudiantes catholiques quelques jours avant sa mort, il recommandait à son auditoire de respecter jalousement toutes les consciences et toutes les opinions philosophiques ou religieuses ; mais, tout en se gardant de propagande indiscrète à l'égard des autres confessions, il sut promouvoir des œuvres capables d'aider les étudiants catholiques à conserver in-

1. Mgr de Cabrières, *Trente-cinq ans d'épiscopat*, Paris, Plon, 1909, p. 121.

2. Allocution prononcée à l'ouverture du Congrès provincial de la Société bibliographique tenue à Montpellier en février 1895 (*ouvr. cité*, p. 389.)

tactes leur foi et leur pureté dans une période difficile de la vie. On lui prédit un jour qu'il passerait à la postérité sous le titre de « cardinal des étudiants ». Rien n'est plus vrai et il se plaisait à dire que cette appellation lui avait été au cœur. Le développement qu'a pris récemment à Montpellier l'association des étudiants catholiques a été une des dernières joies de sa vie. Il se plaisait à assister à ses diverses réunions, à y retrouver certains maîtres catholiques qu'il honorait de son amitié et dont il encourageait les travaux, à s'entretenir surtout avec cette jeunesse ardente au bien et à donner libre cours, en des entretiens familiers, aux sentiments qui débordaient de son cœur resté jeune. Nul ne peut se flatter d'avoir connu vraiment le cardinal qui ne l'a vu s'épancher, simple et souriant sous sa pourpre, avec l'élite de la jeunesse montpelliéraine. Une des joies ultimes de sa vie a été certainement de recevoir à l'évêché, à l'occasion du congrès général des étudiants réuni à Montpellier en nov. 1921, plus de cent jeunes gens, venus de tous les pays, qui lui avaient exprimé le désir de le saluer et à qui il confia en quelque sorte son testament intellectuel. Etudiants français et étrangers ont emporté un impérissable souvenir de cette audience au cours de laquelle ils purent apprécier tout à la fois l'intelligence si profonde, si pénétrante et si actuelle de ce grand prince de l'Eglise, ses dons d'à propos, sont affabilité extrême dont il donna une preuve touchante en se faisant présenter nommément les diverses délégations et en ayant pour chacune d'elles le mot qu'il fallait.

La paternelle affection du cardinal de Cabrières s'étendit aussi aux étudiantes. Peut-être a-t-il été un peu surpris tout d'abord de l'invasion des Facultés par les jeunes filles ; elle ne répondait pas à la conception qu'il se faisait du rôle de la femme. Ici encore il sut s'adapter à cette situation nouvelle et il patronna la fondation à Montpellier d'une association catholique d'étudiantes dont il fut même, pendant la guerre, le premier aumônier. Dans la chapelle ou dans le salon de l'évêché quelques jeunes filles, d'abord au nombre de trois, puis de plus en plus nombreuses, se réunissaient autour de son Eminence et puisaient dans sa parole apostolique des directions pour la règle et l'orientation de leur vie professionnelle. Lorsque, le nombre des étudiantes catholiques continuant à s'acroître, l'association eût pris corps et qu'il fallût, non sans regret, lui désigner un aumônier, le cardinal ne voulut pas s'en désintéresser totalement et un dimanche par mois il y eut la « messe du cardinal » à l'issue de laquelle se perpétuèrent les causeries spirituelles d'autrefois. Chaque année aussi Mgr de Cabrières continua à célébrer la messe d'ouverture et à présider l'assemblée générale de fin d'année, sorte d'examen de conscience dont l'évêque tirait les conclusions.

Ces trop sommaires indications donneront un rapide aperçu de ce que fut l'apostolat intellectuel du cardinal de Cabrières qui nous a paru susceptible d'intéresser plus spécialement les lecteurs de

cette revue. Toute sa vie l'évêque de Montpellier a eu pour but primordial de faire pénétrer la sève chrétienne dans l'élite, convaincu que tôt ou tard elle descendrait du tronc vers les rameaux. Cardinal des étudiants, on eût pu dire aussi de lui qu'il fut le cardinal des vignerons. Son rôle, au moment de la crise viticole de 1907, est resté justement célèbre. Des campagnes et des bourgs avoisinants étaient accourus à Montpellier des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, privés de leur pain quotidien par la crise des vins, exaspérés par une misère dont ils n'étaient pas responsables, prêts à user des moyens les plus violents pour mettre fin à des souffrances imméritées. Le soir venait ; les foules étaient toujours là, menaçantes et décidées à tout, refusant de se retirer devant les injonctions des pouvoirs publics impuissants à les calmer ; la nuit s'annonçait grosse d'angoisses et de périls, lorsque l'évêque pris d'une immense compassion à la vue de cette multitude sans gîte et sans abri, donna l'ordre de lui ouvrir toutes grandes les portes des églises de Montpellier. La maison de Dieu n'était-elle pas la maison de tous ? Ainsi ce concordat passé entre Dieu et le peuple, dont il proclamait l'avènement l'année précédente du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, au lendemain de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, n'était pas pour lui un vain mot ; il apparaissait riche de réalités et de promesses pour l'avenir. Le pasteur avait déversé sur ses brebis durement éprouvées le meilleur de son âme ; il avait prouvé d'un façon paisible que son cœur était bien « avec tous ceux qui souffraient des préoccupations présentes[1]. »

Il n'est en effet aucune souffrance qui n'ait trouvé asile auprès de cette grande âme, surtout lorsque la souffrance était le fruit du labeur, de l'effort, du sacrifice. Voilà pourquoi les travailleurs, paysans et ouvriers, ont été l'objet de sa constante sollicitude, car il leur savait gré : « au milieu d'une société élégante, polie, si raffinée dans les jouissances de l'oisiveté, d'avoir de nouveau donné au travail la place que la Providence lui a assignée pour l'entretien, le bien-être et la dignité de l'existence[2]. » Voilà pourquoi aussi le jour où la guerre fut déclarée, on put apercevoir ce vieillard légèrement voûté, mais à la démarche ferme et décidée, gravir les degrés de la Préfecture pour aller se mettre, comme un simple soldat, à la disposition du représentant du gouvernement dans le but de secourir et de soulager les misères physiques et morales que le fléau allait fatalement engendrer. Il sut pendant la tourmente apporter aux blessés, aux veuves, aux orphelins, aux épouses et aux mères angoissées les consolations que lui dictaient sa foi chrétienne et son amour pour ses frères, de même que pen-

1. Lettre aux habitants de la ville de Montpellier, 21 juin 1907, *op. cit.*, p. 178.

2. Commentaire sur le discours de S. S. le pape Léon XIII aux ouvriers français (octobre-novembre 1889) *op. cit.*, p. 393.

dant la paix il avait déversé sur les foules souffrantes la grande pitié dont il était dépositaire. Il savait aussi bien pratiquer l'apostolat de la charité que l'apostolat de la vérité et chez lui les dons du cœur ne le cédaient en rien à ceux de l'esprit.

Il resterait à dire quel a été le rôle du cardinal de Cabrières au-delà des limites de son diocèse. Nul doute qu'il n'ait été de la plus haute importance, mais le recul n'est pas encore suffisant pour que l'on puisse écrire avec une rigoureuse impartialité cette page d'histoire contemporaine. Nous laissons à d'autres mieux qualifiés le soin de montrer comment l'évêque de Montpellier sut s'adapter à la situation créée par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, puis par la grande guerre, comment il fut amené peu à peu à modifier ses conceptions premières, comment ce légitimiste de vieille souche, cédant à la pression des faits, devint l'un des meilleurs serviteurs de la République française et sut par la droiture de son caractère, par la dignité de sa vie, par la générosité loyale de ses attitudes en maintes circonstances, se concilier la respectueuse et confiante sympathie des pouvoirs publics. Il suffira de constater ici qu'en sachant chrétiennement s'adapter à toutes les nécessités et à tous les besoins de son temps, en restant d'une intransigeante orthodoxie, en sacrifiant délibérément ses affections personnelles à l'intérêt commun, en restant toujours et en toutes choses évêque avant tout, en obéissant uniquement aux inspirations de l'Esprit Saint et aux suggestions de sa conscience, il a conquis dans tous les milieux un prestige de bon aloi et une immense popularité qui s'est traduite d'une façon touchante au jour de ses obsèques. La présence côte à côte dans le cortège funèbre du préfet de l'Hérault et du cardinal archevêque de Lyon, de plus de vingt évêques et de la plupart des fonctionnaires de la ville ou du département, des délégations de toutes les œuvres catholiques et de multiples sociétés non confessionnelles, plus encore le sentiment unanime de respect et d'affliction manifesté par la foule recueillie et émue qui avait envahi les places, les rues, les promenades et jusqu'au toits des maisons, sont la preuve évidente que ce grand serviteur de Dieu avait bien mérité de l'Eglise et de la France.

Augustin Fliche.

La livraison du laïque hérétique au bras séculier.

Dans la séance de la « Société de l'histoire du droit », tenue le 8 décembre 1921, M. Génestal a donné lecture d'une communication fort intéressante sur la livraison du laïque hérétique au bras séculier. La procédure a pour origine la punition de l'incorrigible par l'autorité séculière. A partir du XIIe siècle, elle subit l'influence de la procédure de livraison du clerc dégradé pour crime, à laquelle elle emprunte son formulaire.

I. — A l'époque franque, contre un laïque coupable d'un fait

puni à la fois par la juridiction laïque et par la juridiction ecclésiastique, il y a lieu, en principe, à deux instances parallèles et indépendantes (Regino, *de synodal. causis*, II, 5 ; Burchard, XI, 57 ; Kœniger, *Sendgerichte*, p. 117). Cependant, il arrive soit que le roi prescrive une peine ecclésiastique à ajouter à la séculière (cap. de 745, c. 6 ; de 857, c. 4 ; édit de Pitres, c. 9, 13, 20), soit que l'Eglise prescrive une peine séculière à cumuler avec la peine ecclésiastique (conc. de Frioult, 796, c. 11 ; conc. de Mayence de 852, c. 11). Mais dans tous ces cas, il n'y a encore ni abandon ni livraison, pour la bonne raison qu'il s'agit de gens et de faits pour lesquels la juridiction laïque est incontestablement compétente et que la peine séculière précède l'ecclésiastique. Dans un cas seulement, l'Eglise agit différemment, et demande qu'une peine séculière soit infligée après l'instance et la peine ecclésiastique, et comme conséquence de celles-ci. C'est le cas d'incorrigibilité. Celui qui méprise les sentences ecclésiastiques et refuse de s'y soumettre doit être non seulement contraint, mais puni par la puissance séculière (cap. Vernense de 755, c. 9 ; conc. de Tours de 813, c. 41 ; conc. de Tribur, c. 2 et 3). Là est, sans doute, le précédent direct du recours au bras séculier contre le laïque hérétique, qui n'est, en effet, frappé par la justice laïque que s'il se montre incorrigible (endurci ou relaps) ; les premières poursuites contre hérétiques du XIe siècle et du XIIe le montrent déjà nettement.

II. — Une fois créée, cette procédure subira l'influence de la procédure analogue depuis longtemps en usage pour la répression des crimes graves des clercs (dégradation suivie de poursuites séculières). Il était d'autant plus facile de faire le rapprochement que la même notion d'incorrigibilité s'appliquait aux clercs comme aux laïques, et avec les mêmes conséquences. Cette influence se manifeste : 1° Par l'emploi de l'expression *tradere curiae saeculari* (Guill. Neubrig. I, 19 ; Guill. le Breton, H. F. XVII, p. 83), originairement appliquée aux clercs seuls, et qui dérive d'un contresens, fait (sans doute pour la première fois par Ives de Chartres, Ep. LIII), sur des textes pseudo-isidoriens (epist. Pii, c. 10 ; Fabiani, c. 21 ; Stephani, c. 12) ; 2° Par la tentative de substitution, faite à la fois pour les laïques et pour les clercs, de l'abandon (*relinquere*) à la livraison (*tradere*) (*cf.* Etienne de Tournai, *Summa*, p. 212, et le conc. de Vérone de 1184, c. 9, X, *de Hereticis*, V) ; 3° Par l'emploi de la formule « cum non habeat ecclesia ultra quid faciat » (*Liber sententiarum*, 1307, Limborch, p. 91), tirée du c. *cum non ab homine* (c. 10, X, *de Judiciis*, II, 2), où elle s'applique au clerc incorrigible ; 4° Par la formule recommandant au juge laïque d'épargner la vie du coupable, formule qui n'a pu être inventée pour l'hérétique dont l'Eglise veut la mort, et qui est empruntée au c. *novimus* (c. 27, X, *de verborum significatione*, V, 40), où elle s'applique au clerc faussaire.

Le culte de Notre-Dame des Barres à Boigny (Loiret).

Le 10 septembre dernier, à Boigny, Mgr d'Allaine, archidiacre et vicaire général d'Orléans, bénissait une statue de la Vierge, de style gothique, honorée sous le vocable de Notre-Dame des Barres, du nom d'un hameau de la commune. Ainsi se trouvait rétablie une dévotion locale plusieurs fois séculaire et depuis longtemps tombée dans l'oubli.

A vrai dire, les vieilles gens du pays se souviennent encore qu'autrefois, sous la monarchie de Juillet, certaine procession assez solennelle s'était déroulée à Boigny en l'honneur de Notre-Dame des Barres. Mais cette tentative de restauration d'un pèlerinage jadis fameux avait été sans lendemain. Une statue de la Vierge installée dans une niche au hameau des Barres et renouvelée à chaque génération, une « fête des Barres », fixée au premier dimanche de septembre, mais très profane et qui avait fini par perdre tout attrait, voilà quels étaient, hier encore, les seuls témoins d'un passé obscur.

Or cette année même, notre confrère M. Charles de Beaucorps découvrait aux archives du Loiret une série d'actes allant de 1340 à 1624, tous relatifs à la chapelle d'une maladrerie, sise au hameau des Barres et dépendante du chapitre cathédral d'Orléans. Dédiée à Notre-Dame, cette chapelle avait été durant plusieurs siècles le siège d'une dévotion particulièrement suivie et renommée. En douterait-on ? L'un des parchemins mis au jour par M. de Beaucorps en apporte l'éclatant témoignage. Il s'agit d'un diplôme du roi Philippe VI, du 12 novembre 1342. Par cet acte, le roi accorde à la maladrerie de Notre-Dame des Barres le droit d'usage en ses bois d'Orléans. Et voici les motifs qui ont provoqué la donation : « Comme les proviseurs, frères et seurs de la maladerie Nostre-Dame des Barres pour les très grans et évidens miracles qui ont esté au temps passé et encores sont faiz notoirement de jour en jour au dit lieu, aient encommancié une chapelle en l'onneur et révérence de la benoîte glorieuse Vierge Marie des aumosnes que les pèlerins et bonnes gens qui de loing y viennent en pèlerinage y ont fait et font chascun jour ».

Voilà des titres de noblesse tels que bien des cultes locaux seraient heureux d'en posséder.

G. Leluc.

Les classiques de l'histoire de France au moyen âge.

Sous la direction de M. Louis Halphen, dont on connaît les remarquables travaux sur le règne de Charlemagne, la librairie Champion entreprend la publication des œuvres principales des « classiques de l'histoire au moyen âge ». Il s'agit ici d'historiens anciens célèbres ou d'auteurs dont les écrits peuvent être utilisés pour la reconstitution du passé national. La collection se présentera sous un format commode et réduit et fera, dans un autre

cadre, pendant à celle des « classiques français du moyen âge » que dirige M. Mario Roques. Cet avantage tout matériel, d'où résultera le moindre prix des ouvrages, suffirait à motiver la publication de certains textes déjà très soigneusement et récemment établis. Mais il ne sera pas le seul. A jeter un coup d'œil sur la liste des collaborateurs, spécialistes très avertis des études médiévales, on se rend compte que les textes seront édités avec compétence et avec soin, ce qui pour nombre d'entre eux constituera un réel progrès. On peut donc dès maintenant faire confiance à l'entreprise.

Voici la liste des premiers ouvrages dont la publication est dès maintenant assurée :

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, publiée par L. Levillain, professeur au lycée Janson de Sailly.

Vies de saints de l'époque mérovingienne (sainte Geneviève, saint Remi, sainte Radegonde, saint Ouen, saint Eloi, saint Léger, etc.), publiées par R. Fawtier, lecteur à l'Université de Manchester.

Le Moine de Saint-Gall, *Histoire de Charlemagne*, publiée par L. Halphen.

Eginhard, *Histoire de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre*, publiée par Mlle M. Bondois.

Loup de Ferrières, *Correspondance*, publiée par L. Levillain.

Flodoard, *Histoire de l'Eglise de Reims*, publiée par Ph. Lauer.

Les Miracles de saint Benoît, publiés par R. Fawtier.

Les historiens de la première croisade, publiés par L. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

Baudri de Bourgueil, *Œuvres choisies*, publiées par l'abbé F. Duine.

Suger, *Vies de Louis VI et de Louis VII*, publiées par H. Waquet, archiviste du département du Finistère.

Ives de Chartres, *Correspondance*, publiée par A. Fliche, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Textes relatifs à la politique religieuse de Philippe le Bel et à l'affaire des Templiers, publiés par G. Lizerand, professeur au lycée Michelet.

Bernard Gui, *Guide de l'inquisiteur*, publié par l'abbé G. Mollat, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg.

On souscrit à la librairie E. Champion, 5, quai Malaquais, Paris, VIe.

TABLE DU TOME VIII

ARTICLES

Batiffol (Pierre), Les Églises gallo-romaines et le Siège apostolique 145
Degert (A.), Pour refaire la « Gallia Christiana » 281
Deslandres (Paul), La politique religieuse du Directoire.. 5
Lévy-Schneider (L.), Un prélat très représentatif du haut clergé de la fin de l'ancien régime. Le cardinal de Boisgelin (1732-1804) 170
Maitre (Léon), Les Saints guérisseurs et les pèlerinages en Armorique 304, 430
Mathorez (Jules), Le clergé italien en France au xvie siècle 417
Vaissière (Pierre de), Curés de campagne de l'ancienne France. Les curés bénéficiaires et la gestion de leurs bénéfices. II, III 21, 182
Viatte (Auguste), Un illuminé du xviiie siècle : Martinès de Pasqually 441

BULLETIN CRITIQUE

Bonnenfant (G.), Les séminaires normands du xvie au xviiie siècle [J. Gallerand] 332
Charpentier (A. Cochin et Ch.), Les actes du gouvernement révolutionnaire, t. Ier [E. Welvert] 339
Chassaigne (M.), Le procès du chevalier de La Barre [H. Waquet] 59
Cochin (A.), Les Sociétés de pensée et la démocratie [J. Gallerand] 218
Cochin (A.), v. Charpentier.
Cornou (F.), Elie Fréron (1718-1775). Trente années de luttes contre Voltaire et les philosophes du xviiie siècle [L. Marcel] 476
Dartigue (G.), Le traité des études de l'abbé Claude Fleury [L. Marcel] 336

Dulong (G.), L'abbé de Saint-Réal. Etude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVIIe siècle [A. Cherel].... 474
Dupont-Ferrier (G.), Du collège de Clermont au lycée Louis le-Grand, t. I, 1563-1799 [J. de La Monneraye].. 207
Eriau (Y. B.), La vénérable Madeleine de Saint-Joseph, 1578-1637 [P. Richard]..... 329
Fournier (P.), Recueils canoniques italiens des Xe et XIe siècles ; Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII ; Les deux recensions du Polycarpus [A. Boudinhon]..... 41
Hanotaux (G.), Histoire de la Nation française, t. XII, Histoire des lettres, 1re partie [R. Aigrain]..... 342
Imbart de La Tour (P.), Histoire politique [de la Nation française] 1er vol. : Des origines à 1515 [E. Jordan].... 460
Krusch (B.) et Levison (W.), Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici [R. Aigrain]..... 455
Labande (L. H.), Avignon au XVe siècle [J. Sautel]..... 48
Lacger (abbé Louis de), Etats administratifs des anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur, suivis d'une bio-bibliographie des évêques de ces trois diocèses [V. Carrière]..... 467
Lachèvre (F.), Le libertinage au XVIIIe siècle. Mélanges [J.-B. Sabrié] 207
— Les œuvres libertines de Cyrano de Bergerac, Parisien (1619-1655), t. I et II ; Les œuvres de Jean Dehénault, Parisien (1632-1642) [Ch. Urbain]..... 470
Lavisse (E.), Histoire de France contemporaine, t. I à VIII [G. Goyau]..... 65
Levison (W.), v. Krusch.
Lévy-Schneider (L.), Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, 1802-1810 [M. Giraud]..... 61
Mainage (Th.), Les religions de la préhistoire. L'âge paléolitique [J. Mathorez]..... 320
Mangenot (E)., Sion, son pèlerinage, son sanctuaire [L. Marchal]..... 323
Mortier (R. P.), Histoire de l'ordre de Saint-Dominique en France [J. Jordan]..... 326
Pourrat (P.), La spiritualité chrétienne [L. Cristiani].... 193
Prunel (L)., La Renaissance catholique en France au XVIIe siècle [G. Fagniez]..... 210
Rodocanachi (E.), La Réforme en Italie [H. Busson]..... 203
Sabrié (J.-B.), Pierre Charron (1541-1603) [L. Zanta].... 51
— Les idées religieuses de Guez de Balzac [L. Zanta].... 55
Touchet (Mgr), La Sainte de la Patrie [L. Marcel]..... 197
Tourneur-Aumont (J.-M.), L'Alsace et l'Alemanie [V. Carrière] 38
Vansteenberghe (Ed.), Le cardinal Nicolas de Cues (1401-1464 [C. Allemang]..... 201

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Almanach catholique français pour 1922 ; préface de Mgr Baudrillart [V. Carrière]..... 90
Les reliques de saint Albert de Louvain. Rapport de la Commission [Dr Pol Gosset]..... 86
Mère Marie de Jésus, fondatrice et prieure du Carmel de Paray-le-Monial (1853-1917) [Th. Malley]..... 489
Sœur Marie Angélique de Jésus, Carmélite déchaussée (1893-1919) [Th. Malley]..... 496
Aigrain (R.), v. Baudrillart.
Antonin (Saint), Une règle de vie au xve siècle. La mère de Laurent le Magnifique à l'école de Saint Antonin, trad. de Mme Thiérart-Baudrillart. Préface de Mgr Baudrillart [L. Marcel]..... 76
Baudrillart (Mgr A.), R. Aigrain, P. Richard et U. Rouziès, Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques. Fasc. XIV : Anni-Antioche [H. Waquet]..... 223
Bazin (R.), Charles de Foucauld, explorateur au Maroc, ermite au Sahara [L. Marcel]..... 363
Beaufreton (M.), Anthologie franciscaine du Moyen Age [P. Ubald d'Alençon]..... 481
Berlière (Dom), L'ordre monastique, des origines au xiie siècle [L. Levillain]..... 483
Berliet (J.), Les amis oubliés de Port-Royal [J. Carreyre].. 77
Besnard (P.), Les processions à Chalon-sur-Saône sous l'ancien régime [L. Marcel]..... 232
Besse (Dom J.-M.), Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil, par Dom Beaunier, t. VII : Province ecclésiastique de Rouen, t. VIII : Province ecclésiastique de Tours [V. Carrière]..... 74
Bonnegent (Abbé C.), La théorie de la certitude dans Newman, publ. par l'abbé Boisne [J. Lardeur]..... 362
Bourdaloue, Sermons sur l'impureté, sur la conversion de Madeleine et sur le retardement de la pénitence, introd. et notes de G. Truc [E. Griselle]..... 490
Boudon-Lashermes (A.), Le Vieux Puy. Le grand pardon de Notre-Dame et l'église du Puy de 992 à 1921 [M. A.].. 493
Bouvet (Ch.), Une dynastie de musiciens français. Les Couperin, organistes de l'église Saint-Gervais [J. de La Monneraye] 82
Cabrol (Dom F.) et Leclerq (Dom H.), Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, t. IV [M. Aubert]..... 72
Champion (P.), Procès de condamnation de Jeanne d'Arc [P. Piétresson de Saint-Aubin]..... 224
Chauvigny (R. de), La résistance au concordat de 1801. Profils d'évêques. Profils de prêtres [J. Gallerand].... 359

CHENESSEAU (Abbé G.), Sainte-Croix d'Orléans. Histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons (1599-1829) [M. Aubert]..... 350
CHÉNON (Emile), Le rôle social de l'Eglise [Th. Malley].... 74
COHEN (G.), Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly [G. Allemang]..... 355
COSTE (P.), Correspondance de saint Vincent de Paul. Correspondance, t. II (1640-1646) [A. Villien]..... 79
DELAPLACE (R. P. F.), La vénérable Mère Anna-Marie Javouhey, fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny (1779-1851) [L. Marcel]..... 83
DELEHAYE (H), bollandiste, Les passions des martyrs et les genres littéraires [R. Aigrain]..... 480
DEPOIN (J.), Recueil de chartes et documents de Saint-Martin des Champs, monastère parisien, t. IV et V [P. Piétresson de Saint-Aubin]..... 494
DU BOISROUVRAY (Dom Bernard), Mgr Gay, sa vie, ses œuvres [R. Aigrain]..... 487
DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR (G.), Le collège de Rennes depuis la fondation jusqu'au départ des Jésuites [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé]..... 483
— Dix-huit lettres de Le Coz [B.-A. P. H.]..... 495
EUDELINE (Abbé P.), Hauville (Eure) [V. Carrière]..... 231
FLICHE (A.), Saint Grégoire VII [L. Royer]..... 75
GALLERAND (J.), Un martyr blésois sous la Terreur, Jean-Joseph Saulnier, prêtre [E. Lavaquery]..... 233
GHALEB (P.), Le protectorat religieux de la France en Orient [Th. Malley]..... 365
GOYAU (G.), La pensée religieuse de J. de Maistre [J. M.] . 361
— Les dames de la Charité de Monsieur Vincent (1617-1670) [A. Humbert]..... 485
— Papauté et chrétienté sous Benoît XV [P. Deslandres].. 496
GRISELLE (Abbé E.), Œuvres complètes de Bourdaloue, t. I [H. Waquet]..... 226
HAMON (A.), S. J., Sainte Marguerite Marie. Sa vie intime [Th. Malley]..... 486
HOUTIN (A.), Le Père Hyacinthe dans l'Eglise romaine [G. Goyau]..... 84
INGOLD (Dom A. M. P.), Général et trappiste. Le P. Marie-Joseph, baron de Géramb [Th. Malley]..... 87
JONQUET, O. M. I. (R. P.) et VEUILLOT (F.), Montmartre autrefois et aujourd'hui [J. de la Monneraye]..... 89
KIRSCH (B.) et ROMAN (H. S.), Les ordres frères. Pèlerinages dominicains (Espagne-France-Italie) [G. Lavergne].. 230
LA BRIÈRE (Yves DE), Les luttes présentes de l'Eglise. 5e série. Années 1918-1919 [F. Boullijau]..... 497
LALLEMANT (Abbé), Folklore et vieux souvenirs d'Argonne arrond. de Sainte-Menehould) [P. Gosset]..... 56

La Salle de Rochemaure (Duc de), Gerbert Silvestre II. Le savant, le « faiseur de rois », le Pontife [L. Royer].. 354
Laurain (E.), Notice biographique sur l'abbé Angot [R. N. Sauvage] 85
Laveille (Mgr), Un condisciple et émule du Curé d'Ars. Marcellin Champagnat, fondateur de l'Institut des Petits Frères de Marie (1780-1740) [P. Deslandres]..... 489
Le Bras (G.), L'immunité réelle. Etude sur la formation de la théorie canonique de la participation de l'Eglise aux charges de l'Etat et sur son application dans la monarchie française au xiiie siècle [A. Villien]..... 229
Lecler (Chanoine A.), Histoire de l'église et de la paroisse Saint-Michel des Lions à Limoges [M. Rousset]..... 252
Leclercq (Dom H.), v. Cabrol.
Leusse (Comte G. de), Le prieuré de Saint-Romain-des-Iles [J. Beyssac]..... 354
Levesque (E.), Lettres de Bossuet sur l'éducation du dauphin, suivies de lettres au maréchal de Bellefonds et au roi [F. Renié]..... 82
Levesque (Ch. Urbain et E.), Correspondance de Bossuet, t. XI, XII, XIII (1698 1702) [F. Renié]..... 80
Mangenot (E.), Dictionnaire de théologie catholique, t. VI et VII [H.-X. Arquillière]..... 348
Mathorez (J.), Les catholiques de langue allemande à Paris [M. Rousset]..... 357
Meistermann (Le P. Barnabé), O. F. M. ; Gethsémani. Notices historiques et descriptives [L. Royer]..... 235
Michel (A.), Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours, t. VI. L'art en Europe au xviie siècle, 1re partie [M. Aubert]..... 227
Mortier (R. P.), Histoire abrégée de l'ordre de Saint-Dominique en France [G. Lavergne]..... 231
Patry (R.), Le régime de la liberté des cultes dans le Calvados pendant la première séparation (1795 à 1802) [R. Heurtevent]..... 234
Portal (F.). Les filles de la Charité de saint Vincent de Paul [A. Humbert]..... 485
Pouliot (M.), Une succursale de Saint-Cyr à Poitiers au xviiie siècle [P. D.]..... 233
Prajoux (Abbé J.), Roanne autrefois et aujourd'hui [J. Beyssac]..... 365
Prinet (Max), Armoiries combinées d'évêques et d'évêchés français [V. Carrière]..... 354
Récalde (I. de), Ecrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites (1658-1659) avec une étude sur la querelle du laxisme [V. Carrière]..... 90
Régné (J.), Histoire du Vivarais, t. I et II [A. L. S.]..... 494
Richard (P.), v. Baudrillart.

Rochemontaix, S. J. (Le P. Camile de), Le Liban et l'expédition française en Syrie (1860-1861) [A. Lesort]..... 98
Rodin (A.), Les cathédrales de France [M. Aubert]..... 492
Roman (H. S.), v. Kirsch.
Rouvier (Fr.), En ligne. L'Eglise de France pendant la grande guerre (1914-1918) [M. Bodet]..... 492
Rouziès (U.), v. Baudrillart.
Samaran (Ch.), Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis. Un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII [L. Royer]..... 230
Sarrète (Abbé J.), Une sainte anonyme, xve siècle, trouvée au Vieux Saint-Jean de Perpignan (Sainte Dorothée, patronne des Jardiniers fleuristes) [J. Vallery-Radot].... 495
Sautel (Abbé J.), Catalogue descriptif et illustré des manuscrits liturgiques de l'Eglise d'Apt [V. Leroquais].... 225
Sifflet (Chanoine), Les évêques concordataires du Mans, t. IV. Mgr Bouvier [L. Calendini]..... 361
Thiérart-Baudrillart (Mme) ; v. Antonin (saint).
Truc (G.), v. Bourdaloue.
Urbain (Ch.), Ecrits et lettres politiques de Fénelon [A. Cherel]..... 357
Urbain (Ch.) ; v. Levesque.
Vallery-Radot (Jean), La cathédrale de Bayeux [Jean Verrier] 349
Veuillot (F.), v. Jonquet.
Vincent de Paul (Saint), v. Coste.
Waquet (Henri), Vieilles pierres bretonnes [M. Aubert].. 351
Weil (G.), Histoire de l'enseignement secondaire en France (1802-1920) [L. Marcel]..... 484
Zieser (J.), Dismembration des ehemaligen Landkapitels Luxemburg und Translation des Kapitelssitzes von Luxemburg nach Esch a. d. Alzette [V. Carrière]..... 358

CHRONIQUE D'HISTOIRE REGIONALE

Agenais, 500. — Ain, par L. Alloing, 111. — Aisne, par L. Broche, 242. — Allier, par M. Fazy, 372. — Alpes-Maritimes, par G. Doublet, 383. — Alsace, 104. — Angoumois, 261. — Anjou, 246. — Ardèche, par A. Le Sourd, 509. — Ardennes, par J. Massiet du Biest, 100. — Ariège, par L. Blazy, 515. — Artois, 91. — Aube, par P. Piétresson de Saint-Aubin, 96. — Aude, par A. Sabarthès, 510. — Aunis et Saintonge, 261. — Auvergne, 372. — Aveyron, par C. Belmon, 499.

Bas-Rhin, par J. Gass, 104. — Basses-Alpes, par V. Carrière, 382. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 514. — Béarn, 514. — Berry, 366. — Bouches-du-Rhône, par J. Sautel, 380. — Boulonnais, 91. — Bourbonnais, 372. — Bourgogne, 107. — Bretagne, 252.

Calvados, par R. N. Sauvage, 249. — Cantal, par G. Rouchon, 372. — Champagne, 96. — Charente, par A. Mazière, 261. — Charente-Inférieure, par Ch. Dangibeaud, 261. — Cher, par J. Béreux, 366. — Comtat-Venaissin, 383. — Comté de Foix, 515. — Comté de Nice, 383. — Corrèze, par M. Rousset, 369. — Corse, par P. Graziani, 385. — Côte-D'or, par M. Chaume, 107. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 254. — Creuse, par L. Lacrocq, 370.

Dauphiné, 376. — Deux-Sèvres, par J. Salvini, 259. — Dordogne, par G. Lavergne, 501. — Doubs, par M. Perrod, 112. — Drôme, par L. Royer, 377.

Eure, par M. Béguin, 248. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 257.

Finistère, par H. Waquet, 254. — Flandre, 94. — Franche-Comté, 112. — Foix (comté de Foix), 514.

Gard, par P.-L. Baudoui-Salze, 509. — Gers, par A. Clergeac, 505. — Gironde, par J. Carreyre, 503. — Guienne et Gascogne, 499.

Haute Garonne, par Cl. Tournier, 507. — Haute-Loire, par U. Rouchon, 513. — Haute-Marne, par L. Marcel, 98. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 378. — Haute-Saône, par M. Prinet, 112. — Haute-Savoie, par J. Burlet, 379. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 506. — Haut-Rhin, par J. Gass. — Hérault, par J. Rouquette et P.-L. Baudoui-Salze, 511.

Ile-de France, 236. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de la Rogerie, 252. — Indre, par J. Béreux, 368. — Indre-et-Loire, par P. Calendini, 245. — Isère, par L. Royer, 376.

Jura, par M. Perrod, 112.

Landes, par P. Coste, 504. — Languedoc, 507. — Limousin, 369. — Loire, par J. Beyssac, 375. — Loire-Inférieure, par L. Maitre, 256. — Loiret, par Ch. de Beaucorps, 257. — Loir-et-Cher, par J. Gallerand, 258. — Lorraine, 100. — Lot, par Ed. Albe, 500. — Lot-et-Garonne, par J.-R. Marboutin, 501. — Lozère, par M. Balmelle, 509. — Lyonnais, 374.

Maine, 242. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 246. — Manche, par R. N. Sauvage, 251. — Marche, 370. — Marne, par Dr Pol Gosset, 98. — Mayenne, par P. Calendini, 245. — Meurthe, par L. Marchal, 100. — Meuse, par Ch. Aimond, 103. — Morbihan, par J. de La Martinière, 255. — Moselle, par P. d'Arbois de Jubainville, 101.

Nièvre, par P. Destray, 373. — Nivernais, 373. — Nord, par E. Vansteenberghe, 94. — Normandie, 247.

Oise, par A. Beaudry, 240. — Orléanais, 257. — Orne, par R. N. Sauvage, 252.

Pas-de-Calais, par R. Rodière, 91. — Périgord, 500. — Picardie, 95. — Poitou, 259. — Provence, 380. — Puy-de-Dôme, par G. Rouchon, 372. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 515.

Quercy, 499.

Rhône, par H. Mollière, 374. — Rouergue, 498. — Roussillon, 515.

Saintonge (et Aunis), 261. — Saône-et-Loire, par P. Besnard, 109. — Sarthe, par P. Calendini, 242. — Savoie, par J. Burlet, 378. — Seine, par J. de La Monneraye, 236. — Seine-et-Marne, par M. Lecomte, 240. — Seine-et Oise, par A. Lesort, 238. — Seine-Inférieure, par H. Labrosse, 247. — Somme, par G. Durand, 95.

Tarn, par L. de Lacger, 507. — Tarn-et-Garonne, par B. Faucher, 500. — Touraine, 245.

Var, par V. Carrière, 382. — Vaucluse, par J. Sautel, 383. — Vendée, par A. Poirier, 259. — Vienne, par J. Salvini, 259. — Vosges, par L. Lévêque, 104.

Yonne, par A. Courtet, 108.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Analecta bollandiana, t. XXXIX, 1921 [R. Aigrain]..... 115
Annales révolutionnaires, t. XIII, 1921 [M. Deries]..... 521
Année dominicaine, t. LVII, 1921 [J. Destrez]..... 523
Annuaire pontifical catholique, 1922 [L. G.]..... 276
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LXXXII, 1920 [J. Mathorez]..... 518
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, LXXe année. 1921 [V. Carrière]..... 520
Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1920 [L. Serbat]..... 387
Bulletin monumental, 1921 [M. Aubert]..... 519
Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du Comité des travaux historiques, 1919 [J. Vallery-Radot]. 520
Cistercienser Chronik, 1921 [G. Charvin]..... 395
Études, t. 162 à 169, 1920-1921 [Th. Malley]..... 116
Historisch politische Blætter, t. 167, 1921 [J. Gass]..... 123
Historisches Jahrbuch, 1920 [J. Gass]..... 123
La France franciscaine, t. IV, 1921 [P. Gratien]..... 267
La Grande Revue, 1921 [R. Pichard du Page]..... 123
La Révolution française, t. 73-74, 1920-1921 [P. Mautouchet]..... 272
La Revue critique des idées et des livres, 1921 [R. Pichard du Page]..... 122
La Revue de Paris, 1921 [R. Pichard du Page]..... 122
La Revue hebdomadaire, 1920 [R. Pichard du Page]..... 123
La Vie spirituelle, ascétique et mystique, t. III, 1921 [J. Destrez]..... 523
Le Correspondant, 1921 [R. Pichard du Page]..... 121
Nouvelle revue historique de droit français et étranger 1920-1921 [G. Lardé]..... 270

Recherches de science religieuse, t. XI et XII, 1920-1921 X. A. ARQUILLIÈRE 113
Repertorium für Kunstwissenschaft, t. XLXXX, 1921 [J. GASS] 124
Revue Bénédictine, 1921 [G. CHARVIN] 395
Revue catholique des Institutions et du Droit, 1921 [G. LARDÉ] 269
Revue des Deux-Mondes, 1920-1921 [Th. LEGRAND, R. PICHARD DU PAGE] 273
Revue des Etudes historiques, 1921 [L. LE GRAND] 388
Revue des Jeunes, 11e année, t. XXVII-XXX, 1921 [J. DESTREZ] 522
Revue des Sciences religieuses, 7e année, 1921 [J. GASS] 120
Revue d'histoire et de philosophie religieuses, 2e année, 1921 [J. GASS] 120
Revue historique, t. CXXXVI-CXXXVIII, 1921 [Th. MALLEY] 264
Revue Internationale des sociétés secrètes, t. X, 1921 [P. R.] 390
Revue Mabillon, 1921 [G. CHARVIN] 393
The Catholic historical Review, 1921 [J. Th. WELTER] 395
Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, 1920-1921 [J. GASS] 124
Zeitschrift für Katholische Theologie, t. XLV, 1921 [J. GASS] 124

ECHOS ET INFORMATIONS

Académie des inscriptions et belles-lettres 410
Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale [V. CARRIÈRE] 131
La livraison du laïque hérétique au bras séculier [GÉNESTAL] 531
La Revue des questions historiques 410
Le 55e Congrès des Sociétés savantes à Marseille, en 1922.. 404
Le culte de Notre-Dame des Barres à Boigny (Loiret) [G. LELUC] 533
Les classiques de l'histoire de France au moyen âge 533
Le service des prêts d'ouvrages et de manuscrits 280
L'Œuvre de l'encouragement des études supérieures dans le clergé [H.-X. A.] 135
Les chartes de franchises des villes de France [V. C.] 135
Notices nécrologiques : Mgr Duchesne, par R. AIGRAIN 398
— Le cardinal de Cabrières, par A. FLICHE 526
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 125, 277, 397, 524 ; — Assemblée générale, 126 ; — Réunion du conseil d'administration, 129 ; — Comité d'entr'aide, 130, 277 ; — Tableau d'honneur, 525.
The catholic historical Review [F. R.] 136
Thèses de l'Ecole des Chartes en 1922 280
Travaux divers publiés par les membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France [M. ROUSSET] 277

LIVRES NOUVEAUX

Archéologie 139, 414
Bibliographie et sources..... 137, 412
Biographie 140, 414
Franc-Maçonnerie 416
Histoire générale..... 138, 412
Histoire locale..... 142, 415
Ordres religieux..... 144, 416

ERRATA

Errata supplémentaire du tome VII..... 144
— du tome VIII..... 280, 544

ERRATA

Page 358, ligne 43 : au lieu de Dismenbration, lire *Dismembration.*
Page 372, ligne 29 : au lieu de *Seuvigny*, lire Souvigny.
Page 373, ligne 3 : au lieu de *Cheneau-Fin*, lire Chevau-Fu.
Page 373, ligne 6 : au lieu de Carnillon, lire Cornillon.
Page 373, ligne 7 : au lieu de livre d'un, lire *livre d'or.*
Page 373, ligne 13 : au lieu de Darder, lire Bardet.
Page 413, ligne 25 : au lieu de *Goli*, lire Gobi.
Page 414, ligne 13 : au lieu de *Voiron*, lire Vaison.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

DATE DUE

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

BR
840
R46
v. 8
1922

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.

DATE DUE

59271

BR
840
R46
v.8
1922

REVUE D'HISTOIRE DE
L'ÉGLISE DE FRANCE

DATE	ISSUED TO
	100097

BR
840
R46
v.8
1922

59271

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library